Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 1

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

47e Année. — Janvier-Février 1920.

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1920

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

I. *Le 18e d'Artillerie dans la grande guerre* (1914-1918).

II. René Bonnat. — *L'initiation maçonnique en Agenais au XVIIIe siècle.*

III. G. Tholin. — *Noms de lieux se rattachant au premiers grands domaines de l'Agenais* (fin).

IV. J.-F. Angély. — *Etude critique sur la Passion de Saint Vincent d'Agen* (suite).

V. S. Allègre. — *Le mot « Boche ».*

VI. Nécrologie : *Gaston Labadie-Lagrange*, par Allègre et le Dr de Gauléjac.

VII. *Chronique* (R. Bonnat.) — Echange de cartes. — J. F. Bladé à la Faculté de Lettres de Bordeaux. — A la Société académique et au Musée d'Agen.

VIII. *Notes bibliographiques :* Barèges et la Princesse des Ursins. — Le physicien de Romas et l'alimentation de Bordeaux en eau potable.

PLANCHE

Réception d'un Maître . ' . au XVIIIe siècle.
(D'après une gravure du temps)

Pour paraître prochainement :

Les Boches à Vianne, par *Ch. Bastard.* — Le Château de Lauzun, par *J.-R. Marboutin.* — Le Comte de Dienne, par *Ph. Lauzun.* — Mathéo Bandello, évêque d Agen, par le professeur *Francesco Picco.* — Charles Derennes et « le Pélerin de Gascogne », par *Jacques Amblard.* — Le Lot-et-Garonne militaire au début de la Révolution, par le commandant *Labouche.*

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 25

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue.*

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome quarante-septième. — Année 1920

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)
—
1920

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE
18E D'ARTILLERIE DANS LA GRANDE GUERRE (1)

Le 22 août 1914 dans la matinée, le régiment franchit la frontière franco-belge. Le cri de « *Vive la France* » retentit tout le long de la colonne... La gaieté, l'entrain, toute l'ardeur d'une exubérante jeunesse se manifestent bruyamment : la forêt qui encadre la route, la forêt silencieuse et froide poussée dans les brumes du Nord ne doit point reconnaître ces hommes à l'enthousiasme si chaud... C'est que leur pays natal est déjà bien loin ! Ce sont ceux des bords de la Garonne et de la Dordogne, ceux de Toulouse, d'Agen, de Bordeaux, de Bergerac, tous ceux de l'Aquitaine et de la Gascogne, et ils emportent toujours du soleil dans le cœur !

Hélas ! quelques heures plus tard, de ceux qui avaient dit à la France un au revoir si joyeux, beaucoup tombaient sur la terre étrangère et ne devaient plus revenir.

Vers 14 h. 30, par un chemin étroit, le régiment pénètre dans la forêt de Luchy. Les dispositions de combat sont prises, mais la forêt est calme et paraît déserte. L'ombre est bienfaisante par cette chaude journée d'août : les hommes chantent; la colonne avance paisiblement... Tout à coup une violente fusillade éclate vers l'arrière du groupe de queue et gagne vite la tête. Des chevaux tombent, d'autres s'affolent et s'emballent : c'est l'embuscade, c'est le piège. Dissimulé dans les taillis, l'ennemi attaque traîtreusement le régiment qu'il a laissé s'engager dans le bois. L'infanterie essaie d'arrêter la progression allemande, mais elle cède peu à peu sous le nombre.

Le 1er groupe du 18e réussit à se mettre en batterie. Il ouvre

(1) Notice officielle régimentaire, publiée avec l'autorisation de M. le lieutenant-colonel Dumas, commandant le 18e d'artillerie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le feu à 300 mètres et le continue contre l'ennemi qui progresse devant ses pièces, jusqu'à l'épuisement complet de ses munitions. Des rafales de balles passent sur les batteries, les officiers, les camarades tombent : qu'importe la mort ! Il faut arrêter les Allemands, il faut sauver les pièces ! Les survivants se battent avec un entrain endiablé. Plus de munitions !... Eh bien ! à la baïonnette ! et les canonniers du 18e sont d'admirables escrimeurs !

Tandis que se livre ce furieux corps à corps, les deux autres groupes qui avaient aussi ouvert le feu, pouvaient, grâce au dévouement sans limite du 1er, exécuter, en partie tout au moins, l'ordre de tenter de sortir de la forêt. Pris sous le feu de l'artillerie allemande au passage des clairières, ils se dégagent au prix de pertes cruelles.

Dans cette terrible journée du 22 août, les canonniers et gradés du 18e montrèrent leurs qualités habituelles d'entrain, de discipline et de courage; on ne saurait citer tous les actes héroïques dont la forêt de Luchy fut le théâtre.

Le sous-lieutenant Darbeley (2e batterie) est tué en arrosant de pétrole ses canons dans le but d'y mettre le feu. Les canonniers Boué et Dagassan (8e batterie), dont la pièce embourbée a dû être abandonnée, déclavettent leur canon, de leur propre initiative, et enlèvent la culasse qu'ils portent pendant plus d'une heure. Une pièce de la 5e batterie ayant deux de ses attelages tués, le canonnier Saint-Genes, qui reste seul, coupe sous un feu violent les traits des chevaux tombés et avec son attelage tente de dégager le canon; celui-ci légèrement embourbé ne bouge pas : le servant Lacapère doué d'une force exceptionnelle s'applique aux roues et parvient à faire avancer le canon qui est ainsi sauvé. Le maréchal-des-logis Erhardt, agent de liaison au 3e groupe, voyant une pièce inutilisée, le personnel ayant été mis hors de combat, sert seul la pièce et y trouve une mort glorieuse.

Le lieutenant Carre (2e batterie), s'armant d'un mousqueton muni d'un sabre-baïonnette, dégage le colonel du 11e régiment d'infanterie serré de près par l'ennemi.

Les pertes du seul 1er groupe (8 officiers, 250 hommes, 350

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chevaux), suffisent à montrer toute l'âpreté du combat de Luchy. Des unités entières se sont sacrifiées pour le salut de camarades, pour le salut de leurs pièces et de l'honneur : la fortune n'a pas souri, mais elle ne put empêcher que le jour de son premier combat, le 18e écrivît sa première page de gloire.

Ebranlé par ce choc terrible, mais non abattu, le régiment se reforme. Le 3e groupe est reconstitué. Il franchit à nouveau la Meuse le 24 août. Pendant 36 heures il soutient de ses feux une attaque française sur Carignan: puis se conforme au mouvement de retraite général vers l'ouest. Le 28, au combat de Maisoncelles, sous un feu violent d'artillerie de gros calibre, il exécute pendant 3 heures les tirs de soutien d'infanterie; il ne quitte ses emplacements que sur l'ordre du général Malcor Cdt. l'A. 17 qui le félicite.

Jusqu'au 5 septembre le repli se continue. Le régiment fatigué, mais animé de la même ardeur, soutient sans faillir tous les combats d'arrière-garde.

Le 6 septembre au matin, ordre est donné de reprendre l'offensive, d'arrêter la marche des Allemands et de les refouler. Les mises en batterie aux environs des Monts-Thorlor (près de Vitry-le-François) se font sous des rafales ennemies d'une violence inouïe. Les pertes sont lourdes durant deux jours. Mais le 8, les Allemands apparaissent en masses compactes, à 3.000 mètres. Gradés et canonniers oubliant la fatigue, méprisant la mitraille, sont électrisés: le feu est ouvert et sa précision jette le désordre dans les rangs ennemis. Les Allemands ne peuvent continuer leur progression directe et manœuvrent pour tourner la gauche. L'infanterie est obligée de céder peu à peu le terrain. La 5e batterie (capitaine Vernier), qui est à l'aile débordée, fait avancer ses pièces sur la crête pour tirer sur les assaillants. Lorsque l'artillerie reçoit l'ordre de se porter sur une position en arrière, cette batterie ne peut exécuter le mouvement. Elle est déjà envahie par l'ennemi : un combat corps à corps s'engage dans lequel le personnel fait preuve du plus beau courage et lutte jusqu'à la disparition complète (2 officiers tués, la plupart des sous-officiers tués ou

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blessés, un grand nombre de servants hors de combat). Les Allemands, pris d'ailleurs aussitôt sous le feu de notre deuxième ligne d'artillerie, sont obligés de reculer. C'est alors que le sous-lieutenant Bonhomme (2e groupe), rassemblant quelques avant-trains, se porte à leur tête vers les canons abandonnés de la 5e batterie et parvient à les ramener sous une grêle de balles.

Le 9 et le 10, la lutte continue très violente. Le 11, les Allemands abandonnent leurs positions et la poursuite commence. Les artilleurs sont ainsi amenés à traverser leur champ de bataille et ils constatent l'efficacité de leur action par le nombre considérable de cadavres ennemis qui jonchent le sol.

Le mouvement se poursuit jusqu'au 14 septembre dans un grand enthousiasme : le combat de Luchy et la pénible retraite sont déjà oubliés et de nouveau retentissent à travers la Champagne les refrains du Pays gascon.

Cependant la tâche n'est pas terminée pour le régiment. L'heure du repos n'est point encore venue... Durant tout l'hiver, les combats sont incessants: les tranchées Brunes, Mesnil-les-Hurlus, Perthes-les-Hurlus, sont l'objet de luttes coûteuses mais splendides, que l'histoire oubliera peut-être trop tôt... Des sections du régiment sont détachées en des positions très avancées pour la destruction des défenses accessoires et font preuve des plus belles qualités techniques et militaires. Le 18e contribue très largement par son appui aux progrès réalisés dans la région.

Le 3 avril 1915, seulement, le régiment est relevé. Mais son repos ne peut être de longue durée. La bataille d'Artois se prépare et le 18e a donné trop de preuves de sa valeur et de son endurance pour n'y point prendre part. Du 9 au 16 mai, il soutient les attaques de l'infanterie sur le front Roclincourt-Neuville-Saint-Vaast-Carency; et, du 16 ou 25, il brise par ses feux les retours offensifs de l'ennemi.

Pendant 10 mois, le régiment se fait la sentinelle d'Arras. Certaines unités sont en position dans les quartiers les plus bombardés de la cité : la 3e batterie (capitaine Bonneval), sou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mise à des tirs très violents et subissant de lourdes pertes, remplit sa mission sans plaintes ni lassitude : elle est citée à l'ordre du corps d'armée.

L'année 1916, en le mettant à la peine, procurera au régiment maintes occasions d'être à l'honneur.

En mai, il apparaît en Lorraine, échange quelques coups de canons dans la forêt de Paroy, puis brusquement enlevé, se retrouve en Champagne aux environs de Minaucourt, dans le secteur agité de la Butte du Mesnil. Le 16 juin, un ordre secret et inattendu enlève le 3e groupe (Cdt Augé) à la 33e division. La mission est inconnue, mais les adieux émus du général commandant la 33e division et du général commandant l'artillerie du XVIIe corps prouvent qu'elle est sérieuse et peut-être toute de sacrifice : on a fait au régiment l'honneur de considérer un de ses groupes comme le meilleur de l'artillerie de la 10e armée.

Le 27 juin, ce groupe prend position près d'Albert (Somme) devant La Boisselle, secteur de l'armée britannique. Il apporte à nos Alliés l'appui de son expérience et de sa méthode, de sa valeur et de son audace, de ses 75 qui vont arracher aux Anglais des cris d'admiration.

Du 1er juillet au 8 octobre, il participe à l'offensive. Sur la brêche sans relâche, tirant jour et nuit, balayant de ses rafales les tranchées ennemies, n'épargnant ni une mitrailleuse, ni un grenadier ou tireur allemand, avec la précision que donnent à ses tirs des portées de 1.000 à 1.500 mètres, le 3e groupe ouvre aux fantassins anglais qu'il appuie un chemin vers l'avant. Les suivant de près, il occupe successivement des positions à Fricourt, à Contalmaison, à Bazentin-le-Petit. C'est de là qu'il reprend la route du secteur français, emportant la reconnaissance des régiments d'infanterie britannique et leur laissant en échange le souvenir de soldats accomplis.

Le 3e groupe va-t-il prendre maintenant un instant de repos? Pas encore... Les deux autres groupes se livrent depuis plusieurs semaines à une tâche plus dure peut-être et aussi glo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rieuse : la défense de Verdun. Non satisfaits d'arrêter l'ennemi, malgré l'épuisement et les pertes cruelles, ils participent à la contre-offensive et aident leur infanterie à conquérir le village de Fleury et le terrain qui l'environne. Dans cette action, il est tombé encore des hommes et des officiers : le commandant Vallot (1er groupe) est blessé mortellement le 22 octobre.

Le 23 octobre, les 3 groupes du régiment sont rassemblés pour prendre part à l'attaque du fort de Douaumont et des carrières d'Haudromont. C'est le colonel Paloque, colonel du régiment, qui commande toute l'artillerie engagée pour l'action. Grâce à son plan, à la conception et à l'exécution de la préparation, le fort est brillamment enlevé le 24. Ce jour là le régiment fut fier de son colonel; le colonel put être fier de son régiment.

Fatigué, ayant besoin de réparer ses forces et de combler ses vides, le 18e quitte Verdun le 25 novembre et est envoyé en forêt d'Apremont. Le calme règne dans ces bois : il y a des fleurs et même des fruits dans les haies... Où sont les ravins ravagés de Verdun ? N'est-ce donc plus la guerre et va-t'on s'endormir ? Halte-là ! A droite et à gauche le canon gronde. Il ne faut perdre ni l'entraînement physique ni la pratique du métier, et pendant 3 mois le régiment s'instruit, manœuvre, crée des gradés, exerce les hommes. Cela lui servira bientôt.

En effet, le 17 avril 1917, il est en Champagne devant Moronvilliers et participe à l'attaque des Monts. L'attaque se déclanche superbement, l'infanterie gravit sans heurt les pentes abruptes du Casque et du Téton. Le 3e groupe du 18e (commandant Augé) désigné pour l'accompagnement se porte en avant quelques heures après le départ des premières vagues d'assaut. Il défile au pas sur un terrain découvert, encore balayé par les balles ennemies : on dirait une manœuvre en un endroit paisible et l'infanterie, bon juge en courage, quitte des yeux l'ennemi pour le regarder...

Le 1er groupe (commandant Verdalle) et le 2e (commandant Troy) occupent des positions périlleuses. Pendant un mois ils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sont soumis à des bombardements d'obus de gros calibre et d'obus toxiques, qui leur occasionnent des pertes sensibles. Les tirs ennemis, leurs propres tirs ne leur laissent aucun répit et faire des abris solides est chose impossible. Tous les jours quelques-uns tombent et chacun se demande si son tour ne viendra pas demain. Ceux qui ne sont pas de l'arme ne se doutent peut-être pas ce que coûte d'efforts de volonté, de froid courage, la conservation de cette puissance dans l'immobilité qui est l'apanage de l'artillerie... Peut-être auriez-vous moins de mérite à vous lancer dans une charge ou à bondir à l'assaut, soldats du 18e, vous les fils de Lassalle et de Cyrano ?

Le 28 mai, le régiment quitte la Champagne et regagne son asile de repos, en forêt d'Apremont. Mais ce secteur est devenu plus agité : l'artillerie ennemie est active et jusqu'en novembre il faut arrêter par des barrages des coups de mains incessants.

C'est un excellent exercice pour les jours qui vont venir.

La tempête n'est point encore apaisée dans un coin de Verdun. En décembre, le 18e vient prendre position dans les ravins de la Dame et du Helly et dans le bois Chauffour, dans ce secteur en feu des Chambrettes qui, durant ces mois de décembre 17 et janvier 1918, reste le plus agité du front. L'artillerie ennemie bat sans relâche les fonds et les pentes occupés par les batteries françaises.

L'infanterie harcèle sans cesse les occupants de nos premières lignes. La fatigue est extrême par suite des bombardements continus et des alertes fréquentes la nuit.

Le 31 décembre, le commandant Verdalle (1er groupe) est tué aux carrières d'Haudromont.

Après quelques jours de repos consacrés à l'instruction, aux travaux, à la manœuvre, le régiment est appelé à participer le 4 mai, à un important coup de main sur la tranchée de Calonne. Après des tirs de destruction efficaces et devant un barrage roulant précis, le 71e R. I. parcourt *sans pertes* 3 lignes de tranchées ennemies et rentre avec plusieurs centaines de prisonniers aux cris de « *Vivent les artilleurs !* ». Le 2e

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

groupe (commandant Labrousse-Fonbelle), la 7e batterie (capitaine Carré) et la 8e batterie (capitaine de La Ville Montbazon) sont citées à l'ordre du 71e R. I.

Le régiment ne connaît point encore le secteur des Eparges.

Il y prend position le 7 mars et y séjourne jusqu'au 12 mai. Calme au début, ce secteur s'allume peu à peu. L'ennemi harcèle sans trève les batteries (8e et 4e en particulier) et opère sur elles des tirs violents de concentration en obus explosifs et obus toxiques. Des hommes et des officiers sont intoxiqués gravement par le gaz ypérite.

Cependant ces bombardements par obus à gaz sont de peu d'importance auprès de ceux que le régiment devra supporter bientôt.

Ramenées à Verdun à la fin de mai et reprenant leurs emplacements dangereux du Ravin de la Dame, du Helly et de la Caillette, les batteries sont soumises à des tirs intenses, diversion précédant probablement la grande ruée qui doit se produire quelques jours plus tard... Sous les rafales ennemies, de jour comme de nuit, les canonniers du 18e tirent sans relâche, exécutant jusqu'à 17 barrages en moins de 3 heures (26 mai), méprisant les dangers et les fatigues, n'ayant d'attention que pour les signaux de l'infanterie et le service de leurs pièces.

La grande attaque allemande est déclanchée. La 33e D. I. (général Tanant) est envoyée en face de la pointe extrême de l'avance allemande. Le régiment, reconstitué à la hâte, prend position le 20 juin à La Ferté-Milon. Toutes les dispositions sont prises pour parer à l'offensive ennemie qui semble imminente. Mais, ô surprise ! c'est l'armée française qui attaque le 18 juillet. La 33e D. I., sous les ordres du général Tanant, opère une foudroyante avance. Les batteries du régiment, ouvrant la route à l'infanterie par des barrages roulants efficaces, la suivent de près et brûlent les étapes de Marizy-Saint-Mard, Marizy-Sainte-Geneviève, Neuilly-Sainte-Geneviève, Neuilly-Saint-Front, Nanteuil, Armentières, La Pote-

Pendant 13 jours de bataille, le régiment « sous le commandement du colonel François, se fait admirer par l'audace

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et la rapidité de ses déploiements en rase campagne, sous le feu de l'artillerie et de l'infanterie ennemies, son entrain exceptionnel et son mépris absolu du danger. » C'est là le texte même de la citation à l'ordre de la 6e armée que vaut au 18e régiment d'artillerie sa brillante conduite.

Sur l'Ailette en août et septembre 1918, la 33e D. I. cueille de nouveaux lauriers. Après 8 jours de combats opiniâtres, le canal est franchi et l'ennemi chassé des marais qui l'environne; Coucy-le-Château et Coucy-la-Ville sont enlevés. La tâche a été dure pour l'artillerie dont les déplacements étaient rendus difficiles par les obstacles de toutes sortes qui barraient sa route : terrain détrempé, abatis, réseaux barbelés... Les canonniers marchaient devant leurs pièces, la hâche ou la pioche à la main, se frayant un chemin jusqu'aux premiers contreforts du Massif de Saint-Gobain.

Les batteries prennent enfin position devant Fresnes, à portée de la ligne Hindenburg : pendant 25 jours elles subissent la réaction allemande et sont relevées le 29 septembre.

Ses qualités manœuvrières, son endurance et sa grande bravoure, causes de ses derniers succès, ont, à juste titre, fait passer la 33e D. I. pour une division d'élite. Le 11 octobre, elle est appelée à l'armée Debeney pour une mission difficile. Il s'agit de passer l'Oise à Origny et d'enlever ce village à des adversaires résolus. Les batteries du 18e prennent position de part et d'autre de la route de Saint-Quentin à Guise et commencent une préparation sérieuse : les mitrailleuses, les tranchées, les réseaux, les bosquets qui bordent le fleuve, sont battus sans relâche. L'ennemi se défend et répond coup pour coup. Entre deux tirs, il faut, hélas ! creuser la tombe de camarades qui sont frappés !

Cependant le 26 octobre la ténacité et l'ardeur des troupes ont raison de tous les obstacles. Origny est enlevé et l'infanterie progresse rapidement. Franchissant à son tour l'Oise et le canal, le régiment se met en batterie devant Guise qu'il faut emporter. Le 4 novembre la ville tombe et dès lors commence une poursuite de l'ennemi, pénible, mais passionnante. Le régiment, qui ne veut pas lâcher son infanterie ardente et infati-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gable, fait des prodiges pour la suivre de près, à travers des chemins défoncés par les mines et souvent à travers champs : les vêtements transpercés par la pluie, les pieds dans l'eau, sans nourriture pendant 2 jours, car il n'y a point de loisirs pour manger, les hommes, grisés par la vision de plus en plus nette de la victoire, plaisantent entre eux et chantent, en aidant leurs chevaux à tirer les canons.

Le 5 novembre à Courcelles, le 6 à Crupilly, le régiment met en batterie le 7 à La Capelle. Un armistice local pour le passage des plénipotentiaires ennemis fait présager d'une décision rapide des événements. En effet, le 8 novembre 1918, le régiment tirait ses derniers coups de canon.

Ces dernières opérations ajoutées à celles de l'Ailette valent au 18e sa 2e citation à l'ordre de l'armée.

« Régiment d'élite, qui au cours des offensives sur l'Ailette et sur l'Oise a, sous les ordres du lieutenant-colonel François, donné une nouvelle preuve des plus belles qualités morales et techniques.

« Dans les journées des 26 et 27 septembre 1918, a sans la moindre défaillance et en dépit de violents bombardements par obus toxiques, rempli avec un plein succès les missions délicates qui lui ont été confiées. Grâce à la précision de ses tirs, à la rapidité de ses déplacements, au dévouement et à l'énergie de tous pour maintenir sa liaison avec l'infanterie, a contribué dans une large mesure au succès de la division. »

Cette 2e citation à l'ordre de l'armée confère la fourragère au régiment. Elle est solennellement accrochée à l'étendard par le général Maistre, le 13 janvier 1919, à Bourg-la-Reine, en présence d'une nombreuse assistance civile venue pour acclamer le régiment.

Après 52 mois de combats incessants, presque sans repos, après avoir participé à toutes les grandes affaires de la guerre, contribué à chasser l'ennemi du sol de France, en Artois, en Champagne, dans la Somme, dans l'Aisne, à Verdun, en Lorraine et laissé quantité de ses enfants sur tous les champs de bataille, le 18e régiment d'artillerie de campagne a le droit d'être fier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'INITIATION MAÇONNIQUE EN AGENAIS

AU XVIII[e] SIÈCLE

Les travaux de l'atelier. — L'initiation maçonnique : ses mystères, signes, paroles et attouchements. — Réceptions de compagnons et de maîtres. — Loges d'instruction. — Le catéchisme maçonnique.

Que font dans leur loge du Refuge ou de Paulin les maçons de l'Orient d'Agen ? La formule maçonnique répond : *Ils travaillent*. Mais à quel genre de travaux ? Ils ne s'occupent, comme le déclarent et le prouvent leurs procès-verbaux, « ni de culte, ni de politique » (1). C'est une réunion « d'hommes sages et vertueux, dont l'objet est de vivre dans une parfaite égalité, d'être intimement unis par les liens de l'estime, de la confiance et de l'amitié sous la dénomination de frères et de s'exciter les uns les autres à la pratique des vertus ». Ils s'assemblent, diront-ils à la mairie d'Agen, « pour cause de délassement et pour exercer des actes de bienfaisance » (2).

Avant tout, c'est l'instruction maçonnique qui leur est donnée, c'est l'initiation aux mystères du Temple de Salomon qu'ils reçoivent par tranches, suivant leurs grades symboliques; c'est l'adaptation à tout ce mysticisme archéologique qui fut de mode au XVIII[e] et même dans le cours du XIX[e] siècle et d'où l'ordre maçonnique, partant du plus sage des rois et passant par Saint Jean, précurseur de l'Homme-Dieu et grand patron de toutes les loges, prétend extraire toute une morale civique propre à conduire l'humanité.

A lire les délibérations de l'Atelier, où le vide apparaît à chaque séance, et les prétentions des dignitaires à la régéné-

---

(1) *Mss.*, p. 5.
(2) *Mss.*, p. 5.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ration mondiale par la Maçonnerie, on reste confondu. Il est vrai que les petites causes peuvent parfois produire de grands effets ! « La science de l'Art Royal, dit un rapport maçonnique de 1807, aura toujours beaucoup d'attraits pour qui aime à étudier les grands principes de la morale civile, pour quiconque a un cœur disposé à s'ouvrir aux douces impressions de la philanthropie; et ce qui ajoute encore au plaisir de se livrer à l'étude de cette science, c'est de parcourir les premiers degrés de l'instruction à l'aide de symboles ingénieux, d'une foule d'emblèmes qui offrent à l'imagination une carrière assez vaste et peuvent lui donner un exercice varié » (1).

Le premier exercice que fait le profane, une fois admis, c'est de subir les épreuves de l'*initiation* au grade d'apprenti, par quoi lui seront conférés la qualité de maçon et le titre de frère. Voici, à titre d'exemple, comment elle est décrite dans les procès-verbaux de la Loge d'Agen; il s'agit de Jean Lamouroux (6 messidor an VI), qui fut plus tard professeur de botanique à la Faculté de Caen.

« On annonce à la Respectable Loge que le profane Jean Lamouroux fils, dont on a délibéré l'initiation au grade d'apprenti, est sur le local. Il est amené dans la *chambre de réflexion*. Deux frères vont ensuite le faire mettre en état de *décence* et le frère trésorier ayant déclaré qu'il avait les mains garnies, on l'a conduit sur le parvis du Temple. Il s'est annoncé *par trois grands coups*. Il a été introduit et après avoir subi avec courage les *épreuves d'usage*, il a été admis à voir la *lumière*. On a applaudi à sa réception et il y a répondu avec sensibilité.

« Le frère Lacoste (sous-orateur) a adressé au f.·. Lamouroux fils un discours dans lequel il a fait un tableau fidèle des mœurs du monde profane, comparé avec celui des mœurs

---

(1) *Règlement de la R.·. L.·.* de Saint Jean de Jérusalem régulièrement constituée... sous le titre distinctif de Napoléon Le Grand. Agen, Noubel, 1807, in-8, p. 11.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maçonniques. Il a fait sentir au nouvel initié la sublimité de celui-ci et la dépravation des autres et il a tâché de lui inspirer l'amour ardent de la vertu et l'indignation contre le crime. La R. L. a applaudi à ce *travail* et le f.·. Lacoste a été invité à le déposer dans les archives.

« Le f.·. Lamouroux, père du nouveau récipiendaire, a présenté à son fils les obligations qu'il venait de contracter. La voix d'un père sensible ajoutait un nouveau poids aux leçons touchantes qu'elle exprimait. Ses accens ont été souvent étouffés par l'émotion la plus vive. La loge la partageait avec lui, mais elle s'est portée à son comble, le cœur de tous les ff.·. ne pouvait rendre tout ce qu'il éprouvait; leurs larmes seules ont pu payer dignement leur tribut d'admiration et de sensibilité lorsqu'ils ont vu le fils se précipiter dans les bras de son père et lui témoigner sa reconnaissance par les plus douces étreintes et les plus affectueux embrassemens. Les voûtes du Temple ont retenti des plus vifs applaudissemens.

« La loge a été ensuite suspendue pour ouvrir celle de *table* (1). »

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de décrire tout le cérémonial maçonnique en usage dans nos ateliers. Contentons-nous d'expliquer les termes techniques du procès-verbal. La chambre *de réflexion*, ou chambre noire, sert au postulant qu'assiste son parrain à examiner s'il persiste à se faire recevoir. Si oui, deux frères le viennent mettre en *état de décence*, c'est-à-dire lui ôter, s'il y a lieu, épée et métaux; lui découvrir le genou droit, lui faire mettre son soulier gauche en pantoufle et lui bander les yeux. Le trésorier constate qu'il a les *mains garnies*, c'est-à-dire qu'il est en règle avec la caisse. A *La Sincérité* il fallait acquitter un droit d'entrée de 80 francs, ce qui éloignait beaucoup de postulants et amena plusieurs fois des récriminations des ff.·. qui voulaient une diminution de moitié. Réduit à 60 francs en 1803, le droit

(1) *Mss.*, p. 4.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de réception fut définitivement ramené à 80 le 5 messidor, an XII (1).

Le parrain demande alors l'entrée du Temple par trois grands coups qui symbolisent le verset de l'Ecriture à l'usage maçonnique : Frappez, on vous ouvrira; demandez et vous recevrez; parlez, on vous répondra.

Les portes du Temple s'ouvrent alors. La loge soigneusement fermée ou *couverte* est illuminée; les frères, debout, l'épée à la main pour écarter les profanes; le frère Terrible entre en fonctions et les épreuves commencent. On fait effectuer au postulant trois fois le tour de la loge en passant par le Nord; monter en sept petits pas, les pieds en équerre, les sept marches du Temple de Salomon que reproduit notre simili-gravure et qui se trouve dessiné sur une « *planche d'architecture* » posée sur le sol pour la circonstance (2). Puis, demi-tour à gauche et toujours les pieds en équerre, de façon qu'il puisse présenter l'épaule droite au vénérable, il s'avance, en trois pas égaux, auprès d'un tabouret situé face au trône du vénérable, à l'Orient. Il met son genou droit sur ce tabouret, découvre sa mamelle gauche sur laquelle il appuie la pointe d'un compas à demi-ouvert et jure de garder les secrets de l'ordre maçonnique. Pendant qu'il répète, après le vénérable, la formule du serment, celui-ci a son maillet levé au-dessus du compas du récipiendaire, prêt à frapper. Le serment prêté, les épées rentrent dans les fourreaux; le bandeau tombe qui lui couvrait les yeux et l'apprenti voit la lumière, les colonnes du Temple, le soleil et la lune, les cierges décorés du nom d'*étoiles* et aussi les 36 chandelles que les yeux habitués à l'obscurité ne peuvent dé-

---

(1) *Mss.*, p. 157.

(2) Cette simili-gravure est extraite d'un ouvrage imprimé au XVIII^e^ siècle et intitulé : *Nouveau catéchisme des Francs-Maçons;* 3^e^ édition. L'auteur est un adversaire de la Maçonnerie. Mais les détails qu'il fournit sur les mystères de l'ordre trouvent confirmation dans les règlements et instructions imprimés à Agen pour l'éducation maçonnique au commencement du XIX^e^ siècle, notamment dans un petit volume in-16 édité par le f.·. Quillot, imprimeur, à Agen : « *Instructions pour les grades symboliques de la Franc-Maçonnerie* ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compter quand vient brusquement le jour. Le Vénérable lui passe le tablier de maçon que fournissait à la loge le gantier Duffour et qui revenait à 3 l. 12 s., *prix* qui fut porté en l'an XI à 4 livres 4 sols. Il lui offre deux paires de gants de peau blanche, une paire pour lui, l'autre pour sa Dame, et lui donne la « parole » de l'apprenti qui est JAKHIN, nom de la colonne du temple qu'il *ornera* désormais, et le mot de passe TUBALCAIN, nom du fils de Lamech, qui le premier travailla les métaux. Il esquisse devant lui le *signe guttural* réservé à son grade, qui se fait en trois temps en portant la main droite sur l'épaule gauche, puis sur la droite et en la laissant retomber sur la cuisse; puis il lui montre l'*attouchement*, qui consiste, lorsqu'on prend la main d'un frère, à lui presser avec le pouce la première jointure de l'index.

Et voilà le profane définitivement reçu maçon ! Les discours suivent plus ou moins nombreux et didactiques. Barret de Lavedan harangua son fils comme Claude Lamouroux (1). Généralement, à *La Sincérité*, le vénérable, comme il le fit en l'an XIII, prononçait avec l'orateur un discours sur l'institution maçonnique, ses bienfaits et les devoirs de ceux qui participent à ses mystères (2). On lisait aux frères un discours explicatif sur le but et les allégories de l'art. « La loge suivait toujours, dit un procès-verbal du 30 thermidor an XIII, la lecture de cette pièce avec un plaisir nouveau et y applaudissait avec sensibilité ». Et la fête s'achevait, non point par des chansons, mais par un banquet ou *loge de table* (3).

L'apprenti devenait vite compagnon. Pour obtenir ce second grade symbolique, il fallait avoir 23 ans et trois mois d'apprentissage. Mais à *La Sincérité* les règlements étaient souvent lettre morte. On les interprétait dans leur esprit, avec la plus grande largeur de vue. Beaucoup de frères obtinrent très vite les trois grades. Aux âmes bien nées.... !

(1) *Mss.*, p. 122.
(2) *Mss.*, p. 257 et *passim*.
(3) *Mss.*, p. 257.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce fut le cas de Pascalis, le secrétaire du Préfet. Initié le 5 messidor an X, il s'assimila si vite le vocabulaire, le rite et les allégories maçonniques que la Loge en fit un compagnon trois semaines plus tard, le 26 messidor (1). Pébernat, le frère à talent, conquit son second rang en un mois, de même Salesse, de Figeac (2). Beaucoup d'autres franchirent vite les portes du Temple pour la deuxième initiation, entr'autres l'ex-curé Grenier, Chaudordy fils, de Bellegarde, Sainte-Colombe et Barbier-Lasserre (3). Mention spéciale pour Daurée de Prades et J.-B. Goux, admirés de leurs collègues pour « les progrès rapides et surprenans que ces nouveaux ouvriers avaient faits dans la science de leur grade » (4).

Ils l'avaient puisée dans les loges d'instruction ou de *discipline* et surtout dans ce qui constituait le catéchisme des apprentis. On leur apprenait que tous les ateliers étaient placés sous le vocable de Saint Jean (5), que les noms de *Paix* et de *Sincérité* n'étaient que titres distinctifs, qu'une loge était simple, juste ou parfaite suivant qu'elle était de trois, de cinq ou de sept membres : vénérable et deux surveillants, maître et apprenti, ou deux maîtres et deux apprentis-compagnons; que le Vénérable était à l'Orient comme le soleil levant, parce qu'il éclaire les ouvriers à l'œuvre. On leur expliquait les emblèmes et les symboles maçonniques, ainsi que les devoirs du maçon : fuir le vice et pratiquer la vertu ! Et ils apprenaient le sens allégorique de la planche que nous avons donné en simili-gravure.

La réception de compagnon s'accomplissait avec un cérémonial qui, au début, ressemblait fort à celui des apprentis. Il s'en différenciait cependant en ce que le postulant n'avait plus les yeux bandés et qu'il n'était plus question de genou

---

(1) *Mss.*, pp. 84-85.
(2) *Mss.*, pp. 107, 112, 113.
(3) *Mss.*, 135, 149, 199, 249.
(4) *Mss.*, p. 276.
(5) Il s'agit de Saint-Jean-Baptiste dans certaines loges; dans d'autres, de Saint-Jean L'Hospitalier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nu et de compas sur le sein. La *marche* se faisait autrement, en trois grands pas égaux en zig-zag, un vers le Midi, un vers le Nord, un vers l'Orient. Le *serment* de garder le secret des compagnons vis-à-vis des apprentis se prêtait la main droite sur le cœur, le pouce écarté de façon à former une équerre. C'était le signe *Pectoral* : il signifiait que les violateurs du serment méritaient d'avoir le cœur arraché. Le *guttural* des Apprentis, naturellement plus modeste, se contentait de la gorge coupée ! La *parole* de compagnon, c'était Booz, nom du pilier près duquel il allait se placer; le *mot de passe* : SCHIBBOLETH. La tribu d'Ephraïm, qui le prononçait mal, fut ainsi reconnu par les autres tribus en lutte avec elle. Tous les Ephraïmites qui se présentèrent pour traverser le Jourdain furent tués et précipités dans le fleuve. L'*attouchement*, ou signe manuel, se faisait en prenant la main d'un frère et en lui pressant avec le pouce la première jointure de l'index, puis celle du doigt suivant, en alternant ainsi avec lui.

On expliquait ensuite au récipiendaire le catéchisme de son grade tout en allégories. Il apprenait que le pavé mosaïque, l'étoile flamboyante et la houppe dentelée — qui figurent dans notre simili-gravure — sont les trois ornements de la loge de compagnon, que le pavé... pavait le Temple; que l'étoile était au centre et que la houppe en bordait les extrémités. On l'avertissait qu'au point de vue maçonnique il avait ce jour-là atteint l'âge de sept ans, qu'au point de vue moral il devait fuir la médisance, la calomnie et l'intempérance, et observer le silence, le secret, la prudence et la charité envers ses frères.

Quand l'atelier trouvait que le maçon méritait le *grand salaire*, il passait *maître*. Il fallait avoir 25 ans pour le devenir. Barret-Lavedan fils reçut la maîtrise à 23 ans et le grand Orient de France refusa de lui en délivrer le diplôme à cause de sa jeunesse. En quoi le Grand Orient avait tort. Barret était *teuton* et bénéficiait, par conséquent, d'une dispense d'âge. Au reste, la dignité de maître, une fois reçue, était ineffaçable. Ainsi le voulaient les principes maçonniques et les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constitutions de la Loge d'Agen. Le Grand Orient dut s'incliner (1).

La réception de maître était entourée d'un cérémonial compliqué. Dans une petite étude restée manuscrite et conservée aux Archives départementales de Lot-et-Garonne, ce vieux maçon de Claude Lamouroux, reprenant une idée chère aux doctrinaires de l'Ordre, essayait de démontrer que Virgile était un précurseur et que son fameux livre VI de l'Enéide, où il conte la descente d'Enée aux Enfers, n'était au fond, les secrets gardés, que le récit de l'initiation de maître. Enée, c'est Salomon : le fidèle Achate, c'est le parrain ; Misène, c'est Adoniram, l'architecte du Temple ! (2).

Saluons Virgile franc-maçon et, sans nous arrêter au secret, si bien gardé, que les Encyclopédies modernes observent à son sujet « de Conrad le silence prudent », esquissons à grands traits la cérémonie de l'initiation.

Elle roule tout entière sur l'assassinat d'Adoniram par trois compagnons qui voulaient savoir le mot de maître pour en toucher la paye. Frappé par deux d'entre eux, au midi et au septentrion, l'architecte essaya de s'échapper par la porte de l'Orient, où il fut assassiné par le troisième compagnon. Les meurtriers l'enterrèrent aux environs du Temple et, pour reconnaître sa tombe, y plantèrent une branche *d'acacia*, qui fit par hasard retrouver le cadavre. Salomon le fit enterrer dans le Temple. Une médaille fut placée sur son tombeau; elle était d'or en forme de *triangle* ; sur l'une de ses faces était gravé : JEHOVAH, l'ancien mot de maître. Tous les maçons fidèles devinrent ainsi les *fils de la veuve* d'Adoniram.

Avec quelques variantes propres à chaque atelier, voici comment le grand acte se passe : lorsque la loge de maître est ouverte et que le parrain du récipiendaire a frappé trois fois trois coups à la porte du Temple, le vénérable qui, pour

---

(1) *Mss.*, pp. 172, 173.

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne, fonds Lamouroux. Voir aussi Ph. Lauzun : *Une famille agenaise; Les Lamouroux*. Agen, Lamy, 1893; gr. in-8, pp. 62 et 68.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

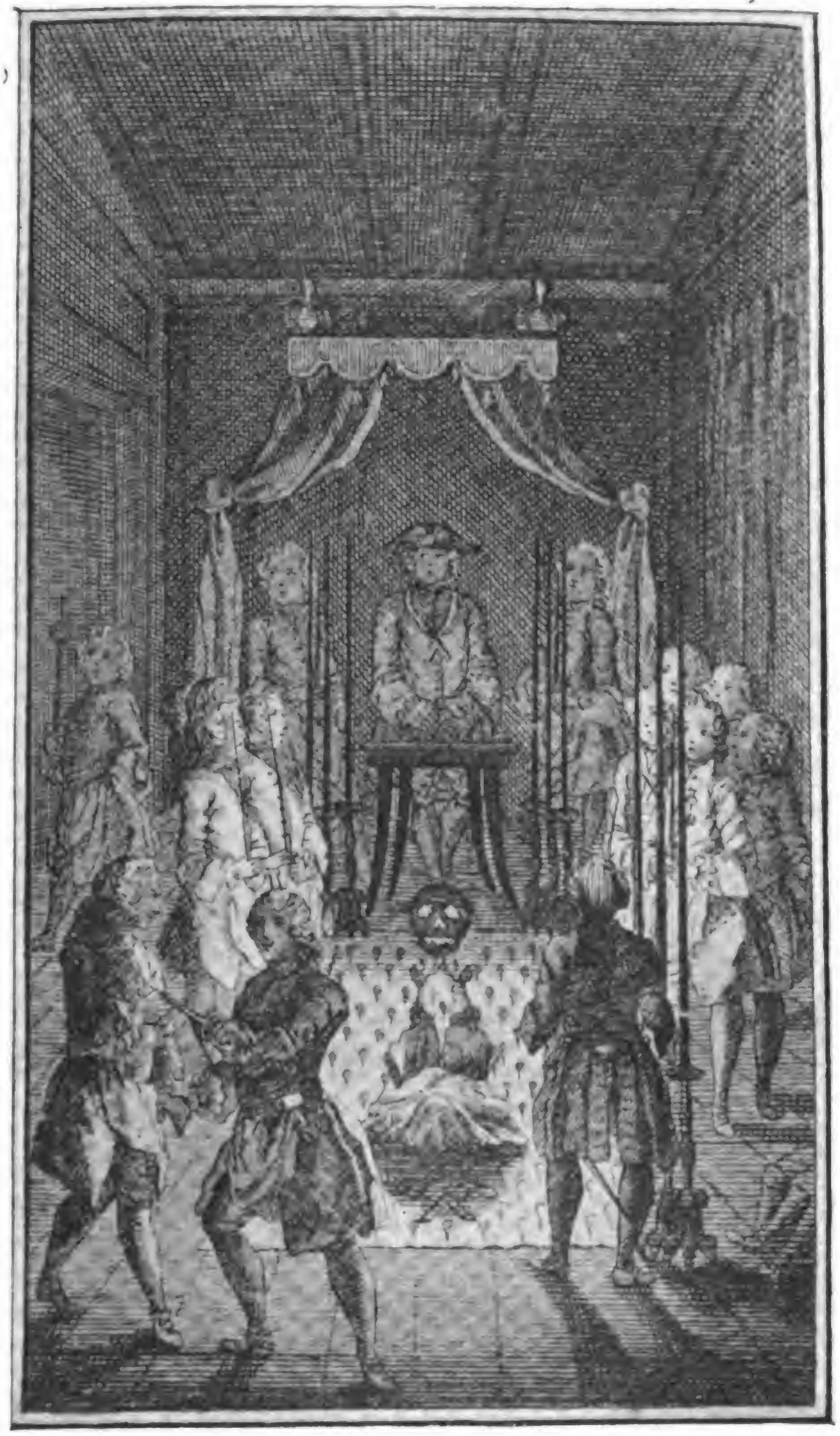

RÉCEPTION D'UN MAITRE F.·. AU XVIII^e SIÈCLE

(D'après une gravure du temps)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

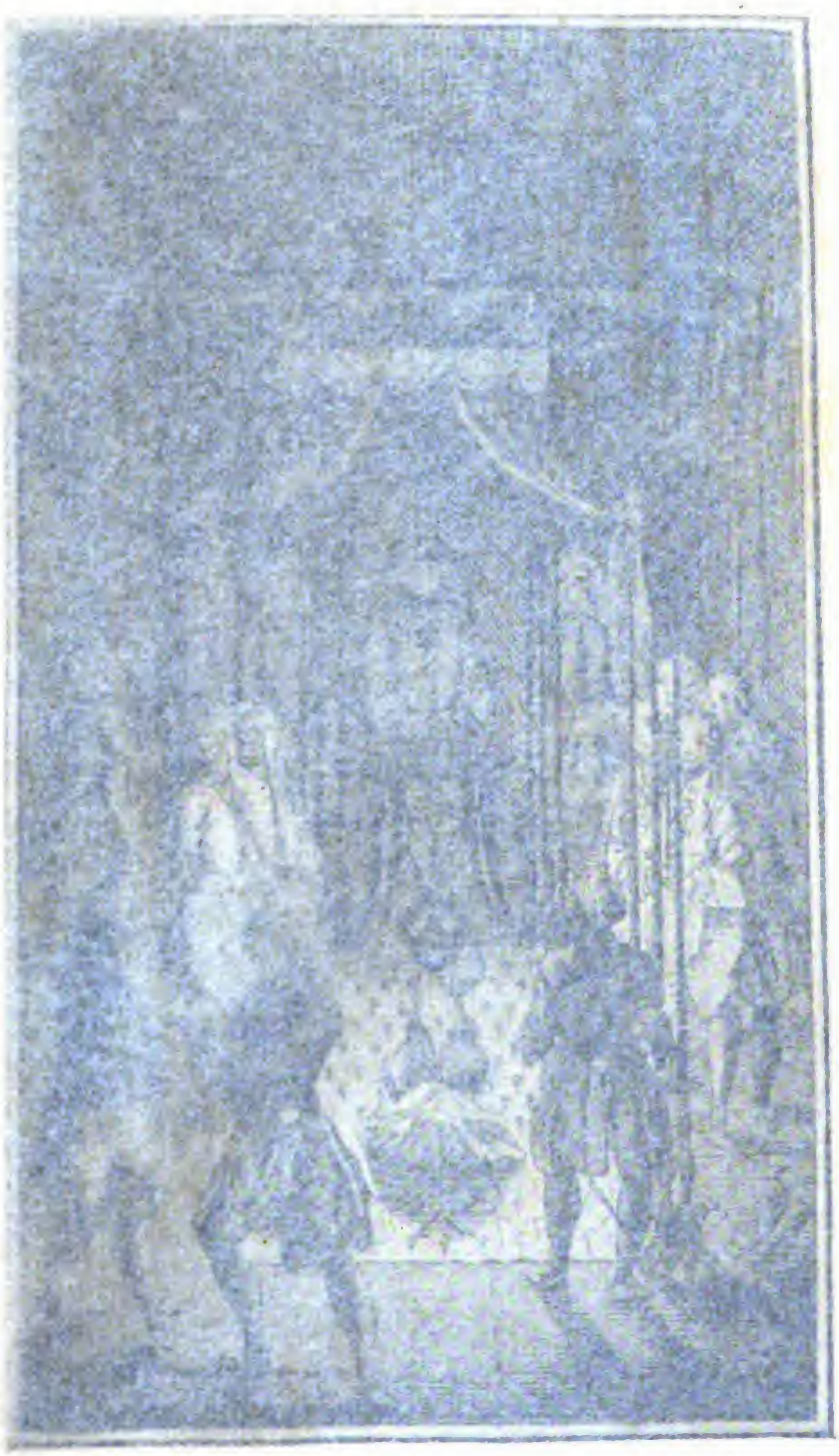

RÉCEPTION D'UN MAÎTRE E.-L. AU XVIIIe SIÈCLE

(D'après une gravure du temps)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la circonstance, prend le titre de *Très respectable*, donne l'ordre de l'admettre. Le second surveillant tire l'épée, ouvre brusquement la porte et présente la pointe de son glaive au compagnon avec ordre de la poser sur sa mamelle gauche. L'un et l'autre font ainsi trois fois le tour de la salle. Tous les frères, en habit maçonnique avec les attributs de leur dignité, sont rangés, l'épée à la main, sur les deux colonnes symboliques, le vénérable, à l'Orient. Des cierges ou *étoiles*, rangés par trois, éclairent le spectacle dont notre simili-gravure ne peut donner qu'une faible idée. Chaque fois qu'ils passent devant le *Très Respectable*, le récipiendaire fait le signe de compagnon et le surveillant, celui de maître et le voyage continue. Les trois tours terminés, les épées rentrent dans le fourreau et les épreuves se poursuivent. On lui fait effectuer le *pas de maître* en trois grandes enjambées « triangulaires ». A chaque pas, il est frappé trois fois aux épaules. Il jure ensuite de garder le secret de maître. « Alors, apprêtez-vous à soutenir, lui dit le *Très Respectable*, les trois terribles coups que je vais vous porter en mémoire d'Adoniram ». Et il feint par trois fois de l'assommer de son maillet. On saisit alors brusquement le postulant et on l'étend sur la forme de cercueil que l'on voit sur le plancher dans la simili-gravure. Les frères dégainent encore et menacent le corps étendu de la pointe de leurs épées, toujours en l'honneur d'Adoniram. Puis le vénérable le relève, après l'avoir laissé retomber deux fois en disant, à la première : *Jakhin* : et, à la seconde : *Booz*. A la troisième et dernière reprise, il lui donne *l'attouchement* de maître, c'est-à-dire qu'il le prend par la main et appuie les 4 doigts écartés et à demi repliés en forme de serres sur la jointure du poignet, le pouce passé entre l'index et le pouce du récipiendaire. En le relevant, il prononce la *parole* de maître : MAKBÉNAK, qui signifie d'après les maçons : *la chair quitte les os*. Ce mot fut le premier prononcé par le maître qui déterra le corps d'Adoniram, en le saisissant par le poignet. Il ne reste plus alors au *Très Respectable* qu'à donner au nouveau maître *l'accolade* par trois baisers, le placer à sa droite, abattre la bavette de son tablier de peau blanche, privilège

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réservé à la maîtrise, et lui apprendre le *mot de passe*, qui était alors *Giblos*. La fête est terminée. La loge de maître est fermée ; on passe à table.

Les frères faisaient naturellement eux-mêmes leur instruction maçonnique. Par les discours qu'ils entendaient, par les explications qu'on leur donnait, par les *planches d'architecture* qu'ils lisaient, ils s'initiaient peu à peu aux mystères du Temple de Salomon , aux malheurs d'Adoniram ou d'Hiram, son architecte, l'une des premières victimes des revendications du prolétariat !

C'est dans la *loge d'instruction* et *de discipline* que le vénérable constatait surtout leurs progrès. C'est là qu'on instruisait les ff.·. plus spécialement et qu'on les interrogeait sur le catéchisme de leur grade, les mystères et les allégories qu'ils devaient connaître avant de recevoir une *augmentation de salaire*, c'est-à-dire le grade supérieur. Elle comprenait en outre la connaissance des constitutions et règlements de la Paix-Sincérité, la lecture de *morceaux d'architecture* provenant surtout du Grand-Orient. L'instruction durait une heure. A partir du 18 messidor an XI, il fut décidé qu'elle aurait lieu le premier lundi de chaque mois, soit pour les apprentis, soit pour les compagnons, soit pour les maîtres. au gré du vénérable. Quand elle portait sur la maîtrise, compagnons et apprentis *couvraient* le temple ; s'il s'agissait des compagnons, les apprentis seuls se retiraient. (1).

Il arrivait souvent à la loge d'Agen que les réponses aux interrogatoires étaient inexactes ou insuffisantes, voire même mauvaises. Le vénérable était bien obligé de s'en contenter. Tout doucement il rappelait les frères à l'ordre et les exhortait, comme Barret-Lavedan en l'an VII, à mieux apprendre leur... catéchisme (2).

A la loge d'instruction, tous les frères intéressés devaient assister ; c'était une obligation formelle. En l'an VII, tous ceux qui manquèrent la séance du 25 brumaire sans excuse

---

(1) *Mss.*, pp. 96, 167.
(2) *Mss.*, pp. 22, 23, 24.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

valable furent censurés. A la lecture du procès-verbal qui mentionnait le fait, des frères s'étonnèrent et demandèrent une modification au texte de la délibération. Et si grandes étaient l'indulgence et la charité de l'atelier qu'on décida, après un long débat, d'ajouter le qualificatif de *fraternelle* comme correctif au mot *Censure*. Tout se passait en famille. Le père menace, mais ne frappe pas (1).

Si quelques maçons répondaient mal, d'autres surprenaient par la vivacité de leur esprit, leur don d'assimilation et le brio de leurs réparties. En l'an XII et en l'an XIII, les interrogations furent particulièrement heureuses (2). Mais quelque intéressantes qu'elles fussent, les loges d'instruction étaient peu suivies: les maçons d'Agen étaient surtout « autodidactes ». Seules, les *loges de table* faisaient salle comble (3).

René Bonnat.

(Dans le prochain numéro : *Les loges de tables*.

(1) *Mss.*, pp. 23-24.
(2) Voir notamment *mss.*, p. 195.
(3) *Idem*, p. 56 et *passim*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOMS DE LIEUX

SE RATTACHANT AUX PREMIERS GRANDS DOMAINES DE L'AGENAIS

(Suite et fin)

Lavinius, d'où *Laviniacum*.

J'ignore si la voyelle i précédant la tonique est longue ou brève.

Si elle est longue, elle persiste et les dérivés seraient :

1° Lévignac (Saint-Pierre), com. du cant. de Seyches, anc. jurid. de cinq paroisses.

2° Lévignac (Saint-Sauveur), ann. com. de Caubon Saint-Sauveur, cant. de Seyches.

Forme ancienne : *Déc.* et *Val. Levinhacum*.

Mutations : a = e (Br. Acheter d'*acaptare*); n = g (Br. Cligner de *clinare*.

Si l'i est bref il tombe; on aurait Lavniac dont le dérivé serait Laugnac (Saint-Vincent), com. du cant. de Prayssas.

Mutations : av = ab = au (Br. Aurone d'*abrotonum*).

Licinius ou **Lupicinus**, d'où *Liciniacum* et *Lupiciniacum*.

Dérivés : 1° Lusignan-Grand (Saint-Basile), com. du cant. de Port-Sainte-Maraie;

2° Lusignan-Petit (Notre-Dame), com. du cant. de Prayssas;

3° Lusignan, annexe de la paroisse de Labastide-de-Castelamorous, cant. de Bouglon.

Formes anciennes : *Déc. Lesinhacum* et *Besinhacum*, cette dernière forme incorrecte, pour Lusignan-Grand et Lusignan-Petit. *Val. Lesinhanum* pour Lusignan-Grand et *Lesinhacum* pour Lusignan-Petit.

Le nom de Lusignan, du Poitou (Vienne, ch.-l. de cant.), porté par une famille illustre, vient, suivant une opinion commune, de *Liciniacum*. Dans ce cas, il y aurait eu une mutation du premier i en u qui est peu ordinaire. Cependant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brachet en cite cinq exemples (au mot affubler du bas-latin *affiblare*).

Il reste donc possible que le Lusignan de la Vienne et les nôtres dérivent de *Liciniacum*. Cette observation s'applique aussi aux noms d'une commune de France dite Lusignac et de trois autres dites Lusigny.

Nous trouvons aussi, dans le *Dictionnaire des Communes*, trois Lézignan, un Lésigné, un Lézigneux, un Lésignat, deux Lésigny.

La forme primitive des noms de ces huit dernières communes est, sans doute, *Liciniacum*, la mutation de l'i en é étant des plus ordinaires (*Br*. Admettre, d'*admittere*).

Mais pour les huit noms cités les premiers, dont la syllabe initiale est Lu, la dérivation de *Lupiciniacum* peut être également proposée, car nous allons prouver qu'elle est d'une parfaite régularité. D'abord nous rappelons que « toute voyelle latine atone précédant immédiatement la tonique disparaît toujours quand elle est brève ». C'est le cas de la voyelle i dans pi. Reste Lupcinus. Ps = ss (Br. Caisse de *Capsa*). Il en est évidemment de même de pc, dont la prononciation est la même.

Pour faire une option entre *Liciniacum* et *Lupiciniacum*, il faut pouvoir se référer à des textes anciens. Il en existe justement de remarquables pour l'Agenais. Trois diplômes d'honneur sur plaques de bronze, dédiés par les cités d'Auxerre, de Sens, d'Orléans à un grand personnage du IVe siècle, Claudius Lupicinus, ont été trouvés sur les limites de la commune de Trentels. Ils ont été acquis pour le Musée d'Agen et ont été l'objet de nombreuses études (1).

L'origine agenaise de Claudius Lupicinus a paru probable. On a présumé qu'il serait venu achever ses jours au pays na-

---

(1) Je citerai seulement : *Trois diplômes d'honneur du IVe siècle*, dont l'auteur principal est feu M. Adolphe Magen, qui a voulu que mon nom fut associé au sien. Cette notice publiée avec trois planches dans la *Revue archéologique*, février 1881, a été reproduite dans le *Rec. des travaux de la Soc. d'Ag., Sc. et Arts d'Agen*, 2e série, t. XIII, 1881.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tal, où il aurait transporté ses diplômes. A l'appui de cette hypothèse, nous avons une petite preuve de plus.

Le nom de sa famille ou le sien a survécu dans une propriété si grande qu'elle a formé plus tard deux communes limitrophes. Si les ruines d'édifices parmi lesquelles gisaient les trois diplômes sont situées à 33 kilomètres des confins de Lusignan-Grand et Lusignan-Petit, cela n'infirme en rien la présomption. On sait combien étaient généralement dispersés les domaines des barons durant le moyen âge. Il devait en être de même dans les premiers siècles de notre ère, la période des *latifundia*, équivalents à de grandes et multiples seigneuries.

Lucanus, d'où *Lucaniacum*.

Dérivé : Lugagnac, par., com. de Saint-Eutrope, cant. de Villeréal.

Forme ancienne : *Val. Luganhacum*.

Mutation : c = g. (Br. Adjuger, d'*adjudicare*.)

Lucius, d'où *Luciacum*.

Dérivés : 1° Lussac (Notre-Dame de) par. com. de Saint-Sardos, cant. de Prayssas ;

2° Lussac (Notre-Dame), annexe, com. de Villefranche, cant. de Casteljaloux.

Mutation : c = ss (Br. Amitié).

Lupercus, d'où *Luperciacum*.

Dérivé : Lubersac, ann. de Saint-Sernin, com. de Saint-Sernin, cant. de Duras.

Mutation : p = b (Br. Abeille, de *apicula*).

Lupinus, d'où *Lupiniacum*.

Dérivé : Loupinac (Saint-Vincent de), par. com. de Monbahus, cant. de Cancon.

Lupus, d'où *Lupiacum*.

Dérivé : Loupiac (Saint-Antoine de), annexe de la par. de N.-D. de La Veyries, com. de Labastide-de-Castelamorous, cant. de Bouglon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Magnus, d'où *Magniacum.*

Dérivé : Magnac (Saint-Sernin de), par. com. du cant. de Penne.

Marcellus, d'où *Marcelliacum.*

Dérivé : Marsillac, par. cit. par *Val.* (*Marsilhacum*), à identifier.

Mutation : e = i. (Br. Accomplir.)

Marcus où **Marsus**, d'où *Marciacum*, *Marsiacum.*

Dérivés : 1° Marsac (Saint-Sernin de), par. du cant. de Tournon ;

2° Marsac (Saint-Etienne de), par. com. de Laugnac, cant. de Prayssas ;

3° Marsac, ann. de Clairac, cant. de Tonneins.

Mutation : c = s. (Br. Amitié.)

Martialis, d'où *Martialiacum.*

Dérivé : Martaillac, com. de Labastide, cant. de Bouglon.

Forme ancienne : (*Déc. Martilhacum.*)

Mutations : Dans le groupe ia précédé de la sifflante t l'i disparaît. (Br. Agencer, du bas-latin *agentiare*) ; a = ai. (Br. Aigle, d'*aquila.*)

Métellus, d'où *Metelliacum.*

Dérivé : Médillac (Saint-Vincent de), par. com. de Clairac, cant. de Tonneins.

Mutations : t = d (Br. Aider, du latin *adjutare*) : e = i (Br. Accomplir, du bas-latin *accomplere*).

Montanus, d'où *Montaniacum.*

Dérivés : 1° Montagnac-sur-Auvignon, com. du cant. de Nérac ;

2° Montagnac-sur-Lède, com. du cant. de Monflanquin.

Mutation : n = gn (Br. Cligner de *clinare.*

On pourrait être tenté de chercher plutôt l'étymologie de nos deux Montagnac dans *mons*, mais *mons* est presque toujours associé à un adjectif tel que *aculus*, *calvus*, *securus*, *altus*, etc. et rarement à un substantif, ex. Bajuli mons, ou un nom, comme *Sempronius* dans Monsempron.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans le cas présent, on pourrait proposer *Annius*, d'où nous avons tiré Agnac. Nous croyons qu'il est impossible de décider entre *Montanus* et *Annius*.

Niger, d'où *Nigriacum*, tiré du génitif.

Dérivé : Nérac.

Forme ancienne : *Hom. Nairacum.*

On a fait dériver Nayrac (com. de l'Aveyron), de *Nigriacum* L'étymologie de Nérac, ch.-l. d'arr. de Lot-et-Garonne, est vraisemblablement la même et voici comment elle se justifie : le premier i devient e (Br. Admettre); gr = r, comme *nigra* a fait noire (Br. Accueillir).

Le Niger que nous révèle le nom de Nérac était peut-être le propriétaire de la riche villa découverte, il y aura bientôt un siècle, sur les bords de la Bayse, dans la fameuse garenne de la reine Marguerite.

Les faux, inscriptions et sculptures, qui furent produits comme provenant de ces fouilles par leur fabricant, Théodore Chrétin, ont été l'objet de nombreuses discussions.

Un de ces faux se rapporte curieusement à notre étude. Chrétin, qui avait la passion des étymologies — où diable cette passion va-t-elle se nicher ! — soutenait que Nérac venait de *Nereidum Aquæ* et il en donnait pour preuve une des inscriptions fabriquées par lui, qui portait bien NER. AQ. Pour un faussaire, on ne saurait être plus naïf.

Paulus, d'où *Pauliacum.*

Dérives : 1° Paulhiac (Notre-Dame de), par. com. de Foulayronnes, cant. d'Agen ;

2° Paulhiac, com. du cant. de Monflanquin. Ancienne juridiction de cinq paroisses.

Pelagius, d'où *Pelagiacum.*

Dérivé : Pélagat (Notre-Dame de), annexe de Nicole, com. d'Aiguillon.

Perennis, d'où *Perenniacum.*

Dérivés : Pérignac, abbaye, com. de Montpezat, cant. de Prayssas :

A citer un chef lieu dit Pérignac dans la com. de Calignac.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Forme ancienne : *Vul. Perinhacum*.
Mutations : e = i (Br. Accomplir) : n = gn (Br. Cligner).

Perillius, d'où *Perilliacum*.

Dérivé : Périllac. Eglise ancienne, com. de Cancon.

M. l'abbé Barrère (*Histoire religieuse du diocèse d'Agen*) et M. Massip (*Hist. de Cancon*), ont cru pouvoir identifier Périllac avec *Primuliacum*, la villa de Sulpice Sévère. Périllac n'est pas très éloigné de Lauzun, qui serait la patrie de ce grand personnage (*Eluso*). Je n'ai pas l'intention de contrôler cette identification en compulsant des textes. Bouillet, dans son *Dictionnaire*, place Primuliac près de Béziers, où résida Sulpice Sévère. Il faudrait rechercher sur quelles preuves est fondée cette dernière assertion.

En se plaçant au seul point de vue de la philologie, il n'est pas impossible que Périllac dérive de *Primuliacum*, mais les mutations sont multiples.

1° i = e (Br. Admettre).

2° Transposition de r et e, qui donne per. Ce n'est pas sans exemple.

3° Syncope normale de l'u atone précédant la tonique. Reste Permliac.

4° Dans le groupe de trois consonnes, syncope de la médiane m. C'est assez normal, mais ce qui l'est moins, c'est

5° l'addition d'un i par euphonie.

Pompeius, d'où *Pompejacum*.

Dérivés : 1° Pompéjac, église aujourd'hui détruite sur le plateau de l'Ermitage, qui domine Agen ;

2° Pompéjac, ancien nom du Mas-d'Agenais, conservé dans une par. et un quartier de cette ville ;

3° Pompéjac, par. ancienne, près de Galapian, citée par Valier;

4° Pompiac (Notre-Dame de), par. com. de Castillonnès;

5° Pompiey (Saint-Pierre), com. du cant. de Lavardac.

Cette dernière localité est la seule du département où le suffixe *iacum* ait été traduit par le suffixe iey, assez commun dans certaines régions de la France.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Priscus, d'où *Prisciacum*.

Dérivé : Prayssas (Saint-Jean), anc. jurid. de cinq paroisses, ch.-l. de cant.

Formes anciennes : *Hom, Preshanum ; Déc., Prechanum : Val. Prayssanum.*

Mutations : i = e et ay (voir ci-dessus au mot *Ancharius*);— sc = ss dans la prononciation.

Quietus, d'où *Quietiacum*.

Dérivé : Quissac (Saint-Pierre), an. de Cours, com. de Laugnac, cant. de Prayssas.

Mutations: La syncope de l'e peut s'expliquer par une mutation en i (Br. Accomplir), que son inutilité fait supprimer; t = ss (Br. Agencer).

Un e muet ne se prononçant pas, Quiessac ne pouvait se maintenir.

Rufus, d'où *Rufiacum*.

Dérivés : 1° Rouffiac (Saint-Pierre), anc. jurid., com du cant. de Cancon ;

2° Ruffiac (Saint-Pierre), par. com. du cant. de Bouglon.

Sabinus, d'où *Sabiniacum*.

Dérivés : 1° Savignac (Saint-Vincent), com. du cant. de Duras;

2° Savignac (Saint-Jean), par. com. de La Sauvetat-sur-Lède, cant. de Monflanquin;

3° Savignac (Saint-Euparque), par. com. du Castella, cant. de Laroque.

La mutation normale de b en v s'est produite, sans exception, dans les noms des 43 com. de France qui dérivent de *Sabiniacum*.

Salvianus, d'où *Salvianiacum*.

Dérivé : Sauvagnas, anc. jurid., com. du cant. de Laroque.

Formes anciennes : *Sais. Salvanhanum; Val. Salvanhasius.*

Mutations : al = au (Br. Agneau) ; la voyelle brève i, devant la tonique, disparaît d'après une règle constante; n = gn (Br. Cligner).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Scandilius, d'où *Scandiliacum*. .

Dérivé : Scandaillac, église détruite, com. de Saint-Eutrope, cant. de Villeréal.

Mutation : i = ai, comme raide de *rigidus* (Br. Boire).

Secundus, d'où *Secundiacum*.

Dérivé : Ségougnac (Saint-Martin), anc. par., com. de Moirax, cant. de Laplume.

Mutations : c = g. Il suffira d'observer que nous prononçons encore g le c de second ; n = gn (Br. Cligner ; la syncope d'une consonne (ici le d) sur deux réunies est fréquente.

Serenus, d'où *Sereniacum*.

Dérivés : 1° Sérignac (Notre-Dame), com., cant. de Laplume.

2° Sérignac de Lauzun (Notre-Dame), par. com. et cant. de Lauzun.

Mutations : le second e = i (Br. Accomplir) ; n = gn (Br. Cligner).

Tarus ou **Tarius**, d'où *Tariacum*.

Dérivé : Tayrac (Saint-Amans), com. du cant. de Beauville.

Mutation : a = ay. (Voir ci-dessus, au mot *Ancharius*).

Tertius, d'où *Tertiacum*.

Dérivé : Tersac, annexe de Meilhan, com. et cant. de Meilhan.

Mutation : t = s (Br. Angoisse).

Tiberius, d'où *Tiberiacum*.

Dérivé : Thivras, église sur le territoire de Marmande.

Mutations : Chute normale de la voyelle atone e située avant la tonique; b médial = v (Br. Avant de *abante*).

Titius ou **Titus**, d'où *Titiacum*.

Dérivés : 1° Thézac (Saint-Sernin), com. du cant. de Tournon;

2° Thézac (Saint-Caprais), par. près de Duras.

Formes anciennes : *Val.*, pour le premier, *Tessacum* et *Teysacum;* pour le second, *Thessacum*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mutations : i = é (Br. Accomplir) ; l = ss (Br. Angoisse) ou l'équivalent z.

Vernus, d'où *Verniacum*.

Dérivé : Bernac, com. de Loubès-Bernac, cant. de Duras.

Mutation : v = b (Br. Bachelier) .

Virius, d'où *Viriacum*.

Dérivés : 1° Birac (Saint-Georges), com. du cant. de Marmande ;

2° Birac, quartier de Nérac.

Mutation : v = b (Br. Bachelier).

Vitalis, d'où *Vitalisiacum*.

Dérivé : Bistauzac, par. com. de Gontaut.

Les mutations de v en b, de al en au, la syncope de la voyelle brève i précédant la tonique sont normales. On obtient ainsi Bitausac. Mais l'addition de s dans st ne paraît pas être justifiée par des exemples et rend l'attribution douteuse. Il reste à invoquer l'euphonie, ce qui est une faible preuve, et aussi la difficulté de trouver une autre étymologie pour un nom de forme assez bizarre.

Vitalius, d'où *Vitaliacum*.

Dérivé : Vidaillac, château, com. d'Anzex, cant. de Castel-jaloux.

Forme ancienne : *Hom.* Bidelhac.

Mutations : t = d Br. Aider) ; a = ai (Br. Aigle).

Je n'ose proposer : **Rullus** d'après Roilhiac, la mutation de l'u en oi étant peut-être sans exemple ;

Marinus, d'après Maurignac, la mutation de l'a en au n'étant pas ordinaire;

Caldus, d'après Cauzac, la mutation de d en z étant douteuse;

Gellius, d'après Gelsac, l'addition de s n'étant pas ordinaire;

Vitrasius, d'après Vitrac, la chute de s ne pouvant être expliquée, et, à l'opposé,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Submanus, d'après Soumensac, ce qui implique l'addition de s.

***

L'ne centaine de noms de paroisses figurent dans la présente étude. En les faisant dériver de noms de personnes (plus de quatre-vingts) nous avons sans doute commis des erreurs et l'on pourra contester certaines dérivations.

Toutefois la plupart de celles qui sont proposées paraîtront, sans doute, d'autant plus admissibles qu'il serait difficile de trouver d'autres étymologies satisfaisantes pour la plupart de ces noms de lieux.

Comme le dit fort justement M. le vicomte de Gourgues, dans son Introduction au *Dictionnaire topographique de la Dordogne* (Paris, imp. nat. 1873, in-4°) « un nom n'est pas « une formation fortuite : dans l'origine, il fut la désignation, « la description sommaire de ce qui tombait sous la vue... « Les noms ont une valeur réelle... »

Cet auteur en donne, comme preuves, une longue énumération des formes diverses de noms de lieux adoptés d'après l'aspect des lieux : les forêts et les arbres, les rochers et le relief du sol, les eaux, le travail des hommes, etc... Toutes ces remarques sont applicables aux localités de notre pays, d'ailleurs limitrophe du Périgord; on y retrouve les mêmes formes, ce qui, soit dit en passant, rend ce *Dictionnaire* très intéressant pour nous.

Or il est remarquable que les neuf dixièmes des noms agenais cités dans notre nomenclature ne peuvent être expliqués d'après des conditions dépendant de la nature. Nous avons prouvé qu'ils peuvent dériver de noms de personnes.

Mais beaucoup d'autres noms de lieux dont le suffixe paraît avoir été *iacum* ne nous ont pas livré leur secret.

Si nous ne nous étions pas limité à la série des noms classiques du *Dictionnaire* de Quicherat; si nous avions utilisé le *Corpus* des Allemands et les ouvrages qui, d'après les inscriptions, les graffiti, les marques de potiers ont révélé tant de noms de latins et de barbares, il eût été possible de proposer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un plus grand nombre d'identifications. Laissons à d'autres le soin de compléter ces recherches et, pour faciliter leur tâche, donnons la liste des noms de communes et de paroisses qui paraissent rentrer dans cette catégorie. Ce sont :

Armillac, Crouzillac, Dévillac, Noailhac, Tourliac, Caillac;

Beauziac, Brugnac, Cavagnan, Montignac, Poussignac, Sourdignac;

Bugassat, Cahuzac, Couloussac, Estussan, Ferrussac, Ferrensac, Espiassac, Gassac, Poussac, Playchac, Samazan;

Besombat, Corconat, Retombat, Rivonat, Teyssonnat;

Colayrac, Doudrac, Gabirac (*sive* Pardaillan), Lavardac, Mazerac, Thurac;

Beaugas, Bouillas, Dondas, Moiras, Moirax, etc.

Un certain nombre de ces noms avaient peut-être pour suffixe *acum*, *alum*, *anum*, qui n'ont pas la même signification que *iacum*, mais il reste probable que la plupart nous dissimulent des noms à trouver. Quelques-uns d'entre eux ont la rudesse des appellations gauloises et franques. Ils se distinguent de tant de noms de lieux ordinaires dans lesquels nous reconnaissons des substantifs ou des adjectifs de la langue commune. Leur étrangeté même ne doit pas nous surprendre. La variété des noms de personnes ne devait pas être moins grande à l'époque gallo-romaine et dans le haut moyen âge que de nos jours. Cette variété est démontrée pour les idiomes celtiques. Si, dans notre mémoire de simples bacheliers, il ne survit que deux ou trois cents noms de personnages historiques de ces temps-là, on n'en est pas moins assuré qu'autour d'eux s'agitaient des foules dont les glossaires les plus complets ne sauraient faire le dénombrement. Ne soyons point surpris que nombre de grands domaines soient baptisés de noms inconnus et parfois bizarres.

Maintenant, et pour en finir, je suis le premier à me demander ce que peut valoir la présente étude. Sans conteste, pour reconstituer le passé, la philologie n'offre pas la même certitude que l'archéologie. Les ruines, les cimetières que l'on peut dater approximativement, nous fixent sur des centres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

anciens de population et quelquefois sur leur importance. Leurs noms peuvent donc figurer sur les cartes à faire pour la période obscure qui s'étend jusques au-delà de l'an mille. Pouvons-nous inscrire aussi sur ces cartes les noms tels que ceux que nous venons de mettre en lumière ? Je n'ose trancher la question.

En effet, je n'affirme, dans aucun cas, que tel nom de lieu vient certainement de tel nom de personne ; j'ai voulu seulement démontrer que, d'après les règles de la philologie, l'origine proposée était possible sinon très probable.

Ceux-là seuls qui étudient avec méthode nos origines peuvent apprécier les difficultés que l'on éprouve pour tirer un peu de vérité du fond d'un puits. Le puits qu'ils explorent est profond et plein de ténèbres.

G. THOLIN.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉLANGES D'HAGIOGRAPHIE AGENAISE

Etude critique sur la Passio Sancti Vincentii Aginnensis

(Suite)

Pour donner une idée de ces dépendances je me contenterai de mettre en regard du ms. 479 (que j'ai eu facilement sous la main et qui est le dernier témoin d'un original commun) les textes des mss. lat. 25600 M. B. (Londres), 2179 et 2180 B. N. (Paris), après avoir relevé, pour un coup d'œil d'ensemble, la liste des saints passés des trois manuscrits cités dans le passionnaire toulousain. Je dis : des trois mss., car le compilateur de T, comme celui de P et celui de N, avait sous les yeux un passionnaire espagnol plus complet, dont lesdits manuscrits ne sont que des extraits, assez conséquents toutefois pour former un tout à-peu près continu du cycle liturgique; la collation de Bernard Gui a des saints qui se trouvent soit dans le passionnaire de Cardeña, soit dans celui de Silos (cod. 2°), soit dans celui de S. Pélage. Le *codex secundus* de Silos (ms. 2179 B. N.) confirme notre hypothèse; une note marginale du fol. 172 : *Passio sancti Pancratis in finem libri perquire*, prouve que le compilateur se servait d'un sanctoral, dont il ne prenait que certaines notices propres à son but; il en a oublié une; il l'a transcrite à la fin de son travail (1).

(1) Le fol. 261 v° du mss. addit. 25600 m'apporte un nouveau *confirmatur : Explicit pass. prima in libro passionum. Deo gratias. Amen.* Le P. Tailhan, après Berganza, ne nous dit-il pas en outre, *loc. cit.* que le sanctoral de Cardeña se composait de deux volumes ? Où est la *pars secunda* ? C'est, muni des deux parties et ne formant peut-être qu'un seul tout, que l'original de Cardeña et des mss. 2179 et 2180 B. N. est venu en Gaule vers la fin du VIII[e] siècle et a servi au rédacteur de la seconde passion de S. Vincent. Quelques leçons de P et T prouveraient que cet original est arrivé chez nous avant certaines amplifications et retouches, faites, je conjecture, à Cordoue.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voici la liste des saints empruntés aux mss. espagnols :

Pass. de Cardeña (Londres, Ad. 25600).	*Pass. de X (?)* (Paris, n. acq. 2179)	*Pass. de S. Pélage* (Paris, n. acq. 2180)	*Pass. de Toulouse* (ms. 479)
Aciscli et Victoriae.			Aciscli et Victoriae.
Romani.			Romani.
Cacciliae.			Cacciliae.
Clementis.			Clementis.
Saturnini.			Saturnini.
Andreae.			Andreae.
Eulaliae Emeretensis.			Eulaliae Emeretensis.
	Thomas.		Thomas.
Eugeniae.			Eugeniae.
Columbae.			Columbae.
		Jacobi.	Jacobi.
Juliani et Basilissae.			Juliani et Basilissae.
Agnetis et Emerentianae.			Agnetis et Emerentianae.
Vincentii Lev. Valent.			Vincentii.
Agathae.			Agathae.
Eulaliae Barcinonensis.			Eulaliae Barcinonensis.
	Crisogoni.		Chrysogoni.
	Georgii.		Georgii.
Inventio S. Crucis.			Inventio S. Crucis.
Gervasi et Protasi.			Gervasi et Protasi.
	Julianae.		Julianae.
Petri et Pauli.			Petri et Pauli.
		Simonis et Judae.	Simonis et Judae.
	Bartholomaei.		Bartholomaei.
Cucufatis.			Cucufatis.
	Christinae.		Christinae.
Felicis Nolani.			Felicis Nolani.
	Felicis Gerundensis.		Felicis Gerundensis.
Justi et Pastoris.			Justi et Pastoris.
	Mametis.		Mametis.
Xisti et Laurentii.			Xisti et Laurentii.
Genesii Arelatensis.			Genesii Arelatensis.
	Victoris et Coronae.		Victoris et Coronae.
	Pancratis.		Pancratii.
	Fidei, Spei et Karitatis.		Fidei, Spei et Caritatis.
Cipriani.			Cypriani.
Eufemiae.			Eufemiae.
	Mart. Agaonensium.		Mart. Agaunensieum.
Sabinae.			Sabinae.
		Cosmae et Damiani.	Cosmae et Damiani.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On a dû remarquer que les saints espagnols des trois passionnaires sont représentés dans le passionnaire toulousain et que chez lui ne figure aucun saint espagnol en dehors de ceux des trois mss. qui lui ont servi de source (1).

Je vais transcrire maintenant quelques parallèles (il est inutile de tout copier, je donne un exemple de chaque manuscrit).

Pass. de Cardeña.	*Pass. de Toulouse.*
Passio sanctae et beatissimae Eulaliae virginis et martiris Christi quæ passa est Emerita.	*Passio sanctae et beatissimae Eulaliae...*
... Inumerus populus et infinita est multitudo...	*... infinitas est multitudo...*
Pass. ms. lat. 2179 B. N.	*Pass. de Toulouse.*
Passio sanctorum ac beatissimorum martyrum Agaonensium qui passi sunt... sub Maximiano qui Romane reipublice...	*Passio sanctorum ac beatissimorum martyrum Agaunensium.*
	... qui Romane reipublice...
Pass. de S. Pélage.	*Pass. de Toulouse.*
Passio vel hactus sanctorum apostolorum Simonis et Jude qui passi sunt... Symonis itaque Cananeus et Judas Zelotes.	*Passio vel actus sanctorum apostolorum Simonis et Jude...*
	... et Judas Zelotes...

Les vies des saints, qui ne se trouvent pas dans les passionnaires espagnols, ont pris dans T des airs de famille et par des retouches ont été de suite fortement apparentés; les saints espagnols ont prêté de leurs richesses et se sont montrés très accomodants (je fais allusion aux vies de S. Préject S. Ferréol, des SS. Nérée et Achillée, S. Blaise, S. Quentin, S. Mennas, etc.) S. Vincent d'Agen (2) a profité lui aussi d'un pareil voisinage.

---

(1) Je ferai remarquer aussi que certains autres saints mentionnés dans T, v. g. S. Préject, S. Ferréol, sont des saints d'Auvergne ou spécialement honorés dans ce pays.

(2) Sᵉ Foy et S. Caprais doivent tout autant au sanctoral de Cordoue-Cardeña; les passions de Sᵉ Léocadie, SS. Juste et Pasteur, des martyrs de Saragosse, etc... ont servi au rédacteur de leur passion 2ᵉ famille (le même, selon moi, que le rédacteur de la passion remaniée de S. Vincent : ce sont les mêmes étroites dépendances, les mêmes sources littéraires, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le rédacteur de la famille N, P, T, en s'aidant du M. H. ainsi que nous l'avons vu, commence par modeler le titre de son travail sur les titres des actes espagnols :

Passio sanctissimi ac beatissimi Vincentii, levitae, martyris Christi, qui passus est Valentia in civitate, sub Datiano præside, XI Kalendas Februarias.	Passio sancti Vincencii (M. H.), *martyris Christi, qui passus est in provincia* Galliarum, *in pago* Aginensi, *in castro* Pompeiaco (Pociaco T) *V Idus Iunii.*

Il prend ensuite dans les actes de S. Vincent de Saragosse et de S. Emérite, dans la préface du sanctoral de quoi composer son prologue :

Sancti ac beatissimi Vincentii... martyris (S. Vincent) *antiquitas* (S. Emérite).	De *sancti ac beatissimi* (1) *Vincentii martyris* passione..... De cujus gestis... *antiquitas* silere magis voluit quam ullis *stilorum* monimentis (2) *notitiae* aliquid hominum..... *martyris gesta*....
stilo (préface du passionnaire) *notitiae* fidelium (S. Vincent) *martyrum gesta* (préf. du pass.)	

3. C'est la recension de B et V qui lui a fourni le corps de la passion, mais dans un état meilleur. Alors que la *civitas Aginnensium* faisait partie de l'Aquitaine austrasienne (3), la passion — 1re famille — de S. Vincent alla de Bourges à Metz, vers 595 (4). A Metz, elle reçut par mauvaise lecture et par-

---

mêmes procédés de composition, avec un même lieu d'origine) pour remplir le cadre donné par la passion des martyrs d'Agaune dont le culte était si répandu dans l'Auvergne et le Lyonnais.

(1) Les mots *sancti ac beatissimi sont* passés du titre du passionnaire espagnol dans le prologue de T.

(2) M. Saltet, *Etude critique sur la Pass. de Ste Foy*, etc., p. 12, note 1, propose de corriger la leçon *tumulorum*, reproduite dans Bosquet, par *titulorum*, « leçon donnée par tous les manuscrits de la *Passio SS. Fidis*, etc. » Je conserve à la *Passio S. Vincentii* la leçon *stilorum* de N; le *tumulorum* de T vient de la lecture défectueuse *stimulorum* de P. Les sources de N réclament la leçon *stilorum*.

(3) Longnon, *Revue Archéologique*, octobre et nov. 1877, II et III; Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*. Cf. en sens contraire, Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, dans la *Revue des quest. hist.*, t. XXXV; Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 14, note 3.

(4) C'est ce qui explique la présence de la notice de S. Vincent dans le *Bernensis*; le ms. de Berne fut écrit, en effet, pour l'usage d'un monastère de Metz, et l'exemplaire dont il dérive, avait été adopté à l'usage de l'église de Bourges. Cf. mon étude sur le *ms. de la Collégiale...*, p. 230, n° 5.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

triotisme particulariste, l'addition que nous trouvons conservée dans B et V : *Regione Metensium quae una est de nobilioribus civitatibus Galliae* (1), tout en voyant sa leçon du paragraphe 5 (*a Nemelo* V, *a Metensi* B) respectée par une heureuse inconséquence ou un avantageux oubli. La recension de N a gardé le texte primitif à un mot près : in *regione Metensis* ruris (2) *agro vel atrio*, et les lectures du texte parallèle à celui de B et V sont excellentes dans l'ensemble malgré les si fâcheuses amplifications.

4. Ces additions, suggérées à l'auteur de N par le passionnaire original de Cordoue, étaient d'ailleurs nécessaires pour remplir le cadre donné par Grégoire de Tours.

Il fallait, nous l'avons déjà dit, que S. Vincent pût figurer dans le manuscrit — et sans faire pauvre mine — à côté des saints espagnols. Le sanctoral étranger avait offert une partie et le modèle du titre avec quelques mots perdus de ci de là; Grégoire fournit le plan de la passion, qui n'est qu'un décalque et un doublet de n'importe quelle de ses *Vitæ Patrum;* toutes pareilles, elles ont un cadre uniforme : un exorde ou prologue, un corps de sujet, une invention parfois, des miracles (récompenses ou punitions) toujours.

Voici le *chéma* d'une vie prise au hasard (3) :

I. *Athleta Christi* etc... (prologue).

II. *Igitur Lupiciniis quidam...* (vie).

III. *Cum autem jam senio...* (mort, sépulture et miracles).

IV. *Adfuit quædam matrona...* (ouverture du tombeau et translation du corps saint de Lipidiac — lieu de la première sépulture — à Trésay ou Trésel, en Auvergne. *In quo vico saepius se beatissimus* [*Lupicinus*] *in virtutibus declaravit; sed et Lipidiaco... plerumque opus ejus sanctum ostenditur; uterque enim locus unius sancti præsidiis communitur*).

---

(1) Le *nobilioribus Galliae* prouve qu'à l'époque où écrit le compilateur, Metz est encore une ville de haute importance.

(2) Ce *ruris* doit être une répétition de termes due au scribe de B et V, puisque *rus* signifie ici « région ».

(3) Vitae Patrum, édit. Ruinart, c. XIII. De sancto Lupicino.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est le plan de N, P, T :

I. *De sancti ac beatissimi Vincentii...* (prologue).
II. *Igitur in Aginnensis...* (actes du martyre).
III. *Corpus juxta solitum telluris...* (sépulture, miracles, invention du corps saint et translation du Vernemet à Pompéjac, et miracles aux deux endroits : *ut neutro loco beneficia beati martyris deessent*).

Mais Grégoire de Tours est une source encore plus intéressante. Le rédacteur de B et V avait bien pris des mots et des phrases à l'historien des martyrs; mais ses dépendances étaient tout extérieures; il était encore trop bon écrivain pour ne pas rester lui-même et garder son beau brin de plume (1). L'auteur de N, P, T est de la fin du VIII^e^ siècle ou du commencement du IX^e^; c'est à peine l'aurore de la renaissance carolingienne; nous sommes loin du style de Sidoine et celui de Grégoire règne encore dans les monastères. Le rédacteur de la seconde passion de S. Vincent a sans doute de la littérature et surtout de la lecture; il ne sait pas s'affranchir; son vocabulaire, sa phrase, presque sa syntaxe, — si on peut parler de syntaxe à cette époque, brouillée avec les cas des substantifs et la conjugaison des verbes, — tout est grégorien. Une étude attentive et une pratique assidue des textes et de leur source, originale entre toutes, fera saisir sur le vif les étroits rapports que je souligne. Les mots, les expressions, les tournures de phrase, les idées générales et les détails, empruntés à Grégoire , ne se comptent pas (2).

---

(1) Les écrivains de l'*Hist. litt. de la France*, II, pp. 316-317, ont été frappés, bien avant nous, du bon style du premier rédacteur et des négligences du second : ils traitent l'épisode de Guétarius de « détail fort mal écrit. »

(2) *Texte N. P.*	*Texte de G. de T.*
Inclili martyris.	*Inclitus martyr* (1103 A).
loculuri.	*Pauca loculuri* sumus (1068 A).
deserimus.	Domino juvante, *disserimus* (312 B)
non materiam meritorum.	Illustrium *meritorum* viri (857 A).
De cujus gestis,	*De cujus gestis* et miraculis (1104 A).
atque virlutibus.	*De cujus virtutibus* multa quidem audivimus (729 C).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est lui, enfin, qui donne le thème de l'épisode de Guétarius. Les scènes de noyade sont nombreuses dans son *Historia Francorum* ou son *De gloria* (1); multiples aussi les punitions

---

ac profanis cultibus dedita.

silere magis voluit quam ullis stilorum monimentis notitiae... memoriaeque mandare.

Pauca tamen de plurimis, quae fidelium Christianorum relatu comperimus, stilo titubante perstringimus.

facilius queunt virtutibus ... quam sermonibus explicari.

Coeptam ergo passionis historiam in quantum a Deo fandi copia suggeritur exsequamur.

Hujus namque praedii cespes... basilicae etiam constructione conspicuus et jam annis singulis convenientium ibidem populorum castris quasi quadam florum amoenitate variatus mira in veneratione martyris pulchritudine decoratur.

Paganorum cetus... Tumuli per sancti martyris artus praesentia...

Ut neutro loco beneficia beati martyris deessent.

Simulacrorum *cultibus* (806 B).
Cultu gentili dicata (1133 D).
Nequeam hoc *silere* (804 C).
Quare nihil differt quibus *monimentis* fortia triumphatorum facta pandantur vel venerabilium rerum ordo *memoriae mandetur* (1104 B).
De quibus *pauca* memorari (731 C).
Sed de *plurimis pauca perstrinximus* (1040 B).
Per fidelium relationem (745 C).
ibi gesta *comperi* (1074 B).
stilo rusticiori (1041 A).
titubantis (1107).
silere nequimus (1059 A).
paucis verbis *explicare* (1136 A).

Se beatissimus in *virtutibus* declaravit (1067 B).
Ut ad opus *coeptum* (861 C).
orantes *Dominum* ut dignetur dare verbum (1011).
adjuvante *Dei* gratia, *explicare* curamus (1119 B).
in qua [*basilica*] *nunc* multa frequentia *populorum* cum votis... *veniens* cum sanitate regreditur, etc. (766 B).
in qua beatos *artus* diximus *tumulatos*, adveniente festivitate, magnus aggregatur *populorum coetus* ac de diversis regionibus *venientibus* (733 B).
Populus autem ex hoc magis *honorare* coepit *martyrem*, *constructaque* super eum *basilica*, festivitatem ejus per *singulos annos* devote concelebrat (763 B).
Cf. texte parallèle et idées générales identiques p. 55 : in quo vico ...
uterque enim locus unius sancti praesidiis communitur (1067 A, B, C).

(1) Cf. *Hist. Franc.*, IV, 49; VI, 26. — *De glor. mart.*, cap. 72. 76. — *De glor. conf.*, c. 46, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour injures aux saints ou à leurs corps : *sancti injuriam*. Il n'y a presque pas de pages dans l'œuvre grégorienne, surtout dans le *De gloria*, où l'auteur ne se plaise à narrer les châtiments réservés aux profanateurs (*pervasores*) ou aux audacieux (*temerarii*); celui-ci insiste avec plaisir, dirait-on, sur ces manifestations de la justice divine (*divino judicio*) et de la haute puissance (*virtus*) des saints lésés (1); il aime à représenter ces derniers comme des vengeurs (*ultores*) de leurs droits, et, lorsque son récit l'entraîne un peu loin de son sujet favori, vite il ajoute : *sed ad temerarios revertamur* (2). Le remanieur de N, P, T voulait insister sur la puissance de S. Vincent, manifestée non pas tant par les miracles que par les châtiments; il connait l'épisode de Gondebaud; il le démarque (3), le pastiche avec de ses mots et des éléments d'autres scènes que Grégoire lui fournit (4).

---

(1) Cf. *Hist. Franc.*, I, c. 27; II, c. 4, 25; V, 23; VII, 35, etc. — *De gloria Mart.*, c. 20, 44, 59, 66, etc.

(2) Ce point de vue explique l'économie de l'œuvre littéraire et apostolique de Grégoire, résumée dans le chap. X de son *Hist. Franc.*, lib. secund. : *sed haec generatio fanaticis semper cultibus visa est obsequium praebuisse*, et fournirait un chapitre fort intéressant à la *Christianisation des Foules* d'A. Dufourcq.

(3) L'épisode de Guétarius répond, en effet, au « *in pervasoribus rerum suarum plerumque ultor severus existit* » du chap. 105 du *De glor. Mart.* Pour prouver combien S. Vincent d'Agen est cet *ultor severus*, Grégoire de Tours raconte une seconde fois la violation de l'église du Vernemet par les soldats de Gondebaud et la terrible punition qui la suit (violation et punition narrées déjà dans l'*Hist. Franc.*). Le *scriptor* du VIII^e^ siècle avec son *nam* qui amènerait plutôt un bienfait qu'un châtiment, amplifie l'épisode, source du sien. « *Quod nullus ea praesumptione temeraria auderet attingere — sed non diu res remansit inulta — nonnulli in flumine Garumnae necati — multis ex his confitebantur se judicio Dei ob injuriam martyris* », disait Grég. de Tours. L'auteur de N, P, T dramatise, généralise à plaisir; sous sa plume, la scène s'agrandit jusqu'à s'étendre en Espagne et en Italie. Le « *veteres... incolas... juvenilis aetas meminit* » et les grandes lignes de l'occupation wisigothique sont la réplique des chapitres 4 et 25 du livre II de l'H. F

(4) Ce seraient des scènes entières de vengeances divines, de noyades, d'exils qu'il faudrait transcrire pour bien saisir tout ce que l'auteur de N doit à Grégoire et combien peu original est son épisode de la fin. Qu'il me suffise de relever quelques dépendances :

Texte de N.	*Texte de G. de T.*
Nam veteres loci illius...	*Nam veteres* (269 A).
	Veneno haereticae credulitatis (504 C).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

5. Les écrivains ecclésiastiques du IVe et Ve siècle et les chroniqueurs du VIe et VIIIe lui prêtent les idées générales pour achever d'habiller le *schema* et donner un corps solide à son invention et à sa trouvaille si peu heureuses. Prosper d'Aquitaine (1), Cassiodore (2), S. Grégoire le Grand (3), Bède surtout (4), connus et lus dans les monastères du Midi et du Centre comme en témoignent les sources multiples de Flo-

---

Et arrianae heresis venenis...	*Ariana hoeresis* (353 B, ...o B).
Juvenilis aetas...	*Juvenili aetate* (1074 D).
Non longe post praesumptionis ausum...	Quod nullus ea *praesumptione temerario auderet* (793 A).
	temerario ausu praesumpsit (745 C).
Ultio divina exsiliavit...	*Ultio divina* (722 C); judicio Dei... obiit peregrinus (191 A); *exsul* a patria (196 C).
Moesto... ac morbido...	*Moestus* (366 A).
Nutu Dei...	*Nutu Dei* (731 C).
In loco malitiae suae digno...	Esset *exsul* a patria qui Dei ecclesias impugnabat (196 C); et *in sua malitia* (191 A).
Nam et in navicula ad alteram fluminis ripam transeunti absorbentibus undis... denegatur terra defuncto... Dimersus... inter impastos piscium morsus... fluctuaret atque injuriam martyris artubus irrogatam judicium divinae sententiae...	Puppis *naviculae* (773 A). *Ad ripam alteram* (863 C). *Terrena caruit sepultura* (809 C). Qui... de sanctorum sanguine *pastus*... se *morsibus* (196 C). *Piscium* magnitudinem (773 B). Ob *injuriam martyris* (793 B). In qua beatos *artus* (733 B). *Dimersos judicio* (723 A). *Judicium Dei* (774 C).

Je retiens une autre source : le ms. de Cardeña, étudié plus haut (p. 438 et sq.); après avoir servi pour la rédaction du titre et du prologue, il va servir aussi pour l'épisode de Guétarius :

Dimersus... per fluenta fluminis fluctuaret...	*Dimersos per* equora *fluctuantibus* (préface du passionnaire).

(1) *Epitoma Chronicon* (Migne, XXVII et LI).

(2) *Chronicon* et *Variae epistolae* (Migne, LXX et LXIX). Le compilateur a peut-être connu l'*Histoire des Goths* de Cassiodore dans l'abrégé, dû à Jordanès, qu'on appelle souvent à tort Jornandès : *Getica seu De origine actibusque Getarum* (Migne, LXIX).

(3) *Dialogorum libri IV* (Migne, Livre II, L. XVI, 125; Livres I, III et IV, LXXVII).

(4) *Chronicon de sex aetatibus mundi* (Migne, XC, 293, 522). La chronique de Bède est une des sources les plus employées à cette époque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rus (1), lui ont offert une riche mine; il n'a eu qu'à prendre, comme il l'avoue, *calamo carptim in paginis* les grandes lignes de son long et fastidieux épisode final. Ce sont encore des idées générales qu'il emprunte à Sidoine Appollinaire (2), Idace (3), Isidore de Séville (4). De toutes façons, par tous les moyens littéraires le compilateur de N, P, T cherche à nous en faire accroire; mais sa vaste lecture et son érudition ne trompent personne; il veut qu'on le prenne pour un témoin froid et immédiat du fait : « *juvenilis aetas meminit praesumpsisse* »; mais sa déposition, terrible dans son raccourci, n'est qu'une réminiscence de tous les lieux communs, fidèlement reproduits et rapportés par les divers auteurs, qui ont écrit sur les Wisigoths : Grégoire de Tours se réfère à Sid. Apollinaire, Jordanès à Cassiodore, Bède à S. Grégoire le Grand et à Isidore de Séville, Prosper à ses devanciers, le *scriptor* de N à tous ceux-ci. Je dois ajouter que, en les contractant et abrégeant, il a faussé la note et noirci tellement la page que non seulement le nom de Guétarius n'en est pas plus sûr, mais que son récit plaide contre lui; par son raccourci de plagiaire qui violente l'Histoire, puisque nous ne saurons où placer ce Guétarius, il nous met en garde contre sa déposition. C'est un faux témoin, qui a fabriqué titres et papiers pour cacher ses alibis et nous égarer sur une fausse piste. Quel crédit mérite-t-il ? Aucun.

(*A suivre.*) J.-F. Angély.

---

(1) Nombreux sont les saints des recensions de Florus, en particulier des recensions E, T, M, C, B, qui dépendent de Cassiodore, Prosper d'Aquitaine, S. Grégoire le Grand, Bède. Prosper est très connu et très utilisé durant le moyen-âge. Les *Chronica* de Victor de Tunnuna, le *Chronicon* de Marius d'Avenches et la *Continuatio Havniensis* montrent combien était goûté et lu l'ami et correspondant de Saint Augustin et de Saint Hilaire de Poitiers.

(2) *Epistolae*, *passim*; *praesertim* VII, 6.

Gentis gothicae... unus praecipue *dominatus* (N).	Ne suae *gentis* (gothicae)... teneat *principatum* (Sidoine).

(3) *Chronicon* (Migne L XXIV, 675-844). Le compilateur a dû connaître Idace dans l'abrégé de son œuvre, composé en Gaule; les copies de l'abrégé sont fort nombreuses.

(4) *Historia* sive *Chronicon gothorum* (édition Pithou). Les œuvres d'Isidore sont très répandues; elles sont presque toujours mentionnées dans les bibliothèques manuscrites des monastères.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le mot BOCHE

La dernière guerre a introduit dans notre langue plusieurs expressions, dont quelques-unes ont été généralement adoptées. Tel est le mot *Boche* par lequel on désigne couramment nos adversaires d'outre-Rhin. Les Allemands paraissent contrariés lorsqu'ils l'entendent prononcer, et un reporter du *Petit Parisien* a raconté récemment dans son journal qu'une dame du Palatinat venait de lui dire non sans amertume : « Quand donc cesserez-vous de nous appeler *Boches* ? »

Ce mot porterait-il en soi un sens injurieux ? Je ne le pense pas. Lorsqu'on en recherche l'origine on rencontre naturellement le nom propre Teutoboche, dont il paraît issu par une facile aphérèse et dont il a la signification généralisée. Teutobochus ou Teutoboche fut le nom d'un redoutable roi teuton qui terrifia les Romains et dont le prudent Marius ne triompha qu'à grand'peine. Voici ce que l'on trouve à son sujet dans l'historien Florus, III, 3.

Les Teutons, fixés dès longtemps sur les rivages de la mer du Nord, près du Jutland, en furent chassés par un raz-de-marée, qui submergea tout leur territoire. S'étant dirigés vers le midi, ils demandèrent au Sénat romain qu'on leur affermât des terres à cultiver. Sur le refus du Sénat, ils recoururent aux armes et mirent successivement en déroute les trois généraux Silanus, Manlius et Cépion. C'en était fait de Rome si le Sort ne lui eût offert Marius.

Celui-ci, envoyé contre les Barbares, différa de les attaquer et les laissa user leur fougue et leur rage de batailler en retenant ses soldats dans leur camp. Les ennemis partirent enfin, convaincus que Rome serait bientôt en leur pouvoir, et, raillant les Romains, ils leur offraient de transmettre à leurs femmes ce qu'ils auraient à leur mander.

Dès que le dernier teuton eut passé, Marius, avec une étonnante célérité, conduisit ses troupes par des chemins directs et atteignit les Teutons au pied des Alpes, à Aix. Quelle lutte

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

terrible eut lieu ! dieux immortels ! Les Teutons étaient maîtres de la vallée et des bords de la rivière, tandis que les Romains, campés sur des terres sèches, se plaignaient de manquer d'eau. Et Marius de leur crier : « N'êtes-vous pas des hommes ? L'eau est là, devant vous. » Ils s'élancèrent avec ardeur contre les ennemis et en firent un tel carnage que la rivière en devint rouge et que les légionnaires y trouvèrent à boire plus de sang que d'eau.

Le roi Teutobochus, qui avait l'habitude de garder près de lui quatre et même six chevaux, pour pouvoir à son gré sauter de l'un sur l'autre, n'en trouva qu'un pour s'enfuir. Il fut peu après saisi dans un bois voisin et sa capture fournit au jour du triomphe un beau spectacle, car cet homme était d'une telle stature que sa tête dominait les trophées de la victoire.

6 novembre 1919.

S. Allègre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

Gaston LABADIE-LAGRAVE

(1842-1919)

I

Discours prononcé à la Société Académique d'Agen, le 8 Janvier 1920
par M. ALLÈGRE, président

MESSIEURS,

Au cours de l'année qui vient de prendre fin, notre Compagnie s'est appauvrie d'un de ses membres assidus, à qui la *Revue de l'Agenais* est redevable de travaux très goûtés. Permettez-moi de vous retracer brièvement sa vie. GASTON LABADIE-LAGRAVE naquit à Nérac le 15 août 1842. Après de sérieuses études classiques au lycée de Bordeaux, il prit le grade de Docteur en droit et se fit inscrire au barreau de Paris, où ses connaissances variées, ses appréciations judicieuses, sa constante courtoisie le mirent en évidence et lui procurèrerent de solides amitiés. Il fut admis comme rédacteur au *Journal des Débats*, plus tard au *Constitutionnel* et à l'*Echo Universel*. En 1877-78 il fut attaché, en qualité de chef de cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat, au Ministère de la Justice. Ensuite il fut successivement rédacteur au *Globe*, au *Parlement*, aux *Débats*, au *Constitutionnel* et au *Figaro*. Entre-temps il eut l'idée d'acquérir le journal hebdomadaire l'*Illustration*, mais il renonça à ce projet. Quelques semaines avant sa mort il envoyait encore au *Figaro* des chroniques très attrayantes.

Durant les longues années de sa vie absorbante de journaliste parisien, il prenait plaisir à noter, au hasard des rencontres, les « histoires d'animaux » dignes de quelque intérêt, qu'il avait remarquées dans des auteurs sérieux; ensuite il les rédigeait au gré de sa fantaisie, sans aucun souci de les classer suivant les métho

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des des savants. C'est ainsi qu'est né son livre, *Dans le monde des animaux* (1), où pétille son esprit humoristique et qui peut à bon droit être placé à côté de l' « *Esprit des bêtes* » du fouriériste Alphonse Toussenel.

Je vais redire en les abrégeant quelques *histoires d'animaux* de Labadie-Lagrave. Prenant son livre pour guide nous irons à Stuttgart visiter le riche Thiergarten où vécut une gentille chimpanzée, enfant gâtée des promeneurs, avec un tout jeune compagnon de même race qu'elle, à qui elle prodigua les soins et les caresses d'une mère, jusqu'à ce que la redoutable saison froide mit fin par la phthisie à l'idylle de ces malheureux dépaysés.

Transportons-nous maintenant dans la vallée du Nil. A l'ombre d'un arbre élevé, un crocodile, à demi baigné dans une flaque d'eau dormante, se dispose à faire la méridienne. Un groupe de singes du voisinage complotent d'empêcher le monstre de dormir. Le plus robuste de la bande saisit de l'une de ses mains antérieures une branche de l'arbre placée à peu près au-dessus du dormeur. Un second singe prend, de l'une de ses mains antérieures, une des mains postérieures du premier; puis un troisième, un quatrième, même un cinquième, si la chose est utile, faisant la même manœuvre, continuent la guirlande verticale animée jusqu'à ce que le singe inférieur puisse gratter le saurien entre les naseaux. Celui-ci, exaspéré, pousse un gémissement courroucé et met à jour une double rangée de dents effrayantes qui n'ont à broyer que le vent. Aussitôt les cris de triomphe des singes éclatent de toutes parts, et le crocodile, bafoué, déguerpit honteusement.

Revenons en Europe, à Florence, pour présenter nos respects à Madame Ouida (Louisa de la Ramée), anglaise d'origine française, panégyriste convaincue du chien, dont elle exalte la candeur incomparable, la loyauté, l'*honneur*, la sympathie désintéressée pour son maître. Elle nous dira, non sans émotion, l'histoire de ses deux molosses, Pan et Pâris, qui pendant sept mois ne s'étaient pas un instant séparés. Pâris étant tombé malade, son frère le soigna avec un zèle et un dévouement admirable, lui portant des morceaux de choix, le léchant sans cesse pour le ranimer. Soins superflus, la mort fit son œuvre, et Pan, privé de son compagnon, resta jusqu'à sa fin triste et inconsolé.

(1) Un vol. in-8°, 1907, H. Paulin et Cie, Paris.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Labadie-Lagrave signale que les chiens savent apprécier et châtier les actes injustes et méchants de leurs congénères. Un laitier des environs de Londres, allant tous les jours vendre son lait, se faisait accompagner de son chien, qui gardait sa voiture. Cet animal, hideux métis de braque et de labrit, se montrait hargneux pour tous les chiens moins forts que lui, qu'il rencontrait et les mordait jusqu'au sang. Molestés ainsi pendant plusieurs semaines, ceux-ci décidèrent de punir l'abus de la force dont ils étaient victimes. Certain soir une meute bruyante de roquets, de loulous, d'épagneuls, de caniches, de terriers se dirigèrent en tourbillon vers l'odieux tyran; ils le cernèrent, l'abattirent; le déchirèrent sur tout le corps, et enfin le laissèrent pour mort. Les soins du maître le remirent lentement sur pied, mais il avait perdu son intolérable arrogance et depuis cette époque il se montra complètement pacifique.

« Chez les Bédouins, les chevaux font partie de la famille. Un voyageur anglais raconte qu'après une averse la jument du cheik vint se sécher auprès du feu où bouillait une marmite de café. Quand la bête se fut réchauffée elle alla donner un baiser à son maître et à chacun de ses hôtes comme l'eût fait un enfant bien élevé. Puis le chef fit un signe imperceptible; elle s'éloigna de quelques pas et se mit à sa place accoutumée. »

L'histoire d'un rat altruiste mérite d'être contée. Un propriétaire, qui élevait une grande quantité de pigeons, les réunissait chaque matin à heure fixe sous un hangar où il leur distribuait leur nourriture quotidienne. Des moineaux et des rats venaient aussi prendre part à ce festin. Le propriétaire remarqua un gros rat qui remplissait sa bouche de grain, disparaissait aussitôt et revenait peu après pour recommencer le même manège. Il suivit ce larron et remarqua qu'il se rendait à l'écurie pour déposer le blé dérobé aux pieds d'un pigeon invalide, qui, sans cette provende, serait mort d'inanition. Encore une histoire à mentionner, celle d'un hérisson facétieux. M. A. Japp, savant naturaliste de Grande-Bretagne, voulut vérifier si la réputation qu'on a faite au hérisson, d'avoir un caractère désagréable, était justifiée. Il déposa dans sa cuisine, où vivaient déjà deux chiens et un chat, un jeune hérisson, que les trois premiers commensaux virent avec indifférence. Un jour, M. A. Jappa étant dans sa ménagerie, les chiens et le chat répondaient de leur mieux aux attentions de leur maître, mais tout-à-coup un des chiens poussa un cri de douleur : le hérisson

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'avait mordu à la queue. Peu après le second chien, ainsi que le chat, furent mordus à leur tour, et montrèrent quelque irritation de semblables familiarités. Le maître les invita à pardonner, ce qu'ils firent de bonne grâce, comprenant que leur jeune compagnon avait simplement voulu plaisanter.

Les antipathies se produisent parfois entre humains sans aucun motif, ou pour des motifs futiles. Chez nos frères inférieurs, dont la civilisation n'a pu cependant altérer le jugement, on observe, assez rarement d'ailleurs, des aversions qui ne sont pas moins déraisonnables. Telle celle qu'éprouvait un kanguroo pour un hippopotame dans le jardin d'acclimatation de M. Hagenbeck, à Hambourg. Le fait a été raconté par M. Raymond Blathwayt, reporter anglais, admis dans les coulisses de l'établissement. Une nuit l'hippopotame dormait profondément, comme un juste, lorsque, frappé aux naseaux d'un coup violent, il s'éveilla en sursaut. C'était le kanguroo, animal pacifique d'ordinaire, qui, peut-être impatienté d'entendre le ronflement bruyant du pachyderme, avait franchi une palissade haute de deux mètres pour aller bourrer de coups de poing, dignes d'un boxeur, les lèvres et les naseaux de l'énorme amphibie. Celui-ci se mit sans tarder sur la défensive et, après un combat de quelques minutes, le kanguroo courait risque d'être cruellement châtié de son audace, lorsque un filet lancé à-propos par un gardien le ramena vivement en arrière, et probablement lui sauva la vie.

Enfin, après avoir passé la Manche, rendons-nous dans un pittoresque manoir des bords de la Severn dont le propriétaire est un savant, toujours soucieux d'accroître ses connaissances et d'accueillir gracieusement les personnes désireuses de s'instruire. Une fenêtre du salon de ce savant est à verre dormant de sorte que, de l'intérieur, il a pu aisément observer les faits et gestes d'une robuste araignée brune et velue, installée de l'autre côté de la glace. Or un jour se présenta au bord extérieur de la fenêtre un éphèbe aux grandes pattes, de race arachnide, en quête d'aventures. Plein d'émotion en face de l'éternel féminin, il s'avançait timidement, adressant de ses huit yeux à la dame de céans des regards d'admiration. Celle-ci sembla d'abord se formaliser d'une telle hardiesse. Peu à peu cependant elle s'humanisa (si j'ose ainsi parler); elle agréa l'hommage du jouvenceau et l'admit galamment à partager son lit de soie blanche. Lorsque les dernières notes de l'oaristys se furent envolées, l'adolescent faisait mine de regagner ses pénates.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'épouse se voit déjà trahie, abandonnée; la jalousie l'embrase,

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée:

fièvreusement elle presse le bien-aimé sur son cœur, vous lui broie proprement la tête entre ses mandibules, et incontinent l'avale en une bouchée. Le mausolée du tendre aragnon fut ainsi le sein de son Artémise, et notre confrère observe à ce propos que la reine de la Tour de Nesle, dont le poète Villon a dit les exploits, ne poussa jamais aussi loin l'amour du prochain.

Jusqu'aux derniers mois de 1918, Labadie-Lagrave se plaisait à assister à nos réunions, mais depuis cette époque, peut-être à cause de certaines difficultés de déplacement, il venait rarement à Agen et à des dates qui ne concordaient pas avec celles de nos séances. Il se contentait alors de visiter un petit nombre d'amis éprouvés qui étaient heureux de passer avec lui quelques moments, toujours trop courts. La conversation de cet homme affable était captivante. Son lucide bon sens, son esprit affiné et constamment en éveil, son érudition étendue et variée, sa mémoire des dates et des faits historiques qu'on ne prenait jamais en défaut, étonnaient et charmaient ceux qu'il fréquentait. En le perdant notre Société a fait certainement une perte des plus sensibles.

S. Allègre.

II

Discours prononcé à Nérac, aux obsèques de M. LABADIE-LAGRAVE, par M. le Docteur de GAULEJAC, alors président de la Société Académique.

C'est avec une bien vive peine que le bureau de notre Société Académique d'Agen apprit avant-hier le décès de M. Labadie-Lagrave, l'un de ses membres les plus distingués et les plus aimés, et c'est au nom de cette société que je viens aujourd'hui dire à notre regretté collègue un dernier adieu.

Encore adolescent, Labadie-Lagrave fit partie de ce groupe de jeunes hommes d'intelligence supérieure, qui, suivant une vieille coutume, en vrais cadets de Gascogne, partirent pour Paris attirés par le rayonnement intellectuel de la capitale pour y dévelop-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

per leur savoir et y conquérir une situation digne de leurs brillantes qualités.

A l'Ecole de Droit, il fut bientôt classé parmi les élèves les meilleurs, les plus assidus, les plus érudits, arrivant avec une éducation classique des plus complètes. La littérature grecque, latine, allemande, anglaise, n'avait plus de secret pour lui et fortifié par ce commerce intime avec les meilleurs auteurs, il était sûr de briller bientôt au premier rang.

Très apprécié de ses maîtres, il devient secrétaire de l'un des plus célèbres bâtonniers du barreau de Paris.

M. Dufaure, ministre du gouvernement de M. Thiers, l'appelle bientôt comme chef de cabinet, et Labadie-Lagrave s'initie au maniement des grandes affaires publiques à une époque où la reconstitution de la France, après le désastre de 70 et la chute de l'empire, demandait un effort puissant et soutenu aux hommes remarquables qui assumaient l'écrasante responsabilité du gouvernement de la République naissante. Labadie-Lagrave est rédacteur du journal « Le Parlement », puis au *Journal des Débats*. Dans cette salle de rédaction du grand journal français, il vit en contact avec tout ce qui compte dans le monde des lettres. C'est dans cette belle phalange d'érudits, de penseurs, de littérateurs que Labadie-Lagrave forme son goût, son jugement, et devient le charmant écrivain que vous avez connu et apprécié.

Mais peu à peu il se détache de la politique, il refuse tout compromis avec des idées qu'il réprouve, mais qui paraissent triompher, et, abandonnant les *Débats*, Labadie-Lagrave entre au *Figaro*, le plus parisien de tous les journaux. Là, pendant de longues années, il dirige le numéro littéraire du grand journal et profitant de ses grandes connaissances des littératures étrangères il initie le public français à tout ce qui s'écrit dans les pays voisins; et cela, dans un style vif, alerte, coloré ,qui faisait de la lecture de ses articles un vrai régal pour le lecteur averti.

Et c'est ainsi que Labadie-Lagrave passa sa vie, ayant eu le rare bonheur d'en consacrer tous les instants aux études qui avaient charmé sa jeunesse.

Puis, il y a 10 ans, il se souvint du pays natal et revint parmi nous, à Agen, où j'eus le plaisir de le connaître et de l'apprécier. Au milieu de la vie monotone de la petite ville, il apportait ce culte fervent des lettres qui avait occupé sa vie.

Nous fumes heureux de le recevoir dans notre Société et Laba-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

die-Lagrave nous donna une série d'études sur notre pays de Gascogne, rappelant d'une façon pittoresque divers incidents de son histoire.

Le soir, sur le boulevard d'Agen, il aimait se promener avec quelques amis et autour de lui était toujours un groupe charmé par ses paroles d'une aimable et spirituelle érudition.

Puis vint la guerre; pendant ces longs mois d'angoisse, notre collègue fut un de ces hommes patriotes qui surent trouver les paroles qui raffermirent les courages chancelants.

Quels soucis pourtant torturaient ce cœur de père. Ses fils étaient au fort de la bataille, là-bas dans la tranchée, face à l'ennemi.

Et l'heure du suprême sacrifice sonna bientôt douloureusement. son fils aîné était mort pour la France !

Et Labadie-Lagrave continua à espérer, mais le choc avait été trop violent et, vieilli, cassé, il s'inclinait déjà vers la terre.

Aujourd'hui tout est fini. Avant de mourir il put en grand patriote saluer l'heure de victoire et ce fut la consolation de ses derniers jours.

Et vous, son fils, mon jeune ami, vous pouvez porter glorieusement le nom de Labadie-Lagrave. C'est le nom de votre frère, ce héros mort pour la France; de votre oncle qui fut l'un des maîtres renommés que respectent tous les médecins; de votre père enfin, dont le souvenir vivra longtemps parmi nous, car il eut le culte des lettres, aima son pays natal et fut le plus aimable des hommes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Echange de cartes et Assaut de politesses

Les lecteurs de cette *Revue* savent que, chaque année, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne envoie courtoisement ses meilleurs souhaits aux Sociétés savantes avec qui elle entretient des relations de bon voisinage. Elle cisèle ses vœux en de majestueux hexamètres auxquels répond régulièrement, avec la même ampleur et la même sonorité et toujours dans la langue de Virgile, notre sympathique collaborateur M. F. Ferrère, docteur ès-lettres et professeur au Lycée d'Agen.

Voici la carte de Montauban pour 1920.

En Bellona feris tandem discessit ab armis !
En decorat patriæ victricis laurea frontem !
Ejus dextra tenet fecundæ pacis olivam !
Roma iterum clausit, post prœlia, limina Jani,
Et nobis rerum faustarum enascitur ordo.
Nunc silet in campis ensis, sed fervet aratrum;
Tormenti ignivomi strepitus non æthera pulsat,
Et cum secessum scribentis carmina poscunt,
Ecce tibi occurrit pro scriptis utile tempus.
Ergo, sume, soror, calamum et compone libellos;
Nam si gaudenter de ventis navita narrat,
Fortia tu memoras majorum gesta triumphans.
Historia est messis, spicas tu cogis opimas.
Heroas nostros celebrabis nomine claros
Qui dulcem emerunt generoso sanguine pacem !
Sic decus illorum notum super astra volabit,
Et dabit afflictis animis solatia grata !
Hæc mea vota Deus plenus bonitate secundet ! !

Que nos lecteurs nous excusent d'y joindre un *traduction* dont ils n'auraient certes aucun besoin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voici que Bellone a enfin abandonné ses armes cruelles ! Voici que le laurier de la victoire décore le front de la patrie ! Sa main droite tient l'olivier de la paix féconde. Rome a fermé, pour la seconde fois, après la guerre, le temple de Janus; et pour nous s'ouvre une ère de prospérité. L'épée est en repos dans les campagnes, et la charrue travaille. Le bruit du canon ne retentit plus dans les airs. Puisqu'une retraite est nécessaire à qui compose des vers, voici, venu pour vous, le temps propice à vos écrits. Donc, chère sœur, prenez la plume et composez des livres. Car, si le nautonier raconte avec plaisir ses luttes avec le vent, vous êtes toute à la joie en racontant les exploits des ancêtres. L'histoire est une moisson, et vous réunissez d'abondants épis. Vous célèbrerez ces héros illustres qui, de leur sang généreux, nous ont acheté la douce paix. Ainsi que leur gloire s'élèvera au-dessus des astres et sera une consolation pour les âmes affligées. Que Dieu, plein de bonté, exauce mes vœux.

Et voici la réponse de M. Ferrère, au nom de la Société académique d'Agen.

Pro patria meditans, dum vis gratissima nobis
Mittere vota, subit lætam victoria mentem,
Et cantare jubes. Tecum cantabimus ergo,
Docta soror. Nobis eadem victoria flabit
Carmina, vota, preces. Primo celebrabimus illum
Tot juvenum florem quos Mars in castra vocavit,
Dum velut in templo refovebat blanda Minerva.
A studiis subito rapti, calamoque reposto,
Spicula sumpserunt Germanis debita fatis.
Felix vita recens; at mors felicior : illos
Terris ereptos Superorum possidet aula,
Cœlicolas patriæ tutores. Impia tela
A Gallis utinam avertant ! Illuceat autem
Fausta dies, numquam belli obscurata timore;
Et vigeant artes fecundæ pacis alumnæ !
Artibus extendat vires, strenuoque labore
Fortior imponat Germanis Gallia pacem,
Et servare fidem, leges ac fœdera cogat.
Coget et ipse Deus, rursum qui fata fovebit
Gallica, si Galli memores in mente tenebunt
Auxilium cœli. Quam spem novus afferat annus !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vos pensées se portant sur la patrie, pendant que vous nous adressez vos souhaits si agréables pour nous, la victoire se présente à votre esprit joyeux, et vous nous invitez à chanter. Nous chanterons donc avec vous, docte sœur. La victoire nous inspirera les mêmes chants, les mêmes vœux, les mêmes prières. 'Avant tout, nous célébrerons cette nombreuse et florissante jeunesse que Mars entraîna dans les camps, tandis que la douce Minerve l'abritait comme dans un temple. Arrachés subitement à leurs études, ces jeunes gens déposèrent la plume pour saisir les armes réservées au malheur de la Germanie. Si leur vie, à ses débuts, fut heureuse, plus heureuse a été leur mort. Enlevés à la terre; ils sont aujourd'hui les hôtes des célestes demeures, protecteurs, du haut du ciel, de leur patrie. Puissent-ils éloigner des Français les armes impies ! Qu'une ère de bonheur brille à leurs yeux, non obscurcie par la crainte de la guerre; et que les arts, fils de la paix féconde, fleurissent. Puisse ainsi la France développer ses forces, et, retrempée dans un énergique labeur, imposer la paix aux Allemands, et les contraindre à respecter la bonne foi, les lois et les traités ! Dieu lui-même les y contraindra, prêt à favoriser de nouveau les destinées de la France, si les Français gardent le souvenir reconnaissant de la protection du ciel. Que la nouvelle année nous apporte cet espoir !

Jean-François Bladé à la Faculté des Lettres de Bordeaux

Nos lecteurs n'ont certes pas oublié Jean-François-Zéphyrin Bladé qui écrivit dans cette *Revue* quantité d'études historiques et littéraires. Son œuvre et sa personne ont été très discutées, mais il n'en demeure pas moins que, s'il fut un fort médiocre historien, il jouit par contre, comme folkloriste, d'une réputation méritée. Son chef-d'œuvre, ce sont ses contes, proverbes, poésies et chansons recueillis en Gascogne et en Agenais qui le placent aux premiers rangs des écrivains du Sud-Ouest.

Bladé ne dédaignait pas les honneurs; il les recherchait. Sa silhouette fut esquissée par Delvau dans l'*Histoire des cafés et cabarets de Paris* et par Henri d'Ideville dans les *Vieilles maisons et Jeunes souvenirs*. Quantité de notes et d'entrefilets élogieux lui furent consacrés, qui faisaient éclore un sourire charmé sur sa face glabre où brillaient deux petits yeux finauds et malicieux. Il fut décoré; il appartint à l'Institut comme correspondant. Voilà

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour son vivant. Or, Bladé mort est en train de devenir classique. Aujourd'hui, à Bordeaux, M. le professeur Bourciez réserve à l'œuvre du folkloriste ses lundis de la Faculté des Lettres, à la manière de Sainte Beuve. Jean-François, qui ne manquait pour-tant pas de prétentions, n'aurait jamais osé espérer pareille aubaine pour ce qu'il appelait ses *délassements !*

Voici d'ailleurs en quels termes le journal *La France* (11 décembre 1919), sous la signature Louis P..., annonce la nouvelle dont ne manqueront pas de se réjouir tous les Agenais qui aiment les lettres et leur petite patrie :

Durant l'année scolaire 1918-1919, M. le professeur Bourciez a fait un cours sur Mistral. Il restera, cette année, « dans le domaine gascon », en nous entretenant du folklore des pays d'Armagnac et, par suite, de Bladé, qui, le premier, recueillit les contes de sa province natale.

Ce fut une « figure curieuse » que celle de Jean-François Bladé. M. le professeur Bourciez qui le connût — il y a quelque trente ans — en trace le portrait suivant : « C'était un beau vieillard, grand et droit comme un I. Sa face était entièrement et soigneusement rasée. Il avait un profil d'empereur romain et des yeux perçants sous des sourcils épais... En somme, c'était un magnifique type de Gascon. »

Bladé naquit à Lectoure, le 15 décembre 1827 et mourut à Paris, le 30 juin 1900. Après des études de droit dans cette dernière ville, il vint occuper, à Lectoure, le fauteuil de juge au tribunal civil qu'il ne devait conserver guère plus d'une décade. Au demeurant, il avait pignon sur rue et des terres au soleil, étant d'excellente souche bourgeoise.

Il avait fréquenté, pendant son séjour à la capitale, divers cénacles littéraires et il avait rêvé de la vie difficile, mais passionnée, des gens de lettres. Il voulut, de retour dans le calme de la province, s'attacher, du moins, à faire œuvre d'historien (et de poète en quelque sorte) en ressuscitant le passé de la Gascogne.

Il dépouilla, à dater de 1860, les cartulaires gascons et publia nombre d'articles dans la « Revue de Gascogne » (qu'il avait fondée avec Léonce Couture) et dans les « Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux ». Il ramassait des matériaux pour un livre

---

(1) A ce petit compte-rendu une courte rectification : Bladé est né le 15 novembre 1827 et il est mort le 30 avril 1900.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

définitif sur la Gascogne féodale lorsque la mort vint le surprendre.

Or, par une sorte d'ironie, ce sont des travaux de second plan, des « délassements » (selon son expression) qui feront que son nom restera inscrit sur les tablettes des lettrés.

Ses trois volumes des « Contes populaires de la Gascogne » feront, tous les lundis, à la Faculté des lettres, l'objet d'une étude attentive de M. Bourciez.

Or, les contes ont été de tous temps fort goûtés. N'a-t-on pas découvert dans une pyramide un papyrus où les égyptologues ont lu... le conte de Cendrillon ? L'héroïne avait seulement nom : Rodopis !

M. le professeur Bourciez a donc été — ce semble — particulièrement heureux dans le choix de son programme.

A la Société Académique d'Agen

Obligé d'habiter presque continuellement ses propriétés du Gers et de ne venir que rarement à Agen, M. Philippe Lauzun s'est démis de ses fonctions de secrétaire perpétuel et de directeur de *La Revue de l'Agenais*, qu'il exerçait depuis 19 ans. Mais il restera, comme il l'écrit lui-même, le collaborateur fidèle de ce bulletin. Nos lecteurs continueront donc à lire, avec un plaisir toujours renouvelé, les articles, si divers et si vivants, qu'il se propose de consacrer aux vieux monuments de l'Agenais.

Pour le remplacer, la Société a élu M. René Bonnat, archiviste départemental. Le nouveau secrétaire perpétuel sera désormais assisté de M. l'abbé Marboutin, curé de Dolmayrac et professeur au Grand Séminaire. Pour l'année 1920, le bureau a été ainsi complété : MM. Allègre, président; Bitaubé, vice-président, avec M. le commandant Labouche comme bibliothécaire et M. Ratier, comme trésorier.

Dans la séance de janvier 1920, M. Allègre, après avoir remercié ses collègues, a lu une notice nécrologique sur M. Gaston Labadie-Lagrave, décédé à Nérac en 1919. M. Ferrère a donné connaissance de sa réponse en vers latins aux vœux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. M. l'abbé Angély, professeur au collège Saint-Caprais, hagiographe distingué, a été élu membre résidant. En outre, la Société a décidé que la plaque commémo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rative posée sur la maison natale de Jasmin serait refaite et que l'ancienne, dont le marbre est détérioré, serait offerte au Musée.

Au cours de la séance de février, des remerciements ont été votés à Mme du Breuil de Saint-Germain qui a fait don à la compagnie du médaillier de son grand-père Sylvain Dumon. Ce médaillier commémore des évènements qui se sont accomplis entre 1825 et 1846. Aux 44 pièces d'argent ou de bronze qu'il comprend, Mme du Breuil de Saint-Germain a bien voulu joindre 57 monnaies anciennes, presque toutes du type des empereurs romains. — M. Bonnat a signalé quelques lignes de Joseph Scaliger où il est question d'un Petrus Ruffus (Pierre Leroux, Pierre Roux) juge à Agen ou conseiller au présidial, qui faisait profession d'athéisme et qu'aurait converti Jules-César Scaliger.

Dans sa séance du 4 mars, tenue sous la présidence de M. Allègre, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen a élu *membres résidant*, M. Couturier, de Castilllonnès, auteur du *Lot-et-Garonne économique*, édité en 1919, sous les auspices du Comité régional d'action économique de Toulouse, et *membres correspondants*, MM. de Broqua, de Nérac, Emile Guilhot et de Rolland-Lastous, d'Agen, et Moullié, du Port-Sainte-Marie. Elle a malheureusement perdu l'un de ses collaborateurs les plus distingués, M. de Dienne, auteur de nombreuses publications d'histoire locale, décédé à Aix-en-Provence, à l'âge de 72 ans.

La question du Musée d'Agen, qu'elle a puissament contribué à fonder et qu'elle a doté de ses collections, a longuement retenu son attention. L'un de ses membres, M. Recours, figure sur la liste des trois candidats présentés par M. le Maire au choix des autorités compétentes pour les fonctions de Conservateur. D'une honorabilité indiscutée et d'une aménité souriante. M. Recours administre le Musée depuis trois ans à la satisfaction générale. Il l'a déjà très heureusement transformé et il vient de publier un *Guide du Visiteur* extrêmement intéressant. Ce sont là des titres qui militent pour lui. Aussi, la Société émet-elle le vœu qu'il soit titularisé dans les fonctions qu'il remplit à titre provisoire.

Continuant ses études inédites sur la Franc-Maçonnerie en Agenais à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, M. Bonnat, archiviste départemental et secrétaire perpétuel de la compagnie, fait le récit des initiations maçonniques à la *Paix- Sincérité* d'Agen. Il conte la réception de Jean-Vincent Lamouroux qui vit la lumière à l'Orient de cette ville et devint l'un des maîtres de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

botanique en France. Il décrit le cérémonial alors en usage dans les loges lot-et-garonnaises et note les mots de passe, paroles, signes et attouchements usités entre apprentis, compagnons et maîtres.

En 1790, la force armée était composée de la Ligne et Maison du Roi, des Troupes provinciales et des Milices communales. Dans un curieux exposé de l'Etat militaire du Lot-et-Garonne au début de la Révolution, M. le commandant Labouche montre ce que valait l'armée de ligne, forte et disciplinée, malgré le départ des deux tiers de ses officiers. L'impopularité des milices provinciales entraîna leur suppression et, par conséquent, disparurent celles de Guyenne et pays d'Agenais. Quant aux milices communales qui jouèrent un certain rôle dans notre région aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, elles se transformèrent en gardes nationales. On sait comment la Patrie en danger obligea la Révolution à gravir tous les échelons du recrutement et à décréter la levée en masse. Les gardes nationales firent place aux volontaires nationaux qui sauvèrent le pays et les conquêtes de 1789.

R. B.

Au Musée d'Agen

A la prière de M^me^ veuve Georges Marraud, le bureau de la Société académique a demandé au Conseil municipal d'Agen que le nom de *Georges Marraud* fût donné à l'une des salles du Musée. Sur le rapport de M. Allègre, à la fois président de la Société et conseiller municipal, l'ancienne assemblée communale s'est empressée d'accéder à ce légitime désir. Le cabinet de la céramique agenaise conservera désormais le souvenir de cet érudit qui s'occupa très activement de l'organisation et de l'installation de collections artistiques dans les vieux hôtels d'Estrades et de Vaurs.

Leur conservateur actuel, M. Louis Recours vient de publier un *Guide*, qui permettra de les mieux connaître et de les apprécier à leur juste valeur. Dans les 42 pages de petit format qu'il leur consacre tout est passé en revue : le monument historique qui leur sert d'écrin, les épaves gallo-romaines de l'Agenais qui ornent le rez de chaussée, avec les restes de l'art roman, du gothique ou de la Renaissance qui nous sont heureusement parvenus; les émaux du XIII^e^ et du XVI^e^ siècles; les sculptures du 1^er^ étage où David d'Angers, Barye, Idrac, Ségoffin voisinent avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bourlange, Labatut, Baqué et Fumadelles; les premiers essais de photographie en couleurs de l'Agenais Ducos du Hauron; les collections d'Extrême Orient du docteur Larivière; les Sèvres modernes et les faïences anciennes de Boudon de Saint-Amans, ou les plats de Bernard Palissy. Mention spéciale est faite de ce petit chef-d'œuvre de l'art antique qu'est la Vénus du Mas; des merveilles recueilllies par Chaudordy : tableaux de Goya, Sèvres et Saxe anciens, faïences françaises et étrangères, meubles et broderies espagnoles, évantails d'ivoire ou de nacre, etc... M. Recours présente encore au visiteur les tableaux de la salle Aunac et de la pièce qui la précède, où dans des toiles, pour la plupart remarquables, transparait le talent de nos artistes lot-et-garonnais, les Calbet, Mondineu, Sabaté, Abel Boyé, Didier Tourné, Domergue, etc, qui ne font point trop mauvaise figure à côté des Flameng, des Clairin, des Bompard, des Toudouze, ou des paysagistes comme Sisley. Après nous avoir conduit dans la salle d'Aiguillon où reposent les épaves de la galerie des dues : portraits à l'huile de grandes dames, pastels attribués à Volaire, natures mortes d'Oudry, gouaches splendides de Van Blarenbergue, l'auteur nous guide à travers les collections léguées récemment par Mlle Sellier de Lample, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir; dans la salle des gravures et, au 2e étage, où figurent des séries d'oiseaux et de mammifères qui ne manquent pas de visiteurs. J'allais oublier de citer la riche collection de paléontologie Ludomir Combes, taint la place qu'elle occupe au Musée est restreinte et mesquine !

Dans un *Avant-Propos*, j'ai dit tout le bien que je pensais de l'œuvre de M. Recours. D'un mot heureux, d'un trait rapide, il souligne au passage la manière d'un artiste, la tonalité d'un tableau, l'intérêt ou la technique d'une œuvre. Le petit fascicule de poche qu'il offre au public avec un dessin à la plume où se trouve reproduite la façade la plus ancienne du Musée, munie de ses créneaux et de son échauguette, ne peut évidemment tenir lieu de catalogue. Mais on doit le considérer comme la préface de ce travail dont l'achèvement exigera de longs délais. Mieux qu'un autre, M. Recours pourra l'entreprendre quand il sera définitivement installé dans ce Musée qu'il a déjà si heureusement transformé.

Mais à quand sa titularisation ? Depuis trois ans, il administre cet établissement à titre provisoire, il est vrai, mais à la satisfaction générale. Tout faisait donc supposer que, la guerre finie, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en deviendrait définitivement le conservateur. Mais les Maires se suivent et... ne se ressemblent pas. M. Recours n'est aujourd'hui présenté qu'en deuxième ligne au choix du Préfet à qui incombe la nomination. C'est assurément le droit strict du maire de dresser sa liste de trois candidats comme il l'entend et de ne s'éclairer que de ses propres lumières. Mais c'est le devoir des Amis du Musée, des Sociétés qui l'ont formé, des donateurs qui l'ont enrichi, de faire entendre leur voix et de donner leur avis, même quand on ne le sollicite pas. Ce devoir, ils l'ont accompli. Nous avons vu que la Société académique d'Agen, fondatrice du Musée qu'elle a doté de ses collections, s'était prononcée pour la candidature de M. Recours. Il en est de même de la Commission du Musée, dont la presque totalité des membres a signé une pétition en faveur du conservateur provisoire. Souhaitons que ces appels soient entendus dans l'intérêt même de nos collections artistiques et archéologiques (1).

R. B.

---

(1) Un décret de juillet 1910 exige du futur conservateur l'obtention d'un certificat d'aptitude délivré à Paris par une commission qui dépend du Sous-secrétariat des Beaux-arts. Ce serait parfait s'il s'agissait d'un *concours*. Société et commission du Musée y trouveraient leur compte. Mais il s'agit simplement d'un examen dialogué où l'on ne pose aucune question *écrite*, en sorte que l'estampille officielle peut être accordée à un candidat incapable de se servir d'une plume. Il y a là une lacune que nous signalons à M. le Ministre de l'Instruction publique, dont nous avons l'honneur d'être le correspondant en Lot-et-Garonne. R. B.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Continuant ses études d'hydrologie historique et sous le titre de : *La Princesse des Ursins a-t-elle séjourné à Barèges* en 1702, notre compatriote M. le docteur Molinéry vient d'esquisser, dans le *Bulletin de la Société Ramond* (1919), la physionomie de Barèges au commencement du XVIII^e^ siècle. C'est une étude courte, mais intéressante. Si M. Molinéry n'apporte aucune précision sur la visite que fit, en 1712, l'ex-belle Anne-Marie de La Trémoille, devenue princesse des Ursins, deux fois veuve, et l'Egérie du gouvernement de Philippe V en Espagne, il abonde en détails curieux sur cette station thermale, déjà très fréquentée avant les longs séjours qu'y firent le duc de Maine et M^me^ de Maintenon, de 1675 à 1681.

***

A signaler dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* 1914-1915 (pp. 163-169) un *Mémoire inédit de Jacques de Romas* publié par M. Th. Ricaud. L'original, tout entier de la main du célèbre physicien néracais, appartient aux Archives de la Gironde (Série C. 1242). Il est daté du 31 mai 1759. En le présentant à ses confrères de l'Académie bordelaise, M. Paul Courteault, avec sa précision habituelle, en signale la nature et la portée. Il s'agissait pour Romas, appelé à Bordeaux par l'intendant Tourny, d'étudier une machine hydraulique inventée par un sieur Joufs pour l'alimentation de la ville et de dresser un rapport de ses observations. Romas fit jouer la machine, en fit la critique et proposa « de substituer comme moteur aux bras d'hommes les courants de la Garonne », d'utiliser même l'eau du fleuve pour l'alimentation de Bordeaux, après l'avoir purifiée à l'aide de filtres. Il s'offrit même à exécuter ses plans dans le cas où il se fixerait dans la ville. Le projet n'aboutit pas. Romas, alors candidat à la chaire de physique expérimentale créée par les jurats, fut supplanté par Pelt.

R. B.

Agen, imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai

La Maison exécute tous
TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils — **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE
BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART
ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: **4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON
E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

ÉPICERIE FINE ✦ PRODUITS DE LUXE

L. CASABONNE

25, Rue Cornières et Boulevard de la République - **AGEN**

TÉLÉPHONE 0.20

MÉCANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-56

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLNE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE
DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT — Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans —
Maisons de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations. Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc.,
peuvent accéder à la propriété par l'économie
des loyers et la diminution des frais généraux avec **Le Loyer Acquéreur**

S'adresser — à — **L. Vivarès** — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN —
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 2

REVUE DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

47e Année. — Mars-Avril 1920.

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1920

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

I. — Philippe Lauzun (1847-1920). Sa mort, ses obsèques. — Fondation Philippe Lauzun.

II. — Ch. Bastard. — Les Boches à Vianne.

III. — Commandant Labouche. — L'état militaire dans le Lot-et-Garonne de 1789 à 1792.

IV. — René Bonnat. — Les loges de table en Agenais au XVIII^e^ siècle.

V. — *Nécrologie :* Le comte de Dienne (Philippe Lauzun).

VI. — *Chronique :* Le château de Lauzun (Marboutin). — Au Musée d'Agen (L. Recours). — Plaques de cheminées néracaises. — A travers les Sociétés Savantes. — Portrait des Agenais au XVIII^e^ siècle (R. Bonnat).

VII. — *Bibliographie :* Un beau moment de l'âme française. par le D^r^ E. Labat *(L. Bordes)*.

PLANCHES

Philippe Lauzun. — Le château de Lauzun. (Vue générale. — Porte d'entrée. — Les deux cheminées monumentales. L'autel de la déesse Tutelle).

Pour paraître prochainement :

Mathéo Bandello, évêque d'Agen. par le professeur *Francesco Picco*. — Le romancier villeneuvois Charles Derennes et « le Pélerin de Gascogne », par *Jacques Amblard*. — Les Bastides lot-et-garonnaises : causes de leur fondation. par *Yvonne Domengie*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 25

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cliché Philippe Lauzun.

PHILIPPE LAUZUN

Secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Président de la Société Archéologique du Gers

Inspecteur divisionnaire de la Société Française d'Archéologie

Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHILIPPE LAUZUN

... e perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Alais

Président de la Société Archéologique du Gers

Inspecteur Correspondant de la Société Française d'Archéologie

Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHILIPPE LAUZUN

1847-1920

Au moment où s'achevait le tirage de notre dernier numéro, une triste nouvelle nous parvenait : Philippe Lauzun venait de succomber dans ses propriétés du Gers, à Valence-sur-Baïse, emporté par une crise d'urémie qui l'avait surpris en plein travail et qui, doucement, en quelques jours, avait eu raison de sa vigueur physique.

La perte est grande pour cette *Revue* et pour la Société académique d'Agen, car Philippe Lauzun les incarnait toutes deux depuis vingt ans. Et le coup est d'autant plus dur que les temps, rudes pour tous, le sont aussi pour les publications des Sociétés Savantes, battues par tous les vents dans cette redoutable tempête économique qui souffle sur le pays. Pour conjurer le péril, il est besoin d'intelligence, de volonté, de dévouement, et Philippe Lauzun en avait à revendre.

A l'académie d'Agen, dont il fut longtemps le secrétaire perpétuel et qu'il n'a pas oubliée en formulant ses volontés dernières, il était attaché par toutes les fibres de son cœur. Ce fut un déchirement pour lui quand, scrupuleux à l'excès et malgré les instances de tous ses confrères, il crut l'heure venue de « passer la main ».

Il serait superflu de rappeler ici tout ce que lui doit cette *Revue* : articles variés, comptes rendus abondants, fines analyses, esquisses attachantes, études vivement écrites et remarquablement illustrées, depuis le jour où en 1875, avec *Une Fête et une Emeute à Agen pendant la Fronde*, il y commençait la plus constante des collaborations. On lira plus loin la *bio-bibliographie* de feu M. le comte de Dienne, le dernier article sorti de sa plume féconde, alors que la mort s'appré-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tait à le frapper à son tour, sans qu'il s'en doutât. Il laisse encore un ouvrage posthume, la monographie du *Château de Duras*, que son ami fidèle, M. l'abbé Marboutin présentera à nos lecteurs dans un de nos prochains numéros.

Son œuvre est considérable. Il a pris soin de la détailler lui-même sous le titre de *Ma bibliographie*, en 1913, alors qu'il dressait le bilan de sa vie d'érudit, d'archéologue et de lettré. Toute incomplète qu'elle est, puisqu'elle reste forcément muette sur ces six dernières années, elle n'en contient pas moins 164 mentions de livres, d'articles ou de plaquettes qui attestent, avec l'ampleur de ses connaissances et ses facultés d'assimilation, l'effort le plus heureux et le plus soutenu. En écrivant ces quelques lignes émues, je l'ai sous les yeux, avec le beau portrait, que nous reproduisons, où Philippe Lauzun apparaît bien vivant et tel que nous l'avons connu : figure altière, mais empreinte de bonté souriante, regard clair sous d'épais sourcils, silhouette fine, allure de Gascon conquérant.

Après un labeur de plus d'un demi-siècle, Philippe Lauzun peut dormir en paix dans le cimetière de Gaillard, au flanc de ce coteau que surmonte la chapelle funéraire où reposent Jasmin et sa Muse. Son nom vivra, singulièrement évocateur de notre histoire locale. C'est ce qu'il souhaitait le plus ardemment dans sa fierté légitime.

En nous inclinant devant sa tombe, nous prions M^me^ Philippe Lauzun, si cruellement frappée, et les membres de sa famille, qui sont nos abonnés fidèles et dont quelques-uns sont nos collaborateurs et nos confrères, d'agréer l'hommage de notre tristesse profonde et de nos plus vifs regrets.

René Bonnat.

Les obsèques à Valence-sur-Baïse

Les obsèques de Philippe Lauzun ont été célébrées à Agen le samedi 24 avril au milieu d'une assistance considérable.

La veille, la levée du corps avait été faite à Valence-sur-Baïse, où la mort l'avait frappé le 21 avril, après une courte

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maladie. Le deuil était conduit par M^mes^ Philippe Lauzun, sa veuve, la vicomtesse de Crémoux, sa nièce, M^me^ et MM. de Lafaurie et le commandant Labouche, ses cousins, de Faulong et Marboutin, ses vieux et fidèles amis.

Sur le parvis de l'église de Valence, dont le conseil de fabrique était présidé par notre regretté confrère, après la cérémonie religieuse, M. Henry Cazac, proviseur du Lycée d'Auch et vice-président de la Société archéologique du Gers, entouré de quelques-uns de ses collègues : MM. le Docteur de Sardac, Branet, Pagel, Despaux, et des délégués de la Société académique d'Agen, adressa l'adieu suprême à celui qui fut un des meilleurs érudits du Gers et de la Gascogne tout entière.

DISCOURS DE M. CAZAC

Proviseur du Lycée d'Auch

Au nom de la Société archéologique du Gers

MESDAMES, MESSIEURS,

En une des inspirations les plus exquises de sa carrière politique et patriotique, Alphonse de Lamartine proclame qu'il est des noms, « qui n'ont pas besoin de titre, qui sont, par eux-mêmes, les mé- « dailles d'un siècle lettré, et qu'on est fier de placer, comme de « retrouver, dans les fondations d'un édifice de son pays (1). »

La pensée du poète me monte du cœur aux lèvres, en face de cette tombe — si terriblement ouverte et qui, jusqu'à un certain point, me semble le monument même du souvenir et de la foi de notre Société archéologique, — maintenant qu'y est couché, dans la sérénité du grand repos, notre distingué président, cet esprit ingénieux, cet infassable et sûr érudit, au front duquel rayonnait, indulgente et joyeuse, l'âme de notre vieille race gasconne !

Au terroir Gersois, en effet, Germain-Joseph-Philippe Lauzun tenait par de belles et profondes racines. Issu d'une très ancienne famille de Valence-sur-Baïse, il vit le jour à Agen, le 21 janvier

(1) LAMARTINE, *France Parlementaire; Œuvres oratoires et Ecrits politiques*, Tom. III, *A l'installation du Collège Royal de Mâcon*, 4 novembre 1842, p. 284.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1847 : et toute la partie initiale de sa vie ne forma, si j'ose dire, au plus intime de lui, qu'un permanent appel des voix ancestrales, et comme une empreinte maternelle de la petite patrie sur son âme. Fils d'un conseiller général aimé et écouté de votre canton, il partagea son existence d'adolescent, régulière et laborieuse, entre les douces campagnes du pays natal et son Lycée d'Agen, — si fortement nourri, lui-même de nos traditions régionales, — et où, par l'histoire et par la littérature, il apprit à s'attacher pour toujours au sol des aïeux, dont le calme et l'attrait reposant avaient éveillé ses premières émotions d'enfant.

La poursuite de ses grades supérieurs ne l'éloigna même pas du sud-ouest, puisque ce fut l'Université de Bordeaux, — sœur de la nôtre, — qui acheva de mûrir son élégante culture et lui accorda bientôt, en récompense de son travail, la confirmation enviée des diplômes académiques.

Mais déjà, en cette jeunesse studieuse, instruite aux sources les meilleures du savoir, la vocation personnelle se faisait jour et tournait, peu à peu, Philippe Lauzun vers les investigations archéologiques et les recherches médiévales, surtout dans leurs rapports avec le passé et les fastes de sa noble Aquitaine ethnique, — de cette Novempopulanie, puis de cette Gascogne, qu'il chérissait si ardemment !

Il serait long de rappeler, ici, de quels livres multiples et définitifs Philippe Lauzun enrichit la science méridionale. — On ne peut point, cependant, ne pas citer de lui (1), au moins, son *Excursion de la Société Française d'Archéologie dans le département du Gers* (1882) ; ses *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, tirées de la *Bibliothèque impériale de Pétrograd* (1886); son *Abbaye de Flaran en Armagnac* (1890) ; ses *Châteaux gascons de la fin du* XIII^e^ *siècle* (1897) ; son *Inventaire général des Piles gallo-romaines du sud-ouest de la France et plus particulièrement du département du Gers* (1898) ; son *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, d'après ses livres de comptes* (1902); son *Château de Balarin* (1904); son *Etude archéologique et historique sur La Roumieu* (1909); ses *Châteaux de Herreboue* (1911) et *de Sainte-Mère* (1912); son *Tombeau de l'intendant d'Etigny* (1913)... En ces doctes

(1) Cf. PHILIPPE LAUZUN, *Ma Bibliographie (1867-1913)*; in-8° de IV-34 pp., avec un portrait de l'Auteur. Agen, Maison d'édition et Imprimerie Moderne, 1913. (Rappel général arrêté le 31 décembre 1913).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et si nombreuses publications, dues à l'infatigable initiative de Philippe Lauzun, j'en dois passer encore; et combien des meilleures!

Or, voici que tout ce magnifique effort intellectuel, tout ce filial hommage aux gloires et aux gestes de sa province, — l'une des plus illustres de France, — sont clos à jamais ! C'est, à présent, dans nos bibliothèques qu'il faudra tenter de s'entretenir avec ce vaillant enquêteur, ce lettré si délicat et si fin, et aussi avec cet ami, si plein d'aménité, de bienveillance et de grâce souriante.... Car, Philippe Lauzun ne se révélait pas seulement comme un érudit de la grande école et un critique de marque: il était, en outre, le meilleur et le plus accueillant des maîtres, l'auxiliaire le plus généreux et le plus éclairé, pour tous ceux qui sollicitaient ses avis et s'adressaient ou à son expérience ou à sa complaisance perpétuellement en éveil.

Trop peu de temps, hélas ! il m'a été donné de connaître et de respecter, à sa valeur, la personne de cet homme de bien, qui, presque durant vingt ans, est apparu comme l'âme en action de notre Société archéologique. — Pour le louer dignement, il eût convenu de recourir à la parole et au cœur de tel de nos plus anciens confrères, de l'un de ceux qui, depuis de longues années, avaient joui des charmes de son commerce et de son intimité ! Quant à moi, dernier venu à Auch, j'aimais et j'appréciais infiniment les travaux d'érudition de Philippe Lauzun, en un temps, déjà, où je ne songeais guère que j'aurais, un jour, l'honneur de devenir son modeste assistant et son collaborateur immédiat.

Le cas que le gouvernement faisait des mérites de Philippe Lauzun, — officier de notre Instruction publique, — l'avait conduit a créer ce chercheur correspondant de ce même ministère, ainsi que du Ministère des Beaux-Arts, spécialement chargé de la conservation des monuments historiques du Gers. Au surplus, l'estime et la confiance de ses compatriotes, non moins que la considération dont l'entouraient nos savants régionaux, l'avaient élevé, successivement, au secrétariat perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, à l'inspection divisionnaire de la Société Française d'Archéologie, enfin à la présidence de la Société Archéologique de notre département.

Mais, parmi les remarquables qualités dont témoigna cette nature d'élite, sa qualité essentielle, celle qu'il y a lieu de discerner, en lui, et d'y bien mettre en relief, la caractéristique originale, si

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ferme, et, pour nous, si émouvante aussi, de toute l'existence de Philippe Lauzun, c'est qu'à aucun moment, il ne cessa de rester *nôtre*, c'est qu'en lui, nous saluons l'un des représentants de cette génération, — qui s'épuise, peut-être, — et qui doit demeurer puissamment chère à notre culte, tant des hommes et des choses, que des œuvres du Midi aquitain. Emule et continuateur de mes deux vénérés amis, l'abbé Léonce Couture et Jean-François Bladé, des Adrien Lavergne, des Tamizey de Larroque, de dix autres, non moins connus, il s'éteint à son rang... Et, ce n'est point sans quelque angoisse qu'on peut se demander si, avec mon autre ami, — si tendrement affectionné et si digne de l'être, — le Baron de Batz, ravi, l'an dernier, à la science de notre pays, il ne constituait pas l'un des ultimes champions de cette phalange de Gascons dévots et enthousiastes, qui ont illuminé, des splendeurs de leurs intelligences et de leurs cœurs, l'histoire, les monuments, les traditions, les souvenirs, la littérature de notre antique nationalité.

Vraiment, Mesdames et Messieurs, c'est, pour nous, la plus cruelle des épreuves, que de nous incliner, aujourd'hui, sans retour, devant ce cercueil, où une vie si intense s'est arrêtée... Arrêtée, ai-je dit, soit : mais, dépouillée, d'autre part, pour prendre, dans les pures régions de l'esprit et de l'éternel Au-delà, sa forme parfaite et définitive !

Philippe Lauzun, ce penseur, cet écrivain, était aussi un humble et sincère croyant ! — C'est là ce qui rend ma voix plus forte et plus haute, ce qui pénètre et éclaire ma sympathie d'un immatériel espoir, en présence de la famille douloureuse de notre président à jamais regretté, — auquel, dans un « au revoir », plein de divines certitudes, nous laissons, ici, le trop faible gage du deuil confraternel, non seulement de chacun de nous en particulier, mais encore de la Société archéologique du Gers tout entière !

Les obsèques à Agen

Le soir même, le corps fut transporté en automobile à Agen, dans la vieille maison de Philippe Lauzun, 9, place du Marché. Et, le lendemain, les obsèques solennelles furent célébrées à la cathédrale d'Agen. L'inhumation se fit dans le caveau que notre regretté confrère avait fait édifier au cimetière de Gaillard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tous les érudits lot-et-garonnais avaient tenu à honneur d'accompagner la dépouille funèbre de celui qui fut le plus obligeant et le plus aimé des collègues. Il y avait aussi le tout Agen mondain, les membres de cette vieille bourgeoisie agenaise dont les noms reviennent si souvent dans l'œuvre si complexe de Philippe Lauzun, les représentants de l'*Association des Anciens Elèves du Collège et du Lycée d'Agen* qu'il présida longtemps.

Les draps mortuaires étaient portés, le premier : par *La Croix-Rouge*, conduite par M. le bâtonnier Brocq, président, et le Dr Augarde, médecin principal; le second, par les *amis personnels*, au nombre desquels on remarquait MM. Léon Goux, de Lacvivier, Laboulbène, conseiller honoraire à la Cour, Recours, conservateur du Musée; le troisième, par la *Société académique d'Agen*, représentée par son bureau : Allègre et Bilaubé, président et vice-président annuels; Ratier, trésorier, Bonnat, secrétaire perpétuel, et les anciens présidents, Dr de Gaulejac, Dr Labat, chanoine Durengues et Calvet, bibliothécaire de la ville.

Au cimetière, devant une assistance nombreuse et douloureusement émue, devant la famille de Philippe Lauzun, où figuraient, avec Mme Philippe Lauzun, qui poursuivait depuis Valence le plus pénible des chemins de Croix, les familles de Sahuqué, de Crémoux, Amblard, Labouche et Lacombe, deux discours furent prononcés, le premier, par M. René Bonnat, au nom de la Société académique d'Agen; le second, par M. Léon Goux, au nom des vieux amis de la génération de Philippe Lauzun.

DISCOURS DE M. RENÉ BONNAT

Archiviste départemental de Lot-et-Garonne

Secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen

Mesdames, Messieurs,

Devant cette tombe si brusquement ouverte, notre douleur est grande. Elle pourrait d'autant plus rester muette que Philippe Lau-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

zun considérait *sa* Société académique comme une autre famille. Or, en face de leurs morts, les familles pleurent, mais ne parlent pas.

Il faut cependant que nous rendions au Secrétaire perpétuel qui dirigea notre compagnie pendant 20 ans avec tout son cœur les mêmes honneurs funèbres qu'il se faisait un religieux devoir de prodiguer à ses confrères en d'aussi pénibles circonstances. Son dernier article est une nécrologie ! Aussi bien, Messieurs, si notre tristesse est vive, elle trouvera dans l'évocation de la noble et sereine figure qui vient de disparaître, un apaisement momentané !

Il était dans la destinée de Philippe Lauzun d'appartenir à notre compagnie. Descendant d'un de nos fondateurs les plus illustres: comme lui, botaniste, musicien, humaniste, ayant « des clartés de tout », représentant de cette abondante lignée des Lamouroux, — l'une de ces familles qui sont l'honneur d'une cité dont elles conservent l'esprit et les traditions — sa naissance, sa parenté, ses goûts, son culte pour Agen, tout l'attirait vers nous !

Faut-il s'étonner qu'avec de tels sentiments et une semblable hérédité, il ait songé tout jeune à écrire l'histoire de nos vieux monuments lot-et-garonnais, à se placer « dans la paix de leurs solitudes » pour en attester le charme captivant ? A peine âgé de 20 ans, en 1867, l'année même où il venait de conquérir sa licence en droit, il donnait chez le grand imprimeur Noubel sa première étude sur ce château de Bonaguil dont il a mis en lumière dans trois belles publications, dans des *guides* et dans maints congrès, avec un orgueil justifié, les ruines majestueuses.

A peine remis des secousses de l'année terrible durant laquelle il fit vaillamment son devoir comme lieutenant, puis capitaine des mobiles de Lot-et-Garonne et dans cette armée de la Loire qui sauva l'honneur, il abandonne l'épée pour s'armer de la plume. Il entre alors à la Société académique d'Agen et, pendant près d'un demi-siècle, il l'anime de son souffle et du flot de vie qui bouillonnait en lui. Il l'éclaire de sa continuelle gaieté, de ce sourire tour à tour tendre et grave, sceptique, ironique et narquois, mais toujours jeune, que nous lui connaissions tous. Il y fait des communications et des lectures aussi disertes que variées. Et là, comme aux Archives où il se plaisait, comme dans ce cercle des Amis Réunis, dont il a tracé l'histoire, il conte l'anecdote ou commente l'éphéméride avec la verve la plus savoureuse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nos publications sont pleines de lui. Dans la *Revue de l'Agenais*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, dans la *Revue de Gascogne*, dans le *Recueil des Travaux de la Société des Sciences et Arts d'Agen*, pour ne citer que les principales, il déverse un torrent d'articles, de notes, de comptes rendus, d'analyses bibliographiques, d'études ornées d'abondantes illustrations, d'ouvrages complets, qui attestent, en même temps que sa fécondité jamais lasse et sa véritable maîtrise de photographe, la subtilité de son esprit, la sûreté de son goût, l'enthousiasme de son âme d'artiste, la vivacité de sa plume experte, le bonheur de ses recherches et, par dessus tout, un amour profond de son pays !

Il écrit l'histoire de nos vieux couvents dont il ne reste plus guère que les Carmélites et ces Sœurs de Charité auxquelles il a consacré des pages si touchantes. Il exquisse celle du collège, devenu lycée, dont il fut l'un des plus brillants élèves. Il nous donne ses *Souvenirs du vieil Agen* qu'il a fouillé de ses yeux d'érudit et qu'il anime de sa foi d'archéologue. Il fixe le caractère de ces châteaux gascons du XIV^e^ siècle dont la masse carrée menace le ciel de Gascogne qu'il aimait tant. Il décrit les gracieux manoirs qui surplombent nos coteaux lot-et-garonnais ou se mirent coquettement dans nos cours d'eau. Il explique les curiosités du Musée d'Agen qu'il entoura jusqu'aux derniers jours de son existence d'une sollicitude sans cesse en éveil et parfois justement inquiète. Sa plume se fait douce et souple quand il trace des portraits de femmes, la Marguerite des Marguerites, la dolente Polastron, la fière comtesse de Chateaurenard ou la troublante Georges Sand. Elle vibre de fierté et tremble d'émotion quand il conte longuement l'histoire de ses deux familles qu'il confondait dans ses affections comme elles se sont mêlées dans sa vie : les Lamouroux et la Société Académique d'Agen.

Au cours de ses travaux et des congrès d'avant-guerre qu'il suivait avec la plus louable assiduité et où l'on accueillait avec une faveur sans cesse croissante ce gascon érudit et séduisant, dans le domaine de l'archéologie et des études locales, quels sillons n'a-t-il point tracés, quelles semences n'a-t-il pas tenté de faire germer ? Mais ce qui naissait spontanément autour de lui, c'étaient les sympathies, dont il jouissait avec une sensibilité qu'il ne cherchait pas à cacher. Le plus souvent elles se transformaient en ces solides affections sur lesquelles n'ont de prise ni le temps ni la séparation. Nous en avons eu la preuve hier encore, à Valence-sur-Baïse, où toute la population escortait son cercueil.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Sociétés Savantes du Sud-Ouest paieront à la mémoire de Philippe Lauzun l'hommage qu'il mérite. De son vivant, elles ne lui ont ménagé ni les honneurs, ni les encouragements. Il avait obtenu d'elles toutes les récompenses qu'un grand érudit de province peut ambitionner. Il était président de la Société archéologique du Gers, membre du Comité des Travaux historiques et du Comité des Beaux-Arts, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, correspondant de la Société des Antiquaires de France, sans parler de tant d'autres associations qui se réjouissaient de le compter parmi leurs membres.

S'il n'a guère connu les honneurs officiels, c'est qu'il ne les a point cherchés. Ancien chef adjoint d'un Ministre de l'Instruction Publique, secrétaire du Comité de révision de nos lois constitutionnelles en 1875, il n'eût tenu qu'à lui de les cueillir. Il lui fallait seulement, avec une plus grande souplesse de caractère, la versatilité d'opinions si fort à la mode aujourd'hui. Une formule impie, qui n'est qu'une mauvaise excuse, sert à justifier toutes les palinodies. Philippe Lauzun avait l'âme trop fière pour y recourir jamais. Comme il le disait d'un autre au bord d'une tombe, « il était « de ces hommes qui marchent dans la vie sans la moindre capi- « tulation de conscience », courtois pour leurs adversaires, mais entiers dans leurs opinions, inflexibles dans leurs convictions politiques ou religieuses, semblables à ces grands peupliers des bords de la Garonne qui poussent hauts et droits, sans que l'orage ait fait plier leur tête !

La mort est venue le frapper en plein travail, en pleine vigueur intellectuelle et l'enlever au tendre dévouement qui berça ses derniers jours. Mais c'est le privilège des hommes comme Philippe Lauzun de ne point mourir tout entier : leur œuvre survit avec leur exemple ! Et c'est aussi le privilège des compagnies comme la nôtre de ne pas pouvoir « oublier ». La Société académique d'Agen se souviendra d'autant plus de Philippe Lauzun qu'il emporte dans son cercueil quelques lambeaux d'elle-même; qu'elle fut longtemps son bien, sa chose et beaucoup de sa vie !

Elle n'oubliera pas que son historien fut un travailleur désintéressé. Elle dira que, pour mettre en valeur les beautés du terroir et pour évoquer son passé, il s'imposa une servitude volontaire qui ne manque pas de grandeur. Elle proclamera qu'il avait l'âme noble et le cœur obligeant et qu'il a pu mourir ainsi devant Dieu et devant les hommes avec sérénité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DISCOURS DE M. LÉON GOUX

Président du *Cercle des Amis Réunis*

Au nom des quelques survivants d'une génération jadis si nombreuse, aujourd'hui, hélas ! si réduite, je viens dire le dernier adieu à l'ami qui disparait et dont la mort presque foudroyante nous laisse dans la plus grande désolation. Pour remplir ce pieux, mais bien douloureux devoir devant cette tombe où tu vas dormir ton dernier sommeil, je vais essayer, mon pauvre Philippe, de surmonter ma douleur et de maîtriser mon émotion. La pensée que ma voix sera douce, Mesdames et Messieurs, à celui que nous pleurons me soutiendra, je l'espère, et puis du reste ma tâche m'est rendue bien facile par le discours admirable que vous venez d'entendre et dans lequel M. Bonnat, le si distingué secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, a retracé avec tout son talent et tout son cœur la vie si utile et si belle de son éminent prédécesseur. Il vous a dit son amour du travail, sa passion pour les recherches historiques et archéologiques de son pays, passion qui remonte déjà bien loin puisque c'est en 1867 que parut la première édition de sa brochure sur Bonaguil: il vous a montré cette œuvre immense et si intéressante, non seulement pour les savants qui en apprécient la haute importance, mais aussi pour les profanes qui ont l'amour de leur petite patrie et qui ont tant de plaisir à la voir revivre dans des pages charmantes comme celles consacrées aux vieux couvents de notre ville, à la Société académique, aux souvenirs du Vieil Agen et tant d'autres. M. Bonnat, qui fut pendant de longues années le confident de ses travaux, M. Bonnat qui l'appréciait et l'aimait comme il méritait de l'être a fait de lui un portrait si ressemblant que je me garderai d'y rien ajouter. Je veux simplement en quelques mots dire adieu à l'ami très cher que je viens de perdre et avec lequel nous ne nous étions jamais quittés depuis les bancs du Collège.

Philippe Lauzun avait le culte de la camaraderie : il en donna une preuve toute particulière lorsqu'en 1904 il voulut bien accepter la présidence de l'Association amicale des anciens élèves du Collège et du Lycée d'Agen, présidence qu'il garda cinq ans et pendant laquelle il prodigua à cette association tous les trésors de son intelligence, de son dévouement et de son cœur. Il avait aussi le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

culte des vieux amis et c'est surtout en leur nom que je parle. Je ne connus jamais d'amitié plus sûre, plus fidèle que la sienne. Aussi, comme nous étions heureux de profiter des moments, malheureusement trop rares, qu'il passait près de nous. Il y avait toujours dans sa conversation tant de gaîté, tant d'intérêt et aussi tant de charme qu'on ne se lassait pas de l'écouter. Hélas ! aujourd'hui tout cela est fini et quand je pense que je ne reverrai plus cet ami de mon enfance, cet ami de ma jeunesse, cet ami de toujours, mon cœur se serre, les larmes me viennent aux yeux et il me semble que c'est un peu de ma vie qui s'en est allée avec la sienne. Adieu, mon pauvre Philippe, adieu ou plutôt au revoir, car nous sommes de ceux qui croient que tout ne finit pas sur cette terre. Tu es mort comme tu avais toujours vécu, c'est-à-dire en bon chrétien, aussi j'espère que Dieu t'aura réservé une place parmi ses élus. C'est là pour nous une grande consolation et c'est la seule qui reste à cette admirable compagne de ta vie, brisée aujourd'hui de douleur par une séparation d'autant plus cruelle qu'elle était absolument inattendue, et que je plains de toute mon âme. Qu'elle me permette de mêler mes larmes aux siennes et qu'elle veuille bien, ainsi que ses chères nièces et toute la famille, accepter l'hommage de mes plus sincères et de mes plus douloureuses sympathies.

La Presse et les Sociétés savantes

Aux éloges si mérités, aux regrets si justifiés, jetés comme des fleurs sur le cercueil de Philippe Lauzun, toute la presse régionale et locale s'est associée. A signaler tout particulièrement l'*Echo de Lot-et-Garonne* qui publia un poème funèbre de Boyer d'Agen, l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, qui achevait la réédition en feuilleton d'une œuvre curieuse de notre directeur : *Florian et ses Bandes de Partisans en 1814 et 1815;* la *Liberté du Sud-Ouest;* le *Télégramme*, le *Nouvelliste;* la *Semaine catholique d'Auch;* l'*Express du Midi;* la *France de Bordeaux; La Petite Gironde*, en leurs chroniques d'Agen et d'Auch, etc...

A la Société archéologique du Gers, en attendant une biographie plus complète que prépare le docteur de Sardac, M. le proviseur Henry Cazac a salué une fois encore celui qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présida l'association pendant vingt années. M. le chanoine Pottier, au nom de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, s'inclina devant sa tombe et rappela son œuvre d'archéologue et d'historien. A la Société académique d'Agen, devant tous les témoins de la vie laborieuse de Philippe Lauzun, le président en exercice, M. Allègre ouvrit la séance du 6 mai en évoquant le souvenir de notre ancien secrétaire perpétuel et en rappelant quelques épisodes de sa jeunesse :

DISCOURS DE M. ALLÈGRE

Messieurs,

Le 21 juillet 1919, nous étions à Nérac accompagnant à sa dernière demeure notre distingué collègue Labadie-Lagrave, et, cette année, le 24 avril, nous avons dû nous joindre à Agen au cortège funèbre de notre ancien secrétaire perpétuel, le regretté Philippe Lauzun. La mort ne veut pas qu'on l'oublie : de son doigt inexorable elle a déjà, sans doute, marqué au front celui d'entre nous qu'elle a décidé d'appeler... dans un an, dans un mois, demain peut-être. A nous de nous tenir prêts.

Philippe Lauzun naquit à Agen le 21 janvier 1847. Son père, *Antonin Lauzun*, conseiller général du canton de Laplume, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Agen en 1870, était le fils de *Pierre Lauzun aîné* et de *Marie-Thérèse-Sophie Lamouroux*, née à Agen le 5 octobre 1773, morte en 1851. Celle-ci était le second enfant de *Claude Lamouroux*, le grand industriel, qui édifia, sous le règne de Louis XVI, dans le quartier de la Porte-Neuve, près du Gravier, pour l'impression des indiennes, de vastes bâtiments devenus, en 1821, la caserne des Carmes (aujourd'hui caserne Lacuée).

En 1856, Ph. Lauzun commença ses études classiques au collège-lycée d'Agen, où huit ans auparavant l'avaient précédé Georges Marraud, Léonce Gayral, quelques autres et moi-même. Le collège était dans l'ancien couvent des Carmélites; on y entrait par la rue des Colonels Lacuée, antérieurement rue de l'Ave Maria. Dans la première cour, la série des classes commençant par la sixième, voisine de la superbe chapelle, se poursuivait le long du mur du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

midi, ensuite au couchant, jusqu'à la rhétorique, qui joignait les dépendances de la maison Martinelli, dite, à tort, assure-t-on, maison de la reine Margot. Les classes blanchies à la chaux, mal éclairées, ornées de noms d'élèves gravés au couteau, étaient meublées misérablement d'une petite table pour le maître et de trois bancs étroits rangés le long des murs. Nous écrivions sur nos genoux, nos pieds reposant sur le sol, revêtu de carreaux d'argile rouge usés et cassés.

Quelques minutes avant l'ouverture des classes, les régents déambulaient sous les grands platanes de la cour, causant gravement des phases de la lune ou de la cherté des denrées, tandis que nous, les externes, sous les ormeaux du café de la Comédie, déjà frondeurs en seconde, fredonnions discrètement quelque air de vaudeville, ou les couplets proscrits : « Amis du pouvoir, Voulez-vous savoir ?... », en attendant que le son aigu de la sonnette du collège nous invitât à rentrer au bercail.

Au cours d'une visite que me fit Lauzun l'an passé, nous parlions du vieil Agen, et il me dit : « Vous rappelez-vous nos professeurs aux favoris grisonnants, coiffés de hauts chapeaux noirs, engoncés dans d'épaisses cravates, et dans des redingotes sombres ? Vous vous souvenez aussi sans doute du portier Caprais trottant toujours, en clopinant, pour porter des lettres ou pour vendre des berlingots et des brioches ? Et ces petits tableaux, s'estompant par les brumes du passé, n'étaient pas sans charme à nos yeux.

Ph. Lauzun, reçu bachelier ès lettres en 1863, suivit en 1864 au collège Sainte-Barbe de Paris des cours de sciences. Ensuite il prit le grade de licencié en droit. Les faciles ressources que lui offrait la grande ville pour accroître et développer ses connaissances générales en littérature, philosophie, histoire, archéologie, beaux-arts, histoire naturelle, les relations attrayantes qu'il trouvait dans les maisons amies de sa famille, surtout dans celle de son grand oncle le Dr Jeannin Lamouroux (1792-1866), frère de son arrière grand'mère Sophie Lamouroux (1775-1851) le déterminèrent à se fixer pour quelques années dans la grande ville. Dans la tranquille rue des Beaux-Arts, derrière l'Institut, non loin des grandes Ecoles, près des Musées du Luxembourg et du Louvre, il choisit un coquet entresol, où il accueillait cordialement ses compatriotes, MM. Guy de Saint-Exupéry, Jean de Faulong, Aunac, d'Escouloubre, Louis Amblard, son cousin, botaniste distingué, l'abbé Garraut, le Dr Cortès. Sans cesse actif, sans cesse occupé, il avait tou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours en réserve un sourire aimable pour les gens du Pays de la Prune.

Dans un passage plein d'émotion, il nous a dit (pages 138 et 139 de sa monographie des *Lamouroux*), comment son grand oncle Jeannin Lamouroux (1792-1866), « au cœur sensible et bon », longtemps sans croyances religieuses, comprit enfin « la sublime morale du christianisme, devint le plus fervent des croyants » et se lia d'une inaltérable amitié avec MM. Edmond de Pressensé et Bersier, pasteurs de la Chapelle évangélique de la rue de Provence. « Je ne crois pas, a écrit le Dr Cerise de son intime ami Jeannin Lamouroux, qu'il ait dit un mensonge dans sa vie. Il croyait à la sainteté du devoir envers la famille, envers la patrie, envers l'humanité, envers Dieu. Il est mort en souriant à l'éternité promise ». Et Lauzun « s'associe de tout cœur à ce témoignage ».

On sait que notre ennemi héréditaire d'outre-Rhin se préparait depuis longtemps à nous attaquer; on sait aussi que par de perfides manœuvres il nous contraignit à ouvrir les hostilités en août 1870. Nos chefs militaires réclamèrent des forces pour défendre le sol national qu'envahissaient les Allemands. Philippe Lauzun, nommé capitaine des mobiles au 74e régiment, ne mit aucun retard à son départ. A l'exemple des Gascons du roi Eudes d'Aquitaine attaquant les Musulmans à Poitiers, des Gascons du Prince Noir luttant un à six contre les troupes de Jean le Bon, et des Gascons d'Henri de Navarre se battant comme des lions à Coutras et à Arques, les Gascons agenais de Philippe Lauzun se comportèrent vaillamment dans la vallée de la Loire, mais le Destin ne voulut pas les seconder, nous fumes vaincus.

Au cours de l'année 1870, Lauzun, ayant perdu son père, dut venir à Agen à diverses reprises, et en 1872 il sollicita son admission dans notre Société, ce qui ne souffrit aucune difficulté. Peu après la cessation des hostilités, il s'était réinstallé à Paris pour y poursuivre ses études, en histoire archéologique, traditions médiévales de tout genre, esthétique, botanique, etc., sciences dans lesquelles il acquit une compétence incontestée. Il fit une courte incursion dans la politique ; le jurisconsulte Batbie de Seissan (Gers) le choisit pour son secrétaire particulier, chef adjoint au cabinet de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, au 24 mai 1873.

Le souvenir du pays natal s'imposant à lui, il se décida à revenir à Agen, et, plus tard, s'établit définitivement dans une propriété,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

venant de sa mère, située non loin de la bastide de Valence-sur-Baïse. — Il se maria en 1895.

Il était Inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant de la Société des Antiquaires de France, président de notre Compagnie, président de la Société archéologique du Gers, correspondant de la Commission des monuments historiques au Ministère des Beaux-Arts, et toujours il s'acquitta de ses devoirs avec le meilleur zèle.

Lauzun avait des clartés de tout, et c'était un plaisir pour lui d'en faire profiter ceux qui avaient besoin de ses conseils, de ses avis. Régionaliste passionné, il plaçait au premier rang de ses préoccupations les choses de la petite patrie, les soins à donner à la Société d'Agen et à celle d'Auch, pour lesquelles, pendant vingt années il prodigua son énergie et son labeur dévoué. Ce qu'on admirait en lui, c'était une alliance naturelle de courtoise tolérance pour toute opinion sincère, d'urbanité et de probité dans la discussion. L'Académie d'Agen ne saurait oublier tout ce qu'elle doit à cet honnête homme, à cet homme *honneste*, comme on disait au XVII^e^ siècle.

Et s'il est possible, comme l'affirment quelques-uns, que les âmes de ceux qui nous ont quittés s'inquiètent encore de nous, ne pouvons-nous pas penser que l'arrivée de notre ami a causé quelque émoi aux Champs Elyséens ? N'est-il pas permis de penser que les nombreuses héroïnes dont il a dit les mérites, Catherine de Médicis et son escadron volant, Marguerite sa fille reine d'Agen pendant sept mois, Fosseuse, Fleurette, la belle Corisande comtesse de Guiche, la comtesse de Parabère, la duchesse d'Aiguillon, la Guimard, la tendre Polastron, la très honorable comtesse de Chateaurenard, et moult autres, seront allées à sa rencontre pour le remercier et lui faire les honneurs de leur demeure ?

Fondation Philippe Lauzun

Pour perpétuer la mémoire de Philippe Lauzun et de son œuvre, un geste a été fait qui dépasse en portée tous les discours, tous les articles, d'où qu'ils viennent, geste d'infinis regrets, tendre hommage d'une épouse dont le cœur saignera toujours. Madame Philippe Lauzun vient en effet de fonder un prix à décerner par la Société Académique d'Agen au meilleur travail inédit ou publié au cours des deux dernières

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

années de son attribution sur un sujet d'archéologie ou d'histoire intéressant le Lot-et-Garonne et les anciennes juridictions qui l'ont formé en tout ou en partie : Agenais, Néracais, Condomois et Bazadais.

Il sera de 500 francs et sera décerné en espèces tous les deux ans, sans qu'il puisse être divisé. Il portera le titre de « *Prix Philippe Lauzun* ». Il sera attribué à l'œuvre, de quelque nature et de quelque dimension qu'elle soit, que les membres résidants de la Société Académique choisiront comme la plus méritante.

Le concours, pour lequel aucun sujet n'est imposé, est ouvert à tous, mais de préférence aux citoyens de nationalité française, les membres résidants exceptés.

Le prix devra toujours être décerné. A défaut de concurrents ou d'arrérages suffisant à le constituer, son attribution sera reculée d'une année. La Société Académique se réserve le droit de publier l'œuvre primée au cas où elle serait manuscrite. La proclamation du lauréat se fera en séance publique. Le 1er concours pour le *prix Philippe Lauzun* aura lieu en 1921. Il est d'ores et déjà ouvert. Les concurrents devront avoir déposé leur travail entre les mains du secrétaire perpétuel de la Société avant le 1er août 1921.

Tels sont, en leurs grandes lignes, le règlement et les conditions de cette fondation scientifique qui honore grandement Madame Philippe Lauzun, si heureusement inspirée, et le nom qu'elle porte avec une si douloureuse et si légitime fierté. Qu'elle trouve ici, avec les plus vifs remerciements de la Société Académique d'Agen, l'expression de la profonde reconnaissance des érudits lot-et-garonnais. Même dans l'éternel repos, Philippe Lauzun poursuivra l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie tout entière.

René Bonnat

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES BOCHES A VIANNE

I

L'arrivée des Boches

1915. Mardi 5 mai. — Trouvez-vous à Vianne, me téléphone à Mézin M. Guillot, demain soir à 6 h. 35 pour y recevoir le détachement des prisonniers allemands.

Jeudi 7 mai. — Les 6 heures sont longues à venir et, pour tromper mon impatience, je visite Vianne. Lentement, pieusement j'examine les tours rondes ou carrées, les portes voûtées à cintre brisé, l'église romane et son bel autel doré. Je cherche à deviner ce qui manque et à rétablir ce qui a disparu. Je maudis au passage la restauration officielle et il me semble qu'à contempler ainsi leur longue jeunesse, ces tours et ces murailles grises sont sensibles à ma curiosité et me livrent leurs secrets endormis depuis des siècles.

Les pierres de Vianne, comme celles de Gascogne, sont des parleuses d'amour. Et, sous l'ombre enjôleuse des platanes frémissants, j'évoque le souvenir de la marraine de ces lieux : Haulte et puissante Dame Viane de Gontaut. Associée à son nom, passe devant moi l'image de ce messire Jourdain de l'Isle, seigneur de Montgaillard, qui, au XIII^e^ siècle, édifia en paréage avec Edouard I^er^ d'Angleterre la bastide de Villalongua.

Je me le représente homme de goût et d'honneste galanterie pour avoir choisi un si joli site et donné à son œuvre le nom de sa belle à la vie bousculée.

Cette vie, nous la dirons un jour... Le châtelain de Xaintrailles nous l'a contée. Elle est toute d'amour.

Mais le temps passe, les habitants sont tous sur pied. Un service d'ordre a dû être organisé par la gendarmerie de Lavardac. Le maire, quelques instants avant, a, par une proclamation opportune, invité ses administrés au calme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il y a de la curiosité dans l'air. Les femmes parlent fort. Une d'elles m'arrête et me demande si c'est bien vrai que les Allemands ont la tête carrée. Sans sourciller, je réponds : *oui*.

Les enfants crient, se poursuivent et se cachent dans les jupes de leurs mères; les oiseaux chantent dans les arbres et il n'est pas jusqu'aux vieilles tours qui ne soient en émoi.

— Cousine, dit la porte mage orientale à la porte septentrionale, l'heure de la réparation a sonné pour vous. Seule, j'ai reçu les troupes victorieuses du Prince Noir. Il y a de cela bien longtemps et ma vieillesse chenue en a oublié la date. Vous m'avez boudée; car, avouez-le, vous étiez quelque peu jalouse. Aujourd'hui, vous êtes à l'honneur et je m'en réjouis.

Vous souvient-il, cousine, de ce monsieur grave qui vous dépouilla, il y a quelques années, de votre belle robe de lierre, pansa vos blessures et vous redonna échauguette et créneaux. Certes, vous protestâtes.

Laissez, lui dites-vous toute dolente, comme il convient aux personnes de votre âge, laissez dormir ma beauté morte.

Et moult gentiment le Monsieur grave vous dit : « Belle dame, il n'y a pas de sommeil éternel et on ne meurt jamais tout entier. Un jour, votre âme féodale se réveillera et guerrière, comme jadis, vous verrez à nouveau archers superbes à bourguignotte défiler dans le décor moyenâgeux de votre cité endormie.

Ce jour-là, cousine mage, est arrivé et vous allez recevoir les troupes prisonnières du Kaïser allemand..... »

Le sifflet strident de la locomotive interrompit la conversation. Cinq minutes après, par la porte Nord, les 60 prisonniers, sous bonne escorte, faisaient leur entrée dans l'antique Villalongua.

Le local choisi pour les Boches est adossé à la tour sud. Cette tour est, comme Vianne, toute lourde d'histoire.

N'est-ce pas à un de ses créneaux qu'au XVI^e^ siècle, le sire Montcassin, assiégé dans la bastide, fut hissé mort revêtu de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses armes, inspirant aux Anglais, qui le croyaient tué, une frayeur telle qu'ils abandonnèrent la place et levèrent le siège ?

La tour se mire presque dans la Baïse dans un cadre merveilleux d'arbres et d'eau. C'est là que vont camper mes travailleurs.

.....

— « Soyez juste, soyez sévère, me dit le colonel. Faites-les travailler, et soyez sans pitié pour les paresseux, me dit mon Ingénieur en chef. Il faut arriver à un résultat et vous n'y arriverez qu'en les connaissant bien. »

Les connaître, tel est le problème. Il est intéressant d'ailleurs et je vais l'aborder.

..... Les voici devant moi sur deux rangs, bruns ou blonds, plutôt blonds, de taille moyenne, rien du colosse germanique.

Le feldwebel et l'interprète sont à mes côtés. J'interroge.

Le *nom*. — Je le lis et regarde celui qui le porte.

La *profession*. — Mineur, cultivateur, maçon, voyageur de commerce, pharmacien, professeur de mathématiques, étudiant, commis aux écritures du ministre des Finances, juge, ingénieur.

La *Province* d'origine. — Prusse, Hanovre, Mecklembourg, Bavière, Saxe, Villes Hanséatiques de Brême et de Hambourg.

Le *régiment*. — Infanterie, artillerie, grenadier de la Garde, chasseur, dragon, uhlan.

Age. — De 20 à 38 ans.

Tous prisonniers de la Marne..... Je suis fixé. J'ai devant moi quelques débris de cette armée de von Klück, pleine de force et de jeunesse qui marchait sur Paris à la conquête de l'Occident. D'ailleurs je vais les observer. Bientôt, les figures me diront les noms et les cocardes des calots noires et blanches, unies ou barrées de la Croix de Malte, m'indiqueront qu'ils sont Prussiens, Saxons ou Bavarois, de l'active ou de la landwehr.

Six mois se sont maintenant écoulés, depuis le jour où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

j'ai pris contact avec eux. Au printemps, toujours en retard dans nos régions, a succédé l'été et déjà l'automne se fait sentir. Le brouillard est dans la vallée, les frondaisons revêtent les teintes riches d'octobre. C'est l'automne, c'est la Toussaint, la fête du souvenir et du recueillement. C'est elle que je choisis pour mettre en ordre mes impressions.....

II

Au cantonnement

A la simplicité de l'installation du début, a succédé le désordre des objets accumulés.

Aux poutres du grenier qui sert de dortoir, des fils de fer nombreux sont accrochés et supportent des falots et des petites lampes. Aux murs, des papiers de couleur, des photographies de famille dans des cadres de bois sculpté, des instrument de musique : Mandolines, guitares, triangles, castagnettes; des inscriptions, sur carton décoré « *J'aspire après la paix* ». — « *La paix ou la pluie* ». Sur des tables portatives ou sur les étagères, des livres, des cahiers, des caisses, des boîtes à conserve.

C'est dans ce décor qu'ils vivent et que je peux les étudier, car, aux carrières, c'est la vie de travail qu'ils mènent, vie de labeur pénible pour la plupart d'entr'eux.

Soigneux de leur personne, propres de leur corps, ils tiennent, malgré les ordres, malgré les menaces de leurs chefs, le dortoir sale.

Aux heures de repos, tous sans exception travaillent intelligemment. Les uns sculptent sur bois, avec art parfois, fabriquent des mandolines, des caisses; les autres lisent, font de la musique, apprennent le français. Certains notent leurs impressions qui ne sont pas sans intérêt et que je ne puis dire ici.

Mais, si les distractions varient selon le tempérament et l'éducation, il y en a une qu'ils goûtent tous plus que toutes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les autres : c'est la distraction de la table : ils mangent toujours et à toute heure.

Et cela m'a tellement frappé que je ne puis me les représenter que la tartine de graisse à la main, la bouche pleine et buvant à petites gorgées à la façon des canards. Leur ventre est leur principale préoccupation.

Un exemple entre cent.

III

La côtelette de porc

Le samedi 23 octobre, je vis arriver devant moi le feldwebel, flanqué de trois sous-officiers et de l'interprète. Diable ! me dis-je, qu'est-ce qu'il y a donc encore ?

— Mon lieutenant, me dit ce dernier, l'adjudant voudrait vous demander quelque chose.

— Parlez.

— Il voudrait vous demander s'il ne nous serait pas permis de manger une côtelette de porc pour Noël.

— C'est grave, dis-je, prenant le même ton qu'eux, la chose est grave. Manger une côtelette de porc en temps de guerre !. Enfin, on verra. Cela dépendra de votre conduite et de votre travail.

— Vous serez content de nous, m'affirme le feldwebel.

— Dans ce cas, d'accord; mais, voyons, il s'agit de s'entendre. Comment voulez-vous la manger, cette côtelette ?

Et chacun dit son goût; on discuta ferme et longtemps comme il convient dans une si grave affaire et on se mit d'accord. Sur l'avis de l'un d'eux, dans le civil hôtelier à Coblentz, il fut décidé qu'elle serait mangée grillée avec certain hachis à recette compliquée.

J'approuvai, naturellement, j'avais réussi. Aux figures épanouies, aux yeux qui brillaient d'un éclat plus vif, aux lèvres lippues et mouillées, je vis qu'ils l'avaient déjà mangée, cette côtelette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Douce côtelette de porc, ô schwein's côtelette, vous ne sauriez croire combien vous m'avez servi les jours de paresse ou d'insubordination !

IV

La veillée

Nuit d'octobre très claire. Je fais les cent pas devant le cantonnement, me croisant avec les sentinelles dont les baïonnettes accrochent au passage quelques rayons de lune.

A mes pieds coule la rivière. Un brouillard léger flotte sur les eaux, rase les berges et va bientôt emplir la vallée. De la Baïse montent des bruits étranges qui, dans la nuit étoilée, s'amplifient, plainte éternelle des eaux en chute du moulin, petits cris perçants des oiseaux de proie, frémissement des feuilles mortes bercées par le vent léger d'automne.

Je songe à la grande guerre et à ses horreurs quand du cantonnement des voix douces s'élèvent. Les Boches vont chanter !

Je m'arrête et j'écoute. .

Les voix se fondent peu à peu, s'affermissent et la lente harmonie à rythme religieux de la musique allemande se déroule et s'élève jusqu'à dominer parfois les bruits mystérieux de la nuit. Belles voix d'hommes et d'adolescents, que dites-vous ? Je veux le savoir.

La salle est enfumée. Deux maigres falots suspendus aux poutres répandent des lueurs douteuses, tandis que de nombreuses bougies, petites étoiles dans l'ombre, projettent un peu de clarté sur les groupes rassemblés.

A gauche, à l'entrée, autour d'une table, 4 prisonniers, sous la direction d'un camarade, apprennent le français. C'est l'école Lemm. (2e interprète). A côté, 2 sous-officiers jouent aux cartes et boivent du café. Attenant, 4 ouvriers manuels sculp-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tent sur bois. Dans l'angle, groupe nombreux de chanteurs que ma présence intimide et qui, sur mon invitation, reprennent leurs chants.

J'écoute. C'est la chanson du moulin, me dit un sous-officier. Et je devine. C'est l'éternelle histoire galante du meunier, de la meunière et du garçon meunier. Puis la ballade à la lune, mélopée langoureuse, triste, presque funèbre.

Au milieu, couchés sur leurs lits, certains, leurs pipes en porcelaine blanche ou verte à la bouche, fument, causent et mangent l'éternelle tartine de graisse. En voici qui lisent, le nez sur la bougie.

Autour du poële dont la chaleur crée une atmosphère de bien-être, un groupe bruyant qui discute. Dans l'angle à gauche, nouveau groupe de 5 qui apprennent le français. C'est l'école Hartleib (1er interprète). Ecoles rivales déjà, si j'en juge d'après ce que me disent les élèves de l'une et de l'autre.

Pendant que j'interroge de ci de là, l'Estudiantina s'est formée. Sous la direction de l'un d'eux, une marche régimentaire est brillamment enlevée. Je suis surpris et charmé à la fois.

J'examine les instruments. Ils sont primitifs : castagnettes, composées de rondelles découpées dans des boîtes de conserves, triangles fabriqués par le forgeron du chantier, guitares faites d'une caisse à huîtres et qui rend sous un couteau de bois, en mode d'archet, un son sourd et toujours le même, mandolines achetées ou confectionnées par eux, ocarinas importés d'Allemagne. Comme pupitre de table, une omoplate de bœuf sur laquelle une lyre enguirlandée a été peinte.

Je ne sais comment, de tous ces instruments bizarres, une musique douce, pas heurtée, donne à la salle un air de concert agréable. Sucessivement des marches militaires, des chansons à la mode, la *Petite Tonkinoise*, *Mariette*, des valses lentes de Vienne, sont brillamment exécutées.

Mais voici leurs airs préférés; ils sont chantés avec accompagnement de presque toute la salle. Ce sont des airs de chez nous, me dit l'interprète : chants de la terre de Bavière, de Saxe, du Rhin, chants graves, lents et berceurs.

Près du poële, le groupe bruyant s'est tu, les têtes se sont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

baissées les yeux se sont mouillés, je le devine aux mains qui les essuient. Effet divin de la musique qui, chez tous les peuples et sous tous les cieux est la grande consolatrice des âmes en détresse ! Heure exquise pour moi, si je ne songeais que là-bas, sous le ciel nostalgique d'Allemagne, dans des camps plus sévères, des prisonniers de la grande guerre, des Français, à la même heure, chantent eux aussi les airs du pays natal !

V.

La veillée de Noël

Depuis longtemps déjà les Boches pensaient fêter Noël.

Ils voulaient d'abord honorer Dieu, leur vieux Dieu et ensuite faire un kolossal repas. Depuis des semaines ils versaient entre les mains du feldwebel, pour grossir l'ordinaire du 24 décembre au soir.

Enfin, le grand jour est arrivé. Il pleut depuis la veille et les Boches ne vont pas au travail. Ils en profitent pour décorer la salle. Toute la journée, on n'entend que des coups de marteau et, aux allées et venues des P. G., on sent qu'il se passe en haut quelque chose d'extraordinaire. Vers 5 heures, les sous-officiers viennent me trouver au camp et poliment m'invitent à assister à leurs réjouissances de Noël. Je les remercie et leur fais remarquer que, même sans invitation, mon intention était d'aller les voir vers les 9 heures.

A l'heure dite, précédé par un falot emprunté au poste et suivi par les sous-officiers français, je m'enfonce dans la nuit noire et lugubre. A la pluie fine et froide de la journée a succédé un brouillard épais, balayé par les méchants vents glacés de l'hiver. De grosses gouttes attardées sur les branches, sur les bordures des toits, tombent, telles des larmes. Le ciel est en deuil. Pas une étoile ne brille. C'est la vraie nuit d'un Noël de guerre, toute différente de celle où cheminèrent, sous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le ciel clair de Judée, Melchior, Balthazar et Gaspard, les Rois Mages.

A mon entrée dans la salle, sur un vigoureux « Achtung », les prisonniers se lèvent, se raidissent un instant et se groupent autour de l'arbre de Noël, planté au milieu. C'est un genévrier pris aux chantiers, de haute taille, décoré de guirlandes en papier multicolore, piqué de roses artificielles, de bougies blanches et saupoudré d'ouate.

Une petite table surélevée est placée à côté, à gauche. Le chef du détachement s'y installe, monté sur un escabeau pendant que deux prisonniers allument les bougies. J'observe, à ce moment, la salle toute enguirlandée et décorée de rameaux de verdure. Les prisonniers sont toujours groupés silencieux autour de l'arbre que l'on achève d'illuminer. Ils sont nu-têtes, bien peignés, bien cirés et revêtus de leurs plus beaux uniformes.

Un cri « Posen ». Le feldwbel promène un regard sur ses hommes et fait un signe. Un chant s'élève, lent, rythmé, à motif de cantique. C'est presque le plain-chant d'un temple où manquent l'encens et le cadre.

Les strophes finies, le feldwebel, qui est protestant, sort un papier de son long manteau gris :

« Kamarades, leur dit-il, ce jour que nous passions en famille est un jour triste pour nous. Nous sommes loin des nôtres, mais notre pensée va à eux. Ils sont malheureux, mais nous sommes plus malheureux qu'eux, puisque nous sommes sur la terre étrangère. Et combien de kamarades sont comme nous dispersés en Russie, en Sibérie, en Angleterre, en Afrique, au Maroc ! Du moins, dit-il en me regardant, nous avons la consolation d'être traités justement, humainement. Mais nous souffrons quand même et nous mourrions si nous n'avions la joie de savoir Dieu avec nous dans les épreuves infligées à notre Allemagne aimée. Pensons à Dieu, Kamarades, à la patrie, à nos familles et méditons un instant. » Les têtes s'inclinent. Un silence religieux règne pendant quelques secondes.

« Kamarades, reprend-t-il, préparons-nous à fêter Noël

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

joyeux entre nous et souhaitons que ce soit le dernier Noël que nous célébrons loin de chez nous. Dieu est avec nous ! L'Allemagne au-dessus de tout ! Gott mit uns ! Deutschland uber alles ! »

Et il descend. Le chant reprend, également cadencé à la mode allemande. Dans l'éclat et la confusion des voix, je comprends les strophes :

Nuit tranquille, nuit sacrée,
Tout le monde dort, le couple divin
Veille seulement l'enfant blond
Aux cheveux bouclés qui dort en paix.

Nuit tranquille, nuit sacrée
Des pâtres ont appris par
Des anges la naissance de Jésus;
Le Sauveur est là, le Sauveur nous est né.

Ces strophes achevées, un 2e sous-officier, catholique cette fois, celui que Vianne appelle le comte, en raison de son élégance et de son profil de médaille, monte à son tour sur l'escabeau. Il toussote, se signe et sort un papier de sa poche.

« Kamarades, nous allons lire l'Evangile du jour, l'Evangile de Saint Luc, 2e chapitre. Et il lit cet Evangile d'une beauté si pure et d'une grâce si naïve.

Puis il se signe à nouveau, plie le papier et les yeux fixés sur l'arbre mystique : « Kamarades, leur dit-il, c'est aujourd'hui Noël. Est-ce Noël joyeux ? Non. Et sa voix se fait douce et prenante. Loin de la patrie, il n'est pas de Noël joyeux. C'est le Noël triste sur la terre étrangère; Noël triste pour les nôtres, Noël triste pour nous.

« Il nous manque, ce soir, les gais carillons, les yeux et les voix des fiancées, des parents, des frères et des sœurs. Mais, nous sommes à leurs côtés par la pensée, comme ils sont présents ici par le cœur, car eux et nous, nous et eux, nous ne faisons qu'un, parce qu'avant tout nous sommes Allemands et Chrétiens. Kamarades, nous n'avons même pas la consolation de la crèche où repose d'un sommeil d'enfant celui qui est Dieu et qui est avec nous. Oui, Kamarades, nous sommes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tristes, parce que nous ne pouvons pas acheter sur le marché de Noël pour nos enfants; nous sommes tristes, parce que nous ne pouvons pas, comme de coutume, donner le thaler dû à notre mère; nous sommes tristes, parce que certains d'entre nous croient que l'arbre de Noël ne brûlera pas ce soir dans nos maisons.

« Mais détrompez-vous, nos mères, nos femmes, nos sœurs, nos fiancées veilleront et nos tout petits enfants ne connaîtront que Noël Joyeux. Sans doute, ils n'auront pas les brillants jouets et les « délicatessen » d'usage, parce qu'il faut économiser et que les temps sont graves. Mais ils auront Jésus au cœur et ils prieront beaucoup ce soir pour nous.

« Ne pensons, nous aussi, qu'à Dieu. L'essentiel, ce soir, est la naissance du Sauveur. Ceux qui croient en lui ne sont jamais abandonnés, ne meurent jamais, car la vie éternelle leur est assurée. Il l'a annoncé et ce message a dominé la paix et la guerre. Il domine les temps présents. Nous croyons fermement en lui, nous croyons aux Evangiles, nous croyons à l'efficacité de la prière, nous voulons prier ». Toutes les têtes s'inclinent. « Mon père au ciel, je pense à la patrie bien-aimée. Protège-la, épargne-lui les horreurs de l'invasion, détourne d'elle la faim et les maladies. Je ne sais pas, mon Dieu, si je retournerai sain et sauf à mon foyer. Mais que ta volonté soit faite ! Donne-moi la force de supporter ma captivité et ramène la paix sur la terre. Amen. » Les têtes se lèvent et les chants reprennent, mais les voix tremblent. Dans les yeux, des larmes coulent. Le voile est tombé. Ce n'est plus pour eux le genévrier de France qu'ils fixent, mais le sapin du Rhin, de la Forêt-Noire, de Saxe, de Bavière. Cet arbre est bien à eux; ces bougies qui brûlent, ces fleurs qui scintillent, ces gravures dont l'or flamboie, ce sont des êtres aimés qui les leur ont envoyés et dominant cet arbre, cette étoile d'argent piquée sur l'étendard aux couleurs allemandes, n'est-t-elle pas l'étoile de leur patrie victorieuse... !

Ces sentiments, leurs yeux me les disent en même temps qu'une infinie pitié me descend au cœur et que je reste frappé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du spectacle que m'offrent ces protestants et catholiques communiant dans le culte commun de la Patrie et de Dieu.

Le groupe se disloque. Chaque prisonnier va auprès de son lit. Le feldwebel m'explique que ses Kamarades vont illuminer la salle. Je vois, en effet, s'éclairer des lanternes en papier suspendues aux poutres portant en transparent des inscriptions : « *Kommandatur* », « *Restaurant de la Belle Louise* », « *Restaurant des Fidèles amis* », « *Restaurant des Chanteurs du Rhin* ».

Le feldwebel me demande si je désire faire le tour de la salle. Je le suis. Les lits ont été rapprochés et sont, deux par deux, accolés. Entre ces lits, ainsi groupés, de petites tables ont été dressées. Sur chacune d'elles un arbre de Noël minuscule, reçu d'Allemagne, est également illuminé de minuscules bougies. Tout autour, les photographies de famille, les gravures religieuses portant sur banderolles soutenues par des Anges : *Gott mit uns*.

Les prisonniers se tiennent par groupes de deux encadrant la table, raides, figés dans une immobilité qui me surprend. Je passe ainsi devant les 30 tables. Sur une d'elles j'aperçois, devant le petit sapin symbolique, une carte postale représentant le Kaiser. Le feldwebel surprend mon regard, s'avance et d'un geste rapide l'enlève. Je fais semblant de ne pas m'en apercevoir. La visite achevée, les Chanteurs du Rhin entonnent une cantate déjà entendue. Le feldwebel me dit que Noël est fini et qu'ils vont manger. Les saluts échangés, nous nous retirâmes. Nous n'étions pas dehors que nous entendîmes chanter à voix discrète :

Chère patrie, n'aie crainte
La garde est fidèle et sûre
La garde le long du Rhin....

Qu'importe que mon cœur se brise dans la mort
Tu ne deviendras pas Français,
Car l'Allemagne est riche en sang de héros
Comme ton cours l'est en eau.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Qu'est-ce ? me dit un des gradés qui m'accompagnait.
— Le *Wacht am Rheim*. La garde du Rhin, chant national
— Ah ! les c....

Et avant que je ne l'arrête, au bas de l'escalier, le poing tendu vers le haut, il lança de sa belle voix de baryton la strophe immortelle :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs

Les Boches surpris se turent un instant, puis reprirent plus fort. Le sous-officier enfla également sa voix et les deux chants, les deux races s'opposèrent une fois de plus l'une à l'autre. Non, jamais je n'oublierai cette scène impressionnante se déroulant à pareille heure et dans un clair-obscur qu'eût aimé Rembrandt.

La strophe finie, je tirai par la manche mon toulousain, car je jugeai que la manifestation avait assez duré. L'air froid du dehors me fit du bien. J'avais un poids lourd sur la poitrine. Tout ce que j'avais vu et entendu m'avait « troublé l'esprit et dragonné l'âme », selon le vieux mot de Vieilleville. L'air de la salle que je venais de quitter n'était pas Français et je l'avais respiré un soir de Noël. J'en avais presque du remords et je me consolais en me donnant pour excuse le désir que j'avais de connaître les Boches et de les suivre dans toutes leurs manifestations.

. . . . . .

J'allais maintenant seul dans la nuit profonde. Une étoile parut tout à coup sur l'Eglise entre deux nuages qui se chassaient, piquée presque au clocher gris. Montait-elle du champ des morts ? Descendait-elle du Ciel ? Je ne sais, mais elle éclaira mon chemin. Au carrefour de la place centrale une clarté brillait sur la droite. C'était celle de l'Eglise dont le porche était béant. Je m'y dirigeai. Elle était presque vide.

Devant la crèche, naïvement décorée, des cires brûlaient à profusion sur les herses de métal. Une grande paix descendait des voûtes romanes que troublaient seules les allées et venues des confessions. Dans cette atmosphère sereine, dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ombre des chapelles, devant les clartés vacillantes de la crèche mousseuse, j'oubliai le Noël ennemi de tout à l'heure et je revis en songe les Noëls gascons de mon enfance. Des sons doux et berceurs venus des profondeurs du ciel ajoutaient encore à l'illusion. C'était la voix des cloches qui, dans la nuit noire, « se visitaient de l'une à l'autre tour ». Heure bénie entre toutes ! J'écoutai. Voici Montgaillard, Xaintrailles, Feugarolles, Calézun précédant, en pieuses servantes et comme il convient, les doyennes de Lavardac.

Cloches ! que dirent vos voix de bronze en ce soir de Noël ? Vos carillons abandonnés aux vents me parurent plus argentins et plus doux. Sonnez-vous la victoire, douces messagères divines ?

Pas encore !

J'oubliais que vous êtes avant tout les bardes mystiques et vagabonds dont la demeure est le ciel et qui annoncez à la terre agitée la sérénité des fêtes éternelles.....

La même étoile qui m'avait conduit à l'Eglise me ramena à ma chambre, l'âme apaisée, en ce soir de Noël de l'an de guerre 1915.

(à suivre) BASTARD.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ÉTAT MILITAIRE DANS LE LOT-&-GARONNE
DE 1789 A 1792

I. — La force armée léguée par l'ancien régime

Dans les dernières années de la monarchie, le goût de la carrière militaire n'existait plus dans la population. On avait préféré recourir aux engagements volontaires et au recrutement parmi les étrangers, plutôt que de former une armée nationale comme l'essai en avait été tenté sous Charles VII et sous François 1er. Les roturiers avaient été peu à peu éloignés du service; les grades étaient devenus le monopole presque exclusif de la noblesse. A la fin du règne de Louis XVI, les éléments constituant la force armée du pays se réduisaient aux suivants :

La Maison du Roi et les troupes régulières de ligne;
Les troupes provinciales;
Les Milices communales ou gardes bourgeoises.

Les premières étaient permanentes et composaient l'armée proprement dite. Les secondes étaient formées de portions permanentes et semi-permanentes; les troisièmes, à peine organisées et rarement exercées, consistaient en formations ne reparaissant qu'à des dates très espacées.

Les troupes de ligne s'alimentaient par le mode des engagements volontaires, connu sous le nom de *racolage*, mode dirigé de loin par les chefs de corps. Les troupes provinciales provenaient d'appels directs par contingent confiés aux intendants des provinces. Elles étaient devenues profondément impopulaires, en raison de la multitude des cas d'exemption destinés à favoriser les classes riches. Enfin, les gardes bourgeoises, organisées sur le papier, ne paraissaient en public que rarement, les grands jours et les jours de réjouissance;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elles étaient susceptibles, toutefois, de jouer un rôle important

Examinons successivement chacun de ces éléments, en indiquant l'évolution que va leur imprimer la révolution et en nous limitant à la région qui nous intéresse. Commençons par les milices communales ou gardes bourgeoises :

a) Les gardes bourgeoises.

Aux 16e, 17e et 18e siècles, des gardes urbaines, en partie recrutées dans les corps de métiers, existaient dans les principales villes de l'Agenais. Ces troupes bourgeoises n'avaient pas une organisation durable. Elles se constituaient dans les périodes difficiles; elles disparaissaient avec les événements qui les avaient fait naître. Leur existence n'avait donc qu'un caractère intermittent ou éphémère. Leur origine remontait aux milices communales. Elles avaient eu longtemps une mission essentielle : la défense de la cité contre les ennemis extérieurs et la résistance contre les agitations locales.

Levées dans les agglomérations importantes et spécialement dans celle d'Agen, elles étaient sous les ordres du maire et des consuls et longtemps elles restèrent indépendantes de l'autorité royale et de ses représentants en Guyenne. Mais, dès le 17e siècle, l'affermissement du pouvoir royal avait fait perdre à ces milices leur caractère et leur mission de gardiennes de la cité, de ses privilèges et de ses coutumes. En dehors des périodes de trouble, elles n'avaient plus qu'un role de police et plus souvent de parade.

Un édit royal, rendu au mois de mars 1694, créa des colonels, des majors, des capitaines, des lieutenants et des enseignes de bourgeois dans toutes les villes et bourgs fermés du pays. A partir de ce moment, les gardes urbaines prennent le titre plus militaire de *milices bourgeoises*. Alors que les habitants des villes semblent se désintéreser du service de protection de leurs cités, le roi qui avait lutté contre ces milices, lorsqu'elles avaient acquis trop d'importance, ne veut pas leur disparition, mais désire les organiser pour en tirer un bon organe de police. En 1721, le Maréchal de Berwick, comman-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dant en chef dans la province de Guyenne, donne des ordres pour la garde des villes. Les archives municipales d'Agen contiennent des détails sur divers incidents qui se produisirent au cours de réjouissances publiques. Sa milice bourgeoise formait un régiment composé de plusieurs compagnies. Des organisations semblables existèrent dans la région environnante. En 1761, une ordonnance du Maréchal de Richelieu, gouverneur de la haute et basse Guyenne, concernant les patrouilles à fournir par les milices bourgeoises, établit les conditions dans lesquelles devait se faire le service. « Les officiers municipaux, dit le texte, tiendront la main avec la plus grande exactitude à ce que les patrouilles se fassent régulièrement dans toutes les saisons de l'année. » L'ordonnance veut que des organisations de ce genre soient établies dans toutes les communautés sans exception. Et ainsi, le gouverneur exprime son désir de voir se créer partout des groupes, réunis sous les ordres des principaux habitants, pouvant servir, au besoin, d'auxiliaires à la Maréchaussée. Il semble, à la lecture de ce document, que l'on y trouve une idée de la future organisation de la garde nationale de 1789.

Dans les villes telles qu'Agen, Villeneuve, Marmande, etc., le soin d'appliquer les prescriptions du gouverneur incombait aux municipalités et des efforts furent faits pour lui donner satisfaction. Mais il est à présumer que dans les simples communautés, sans organisation municipale, il n'en fut pas question. Partout où elles furent constituées, les milices bourgeoises eurent un rôle bien défini et une mission bien déterminée dans la vie intérieure des cités. A Agen, « lorsque la milice bourgeoise prenait les armes dans quelque grande occasion, les consuls, qui en étaient colonels, recevaient de sa part, les honneurs militaires et marchaient à la tête de la colonne, revêtus de leurs robes, la cocarde blanche au chapeau et l'épée au côté quand ils étaient gentilshommes. » (1) En avril 1789,

---

(1) Le cérémonial sous l'ancien régime dans la cryptographie agenaise de J.-F. Boudon de Saint-Amans, publiée et annotée par R. Bonnat, pages 260 et 261, *Revue de l'Agenais*, bulletin de juillet-août 1915.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous trouvons encore un document relatif à l'exemption du service de patrouille dans la milice bourgeoise d'Agen.

Le grand mouvement populaire qui, en 1789, souleva toutes les classes de la nation, amena, une fois encore, la résurrection, on peut dire, de ces gardes urbaines. Mais elles présentèrent un caractère spécial et très différent de celui qui avait régi celles qui les avaient précédées. Leur appellation de *régiments patriotiques* prouvait une organisation et un esprit nouveaux. Dans les ordres adressés à l'intendant au sujet de l'habillement du régiment d'Agen (1) on traite du transport de 300 habits provenant des recrues provinciales (vêtements déposés dans une salle de l'hôpital De Las) pour les soldats les plus nécessiteux de la « milice patriotique d'Agen » (2). Cette milice patriotique ainsi que les organisations similaires de l'Agenais transformé en département de Lot-et-Garonne vont constituer les *gardes nationales*. Dans les campagnes, formées d'éléments paysans et divers, sans traditions, sans uniforme, elle différeront absolument de celles des villes, héritières des traditions des anciennes milices bourgeoises. Les premières particulièrement impulsives sortiront trop souvent des bornes de la légalité, sous la direction des chefs qui les mèneront. Les secondes, formées dans les villes, de bourgeois et d'artisans, ainsi que fut organisée celle d'Agen, désireront le maintien de l'ordre et resteront disciplinées. De ces formations armées sortiront bientôt les *volontaires nationaux*.

Au mois de mai 1790, un évènement inattendu fit connaître le bon esprit de la garde nationale agenaise prête à seconder la municipalité dans ses décisions. Des troubles graves ayant éclaté dans la ville de Montauban et leur répression ayant nécessité l'envoi d'une colonne de troupes réunies à Bordeaux, le conseil général de la commune d'Agen fort de sa garde nationale animée des meilleurs sentiments, accepta le rôle de

---

(1) Le régiment patriotique d'Agen devait porter, à sa création, un uniforme à fond blanc avec revers et parements rouge écarlate, collet blanc, boutons aux armes de la ville; uniforme calqué sur la tenue de la milice provinciale.

(2) Archives municipales d'Agen, série EE.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

médiateur. Tandis qu'une délégation du conseil se rendait au devant des troupes bordelaises et obtenait un plein succès dans sa mission; une seconde délégation composée de deux fonctionnaires de la ville, du capitaine de Mausonville du régiment patriotique et d'Antoine Barsalou, fils de l'aîné, soldat au même régiment, fit le voyage de Montauban où elle fut acclamée (1). Les troupes de Bordeaux ne dépassèrent pas Agen où elles entrèrent le 22 mai et y séjournèrent jusqu'au 1er juin. La garde nationale de la ville mérita une partie des éloges que le président de l'assemblée nationale adressa, le 1er juin, à la municipalité d'Agen pour avoir contribué à ramener le calme dans Montauban.

L'organisation de la garde nationale fut réglementée définitivement par la loi du 14 octobre 1791. Celle d'Agen compta cinq bataillons :

1er bataillon (Saint-Caprais), 2e bataillon (Saint-Antoine), 3e bataillon (Porte-du-Pin), 4e bataillon (Place Paulin), 5e bataillon (Hôtel Commun).

Leurs premiers drapeaux aussi divers que leurs premiers uniformes groupèrent bientôt les trois couleurs devenues nationales avec les inscriptions : *Le Peuple Français*, et plus bas : *La Liberté ou La mort*.

b) Les Milices provinciales.

Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688), l'Agenais avait été appelé à fournir son contingent aux milices. Tandis que les bourgeois d'Agen et ceux de quelques autres villes de la région jouissaient de privilèges spéciaux remontant à des dates fort anciennes et ne contribuaient qu'à alimenter les gar-

---

(1) La première délégation se composait du maire De La Roche-Monbrun et de Claude Lamouroux; la seconde comptait Raymond Bory, procureur de la commune d'Agen, et Pierre-Jean Marraud, notable de la ville, accompagnés d'un officier et d'un soldat de la garde nationale. — Registre des délibérations des assemblées de la commune d'Agen (Archives départementales, L-405). Conduite de la municipalité et de la garde nationale d'Agen dans l'affaire de Montauban.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des bourgeoises, les paroisses du plat pays donnaient des miliciens aux bataillons de la généralité de Guyenne. Ces bataillons portaient les noms de leurs quartiers d'assemblée : Marmande, Nérac, Villeneuve d'Agen, Libourne (1736). En 1771, à la création des régiments provinciaux, le régiment de *Bordeaux* est formé des bataillons de Nérac et de Villeneuve d'Agenais et le régiment de *Marmande* des bataillons de Marmande et de Libourne. En 1776, ces régiments disparaissent. Ils sont rétablis en 1778 en bataillons indépendants dits *bataillons de garnison*. Nous avons fait mention dans l'histoire du régiment d'*Agénois*, des bataillons de *Nérac* (bataillon de garnison de Guyenne), de *Villeneuve d'Agenois* (bataillon de garnison d'Aquitaine), de *Marmande* (bataillon de garnison d'Armagnac), de *Libourne* (bataillon de garnison d'Agénois). Ils fournissaient à l'état permanent leurs compagnies de grenadiers au premier bataillon de *grenadiers royaux de Guyenne*. L'Agenais avait encore éventuellement à fournir des miliciens aux *gardes côtes de Guyenne*.

Les soldats miliciens, à la disposition du Ministre de la guerre, jouissaient de certains privilèges. Les bas-officiers pouvaient devenir sous-lieutenants; les blessures et les longs services y donnaient le droit d'entrée aux invalides; au retour dans leurs villages, les soldats libérés étaient exempts de taille pour un an et pendant trois ans, s'ils se mariaient. Cependant le ruban blanc et bleu au chapeau porté par les miliciens désignés, avait peu d'attrait pour les jeunes gens et le tirage au sort annuel causait une véritable terreur dans les campagnes. Il est vrai que les exemptions étaient nombreuses, peu justifiées et à l'avantage de la bourgeoisie riche. Les conseils des paroisses et les autorités municipales des villes pouvaient interpréter les règlements à leur gré. Les influences avaient donc le champ libre. Aussi les célibataires se hâtaient de se marier, quittaient les campagnes ou prenaient la livrée pour pouvoir échapper à la milice. Les jours de tirage au sort, des scènes tumultueuses se produisaient. L'autorité représentée par l'intendant ou un de ses subdélégués se trouvait dans l'obligation de nommer les plus récalcitrants, miliciens d'office.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et c'était avec beaucoup de peine que l'on arrivait à recruter le contingent de miliciens fixé dans la répartition des charges Les jeunes gens astreints au tirage obtenaient des certificats de maladie, cherchaient à se faire remplacer, s'enfuyaient même dans les bois. La maréchaussée passait son temps à les poursuivre et constamment des procès-verbaux d'arrestation de miliciens fugitifs montraient éloquemment l'aversion de la population pour le service de la milice. Certains cahiers des paroisses de l'Agenais réclamaient sa suppression ou du moins sa transformation.

Cependant ce service était peu pénible. Ce n'était qu'un service de réserve en temps de paix, avec des réunions ou des revues périodiques de courte durée, ne nuisant en rien aux travaux des champs. Mais les miliciens ne pouvaient quitter leur village plus de trois jours consécutifs, ou se marier sans permission. L'inégalité, les charges pécuniaires et la contrainte avaient fait prendre en horreur aux paysans le service même restreint de la milice. Et comme nous l'avons dit pour la région, en France, le sentiment de répulsion était à peu près général dans les cahiers de 1789.

c) L'armée de ligne.

« Lorsque la révolution commença, a écrit Paul Boiteau dans l'*Etat de la France en 1789*, le corps de l'armée, comme toute la nation, se déchira en deux parties. Les officiers nobles émigrèrent; les sous-officiers nous donnèrent des généraux » (1). Cette opinion n'est pas l'image de la vérité. Durant les événements qui remplissent les années 1789 et suivantes, l'attitude de l'armée proprement dite resta assez calme et bien qu'abandonnée par bien des chefs auxquels elle était habituée à obéir (2), la masse comprit vite que, comme la France en-

---

(1) Paul Boiteau ajoute : « On connaît le mot blamable mais vrai de Bonaparte : « Si j'avais été maréchal de camp, j'aurais embrassé le parti de la cour ».

(2) On peut assurer, sans crainte de se tromper, que sur 9.000 officiers de la ligne, près de 6.000 quittèrent leur emploi. A. Chuquet, *La première invasion prussienne*, page 40.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tière, elle devait accueillir avec joie. une révolution détruisant d'injustes privilèges. Dans ces moments troublés, la plupart des régiments furent agités. Certains, se laissant entraîner par leurs passions, méconnurent leurs devoirs. Le pays agenais, dépourvu de garnisons de ligne, n'eut pas à se ressentir des contre-coups de cette agitation qui, chose curieuse, gagna spécialement les corps privilégiés tels que les Gardes françaises, le régiment du Roi et le régiment suisse de Chateauvieux. La Maison même du roi se trouva tout à coup révolutionnaire.

Dans la région qui nous intéresse spécialement, le 5e régiment de cavalerie ci-devant Royal-Pologne, puis le 7e régiment d'infanterie ci-devant Champagne, firent bien parler d'eux, au cours de l'année 1792, tant à Agen que dans certains districts du département. Mais les circonstances et les milieux agités dans lesquels ces corps de troupes eurent à séjourner, furent les causes principales de leur énervement. Appelés bientôt aux frontières, ces régiments abandonnés même par la majorité de leurs officiers (1) se conduisirent brillamment, en face de l'invasion étrangère.

D'après l'état militaire de la France pour l'année 1789, l'armée royale avait un effectif de 236.000 hommes. Elle se subdivisait en troupes de ligne formées de régiments français se recrutant par engagements volontaires et comprenant la maison du roi (8.000 hommes), les régiments du roi (147.000 hommes) et les régiments étrangers à la solde de la monarchie (26.000 hommes). Elle était complétée par une sorte de réserve constituée par les troupes provinciales (55.000 hommes) provenant des paroisses auxquelles un contingent annuel et invariable était imposé. En tenant compte des désertions fort nombreuses et du déchet produit par les maladies fréquentes qui frappaient la population militaire (20.000 hommes environ par année pour les désertions, décès ou réformes), l'armée du pied de paix atteignait environ 200.000 hommes. Grâce à un

---

(1) Champagne avait vu, à la fin de 1791, pendant son séjour à Dax et à Navarreins, tous ses officiers émigrer en Espagne à l'exception de deux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appoint demandé, en cas de nécessité, aux milices provinciales mises dans l'obligation de tripler leur contingent, la France pouvait mettre en ligne, au maximum, 300.000 hommes (sans compter le contingent nécessaire pour alimenter cet effectif (1).

Or, à cette époque, l'Autriche, comptant 6 millions d'habitants de moins que la France, pouvait mettre sur pied 400.000 hommes et la Prusse, qui avait à peine 6 millions d'habitants, avait organisé une armée de campagne de 250.000 hommes. La situation de la France était par suite inquiétante et il était de toute urgence d'augmenter les ressources militaires du pays. Cet état de choses très regrettable fut bien vite connu par la Constituante. Il était indispensable de couvrir les frontières d'abord et, ensuite, il fallait songer à organiser une armée de campagne suffisante pour parer à toutes les éventualités, en raison des circonstances toujours plus menaçantes.

Dès le mois d'août 1789, le colonel de Noailles présenta à l'assemblée un projet d'organisation d'ensemble. Dans le but de le faire examiner, l'assemblée nomma, le 1er octobre, un comité de douze membres ayant pour mission de proposer une constitution militaire nouvelle. Dubois-Crance faisait partie du comité. Il proposa une armée de métier formée de milices provinciales. Elles devaient englober la masse des citoyens armés provenant des gardes bourgeoises ou des bataillons de milice. Dubois-Crancé soutint aussi le principe du service personnel. Mais l'assemblée, imbue du préjugé de la liberté individuelle dominant toutes les nécessités, se prononça pour le recrutement déjà en usage depuis longtemps, c'est-à-dire celui par engagements volontaires à prix d'argent (décret du 16 décembre 1789). Le décret des 7-9 mars 1790, reproduisant le règlement de 1778, fixa, l'année suivante, les conditions du recrutement de l'armée de ligne (1).

Certains membres de l'assemblée eurent l'idée nouvelle

---

(1) Albert Duruy : L'armée royale en 1789, 1re partie, chapitre Ier.
(1) Les régiments de ligne avaient été groupés en quatre grandes divisions

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'enrôler sur toute la surface de la France, tous les citoyens squs le nom de *Gardes nationales*. Cette proposition aboutit. A Agen, ce fut l'origine du *régiment patriotique* de cette ville. D'ailleurs, dans tous les nouveaux départements, ce fut aussitôt l'établissement de corps de parade où ne se comptaient plus les colonels commandant en chef ou en second, les officiers supérieurs, les capitaines, etc., etc. C'était trop fréquemment un luxe inoui de cadres avec trop peu de soldats. Jusqu'à la plus petite agglomération qui ne comptât sa garde nationale sous les ordres de plusieurs officiers (1).

Mais l'organisation militaire léguée par la Constituante (armée de ligne et gardes nationales en formation) ne réalisait pas une armée nationale. Le système des engagements volontaires (18.000 engagés, nombre indispensable par année) (2), ne suffisait pas pour entretenir l'effectif du temps de paix. De plus, l'abolition des milices provinciales, le 4 mars 1791, entraînait la disparition de la réserve du temps de guerre, en supprimant les régiments de grenadiers royaux, les bataillons de garnison et les gardes-côtes. Enfin, les milices bourgeoises

---

et chaque département avait été désigné pour fournir des engagés à un régiment.

La 4me grande division comprenait la frontière des Pyrénées avec les côtes de l'Océan et était formée des 10e, 11e, 12e 13e et 21e divisions militaires. Elle comptait dans ses régiments d'infanterie :

Le 7me de ligne, ci-devant *Champagne*, fort de deux bataillons, ayant Agen comme emplacement désigné, avec un effectif de 895 hommes. 620 hommes lui manquaient pour atteindre le complet de guerre. Le département auquel il était attaché était l'Ariège.

Le 16e de ligne, ci-devant *Agénois*, fort d'un bataillon, avec Rochefort comme emplacement et un effectif de 225 hommes. 528 hommes lui manquaient pour pouvoir être porté au complet de guerre. Il était attaché au département des *Hautes-Pyrénées*. Son 2me bataillon était hors de France.

Le 39e de ligne, ci-devant *Isle de France*, fort de deux bataillons, avec la garnison de Brest et un effectif de 894 hommes. Son complet de guerre pour être atteint nécessitait un renfort de 621 hommes. Il était attaché au département du *Lot-et-Garonne*.

(1) Exemple : Laugnac près d'Agen, 3 officiers, 5 sous-officiers ou caporaux, 14 gardes nationaux.

(2) Chiffre fourni par Gouvion Saint-Cyr dans son discours à la Chambre des députés, le 26 avril 1818. Le maréchal donne aussi des renseignements curieux sur la provenance de ces engagés, « l'écume des grandes villes », sous l'ancien régime.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui, bien que licenciées, étaient encore constituées sur le papier, pour le cas d'événements imprévus, étaient fondues dans les gardes nationales. Celles-ci s'organisaient; mais si nombreuses qu'elles fussent, il ne fallait pas compter sur elles. Bien que propres à influencer la marche du gouvernement, ce n'étaient que des milices, sans instruction, sans discipline, et qu'attachaient à leurs foyers mille intérêts divers. Elles ne pouvaient défendre les frontières et bien moins encore servir à des expéditions au dehors.

Dès sa réunion, la Législative constate l'insuffisance de l'organisation militaire léguée par la Constituante. De nouvelles mesures s'imposent. D'ailleurs, à partir du mois de juin 1791, les événements se précipitent. Il est de toute nécessité d'entrevoir des probabilités de guerre. Celle-ci est désirée par les royalistes et les républicains : les uns parce qu'ils y voient le terme de leurs maux; les autres, une occasion d'assurer le triomphe de leurs idées et d'arriver à leurs fins. Les républicains n'ignorent pas que les peuples sont plus faciles à maîtriser et à diriger dans l'état d'agitation que dans l'état de repos.

Il y a nécessité absolue de recruter des soldats. Pour les avoir, les assemblées successives vont être obligées de gravir tous les échelons du recrutement jusqu'à la levée en masse. Et cette organisation militaire grandissante devra se faire en face de l'envahissement du pays. On verra les anciens militaires se jetter dans les formations nouvelles. Des gardes nationales, sortiront les volontaires nationaux.

Ces volontaires nationaux ont eu leurs partisans et leurs détracteurs. Il en est encore ainsi de nos jours. Il est certain qu'à côté de certains défauts très réels, ils possédèrent d'éclatantes qualités. Tout en reconnaissant les premiers, nous chercherons à faire ressortir les secondes. Et ce sera avec un intérêt toujours croissant, que nous essaierons de reconstituer l'histoire glorieuse de ceux qui, originaires du Lot-et-Garonne, ont contribué à porter bien haut la réputation de leurs bataillons aux armées du Rhin et de la Moselle, de Sambre et Meuse et des Pyrénées Occidentales. De ces valeureux sol-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dats, une fois disciplinés, dressés et aguerris, de ces éléments disparates, amalgamés aux vieux soldats des troupes de ligne (*habits bleus* réunis aux *habits blancs*), fusionnés sous l'énergique autorité de la Convention, naîtront certaines de ces magnifiques demi-brigades, l'orgueil de la France Républicaine. Mais pour obtenir leur organisation et leur éducation militaires, que de difficultés, d'hésitations, de tâtonnements; mais aussi quels milieux où ne se compteront ni les dévouements ni les sacrifices. Après avoir fait reculer l'envahisseur et sauvé la patrie, ces demi-brigades fourniront les éléments pour constituer les régiments de la splendide épopée impériale.

Pour faire face à la guerre générale et défendre l'intégrité du territoire, la Convention, qui fera un appel incessant aux volontaires, déploiera une énergie incroyable, tendra à les rompre tous les ressorts du pays, et à force d'élan et de sacrifices, saura créer d'innombrables bataillons nouveaux, contiendra d'abord, puis repoussera et enfin battra ses ennemis. Ce succès inoui imposera l'admiration. Nous en serions plus fiers encore, si nous pouvions oublier les fautes que rendit nécessaires cette lutte gigantesque et les crimes dont elle fournit l'occasion ou le prétexte.

II. — Les soldats auxiliaires remplacent les miliciens

Mal éclairée dans sa réforme du régime des milices, la Constituante ne s'était pas aperçue qu'il ne suffisait pas de détruire, il fallait créer pour boucher les vides. Dès le 28 janvier 1791, De Lameth expose qu'il existe dans l'armée de ligne un déficit de 30.000 hommes qui ne peut qu'augmenter rapidement. Inquiète et obligée de prendre des précautions sur les frontières, l'assemblée, séance tenante, décrète une levée lui assurant un réservoir de 100.000 *soldats auxiliaires*, prêts à être versés dans les corps de troupe, au premier signal, en vue d'atteindre le complet de guerre.

Dans l'idée des représentants, ces auxiliaires remplaceront

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les miliciens. Ne voulant pas entendre parler du service obligatoire, ils comptent que ces engagés volontaires pour trois ans, restant dans leurs foyers, seront des miliciens volontaires, sans l'intervention du tirage au sort. Ils ne rejoindront les corps de toupe qu'au moment de l'abandon du pied de paix.

Ainsi disparaissent définitivement les troupes provinciales dont le rôle avait été parfois fort beau. A Malplaquet et à Denain, elles s'étaient couvertes de gloire, en contribuant à sauver la monarchie. En 1762, à Saint-Cast, le bataillon de milice de Marmande, venu pour renforcer l'organisation des milices garde-côtes de Bretagne, s'était montré l'égal des meilleures troupes engagées et avait contribué à la victoire. Il faisait partie de la colonne de gauche (comte d'Aubigny), qui fut fort éprouvée (1). Au cours de la guerre d'Amérique, des prélèvements avaient été faits sur les troupes de Guyenne pour grossir des régiments du roi et spécialement le régiment d'Agénois. Leurs recrues s'y étaient fait un renom de bravoure et de solidité et avaient été très appréciées par les officiers et par le commandement (2).

A la veille de la révolution, les compagnies de miliciens agenais présentaient encore une force très sérieuse et bien encadrée par d'anciens officiers de ligne et des bas-officiers vétérans des régiments du roi. Elles comptaient un effectif de plus de mille hommes, tous de « belle figure ». Employées au maintien de l'ordre à l'intérieur ou à la défense des Pyrénées, ces milices y eussent remplacé avec avantage des troupes réglées plus utiles dans la région du Rhin. Et l'on peut supposer qu'elles auraient eu, en face de l'ennemi, la fière attitude des troupes provinciales qui s'étaient signalées dans les armées françaises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

L'utilité de ces troupes comme réservoir d'hommes, à la disposition de l'armée active, était incontestable et la création des soldats auxiliaires n'était qu'un rétablissement déguisé

---

(1) Le combat de Saint-Cast et le Duc d'Aiguillon, par Ph. Lauzun, secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen.

(2) Les dernières levées de miliciens eurent lieu dans l'Agenais, en 1787.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des milices, sous une nouvelle forme et sous une nouvelle appellation. Mais il n'en est pas moins vrai que leur disparition produisit une vide difficile à combler pour la défense nationale. Aussi en raison des menaces extérieures, il faudra bientôt reconstituer ce qu'il aurait été si simple de maintenir ou d'améliorer.

Dans le Lot-et-Garonne, lorsque la loi du 28 janvier 1791 sur les auxiliaires fut connue, le texte en fut communiqué aux paroisses avec ordre aux curés de le lire et de le commenter dans leurs prônes. Bientôt après, dans une lettre circulaire, adressée par l'administration, les citoyens étaient engagés dans des termes patriotiques à se faire inscrire sur les listes ouvertes dans les municipalités. Dès que ces listes eurent été préparées, les enrôlements des soldats auxiliaires furent assez nombreux. La solde de trois sols par jour, accordée même en temps de paix, et la jouissance des droits de *citoyen actif* poussèrent de nombreux habitants à s'inscrire. D'ailleurs le chiffre de 450 fixé pour le département, à raison de 50 hommes par district, n'était pas très élevé. Mais pendant qu'à leur sujet, l'administration départementale tâtonnait et demandait à Paris des renseignements complémentaires, les événements avaient marché et les opérations relatives aux levées d'auxiliaires n'allèrent pas plus loin.

(à suivre) Commandant Labouche.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES LOGES DE TABLE

La fête de l'ordre : la Saint-Jean. — Installations des dignitaires. — Les banquets maçonniques : Un cantique à la mode.

A la *Paix-Sincérité*, initiations et réceptions étaient ordinairement suivies d'un banquet qui constituait évidemment le principal des « délassements » invoqués comme motif de réunion par les maçons de l'Orient d'Agen. Il y avait également *loge de table* le 24 juin, pour la Saint-Jean, grande fête d'obligation pour les ateliers de l'Univers; tous les frères étaient tenus d'y participer : ils célébraient ce jour-là et leur grand patron et leurs nouveaux dignitaires, qu'on installait solennellement.

Cette installation comportait tout un cérémonial qui s'accomplissait dans l'intérieur du Temple illuminé (1). Les nouveaux élus le *couvraient*. Alors allait au devant d'eux une délégation d'ouvriers de l'atelier en habit maçonnique et glaives en main. Les portes du Temple s'ouvraient et les nouveaux dignitaires passaient sous *la voûte d'acier* que les épées de la délégation formaient entre les deux colonnes fatidiques. Le cortège, vénérable au milieu, flanqué des deux surveillants, se déployait alors et gagnait l'Orient. Le vénérable prêtait serment de faire exécuter les règlements maçonniques et recevait de son prédécesseur les insignes de sa dignité; il installait à son tour les surveillants et les autres dignitaires en écoutant leurs serments et en remettant leurs insignes. La cérémonie se terminait et parfois même commençait par un discours « analogue à la circonstance », et par le traditionnel banquet.

Il était servi dans une salle spéciale de l'atelier, complètement close, éclairée par des *étoiles* rangées sur la table, en triangle ou en équerre, par trois, cinq, sept ou neuf. Le vénérable prenait sa place à l'Orient; à côté de lui, l'orateur et le

(1) Voici notamment *mss*, p. 47.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFÓRNIA

récipiendaire, s'il y avait ce jour-là réception. A l'occident, les deux surveillants; les maîtres au milieu; de chaque côté de la table, apprentis et compagnons. Les *travaux* ne commençaient qu'à la fin du repas. Tous les profanes qui avaient aidé au service se retiraient alors. La loge de table s'ouvrait. Le vénérable, dit une instruction, frappe trois coups avec son maillet; les frères se mettent *à l'ordre*. Instantanément, dans la terminologie maçonnique, le pain devient *pierre brute;* les liquides, de la *poudre*, poudre *forte* pour le vin blanc ou rouge, poudre *faible* pour l'eau; poudre *fulminante* pour les liqueurs. Les bouteilles se changent en *barriques;* les verres, en *canons;* les couteaux, en *glaives;* les fourchettes, en *pioches;* les cuillères, en *truelles*. Les assiettes se transforment en *tuiles* et les serviettes en *drapeaux*. Enfin, grand remède à la crise de la vie chère, les aliments ne sont que des.... *matériaux* (1).

A titre d'exemple, voici le récit de la loge de table tenue en l'an VII au grand jour de la Saint-Jean d'été. Le vénérable Lamarque-Plaisance préside; il a près de lui un employé de l'enregistrement Miraben, initié le matin même, et Lacoste, l'orateur, avec une quarantaine de convives qui vont *travailler* agréablement. L'heure des toasts a sonné.

« A l'ordre, mes frères, dit le vénérable, debout, à qui font écho les deux surveillants Leyniac et Dutrouilh. Chaque frère met de la *poudre* de son choix dans son *canon*, qu'on aligne sur la table ainsi qu'*étoiles* et *barriques*, et Lamarque commence :

1re santé : « *A la République française. Puissent la Sagesse et la Force rendre notre Gouvernement impérissable* ». Il met alors la main sur son *canon* et chacun des convives l'imite. « *En joue* », dit-il, et les canons sont levés, bras tendus. « *Feu* », ordonne-t-il, et les canons partent, ce qui signifie que chacun boit les yeux fixés sur Lamarque pour achever le *travail* en même temps que lui et choquer ensuite avec ensem-

---

(1) Voir l'*Instruction pour les grades symboliques* que nous avons déjà citée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ble les verres contre la table. On applaudit enfin par la triple batterie et l'on pousse en chœur le triple vivat.

Lamarque, lorsque le bruit s'est apaisé, se lève encore et les ff.·. l'imitent. Il porte son deuxième toast au Corps Législatif et au Directoire : « *Puissent-ils, par leur union et leur énergie, assurer le triomphe des républicains* ». Et alors suivent la mise en joue, le feu, la triple batterie et le triple vivat.

C'est encore le vénérable Lamarque qui porte, avec le même cérémonial, la 3e santé à la Maçonnerie et à tous les ff.·. répandus sur la surface du globe : « *Puisse leur exemple amener tous les profanes autour du Temple de Salomon* ». Il s'adresse, à la 4e, aux *frères visiteurs* : « Puissent-ils nous procurer souvent le plaisir que nous ressentons de les avoir parmi nous ». En leur nom, le T. C. F.·. Illy remercie et pousse le triple vivat.

Le vénérable porte la 5e santé à Miraben, le nouvel initié, qui répond par les batteries d'usage. La 6e, c'est le premier surveillant Leyniac qui la porte à Lamarque. Le nouveau vénérable répond « avec sensibilité », suivant la formule. Après quoi, reprenant la parole, il porte le 7e et dernier toast à tous les dignitaires de l'ordre. Il y est répondu par le triple vivat maçonnique commandé par le premier surveillant.

Le travail est terminé; l'atelier ferme ses portes aux formes accoutumées (1).

C'était pour les ff.·. une journée chargée. Ils avaient eu à subir loge ordinaire, cérémonie d'initiation de Miraben, installation des dignitaires et loge de table. Mais c'était le jour où il fallait plus que jamais faire preuve de zèle. Le banquet du 24 juin était d'ailleurs, nous l'avons dit, *d'obligation* pour les maçons d'Agen. D'autres loges de table, celles-là facultatives, se tenaient soit à la Saint-Jean d'hiver, soit dans certains cas exceptionnels décidés par la loge, pour les initiations et réceptions, pour la célébration des fêtes civiques comme le 14 juillet ou le 18 brumaire, suivant les circonstances et la direction des vents politiques (2) !

(1) *Mss*, pp. 48-49.
(2) *Mss*, pp. 44, 275, 37, 21, etc....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elles avaient lieu dans une salle du Refuge ou de Paulin et c'étaient les hôteliers de la ville qui les servaient, comme Laboulbène en l'an VIII et en l'an XIV, comme la citoyenne Gautier en l'an II, ou Cazenove en l'an XIII (1). Il semble qu'il y ait eu au Temple toute une installation où la cuisine se mijotait, si nous en jugeons par une délibération du 29 frimaire an XIII, où l'on voit l'atelier « inviter le frère Gimbrède à faire augmenter le nombre des fourneaux pour que les *matériaux* qui doivent servir dans les banquets soient préparés et cimentés comme il convient » (2).

Le prix du banquet variait entre 5 ou 6 francs par tête (3). Beaucoup de convives y figuraient comme invités : le frère à talent et les *visiteurs*. Si cette gratuité faisait le bonheur de quelques-uns, rendons cette justice aux maçons de passage dans l'Orient d'Agen qu'elle pesait à beaucoup. Nombre d'entr'eux s'abstenaient. Il fut alors décidé, le 8 floréal an XII, que le f.·. visiteur ne paierait point le premier banquet auquel il participerait. Il cesserait d'être invité et, par conséquent, devrait sa cotisation s'il revenait avant six mois révolus s'installer à nouveau aũ milieu de ses frères (4).

Sous le contrôle du vénérable et des deux surveillants, ses adjoints, le maître d'hôtel était chargé de l'organisation de ces agapes fraternelles et de tous les détails d'installation, de décoration, d'illumination ou de chauffage de la loge de table. Le maître d'hôtel avait du pain sur la planche ou plutôt de la *pierre brute*, pour employer le langage maçonnique ! Si l'on songe en outre aux difficultés du protocole, on comprendra qu'en l'an VI le titulaire de l'emploi, le frère Delbreil, ait pu faire quelques accrocs aux règlements (5).

Et, cependant, quand on compare le cérémonial de la loge d'Agen — tel qu'on le devine à travers les procès-verbaux —

---

(1) *Ms*, pp. 48, 49, et comptabilité de la loge. Le frère servant aidait l'hôtelier à assurer le service. Le domestique qui assistait l'hôtelier touchait une gratification de la loge, qui variait entre 1 franc 10 et 3 livres.

(2) *Mss*, p. 201.

(3) *Mss*, pp. 37, 44, 275, etc...

(4) *Mss*, pp. 39 et 136.

(5) *Mss*, p. 21.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ceux de certains ateliers des Orients voisins, quelle simplicité ! Point de pompes solennelles, de costumes de grand apparat, de profusion désordonnée d'étoiles dans un Temple où tout est lumière, de cérémonies funèbres avec draps noirs lamés d'argent, de bannières vertes ou blanches avec lettres de couleur aurore, quand un frère va rejoindre le grand Architecte de l'Univers, comme les loges d'Agen en verront plus tard ! Et pour ne parler que des banquets, pas de partie musicale où frères et profanes versent des flots d'harmonie pendant que les convives emplissent leurs *canons;* pas d'essais poétiques où brille la Muse de quelque frère en mal d'enfanter sous l'œil ironique des lettrés de l'atelier. Les procès-verbaux de la Paix-Sincérité ne permettent même pas d'affirmer que la chaîne maçonnique y fût formée avec les *drapeaux* (lisez serviettes) et que le vénérable entonnât le fameux cantique de clôture (1) :

Frères et compagnons
De la Maçonnerie
Sans chagrins, jouissons
Des plaisirs de la vie.
Munis d'un rouge bord
Que, par trois fois, le signal de nos verres
Soit une preuve que d'accord
Nous buvons à nos frères.

Joignons-nous, mains en mains;
Tenons-nous ferme ensemble.
Rendons grâce aux destins
Du nœud qui nous assemble,
Et soyons assurés
Qu'il ne se boit sur les deux hémisphères
Point de plus illustres santés
Que celles de nos frères !

RENÉ BONNAT.

(**Dans le prochain numéro** : *Les Loges ordinaires et les Frères visiteurs.*)

---

(1) Ce cantique était de rigueur dans les loges d'Agen au XIX^e^ siècle, à l'époque où parut la brochure que nous avons déjà citée : ***Instruction pour les grades symboliques***.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

Le comte de DIENNE

La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen vient de perdre un de ses membres les plus dévoués, les plus sympathiques. Monsieur le comte Louis-Edouard de Dienne, docteur en droit, ancien officier médaillé de 1870, membre de plusieurs sociétés savantes, est mort à Aix-en-Provence, le 29 janvier dernier, âgé de 72 ans.

Sa perte sera cruellement ressentie par ses collègues, au milieu desquels il a vécu pendant plus de vingt ans, qui n'oublieront jamais son assiduité aux séances de notre compagnie et la part active qu'il prenait à ses travaux.

Originaire de la Haute-Auvergne, où sa famille, une des plus anciennes du pays a toujours joui de l'estime générale, M. de Dienne vint s'installer dans l'Agenais il y a bientôt trente ans, par suite de son mariage avec Mademoiselle de Dordaygues, qui lui apportait le château de Cazideroques. C'est dans ce nid d'aigle, dressé au sommet des pentes abruptes de la pittoresque vallée du Boudouyssou, où s'élèvent tant d'imposants châteaux, Penne, Castelgaillard, Nouaillac, Puycalvary, Najéjouls etc., qu'il établit son cabinet d'études et que, tout en dirigeant de main de maître l'importante exploitation agricole de son domaine, il s'intéressa de suite à l'histoire du pays et lui consacra de nombreuses publications.

Il arrivait précédé d'une réputation méritée d'économiste, de juriste, d'écrivain, ayant fait paraître : d'abord, un important travail sur *les Dessèchements des lacs et marais de France avant 1789*, ouvrage couronné par la Société nationale d'agriculture de France, qui lui décerna le prix Léonce de Lavergne, au concours de 1889 (1); en second lieu, une étude sur *les Archives de la ville et de l'abbaye d'Aurillac, d'après la correspondance et les transcriptions de Vacher de Bourg-l'Ange* (2); enfin, deux beaux volumes, luxueusement édités, *Documents historiques relatifs à la vi-*

---

(1) Paris, Champion, 1891, in-8° de 567 pages.

(2) Aurillac, Imp. E. Blanchard, 1899, in-8 de 35 pp. Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comté de Carlat, recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le Prince Albert de Monaco, écrits en collaboration de M. Gustave Saige, conservateur du palais de Monaco, où, malgré de trompeuses apparences, la part fournie par notre ami est de beaucoup la plus importante, surtout en ce qui concerne l'histoire du Carladez (1).

Un tel bagage n'était-il pas suffisant pour qu'ayant manifesté, à peine installé dans le pays, le désir de faire partie de notre Société. M. de Dienne, présenté par MM. Tholin et Lauzun, n'y fut pas aussitôt reçu, comme membre résidant ? (1903).

Et, depuis ce moment, ne nous a-t-il pas donné :

En 1903, *Rapports de l'Agenais avec l'Italie, principalement aux* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles* (2); communication lue au Congrès International des Sciences historiques, tenu à Rome cette année, où M. de Dienne représentait notre Société, et dans laquelle il rappelle les travaux de M. Paul Courteault sur *Les Gascons en Italie*, de M. Samaran sur les *Comtes d'Armagnac*, gouverneurs de villes italiennes, et évoque le souvenir de nos Evêques italiens, les trois La Rovère, Janus Frégose, Mathieu Bandello, et longuement aussi ceux des deux Scaliger.

En 1904, *Une Enquête en Albret sous Alain le Grand* (3) d'après un document inédit conservé aux archives des Basses-Pyrénées, qu'il commente, en n'oubliant pas de rappeler sur ce personnage le beau travail de M. Luchaire.

En 1905, *Saint-Julien de Brioude et son culte à Cuzorn* (4).

En 1906, le *Rôle d'une compagnie d'hommes d'armes et d'archers en Agenais en 1580*, écrit en collaboration de M. l'abbé Dubois, et précédé du curieux dessin de la pierre tombale de N.-D. de La Grâce (5).

En 1908, une étude sur *Le château d'Anthé*, canton de Tournon, et sur la famille de Chasteigner (6).

Enfin, en 1910, une relation sur *Jasmin en Provence*, où l'auteur, évoquant le triomphe du poète, qu'accompagnait sa harpiste habi-

---

(1) Imp. de Monaco, 1900. 2 vol. in-4° de 790 et 757 pages.
(2) Agen, Imp. Moderne, 1903, in-8 de 12 p.
(3) *Idem*, 1904, in-8° de 17 p. Extrait de la *Revue de l'Agenais*.
(4) Petit in-8° de 8 p. Extrait du *Moniteur de Brioude*.
(5) Agen, Imp. Moderne (1906), in-8° de 49 p. Extrait de la *Revue de l'Agenais*.
(6) *Idem*, 1908, in-8° de 13 p. *Idem*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tuelle, Mlle de Roaldès, à Montpellier; Avignon, Marseille, s'attache à faire valoir particulièrement son succès à Aix-en-Provence, et en profite pour établir un parallèle des plus savants entre Jasmin et Mistral (1). Car M. de Dienne aimait trop la Provence, qu'il choisissait de préférence comme station hivernale, pour ne pas s'être laissé prendre aux séductions du félibrige et ne pas être devenu, sinon un des familiers, du moins un pèlerin assidu de Maillane.

Il serait injuste de ne citer parmi les œuvres de M. de Dienne que celles qui ne concernent que l'Agenais. Bien que ne perdant jamais de vue l'histoire de son pays d'origine (ses nombreux articles de la Revue de la Haute-Auvergne en font foi, tels que : *Querelles entre magistrats à Vic aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1902); *Des rapports de l'abbaye de Saint-Michel de Cluse en Piémont avec la ville du Puy;* lecture au Congrès de la Société française d'archéologie tenu au Puy en 1904; etc.), notre collègue aimait à rechercher les sujets se rattachant à l'histoire de l'Auvergne et de la Gascogne en même temps, et c'est ainsi qu'à la suite de ses rapports amicaux à Rome avec M. Ch. Samaran, alors élève de l'Ecole française, il publia de remarquables études sur certains membres de la famille d'Armagnac. Les deux principales sont :

En 1910, *la Légende dorée en Carladez. La bienheureuse Bonne d'Armagnac* (1434-1462) (2), où l'auteur fournit sur la fille de Bernard VIII d'Armagnac et d'Eléonore de Bourbon, petite-fille du fameux Connétable Bernard VII et de Bonne de Berry, les plus édifiants renseignements pour la plupart inédits.

En 1911, *les Sciences occultes en Carladez. Le maître Guillaume de Carlat dans la tentative d'envoûtement de Bernard VII, comte d'Armagnac, par son cousin le comte de Pardiac* (3), travail des plus riches en aperçus nouveaux sur les mœurs de l'époque en Gascogne, l'hermétisme et les pratiques d'envoûtement au XIV^e siècle, les maisons d'Armagnac, de Fezensaguet et de Pardiac, et aussi sur les expériences modernes, si étonnantes, du colonel de Rochas sur ce même sujet.

N'oublions pas l'importante brochure, écrite, en 1907, par M. de Dienne sur deux de ses compatriotes, *Deux Carladésiens célèbres*

---

(1) Agen, Imp. Moderne, 1910, in-8° de 21 p. Extrait de la *Revue de l'Agenais*.

(2) Aurillac, Imp. Bouchard, 1910. In-8° de 56 p.

(3) *Idem*, 1911. In-8° de 57 p. Extrait de la *Revue de la Haute Auvergne*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au XVIII^e siècle : Joseph-Charles-Alexandre, comte d'Anterroches, lieutenant-général des armées du Roy, le héros de Fontenoy, qui, au dire de Voltaire, prononça les mémorables paroles : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers », et *Alexandre-César d'Anterroches*, évêque de Condom, député du clergé aux Etats-Généraux de 1789 (1), à qui le palais épiscopal de Condom et le château de Cassaigne, résidence d'été, doivent leur plus artistique restauration.

De tout cet important ensemble bibliographique, il faut encore retenir une étude nécrologique sur *le Vicomte de Rochemonteix* (2); un article mi-archéologique, mi-historique, sur *le Château de Gagnes* dans le Var, avec de fort jolies planches à l'appui (3); enfin une magistrale étude sur *Madame de Sérilly* (4), l'étoile, avant 89, du salon des de Pange où brillait aussi André Chénier, ses malheurs pendant la Révolution, sa force d'âme et son énergie pour recouvrer ses domaines, et, à cet effet, ses voyages dans la Haute-Loire en 1795; pages émouvantes qui nous font revivre ces heures terribles et nous dépeignent si bien l'état d'âme et de cœur de ces malheureuses victimes de cette époque si troublée.

Obligé, à la mort de Madame de Dienne, d'abandonner le château de Cazideroques, pour aller gérer, dans l'Allier, le château de Servilly, près de La Palisse, que venait de lui léguer une de ses tantes, ce ne fut pas sans de vifs regrets que M. de Dienne, peu de temps avant la guerre, fit ses adieux à la Société académique d'Agen, se réservant d'entretenir avec elle, ce qu'il a fait, les plus étroites et les plus amicales relations.

Mais le soleil du Midi exerçait toujours sur lui son plus fascinant attrait. Que d'hivers il avait passés à Toulon, à Nice, à Monaco, dans toutes les stations de la côte d'azur, n'hésitant pas à pousser plusieurs fois jusqu'à Rome, où il se lia avec les savants les plus illustres, notamment avec le chevalier de Rossi. C'est la ville d'Aix, qu'il chérissait plus particulièrement, y ayant fait ses premières études, et c'est elle qu'il choisit comme dernier asile. Il y fut reçu bien vite membre de son Académie, aux travaux de laquelle il prit une large part ; et c'est là qu'après une courte, mais douloureuse maladie, il a rendu le dernier soupir.

---

(1) Riom, Jouvet, 1907. Gr. in-8° de 123 p. avec portraits.
(2) Aurillac. In-8° de 26 p., 1902.
(3) Nice, Journal *Le Monde élégant* du 14 mars 1905.
(4) Paris, Champion, 1913. In-8° de 115 p. Extrait des *Mémoires de la Société scientifique et agricole de la Haute Loire.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Partout où il est passé, M. le comte de Dienne a été apprécié et aimé. Les causes n'en sont-elles pas dans son urbanité, sa parfaite éducation, la distinction de son esprit et de ses manières, son intelligence, sa bonté ? et ces qualités ne lui ont-elles pas à tout jamais assuré l'estime et l'affection, non seulement de tous ses collègues, mais de tous ceux qui l'ont approché ? La Société académique d'Agen restera fidèle à sa mémoire, et, s'inclinant respectueusement devant sa tombe, elle l'assure, avec l'ami qui écrit ces lignes, de son impérissable souvenir.

PH. LAUZUN.

20 février 1920.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Le château de Lauzun

Le 15 mars dernier, en l'étude de Me Gaston Blanchet, notaire à Marmande, eut lieu la vente volontaire du château de Lauzun aux enchères publiques. Une notice illustrée (1) de quatre belles similigravures représentant une vue du château, la porte monumentale, et les deux cheminées et portant sur la couverture les armes des Caumont-Lauzun, donnait aux amateurs des renseignements artistiques et commerciaux sur le château et les propriétés composant le domaine. L'acheteur fut M. Galmot, député de la Guyane.

La personnalité du nouveau propriétaire doit pleinement rassurer ceux que la mise en vente avait pu alarmer. Le château de Lauzun est, en effet, un de ces monuments qui font honneur à un pays. Témoin d'une époque où la Renaissance artistique a revêtu la France d'une somptueuse parure, il rappelle encore, par la vie de ses seigneurs,les splendeurs du Grand siècle et les années d'élégantes et cyniques dépravations qui ont précédé et préparé la Révolution.

Le château de Lauzun a trouvé un historien digne de lui. Notre très regretté directeur et ami, M. Philinpe Lauzun, dont nous pleurons la perte, a mis toute son âme d'artiste et sa conscience d'érudit à décrire les beautés de cette princière résidence, et à nous en dire le passé. Collaborateur de ce travail — pour une très minime part, il est vrai — nous pouvons dire avec quelle attention minutieuse, quelle scrupuleuse exactitude et quel enthousiasme il a examiné, disséqué et décrit ce château. Aussi son livre sur Lauzun, un des meilleurs sortis de sa plume féconde, est-il écrit de ce style alerte, vif, nerveux, qui donne la sensation de la vie et du mouvement, et où l'auteur a mis tant de sa personnalité forte et charmante et de son activité inlassable.

Grâce à cette étude, nous pouvons suivre à travers les siècles la formation et le développement incessant de cette forteresse depuis les jours lointains du XIIIe et du XIVe siècle, où Pierre de Gontaud

---

(1) Cette charmante notice a été éditée par la Société spéciale de publicité, 23, boulevard des Italiens, Paris, qui a bien voulu nous prêter les clichés, représentant la vue générale et la porte monumentale. Que les directeurs de cette société reçoivent ici l'expression de notre gratitude.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

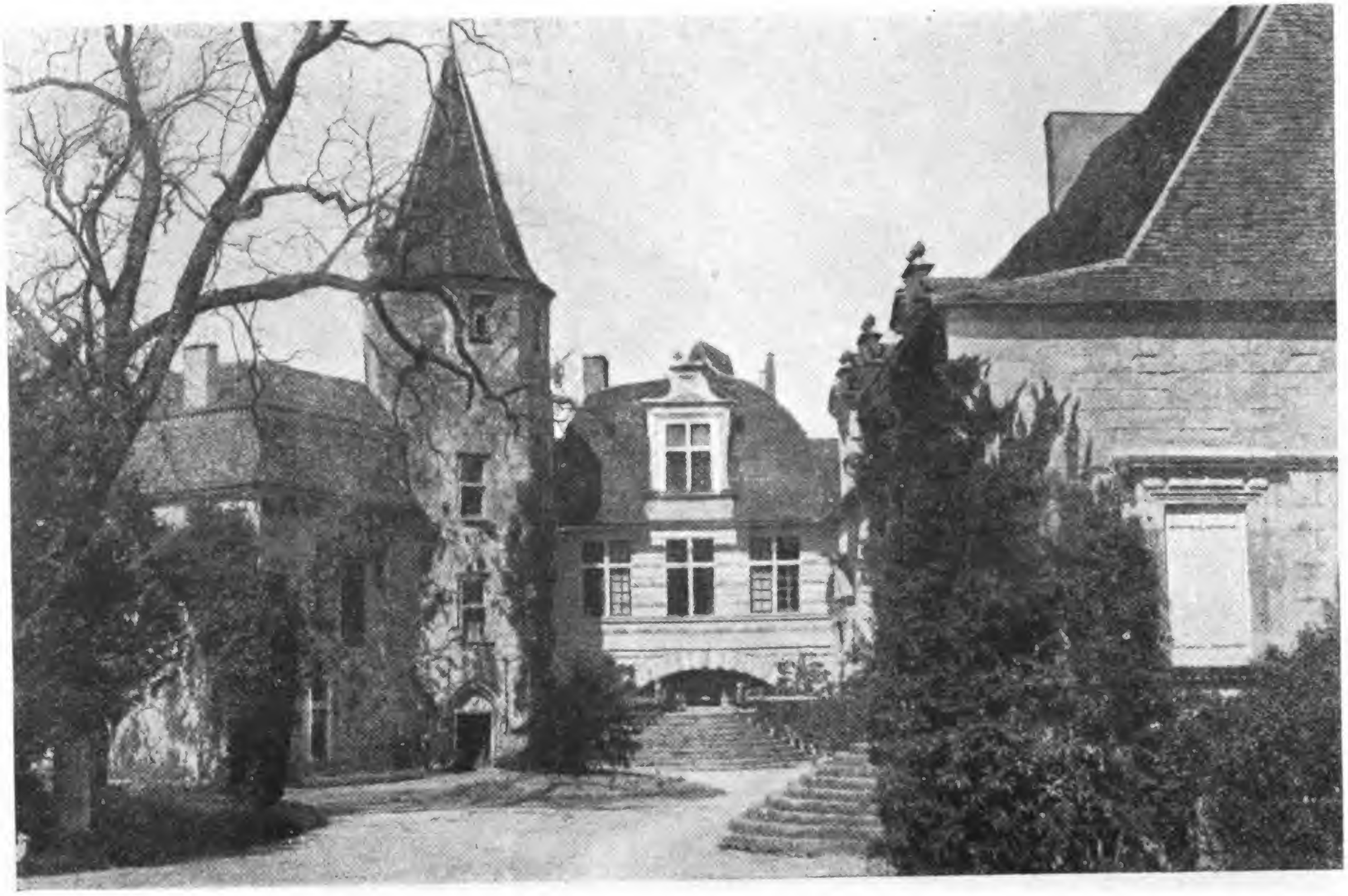

CHATEAU DE LAUZUN

VUE GÉNÉRALE

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPEAU DE FEMME

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHATEAU DE LAUZUN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

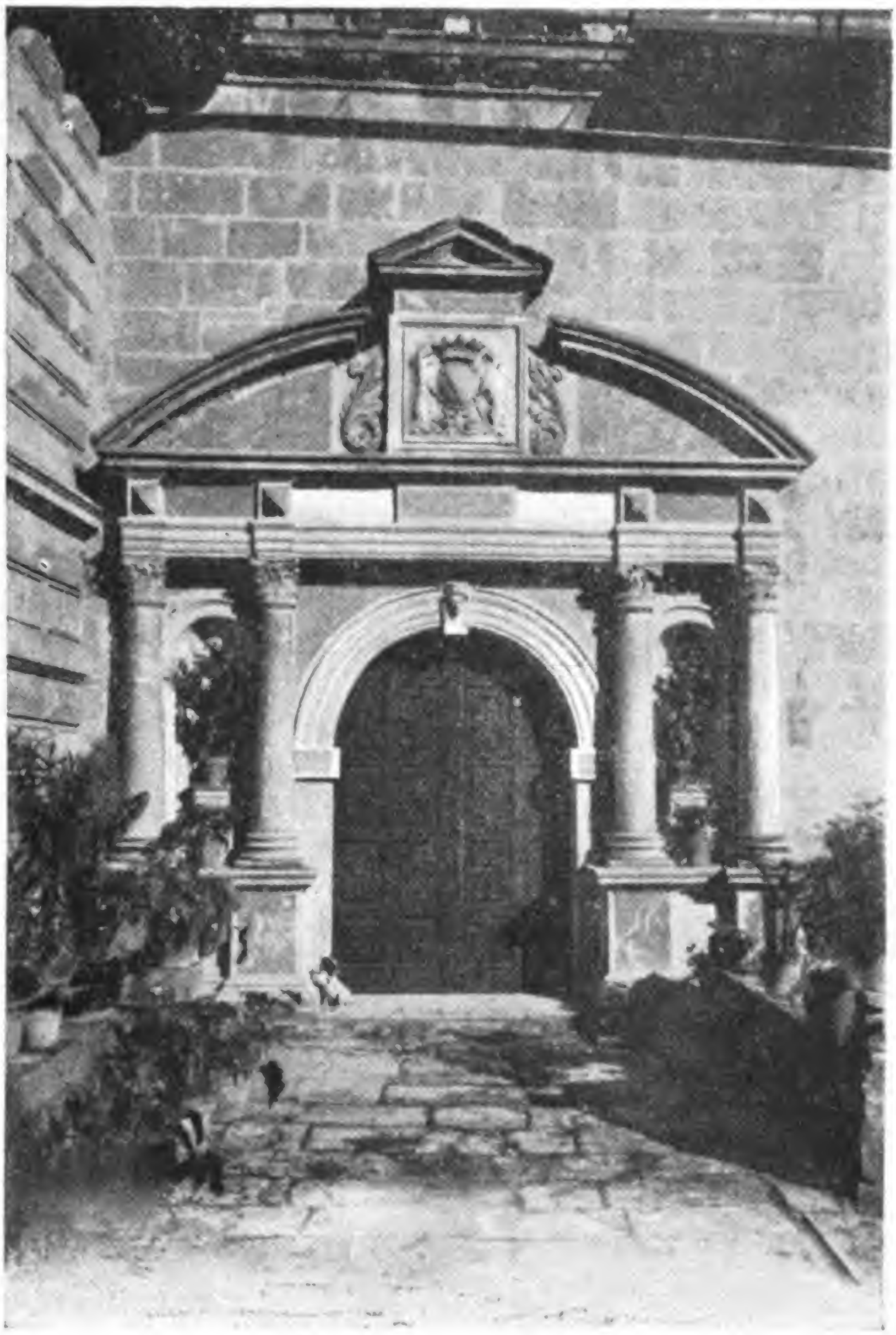

CHATEAU DE LAUZUN

PORTE MONUMENTALE XVI^e SIÈCLE

Cliché communiqué par la Société spéciale de publicité.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demandait au roi d'Angleterre la permission de la munir de tours et de remparts plus hauts et plus puissants, jusqu'à la construction de cette partie inestimable de la renaissance et du dôme. De toute cette œuvre grandiose du passé, les parties les plus anciennes ont disparu mais ce qui reste forme un ensemble magnifique, digne de figurer à côté des plus beaux châteaux de France. Ce qui manque à Lauzun pour être célèbre, c'est la proximité de la capitale.

Cet éloignement des centres et cet isolement ont leur charme. Après avoir surmonté les difficultés d'accès, lorsqu'on arrive dans la cour du château, on est subjugué par l'ensemble harmonieux formé par les parties d'âges différents. A gauche, c'est le xv^e^ siècle avec ses arcs en accolade et sa tourelle hexagonale d'effet si pittoresque ; à droite c'est la splendide construction de la fin du xvi^e^ siècle, avec sa porte monumentale, ses mansardes à pignons ornés des armes des Caumont-Lauzun, sa toiture élancée: au centre, comme trait-d'union, c'est le *Pont*, œuvre du xvii^e^ siècle, avec son appareil à bossage, ses fenêtres à meneaux croisés, son toit en dôme et son perron de forme arrondie.

Mais la renommée du château de Lauzun vient de ses cheminées. Les clichés de M. Philippe Lauzun, que nous reproduisons, feront mieux comprendre qu'une description leur beauté et leur richesse. Lorsqu'on a franchi la belle porte qui donne accès dans la salle des Gardes, on aperçoit, à droite dans le fond, la première et la plus grande cheminée. Les dimensions (19^m^20 × 9^m^60) de cette salle et sa décoration en font ressortir la majestueuse élégance. Adossée à celle-ci et dans une salle voisine, la seconde cheminée est remarquable surtout par les sculptures très fines qui ornent la hotte et représentent d'après les uns, l'air, la terre, l'eau et le feu; d'après les autres, le ciel, la terre et la mer.

Ces deux superbes cheminées peuvent supporter la comparaison avec celles des plus beaux châteaux de la vallée de la Loire, elles ne leur sont inférieures ni par l'élégance des lignes, ni par la décoration. M. Ph. Lauzun croit pouvoir les attribuer à un Souffron. Cette opinion me paraît très vraisemblable. A la fin du xvi^e^ siècle en effet, époque à laquelle remontent nos deux cheminées le duc d'Epernon faisait construire son château de Cadillac et avait pour architecte Pierre Souffron, dont le père habitait Lauzun en 1594.

C'est au château de Lauzun que se trouve l'autel en marbre dédié par Lascivosus, affranchi de Cantius, à la déesse Tutelle, et dont se sont occupés maints érudits depuis de Lurbe jusqu'à M. Camille

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Julian. Trouvé vraisemblablement à Tonneins ou aux environs, il fut conservé dans l'église N.-D. de Mercadieu de cette ville et vers la fin du xvi[e] siècle transporté à Lauzun. Longtemps on a cru qu'il provenait du Temple Bordelais dit « Les Piliers de Tutelle ». Lomet, en 1792, le dessina à titre de curiosité : nous reproduisons sa lithographie, bien que la légende soit fausse en partie.

Renommé par son architecture et sa décoration, le château de Lauzun l'est encore par ses seigneurs. Deux d'entre eux surtout ont jeté sur ce nom l'éclat de leur célébrité et leurs aventures. Ce sont les deux ducs de Lauzun.

Le premier duc de Lauzun, Antoine Nompar de Caumont Lauzun, connu d'abord sous le nom Puiguilhem, dont La Bruyère a dit « qu'il n'était pas permis de rêver comme il a vécu » a étonné ses contemporains par son extrême faveur et sa profonde disgrâce. Sa vie est un roman où ne manquent ni les aventures d'amour, ni les aventures de guerre.

Le second duc de Lauzun, Armand Louis de Gontaut-Biron, a beaucoup de points de ressemblance avec le premier. « Même va-
« nité, même orgueil, même suffisance, même absence de scru-
« pules et avec cela même bravoure, même élégance, même esprit,
« même idée fixe d'être l'homme le plus remarquable de son temps.
« Il est comme lui le type incarné du Cadet de Gascogne, mais
« avec cette différence que l'un opérait à la Cour du Grand Roi
« où le décorum était encore de rigueur, tandis que le second bé-
« néficiait pour la réussite de ses intrigues amoureuses de toute
« l'indulgence d'un siècle où le libertinage était devenu la règle
« absolue de la Ville et de la Cour (1). » Etrange figure, en effet, que ce dernier duc de Lauzun qui, libertin à la cour, vaillant soldat à la guerre, trahit son parti et son roi, se lança dans la Révolution, combattit ses anciens amis, et expia courageusement sur l'échafaud les fautes de son existence aventureuse.

Le château de Lauzun nous rappelle tous ces souvenirs et d'autres encore. Il est la fierté et l'orgueil du pays, et l'un des joyaux les plus précieux des richesses artistiques du Lot-et-Garonne. Pendant de longues années, la famille Charrié en comprit toute la beauté, l'entretint avec un soin pieux et un goût parfait. Le nouveau propriétaire, nous en sommes persuadés, suivra la tradition.

J.-R. MARBOUTIN.

---

(1) Ph. Lauzun. *Le Château de Lauzun*. — Agen, Imp. Moderne, 1909, p. 155.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHEMINÉE DU CHATEAU

GRANDE SALLE

Cliché Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

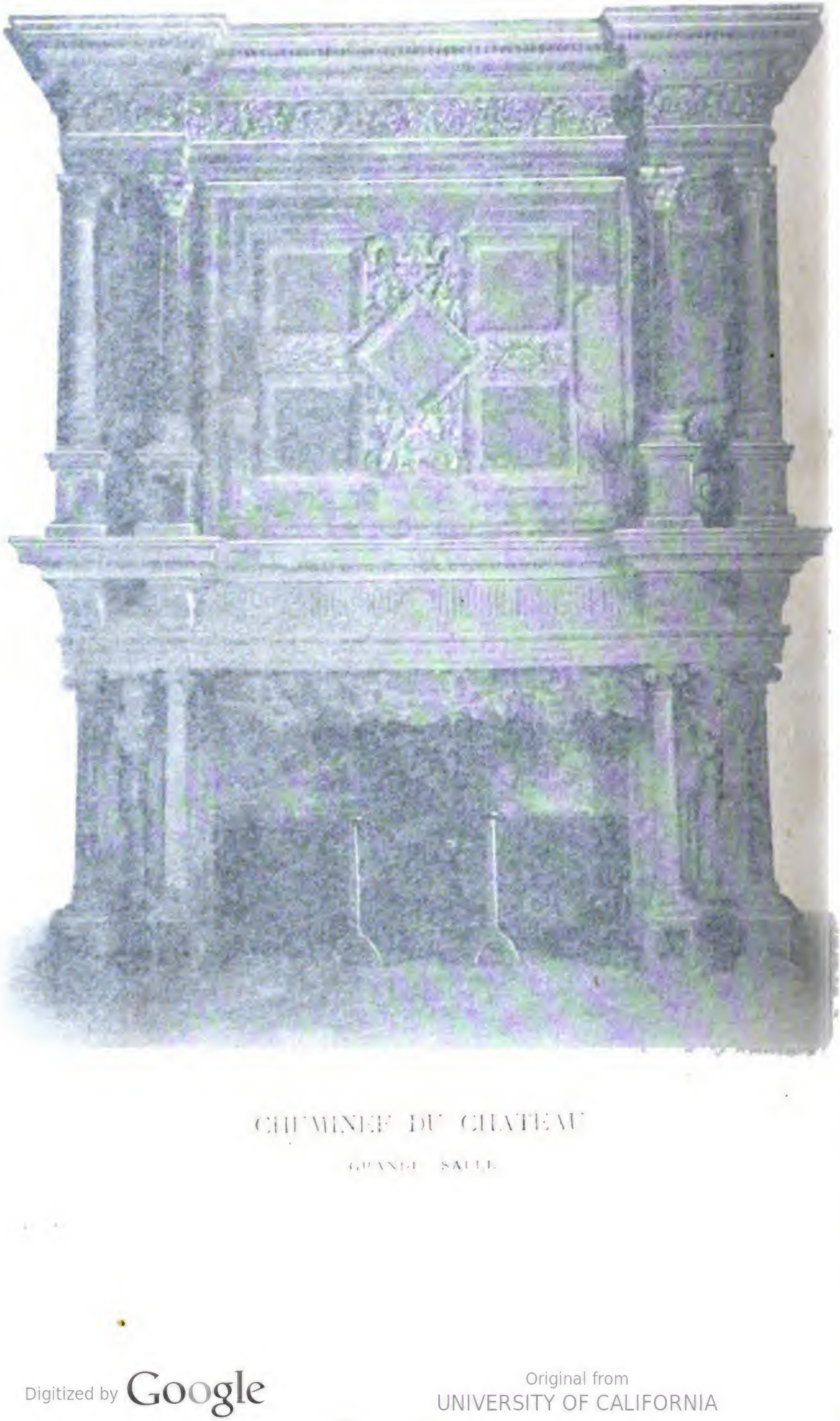

CHEMINEE DU CHATEAU

GRANDE SALLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHEMINÉE DU CHATEAU DE LAUZUN

Cliché Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AUTEL VOTIF

ou Piédestal d'une Statue Votive

d'abord élevé dans le Temple des Deux tutelaires de Bordeaux, lequel étoit situé près de la Riviere, au nord de la Ville; transporté ensuite à Tonneins, suivant l'Abbé Venuti, et trouvé de nos jours à Lauzun, Dépt. de Lot et Garonne, près la Chapelle du Chateau. De Lurbe, dans sa Chronique Bordeloise, dit avoir vu cet Autel. Apianus et Gruter parlent de son Inscription dans leurs ouvrages; et le savant Abbé Venuti la raporte, page 6. de sa premiere dissertation sur les anciens Monumens de la Ville de Bordeaux.

Cet Antique est d'un seul bloc de Marbre blanc, tirant sur le gris: on assure qu'un Paulin Evêque de Nones, de la famille de Caumont, le fit transporter à Lauzun; peu de temps après que les Chretiens en eurent brisé la Corniche, dans l'Eglise de N. D. de Tonneins.

M DCC LXXXXII.

Echelle de 1 2 3 4 Mètr.

AUTEL VOTIF

D'APRÈS UN DESSIN DE LOMET

Cliché Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au Musée d'Agen

M. Henri Peyrard vient de faire don au Musée du portrait de son père *Charles Peyrard*, par *Calbet*. C'est une œuvre de jeunesse de notre compatriote, elle date de 1884. On y trouve déjà les brillantes qualités qui ont fait de Calbet un de nos maîtres les plus goûtés.

Peyrard, banquier à Agen, mort depuis une vingtaine d'années, était un artiste aimable dont les œuvres étaient pleines de poésie. Il excellait surtout dans le fusain et les moindres motifs lui servaient de prétexte à de charmantes compositions. Le Musée possède de lui deux toiles : « La Pêche aux aloses », le « pont Valentré, de Cahors » et des fleurs dans un vase. (Ce dernier tableau, où la fantaisie se mêle à une grande virtuosité, était la suite du pari, fait avec ses amis, de peindre sans pinceaux. Pour son exécution il ne se servit en effet que de ses doigts et d'un couteau à palette.)

Madame Vve Marraud a bien voulu sur nos instances donner aussi un portrait de son mari, M. *Georges Marraud* ancien conseiller à la cour d'appel d'Agen, un des tout premiers fondateurs du Musée. Une des salles porte son nom. Epris d'archéologie et d'art, il consacrait tous ses loisirs à ces questions qui le passionnaient. Ce portrait à la mine de plomb, d'un dessin impeccable et d'une ressemblance frappante, est l'œuvre de M. E. Clavel, son gendre.

Louis Recours.

Plaques de cheminées néracaises

Le *Bulletin Archéologique* (1918. p. LXVI) publie une note de M. Max Prinet sur une communication de M. Momméja. L'ancien conservateur du Musée d'Agen signale une matrice de plaque de cheminée, du 16e siècle, d'origine germanique, dont le cartouche ajouré permettait au fondeur d'insérer les *armes* qui lui étaient commandées. C'était en somme une matrice passe-partout. M. Momméja déclare avoir retrouvé dans la région de Nérac trois plaques qui proviennent de cette matrice. Elles portent les armes de France, celles d'Albe et celles du Saint-Empire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A travers les Sociétés savantes

Le comité des Travaux scientifiques constitué au Ministère de l'Instruction publique vient de faire paraître son annuaire. Ce genre de publication, répandu avec une profusion dispendieuse, ne présente généralement aucun intérêt.

J'en tire cependant un renseignement qui, d'ailleurs, figure dans tous les numéros de la collection : c'est la liste des Sociétés savantes de province dressée par départements. Par ordre d'ancienneté. Agen y tient la vingt-quatrième place. La première de toutes, c'est l'Académie des *Jeux Floraux* de Toulouse, fondée en 1323, plus de trois siècles avant l'Académie française. Il convient de signaler pour la région, les *Inscriptions et belles-lettres*, également de Toulouse, qui datent de 1640 et qui furent reconnues en 1746; *l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Bordeaux, fondée le 5 septembre 1712, reconnue d'utilité publique le 13 août 1828; l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Montauban, fondée en 1730, autorisée en 1741, et la *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*, créée le 1er janvier 1776, autorisée le 5 juillet 1788 et reconnue comme établissement d'utilité publique le 9 janvier 1861.

Portrait des Agenais au XVIIIe siècle

Agen compte aujourd'hui 24.000 habitants. En 1743, elle en avait 11.310. C'est un mémoire du subdélégué de l'intendant de Bordeaux qui nous l'apprend. Il y ajoute quelques notes intéressantes sur les Agenais de son temps :

« Le pays est trop beau, la vie trop facile, le soleil trop ardent pour que les hommes y soient parfaits. Ce sont de vrais gascons. »
« Ils sont doux, bons pour la guerre, ne manquant point d'esprit pour les sciences et pour les arts. Mais, inconstants et peu laborieux, aimant tous les plaisirs, ils ne sont pas riches, ce qui en est une suite ! ». Les Agenais d'aujourd'hui peuvent-ils se reconnaître dans ce portrait qui date de 177 ans ?

R. Bonnat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Un beau moment de l'âme française

PAR LE Dr EMMANUEL LABAT

Le docteur Labat a publié dans la *Revue de Paris* du 15 avril un nouvel article sur l'âme paysanne pendant la guerre. Le premier, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1916, au plus fort de la tourmente, disait les causes profondes de l'optimisme irréductible qui a soutenu l'âme française pendant les cinq années d'épreuve. L'article, dont je voudrais donner aujourd'hui un aperçu, analyse les modalités de l'explosion subite de patriotisme qui emporta nos soldats à la frontière au mois d'août 1914.

On a beaucoup écrit sur de tels sujets, et la guerre fut, en effet, un temps d'élection pour les philosophes. L'âme jouait en pleine clarté. Les articles du docteur Labat se distinguent de beaucoup d'autres par la richesse d'une documentation toute recueillie sur place, en pleine vie, en plein champ. C'est en patois que bien des choses rapportées par lui ont été dites tout d'abord.

Ce que fut ce premier départ de 1914, on l'a écrit bien souvent. Il serait oiseux d'y revenir, quoique de telles pensées soient éminemment saines. Se rappeler qu'on fut vainqueur est pour l'âme un cordial souverain. Reconnaissons après coup que ce moment n'était pas sans nous inspirer des craintes. L'atmosphère n'était pas bonne pour les grandes pensées. Ce sera, dans l'avenir, un terrible chef d'accusation contre nous que la littérature de cette époque. Parmi les provinces de France, la Gascogne, pour des raisons ethnographiques, géographiques, économiques était probablement celle où les nouveaux modes de penser avaient eu l'influence la plus nocive. Il faut lire sur ce sujet les cinq ou six pages de l'article qui sont consacrées à la terre et à l'âme gasconne. Elles sont parmi les plus lumineuses qu'on ait écrites; c'est un modèle d'analyse pénétrante, juste, mesurée, digne d'être médité par tous ceux que préoccupent les questions de géographie humaine.

Tout est grand dans l'âme d'un soldat français aux premiers jours de la mobilisation. C'est d'abord l'idée de la guerre, agrandie par une attente qui dure depuis un demi-siècle. L'anxiété re-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cule jusqu'à l'infini les contours de cette image. Pour tous, ce n'est plus une guerre, c'est *la guerre*, la seule qui compte, la seule à laquelle on pense, mais avec épouvante. L'âme mobilise comme la France. Tout est changé pour elle, et les choses et la valeur des choses. Les mots grandiloquents ne le paraissent plus. On pense, on écrit comme Tite-Live. Nous l'oublions peut-être trop aujourd'hui.

C'est l'universel départ, si universel que les chiffres ne suffisent plus à l'exprimer. L'âme s'exalte à supputer vainement les armées innombrables qui, sur toutes les routes de l'Ancien et du Nouveau Monde, se rendent vers une plaine inconnue, de la France ou de l'Allemagne, afin de régler dans une bataille gigantesque les destinées de l'humanité. Impuissante, lassée, elle éprouve devant ces nombres l'inquiétude qui l'étreint devant l'incommensurable.

C'est l'idée qu'on va voir ce que peut faire *le peuple* quand il défend sa vie, l'armée républicaine quand elle se bat contre celle des rois et des empereurs. Il n'est pas un français qui n'ait eu pendant quelques jours l'âme d'un soldat de Kellermann. Beaucoup le disaient tout haut ; beaucoup l'écrivaient. C'est que, dans la pensée de nos contemporains, le peuple se fait de lui-même une idée mythique, devant laquelle s'efface peu à peu l'idée ancienne et si belle d'humanité. Le peuple un jour sera dieu : il a déjà ses flamines.

C'est enfin cette croyance que cette guerre est la dernière, que nos enfants ne se battront plus, qu'on y va pour qu'ils ne se battent plus : rêve bien ancien qui hanta de tout temps l'esprit des hommes, mais qui s'élargit, dans la longue imprégnation de l'Evangile, de toutes les pitiés, de tous les attendrissements de l'âme moderne; rêve plus vivace que jamais, et dont l'enchantement grandit encore dans la montée irrésistible, fatale de la démocratie.

Arrachée à la terre, allégée, soulevée par ces pensées, et par bien d'autres qui l'envahisaient, l'âme était dans les conditions les plus favorables pour s'élancer plus haut encore, jusqu'aux grands sacrifices. L'instinct de vie, agissant alors sur cette âme ainsi transformée, les conséquences furent grandes, si belles qu'il n'est pas dans notre histoire de moment plus beau.

L'instinct de vie, l'élan de vie qui emporte la nature entière, devenu conscient, devient pour nous un devoir de vivre. Devoir de vivre, devoir de persévérer dans l'être, chanson qu'on écoute avec ivresse, commandement auquel on obéit en chantant quand les journées sont calmes. Mais, dès que le ciel se trouble, les ordres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sont durs, c'est le devoir dans toute son âpreté, le devoir de tout sacrifier à la vie plus vaste de la cité, à celle de l'humanité, le devoir de tout sacrifier au devoir. Dans ces instants, une volupté s'empare de l'homme, la volupté suprême du sacrifice voulu. A ces heures de vertige, il embrasse la souffrance. la mort, avec joie : « Ce m'est un gain de mourir ! »

C'est une de ces joies que ressentit dans son âme fruste, malhabile à voir clair en elle-même, le petit soldat de 1914. Soulevé par l'ivresse de la souffrance consentie, des hauteurs où sa pensée était montée, un instant il eut l'intuition de l'absolu, du divin.

« Diou bibant, sé cal défendé ! » disait le braconnier landais courant à la frontière; *il faut*, formule magique et populaire de l'impératif catégorique ! Lui, le fruste, le révolté parfois, impatient de bien des restrictions imposées par la société, et pour cette raison assez mal vu par elle, sentit surgir du tréfonds de son âme, par ce jour d'enthousiasme sacré, la certitude qui balaya toutes ses hésitations.

« Ayant rangé son grain au grenier, son vin à la cave, confié la « semence aux sillons, le laboureur regarde le ciel, déjà gris et mor- « ne, où passent en triangles avec des cris sauvages de grandes ban- « des d'oiseaux migrateurs, puis, à pas lents, regagne sa demeure. « Il allume son feu devant lequel il rêvera pendant les longues soi- « rées d'hiver, attendant les pousses nouvelles. Dans le silence de « la nature et de son âme, un murmure devient plus distinct, qui « d'ailleurs l'a toujours suivi, à la moisson comme aux vendanges, « lui répétant sans cesse, non pas : « Tu dois », comme Kant nous « l'assure — et où l'on sent son interprétation, — mais ceci, bien au- « trement profond et délicieux : « Tu dois vivre, tu dois vivre ! » « Voilà l'affirmation première, celle du cri de triomphe dont le nou- « veau-né salue son entrée dans le monde, souveraine et continue « jusqu'à notre dernier soupir. Voilà les paroles, qui partent vrai- « ment de notre cœur, de notre chair, de nos entrailles, entendues « et comprises par l'humanité tout entière, par le plus humble d'es- « prit comme par le plus riche de science. Au plafond de la chapelle « Sixtine, Michel-Ange les met dans le geste divin, qui tire Adam du « sommeil de la matière et l'appelle à la vie. Depuis la scène du Pa- « radis terrestre, elles accueillent tout homme venant en ce monde. « C'est un commandement : notre oreille le reçoit comme une chan- « son, la chanson de la vie, d'une allégresse superbe. L'homme est « ainsi fait qu'il doit chanter tout le long du chemin pour atteindre « le terme fatal.

« Mais la vie n'est pas qu'une chanson joyeuse, et Adam le dut « voir dans le regard de Dieu lui commandant de vivre. Il y a dans « les délicieuses paroles un sens caché, qui se prolonge, se renforce, « grandit et monte jusqu'à l'infini. Déjà le printemps s'annonce, le « laboureur songe à reprendre ses travaux, et voici que parmi les « bourgeons et les fleurs, c'est la guerre qui l'attend, son tumulte et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« son horreur. Le murmure intérieur est toujours le même, mais « plus précis, plus pressant, plus sévère : « Tu dois vivre, c'est-à- « dire te défendre, et, pour cela, tout faire, même mourir. » L'hom- « me reconnaît la voix familière; sa sévérité ne l'étonne pas, qu'il a « sentie plus d'une fois au cours des journées, à propos d'une tâche « à remplir, d'une tentation à réprimer, d'un engagement à tenir. La « sévérité se fondait alors dans la douceur générale du murmure. « Il est si doux de vivre ! Mais en ce moment toute douceur a dis- « paru. Vivre est devenu très difficile, une affaire extraordinaire, « terrible : il y faut un effort suprême, surhumain, tel que notre « faiblesse ne le pourrait soutenir sans un secours extérieur, sans « un point d'appui et de soulèvement, sur le solide que rien n'ébranle, « sur l'absolu. »

J'ai essayé de tracer une esquisse de l'ensemble de cet article, qui diffère des précédents sinon par les documents, du moins par la préoccupation philosophique très élevée. En voici la belle conclusion :

« Voilà la belle, l'incomparable rencontre que fit l'âme française « par un beau soleil couchant du mois d'août 1914, comme les hommes « de chez nous tiraient des champs leurs dernières gerbes. Ce fut « véritablement la rencontre du Divin : l'âme en sortit transfigurée, « mystique. Le Divin qui se cache dans l'impératif moral, prend tous « les déguisements que réclame notre faiblesse : il n'est abstrait, « froid et nu que dans l'analyse des philosophes. Aux heures inou- « bliables de la mobilisation, il s'entoura d'idées et d'images chères « à notre cœur ; il éveilla de leur sommeil une foule de très vieilles « survivances ; il fit vibrer les grands mots de patrie, devoir, hon- « neur, gloire, liberté, droit, justice, Dieu, mots sonores dont la « musique enchanteresse achèvera de jeter dans l'âme collective le « trouble solennel où chacun, au gré de l'âme individuelle, puisait et « retenait son émoi préféré. »

L'étude des faits précis, quels qu'ils soient, conduit à une vue générale sur l'univers. L'homme le plus résolument fidèle aux documents n'échappe pas à la hantise de la métaphysique. Un jour vient où il n'en peut plus dans l'atmosphère étouffante du laboratoire. Les meilleurs, après une patiente étude de la réalité immédiate et concrète, les chimistes comme les historiens, se sont sentis devenir philosophes, et jamais leurs préoccupations ne furent pour leur esprit plus obsédantes. Le docteur Labat, après de longues années passées auprès des malades ou dans les choses très humbles de la vie paysanne, tente aujourd'hui, après les avoir décrites avec le charme que l'on sait, d'en donner une explication très large et très haute. Après avoir lu ces belles pages, après en avoir goûté la belle inspiration, il faut encore en garder le souvenir comme d'une promesse.

L. BORDES.

Agen, imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. BOSSAT.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE
DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire. **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT

Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans

Maisons de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfaits

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc.,
peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux avec **Le Loyer Acquéreur**

S'adresser à **L. Vivarès** Architecte, 5, rue Maillé, AGEN
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai

La Maison exécute tous TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils — **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE
BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART
ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON
E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

ÉPICERIE FINE ✦ PRODUITS DE LUXE

L. CASABONNE

25, Rue Cornières et Boulevard de la République - **AGEN**
TÉLÉPHONE 0.20

MÉCANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-05

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire.

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Anselme (Père). — Histoire de la Maison Royale de France et des Officiers de la Couronne. — Paris, 1674. — 2 volumes reliés..... 60

Bandello. — Histoires tragiques, extraites des œuvres italiennes de Bandel et mises en langue française à Turin, par César Farine, 1570. — 7 tomes en 11 parties in-16, veau fauve, tr. rouges..... 40

Bellay (du). — Les Mémoires de Messire Martin du Bellay, seigneur de Langey. — Cologne, 1594. fort volume in-12, relié..... 20

Guizot. — Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France des Origines au XIII^e^ siècle. 31 volumes in-8, reliure amateur rouge avec coins, tête dorée. bel exemplaire..... 250

Guizot. — Mémoires pour servir à l'Histoire de mon Temps. 8 volumes in-8, reliés demi-chagrin, tête dorée, bel exemplaire..... 80

Goncourt. — Histoire de la Société Française pendant la Révolution. 1 volume in-4°, illustré de planches en couleurs, broché..... 30

Goncourt. — Madame de Pompadour. 1 volume in-4°, illustré de 50 planches hors texte, reliure amateur avec coins..... 40

Havard. — Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours. 4 volumes in-4°, illustrés de planches en couleur, cartonnage éditeur..... 300

Jacquemin (Raphaël). — Iconographie du costume du IV^e^ au XIX^e^ siècle (315-1815). 280 planches gravées à l'eau forte et coloriées au pinceau, en cartons..... 300

Viollet-le-Duc. — Dictionnaires d'Architecture et du Mobilier, ensemble 16 volumes reliés chagrin rouge, plats toile. bel exemplaire..... 400

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 3

REVUE DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

47e Année. — Mai-Juin 1920.

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1920

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

I. — Ct Labouche. — Etat militaire dans le Lot-et-Garonne de 1789 à 1792 (fin) 129

II. — Ch. Bastard. — Les Boches à Vianne (fin)..... 161

III. — Jaudounenc. — Minuit! (Sonnet)..... 172

IV. — Jacques Amblard. — Le romancier villeneuvois Charles Derennes. *Le Pélerin de Gascogne*..... 173

V. — R. Bonnat. — La franc-maçonnerie agenaise au XVIIIe siècle. Les loges ordinaires 181

VI. — *Chronique* : Henry Tropamer. — Un don de Philippe Lauzun. — *Athalie* à Marmande. — Exposition Torthe. — A la Société académique d'Agen..... 185

VII. — *Bibliographie*. — *Dans l'Est, à tire d'ailes*, par F. de Lacaze. — Quelques œuvres récentes de Boyer d'Agen. — A propos de Mistral 189

PLANCHES

Le volontaire Lafon de Blaniac. — L'œuvre de Merchi : *la Guimard ; Antonin et Blanche Lauzun. — Le foyer de la danse à l'Opéra*

Pour paraître prochainement :

Les bastides agenaises, par *Y. Domengie*. — Mlle Elisabeth de Blois, par le Dr *Barbier de la Serre*. — Matheo Bandello, évêque d'Agen, par le professeur *Francesco Picco*. — Les artistes lot-et-garonnais aux Salons de 1920, par *J. Torthe*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 25

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

G.-J.-Nicolas LAFON-BLANIAC (1773-1833)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nicolas LAFON-BLANIAC (1773-1833)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ÉTAT MILITAIRE DANS LE LOT-&-GARONNE
DE 1789 A 1792

(suite et fin)

III. — La loi sur les Volontaires dans les troupes de ligne
(25 janvier 1792)

Les réformes de 1789 avaient changé les dispositions des esprits dans le Lot-et-Garonne. L'organisation des gardes nationales avait préparé la jeunesse au service militaire. Les décrets relatifs aux enrôlements volontaires et à l'avancement avaient ouvert de belles perspectives aux jeunes gens désireux de suivre la carrière militaire. La crainte d'une restauration du régime passé par l'entremise des puissances étrangères provoqua une explosion de patriotisme dans le département comme dans tout le territoire national.

Dès l'été de 1791, la paix de l'Europe semblait menacée. Effrayés par les progrès de la révolution et craignant de voir l'exemple de la révolte gagner bientôt leurs sujets, les souverains étrangers sentent le besoin de s'unir entre eux pour s'y opposer. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sont les premiers à se liguer contre les Français à Pilnitz (27 août 1791). L'Assemblée nationale se dispose à y répondre bientôt par une déclaration de guerre.

Dans la jeunesse du Lot-et-Garonne exaltée par les événements qui se précipitent en France, inquiète des rumeurs venant de l'extérieur, un premier mouvement se produit pour aller s'offrir à la patrie et renforcer dans les vieux corps de troupe le nombre des défenseurs du nouvel état de choses. Les effectifs des régiments ont singulièrement diminué depuis deux ans, faute de recrutement et la création des soldats auxiliaires ne suffira probablement pas à recompléter les corps en cas de danger. Aussi des engagements volontaires assez nombreux se produisent dans les vieux corps, leur infusant l'esprit nouveau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au milieu de bien d'autres, nous relevons parmi ces engagés, le nom du jeune Rigade de Moncrabeau. Séduit par l'uniforme et l'espoir d'entreprendre une belle carrière, il demande le 22 juillet 1791, le 6e dragon ci-devant Dauphin-dragons (1). Il écrit dans ses curieux souvenirs : « Je partis à pied du sein de la Gascogne pour aller joindre le 6e régiment de dragons de Laon en Lanois, brûlant de tout le feu de la jeunesse et de l'ardeur qui enflammait alors les têtes. J'avais contracté un engagement de huit années; j'en ai servi vingt-quatre effectifs. Je n'ai donc pas manqué au contrat. » Rigade devint officier supérieur et grand prévot de Dalmatie (2).

Nous citerons également le jeune Charles de Cornier, né à Marmande en août 1775 et qui, à peine âgé de 16 ans, alla rejoindre à Lyon, en novembre 1791, le 6e bataillon ci-devant chasseurs bretons. Dirigé sur Strasbourg dès que la guerre éclata, ce bataillon marcha à l'avant-garde de l'armée du Rhin. Le 13 août 1793, à l'évacuation des lignes de Wissembourg par Custine, le sous-lieutenant de Cornier fut tué, à l'extrême arrière-garde de l'armée. Le lieutenant-colonel d'Ostein retrace ainsi les circonstances de sa mort, en écrivant au père du jeune officier «..... Etant détaché aux tirailleurs, il chargea deux fois les ennemis pour secourir un chasseur du bataillon blessé à mort et qui allait être au pouvoir de l'ennemi et c'est à la seconde fois qu'il chargea, qu'il reçut

---

(1) Uniforme du corps : habit vert foncé.

(2) Mémoires de M. Rxx., officier supérieur et grand prévôt de Dalmatie, Agen, Imprimerie Noubel, 1828.

Rigade fait l'histoire du 6e dragons pendant les campagnes du Nord, de la Moselle et du Rhin (1792-1794) jusqu'au 29 frimaire an 5, où il entre comme fourrier dans la légion de la police à cheval destinée au service de Paris, puis le 1er nivose an 5, dans la garde du Directoire, grâce à la protection de Lacuée et de Carnot. Maréchal-des-logis chef des grenadiers à cheval de la garde directoriale, Rigade qui, dans son avant-propos, se dit « tout fier d'être gascon », a vécu dans le monde agité de l'époque et se trouve mêlé à bien des événements, aussi son récit est plein de détails curieux, mais parfois un peu exagérés. Sous-lieutenant dans la garde consulaire, il fit dans les grenadiers à cheval la campagne d'Italie qui se termina par Marengo. Nommé capitaine, le 27 frimaire an XI, chef d'escadron en 1811 et prévot de Dalmatie à Zara, il rentra en France en 1814 et fut mis à la retraite après les Cent Jours.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le coup fatal. Ce héros exécuta ces deux actions malgré la recommandation qui lui avait été faite de ne pas trop s'engager (1) ».

Au souvenir des précédents, nous joindrons celui d'un officier plus heureux dans la carrière militaire, et parti pour l armée à la même époque et avec les mêmes sentiments. Né en 1773, le jeune Lafon de Blaniac s'engagea, en 1791, dans la cavalerie légère. Sa carrière fort brillante et qui a été si bien mise en relief par M. Ph. Lauzun (2) se termina après Waterloo. Elle reprit pendant quelques mois sous Louis Philippe. Cet ancien cavalier léger devenu général réputé, mourut en Corse, en 1833, au cours d'une mission militaire fort importante que lui avait confiée le roi. Il avait été député du Lot-et-Garonne de 1828 à 1832.

Citons encore Marc Antoine de Ladevèze, engagé volontaire en 1791 dans l'infanterie. Il fit partie de la colonne infernale commandée par Latour d'Auvergne et contribua par sa bravoure à la prise du fort de Maya, à l'armée des Pyrénées-Occidentales (3).

Nous complétons cette trop courte liste des premiers volontaires lot-et-garonnais dont il a été possible de retrouver le souvenir par la citation de Salles, Jean, simple caporal de grenadiers de la garde impériale, mais chevalier de la Légion d'honneur. Né à Casteljaloux, le 21 septembre 1773, il entra au service, comme engagé, le 15 janvier 1791 au 43e, ci-devant Limousin. Grenadier dans la garde impériale le 20 mai 1807, membre de la Légion d'honneur le 20 avril 1813, caporal de grenadiers le 20 avril 1814, à la chute de l'Empire, il avait fait toutes les campagnes de 1793 à 1815, en Sardaigne, en Piémont, en Espagne, en Autriche, en Russie, en Saxe et en France. Il avait servi durant toutes les grandes guerres de la République et de l'Empire et combattu dans nos

---

(1) Un cadet de 1792 : Charles de Cormier, par Joseph de Vivie, ancien magistrat.

(2) *Revue de l'Agenais* : Bulletin de juillet-août 1915. Profils militaires par Ph. Lauzun : Le général Lafon-Blaniac.

(3) Samazeuih : Biographie de l'arrondissement de Nérac.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus grandes batailles. Blessé devant Toulon, au siège de Roses, à bord de la *Concorde* et à la bataille de Waterloo, ce superbe soldat, vrai type du vétéran des guerres de la Révolution; est mort à Casteljaloux en 1841, laissant le souvenir d'un modeste et héroïque serviteur du pays (1).

Les engagés volontaires dont nous venons de donner quelques noms (2) n'avaient pas attendu les dispositions prises par l'Assemblée pour augmenter le nombre des soldats toujours plus rares dans l'armée de ligne. Depuis 1789, les corps d'infanterie ou de cavalerie avaient vu leurs effectifs tomber sérieusement et il était indispensable de les compléter. Les gardes nationales n'étaient destinées qu'à la surveillance de l'intérieur du royaume et on ne pouvait guère compter sur elles qu'à titre secondaire. Les menaces venant de l'extérieur nécessitaient donc le renforcement, surtout de l'infanterie réduite à 125.000 hommes dans le rang. Des 100.000 soldats auxiliaires destinés à recompléter les cadres, un décret du 4 juin en avait déjà réservé 25.000 à la marine et réduisait à 75.000 hommes le contingent destiné à l'armée de terre. Ni les uns, ni les autres n'entrèrent dans les corps de troupe auxquels ils étaient destinés. Cette institution dut disparaître avant que d'avoir été utilisée.

Au début de 1792, l'état des forces organisées de la France ne se compose plus que de deux parties distinctes : la première, réduite à l'état squelétique, comprend les troupes de ligne dont le recrutement est toujours réglé par le décret du 7-9 mars 1791; la seconde, de nouvelle création, est formée dans la majorité des départements de bataillons de volontaires issus des gardes nationales. Le département de Lot-et-Garonne ainsi que neuf autres départements (Cantal, Aveyron, Tarn, Lot, Ardèche, Lozère, Gers, Dordogne, Haute-Loire) n'ont pas été encore admis à fournir le contingent volontaire. Or, les milices provinciales ont disparu, suppri-

(1) Samazeuilh : Biographie de l'arrondissement de Nérac.

(2) Nous hésitons à citer parmi ces premiers engagés, le jeune Sarrazin, né à Saint-Sylvestre, maréchal de camp après 1815, écrivain militaire, et dont l'existence ne fut pas exempte de reproches et de défaillances. Il fut, malgré de réelles qualités, un triste officier général.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mées en mars 1791; les soldats auxiliaires ne comptent déjà plus. Il n'existe donc que les gardes nationales dans le département.

La nouvelle organisation des bataillons de volontaires, encore à l'état embryonnaire, mais appliquée dans la majorité des départements, a été réglée par les décrets des 4 août et 28 décembre 1791. Pour eux comme pour les troupes de ligne, la base du recrutement est l'engagement volontaire. Mais ces deux parties de l'armée nationale sont et doivent rester distinctes l'une de l'autre. Car déjà s'est répandue en France l'idée fausse de maintenir la vieille armée telle qu'elle est et de renforcer l'état militaire par un élément nouveau tiré de la garde nationale dont on fait sonner bien haut la valeur, le civisme, l'amour de la patrie et de la révolution, enfin l'effectif formidable de deux millions de citoyens prêts à se sacrifier, dit-on, pour le pays. Cependant l'augmentation des effectifs dans les troupes de ligne qui représentent aux frontières le véritable et pour l'instant le seul rempart du pays paraît présenter en haut lieu une première urgence, et le Ministre de la Guerre se dispose à faire dans ce sens un appel au pays, tout en continuant l'organisation des bataillons de volontaires.

Le Lot-et-Garonne qui se trouve dans une situation privilégiée, étant en retard pour l'organisation des bataillons de volontaires, va pouvoir fournir encore de nombreuses recrues aux troupes de ligne. Il en sera de même dans les neuf départements de sa catégorie; tandis que partout ailleurs le recrutement de l'armée de ligne va être pour ainsi dire tari au profit des bataillons de volontaires. Les jeunes gens y préféreront ces derniers en raison du droit qu'ils y possèdent d'élire leurs chefs, d'y toucher une solde plus élevée et d'y jouir de la faculté de rentrer dans leurs foyers après chaque campagne, c'est-à-dire, en principe, le premier décembre de chaque année. Mais dans le Lot-et-Garonne, la jeunesse ardente et patriote éprouve le vif désir de partir au plus vite pour les frontières, en entrant dans les vieux corps de la ligne. Son patriotisme a un but plus élevé que partout ailleurs, puisqu'il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la pousse à quitter sans retard les familles pour se donner plus tôt à la patrie menacée.

Pour le renforcement de l'armée de ligne, une nouvelle loi est votée le 25 janvier 1792. Promulguée aussitôt, elle est adressée aux départements et parvient à Agen, dans les premiers jours de février. Elle arrive précédée de la proclamation suivante du roi :

« L'Assemblée nationale, en décrétant un nouveau mode de recrutement, a reconnu l'indispensable nécessité de compléter l'armée de ligne.

« Si nous sommes forcés à la guerre, elle ne sera pas entreprise par les calculs d'une politique ambitieuse, mais par le vœu d'une nation, exprimé par ses représentants ; si la guerre peut être évitée, croyez que le sang des Français est trop cher à votre roi pour que sa sollicitude ne soit pas celle occupée des moyens de l'épargner. Mais les espérances comme les succès de la guerre dépendent d'un grand développement de forces, et celle que vos ennemis redoutent le plus, parce qu'ils n'en peuvent calculer la mesure : c'est l'accord de toutes les volontés, le dévouement de tous les citoyens à la cause qu'ils ont adoptée. Si les Français ont la guerre, c'est pour la constitution qu'ils combattront ; pour la certitude qu'aucun impôt ne sera mis sur leurs terres sans le consentement de leurs représentants ; pour le rachat des droits onéreux, pour la sûreté de l'hypothèque des assignats ; et enfin pour tous les liens qui attachent à la révolution, celui que la liberté protège, celui que la liberté appelle à tous les emplois où il peut servir son pays. Quand l'Assemblée nationale et le roi, vos représentants élus, votre représentant héréditaire, vous assurent au nom de la patrie, vous disent que de tous les sacrifices que vous pouvez lui faire, celui de vous enrôler dans l'armée de ligne est le plus utile, le plus nécessaire à la défense de la patrie, auront-ils besoin de vous expliquer les avantages personnels que vous y trouverez ? Ne frémiriez-vous pas de honte si les ennemis qui vous observent étaient encouragés à vous attaquer par les soupçons que vous feriez naître sur la persévérance de vos résolutions. Sans doute leur attente serait trompée, mais qui pourrait vous rendre l'honneur d'avoir combattu les premiers.

« Signé : Louis

Et plus bas : Louis de Narbonne. »

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A cette proclamation est jointe la lettre suivante du Ministre de la Guerre, adressée à l'administration du département :

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous adresser une proclamation que le roi vient de rendre relativement à l'armée de ligne.

« L'intention de Sa Majesté est que vous la fassiez passer le plus tôt que vous pourrez aux districts qui se trouvent dans votre arrondissement et que vous les chargiez de l'adresser à toutes les municipalités de leur ressort, afin qu'ils la fassent publier et afficher dans le plus court délay ; d'un autre coté, le roy a pensé qu'il conviendrait qu'elle fut encore publiée au prône de toutes les églises paroissiales. Je vous prie, en conséquence, de donner les ordres nécessaires pour que, conformément au vœu de Sa Majesté, cette proclamation ait lieu dans votre département et dans le plus court délay possible.

« Vous trouverez également ci-joint, Messieurs, 12 exemplaires du tableau que j'ay fait dresser conformément à l'article XIV de la loi du 25 janvier dernier. Ce tableau représente les quatre grandes divisions de l'armée française, les noms des régiments qui la composent, le nombre d'hommes qui leur manquent pour être portés au complet de guerre ; enfin les noms des départements affectés à chacune de ces divisions, afin que les citoyens qui s'engageront puissent choisir sur le tableau celuy des régiments incomplets de l'armée dans lequel ils voudront servir. Je vous prie, en conséquence, d'adresser un de ces tableaux à chacun des districts de votre arrondissement. Sa Majesté s'en remet à vous sur les mesures que vous croirez devoir employer pour en assurer la publicité (1) .

« Signé : LE MINISTRE DE LA GUERRE. »

D'après la nouvelle loi, il est prescrit que le premier dimanche après la publication du décret, les gardes nationales de chaque municipalité et les autres citoyens en état de porter les armes seront, à la diligence du procureur syndic du district, rassemblés dans le chef-lieu de leurs cantons respectifs. Un commissaire pris dans l'administration du district ou tout autre citoyen nommé par le Directoire, se rendra au lieu de rassemblement. Après avoir invité tous les citoyens à voler à la défense de la patrie et de la liberté, le commissaire

(1) Registre des lettres écrites à l'administration, t. III, p. 290-291.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

inscrira sur un registre tous ceux qui voudront contracter un engagement pour servir dans les troupes de ligne. Le registre ouvert par le commissaire sera ensuite déposé dans la municipalité de chaque chef-lieu de canton et y restera pour servir à l'inscription des citoyens qui voudront, dans la suite, servir dans les troupes de ligne.

Les engagements donnent droit, comme par le passé, à une prime s'élevant à 80 livres pour l'infanterie, 120 livres pour les troupes à cheval. La moitié en sera payée au moment de l'engagement; l'autre moitié au régiment (1).

Les recrues rejoindront leurs corps dans les huit jours suivant l'engagement et recevront une indemnité de trois sous par lieue.

A la date du 8 février, le Ministre écrit de nouveau à l'administration départementale pour l'engager à conseiller aux anciens soldats auxiliaires de profiter des avantages de la nouvelle loi pour entrer dans les régiments incomplets de l'armée :

« Ma lettre du 18 du mois dernier, Messieurs, a du vous faire connaître combien il était important, dans les circonstances actuelles, de mettre la plus grande activité dans la levée des auxiliaires et vous avez vu depuis, par la loi du 25 du même mois relative au mode de recrutement et d'engagement des troupes de ligne et par le tableau qui l'accompagnait, qu'il est instant de faire rendre incessamment les auxiliaires aux régiments incomplets de l'armée dans lesquels ils désireront servir. En conséquence, ils doivent profiter de tous les avantages que cette loi leur offre, recevoir les 80 livres d'engagement et les 3 sols par lieue de poste pour leur route, de l'endroit de leur domicile à celui où se trouveront les régiments qu'ils auront préférés.

« Le Roy réclame de nouveau votre zèle et votre activité pour

---

(1) Tout français âgé de 18 ans et au-dessous de 50 ans, n'ayant aucune infirmité, difformité ou blessure, pourra s'engager dans l'infanterie, quatre ans dans la cavalerie. Il choisira son régiment d'après le tableau qui lui sera présenté. Les engagements pourront aller jusqu'à cinq ans, mais le terme des engagements sera toujours *la paix ou la réduction de l'armée*. Enfin les tailles inférieures seront, pieds nus : 5 pieds pour l'infanterie, 5 pieds trois pouces et demi pour les troupes à cheval, 5 pieds trois pouces pour les dragons, les chasseurs et les hussards.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette disposition importante et Sa Majesté s'en remet aux mesures que vous jugerez devoir employer pour en assurer la prompte exécution (1).

« Le Ministre de la Guerre. »

IV. — Résultats obtenus par la nouvelle loi dans les districts

Depuis 1791, la nouvelle législation militaire a supprimé le le racolage. La recherche des jeunes soldats n'est plus sous la direction des chefs de corps et de ses mandataires, les officiers et les sous-officiers recruteurs; mais elle est confié à des agents de l'administration départementale, opérant pour l'ensemble de l'armée et pour les corps choisis par les intéressés. C'est, d'une façon déguisée, un nouveau genre de racolage avec la disparition de tout ce qu'il y avait de malhonnête dans l'ancien. A l'avenir, des commissaires désignés par le Directoire du département ouvriront des registres destinés à recevoir l'inscription des jeunes gens désireux de s'engager. Ils inviteront les citoyens à s'enrôler pour la défense de la patrie et de la liberté. Leurs harangues remplaceront celles des anciens recruteurs ; leurs paroles devront énivrer les hommes comme autrefois celles des sergents, dépeignant la vie militaire sous les plus belles couleurs, mais elles ne seront plus accompagnées des fumées du vin. Les nouveaux racoleurs officiels chercheront, eux aussi, à séduire, en promettant monts et merveilles à ceux qui voudront s'enrôler, mais la manière de le dire et les avocats auront changé. Et, comme par le passé, la belle jeunesse et les citoyens, même d'âge mûr, seront entraînés par la perspective du métier des armes qui ne cessera pas, en France, à toutes les époques, d'avoir du prestige et d'être recherché.

Le *Journal patriotique* du 17 février 1792 nous fait connaître le résultat atteint à Agen à cette date. Il publie la liste des dix-huit premiers jeunes citoyens de la ville qui se sont engagés le même jour.

---

(1) Registre des lettres écrites à l'administration, t. III, page 328.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Cette note, écrit le journal, nous est envoyée aujourd'hui, 17, à 7 heures du soir, par les administrateurs du département. Honneur et victoire à cette brillante jeunesse, l'espoir de la patrie ! Nous nous empressons d'offrir leurs noms et leur exemple glorieux à l'estime et à l'émulation de nos compatriotes :

Broca, Noubel le jeune, Serret le jeune, Delbourg, Genevois, Bonnaventure Delrieu, Lavigne, Drouilhet, Francetie, Borie jeune, Cabalgnac, Bananzac jeune, Conquet, Barlet, Dufau, Cadoulet Bernard, Raynal Joseph, Faucon.

Le numéro du mardi, 21 février, continue ainsi :

« Depuis que nous avons imprimé la liste des premiers jeunes gens de cette ville qui se sont voués au service de la patrie dans l'armée de ligne, cette liste s'est accrue jusqu'à ce moment d'environ 150 personnes; nous en publierons incessamment les noms, afin que la reconnaissance publique qu'ils ont si fortement méritée, s'attache à leur souvenir et devienne leur première récompense. Le plus grand nombre de ces jeunes gens va repeupler le 71e régiment d'infanterie (ci-devant Vivarais), en garnison à Metz, auquel il manquait 740 hommes pour être au complet de guerre. On peut écrire avec quelque raison que les seuls volontaires fournis par notre ville et par les cantons qui l'environnent suffiraient pour faire ce complément. Indépendamment du motif patriotique qui invite nos jeunes citoyens à se ranger sous les drapeaux d'un régiment qui a toujours été distingué par son civisme et sa bonne conduite, ils y sont encore excités par l'ambition d'occuper un poste qui les rapproche de l'ennemi et qui leur procure l'avantage d'être commandés par Lafayette.

« Nous apprenons que l'émulation excitée par leur exemple est générale dans le département et que les citoyens des campagnes accourent en foule dans les villes voisines, pour y contracter le même engagement civique. »

Dans ce même numéro, le rédacteur du journal annonce qu'attiré par les sentiments les plus chers, à la suite d'un frère et de ses braves camarades, il se rendra à Villeneuve pour assister aux scènes intéressantes auxquelles donnera lieu, dans la société des amis de la constitution et parmi les citoyens en général « le dévouement généreux de leurs jeunes compatriotes ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A Villeneuve, la loi nouvelle est connue dès le 11 février, ainsi que nous le relevons sur le registre du district. Elle y est publiée solennellement le 23 février.

« L'émotion est grande, mais l'enthousiasme enflamme tous les cœurs. L'héroïque devise : Vivre libres ou mourir ! est celle de tous les villeneuvois. L'administration du district prend l'arrêté suivant : « Considérant que la liberté est menacée par les ennemis du bien public ; que les diverses manœuvres des émigrés français nécessitent une force armée sur les frontières de l'empire,capable d'en imposer aux rebelles, en état de repousser les ennemis de la patrie; qu'attendu que nos troupes de ligne ne sont pas au complet de guerre, il n'y a qu'à montrer aux citoyens français le danger auquel leur liberté se trouve exposée, pour qu'ils se dévouent en la défendant jusqu'à la dernière goutte de leur sang; délibère: Il sera ouvert un registre dans chaque municipalité, chef-lieu de canton, pour enregistrer les enrôlements des hommes de 18 à 50 ans. » MM. Dulcide Biers et Cazemajor sont chargés de se rendre aux lieux de rassemblement, de haranguer les citoyens et de les inviter à voler au secours de la patrie. »

A Aiguillon, la loi du 25 janvier est publiée solennellement le 18 février. L'administration municipale déclare que :

« Tous les citoyens sont invités à s'enrôler librement pour la défense de la patrie en danger contre les atteintes que les émigrés, les ennemis intérieurs et les puissances étrangères cherchent à porter à la constitution, pour les charger de fers. Vous verrez, ajoute la municipalité, ces nouveaux romains animés par le danger de la patrie, s'empresser de venir consigner sur nos registres l'engagement solennel de verser tout leur sang pour la défense de notre constitution qui est l'appendix (*sic*) de leur bonheur et de leur liberté ! »

C'est le dimanche, 26 février, qu'a lieu à Agen, devant les bataillons de la garde nationale assemblée, la proclamation de la loi du 25 janvier relativement au recrutement de l'armée.

« S'il est un spectacle fait pour redoubler l'énergie du patrio-

---

(1) La Révolution à Villeneuve, par Fernand de Mazet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tisme, écrit le rédacteur du journal patriotique, pour élever l'âme et pour l'attendrir, c'est celui qu'offre dans nos murs, le concours de la municipalité ou le passage continuel de jeunes citoyens qui vont se ranger sous les drapeaux des troupes de ligne. Nous avons promis et nous nous étions fait un devoir bien doux de publier leurs noms. Mais leur généreux empressement et leur grand nombre ont mis un obstacle à notre promesse; du moins nous sommes bien sûrs de retrouver ces noms glorieux dans la ligne du patriotisme et de l'honneur et de les voir, un jour, gravés dans les fastes de la patrie, par les mains de la reconnaissance et de la victoire. »

« Le plus grand nombre de citoyens des villes et des campagnes de notre district, continue-t-il, ne cesse de s'enrôler..... et nous avons la certitude qu'il en est déjà parti plus de quatre cents. »

De son côté, le département fait connaître aux députés du Lot-et-Garonne à la Législative les résultats obtenus à Agen :

« Nous vous adressons ci-joint une copie de la lettre que nous écrivons à l'assemblée nationale dans la personne de son président pour lui annoncer la noble émulation dont les citoyens d'Agen sont animés pour entrer dans l'armée de ligne. Depuis deux jours, le directoire et la municipalité peuvent à peine suffire à l'empressement d'une jeunesse ardente qui ne respire que les combats. Cent jeunes gens dont la plupart s'arrachent aux douceurs d'une vie tranquille, partent, mercredi prochain, pour aller joindre à Metz, le régiment de Vivarais. Nous vous en enverrons la liste incessamment. Nous avons cru devoir leur donner pour guide, M. Ladavière, que la plupart de vous connaissez. Cette mesure ne saurait être improuvée, ni par le roy, ni par l'assemblée nationale. Il est bien doux pour nous, Messieurs, d'avoir à vous donner des nouvelles aussi satisfaisantes et de vous assurer, en même temps, de notre fraternel attachement. » (1).

Au président de l'assemblée nationale, le département écrit à la même date :

« Le directoire du département de Lot-et-Garonne s'empresse de vous apprendre que les citoyens de la ville d'Agen n'ont pas attendu l'exécution de la loi du 25 janvier. A peine a-t-elle été connue dans cette enceinte, qu'ils sont venus en foule dans la

(1) Lettre datée du 18 février 1792, Archives départementales, t. III, p. 213

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

salle du directoire faire inscrire leurs noms sur la liste des défenseurs de la patrie. Cent jeunes citoyens de la plus haute espérance, partent, mercredi prochain, pour aller s'incorporer à Metz dans le régiment de Vivarais. Ils auraient bien préféré entrer dans celui de Piémont, en garnison à Strasbourg, parce qu'il est plus près de l'ennemi; mais ce régiment se trouvant presque au complet, nos braves gens ont craint d'arriver trop tard pour pouvoir y être admis. Le directoire met à leur tête un vieux militaire qui travaillait dans ses bureaux, pour les conduire au poste d'honneur où votre voix les appelle. L'enthousiasme de la gloire agite toutes les têtes dans nos contrées : les soldats qu'il va produire suffiront seuls pour compléter l'armée de ligne. » (1).

En même temps que le Directoire du département faisait connaître cette situation favorable aux députés de la Législative et au président de l'assemblée, il désire ménager au détachement qui va partir d'Agen un bon accueil partout où il passera. Après avoir fixé l'itinéraire qu'il aura à suivre, il se décide à adresser une circulaire aux Directoires des départements que le détachement aura à traverser.

« L'union et la confiance qui doivent régner entre tous les corps administratifs de ce vaste empire, écrit le directoire, ont besoin de prendre un nouveau degré d'énergie dans les circonstances difficiles. Nous avons espéré que vous nous prouveriez combien vous êtes pénétrés de cette nécessité en faisant sur votre territoire, aux citoyens volontaires de cette ville, qui marchent à la défense de la patrie, le même accueil que recevraient de nous ceux de vos contrées qui passeraient dans ce département, guidés par les mêmes motifs et honorés du titre de soldats de la Constitution. Ces jeunes guerriers que l'amour de la patrie enflamme partent en foule pour Metz, trop nombreux pour trouver dans les auberges de la ville assez d'espace pour y reposer leur tête, ils nous ont témoigné leurs inquiétudes ou pour mieux dire, ils n'ont fait que prévenir les nôtres. Nous vous prions, frères et amis, de leur donner l'hospitalité dans vos murs et un logement gratuit ;c'est ce que nous demandons pour eux. Ils auront aussi quelquefois le soin de faire transporter leurs effets d'une ville à l'autre, parce que des

---

(1) Lettre datée du 18 février 1792, Archives départementales, t. III, p. 178.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jeunes gens dont la plupart n'ont pas encore connu les fatigues ont besoin de quelques ménagements. Ajoutez encore ce service au premier lorsqu'ils le réclameront, mais ce ne sera qu'à la dernière extrémité. Recevez, frères et amis, nos salutations fraternelles et le vœu que nous formons de vous témoigner un jour toute notre reconnaissance (1) ».

L'administration du département fait connaître également au Ministre de l'Intérieur la situation et lui annonce le prochain envoi de la liste des jeunes gens qui se sont enrôlés dans l'armée de ligne (2).

Avant leur départ d'Agen, les jeunes engagés vont se présenter devant la Société des amis de la Constitution de cette ville pour y renouveler le serment de défendre cette constitution; « d'en assurer le triomphe ou de s'ensevelir sous ses ruines : la société sensible et reconnaissante, relate le journal patriotique, leur fait présent d'un drapeau orné des couleurs nationales et sur lequel elle a tracé l'expression du sentiment juste et patriotique qui l'a excitée à faire ce don. Ce drapeau avait été béni des mains du prélat d'Agen, au milieu d'une pompe solennelle ». Les jeunes engagés promettent de le rapporter au sein de la petite patrie, illustré par des exploits glorieux et « couvert de palmes triomphales » (3).

Les autres districts du département répondent comme celui d'Agen, avec enthousiasme, à l'appel du Ministre de la Guerre. Ainsi l'administration de Monflanquin dans sa lettre du 25 février rend compte au Directoire du département des résultats obtenus :

« Nous voyons avec la plus vive satisfaction la jeunesse des différentes municipalités du district s'empresser à contracter des engagements pour le recrutement des troupes de ligne. La loi a été proclamée dimanche dernier; la convocation est fixée au dimanche suivant et déjà nous avons cinquante soldats. Si cette émula

---

(1) Archives départementales .: Lettres adressées par l'administration, t. III, p. 186.

(2) Archives départementales : Lettre du 18 février 1792 adressée au Ministre de l'Intérieur, t. III, p. 177.

(3) *Journal patriotique*, n° 33 du 27 février 1792.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion se soutient, nous devons nous attendre à en avoir deux cents dans le délai de huitaine.

« Nous vous prévenons, MM., que les fonds de notre Caisse sont médiocres en numéraire et petits assignats. Il serait bien douloureux pour nous d'être forcés de renvoyer partie de cette vaillante jeunesse, faute de pouvoir acquitter leurs engagements que nous payons moitié en argent, moitié en assignats de cinq livres. Nous vous prions de vouloir bien nous envoyer deux mille livres en numéraire et pareille somme en assignats; la circonstance est précieuse; elle exige de notre dévouement à la patrie de vous solliciter à faire sacrifice en sa faveur (1) ».

Dans les districts de Casteljaloux, Lauzun, Marmande, Nérac, Tonneins, Valence et Villeneuve, le même courant se produit vers les engagements.

Tandis que le choix des jeunes gens s'est porté à Agen sur le 71e régiment ci-devant Vivarais, en garnison à Metz; à Nérac, 80 jeunes gens ont déclaré vouloir entrer dans le 44e ci-devant Orléans, en garnison à Arras; 70 ont arrêté leur choix sur d'autres corps, tels que le 80e régiment ci-devant Angoumois, en garnison à Bayonne.

Le 3 mars, le Directoire du département s'adresse au district de Nérac et lui recommande de donner au détachement de 80 hommes qui doit se rendre à Arras, un guide expérimenté et prudent : « Il est très sage, dit-il, de ne pas laisser voyager sans un chef une troupe de jeunes gens qui pourraient se livrer aux mouvements tumultueux de leur âge et compromettre la tranquillité des citoyens des lieux de leur passage et peut-être leur propre sûreté. Nous avons donné un guide à nos enrôlés; ils en ont fait leur chef et leur trésorier; ils se sont donnés des officiers sous les ordres de ce chef. Nous avons donné à ce brave militaire trois sols par lieue pour les frais de son voyage. Nous pensons que vous devez prendre les mêmes mesures et faire le même traitement au guide dont vous avez fait choix. »

Dans le district de Marmande, c'est le 52e régiment ci-de-

(1) Registre des lettres écrites à l'administration, t. III, p. 356.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vant La Fère, en garnison à Toulon, qui attire les jeunes engagés. Enfin le 70e ci-devant Médoc en garnison à Perpignan, le 10e ci-devant Neustrie, en garnison à Mende, le 18e régiment de dragons ci-devant Roi-dragons, le 6e régiment de dragons ci-devant Dauphin-dragons, le 6e régiment de chasseurs à cheval ci-devant Languedoc-chasseurs se partagent les derniers engagés avec le 7e régiment d'infanterie ci-devant Champagne (1). Ce dernier est, en ce moment, partagé entre Dax et Auch, mais ses jeunes soldats sont réunis provisoirement à Agen, où se trouve un détachement du corps. Des recrues s'y rendent de toutes les régions de la France. Les Compagnies de grenadiers de Champagne, stationnées à Agen, seront chargées de les y recevoir et de commencer leur instruction.

Au cours des opérations qui ont lieu dans les districts, des incidents de toutes sortes se produisent. Le 29 février, le Directoire demande aux administrations un compte rendu afin de permettre d'établir un état général à adresser au Ministre de la Guerre et de lui faire connaître que la loi a été exécutée dans le département. Nous n'avons pu retrouver la trace de ce compte rendu général qui aurait été fort intéressant à consulter. Toutefois de Barbaste, Barrère, commissaire nommé par le district de Nérac, fait connaître ce qui s'y est passé dans la lettre suivante datée du 8 mars :

« ..... Mon travail, écrit-il, a été des plus heureux puisque, dans huit jours, j'ai engagé quarante-deux hommes dans lequel nombre, vingt sont propres à servir dans la cavalerie.....» Le commissaire s'étend ensuite sur le cas d'un engagé de Calezun, municipalité de Vianne, qui, après s'être déclaré « bien content d'aller défendre la patrie et disposé à partir de bon cœur », s'est représenté le lendemain en disant « qu'il se repentait de s'être engagé....., qu'il avait été engagé de force, etc. » Le commissaire demande au Directoire de maintenir l'acte d'engagement qui a

---

(1) Ainsi qu'un certain nombre d'autres corps dont l'énumération sera donnée ultérieurement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été déclaré nul par la municipalité de Barbaste. « Si la nullité prononcée par la municipalité de Barbaste, ajoute-t-il, a lieu, c'est le plus mauvais exemple que l'on puisse donner pour l'accélération du complément de l'armée » (1). L'engagement en question est maintenu par le Directoire. La décision en est communiquée, le 19 mars, à Barrère, commissaire à Barbaste (2).

V. — Mise en route des détachements de volontaires

Le départ du détachement du district d'Agen eut lieu, le 22 février 1792, au milieu d'un grand concours de population. Nous en trouvons le récit dans le numéro du 27 février du *Journal patriotique*, avec des réflexions curieuses :

« Combien nous allons nous intéresser à la fortune du 71e régiment (Vivarais), à sa gloire, à ses succès pendant le cours de la guerre que la liberté va nous forcer de déclarer à la tyrannie ! Il me semble voir voltiger autour de ses drapeaux tous les sentiments que la nature, l'amour et l'amitié adresseront à nos jeunes concitoyens. Combien de cœurs sensibles et patriotiques vont tressaillir au bruit des armes. L'intérêt de la grande famille demeurant ainsi confondu avec les intérêts les plus chers des familles privées, il n'est point de danger qu'il n'y porte une double alarme; point de victoire qui ne fasse élever dans les âmes un double sentiment d'orgueil et de joie. »

« On peut facilement juger combien il a été pénible à des citoyens patriotes de se détacher du sein de leurs frères, de leurs amis, dont avec les mêmes sentiments, ils auraient voulu courir la carrière noble et généreuse. Un cortège de 300 citoyens, se forma sur les pas de cette jeunesse intéressante; les grenadiers du 7e régiment (Champagne) s'y joignirent; la musique militaire, les tambours étaient à leur tête. Le voyage a donné lieu à mille traits de sensibilité et de patriotisme. Nous avons vu de jeunes laboureurs avertis par le tambour, surpris de cette insurrection nouvelle, abandonner leurs troupeaux ou leur charrue, accourir au devant de la

---

(1 et 2) Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III, p. 368, et lettres de l'administration, t. III, p. 233.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

troupe, et après s'être instruits du motif qui l'avait mise en marche s'écrier : Nous aussi, nous voulons combattre et mourir pour la patrie ! c'est un droit qui nous est commun, c'est un devoir que nous voulons partager avec vous. Et, tout fiers de leurs résolutions, ils se joignirent au cortège, sans demander d'autre engagement, et surtout sans désirer que l'on y mit un prix. »

« Telles étaient les sensations délicieuses qui nous ont accompagnées jusqu'à Villeneuve. Des sensations aussi douces et l'accueil le plus fraternel nous y attendaient. La garde nationale de cette ville vint accueillir la troupe agenaise; des dames patriotes se mêlèrent à sa marche et l'animaient par des chansons; un peuple immense applaudissait à l'arrivée et à la démarche généreuse de nos jeunes guerriers. Le soir, un banquet civique fut dressé par les soins des amis de la Constitution dans l'Eglise ci devant Capucins; 600 convives y prirent place et rien n'en troubla l'ordre, car les mêmes sentiments de patriotisme et de fraternité animaient tous les esprits et les cœurs. Des farandoles de dames et des chansons civiques, un ensemble agréable de soldats citoyens, de citoyens soldats, d'administrateurs, de magistrats et de dames citoyennes, tout ce qui forme l'image d'une douce union et d'une égalité parfaite, s'exécuta dans cette journée, dont nous sommes certains que les patriotes conserveront longtemps le souvenir. »

Les officiers municipaux d'Agen, interprètes de la reconnaissance de leurs concitoyens, ont adressé aux officiers municipaux de Villeneuve la lettre suivante :

Agen, 25 février 1792,

MESSIEURS,

« L'accueil civique et brillant que vous avez fait à nos jeunes recrues, a excité notre admiration et notre sensibilité. Ainsi donc vos concitoyens ne cesseront de se signaler par leur générosité et leur patriotisme ! Nous vous prions de leur faire agréer à tous, nos sincères remerciements. Ne leur laissez pas ignorer les sentiments de gratitude dont tous les habitants de notre ville sont pénétrés à leur égard. Quoiqu'ils attendent avec impatience l'occasion d'acquitter leur dette, ne croyez-pas, Messieurs, qu'ils en perdent jamais le souvenir; il est déjà gravé trop profondément dans leurs cœurs par les mains de la fraternité et de la reconnaissance. »

Signé : Les officiers municipaux d'Agen,
LAMOUROUX, maire, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 28 février, lendemain du jour où a paru l'article reproduit ci-dessus, l'imprimerie du *Journal patriotique* se voit forcée d'en suspendre l'impression pour un temps qu'elle ne saurait limiter : presque tous ses ouvriers viennent de s'engager dans les troupes de ligne (1).

Nous relevons dans le registre communal de Villeneuve : « Il y a déjà plus de 400 engagements volontaires dans le département pour les 70e et 71e régiments d'infanterie à Metz. Le premier détachement est passé aujourd'hui à Villeneuve. L'enthousiasme débordait. La garde nationale est allée au devant des soldats; des femmes patriotes marchaient dans le cortège des officiers municipaux. Un banquet de 600 couverts a été servi dans l'ancienne chapelle des ci-devant Capucins (2) ».

Avant de gagner la frontière, les volontaires prirent la route de Paris, montrant partout un enthousiasme sans égal. Leur marche jusqu'à la capitale fut un véritable défilé triomphal. Partout où ils passaient, ils étaient fêtés. Tous habiles à manier l'épée, ils donnaient dans les villes des assauts d'armes au milieu des applaudissements.

Arrivés à Paris, ils parurent à la barre de l'assemblée nationale, ayant à leur tête leur chef Ladavière. L'un d'eux, Delbourg l'aîné, prononça le discours suivant (3) :

« Législateurs ! Nous avions terrassé dans nos foyers l'aristocratie et le fanatisme; nous y jouissions des bienfaits de la Constitution. Vous nous avez appelés à la défense de la patrie et aussitôt nous avons cru devoir prendre les armes et venir vous donner les témoignages de notre dévouement. Nous nous sommes éloignés des frontières de notre département parce que les hautes montagnes qui nous séparent de nos enemis nous disputaient pour ainsi dire la gloire de les vaincre. Les Agenais porteront dans les troupes de

---

(1) L'imprimerie R. Noubel, libraire à Agen, déclare dans le numéro du jeudi 28 février que plusieurs de ses ouvriers viennent de s'engager dans les troupes de ligne et elle n'a pu parvenir à les remplacer. Le *Journal patriotique* cesse de paraître; il ne reparaîtra qu'en 1808.

(2) Ancien collège.

(3) *Journal de Lot-et-Garonne* : Souvenirs révolutionnaires de l'Agenais (1789-94) années 1850-1851.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ligne l'esprit et le sentiment des gardes nationales. Fraternité envers les citoyens, force à la loi, respect pour ses organes, obéissance aux règles de la discipline militaire, tels sont nos devoirs, telle sera la règle invariable de notre conduite. Empressés de nous réunir aux frères d'armes (du régiment de Vivarais) que nous avons adopté, nous n'abuserons pas plus longtemps de vos moments précieux : *Parler peu* ; *Frapper fort* ; voilà notre devise.

« *Législateurs ! Nous sommes trois cents; placez-nous aux Thermopiles !* »

Un Agenais, Lacépède, présidait ce jour-là l'Assemblée Législative; il répondit ainsi à ses compatriotes :

« Cette enceinte a déjà retenti des applaudissements donnés à votre patriotisme. A peine la loi sur le recrutement fut-elle parvenue dans la ville qui vous a vu naître et où je me félicite aussi d'avoir vu le jour, que vous fîtes avec empressement ouvrir le registre de la municipalité pour y inscrire vos noms. Les législateurs de la France reçoivent avec transport votre serment; ils permettent à une voix qui vous est connue d'exprimer leur satisfaction et leur reconnaissance; ils comptent sur vous pour défendre et soutenir leur ouvrage. Ils sont persuadés que si les circonstances nécessitaient le signal du combat, votre valeur en ferait le signal de la victoire. L'Assemblée vous invite aux honneurs de la séance. »

Le Directoire du département avait été informé de la marche du détachement par l'ancien soldat Ladavière qui en avait le commandement. Deux lettres de lui, fort curieuses, nous sont restées : la première datée du 2 mars était parvenue de Limoges. Une seconde, écrite de Metz, porte la date du 26 mars 1792. Le Directoire du département avait répondu à Ladavière, à son passage à Orléans. Il le félicitait de la bonne conduite de ses hommes dont l'excellente tenue revenait surtout à la direction ferme et paternelle qu'il avait su imposer au détachement (1).

Dans sa seconde lettre, Ladavière fait le récit de l'arrivée à Sainte-Menehould, chef-lieu de district du nouveau département de la Marne. Nous en extrayons les passages suivants :

(1) Voir, dans le bulletin n° 4 (juillet-août) de 1907, ces lettres communiquées, en partie, par M. Marboutin et extraites des Archives départementales.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« D'abord la garde nationale est venue au devant de nous avec une pièce de canon et après nous avoir reconnu militairement cette pièce fit *un si fort pet* qu'il faillit mettre l'épouvante dans ma troupe. Arrivés aux portes de la ville, la municipalité vint nous y recevoir. M. le Maire me fit une embrassade vraiment fraternelle et pendant ce temps nouvelle canonnade; nous fûmes ensuite conduits sur la place publique et comme nous défilions pour conduire le drapeau à mon logement qui était chez le Maire, l'artillerie ronfla pour la troisième fois. Mais le mieux est que nous y avons été bien fêtés; rien de tout cela ne m'a autant flatté que le plaisir que j'ai eu, en embrassant les deux citoyens qui arrêtèrent le roi, lors de son évasion..... »

Après avoir conté l'indélicatesse de deux engagés ayant quitté Sainte-Menehould sans payer leur écot, il fait ainsi le récit de l'entrée à Metz :

« Les aides de camp de M. Lafayette et une députation des amis de la Constitution vinrent au devant de nous à un quart de lieue. Ma troupe était sur deux rangs et observait le plus grand silence; nous reçumes des compliments et nous acheminâmes vers la ville où estaient les officiers du régiment avec les deux compagnies de grenadiers et la musique; nous fumes conduits avec ce cortège jusques dans la salle des amis de la Constitution, au milieu d'un peuple immense et les vivats qui ne finissaient point. Enfin, après avoir déposé le drapeau dans le lieu qui m'était ordonné, je conduisis mes défenseurs de la patrie aux casernes et là, je livrai au régiment de Vivarais, 280 hommes présents..... Après m'être déchargé de ce dépôt précieux, M. le commandant le prit; il leur fit une petite harangue, leur témoigna le plaisir qu'il avait de les voir, ils furent de suite dispersés dans les compagnies où ils furent reçus avec une bonne soupe que les officiers avaient fait faire pour eux..... »

« Hier, Messieurs les officiers me donnèrent à dîner, ils me firent beaucoup de politesses et me témoignèrent le plaisir qu'ils auraient de me voir entrer dans leur corps. Aujourd'hui j'ai dîné avec M. Lafayette, le commandant du régiment de Vivarais (1) et autres officiers; après le repas nous sommes passés tous les trois

---

(1) Colonel Frédéric, Ferdinand, Charles de Wittinghof, commandant le régiment depuis le 5 février 1792.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec un aide de camp dans une chambre; il a été question de me donner du service dans la ligne, et après avoir bien examiné la loi, ils ont vu qu'ils ne pouvaient me donner qu'une sous-lieutenance. Vous sentez à merveille, Messieurs, qu'il faudrait avoir perdu la tête pour prendre la queue d'un régiment à l'âge de cinquante ans..... »

« Les trois jours que je me propose de rester encore ici, suffiront à peine pour rendre mes comptes et pour faire mes adieux à mes enfants qui m'aiment de tout leur cœur..... Vivarais a actuellement 1.500 hommes : il en arrive tous les jours et je ne doute pas qu'il ne soit complet avant la fin du mois, mais je crains une réforme de 30 hommes au moins de ma troupe. M. Lamouroux a été trop facile dans les enrôlements, car, en vérité, il en est qui n'ont ni corps ni apparence. »

A Villeneuve, le Directoire a fait choix du sieur Desmarets, ancien militaire, décoré du médaillon de la récompense militaire (1), capitaine de la garde nationale, pour conduire les recrues. Il touchera avant de partir 60 livres et sera défrayé des dépenses de route. Trois membres du Directoire accompagneront la colonne jusqu'à Castillonnès, pour témoigner leur satisfaction aux jeunes patriotes (2).

Le jeudi 8 mars, à l'Assemblée Législative, un secrétaire donne lecture de la lettre écrite de Villeneuve au député Mouysset :

« Les volontaires de notre ville partent, ce matin, 1er mars. Le nombre est de 130 hommes auxquels se sont joints ceux de Penne, Pujols, etc. Il en est arrivé, hier, 20 de Lectoure. Ces militaires partent ensemble. Ils formeront un corps de 350 hommes. Le nombre serait doublé si l'on voulait recevoir les jeunes gens qui n'ont pas tout à fait atteint l'âge de 18 ans. Vous seriez dans l'enthousiasme si vous étiez témoin de l'empressement que montrent tous nos compatriotes pour s'enrôler. Ceux qui ne sont pas reçus à partager cette faveur se retirent en pleurant. Plusieurs même, veulent partir sans enrôlement et je suis sûr que quelques uns partiront. Enfin, tous nos chemins sont couverts de jeunes citoyens

---

(1) Insigne de vétérance donné sous l'ancien régime, après 30 ans de service.

(2) Registre du district de Villeneuve, t. III, f. 85, 29 février 1792.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui vont, à l'envie, recruter nos régiments de ligne. Ainsi, soyez bien persuadé que nous sommes décidés à partir tous, à périr tous, s'il le faut, plutôt que de souffrir qu'on porte une atteinte quelconque à notre constitution. »

Le *Moniteur* du 15 mars 1792, où est insérée cette lettre la fait suivre de cette note : « En moins de huit jours, on a engagé plus de 800 hommes dans le département. »

Le détachement de Nérac fut conduit également par un ancien militaire, le sieur Faget, qui, ayant fait le voyage jusqu'à Paris, s'y trouve sans ressources pour le retour et doit demander au Ministre une gratification qui lui est accordée le 12 août 1792. D'ailleurs, d'après ses ordres, les agents conducteurs doivent être « d'anciens sous-officiers ou soldats de troupe de ligne connaissant le service et capables de maintenir la police dans un détachement. »

Les autres détachements, provenant des différents districts, sont accompagnés et guidés par des gendarmes, faute d'agents conducteurs, après consultation du Directoire de la Gironde. Ces gendarmes, chargés de faire les fonctions de chefs de détachement, « les traitent avec la douceur et la fermeté qui doivent leur inspirer de la docilité et de la confiance » (1).

A Aiguillon, on va plus loin que partout ailleurs et nous relevons que le sieur Péjac recevra 50 livres pour avoir montré l'exercice des armes aux jeunes citoyens avant leur départ (2).

N'ayant pu réunir des renseignements complets sur le nombre des engagements dans les troupes de ligne, au printemps de 1792, il nous est difficile d'établir bien exactement l'importance du résultat obtenu dans ce premier appel aux jeunes gens du département. Mais nous avons des raisons sérieuses de croire que ce premier appel dépassa largement le nombre mille.

---

(1) Lettre du 23 février du département de la Gironde. Archives départementales, t. III, p. 351.

(2) Histoire de la ville d'Aiguillon, par l'abbé Alix de la Société académique d'Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les mouvements de troupe résultant de la mise en route simultanée des détachements de recrues dans l'intérieur de la France produisit des engorgements dans certains gîtes d'étapes. A Port-Sainte-Marie, l'écroulement d'une partie des maisons de cette ville oblige l'autorité à changer la destination d'un détachement de 50 hommes. De Valence-d'Agen, on fait connaître que les détachements d'anciens soldats et de recrues qui doivent séjourner ne pourront y être logés, s'ils s'y rencontrent, faute de cantonnements suffisants. D'où nécessité de changer des destinations ou de prendre des mesures non prévues (1). Enfin le chiffre des recrues qui affluent de tous les coins de la France, à Agen, pour le 7e de ligne ci-devant Champagne, grossit tous les jours, et devient même inquiétant, car le complet de guerre de ce corps si recherché pour son ancienneté et sa renommée de vaillance, est largement dépassé. Ce nombre dans lequel comptent des jeunes gens du Lot-et-Garonne et des départements voisins s'élève, le 14 mars, à 600 hommes et il ne cesse de grossir. La ville d'Agen qui les loge ne peut les garder tous et le lieutenant-colonel de Chauron propose à M. de Marcé, commandant par intérim la 20e division militaire, de n'en laisser dans la ville que 500 et d'en transférer 200 dans les villes du voisinage. Il propose une augmentation de garnison pour Valence et l'installation d'un détachement de recrues à Puymirol (2).

Le 16 mars, le même officier supérieur rend compte qu'il « arrive encore des recrues et que le 7e régiment excède de près de 700 hommes le complet de guerre ». Il a demandé trois fois des ordres pour le « reversement du superflu » (3).

Le 26 mars, nouvelle lettre du lieutenant-colonel de Chau-

---

(1) Archives départementales : Lettre du 21 mars 1792, t. III, page 371.

(2) A la demande du lieutenant-colonel De Chauron du 7e de ligne (ci-devant Champagne), M. de Marcé, commandant par intérim la 20e division militaire, répond par sa lettre du 14 mars 1792 adressée au département. Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III, p. 367.

(3) Lettre du 16 mars du lieutenant-colonel de Chauron. Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III, p. 370.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ron.. Le 7e a reçu 1.610 hommes et son complet de guerre est dépassé de 1.096 hommes (1).

Le 29 mars, dans une quatrième lettre (2), le lieutenant-colonel fait connaître qu'il est impossible de faire le prêt aux 1.000 hommes en excédent du complet de guerre. Sur ce nombre, 350 engagés le sont à tort et se trouvent hors d'état de servir. Ne recevant pas d'ordre, il prend l'initiative de renvoyer ces derniers dans leurs foyers et de donner des permissions à tous ceux qui en demanderont.

Il faudra attendre jusqu'au mois de juin pour recevoir une solution de cette incroyable situation. Le Ministre de la Guerre décide enfin, à la date du 30 juin, que les 750 hommes formant l'excédent du complet de guerre du 7e de ligne partiront en trois détachements pour se rendre à Nîmes, où se trouve l'un des dépôts de l'armée du Midi. Ils quitteront Agen les 25, 27 et 29 juillet, pour arriver à Nîmes, les 11, 13 et 15 août. La ville d'Agen les a donc tous logés pendant cinq longs mois (3).

VI. — Second appel fait aux volontaires pour les troupes de ligne

A la suite de sa déclaration concernant le danger de la patrie, la nouvelle loi du 22 juillet 1792 prévoit encore des engagements pour les troupes de ligne. Mais, à ce moment, les bataillons de volontaires attirent les jeunes gens et les difficultés pour obtenir des engagements pour les troupes réglées se font toujours plus grandes. Cependant le Directoire du département poursuit avec ardeur ce genre spécial de recrutement et le Ministre de la Guerre réclame un contingent de 300 engagés pris dans la jeunesse lot-et-garonnaise (août 1792).

---

(1) Lettre du 26 mars du lieutenant-colonel de Chauron. Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III, p. 373.

(2) Lettre dont nous n'avons pu connaître que l'analyse.

(3) Annexes : Lettre du département au général de Montesquiou, commandant l'armée du Midi, 18 juillet 1792. Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, t. III, p. 266.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Conseil du département fait connaître, par un arrêté, le mode d'inscription et d'engagement pour l'armée de ligne (en même temps que celui destiné aux volontaires, aux compagnies franches et aux vétérans nationaux). Il décide l'achat dans les manufactures d'armes de Tulle, de Limoges et de Saint-Etienne de 2.500 fusils munis de baïonnettes. Il prescrit que le 3 août 1792, en présence de la garde nationale et des officiers municipaux ou notables de chaque canton, se réuniront tous les citoyens, au chef-lieu de canton, « près de l'arbre de la Liberté »; les drapeaux seront tous déployés autour de l'arbre au bout duquel sera attaché un pavillon tricolore portant ces mots imprimés : « La *Constitution ou la mort. Citoyens, la Patrie est en danger : Partons !* » Une déclaration solennelle sera faite que la Patrie est en danger; les registres de réception seront ouverts : le premier sera pour l'armée de ligne, les trois autres pour les bataillons de volontaires, les compagnies franches et les vétérans.

Enfin l'adresse suivante, rédigée par le Conseil du département, sera lue devant l'assemblée avant l'inscription des volontaires :

CITOYENS,

« Au moment où le danger de la patrie a été déclaré, le Conseil du département a pris des mesures pour seconder le zèle qui vous portait à voler à la défense de la patrie. Vos administrateurs éprouvent aujourd'hui une bien douce satisfaction, en vous annonçant que leurs espérances sont presque réalisées. Plusieurs cantons ont donné de grandes preuves de leur amour pour la liberté. Citoyens, au premier bruit de la résolution prise par la nation française, d'opposer une masse imposante à la Ligue des esclaves conjurés contre un peuple qui a le courage de poursuivre tous les abus, de détruire la dîme, la féodalité, la noblesse, les corvées, la milice, les impôts illégitimes, les privilèges et les privilégiés, les cohortes ennemies s'éloignent de nos frontières, mais il ne suffit pas qu'elles perdent tout espoir quelconque d'envahissement. Il faut porter chez les tyrans de la terre, avec l'étendard de la guerre, le germe précieux de notre heureuse révolution.

« Citoyens, empressons-nous d'offrir nos bras pour voir réaliser un si grand projet conçu pour le bonheur des nations étrangères

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à toutes les factions ; n'ayons qu'un seul cri de ralliement : la Constitution ou la mort ! et en devenant soldats de la patrie, apprenons à ceux qui gémissent encore dans l'esclavage que le pain du despotisme est un vrai poison pour l'homme et que la liberté est le seul aliment qui puisse le nourrir.

« Citoyens, nous croyons qu'il est inutile d'exciter votre zèle pour l'augmenter et pour concourir à l'augmentation de la force de nos armées; votre civisme nous garantit que vous exécuterez ce dont vous pouvez être capables, comme vous devez croire que nous serons toujours dignes de la confiance dont vous nous avez honorés. »

Aricoste et Brescon sont nommés commissaires pour accélérer la levée dans l'ensemble du département. Ils feront connaître aux commissaires des districts que les gardes volontaires devront se rendre dans le délai de trois jours à Agen pour s'y former en compagnies (1).

A la date du 5 août 1792, Lamarque, commissaire pour le district de Casteljaloux, écrit au Directoire : « Tout m'annonce le plus heureux succès dans la mission que vous m'avez donnée. Tous les commissaires sont partis pour les cantons; ils sont aussi bien choisis, aussi bien disposés qu'ils peuvent l'être. Chacun de ces commissaires est escorté de deux ou trois jeunes gens de cette ville qui, engagés eux-mêmes depuis hier au soir, vont chercher des camarades. »

« Je ne saurai vous exprimer tout le plaisir que j'éprouvai, hier au soir, dans l'assemblée des amis de la Constitution de cette ville..... J'exposai l'objet de ma mission. Aussitôt trois registres furent ouverts, l'un pour l'inscription dans l'armée de ligne, l'autre dans les volontaires et le troisième fut destiné à recevoir la sous-

---

(1) Le tableau de répartition par districts a été arrêté ainsi qu'il suit :

Le district d'Agen	fournira à	l'armée de ligne	45	recrues volontaires.
— de Nérac	—		34	—
— Casteljaloux	—		18	—
— Tonneins	—		36	—
— Marmande	—		34	—
— Villeneuve	—		48	—
— Valence	—		32	—
— Monflanquin	—		27	—
— Lauzun	—		26	—

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cription des citoyens qui, ne pouvant absolument quitter leurs foyers, offriraient un secours d'argent à la famille de ceux qui se dévoueraient à la défense de la patrie. Une noble émulation s'empara des citoyens. Il y a dix-neuf citoyens inscrits pour les volontaires et dans un instant la somme des souscriptions fut portée à 1400 livres. . . . . .
D'après les ordres du Ministre de la guerre, tous les citoyens qui ont été engagés ci-devant dans les troupes de ligne en exécution de la loi du 25 janvier et qui ont été renvoyés de leurs régiments, attendu leur complet de guerre, doivent être appelés devant leurs municipalités pour déclarer dans quelle armée ils veulent servir..... Il y a dans ce district beaucoup de ces citoyens (1) »

Gary, commissaire délégué pour le district de Villeneuve, fait connaître, le 6 août, qu'il se préoccupe du départ des engagés pour les troupes de ligne et que le Ministre de la guerre ayant prescrit dans ses arrêtés de les mettre en route le *plus tôt possible*, il a indiqué que le lundi suivant, lendemain de la revue, aurait lieu leur départ.

« Nous sommes autorisés à fournir aux soldats de ligne, écrit-il, un ordre de route jusqu'aux dépôts différents. Nous ne connaissons point les divers lieux par où doivent passer les soldats. Nous vous demanderons les ordres de route pour les différentes armées. Le Directoire du district est démuni de mandats imprimés tant sur le receveur du district que sur le payeur général. Il vous prie d'en envoyer, etc. (2). »

De Monflanquin, le 13 août 1792, Auricoste, commissaire délégué, rend compte de sa mission au directoire du département :

« Je suis pénétré de la plus vive douleur de n'avoir pas pu remplir avec tout le succès que j'avais lieu d'attendre, la mission dont le Conseil m'a chargé relativement aux volontaires nationaux et au recrutement des troupes de ligne dans le district de Monflanquin. Le Conseil verra dans le procès-verbal ci-joint de mes opérations, les contradictions que j'ai éprouvées au moment où je

(1) Lettre adressée au département par Lamarque, commissaire pour le district de Casteljaloux, 5 août 1792. Archives départementales, t. III, p. 434.
(2) Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III, p. 435.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

croyais obtenir le plus heureux succès..... Les citoyens de ce pays-ci sont en général belliqueux et bons patriotes, mais trop faciles à se laisser égarer par quelques exaltés, ce qui fait le sujet du désagrément que j'éprouve..... (1) »

Au contraire, dans le canton d'Auvillars, l'ardeur la plus louable règne pour s'inscrire et s'engager dans les troupes de ligne. « Déja une compagnie de jeunes *scévolas* volontaires.. ..... désirerait ardemment partir pour les frontières et elle ne voudrait point aller hiverner dans l'étendue du département. Le plus grand désir serait de se porter là où la patrie est en danger (2) ».

Dans les autres districts, des jeunes gens se présentent encore pour l'armée de ligne; mais ce sont les bataillons de volontaires qui recueillent le plus grand nombre d'adhérents. Seuls les engagés désireux de poursuivre leur carrière dans l'armée, maintenant qu'il est possible d'obtenir tous les grades de la hiérarchie, sont partisans d'un engagement de longue durée. La perspective de rentrer dans les foyers à la fin de chaque campagne, c'est-à-dire en décembre de chaque année, pousse des citoyens à entrer dans les bataillons.

Le 30 août, le Directoire doit écrire aux neuf commmissaires chargés du recrutement leur rappelant qu'il faut fournir 300 hommes de recrue et réclamant les listes .

« Nous devons adresser au Ministre de la guerre, l'état des citoyens qui ont souscrit des engagements pour compléter l'armée de ligne. Vous savez aussi, MM., que le département de Lot-et-Garonne, aux termes de la loi du 22 juillet, doit fournir 300 hommes de recrue et que les enrôlements doivent toujours continuer pour s'assurer les remplacements indispensables.

« Ainsi, d'un coté, combien d'hommes votre district a-t-il fourni pour l'armée de ligne ? .....De l'autre, quelles sont les mesures employées pour parvenir à l'exécution littérale de la loi du 22 juillet et de l'arrêté du conseil du 10 août. Nous réclamons,

---

(1) Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III, p. 437.
(2) Archives départementales : Lettres à l'administration, t. III p. 438.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Messieurs, de votre zèle ardent pour la chose publique, ces instructions qui nous sont nécessaires (1). »

Les 300 recrues sont fournies et partent au fur et à mesure des engagements. En septembre 1792, elles ont toutes rejoint leurs corps. A partir de cette époque, il n'est plus fait d'appels directs par le ministre de la guerre au département. La question de l'organisation des bataillons de volontaires absorbe toute l'attention de l'autorité supérieure, du département et des districts. Les autorités départementales ne s'occupent plus des troupes de ligne; mais on ne cesse pas de recruter des engagés dans le département. Ce sont des sous-officiers et même des officiers envoyés par les corps de troupe qui cherchent des recrues et qui demandent simplement aux autorités administratives leur appui moral ou pécuniaire. Les commissaires nommés dans les districts n'interviennent plus; ils se donnent tout entiers au recrutement des bataillons de volontaires et bientôt à celui des bataillons de réquisitionnaires.

Toutefois le genre de recrutement pour les troupes de ligne et bientôt les demi-brigades en formation se maintiendra pendant toute la période révolutionnaire, suivant les événements et les succès de nos armées. Le département aura fourni plus de 2.500 engagés d'après la loi du 25 janvier 1792, lorsque s'appliquera la loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) mettant en pratique le principe du service *obligatoire* et personnel, dite loi de la *conscription* ou loi *Jourdan* du nom de son illustre auteur.

Pour compléter l'exposé de l'état militaire du département en 1792, il y a lieu de faire mention de l'écho que les engagements volontaires ont obtenu dans le milieu des anciens militaires fixés dans la région. Plusieurs n'hésitent pas à suivre l'exemple de la jeunesse et à offrir à la patrie leurs connaissances spéciales, leur expérience des choses de la guerre et le restant de leur vigueur. Les uns vont entrer dans les bataillons de volontaires et y fournir d'excellents cadres, d'autres

(1) Archives départementales. Lettres adressées par l'administration, t. III, p. 275.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

essayeront de s'engager dans les troupes de ligne ou solliciteront des emplois dans l'armée. Dans leur nombre assez élevé, nous relevons le nom de M. de Saint-Léger, chevalier de Saint-Louis, ancien officier, retiré à Montastruc (canton de Montclar) à qui le Directoire du département adresse, le 11 juin 1792, une lettre de remerciements pour ses offres de services (1). Nous trouvons également le nom de M. Daurières (ci-devant d'Orières), président de l'administration du département qui la quitte pour rejoindre comme lieutenant-colonel le 15e de ligne (ci-devant Béarn) à Arras. Une lettre de félicitations et de regrets lui est adressée par le Directoire. Une seconde lettre est envoyée au colonel du régiment pour le féliciter de l'arrivée de cet officier supérieur distingué (2). Le lieutenant colonel d'Orières se fera bientôt remarquer pendant le siège de Lille par les Autrichiens. Nous citerons encore les citoyens Auricoste d'Agen et Colombet de Marmande qui ont sollicité l'emploi de sous-lieutenant au 7e d'infanterie (ci-devant Champagne). Une lettre du directoire du département datée du 18 février 1792, les recommande à la bienveillance du Ministre de la guerre (3). Enfin à ces derniers, nous joignons la mention de deux favorisés, entrés dans la carrière militaire, grâce à la haute protection de leur oncle, procureur syndic du département puis général aux armées. Ce sont les deux frères Lacuée. Le premier *Marc Antoine*, employé dans l'état-major de son oncle, passé lieutenant dans la légion des montagnes, le second *Gérard*, officier dans la 148e demi-brigade, à sa formation. Après avoir servi, l'un et l'autre, dans la campagne des Pyrénées-Occidentales (4), ils devaient parcourir des carrières particulièrement brillantes. Antoine sera tué à Eylau, le 8 février 1807, à la tête du 63e de ligne; Gérard le sera, à la prise du pont de Güntzbourg, le 9 octobre 1805, comme colo-

---

(1) Lettre du 11 juin 1792, Archives départementales : Lettres écrites par l'administration, t. III, p. 257.

(2) Lettres du 28 juin 1792, Archives départementales : Lettres écrites par l'administration, t. III, p. 260.

(3) Lettres du département au Ministre de la guerre, 18 février 1792. Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, t. III, p. 213.

(4) Gérard y fut signalé d'une façon spéciale à la Convention nationale.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nel du 59e de ligne. Une rue d'Agen porte le nom de ces vaillants officiers (1).

VII

Telle est au printemps de 1792, la situation générale de l'enrôlement pour les troupes de ligne dans les districts du département. Partout, nous le voyons, règnent l'enthousiasme et le désir de servir la patrie menacée. Une foule de citoyens, ablescents et hommes mûrs, laissent leurs biens et leurs familles, sacrifiant tout et viennent s'enrôler sur l'autel de la patrie.

La foi ardente des volontaires pour la liberté, l'élan admirable qui les emporte vers les frontières, leur zèle trop bouillant parfois, mais bientôt devant l'envahisseur leur mepris du danger, montreront bien que ce premier appel s'adressait à ce qu'il y avait de meilleur dans la population lot-et-garonnaise. Excellentes recrues dressées par les admirables soldats dont un grand poète à pu louer les mérites éclatants dans ces vers :

Contre toute l'Europe, avec ses capitaines,
Avec ses fantassins couvrant au loin les plaines,
Avec ses cavaliers,
Tout entière debout comme une hydre vivante,
Et les pieds sans souliers !
Ils chantaient, ils allaient, l'âme sans épouvante

C^t^ Labouche.

---

(1) Nous relevons également le départ pour les armées du jeune Massias de Villeneuve d'Agen, âgé de 26 ans, professeur d'éloquence à l'école royale militaire de Saumur. Devenu capitaine des canonniers du 1er bataillon du Gers, il fut fait prisonnier par les espagnols et envoyé à Grenade. Rendu à la liberté, il fut nommé en 1800, chargé d'affaires de France près la cour de Bade. Tombé en disgrâce au sujet de l'enlèvement du duc d'Enghien, il rentra dans la vie privée. Le baron Massias ne s'occupa plus que d'études philosophiques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES BOCHES A VIANNE

VI

Feugarolles

Feugarolles était un chien, un jeune chien à pelage d'hyène, que j'avais trouvé, un soir de janvier, hurlant « au perdu » sur le quai de la gare de Vianne. Je l'avais caressé. Il m'avait suivi jusqu'au poste où je l'avais confié aux soldats.

Nous fîmes des recherches pour retrouver son maître, mais elles furent vaines. Une maraîchère de la plaine nous apprit qu'il devait être de Feugarolles.

Elle croyait le reconnaître pour l'avoir vu suivre ses maîtres qui allaient « à la litière » dans la grande lande de Xaintrailles.

Nous l'appelâmes Feugarolles. C'était un brave chien, à tête de linotte, très peureux, mais très caressant.

Il ne resta pas d'ailleurs longtemps au poste.

Il alla grossir la meute des quatre ou cinq chiens qui suivaient les Boches. C'est un fait connu que les chiens aiment les soldats :

C'est un fait moins connu que les chiens aiment les Boches.

L'explique qui pourra !

J'ai connu des chiens de maison très caressés, gros et dodus qui avaient quitté leur maître pour se jeter chez eux où ils recevaient pourtant beaucoup de coups et fort peu de pitance. Feugarolles fit comme certains de ses camarades.

Il se donna aux Boches. Mal lui en prit d'ailleurs. Il fut accepté, simplement accepté, malgré ses gentillesses de jeune chien, et je dus parfois lui porter à manger tellement il était maigre. Un soir, il fut la cause d'une bagarre chez les Boches.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un prisonnier lui avait donné un coup de pied. Feugarolles avait poussé un long cri de plainte. Un autre prisonnier avait pris sa défense. Il en était résulté des coups et le lendemain, sur les rangs, je vis de nombreux visages égratignés et tuméfiés.

Quelque temps après j'étais aux chantiers. C'était par une fin de journée maussade de mai.

J'admirais de la carrière le moutonnement vert des collines d'Albret et les horizons bleus de nos landes gasconnes. Le ciel était gris et bas; le temps était lourd et à l'orage. Un vent léger faisait frissonner à mes pieds les cimes grêles des boqueteaux de chêne. Le soleil descendait projetant sur les champs bruns des labours récents les grandes ombres du soir. Je goûtais, dans le silence, la délicieuse douceur du pays viannais, lorsqu'une sentinelle, au pas accéléré, vint à moi et me dit l'air gêné : « Mon lieutenant, ils ont pendu Feugarolles ».

— Ils ont pendu Feugarolles ! Ah ! les bandits, où celà ?

— Là, dans le bois, venez voir.

C'était bien vrai : Feugarolles était pendu à une branche d'acacia en fleurs. Sa langue exsangue, hors de la gueule, était déjà chargée de mouches, ses membres grêles étaient recroquevillés et le bout de sa longue queue d'hyène rasait le sol.

— Allez me chercher de suite, lui dis-je, l'interprète et les trois sous-officiers.

La colère grondait en moi.

— Voilà votre œuvre, tas de brutes, leur dis-je. Contemplez-là bien ! Qui vous a permis de faire cela ?

— Ce n'est pas nous, dit Hartleib, je ne sais pas qui l'a fait. En Allemagne, c'est permis.

— En France, c'est défendu. C'est donc vous qui l'avez fait. Je veux connaître les coupables.

— Nous ne savons pas qui l'a fait, me dit le feldwebel.

— C'est peut-être un français, reprit Hartleib, l'interprète.

Il n'eut pas prononcé ce mot que j'attendais, que je lui envoyai dans la partie charnue le bout de mon soulier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il chancela sous le coup et se redressa les yeux chargés de haine.

Les sous-officiers prirent eux aussi la tenue réglementaire.

— Faites-un trou tout de suite, dis-je, et coupez-moi quelques branches d'acacia.

Hartleib prit la pioche; Riminski, le juge, prit la pelle; le feldwebel coupa les branches fleuries et Rorsmeir détacha le chien. Le trou fini, sur mon ordre, on disposa au fond les grappes blanches et parfumées.

Feugarolles y fut doucement couché et un peu de terre fut jetée par-dessus.

— C'est tout, me dit Hartleib.

— Non, pas encore, le châtiment n'est pas complet. Saluez votre victime, saluez-là militairement.

Hésitation de tous.

— Faites-vite, ou gare !

Et les quatre Boches se raidirent et firent à Feugarolles le salut militaire.

VII

La tenue de gala

En ce jour de printemps 1916, je fus réveillé par le son des cloches matinales annonçant, dans la paix des champs, la fête de l'Ascension. Le soleil filtrait dans ma chambre. Les oiseaux gazouillaient dans les marronniers sous mes fenêtres; les coqs claironnaient et se répondaient de basse-cour à basse-cour.

Le village s'éveillait peu à peu. Sous la main du boulanger, la pompe de la place grinçait. Les bœufs lourds se rendaient à la rivière, pressés par le vieux pâtre, mon voisin, au sabot traînant. Les gens s'abordaient et se posaient les questions d'usage :

— As-tu déjeuné ?

— Non, pas encore.

— Il va faire beau aujourd'hui.

— Oui, mais nous aurons l'orage ce soir.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et les conversations s'animaient toujours plus banales et le soleil montait toujours plus radieux. Dans la rue principale, j'entendis le pas cadencé et pesant des Boches se rendant aux chantiers. Je me levai et assistai de ma fenêtre à leur défilé.

Je ne le regrettai pas d'ailleurs; je ne les avais jamais vus si beaux. Tous avaient la tenue n° 1, casquette et long manteau.

Il y a du nouveau, pensais-je; nous verrons cela.

Quelques instants après, le sergent se présenta et me dit que Boches étaient furieux de travailler. Ils s'étaient présentés à l'appel en tenue n° 1 et avaient répondu que ces effets leur appartenaient. Ils avaient voulu les mettre en signe de protestation. Il venait m'en référer.

— C'est bien simple, lui dis-je. Ils ont voulu manifester en allant au travail en tenue de gala, c'est en tenue de gala qu'ils travailleront. Allez au chantier, j'y serai vers 10 h. $\frac{1}{2}$.

La matinée s'écoula rapidement et, vers 10 h., comme je me rendais à la carrière, je rencontrai la procession. Les cloches carillonnaient gaiement. La longue théorie des enfants blancs, des enfants noirs, de ceux dont le père avait été tué là-bas à l'ennemi précédait sous les marronniers en fleurs le vieux curé en rochet de dentelle.

Les voix fraiches et claires répondaient seules à la voix tremblante du prêtre. Les femmes suivaient égrenant pieusement leurs chapelets, mais ne chantaient pas.

Ces enfants en deuil, ces femmes silencieuses, c'était la seule note triste dans cette matinée radieuse de printemps.

Tout invitait d'ailleurs à la joie de vivre.

Les nouvelles de la guerre étaient plutôt bonnes. Je les lisais dans le chemin creux qui mène à la carrière.

Les lavandes, les serpolets, les menthes sauvages, toutes ces fleurettes des eaux et des bois embaumaient.

Les papillons, les moucherons par milliers dansaient au soleil ivres de lumière.

Un oiseau s'ébrouait dans le ruisselet que traverse à gué le sentier ombreux et d'autres petits oiseaux, ses frères, chantaient au-dessus de lui.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fifine, la vieille pastoure, au profil de sorcière, appuyée sur sa longue canne, comme un pâtre de Chaldée, poussait devant elle ses brebis et ses chèvres et me salua gracieusement, ce qui ne lui était jamais arrivé.

Je montais lentement, le cœur léger et bien disposé à rire du caprice des Boches, lorsqu'au contour du chemin, à l'entrée de la carrière, un vigoureux « Achtung » me rappela à la réalité. Degen, le chef boche, se tenait en vedette, bien en évidence et me faisait face.

Ses camarades bien placés, comme s'ils devaient être photographiés, étaient raides, l'outil à la main, et me regardaient moitié rieurs, moitié sérieux. Avant de leur donner l'ordre de reprendre le travail, je promenai mes yeux sur l'ensemble du chantier.

Tous mes travailleurs étaient en grande tenue, casquette, manteau et bottes à éperon.

A peine eus-je crié « Arbeit » que le sous-officier et l'interprète vinrent me trouver.

« Mon lieutenant, le sous-officier vous dit qu'en Allemagne on ne travaille pas le jour de l'Ascension. C'est jour de fête chez nous; voilà pourquoi nous travaillons en costume de fête. »

— Je ne vous fais pas d'observation; vous avez voulu travailler en costume de fête, je vous l'accorde.

— Mais, mon lieutenant, maintenant que vous nous avez vus ainsi, nous allons quitter ces costumes.

— Ça, répondis-je vivement, je vous le défends. J'entends que vous travaillez ainsi. De cette façon, votre manifestation signifiera quelque chose. Rompez. Mon ordre fut transmis. Les Boches maugrèrent un peu, mais s'exécutèrent.

Je m'assis sur un banc, sous un abri en chaume fait par la garde et les regardai d'un air amusé.

Le spectacle était pittoresque; quel troupeau lamentable par ses défroques !

Les uniformes fatigués, ceux qui avaient fait campagne, craquaient sous l'effort qui leur était demandé.

Ils étaient, ces manteaux, ou trop longs ou trop courts. Aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

uns il manquait les galons, aux autres les boutons. Certains avaient conservé la trace indélébile des craies de Champagne.

Les trous, trous de balle ou d'éclats d'obus n'avaient pas été fermés et ces blessures nobles commandaient malgré tout le respect. Mais ces manteaux qui n'avaient vu aucun champ de bataille, ces manteaux envoyés par les croix-rouges allemandes, aux couleurs trop voyantes, faisaient ressortir encore l'orgueil de ceux qui les portaient.

Les casquettes bleues, vertes, noires, largement bordées de rouge vif au-dessus de la visière oscillaient comme les fleurs des champs de blé au soleil de mai.

Je fis alors le tour du maître, car je remarquais le peu de rendement du travail.

— Gutschmidt, cuirassier du 1er régiments de la garde, votre travail n'est pas suffisant.

— Le manteau me gêne, il n'est pas à ma taille, je vais le quitter.

— Non, gardez-le.

Lemur, Gefreiter imm Kaiser, grenadier du régiment François 1er, allez un peu plus vite.

— Je ne puis, mon lieutenant, à cause de mon manteau qui se déchire. Je vais le quitter.

— Non, non, gardez-le. Il n'est pas d'ailleurs complet. Qu'avez-vous fait de votre belle épaulette gauche au chiffre impérial d'Autriche ?

— Je ne sais pas, elle a dû rester là-bas en Argonne.

— Kaltenbour, ulhan de l'Impératrice, plus vite; il y a une heure que vous êtes sur le même rocher.

— Mes éperons et mon manteau me gênent. Je vais les quitter.

— Comme les camarades, gardez-les... Et vous, Schulze, dragon de Posen, votre enclume ne résonne pas suffisamment.

— Je rôtis, mon lieutenant, je vais quitter mon manteau, la fumée le dégrade. Il est tout neuf.

— Non, gardez, gardez-le. Il reçoit aujourd'hui le baptême du feu.

Et je passai ainsi les gourmandant presque tous.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le soir, quand je revins au chantier, le même spectacle m'attendait.

La couleur des manteaux était foncée par la sueur qui les imprégnait et seules les bretelles se dessinaient en clair.

40° de température et des vêtements d'hiver !

Pour échapper aux réclamations incessantes des Boches, j'allai vers le petit bois, à droite de la carrière, quand, sur le terre-plein qui le précède, je vis une chose étrange.

Une grande pierre, droite comme une borne, était plantée au centre d'une circonférence faite de pierres plus petites. Sur la borne on lisait P. G. 1916. et au-dessous 3 larmes : 1 rouge, 2 noires. Chacune des pierres formant la circonférence était marquée d'une larme rouge ou d'une larme noire.

— Qu'est-ce encore ? dis-je en appelant le feldwebel, toujours des manifestations !

— Mon lieutenant, nous avons voulu, en ce jour de fatigue, élever un monument aux gouttes de sueur que nous avons versées !

Cela se fait en Allemagne.

— Qu'est-ce qui ne se fait pas en Allemagne, répliquai-je, et je tournai le dos.

Quand je rentrais à Vianne, le soleil, bas à l'horizon, souriait au village assoupi. Le clocher gris, les tours et les courtines grises étaient teintés de rose. La lumière était douce et caressante.

L'ombre grandissait et les cyprès noirs du cimetière désaffecté « contemporains des morts qui n'ont plus d'âge ni de patrie » ajoutaient encore à la mélancolie du soir. Quand je me mis à ma table de travail, le soleil disparaissait complètement derrière les grands arbres de la Roche. Je pris la feuille des chantiers et sur le rapport du jour je mis : « Rien à signaler. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VIII

Le départ

Les Boches quittent Vianne. Une dépêche ministérielle les retire brutalement. Nos travaux restent en panne... C'est un beau désordre.. les tranchées, ponts, consolidations, sont inachevés... qu'importe ! l'argent n'a pas de valeur pour MM. les militaires.

Le départ des Boches va entraîner le mien. Tant mieux. Je souhaite ardemment aller là où il y a de la fierté, à aller sur le front, où tant d'autres sont déjà ! Avant de partir, je tiens à noter mes impressions.

Les Boches que j'ai eus à faire travailler appartenaient à toutes les conditions sociales et avaient été faits prisonniers à Berry-au-Bac en 1914.

Un jour que le commandant Marcel Prévost, en villégiature à la Roche, visitait le détachement, il me demanda quels étaient les défauts dominants de mes prisonniers. Je lui répondis plaisantement : ils sont menteurs, ils sont douillets, ils sentent mauvais (*Revue de Paris*, 15 octobre 1915. Mes 4 jours de permission. Marcel Prévost). A ces trois défauts j'aurai pu en ajouter d'autres, un surtout qui les dominait tous : l'orgueil.

L'orgueil se manifestait principalement chez les intellectuels. Ils avaient l'orgueil de leur force, l'orgueil de leur nom. l'orgueil de tous leurs actes, même les plus bas.

Ils ne connaissaient de la guerre que l'avance formidable de leurs armées, l'arrêt et puis le recul, recul qu'ils ne s'expliquaient pas.

J'avais à ma disposition 2 interprètes, l'un, Hartleib, était le fils d'un Proviseur de lycée de Berlin, l'autre, Lemm, était le fils d'un Directeur du muséum de Berlin. Par ce dernier j'appris que son père, ô surprise, était venu aux Eyzies et à Seissan (Gers) faire des achats.

Hartleib et Lemm étaient bien élevés, disciplinés, et avaient une certaine culture. Ils me rendaient des services dans la con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duite des chantiers et ils n'étaient pas astreints à tous les travaux.

Ils étaient souvent à nos côtés et toujours à l'affût des nouvelles de la guerre. Ils interrogeaient souvent les hommes de garde qui ne leur annonçaient jamais que des victoires françaises et la mort de grands chefs, Prince Eitel ou Rupprecht de Bavière.

Nous causions ensemble parfois de littérature, arts et sciences. J'attendais une occasion favorable pour leur parler de leurs dirigeants. Je la rencontrai en mai 1915. L'Italie venait de se ranger aux côtés des alliés. Vianne avait pavoisé. Au faisceau de drapeaux surmontant l'entrée du camp, je venais de faire ajouter le drapeau vert barré de la Croix-Rouge de Savoie. Le canon avait tonné à la tombée de la nuit. Les Boches étaient inquiets. Ils s'entretenaient par petits groupes, rôdaient le long des clôtures pour surprendre quelques bribes de conversation, certains riaient aux éclats pour braver, d'autres étaient rêveurs et sombres.

Le lendemain je me tenais sous le cerisier qui dominait le chantier et avais aux doigts *Faust*, de Gœthe, que je lisais tout en exerçant ma surveillance. Je vis arriver Hartleib la tête basse et la démarche encore plus lourde que de coutume.

— Mon lieutenant, me dit-il, je ne suis pas bien, je souffre et je voudrais vous demander la permission de me reposer quelques instants.

— Accordé, lui-dis-je.

Il s'assit sur un tertre pas très loin de moi. Je devinais où il voulait en venir.

— Mon lieutenant, que signifiaient les réjouissances d'hier soir à Vianne ? Une victoire sans doute !

— Oui, répondis-je, une victoire morale surtout. Je n'ai pas à vous le cacher, puisque vous avez vu le nombre de drapeaux grossir. L'Italie s'est mise à nos côtés.

— Mais, mon Dieu, s'écria-t-il consterné, qu'avons-nous donc fait pour que tout le monde se mette contre nous ?

— Ce qu'a fait l'Allemagne ? Elle s'est mise simplement au ban de l'humanité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Pourquoi ?

Et je lui racontai de quelle façon l'Allemagne avait déclaré et conduit la guerre, le mépris de la foi jurée, la violation de la Belgique, les incendies, les vols, les assassinats, les déportations des populations qui avaient troublé le monde entier et fait comparer ses armées à celles des Huns et des Mogols.

— Je suis trop jeune pour savoir exactement ce qu'a fait l'Allemagne et pourquoi elle a violé la neutralité de la Belgique, mais ce que je puis dire, c'est que vous ne comprenez pas ce que c'est que la guerre et que vous ne connaissez pas la Kulture allemande.

— Voulez-vous me l'expliquer ?, lui dis-je.

— La guerre permet tout, excuse tout : la destruction des armées et des cités.

— Même le vol, le viol ?

— Oui, même le vol, le viol, si cela contribue à écourter la guerre.

— Elle est belle, votre conception de la guerre.

— Vous autres, Français, avez le tort d'être des sentimentaux. Votre culture est fade, elle est teintée d'un vague humanisme, la nôtre est forte et dure.

— C'est Bernhardi, c'est Tannenberg qui le disent.

— Les connaissez-vous, me dit-il surpris ?

— J'ai lu des extraits de Gross-Deutschland, lui dis-je, et je connais le pangermanisme de von Bernhardi.

— Oui, ils le disent, mais des Français aussi le disent et vous le savez bien.

— Des Français l'ont dit, c'est vrai, mais ils ne me connaissaient pas.

Et je songeais alors aux paroles téméraires de Renan : « J'ai étudié l'Allemagne et j'ai cru entrer dans un temple. Tout ce que j'y ai trouvé est pur, élevé, moral, beau et touchant. Oui, mon âme, c'est un trésor, c'est la continuation de J. C. Leur morale me transporte. Ah ! qu'ils sont doux et forts... » (Lettres.)

— Mais, répondis-je, si des Français ont vanté votre cul-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ture, d'autres tels que Voltaire l'ont appréciée à sa juste valeur.

— Oui, je sais, mais Voltaire n'était pas sérieux. Il s'est moqué de tout, même de Dieu, et notre culture, notre morale a pour base Dieu et son représentant, le Kaiser.

Le sujet devenait intéressant. L'Empereur, fis-je, représentant de Dieu ?

— Oui, représentant de Dieu, ne souriez pas.

— On sourirait à moins, Hartleib ; mais, sérieusement, vous le croyez ?

— Mais oui, tout Allemand y croit, le Kaiser a une mission divine à remplir sur terre. Il est homme au-dessus des hommes, roi au-dessus des rois. C'est lui qui nous a faits forts parce que Dieu est avec lui et avec nous.C'est lui qui l'inspire.

— Même dans cette guerre ?

— Même dans cette guerre qui nous a été imposée et qui aura du bon parce qu'elle nous permettra de vous ramener dans la voie de l'ordre. Le jour où vous la connaîtrez, notre culture, vous viendrez à nous et nous marcherons la main dans la main.

— Jamais, lui dis-je. Votre Empereur est un cabotin. Et je lui rappelai la pompe théâtrale dont il s'entourait, ses voyages de rêve sur les mers froides, ses prônes bibliques, sa hantise de l'Orient où les Dieux furent si humains.

Il joue à la divinité, lui dis-je, et il périra par orgueil.

— Non, l'Empereur n'est pas Dieu, mais il est créateur quand même.

— Croyez-vous aux prophéties, Hartleib ?

— Oui, mon lieutenant.

— Eh bien, lisez celle-ci de Goethe. Rappellez-vous ce que je vous dis en ce moment. Elle s'appliquera à Guillaume de Hohenzollern.

Et je lui montrai les paroles de Faust désenchanté : « Et moi qui prétendais unir aux forces de la nature mes forces indépendantes et, créateur à mon tour, vivre de la vie d'un Dieu, combien ne dois-je pas expier tant d'orgueil ? »

Hartleib lut et devint sérieux. Je pris le livre et me levai.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le lendemain au camp dans un groupe où étaient Hartleib, les sous-officiers et les quelques intellectuels on discutait vivement.

Je compris qu'il s'agissait de la conversation de la veille.

Le doute pour un moment avait pénétré en eux... mais ils n'en firent rien voir.

Leur orgueil resta toujours entier et jusqu'au jour de notre séparation ils furent toujours eux-mêmes arrogants devant toute bienveillance, qu'ils prenaient pour de la faiblesse, souples et lâches quand nous nous montrions les maîtres.

Vianne, le 10 janvier 1917.

CHARLES BASTARD.

MINUIT !

A Robert Dagen.

Au désir du sommeil vous avez résisté
Les coudes appuyés sur votre secrétaire,
La tête dans les mains, sans savoir trop que faire,
Vous êtes là pensif, ennuyé, contristé.

Pour vous mettre au travail, vous avez insisté.
Ta, ta, ta ! le cerveau recouvert d'un suaire,
Vous ramenez en vain votre esprit dépisté.
Croisant et décroisant vos jambes, en colère.

Et, vous vous emportez contre le genre humain
Remuant les papiers qui sont sous votre main,
Relevant vos cheveux et baillant sans vergogne.

Dans la rue, insultant à votre triste humeur,
Sur le pavé boueux patauge avec bonheur
L'ironique gaîté d'un sensuel ivrogne.

JAUDOUNENC.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le romancier villeneuvois : Charles Derennes

Le Pélerin de Gascogne

Le cadre délicieux de notre Gascogne agenaise a souvent tenté les auteurs, et, le jour où Stendhal écrivit dans le Rouge et le Noir (1) « entre Agen et Marmande le pays est plus beau que l'Italie », il a fait à nos plaines de la Garonne une réclame immense. Depuis lors, plusieurs littérateurs ont situé leur œuvre dans le Lot-et-Garonne. Sans parler de Madame Cottin qui connut la gloire littéraire et qui est aujourd'hui bien oubliée; n'est-ce pas à Tonneins, à Nicole, à Nérac, que Marcel Prévost fait vivre les troublantes héroïnes de ses contes et de ses romans. Récemment encore dans l'Atlantide, M. Pierre Benoît nous raconte que son héros, dans les sables de l'Afrique, rêvait au temps heureux où il était, comme par hasard, dans le Lot-et-Garonne. Enfin, un de nos compatriotes de talent a fait mieux encore, en écrivant un vrai roman régional : *Le Pèlerin de Gascogne*.

M. Ch. Derennes est bien des nôtres : né à Villeneuve-sur-Lot, il faisait partie à Paris d'un groupe brillant de Lot-et-Garonnais, tous arrivés à de hautes situations dans les lettres, les arts ou la politique. Jeune encore, il publia deux volumes de vers, qui le firent remarquer par les critiques les plus avertis, puis, brusquement, alors qu'un avenir brillant semblait s'ouvrir devant lui, il abandonna la poësie pour le roman. *L'Amour Fessé* obtint un gros succès, ainsi que *Le Béguin des Muses* qui est, à mon avis, son chef-d'œuvre. Ce sont là des romans légers, fantaisistes et un tantinet libertins qui rappellent le XVIII^e^ siècle.

J'ai trop le respect de cette assemblée pour m'être permis de lui parler de cet auteur au sujet de ces œuvres badines. Mais aujourd'hui, M. Ch. Derennes a publié un livre qui inté-

(1) *Le Rouge et le Noir*. Stendhal. Chapitre LXIV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

resse au premier chef notre petite patrie et plus spécialement notre Lot-et-Garonne. Dans le *Pèlerin de Gascogne*, il décrit notre caractère, nos vieilles habitudes, nos contes traditionnels et nos villes. C'est ainsi qu'il appelle Agen « le portique charmant de la véritable Gascogne » et voici en quels termes il apprécie Agen et ses habitants.

Traversez Agen en été, vous ne verrez qu'une petite ville brûlante et souvent empoussiérée cruellement par l'haleine de « l'Autanas », suzerain de la vallée moyenne de la Garonne, une petite ville endormie comme tant de petites villes, et dont la torpeur s'aggrave de longues avenues neuves, où ne circulent pas assez de gens, où ne bourdonne pas assez d'activité.

Mais passez-y en fin d'automne, et attardez-vous sur le Gravier. C'est une longue promenade qui s'étend, ombragée de beaux platanes sur la rive droite du fleuve. Je ne pense pas qu'il existe beaucoup de sites de lignes plus discrètes et pures, d'une âme plus mélancolique, belle et passionnée. Il peut se faire que l'on y érige encore çà et là, contre un horizon parfait, de médiocres statues, que l'on y dessine des parterres puérils et prétentieux sous les nobles arbres, mais je crois que l'on aura grand'peine à détruire le caractère et le charme du lieu, et que nos contemporains eux-mêmes sont impuissants à y créer de la laideur.

Le Gravier à l'automne. Le soleil a quitté enfin sa défroque de matamore gascon, voyant, encombrant et presque fâcheux, il ne cherche plus à nous éblouir et se contente d'être un merveilleux artiste, un exégète incomparable de la beauté du paysage. Les feuilles dorées crépitent doucement sous les pas du promeneur. Des vieux logis aux airs de maisons hantées et des jardins clos et touffus, qui succèdent aux cafés et aux tavernes; à mesure que l'on s'avance vers le Pont de Pierre, arrivent des parfums de buis, de passé et de mort, comme l'on se souvient d'en avoir respiré à Versailles. En face, la belle Garonne entre ses rives basses, luit comme un glaive fourbi posé à plat sur du velours vert, et les hauts peupliers de la campagne étayent le plus léger et le plus limpide des ciels. En vérité, cela suffit pour qu'Agen ait une noblesse.

Agen en possède une autre, plus humaine et plus populaire, quand vous reviendrez sur vos pas, au début du large boulevard ombreux qui fait suite au Gravier et escalade le dernier contrefort du coteau de l'Ermitage, — acropole de la cité gasconne, — vous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous trouverez face à face avec le symbole de cette autre noblesse : la statue de Jasmin.

Le souvenir de Jasmin est aussi vivant au cœur de sa petite patrie que celui de Napoléon, par exemple, l'est encore dans la grande patrie française; je ne compare pas, mais je n'exagère rien. Ce nom, là-bas, est entouré d'une sorte de rayonnement légendaire. J'ai entendu des vieillards qui avaient vu et connu l'illustre perruquier, parler de lui à peu près comme la grand'mère de Béranger dans la chanson, parle de l'Empereur. Et c'est tout juste si — fils du pays favorable à sa gloire — je n'ai pas moi-même demandé avec émotion à ces bonnes gens :

Il s'est assit là, grand'père
Il s'est assis là ? ....

J'aime trop Jasmin pour ne pas détester sa statue. Je me suis tracé de lui peu à peu, pour mon usage personnel, une si belle et précieuse image, — à l'aide de ce que j'admire le mieux dans son œuvre, et, de ce que je sais de sa vie, — que je m'en voudrais de reconnaître mon cher grand homme dans ce personnage de bronze qui, du haut de son piédestal, a l'air de dominer les foules avec une expression d'illuminé et un geste de tribun.

Petit déplaisir dont il faut, d'ailleurs, prendre son parti. Ce sont les municipalités qui se chargent en général d'élever des statues, et les foules, dont elles reflètent l'âme, se refusent à concevoir la grandeur sans pompe et solennité, cette pompe et cette solennité fussent-elles déplacées ou même ridicules... En ce qui concerne Jasmin, je me hâte de dire qu'elles me paraissent simplement déplacées... Aussi je préfère, lorsque j'accomplis un pélerinage vers ce poète, m'arrêter devant la petite maison où il mourut, et qui existe encore, presque en face de l'endroit où il est éternisé sur un socle.

Comme cette modeste maison est bien à l'image de celui dont elle abrita l'harmonieuse et féconde existence ! La façade, c'est vrai, fut remise à neuf récemment ; en outre, une plaque commémorative, grande, trop grande, a l'air de la recouvrir tout entière... Il n'importe c'est bien là, Poète, qu'il me plait d'évoquer votre ombre. Vous m'y apparaissez tel que je vous ai connu dans le plus touchant de vos poèmes, dans celui où vous parlez de vous, dans « Mous Soubenis ». Vous voici au seuil de votre boutique, attendant que les fers soient chauds pour friser les papillotes. Vos compatriotes passent et font un bout de causette. Vous êtes souriant,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bavard, bon enfant ; vous avez juste ce qu'il faut de malignité pour paraître encore plus aimable ; vous parlez du temps qu'il fait, des récoltes, de votre vigne, dont vous êtes si fier, puisque vous l'avez sagement achetée avec vos premières économies. Vous souriez aux bonnes et belles filles d'Agen, qui ont l'œil vif et la langue bien pendue ; vous leur souriez de loin, parce que vous êtes le modèle des époux et des pères. Vous déclamez quelques-uns de vos vers, moins pour le petit succès dont vous êtes assuré que pour le plaisir de faire sonner sur vos lèvres ce beau parler d'oc que vous venez de ressusciter.

Quand le métier vous rappelle, les fers sont un peu trop chauds, les papillotes brulent ; les ciseaux et le rasoir, brandis par une main inspirée, piquent parfois une oreille ou entament une joue... Mais, même au prix d'une écorchure, comme j'aurais voulu, Poète, être un de vos clients !

Ici mieux qu'ailleurs je vois passer les fantômes de ses héroïnes : Marthe l'Innocente, Françonnette, l'Aveugle de Castelculier. Elles ont fait les délices de mon enfance et je les aime en ma mémoire comme on aime de lointaines petites amies. Je crois bien qu'elles ne sont pas aussi originales que M. de Sainte-Beuve se plut à le dire parfois, il me semble reconnaître en elles des Bergères de Florian déguisées en Gasconnes ; je crois bien encore que le style du poète n'est pas toujours aussi heureux et pur que le même M. de Sainte-Beuve l'affirmait (au fait, qu'est-ce qu'il pouvait bien en savoir, M. de Sainte-Beuve ?...) Mais ce dont je suis sûr, c'est que, malgré cela, malgré les imperfections d'une langue depuis longtemps délaissée, d'un outil qu'il fallait remettre à neuf, Jasmin a été un poète, un vrai poète, un cœur débordant de sensibilité, plein d'admirables pleurs et d'admirables sourires, et que les noms de ceux auxquels il s'apparente spirituellement et de très près, des Musset et des Henri Heine, dont il est le cousin provincial, suffisent à prouver qu'on ne l'acclamait pas uniquement par gasconnade.

Si notre amour de la petite patrie nous fait lire avec joie l'éloge ému de ce Gravier, orgueil et gloire de la cité, si notre culte pour Jasmin est encore avivé par l'éloge que décerne à notre poète ce jeune littérateur de talent, par contre, nous ne souscrivons pas à ses critiques sur les statues agenaises. Nous dirons à M. Ch. Derennes, notre Jasmin est-il plus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laid que les innombrables statues qui déshonorent Paris, centre intellectuel du monde, dernier refuge de l'art et de la beauté; notre Jasmin est-il plus laid que le Gambetta qui dépare les Tuileries, est-il plus ridicule que le Victor-Hugo, de la place de ce nom, ou plus lamentable que le Lamartine de l'avénue Henri Martin. Vous traitez de médiocres laideurs les statues du Gravier, mais Samson ressemble à s'y méprendre au Musset du Théâtre Français, — malgré sa réputation de force herculéenne, il paraît aussi fatigué, aussi lassé que le poète romantique — et comment l'auteur du *Béguin des Muses* n'a-t-il pas compris le charme prenant, l'harmonie des lignes, la beauté sculpturale de l'*Etoile du Berger*.

A notre humble avis, nos statues valent bien celles des autres villes, et, dans l'ensemble, elles sont supérieures aux médiocres productions de la sculpture contemporaine.

Si l'enthousiasme mérité de M. Ch. Derennes pour Jasmin enchante et ravit notre amour propre d'Agenais, nous apprécions moins ses essais ethniques, notamment lorsqu'il s'efforce de trouver l'origine de la race gasconne; quoiqu'il prétende « avoir amoncelé sur sa table, et même feuilleté toute une série de mémoires et d'études, œuvres d'érudits locaux », je doute fort qu'il est jamais lu les œuvres de Tamizey de Laroque, Tholin, Ph. Lauzun ? Aussi son essai historique est-il légèrement fantaisiste. Par contre, il a lu Bladé et il l'aime particulièrement. Dans ce livre que l'on ne peut lire sans un véritable attrait, il évoque la vieille lande de jadis avec ses poétiques échassiers, ses touchantes légendes : le Dragon au souffle empesté, les Géants, les Monstres cornus, les Perdus d'esprit et autres plaisantes imaginations du temps jadis. M. Charles Derennes ne se contente pas d'être un écrivain au style facile, aimable et charmeur, il se révèle aussi psychologue avisé. Il a découvert, en effet, certains caractères de l'esprit gascon, que nul n'avait jusqu'ici remarqué. Un Gascon, pour la plupart des gens, c'est un être vantard, menteur, courageux, aimable, galant et presque débauché, mais vous étonneriez bien un Parisien, en lui disant que la qualité essentielle de notre race est une douce philosophie,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une superbe indifférence, un fond de fatalisme et une résignation toute orientale. Il nous semble que c'est à la fois une des qualités et une des tares de notre pays, et je me souviens de la stupéfaction d'un grand businessman américain de mes amis, qui proposant un jour une affaire qui devait le conduire à la fortune à un de nos paysans, s'entendit faire cette réponse : « Monsieur, merci pour la fortune, je préfère vivre heureux et tranquille en cultivant ma vigne ».

C'est bien cet état d'esprit que signale Charles Derennes, lorsqu'il parle de ce marquis authentique superbe d'allure et de chic, qui était cireur de bottes à Toulouse, et qui disait magnifiquement « j'aime mieux ça que d'épouser une américaine ».

Le livre est émaillé de réparties spirituelles, de traits d'esprit du meilleur cru gascon et enfin de contes véritablement saisissants et qui rappellent Maupassant. J'ai beaucoup aimé notamment « Sur la route » et l'histoire de « Marie Aruégoyen » et plus loin une idée originale et neuve dans le conte de « Peyroun, Mionne et Jean ».

Dans la dernière partie de son livre, il décrit les costumes de la vieille Gascogne, le vire mignon, coiffe dominicale de nos arrière-grand'mères et les vieilles étoffes historiées de fleurs et d'oiseaux baroques, qu'on fabriquait dans notre pays, et, notamment, dans l'usine d'indienne des frères Lamouroux à Agen.

Il signale aussi quelques jurons amusants tel que : « neuveux de ce cornard de diable » et quelques noms de villes assez drôles, notamment : « Escanoerabe » manifestement inspiré de l'authentique Moncrabeau.

A la manière dont M. Charles Derennes dépeint la chasse à la palombe, aux petits oiseaux, aux linots, on voit qu'il est bien de notre terroir et qu'il l'aime. C'est en amoureux, en effet, j'allais dire en amant, qu'il parle de ce délicieux automne gascon, merveille des merveilles qu'il appelle « un adolescent royal, plein de mélancolie et de langueur qui passe sur un fastueux tapis de feuilles mortes, « le Prince Automne du conte de Bladé ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est aussi avec amour qu'il décrit cette odeur de l'automne qu'il se refuse à définir, mais qu'il ressent profondément avec son charme mélancolique comme un regret.

Plus loin, il nous raconte l'amusante aventure de M. Dieudonné de Sainte-Ofulhe, jouant de la flute, couronné de fleurs et vêtu de lin blanc, deux molosses à ses pieds et trois belles filles nues dansant dorées, éblouissantes, flexibles, pareilles à d'admirables fleurs saupoudrées d'un pollen de cheveux blonds, et ce récit rappellera aux vieux lot-et-garonnais l'histoire véridique de cet original qui se ruina en reconstituant, non loin de nos lacs landais, les fêtes néroniennes de l'étang d'Agrippa.

Au conteur léger, agréable et badin, succède le psychologue averti, qui apprécie à sa juste valeur le brillant, le clinquant et le faux de la capitale. Notons, au passage, cette pensée aussi profonde que vraie :

« Si bizarre que cela puisse paraître d'abord, c'est surtout dans les cœurs provinciaux que les sentiments peuvent se développer d'une manière vivace et durable, parce qu'exclusive. A Paris, dans le tourbillonnement et le papillonnement des journées, a-t-on le temps, par exemple, de bien aimer, de bien haïr, d'être tout à fait bon et grand, ou complètement abject. Vivre en tout sens et bruyamment n'est pas vivre beaucoup, et, on arrive à cette conclusion inattendue, que la patrie véritable de la vie intense intérieure, c'est la province. La province trop mal connue et comprise, avec son inaction sentimentale apparente et sa mystérieuse et parfois même terrible exaltation en profondeur. »

De tels passages sont d'un maître doué d'un rare esprit d'observation et d'une psychologie extrêmement fine et pénétrante.

Malheureusement, M. Ch. Derennes, comme la plupart des littérateurs modernes, produit trop; chaque année un bon roman, c'est là une œuvre à laquelle les plus grands écrivains eux-mêmes, comme Balzac, ne parviennent pas. Nos contemporains, poussés par la fièvre de l'or, sacrifient leur avenir littéraire pour monnayer instantanément toutes leurs productions. Si, par hasard, ils ne trouvent pas un sujet intéressant,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ils cherchent dans leurs fonds de tiroirs et publient un recueil de contes au titre alléchant, ce n'est pas fort, disent-ils eux-mêmes, mais ça se vend.

Où est le temps où de généreux Mécènes entretenant chez eux poètes, peintres, sculpteurs et les déchargeant ainsi des soucis de l'existence matérielle, leur permettaient de s'adonner en toute liberté d'esprit à leur art !

Hélas, ces temps heureux ne reviendront plus et il est à craindre que la vie moderne n'émascule chaque jour davantage le talent des vrais artistes en les obligeant à prostituer leur art pour gagner péniblement leur pain quotidien.

Aussi, voudrions-nous voir ceux qui possèdent une suffisante situation de fortune et un réel talent se contenter d'écrire dans leur vie, cinq ou six beaux romans, trois ou quatre livres de contes, revus, corrigés, limés, véritables petits chefs-d'œuvre pour la délectation de l'artiste et du lettré.

Quoiqu'il en soit, félicitons M. Ch. Derennes d'avoir écrit dans le *Pèlerin de Gascogne* presque un roman régional, ce qui m'a permis de vous parler aujourd'hui de lui.

Je désirais depuis longtemps vous dire ici tout le bien que je pensais de son œuvre, mais vous m'excuserez si je n'ai pas osé vous parler des *Caprices de Nouche*, j'aurais craint, en effet, que, devenus les *Béguins des Muses*, vous n'ayez aperçu dans le *Miroir des Pécheresses*... l'*Amour Fessé !!*

Jacques AMBLARD.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA FRANC-MAÇONNERIE AGENAISE

AU XVIII' SIÈCLE

Les loges ordinaires de la Paix-Sincérité

Vide des délibérations. — Cérémonies d'ouverture et de clôture des travaux de l'atelier — La devise de la Paix

Pour si nombreux qu'ils soient et bien qu'ils constituent les « *délassements* » agréables ou instructifs prévus au programme de la loge d'Agen, banquets, réceptions, initiations ne soint point les seuls *travaux* habituels à l'atelier. Il suffit pour s'en rendre compte de feuilleter le registre des procès-verbaux de 1798 à 1805 et de pénétrer, grâce à lui, dans le Temple, aux assemblées *ordinaires* des maçons agenais.

Elles se tiennent au moins une fois par semaine et peuvent être convoquées extraordinairement par le vénérable. Celui-ci siège sur son trône, à l'Orient. A l'Occident, les deux surveillants qui gardent les deux colonnes où les frères viennent s'aligner; les compagnons terminent la colonne du Midi; les apprentis, celle du Nord. Les surveillants s'assurent que la loge est couverte extérieurement et intérieurement, c'est-à-dire que la porte du Temple est fermée, qu'aucun profane ne s'est glissé parmi les frères et que personne ne peut écouter dans la salle des Pas-Perdus. Sur l'invitation du vénérable, ils constatent ensuite que tous sont à la place qui leur revient.

« A quelle heure les maçons ouvrent-ils leurs travaux, interroge le président.

— A midi.

— Quelle heure est-il ?

— Midi.

Dès que cette heure *symbolique* est annoncée, le vénérable déclare ouverte la loge. Il frappe avec son maillet sur le trône les trois coups classiques que répètent les surveillants. Les maçons, les yeux tournés vers lui, font le signe maçonnique et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

applaudissent par la batterie ordinaire. Vénérable, puis surveillants frappent encore un coup et le rideau se lève. C'est ce que le procès-verbal enregistre sous cette formule : « La loge d'apprenti a été ouverte aux formes ordinaires ».

Le vénérable se présente-t-il après l'ouverture des travaux, le surveillant ou le f.·. qui le remplace députe vers lui, dans le vestibule du Temple, le maître des cérémonies et cinq ff.·. tous armés du glaive et munis chacun d'une *étoile*. La porte du Temple s'ouvre, tous les assistants se lèvent, se mettent à *l'ordre* et forment la voûte d'acier générale. C'est ce que le procès-verbal du 13 prairial an IX enregistre sous cette forme laconique : « le frère Noubel, vénérable, arrivant est introduit dans le Temple sous la voûte d'acier et prend le maillet des mains du frère Barret (1) ».

Pour la clôture de l'assemblée, le registre dit souvent, comme le 4 messidor an VI : « Le sac de propositions présenté n'ayant offert aucune proposition, après que la boîte des pauvres a été offerte à la générosité des frères, la loge a été fermée aux formes et batteries d'usage (2) ».

— « Frère premier surveillant, dit le vénérable, à quelle heure les maçons ferment-ils leurs travaux ?

— A minuit !

— Quelle heure est-il ?

— Minuit, vénérable.

Celui-ci annonce alors qu'il va fermer l'atelier. Il frappe trois coups de maillet répétés par chaque surveillant. Les frères se lèvent et se mettent à l'ordre.

— A moi, mes frères ! demande le vénérable. Tous font le signe maçonnique, frappent la triple batterie et poussent le triple vivat. Le rideau tombe !

Midi, minuit ! Heures symboliques rappelant la durée du travail journalier fourni par les ouvriers du temple de Salomon. Malheureuse époque qui ne connaissait pas les bienfaits de la « loi de huit heures » !

---

(1) *Mss*, p. 71.
(2) *Mss*, p. 1.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces assemblées ordinaires étaient peu suivies. Initiations et surtout banquets faisaient seuls salle comble ! En l'an VI, douze ou treize membres par séance; en l'an VII, quarante séances avec 15 ou 16 frères présents en moyenne. Ce fut pis en l'an VIII. Aucun postulant ne fit glisser son nom dans le sac des propositions. Aucune assemblée du 13 fructidor an VII au 20 frimaire an VIII; 18 réunions seulement, y compris celles d'obligations avec une moyenne de 13 présents. Les plaintes des fidèles s'élèvent. La lumière a-t-elle donc disparu de cet Orient ? A plusieurs reprises, on constate dans les procès-verbaux la tiédeur maçonnique. Barret-Lavedan a beau exhorter ses frères à « relever avec zèle et constance l'éclat dont a brillé la loge pendant longtemps » (1), rien n'y fait. En l'an IX, absence encore de candidats, et 16 séances ordinaires avec 12 assistants en moyenne. Les dignitaires ont beau faire le signe de détresse (les deux mains jointes sur la tête, les doigts entrelacés), peine perdue ! Les travaux languissent; les frères désertent un atelier où, en temps ordinaire, ils ne savent que faire. On s'ennuie; les discussions sont ternes et les séances désespérément vides. On se fait de plus en plus tirer l'oreille pour payer l'*annuel*. En l'an X, sept à huit membres en moyenne; en l'an XI, même atonie. Quelques initiés de plus, cependant, mais toujours le vide dans les délibérations; toujours la monotonie des réceptions de visiteurs ou des correspondances échangées avec les loges des Orients voisins; toujours les mêmes demandes et les mêmes réponses, dans des assemblées que ne peuvent animer les huit fidèles qu'on y rencontre à chaque fois.

Barret-Lavedan ne cesse de gémir et de craindre que le Temple, autrefois si prospère, ne croule sur ses bases. Au début de l'an XII, il renouvelle ses doléances (2).

Brusquement, on apprend que Bonaparte est favorable à la maçonnerie, que sa famille et les généraux qui l'entourent en font partie. Alors, un afflux de sang vient ranimer la loge ané-

---

(1) *Mss*,
(2) *Mss*,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

miée. La foule est moutonnière. La Sincérité voit ses correspondances devenir plus nombreuses et s'étendre sur des Orients éloignés; ses rapports avec le Grand Orient, plus étroits et plus suivis; les visiteurs, accourir en nombre; des profanes, demander en masse leur initiation. Elle peut constater alors qu'elle n'a point choisi une vaine devise le 16 messidor an VI, quand, sur le rapport de Lacoste, elle décida de faire placer sur toutes ses pièces d'architecture trois mots latins : *Æterno fœdere juncti*, promesse de fidélité et affirmation d'immortalité (1). Les ouvriers abondent à l'atelier. Vingt-cinq, trente, voire même 42 le 5 messidor an XIII, assistent aux loges ordinaires (2). Orateurs et vénérables se congratulent alors et se félicitent des progrès qu'a faits la Sincérité sous la poussée des événements. Hélas ! toute médaille a son revers. Au dire de Rivière, orateur quelque peu puritain, si les loges étaient suivies, c'était parfois avec beaucoup trop de légèreté ! Ainsi va le monde. La quantité nuit à la qualité (3).

(*à suivre*). R. Bonnat.

---

(1) *Mss*, p. 7.
(2) *Mss*, pp. 154, 158, 221, 232, 240, 242-43.
(3) *Mss*, p. 244.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Henry Tropamer

La Société académique d'Agen a fait poser dans la salle de ses séances une plaque en marbre noir rappelant la mort au champ d'honneur, le 7 août 1915, de notre regretté confrère Henry Tropamer, dont les débuts au barreau et la thèse de doctorat en droit sur la *Coutume d'Agen* avaient fait concevoir de si belles espérances.

Henry Tropamer avait de qui tenir. Est-il besoin d'évoquer le souvenir de son père qui fut l'honneur du barreau de notre cour, où nul ne parla un langage plus concis, plus élégant et plus académique ? La *Revue de l'Agenais* a consacré à notre jeune et glorieux confrère une notice nécrologique dans son numéro de juillet et août 1915. Pour la compléter et pour donner à la mémoire de notre regretté collègue un hommage nouveau de piété reconnaissante, nous publions ici le décret en date du 27 avril 1920 qui le nomme *Chevalier de la Légion d'honneur* à titre posthume. (*Officiel*, 21 juin 1920, p. 8794).

15e Régiment d'infanterie.

« *Tropamer*, Jean-François-Henri, n° matricule 150, sous-lieutenant.

« Officier de premier ordre, simple et modeste. d'un courage tranquille et souriant, répandant autour de lui la confiance et le calme. Tué le 7 août 1915, dans la tranchée nord du Mesnil, par l'éclatement d'une bombe, en se portant au secours de son capitaine que la bombe non encore éclatée venait de renverser à terre. A été cité. »

Un don au Musée d'Agen par Philippe Lauzun

Se conformant aux dernières volontés de son mari, Madame Philippe Lauzun à fait déposer au Musée deux très jolis bustes modelés vers 1816 à Agen, par Gaëtan Merchi. Ils représentent Antonin et Blanche Lauzun, père et tante du donateur. En plus de l'intérêt que nous offre le souvenir d'une vieille famille agenaise, si justement estimée, ces deux plâtres d'une exécution sobre, mais très

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

délicate, donnant l'impression de la parfaite ressemblance, nous ferons connaître le grand artiste que fut Merchi.

Nous serions mal venu, nous, son arrière petit-fils, de faire son éloge, nous indiquerons simplement aux curieux d'art l'article que le regretté Philippe Lauzun publia dans la « *Gazette des Beaux Arts* » et que la « *Revue de l'Agenais* » a reproduit en 1898 et nous nous contenterons de tracer une note biographique.

Gaëtan Merchi, d'origine italienne, naquit à Brescia en 1747. Dès son jeune âge, il étudia la sculpture et chercha fortune à l'étranger. Il alla d'abord en Russie où la grande Catherine le pensionna. Vers 1777, nous le trouvons installé à Paris, en contact avec le monde des artistes et particulièrement avec le personnel de l'Académie royale de musique dont il devint le sculpteur attitré. Successivement posèrent devant lui MM^lles^ Beaumesnil, Girardin, Guimard, Heinel, Théodon, Allard, Peslin, Todi; MM. Piccini, Sacchini, Legros, Lainé, Vestris, Ninelson et Carlin. De tous ces bustes nous ne connaissons que celui de la Guimard dont Edmond de Goncourt, dans le livre qu'il a consacré à la célèbre danseuse, parle avec enthousiasme. Placé d'abord au foyer de la danse puis dans le cabinet du directeur, on peut l'admirer maintenant dans la belle galerie des bustes qui fait suite à la bibliothèque de l'Opéra.

Après son mariage au moment de la Révolution, Merchi résolut de quitter la France et partit pour l'Espagne où, précédé par sa réputation, il fut très bien accueilli par Charles IV dont il fit le buste et qui le nomma son sculpteur particulier. A la suite des révolutions espagnoles, il fut obligé de partir de la péninsule et se réfugia à Bayonne, puis à Agen où il arriva en 1813. Il y modela encore quelques bustes, entre autres les deux que le Musée est très heureux de posséder aujourd'hui, grâce à la libéralité de Ph. Lauzun. Nous les reproduisons ici avec la Guimard et le foyer de la danse où longtemps ce buste eut la place d'honneur. Merchi mourut à Agen, rue Lalande, le 23 octobre 1823, à l'âge de 76 ans.

Louis Recours.

« Athalie » à Marmande

La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ne saurait rester étrangère ou indifférente aux manifestations artistiques qui fleurissent en Agenais, aux ides de juin, comme bleuets et coquelicots dans nos campagnes gasconnes. A ce titre nous ne pouvons passer sous silence l'admirable représentation d'*Athalie* donnée le 20 juin

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA GUIMARD

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FOYER DE LA DANSE — OPERA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANTONIN LAUZUN

BLANCHE LAUZUN

FOYER DE LA DANSE A L'OPÉRA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Marmande par une troupe d'amateurs. Rarement il me fut donné d'assister à une exécution aussi parfaite au point de vue dramatique et musical. Le rôle si difficile d'Athalie nous a révélé une artiste hors pair qui a su incarner de façon saisissante cette reine cruelle. Josabet et Zacharie nous ont fait admirer la maîtrise de jeunes talents qui promettent. Joad et Mathan ont été à la hauteur d'une tâche particulièrement ardue et gardons-nous d'oublier le roi Joas délicieusement interprété.

Mais ce qu'il faut louer sans réserve, c'est l'ensemble de cette représentation, ou aucun détail ne fut oublié pour la joie et le plaisir des vrais lettrés.

Les organisateurs nous ont donné une inoubliable impression d'art avec le joli tableau d'Agar et des suivantes d'Athalie dont le charme incomparable était encore rehaussé par des chevelures d'une extraordinaire beauté. Les amateurs de musique ont été enthousiasmés par l'interprétation magistrale des chœurs de Mendelshonn conduits par Salomith et dirigés par un chef d'orchestre aussi modeste que talentueux.

Nous ne saurions trop applaudir à de semblables tentatives et notre concours est acquis à ceux qui font connaître au grand public les chefs-d'œuvre de notre littérature et affinent ainsi son goût, son esprit et son cœur.

Jacques AMBLARD.

Notes artistiques

Les pays de lumière et de soleil ont toujours tenté les artistes et ils vont vers l'Italie ou la Côte d'Azur renouveler leur palette et trouver de nouveaux effets de couleurs. Notre sympathique collègue M. Jean Torthe n'a pas échappé à cet appel, et il est allé passer à Nice six mois. Il en rapporté une série d'intéressantes œuvres, qu'il a exposé à la galerie Fourès. Cet artiste est surtout un coloriste hors ligne et c'est plaisir que de voir la facilité avec laquelle il a rendu les tons presque irréels de ces paysages de féérie et de rêve. C'est la rade d'Aga- et l'Estérel aux roches rouges et à la mer d'un bleu intense presque violet, la pointe Sainte-Hospice aux teintes plus douces de roches blanches se détachant sur un ciel lavé. L'île Sainte-Marguerite avec un coucher de soleil mauve, les gorges de Cians et de Dalluis, gorges et rochers terre de Sienne, qui caractérisent ce coin si différent du rouge éclatant de la corniche d'or. A signaler aussi des études sur Menton, la frontière italienne, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

port de Nice, Beaulieu, la vallée du Var et enfin une exquise Pergola, où les fleurs les plus variées et les plus riches en couleurs descendent sur des balustrades et des colonnes qui évoquent l'antiquité.

A côté de ces paysages, M. Jean Torthe expose aussi trois sujets décoratifs aux coloris intenses qui sont bien symptomatiques de la manière de cet artiste. C'est *le départ pour Cythère*, *Après le bain* et les *Bacchantes*.

Ce dernier morceau nous a surtout plu avec ses jaunes d'or d'une richesse inouïe, sa mer d'un bleu irréel, ses roches rouges et dans ce décor de rêve, deux *Bacchantes* qui courent en dansant et en chantant, délicieuse image de l'éternelle jeunesse et de la divine beauté.

Jacques AMBLARD.

A la Société académique d'Agen

A la séance tenue le 8 avril par la Société académique d'Agen, sous la présidence de M. Allègre, ont été élus : *membre résidant* . M. le Docteur de Nazaris, et *membres correspondants* : MM. Paul Amblard, Louis Aunac, Forges, de Jaudounencq, Laulan, Lelong, Mathieu et Guy de Montard.

Continuant son remarquable exposé de l'Etat militaire du Lot-et-Garonne pendant la Révolution, M. le Commandant Labouche explique comment disparurent les milices communales de l'ancien régime, remplacées par les soldats auxiliaires, puis par les volontaires nationaux. Devant les menaces d'invasion et pour défendre les nouvelles institutions, des centaines de jeunes gens et des hommes d'âge mûr s'empressèrent de s'enrôler sous les drapeaux de la nation. M. Labouche nous montre les neuf districts de Lot-et-Garonne rivalisant d'enthousiasme, les engagements se multipliant partout. C'est l'époque héroïque des volontaires, celle qui a fait leur réputation dans l'histoire. Le départ des premières recrues agenaises pour les bataillons nationaux, se fit au milieu des plus vives acclamations.

M. Marboutin communique à la Société une série d'observations très intéressantes de M. Ch. Bastard, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Mézin, sur les prisonniers boches qui travaillèrent en 1915 et 1916, sous sa direction, dans la jolie bastide de Vianne. M. Bastard fournit quantité de détails pittoresques sur l'arrivée des boches, leur cantonnement, leur appétit, leur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

célébration du Noël de 1915, etc... Il y a, dans son étude, quelques scènes vécues, fort amusantes. On y retrouve le type du boche désormais classique : sentimental et brutal à la fois, religieux et barbare, quelque peu douillet, goinfre à l'odeur forte, orgueilleux par dessus tout de sa race et de sa fameuse culture et justifiant les atrocités de la guerre à l'allemande par toutes sortes de mauvaises raisons. La chronique de M. Bastard sera publiée dans la *Revue de l'Agenais*.

Notes bibliographiques

Dans l'Est, à tire d'ailes ! par M. Fernand de Lacaze.

M. Fernand de Lacaze est un homme d'esprit. Orateur élégant, il force les applaudissements et, s'il ne peut toujours déterminer les votes, nul ne sait mieux que lui semer les sympathies autour de sa personne. La brochure qu'il vient de publier : *Dans l'Est, à tire d'ailes !* prouve qu'il manie la plume aussi bien que la parole. Et ce n'est pas peu dire !

Pour engager « ses pays » et les populations qu'il représente au Conseil général à souscrire à l'emprunt de réorganisation nationale, M. de Lacaze a évoqué dans quelques pages, tour à tour tendres et émues, goguenardes et narquoises La Marne, Nancy, les Vosges, Colmar, la cité de Hanis et toute l'épopée tragique que nous avons vécue et qu'ont faite nos poilus. Il y a quantité de petites scènes exquises et typiques, de portraits lestement croqués, de caricatures où Boches et bochisants peuvent se reconnaître comme dans un miroir. Et l'ensemble est charmant. Il n'a qu'un défaut, celui d'être trop court. Après l'avoir lu, on voudrait lire encore.

R. Bonnat.

Quelques œuvres récentes de Boyer d'Agen

C'est un plaisir pour nous de signaler dans cette chronique quelques œuvres de notre compatriote M. Boyer d'Agen : *L'œuvre littéraire de Michel Ange, Les correspondants du Sanzio et la légende dorée de Raphaël Sanzio.*

Pour la seconde de ces œuvres, c'est peut-être une indiscrétion que je commets, et, cependant, je suis persuadé que notre collègue me la pardonnera puisque c'est pour en donner la primeur à notre revue.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On sait, sans doute, que M. Boyer d'Agen a déjà publié un livre des plus intéressants sur Michel Ange. Ce livre a pour titre : « *L'œuvre littéraire de Michel Ange* » avec une vie de l'artiste par son élève Ascagno Condivi traduite pour la première fois par Boyer d'Agen.

Avec ses superbes reproductions en sanguine d'œuvres de ce maître, cet ouvrage ne pourra que charmer ceux qui s'émeuvent à la vue de purs chefs-d'œuvre laissés à l'humanité par celui dont M. Marcel Reymond dans sa biographie sur Michel Ange a pu dire : « Si l'on veut sortir Michel Ange de la race humaine que vraiment « il domine de toute la hauteur de son génie, il faut en faire non « un ange mais un dieu. »

Mais où le livre de notre collègue prend un intérêt particulier pour nous agenais, c'est lorsque à travers les lettres diverses écrites ou reçues par Michel Ange, nous trouvons la trace des démêlés du Maître avec les de la Rovère au sujet du tombeau du pape Jules II.

On sait comment l'église triomphante et les gouvernements en la personne des papes et des princes encouragaient en ces temps l'art et les artistes qu'ils défrayaient de tout souci matériel, pour permettre à un Vinci, à un Raphaël, à un Michel Ange d'accomplir leurs merveilles. Le pape Jules II avait précisément commandé à Michel Ange son tombeau, œuvre grandiose dans sa conception, et qui devait passer par bien des vicissitudes pour n'être pas réalisé en fin de compte dans le plan primitivement conçu par l'artiste.

Jules II avait chargé le cardinal d'Agen, son neveu, de faire continuer le tombeau après sa mort. Léonard de la Rovère, cardinal d'Agen, voulut alors agrandir le tombeau et pour cela établit un deuxième contrat avec Michel Ange le 8 juillet 1516.

Un troisième contrat fut passé avec un autre neveu du pape le 29 avril 1532. C'est ce que l'artiste a appelé lui-même : « La Tragédie du tombeau. » En effet, il dut modifier et suspendre souvent l'exécution du tombeau de Jules II pour finalement l'ériger trente ans après, réduit à sa plus simple expression, mais gardant une importance capitale du seul fait qu'il contient le *Moïse*, magnifique résumé de l'art de Michel-Ange.

Or, cette « tragédie du tombeau » nous la vivons presque à travers les lignes écrites souvent de la main même de Michel-Ange et que nous livre la si attachante traduction de M. Boyer d'Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Souvent le nom de la Rovère, cardinal d'Agen, y est relevé au milieu des discussions parfois violentes au sujet du tombeau, si nous en croyons une lettre où Michel-Ange nous dit lui-même « qu'Agen » le traita de « bandit ».

Mais vouloir donner un commentaire de la traduction de ces lettres serait les affaiblir, aussi je préfère engager à les lire, sûr de l'intérêt que l'on y trouvera.

Une pensée nous vient cependant à nous agenais, au milieu des démêlés qu'elles évoquent. Pourquoi n'avons nous pas eu la chance qu'un Léonard de la Rovère ait songé à doter notre pays d'une œuvre de Michel-Ange, tandis qu'il faisait élever la curieuse tour d'Hautefage et qu'il préparait sa sépulture non loin de là à S^{t}-Just.

Or je sais par une lettre que m'adressait ces jours derniers M. Boyer d'Agen qu'il va à l'occasion du 4^{e} centenaire de Raphaël nous donner : « *Les correspondants du Sanzio* », digne pendant, non moins artistique et littéraire, de son ouvrage sur Michel-Ange, paru chez Delagrave en 1917.

On peut en juger en attendant l'édition de son livre par quelques chapitres qu'il publie sous forme d'articles de revues ou de journaux. Je tiens à signaler notamment celui du « Gaulois » du samedi 10 avril 1920 paru sous le titre : « *La Fornarina est-elle une légende* ». Il faut lire cette page, qui, tout en discutant un point d'histoire de l'art, est écrite avec poésie, j'allais dire peinte, car des tableaux charmants y sont fortement esquissés. On y lira comment « dans un enclos fleuri d'avril le maître des grâces divines rencontra comme par hasard, cette maîtresse des charmes humains ». Si le sujet en lui-même n'a rien d'agenais, il est certain que notre société littéraire et artistique ne peut se désintéresser de Raphaël à son 4^{e} centenaire surtout quand cette grande commémoration est servie par la plume alerte de notre compatriote, de notre collègue M. Boyer d'Agen.

Aussi je m'empresse d'indiquer une autre remarquable étude du même auteur parue dans *L'art et les artistes* et qui en est le complément : *La légende dorée de Raphaël Sanzio*. L'auteur démontre mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici comment l'amour de Raphaël pour *La Fornarina* fut la manifestation de son admiration pour la beauté de cette magnifique italienne digne de prêter ses traits pour figurer ceux-mêmes de la Vierge. On y voit comment *La Fornarina* fut peinte comme en un dernier hommage sur le dernier tableau de Raphaël : *La Transfiguration*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les sentiments profonds du cœur de l'artiste allaient à une autre femme, sa fiancée, morte avant lui, la douce Marie de Bibiena. Il voulut d'ailleurs que le tombeau de sa fiancée fut le sien et il la fit ensevelir au Panthéon à côté de la place qu'il s'y était réservée. Et, comme s'il n'avait pas voulu attendre davantage le temps de leurs mystiques et funèbres épousailles, le peintre des grâces divines alla la rejoindre un an après. Le 6 avril 1320, « Raphaël Sanzio dit l'Urbinate, écrit à la fin de son étude M. Boyer d'Agen, ferma aux jours du siècle les yeux les plus divins qu'un homme ait jamais ouvert ici-bas, pour y réfléter comme dans l'azur sans fin d'une mer sans tempête, la plus gracieuse nature dans la plus idéale beauté.»

A propos de Mistral

A propos de Mistral. — Passant maintenant à un autre sujet, je crois utile d'attirer l'attention sur l'intéressant éloge de Mistral, édité par la librairie Champion, que M. Emile Ripert, maître es-jeux floraux a fait à l'occasion de sa réception à l'Académie de Marseillle.

Il me semble en effet que tout ce qui se rattache à la grande question du Félibrige et de la langue méridionale ne doit pas nous être étranger, car on ne peut parler de Mistral sans songer à Jasmin. De la vigne du poëte à l'enclos de Maillane, de *Françouneto* à *Mireille*, s'enferme la renaissance de toute cette grande littérature méridionale. Qu'une « magnanarelle » chante sous les oliviers le refrain de « Magali » chez nous, comme un écho, des jeunes filles en une envolée de foulard de soie répondent dans les vergers de « Vérone » par la chanson du « Poutou ». Et puisque difficilement on les sépare, après avoir lu Jasmin il faut lire aussi, pour connaître plus encore Mistral, la belle étude par laquelle M. Ripert vient de ressusciter un instant pour nous le grand poëte provençal, émule et ami de Jasmin.

Jean Torthe.

Agen, imp. Moderno. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE
DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT

Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans

Maisons de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations. Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers. Employés, etc., peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux avec **Le Loyer Acquéreur**

S'adresser à L. Vivarès — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai

La Maison exécute tous
TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils — Toutes fournitures KODAK

HORLOGERIE
BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART
ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON
E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

ÉPICERIE FINE ✦ PRODUITS DE LUXE

L. CASABONNE

25, Rue Cornières et Boulevard de la République - **AGEN**
TÉLÉPHONE 0 20

MÉCANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Archives historiques de la Gascogne. — Collection complète de la première série 1883-1891, en 2 volumes in-8° brochés..... 150

Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, etc., etc., nouvelle édition par un Bénédictin de St Maur. — Paris. 1770. — 1 volume in-8°, relié..... 25

Barral et Sagnier. — Dictionnaire d'agriculture. Encyclopédie agricole complète, illustrée d'un grand nombre de gravures. — Paris, Hachette, 4 vol. reliure éditeur..... 50

Barrère. — Histoire religieuse et monumentale de l'Agenais. — 2 vol. in-4° illustrés..... 20

Bayle. — Dictionnaire historique et critique, 3me édition, 1725. — 3 vol. in-8° reliés..... 30

Calendrier du département de Lot-et-Garonne, années 1792, 1793 et 1800 à 1920 inclus, soit 122 vol. petit in-32 reliés, dont dix en jolies reliures pleines..... 100

Coutumes de Bordeaux et pays Bordelois. — Bordeaux, 1621. — 1 volume in-4° relié..... 20

Coutumes de la ville, gardiage et viguerie de **Toulouse**. 1770. — 1 vol. in-4°, relié..... 20

Coutumes de Saintonge entre Mer et Charente. 1701. — 1 vol. in-8°, relié. 15

Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'**Orléans**. 1772. — 1 vol. in-8°, relié..... 25

Coutumes du bailliage de **Troyes**. — 4me édit. — Paris 1737. — 1 vol. in-8°, relié..... 20

Couyba. — La Fronde en Agenais, exemplaire complet des deux éditions du tome 1er devenues rares. — 4 vol. in-8°, brochés..... 30

Ducourneau. — La Guienne historique et monumentale. — 2 vol. in-4° illustrés, reliés..... 40

Guilbert (A). — Histoire des villes de France avec une introduction générale pour chaque province et de nombreuses planches en noir et en couleurs. — 6 vol. grand in-8°, reliés..... 90

Joigneaux. — Le livre de la ferme et des maisons de campagne. — 4me édition. — 2 forts vol. grand in-8°, reliure éditeur (rares)..... 40

P. de l'Estoile. — Mémoires et journaux de Pierre de l'Estoile. — Paris Jouaust-Lemerre, 12 vol. in-8° sur hollande..... 120

Malherbe. — Œuvres. édition des grands écrivains avec album. — 6 vol. reliure amateur..... 80

Monuments et portraits agenais. — 2 vol. in-8° illustrés brochés (rares).. 20

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 4

REVUE

DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

47e Année. — Juillet-Août 1920.

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

—

1920

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

I. — Francesco Picco. — Matteo Bandello, évêque d'Agen. 193

II. — Dr Barbier de la Serre — Une cousine germaine de la Marquise de Pompadour : Mademoiselle Elisabeth de Blois 213

III. — Maurice Joret. — Hommage féodal des consuls au prieur du Mas-d'Agenais 223

IV. — R. Bonnat. — La franc-maçonnerie agenaise au XVIIIe siècle. Les ff. visiteurs et les loges de correspondance 231

V. — Jean Torthe — Les artistes lot et-garonnais aux salons de 1920 243

VI. — R. B. — Une Académie à Nérac au XVIIe siècle..... 249

VII. — *Chronique* — Société académique d'Agen. — Monuments aux morts de la Grande Guerre. — Reconnaissance française. — Beaux-Arts. — A l'Académie de Montauban. — Vers l'agrégation, — Notre Gascogne. — La Société de Vesins..... 250

VIII. — *Bibliographie.* — Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, continué par M. Emile Cartailhac. — Une Œuvre inconnue de Bernard Palissy..... 256

PLANCHE

Matteo Bandello, évêque d'Agen

Pour paraître prochainement :

Les bastides agenaises, par *Y. Domengie.* — La cour d'Albret et les artistes italiens à Nérac de 1578 à 1580, par *Ch. Bastard.* — Antoine Ferrein, médecin du XVIIIe siècle, par *J.-R. Marboutin.* — Les morts de la Grande Guerre en Lot-et-Garonne.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 25

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires..... 32 francs la feuille
A 100 exemplaires..... 42 francs la feuille

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue.*

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A NOS ABONNÉS

Les abonnements pour 1920 à la *Revue de l'Agenais* seront mis en recouvrement fin septembre. Nous prions nos lecteurs, en raison de l'élévation des tarifs postaux et pour éviter des frais de recouvrement, de bien vouloir en envoyer le montant — *12 francs* — avant cette date à l'Imprimerie Moderne, 43, rue Voltaire, Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

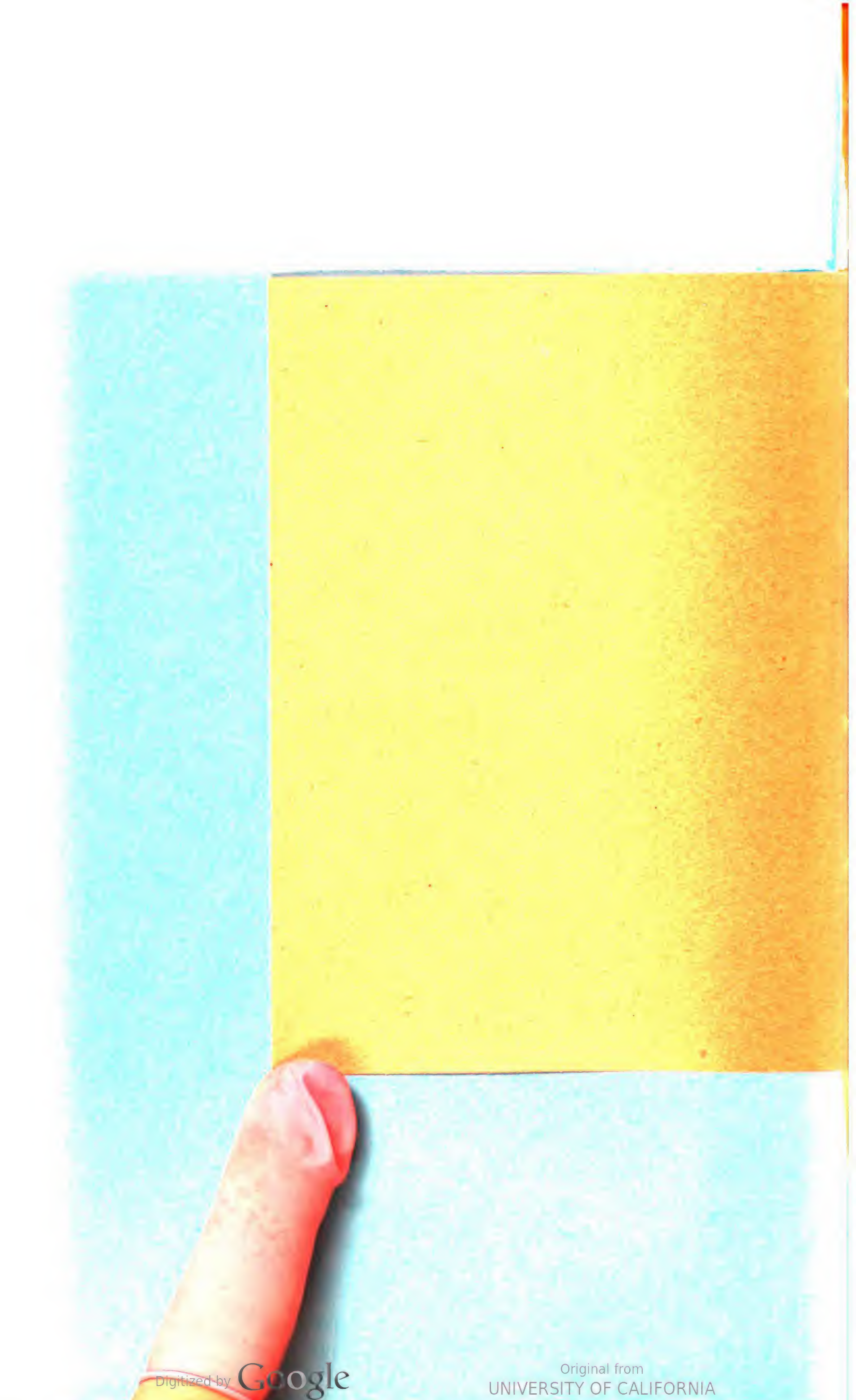

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MATTEO BANDELLO ÉVÊQUE D'AGEN

L'épisode le plus saillant du séjour de Bandello en France est celui qui a trait à la charge épiscopale qu'il exerça à Agen pendant les cinq ans qui s'écoulèrent de 1550 à 1555.

Dépourvu d'ambition par tempérament, étranger désormais aux affaires publiques, et, en général, à tout ce qui pouvait le détacher de son écritoire où, écrivant et rimant, il avait coutume de passer les plus belles heures de la journée, il n'aurait peut-être pas endossé l'habit épiscopal de son propre gré, si le hasard ne s'en était pas mêlé, le hasard qui, si souvent et si capricieusement, gouverne les actions humaines. Il avait atteint sa soixante-cinquième année et se trouvait donc à cette période de l'existence où l'on vit beaucoup plus des souvenirs du passé que des soucis du présent et des séductions de l'avenir. Après avoir surmonté les obstacles rencontrés au cours des mille péripéties de sa vie nomade et parmi lesquels il avait dû péniblement se débattre, il ne demandait plus, comme lui-même le disait (1), qu'à goûter, avec le calme repos du corps, les tranquilles loisirs de l'esprit et à terminer paisiblement ses jours.

L'histoire de Bandello élevé à la chaire agenaise et celle, en particulier, de son activité religieuse, n'ont jamais été présentées dans des récits complets et détaillés (2). Il est donc

(1) Voici l'un des nombreux fragments qu'on pourrait citer à ce sujet : « Ora che io mi truovo un poco d'ozio merce de la cortesia de l'excellentissima eroina senza parangone, madama Costanza Rangone e Fregosa che mi dà il modo di vivere a me stesso e a le Muse, le dette novelle vo rivedendo ed emendando per apporle l'ultima mano, a ciò che si possano dal pubblico vedere », extrait d'une dédicace (II-27), écrite en France. Nous prions de noter que nos citations sont faites d'après l'excellente édition moderne due à G. Brognoligo, *Novelle* di M. Bandello, 5 vol., Bari, 1910-1912, reproduite d'après les impressions anciennes de Lucques (1554), et de Lyon (1573). Nous indiquons entre parenthèses la partie en chiffres romains, et la Nouvelle en chiffres arabes.

(2) Un bref aperçu, nous avons déjà donné dans la notice biographique placée en tête de l'édition des *Quaranta novelle* di M. Bandello, Milano,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intéressant de les reconstituer toutes deux d'après les documents anciens et récents. On verra entre autres choses, et de manière incontestable, qu'il fut véritablement évêque et comte d'Agen (3), qu'il y exerça pleinement et entièrement son pouvoir spirituel, enfin qu'il supporta cette charge honorable jusqu'à ce que les forces lui manquèrent, sans enthousiasme exagéré, mais seulement pour obéir à M^me^ Constance Rangone-Fregoso, son auguste protectrice.

Il est utile de rappeler que des années auparavant, François I^er^ ayant accueilli auprès de lui César Fregoso, vaillant capitaine, lui avait accordé :

« Un vescovado ricco e singolare »

assigné à « un de li suoi figli » suivant ce que nous rapporte le même Bandello, présent à l'entretien, dans le chant VI de ses *Canti* à la louange de Lucrèce Gonzague de Gazuolo (4). En ce qui concerne l'évêché, il s'agissait évidemment d'un legs générique et à longue échéance, puisque les deux fils

---

Sonzogno, 1911; voir pages 13-14. On trouvera des renseignements plus nombreux dans l'essai que nous avons écrit et que nous nous permettons de citer ici : *I viaggi e la dimora del Bandello in Francia*, inséré dans : *Scritti di erudizione e di critica* composti e pubblicati in onore di R. Renier, Torino, Bocca, 1912; voir pages 1132-37.

(3) Le plus récent et le plus autorisé des biographes italiens de Bandello, Domenico Morellini, dans *Matteo Bandello*, Sondrio, Quadrio, pages 154-5, écrivait encore en 1900 : « Il Masi (*Nuova Antologia*, nov. 1892, p. 72) con buone ragioni dubitò che il Bandello sia stato veramente vescovo. Documenti che comprovino questo particolare della vita del nostro frate non ve ne sono... La verità deve essere che il vecchio domenicano non si è mai immischiato in faccende di pertirnenza episcopale, nè si è curato del titolo di vescovo ». Carletta [A. Valeri] dans son compte-rendu du dit vol. de Morellini, trancha la question dans *Rivista d'Italia*, Roma, 15 nov. 1900, pages 537-38 et signala les bulles relatives à la nomination de Bandello à la dignité d'évêque; mais la question n'a jamais été jusqu'ici approfondie et éclaircie comme nous nous disposons à le faire, grâce à une lettre pastorale dictée par Bandello, dans laquelle il s'intitule lui-même évêque et comte. On trouve déjà de bonnes indications dans une louable étude de « carattere generale per quanto sommario » comme la définit Aristide Arzano qui la traduisit en italien dans *Julia Dertona*, XVIII, Tortona, Giugno, 1908, p. 7. Cette étude est en tête du vol. *Œuvres Galantes des Conteurs italiens* édité à Paris en 1903 par le *Mercure de France* par MM. Van Bever et Sansot-Orland. Mais les deux illustres critiques français eux-mêmes répètent que les fonctions épiscopales furent pour Bandello une « *sine cura* » tandis que nous allons voir qu'il n'en fut pas ainsi.

(4)Bandello, *Canti XI composti dal Bandello* in Agen, Reboglio, 1545.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de César, Giano et Ettore étaient alors des enfants, l'aîné étant né en 1531 (5).

Toutefois, d'autres témoignages nous prouvent que le roi assignait aussi à Fregoso des revenus concrets et immédiats. Il résulte d'un acte royal que « le 12 juin 1538 le roi lui abandonne certains diniers à provenir du diocèse d'Agen », et d'une relation de l'ambassadeur vénitien Lorenzo Contarini che « ebbe il signor Cesare Fregoso nel principio che andò in Francia per uno de suoi figliuoli, che il maggiore non aveva sei anni, il vescovado d'Aghiens, con altre due pezze, che rendono ogni anno diecimila scudi, e egli godè sempre questa entrata finchè visse, e da poi l'ha goduta la moglie per beneficio de li figliuoli » (6). Les « due pezze » dont il est ici question, c'est-à-dire les deux autres bénéfices sont, il est à présumer, « les revenus de la cure de Cancon » (7) assignés à M^me^ Constance par l'évêque Jean de Lorraine, et l'abbaye de Sainte-Marie de Fonfroide accordée par le roi à Giano Fregoso lors de son premier passage en France (8).

(5) La date de naissance de Giano, 1529 pour certains (voir Carletta, ouvr. cit.), 1531 pour d'autres, est vraiment cette dernière année. Les trois données suivantes, toutes trois concordantes, en font foi. La première fournie par les trois chapitres *Le Tre Parche* dédiés par Bandello en 1531 au comte Guido Rangone, oncle du nouveau-né Giano à l'occasion de la naissance de ce dernier, premier né de César : à la fin du vol. on lit une épigramme latine de Fracastoro « In Bandelli Parcas ad Janum Cæsaris Fregosi filium ». L'autre est la date non de sa désignation à la chaire épiscopale (1555) quand il n'avait que vingt--quatre ans, mais de sa véritable investiture, en 1558, quand il en avait vingt-sept comme il était expressément prescrit. La troisième est l'épitaphe qui porte l'année de sa mort : 1586, et son âge : 55 ans. La chronologie de la vie de Giano est donc parfaitement certaine : il naquit à Vérone le 15 janvier 1531, fut désigné pour devenir évêque d'Agen le 23 janvier 1555, le devint effectivement le 7 septembre 1558, et mourut évêque d'Agen le 16 octobre 1586.

(6) Ces renseignements glanés dans les *Atti* du roi François I^er^, et dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, ser. I, IV (1860) éditées par E. Alberi, et dans d'autres documents, nous sont fournis par Picot, *Les Italiens en France au XVI^e^ siècle* dans *Bulletin Italien* 1901, p. 9, not. 5 et 10.

(7) Joseph Labrunie, dans l'*Histoire manuscrite des Evêques d'Agen* conservée aux archives de Lot-et-Garonne, a écrit : « le cardinal de Lorraine... avait logé la veuve au château de Bazens... et lui avait assigné... les revenus de la cure de Cancon ».

(8) Bandello, *Novelle* «... la badia di Fonfreddo è d'uno dei signori suoi figliuoli » (II-43); Litta, *Famiglia Fregoso*, tav. V; Picot, *Les Italiens* etc., cit., p. 10 et n. 3 « [Giano] fut en même temps abbé de Fonfroide, dans le diocèse de Narbonne ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Forte de tels privilèges, la veuve Constance, femme renommée pour sa doctrine et son bon sens, s'employa dès qu'elle fut établie de l'autre côté des Alpes à assurer le siège épiscopal à l'un de ses fils. L'illustre dame craignait, en effet, que la promesse d'un roi ne vînt à lui manquer soit par la malveillance d'autrui, soit par un mauvais coup du sort. Nous possédons à ce propos un document qu'il nous est arrivé de publier, il y a quelques années, et qu'il est de circonstance de reproduire textuellement en note (9). C'est une lettre que Constance, en vue de se gagner la faveur de l'autorité pontificale, adressait en juin 1546, de sa résidence d'Agen, à un grand personnage de l'époque, alors au comble de sa fortune, mais pour peu de temps, au fils de Paul III, pape, à Pierluigi, duc de Parme et de Plaisance, qu'attendait une fin moins noble (1547), mais non moins tragique que celle que la main des sicaires fit subir à César Fregoso.

Cette lettre laisse entrevoir les rapports qui unissaient les Rangone aux Farnèse (10) et montre les puissantes protections que Constance savait mettre en jeu aussi bien de loin, en Italie, qu'en France. Sa requête eut un heureux résultat.

---

(9) « Ill. ms et Eccell. mo Sig. Patron mio osser mo. Havendomi avisato il Sig. mio fratello come V. Ecc. tia. Si è degnata di commettere et far dare in memoriale al suo che ha mandato per imbasciatore a N. ro Sig. re per ottenere da S. S. tà la gratia di mettere in persona di mio figliuolo il vescovato d'Agens. Io la ringratio infinitamente et sempre li restaro con molto obligo tanto più ch'io tengo por certo ottenirà questo mio grandissimo desiderio si per la sua molta authorità, si anchora per essere esso mio figliuolo in conveniente étà; però non li dirò altro se non farla certa che più desidero tal gratia per vivere et morire sotto la sua giurisditione, et protetione che per niuno altro interesse, si per godere li miei tutti come per essere di continovo alli servitij della. Ill. ma Sig. ra Duchessa sua sig. ra mani, me li raccomando.

Consorte, et con questo facendo fine a V. Ecc. tia humilmente basciandoli le

Da Agens alli 24 Giugno del '46.

Di vra Ill. ma et Ecc. me hy. ria Humilissima Serva
Gostanza Rangona Fregosa.

Elle porte au dos : All' Ill. mo et Ecc. mo S. r Duca di Parma et Piacenza, S. re et patrono mio osservandissimo »; elle est conservée aux *Archives de l'Etat* à Parme, *fondo Farnesiano*. Nous l'avons publiée pour le première fois dans *I viaggi e la dimora*, etc., cit., p. 1134.

10) Cf. F. C. Carreri, *Comune origine probabile dei Rangoni modenesi, piacentini e parmensi in Rivista del Collegio Araldico*, octobre 1917.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le fils auquel on fait allusion ici est Hector. On parle explicitement de lui comme évêque présomptif dans la bulle relative à la nomination de Bandello, que nous citerons bientôt. C'est à lui qu'est adressée une dédicace de l'époque qu'on lit au début de la *Grammaire italienne* écrite en français par Jean-Pierre de Mesme, imprimée en 1548, en ces termes : « à Messire Hector Fregose, évêque d'Agen » (11).

En faisant abstraction du fait que celui qui gouvernait alors le siège épiscopal d'Agen était le Cardinal Jean de Lorraine, évêque régulièrement investi, quoique toujours absent, il faut remarquer que seul le titre et non la charge pouvait être alors accordé à Hector. La bulle sus-mentionnée nous apprend, comme nous le verrons, qu'il fallait avoir vingt-sept ans accomplis pour être consacré évêque. Or, en 1546, ni l'aîné Giano, alors âgé de quinze ans, ni, à plus forte raison, son frère Hector ne satisfaisait à cette condition. Il est évident que, parlant d'un de ses fils en « conveniente età », la prévoyante mère l'estimait en âge convenable non pas d'être investi, mais seulement désigné nominativement pour une telle charge future : la pétition maternelle et la dédicace du dévot grammairien doivent donc s'admettre avec ce sens que Hector pouvait être considéré comme évêque pour l'époque de l'âge mûr.

Il ne doit pas sembler étrange que Constance sollicitât en 1546, et obtint vers 1546-1548, à ce qu'il paraît, la désignation à la charge épiscopale non pas de Giano, son fils aîné, mais d'Hector, « chierico » du diocèse de Vérone. Qu'on se rappelle que Giano était déjà en possession du bénéfice de Fonfroide et qu'il était donc opportun de faire assigner au cadet également un revenu ecclésiastique; si l'on veut bien considérer également que la jouissance des revenus d'une abbaye n'empêchait pas Giano de se marier et de choisir toute autre carrière que l'état ecclésiastique, on comprend que la mère ait dû, pour Agen, faire cas soit des tendances personnelles de chacun des fils, soit des intérêts suprêmes du nom de la

---

(11) Andrieu, *Histoire de l'imprimerie en Agenais*, 1886, p. 31; Picot, *Les Italiens*, etc., cit., p. 10, n° 2.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

famille. Ces derniers exigeaient, suivant l'antique tradition des familles patriciennes, que l'aîné des enfants fût destiné à la perpétuation de la souche, et il est même très vraisemblable que la mère ait convoité pour Giano adolescent les lauriers militaires moissonnés jadis abondamment par son valeureux père.

Les choses en étaient donc là quand, le 10 mai 1550, l'éminent cardinal de S. Onofrio, Jean de Lorraine, évêque d'Agen, vint à mourir, et le siège épiscopal devint de ce fait vacant et échut de plein droit à Hector Fregoso. Et c'est alors que l'empêchement dû à une trop grande jeunesse se fait évident : aucun des deux fils de Constance n'atteignait en 1550 l'âge prescrit, et c'est pourquoi l'on dut songer à un intérimat (12). Or, comment la veuve Fregoso eût-elle pu prendre un meilleur soin de ses intérêts en évitant que la chaire épiscopale ne tombât en d'autres mains, sinon en la confiant à Bandello déjà pourvu d'autorité religieuse, serviteur tout dévoué de sa maison et prêt, au surplus, à renoncer à ses fonctions quand Hector aurait atteint sa vingt-septième année ?

Bandello, comme chacun sait, était né, pour ainsi dire, et avait grandi dans la vie religieuse, et, éduqué par son oncle Vincent, prieur du couvent dominicain des Grâces, à Milan, il avait prononcé ses vœux au couvent des Dominicains de Gênes (13). Frère jovial et auteur de nouvelles, d'allure libre, il ne s'était pourtant jamais départi de la foi dont il s'était fait l'adepte volontaire et qu'il avait exaltée dans certains de ses écrits religieux. En France, par la suite — détail qui mérite d'être mentionné tout spécialement ici — il eut des charges

---

(12) C'est justement cette désignation qui permet à M. Picot dans *Les Italiens*, cit., p. 10, d'écrire que Bandello fut un « intérimaire ». Remarquons aussi qu'en 1550 Constance ne pouvait plus compter ni sur l'aide des Farnèse, Pierluigi étant mort en 1547, ni sur celle de François I^er^ décédé lui aussi la même année. Dans cette circonstance difficile, il ne lui manque cependant pas d'autres protecteurs éminents; elle a le nouveau roi de France, Henri II et le nouveau pape Jules III Delmonte (1550).

(13) Pour la vie et les œuvres de Bandello qu'il nous soit permis de renvoyer aux *Cenni biografici* placés en tête de notre édition *Quaranta novelle* etc., cit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ecclésiastiques : il fut « curé de Cabalsaut » (14), et en sa qualité de familier de l'évêque cardinal de Lorraine, nous le verrons bientôt intervenir directement dans une des tâches les plus délicates de l'évêché d'Agen.

C'était, en un mot, le prélat plus que quiconque capable et digne d'occuper d'une manière absolue et intégrale la charge épiscopale d'Agen, quoique temporairement et avec l'obligation de partager ses revenus avec Hector. Il n'était aucunement accusé d'immoralité, soit parce que ses *Nouvelles* imprimées seulement quatre ans plus tard n'étaient, en 1550, répandues que parmi le cercle de ses connaissances, soit, comme il semble plus fondé, que ses manuscrits largement divulgués en Italie et en France ne lui procuraient pourtant, de la part des lecteurs bienveillants et des habitués complaisants de la petite cour italienne de Constance Rangone-Fregoso, que de joyeuses félicitations et même, des plus renfrognés, d'indulgents sourires. S'il n'en avait pas été ainsi, nous ne pourrions pas prendre en considération la bulle pourtant d'authenticité incontestée, datée du 1er septembre 1550, par laquelle le pape Jules III, d'après une relation favorable du Cardinal de Trani « accettava e convalidava la nomina regia di Matteo Bandello a vescovo agennense, fatta da Enrico II, re di Francia, in virtù del famoso Concordato ». L'acte consistorial porte cette même date du 1er septembre. Par ce dernier « le lundy 1er septembre de la première année du pontificat de Jules III, frère M. Bandel fut pourvu de l'évêché d'Agen, mais avec une réserve de la moitié des fruits de la mense de cet évêché en faveur d'Hector Fregose, clerc du diocèse de Vérone » (15). Or la bulle de nomination fait un haut éloge de Bandello et dit « ad te ordinis fratrum predicatorum et Theologie professorem cum sexagesimo quinto vel circa tue etatis anno et presbiteratus ordine constitutum, de nobili genere procrea-

---

(14) J. F. Boudon de Saint-Amans, *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, Agen, Bertrand, 1836, t. I, p. 328 : « la cure de Cabalsaut, *Saltoscaballi* aux environs d'Agen qu'il paraît cependant n'avoir jamais desservie ».

(15) Cf. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, liv. 1, p. 22,; l. 2, p. 202.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tum..... cuiusque apud nos de vite munditia honestate morum, spiritualium providentia,' et temporalium circumspectione aliisque multiplicum virtutum donis fide digna testimonia perhibentur, direximus oculos nostre mentis..... ». Et une seconde bulle, toujours de la même date, le déclare absout de toute éventuelle censure ecclésiastique qu'il aurait pu encourir; et une troisième, enfin, du lendemain 2 septembre, ordonne « al vescovo di Bordeaux, del quale il vescovato di Agen era suffraganeo d'immettere subitamente il Bandello nel possesso della nuova dignità » (16).

Ainsi quatre mois après la mort de l'évêque d'Agen, frère Matteo, de l'ordre des prédicateurs, professeur de théologie, curé de Cabalsaut, acceptait la mitre et la crosse, amené à surmonter sa répugnance (17) par le caractère temporaire de sa charge et, peut-être, en son for intérieur, par la certitude de pouvoir continuer de se livrer, sans empêchement et sans s'éloigner jamais de Bazens, à son joyeux passe-temps d'écrire grâce au concours dans l'administration épiscopale d'un habile prélat italien : Giovanni Valerio.

***

Ce dernier était natif des environs d'Ivrée et il avait débuté dans la carrière ecclésiastique, ainsi qu'il l'a écrit lui-même (18), dans son pays, en qualité de « chierico notaio » de ce diocèse piémontais. En 1519, ou au plus tard en 1520, il passa en France, où il vécut jusqu'à sa mort, en 1565, parvenant lui aussi, sur la fin de son existence, à la haute dignité épiscopale.

---

(16) Bremond, *Bullarium ord. fr. prædicator.*, Roma, 1733, V, 35; Fontana, *Theatrum domenicanum*, Roma, 1666, p. 115; *Reg. Lat.*, 1803, c. 313; c. 317, t. Pour tout cela, voir Carletta, ouv. cit., pages 537-38.

(17) Boudon de Saint-Amans dit qu'il n'accepta pas « le siège d'Agen... que par complaisance et peut-être pour ne pas quitter le château de Bazens, où il faisait son séjour habituel avec la veuve Fregose », pages 328-9, ouvr. cit.

(18) Barrère, abbé, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Agen, Chairou, 1856, livr. VIII, chap. IV, pendant les années 1520-21 : « Il nous a fait connaître

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Antonio della Rovere, prévôt de la cathédrale de Turin, frère de Gian Francesco, premier archevêque de cette ville, désigné pour succéder à l'évèque d'Agen, Leonardo Grosso della Rovere, décédé en 1520, ne rejoignit pas immédiatement son siège au delà des Alpes, mais confia à Valerio la charge de l'occuper en son nom; celui-ci semble avoir rencontré à ses débuts, en se chargeant de cette administration, le 21 novembre, une vive opposition de la part du Chapitre d'Agen qui ne se calma qu'à l'arrivée du nouvel évêque Antonio, qui fit son entrée solennelle dans la ville et s'installa à son poste le 13 avril 1521. A partir de ce moment, Valerio n'abandonna plus ses fonctions, ni du temps de Della Rovere, ni du temps des deux évêques qui lui succédèrent, le Cardinal de Lorraine et Bandello, et peu à peu, au contraire, il accrut et raffermit sa propre autorité. Les chroniqueurs signalent (19) qu'il « parut dans l'Agenais avec beaucoup de distinction », quoiqu'il ne soit parvenu ni à éclipser ni à égaler la grande réputation dont avait joui un de ses prédécesseurs dans les fonctions de vicaire un certain Vincent de Bilhonis, docte grec, appelé à Agen par l'évêque Léonard, devenu son coadjuteur, et qui excellait dans toutes les branches de sa juridiction.

Avec Jean de Lorraine, élu évêque d'Agen vers la fin de l'année 1538, par suite de la mort d'Antonio della Rovere survenue au commencement de cette même année, Valerio occupe les fonctions de vicaire général que Bandello, qui a succédé à son tour à Jean de Lorraine, lui confirme à nouveau, lui laissant tout le soin de l'administration épiscopale. De sorte que Valerio, chanoine de Saint-Etienne d'Agen, vicaire général et officier de l'évêché agenais, d'abord évêque « in partibus » de Carles, puis à partir de 1551, de Grasse, se trouve être d'une façon ininterrompue, de 1520

---

lui-même sa patrie dans la première page d'un registre administratif, où l'on trouve quelques bons renseignements, et qu'il transcrivit lui-même. On y lit, en effet : Tempore mei Joannis Valerii, clerici et notarii ypporegiensis diocesis patriæ Pedemontani... »

(19) Pour toutes ces nouvelles, nous puisons dans Barrère, cit., et Labrunie, *Histoire manuscrite*, cit.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au mois d'août 1555, le véritable administrateur du diocèse d'Agen. Trois évêques vont se succéder à la chaire agenaise, mais soit pendant les longues périodes d'interrègne, si l'on peut ainsi s'exprimer, qui séparent un titulaire de son successeur, soit pendant les années où le cardinal de Lorraine qui demeurait ailleurs fut investi de cette dignité, soit pendant l'épiscopat de Bandello qui se calfeutra dans son château de Bazens et fut meilleur lettré que prélat, le véritable évêque fut Valerio.

Dans deux circonstances déterminées, nous pouvons trouver Bandello et Valerio réunis et s'occupant, à un degré différent, d'expédier les affaires religieuses de l'évêché d'Agen. Une première fois, leurs deux noms figurent dans une stipulation faite à Agen, en 1542, entre les familiers de l'évêque : « le révérend Jean Valier, vicaire général de Jean de Lorraine, noble Nicolas Salerno, son procureur général, et révérend seigneur Mathieu Bandel, curé de Cabalsaut, attaché au Cardinal, *servitor familiaris et domesticus* » d'une part, et de l'autre les prélats du Chapitre (20). La stipulation concerne l'élection des chanoines de l'église cathédrale d'Agen. Ceux-ci avaient toujours été choisis par l'évêque et par le Chapitre réunis en solennelle assemblée capitulaire; mais, comme le nouvel évêque ne pouvait jamais y prendre part puisqu'il ne résidait pas dans le diocèse et qu'il n'y vint jamais, on se mit d'accord pour introduire quelques variantes dans la manière de procéder à une telle élection. En sous-ordre les personnages assemblés prirent l'engagement réciproque de nommer à la première prébende vacante le seigneur de Coniolio qu'on retrouve plusieurs fois mentionné dans les *Nouvelles* de Bandello, et que nous rencontrerons bientôt à un poste prééminent de l'évêché agenais. En lui réservant « cette chanoinée », ils ne faisaient qu'obtempérer à la volonté expresse de l'évêque cardinal, et celui-ci approuva le concordat et toutes ses clauses par des lettres datées de Béziers, le 5 septembre 1542.

---

(20) A savoir : « Révérend seigneur de Lacombe, Jean de Cadilbon, Barthélemy de Grimaldi ou Grimaud, Armand de Las et André Feydit, chanoine de l'église d'Agen »; Labrunie, *Hist.* cit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une seconde fois, nous retrouvons Bandello et son vicaire Valerio, — désormais évêques tous deux, l'un d'Agen et l'autre de Carles —, en train de s'occuper d'exécuter les ordres donnés par le roi Henri II qui, rendu soucieux par la propagation dans son royaume de l'hérésie protestante et par l'indifférence du clergé, envoie des instructions précises pour la combattre. Nous lisons dans les histoires agenaises (21) que non seulement « l'hérésie nouvelle ne s'était pas arrêtée de l'autre côté du Rhin; elle avait passé en France avant même que Calvin n'eût commencé à dogmatiser », mais aussi que « déjà la ville d'Agen était infestée de luthéranisme ». Ce fragment se rapporte à l'année 1538. Le nouveau souverain, monté sur le trône en 1547, avait tâché plusieurs fois, comme son prédécesseur et père François Ier, le roi très chrétien, de porter remède à cet état de choses. Le 18 février 1551, il adressa de Blois à tous les évêques de France une lettre circulaire (22) leur enjoignant de visiter leurs diocèses respectifs dans le but de les purger de toutes sortes d' « énormes faultes, erreurs, abbuz et escandalles, qui aujourd'huy pullulent ». Parmi les causes de tous ces malheurs, le rescrit de Henri II ne craint pas de mentionner et de relever avec indignation celle qui provient de la « négligence du peu de debvoir d'aucungs desdictz prélatz et pasteurs, leurs vicaires et curés ayans la charge des ames ». Pour cette raison, il exige que, pendant le carême, ceux d'entre eux qui se trouvent éloignés de leur siège y retournent; il fait, en conséquence, obligation à chacun d'y résider « durant six mois consécutifs », c'est-à-dire, pendant le temps nécessaire pour y accomplir les prescrites « inquisitions, vériffications et delligences » capables, à son avis, de « purger et nettoier » leurs diocèses des « réprouvées doctrines, qui contamynent et infestent le tropeau de Jésus Christ ». Suivent les règles particulières à mettre en pratique pour atteindre ce but. Le roi rappelle aussi un de ses édits antérieurs relatif aux peines exemplaires à infliger; il

(21) Barrère, ouvr. cit., pages 194 et suivantes.

(22) *Archives de Lot-et-Garonne; Fonds de l'Evêché d'Agen*, c. 1. Ce document porte la date de 1550, qui correspond en nouveau style à 1551.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conseille des moyens propres à raffermir la foi; il veut que les évêques ou les vicaires prennent directement part à ces inspections et providences diverses et que de toute chose soit rédigé « bon et ample procès-verbal ».

La lettre royale fut expédiée à « Monseigneur d'Agen » de Pau, le 5 mars avec une missive d'Henri II d'Albret (23) qui se déclare chargé « de procéder incontinant à l'exécution des peynes quy en deffault » ont été édictées contre les évêques transgresseurs. Et cela est une preuve évidente de la ferme volonté du roi, mais aussi, d'autre part, de sa grande crainte de ne pas pouvoir compter beaucoup sur le zèle des prélats ses sujets. Notre évêque d'Agen se montre, au contraire, zélé autant que le lui permettent les infirmités de l'âge. Dès qu'il reçut les deux lettres que lui apporta à son château de Bazens « distant deux lieues [dudict] Agen » son vicaire, le 1er avril, il prit d'urgence ses dispositions pour les faire exécuter. Il fit convoquer immédiatement par Valerio l'assemblée générale du clergé du diocèse pour prendre les décisions opportunes, et, empêché par ses infirmités d'accomplir en personne les « visitations générales et particulières » voulues par le roi, il en confia la charge à Valerio lui-même.

C'est un document remarquable que la lettre pastorale en latin dictée par Bandello au cours des cinq premiers jours d'avril, et datée du 6, de son habituelle résidence de Bazens dont nous avons déjà parlé. Ce document, le seul que nous possédions écrit de sa main concernant sa carrière épiscopale, mérite d'être exhumé et illustré (24).

Voilà donc notre écrivain, en plein exercice de ses fonctions épiscopales, parlant à ses fidèles, le visage empreint de grave componction.

Rien en lui qui messied à la majesté solennelle de son ministère; rien, sauf peut-être la parabole peu originale en vérité et développée sous forme d'exemple édifiant, qui trahisse le conteur sous les sacrés ornements de l'évêque mitré.

---

(23) *Archives de Lot-et-Garonne; Fonds de l'Evêché d'Agen*, c. 1.
(24) *Ibid.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Matteus Bandellus miseratione divina, Agennensis Episcopus et Comes, omnibus in sacris constitutis ceterisque utriusque sexus Christi fidelibus diocesis Agénnensis, salutem et pacem », qui adresse à son peuple dévoué sa parole évangélique et sa bénédiction pastorale. Sans s'égarer dans de longs préambules, il s'attaque aux fausses doctrines qui entrainaient l'âme à la damnation éternelle; il loue et encourage le dessein de Henri II, roi très chrétien lui aussi, de reconduire les dévoyés et les faibles « ad veram atque catholicam fidem in quo tot seculis pie floruit ». Il se déclare humblement soumis à l'autorité du roi, fidèle exécuteur de son expresse volonté, et pour ne pas être confondu avec les évêques accusés d'avoir déserté le siège momentanément ou définitivement, il affirme qu'il ne s'en est jamais éloigné, ni « Deo bene juvante » n'entend s'en éloigner « in posterum ». Tout au plus pourrait-on lui reprocher en vérité le défaut opposé à celui de l'évêque son prédécesseur qui ne résida jamais en Agenais, tandis que lui ne quitta jamais la demeure d'où il prescrivait ses instructions.

Au sujet de la visite du diocèse, il promet qu'elle sera faite. Mais, ayant décliné son âge avancé « annum agimus septimum supra sexagesimum », c'est-à-dire de soixante-sept ans, il déclare que « propter corporis imbecillitatem effectasque vires inhabiles ad equitandum et ad alios ferendos labores », ne pouvant plus entre autres choses se tenir en selle, il a choisi pour l'exécuter le « dilectum nobis et reverendum dominum Johannem Valerii Carlocensem episcopum et nostrum suffraganeum, cònfisi de illius vita morumque integritate ac rerum experientia ».

.Il conclut en exhortant tout le monde à aider dans son œuvre de charité son suffragant, à dénoncer sous peine d'excommunication « qui male de fide catholica sentiat, vel loquatur » et à lui proposer les remèdes propres à ramener à l'Eglise les brebis égarées et galeuses, « ad veram et catholicam fidem ».

Un historien de l'Agenais (25), qui eut entre les mains les

(25) Barrère, ouv. cit., t. II, p. 214 et suivantes.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

papiers des Archives Episcopales d'Agen, remarque à propos du document en question : « On est loin de trouver dans cette circulaire l'esprit qu'on attribue à ce prélat. Elle est empreinte des sentiments les plus pieux et les plus nobles tout à la fois. Il s'élève avec force contre ces prédicateurs hypocrites, qui se présentent comme de timides agneaux et qui ne sont autre chose que de loups ravissants, semant partout des doctrines perverses et condamnées par les saints Conciles, corrompant une multitude d'esprits faibles, entraînant les âmes à la perdition ». Ceux-là ont tort, à son avis, qui ne voient dans Bandello que l'auteur de joyeuses nouvelles, et ne reconnaissent en lui qu'un bon vivant en quête de sujets licencieux. En réalité, le lecteur impartial n'a pas attendu cette inélégante prose officielle pour découvrir chez le frère conteur un fond sain et sérieux de piété religieuse, de foi convaincue et véritable. Ce tardif écrit de Bandello va vraiment de pair avec la biographie en deux livres (26), rédigée elle aussi en latin recherché, et dictée par lui dans sa prime jeunesse en l'honneur d'un confrère ascète, le dominicain Gian Battista Cattaneo; et se relie aussi, indirectement, à certaines de ses dédicaces et nouvelles moins étudiées dans lesquelles il se montre enflammé de ferveur religieuse et où il stigmatise avec véhémence les mœurs flétrissables du clergé ignorant et corrompu. « Non negherò già che la mala vita de le persone ecclesiastiche non sia di scandalo, a le menti non ben fondate, ma non per questo dobbiamo dai nostri maggiori tralignare. Deveriano anco questi indiscreti ed ignoranti frati, quando sono in pergamo, diligentemente avvertire che non dicessero cosa al popolo che potesse partorir scandalo.... » (III-10).

L'hérésie luthérienne aussi, que la lettre pastorale vise à extirper, est maintes fois déplorée par le conteur. En deux endroits, il rejette résolument sur le pape Léon X la faute de ne pas l'avoir endiguée à temps, alors qu'il était facile d'em-

---

(26) *Religiosissimi fratris Joannis Bapt. Cattanei Genuensis Vita per fratrem Mattheum Bandellum*, etc., composée par Bandello à Gênes, en 1504, éditée par Masi en Appendice dans son volume *Matteo Bandello e la Vita italiana in un novelliere del Cinquecento*, Bologna, Zanichelli, 1900.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pécher la divulgation des « favole » de Luther. En vain « frate Silvestro mostrò a Leone X alcuni punti d'eresia che fra Martin Lutero aveva sparso per l'opera la quale *De le Indulgenze* aveva intitolata »; car si le pape « alora ci avesse proveduto era facile la nascente fiamma smorzare » (III-25).

Dans d'autres nouvelles ou dédicaces (III-62; IV-9 [10]), rédigées en Italie ou en France, il manifeste des opinions assez semblables, soit en insistant sur les erreurs de Luther causées en grande partie par « l'indiscreta superstizione di molti religiosi e da l'avara ingordigia di alcuni chierici » (III-14), soit, d'une façon générale, en lançant l'anathème à sa « perfidissima eresia », soit en déplorant, en particulier, (IV-9 [10]), le nombre croissant chaque jour des sectes nées après Luther. Ces derniers mots furent écrits quelques années avant son élévation à la dignité épiscopale, de 1542 à 1547, alors qu'il demeurait déjà en France, dans la dédicace d'une nouvelle (III-62) à messer Domenico Cavazza avec lequel il s'était lié d'amitié dans le Languedoc, peu de temps auparavant.

On peut donc saisir l'ascétisme naïf et de bon aloi de Bandello qui, auteur, soit de lettres pastorales, soit de nouvelles, défonce sans détours les vices du clergé, sans renoncer toutefois, en parfait artiste du XVI^e^ siècle qu'il est, à conter plaisamment des anecdotes impudiques ayant trait à des gens d'église. Ecrivain des *Casi occorsi* (27), vrais ou vraisemblables, ou bien évêque moralisateur, c'est pourtant toujours le même homme que nous connaissons bien : cœur serein et honnête, caractère jovial qui aime sans simulation sa religion et en même temps les passe-temps amènes de la vie de cour, et qui observe et juge cette dernière à l'aune de la morale facile de son époque et la décrit avec une franche impudeur et une souriante bonhomie.

La visite pastorale du diocèse d'Agen fut donc entreprise

---

(27) *Novelle o Casi occorsi*, ce double titre se trouve dans la dédicace que l'imprimeur lucquois Vincenzo Busdrago adresse à Luca Grilli, en avril 1554 en lui offrant la seconde partie du recueil de Bandello.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par Valerio seul, un mois plus tard; commencée le 10 mai de cette même année 1551, elle se prolongea jusqu'au 24 novembre sans que pourtant le diocèse fût entièrement parcouru.

La première église visitée fut la cathédrale de Saint-Etienne où Valerio entra « avec la plus grande pompe » et procession, portant les reliques saintes; au cours de la prédication faite par un frère franciscain « furent publiées les lettres patentes du roi avec un monitoire contre les luthériens » (28). Avec le même cérémonial, le suffragant s'en alla d'une localité à l'autre, assisté parfois dans ses fonctions, comme il advint à Pau pour la chapelle dite de Notre-Dame de Bon-Encontre, par « Jean de Raihac, procureur d'office de Matteo Bandello, et de son secrétaire Bernard de Cazenove, de Guillaume Laulaney, recteur d'Auriac, de Bernard Bouchet, prédicateur ordinaire, et de plusieurs autres personnages ». Pendant cette tournée, Valerio, déjà, comme nous le savons, évêque de Carles, fut élevé à la dignité d'évêque de Grasse et il confia l'administration de son nouvel évêché à deux exécuteurs fiduciaires.

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les résultats qui furent obtenus soit pour la lutte contre l'hérésie, soit pour le raffermissement de la foi, quoique, de tous actes et cérémonies effectués, procès-verbal ait été dûment dressé. Nous relevons par contre que dans la plupart de ces procès-verbaux, Valerio fait constater le refus opposé par beaucoup de paroissiens de payer la dîme qui était due selon l'usage et selon le droit sanctionné par un édit de François I^er^. Bandello fut ainsi dans la nécessité de déposer ses doléances au pied du trône et de provoquer un nouvel édit (29) d'Henri II qui vint confirmer et répéter celui du roi son père et prédécesseur.

De même, pendant les années qui suivent, voyons-nous Bandello aux prises tantôt avec les notaires agenais (30), tantôt avec certains de ses paroissiens contre lesquels il doit

(28) Barrère, ouv. cit., t. II, pages 214-216.

(29) Le premier édit de François I^er^ avait été publié le 2 mars 1546; le second est du 30 juin 1551, « de notre règne le cinquième », c'est-à-dire 1552 en nouveau style. Cf. *Archives historiq. de la Gironde*, t. x, p. 28.

(30) *Arch. de la ville d'Agen*, BB, 27, regist. a. 1553.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'adresser au « Parlement de Bordeaux » pour obtenir payement qu'on lui conteste de « la dixme des grains » (31), parfois avec les consuls, d'autre fois avec les habitants d'Agen. Ceux-ci, à leur tour, pendant la famine qui désola les campagnes de l'Agenais en 1555, provoquèrent contre « l'évêque Mathieu Bandel et les syndics des chanoines et des chapitres d'Agen », un « arrêt » (32) du susdit tribunal daté du 14 février, où on lit que « atendu la notoire et évidente pauvreté et famine qui est en la dicte ville d'Agen et pais circumvoisins », « ledict évesque norrira 150 (pauvres) et les dicts chanoinnes et chapitres 60 ».

***

Au milieu de tant de maux et de calamités, Bandello continuait pourtant de s'occuper à rassembler et à retoucher ses nouvelles, et même à en composer quand quelque beau sujet se présentait à lui. C'est ainsi que, pendant le Carnaval de 1551, un Italien de passage à Bazens, Filippo Baldo (33), lui fournit une jolie collection de sujets.

Or, les allusions à l'évêché d'Agen qu'on peut relever dans le recueil de nouvelles de Bandello, sont très rares et fugitives, et il n'y en a qu'une qui puisse, à nos yeux, prendre la valeur d'un document.

La première chronologiquement (II-41) est une allusion indirecte (34) et évidemment antérieure à son élection à la chaire épiscopale. Deux autres, au contraire, se trouvent dans des nouvelles dédiées justement et respectivement à Giano et à Ettore Fregoso. Dans celle qui est dédiée à l'aîné (II-30), et qui est de date incertaine, Bandello introduit en qualité de

---

(31) *Arch. de la Gironde, Parlement de Bordeaux, Arrêts.* Voir : Bosvieux et G. Tholin, *Arch. Communales antérieures à 1790, Inventaire sommaire*, Paris, 1884, p. 25.

(32) *Arch. de la ville d'Agen*, BB, 27, fol. 359.

(33) Voir l'analyse dans *I Viaggi e la dimora del Bandello in Francia*, cit., pp. 1126-1132.

(34) Cette allusion vague, étant donnée la chronologie peu sûre, est dans le passage où il dit de Gian Giordano « alcuni anni addietro tutto il di al Gran Conseglio per gli affari di monsignor lo vescovo d'Agen si è fruttuosamente adoperato ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conteur le chanoine Coniolio de retour d'Amboise, car il s'est rendu « à la corte per gli affari di [questo] vescovado. » Au contraire, celle qui porte en tète le nom de Ettore (II-49) est de date certaine (1551), et cette date précède de très près la mort du jeune homme à qui il s'adressa d'un ton affectueux et paternel. Ettore faisait alors ses études sous la direction de maîtres savants, à savoir : « messer Gian Pietro Usperto » jeune homme de grand renom pour sa culture littéraire et ses bonnes mœurs (III-29), « messer Matteo Beroaldo », parisien, non seulement très érudit en latin et en grec, mais aussi en hébreu et en études philosophiques (III-63; III-64). Nous ignorons les progrès que put accomplir avec de tels précepteurs « Ettore Fregoso dal re Cristianissimo nomato al sommo pontefice per vescovo d'Agen » (III-63), mais nous savons que nous devons placer Bandello parmi les conseillers influents du jeune homme, sinon parmi ses maîtres. C'est ainsi que nous le voyons tirer une moralité de la fable du lion généreux et s'exprimer ainsi : « Ora se la natura insegna a così feroce e forte bestia esser generosa e clemente che deve far l'uomo, capace de la ragione ? » Et, ayant loué la « vertu de la clemenzia... che altro non è che una temperanza d'animo in astenersi da la vendetta », et blâmé « il vizio de la crudeltà, che è una ferina atrocità d'animo... cosa invero che tiene più de la bestia che de l'uomo », il ajoute, comme s'il voulait modeler l'âme de l'élève : « Questo ho io voluto dirvi, signor Ettore mio, a ciò in tutte le azioni vostre vi debbiate sforzar d'essere di natura dolce, clemente e benigna... » Et ce n'est pas tout; le disciple n'est pas n'importe qui, c'est un futur évêque; aussi l'enseignement du maître se propose-t-il le but bien défini de cultiver les sentiments pieux et un esprit de tolérance large et humaine. Le moraliste reprend donc de plus belle : « E se a ciascuno sta bene usar clemenza..., io mi fo a credere che alle persone religiose non istia se non benissimo e splezialmente a quelle che s'allevano e nodriscono per divenir prelati ed aver il governo di molti. Nel numero di questi sete voi, che di qui a poco tempo, col mezzo de la diligenza di madama vostra madre e col favor de le vostre vertù attendendo, come fate, a le buone

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettere, sapete non vi poter mancar *questo onorato vescovato di Agen, che per voi si governa* » (II-49). Malheureusement, tous ces soins assidus de l'âme et de l'esprit devaient bientôt être vains. Le 10 février de cette même année 1551, le disciple mourait (35) sans avoir atteint le siège épiscopal, et Bandello, affligé d'une mort si prématurée, voyait avec tristesse son « interinato » prolongé *sine die*. C'est alors que se forma spontanément, résultant des événements, le dessein d'attribuer à Giano l'évêché que Constance voulait pour l'un de ses fils.

Cependant, au cours du premier triennat de son épiscopat, Bandello achevait son grand travail littéraire et dirigeait, de loin, la première impression de son recueil de nouvelles qui, divisé en trois parties comprenant en tout 186 nouvelles, était publié en Italie, à Lucques, par l'imprimeur Vincenzo Busdrago, de mars à juin 1554. Cette première édition ne lui causa pas peu de dépit à cause de l'ostracisme dont l'un de ses récits, le tragique récit de Simone Turchi, avait été frappé. Bandello aurait voulu à tout prix le voir publié, et c'est ce qui le décida à entreprendre une quatrième partie qui devait commencer par la nouvelle interdite. Mais ce supplément de vingt-huit autres nouvelles ne devait voir le jour que posthume, à Lyon, en 1573. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, pendant le second semestre de 1554, talonné par le désir de jouir de jours plus calmes, il ait caressé le projet de consacrer toutes les forces qui lui restaient à mettre en ordre la dernière partie de son recueil. Le développement croissant de l'hérésie, les oppositions sourdes ou bruyantes du troupeau turbulent des fidèles, les procès ennuyeux, les calamités publiques et ses souffrances personnelles qui, au fur et à mesure qu'il avançait en âge, se faisaient de plus en plus graves, tout le convainquit qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que de renoncer à un office qui ne lui convenait plus et qui même lui devenait pénible. Dans l'esprit du vieil évêque relégué depuis des années dans son château de Bazens (36), se forma ainsi et mûrit lentement le

(35) Picot, *Les Français italianisants au* XVI^e^ *siècle*, Paris, Champion, 1906-1907, pp. 297-98.

(36) Quand Jules-César Scaliger lui fit part de la mort de Girolamo Fra-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessein de prononcer le grand refus sans attendre que Giano eût atteint sa sacramentelle vingt-septième année. Celui-ci, du reste, âgé de 24 ans et abbé de Fonfroide, était déjà en âge de pouvoir être désigné d'une façon précise pour cette haute fonction. C'est ainsi que Bandello, dès qu'il s'en fut assuré, s'estima délié des obligations contractées envers la veuve Constance et, au début de 1555, peut-être à la suite d'une aggravation de ses maux, donna sa démission de la charge épiscopale qu'il avait occupée non sans en souffrir, mais sans jamais s'en montrer indigne, pendant plus de quatre ans.

Il importe ici de remarquer que pendant toute cette période comme nous l'avons vu, Bandello, tout en accomplissant sa haute fonction ecclésiastique, resta pourtant toujours, en parfait Italien de la Renaissance qu'il était, le plaisant railleur qu'il avait été auparavant. Il ne lui vint certes jamais à l'idée que la délicatesse particulière de son ministère, et, par la suite, sa haute dignité pussent le moins du monde lui interdire ou seulement borner les libres passe-temps de son art de prédilection : la littérature.

Telle est, si nous n'errons pas, reconstruite d'après des documents et des témoignages d'historiens dignes de foi, la chronique si controversée de l'épiscopat de Bandello à Agen. Le 23 janvier de la même année, une bulle (37) assignait le siège vacant à Giano Fregoso qui, trois ans plus tard, en 1558, ayant atteint l'âge légal, en assumait la charge (38).

Francesco Picco.

---

castoro, il lui répondit « Bassennii 22 nov. 1553 »; voir *Lettres* de J.-C. Scaliger, Leide, 1600, p. 186, lettres LVI et LVII.

(37) *Reg. Lat.*, 1844, c. 2, 4 t. 5 t.; voir Carletta, ouv. cit., p. 538.

(38) Nous voulons ajouter ici que les documents mis à profit nous les avons ramassés en juillet 1913, au cours d'un séjour que nous avons eu le plaisir de faire à Agen; en cette occasion nous avons reçu des renseignements forts précieux de la part de M. Bonnat, directeur des Archives de Lot-et-Garonne et de la part de M. Momméja, Conservateur du Musée d'Agen, auxquels nous exprimons toute notre reconnaissance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une Cousine Germaine de la Marquise de Pompadour

MADEMOISELLE ÉLISABETH DE BLOIS

L'histoire conserve le nom de deux demoiselles de Blois, toutes deux filles naturelles de Louis XIV; la première, Marie Anne, dite Mademoiselle de Blois, était fille de Madame de la Vallière (1666-1739), elle épousa en 1680 Louis Armand de Bourbon, Prince de Conti, le neveu du Grand Condé. C'était la sœur du Duc de Maine. La seconde, Françoise Marie, était fille de Madame de Montespan (1677-1749); elle ne prit ce nom qu'en 1680, quand la première devint par son mariage Princesse de Conti. Le roi la maria en 1692 avec son neveu Philippe, Duc d'Orléans, qui fut régent de France durant la minorité de Louis XV.

Mademoiselle de Blois (Elisabeth) qui fait l'objet de cet article n'a aucun lien de parenté avec les précédentes. Elle passa la plus grande partie de sa vie en Gascogne soit à Nérac, soit à Condom et c'est ainsi que l'on trouve plusieurs fois le nom de Mademoiselle de Blois dans les archives du Gers et de Lot-et-Garonne et que ce nom a pu prêter à confusion.

Un certain mystère a touours flotté sur son origine; même quand elle arriva au milieu du XVIII^me^ siècle à Nérac au couvent des Dames de la Foi, ce fut un événement. Une jeune personne d'une grande beauté, riche et possédant, disait-on, de puissantes relations à la Cour venait d'arriver. On ignorait encore son nom, mais quand il fut connu ce fut une révélation; elle portait le nom de Mademoiselle de Blois, c'est-à-dire le même nom que Louis XIV avait donné à deux de ses filles naturelles. Ce ne pouvait être qu'une fille ou une petite-fille de Louis XIV !... Plus tard on apprend qu'elle est proche parente de Madame de Pompadour, qu'elle la connaît intimement,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle écrit souvent au frère de cette dernière, le marquis de Marigny et à un oncle, M. de la Motte, fermier général dont elle hérite. Peu à peu, après sa mort, avec le recul du temps qui néglige la concordance des dates ce n'est plus la fille de Louis XIV, mais la fille de Louis XV et de la marquise de Pompadour avec laquelle elle avait une grande ressemblance. Quand on s'appelle Mademoiselle de Blois et qu'on reçoit des courriers de la Cour on ne peut être qu'une fille royale et ainsi se créa cette légende très accréditée dans le pays (1). Elle avait été transmise dans ma famille qui hérita de plusieurs objets mobiliers de cette demoiselle. N'oublions pas aussi que nous sommes à Nérac, dans le midi où l'imagination est vive et puis on éprouvait peut-être un certain sentiment de vanité de pouvoir se dire qu'on avait dans ses murs une fille d'origine royale, fût-elle bâtarde ! Un pareil événement n'est pas sans doute unique à Nérac, mais il faut se reporter plus loin dans le passé à l'époque glorieuse où Nérac avait sa petite cour et était le théâtre des exploits amoureux du roi Henri.

La vérité est tout autre, une pièce d'une grande importance nous permet de réfuter cette hypothèse, c'est l'inventaire des meubles et papiers dressés à sa mort et qui mentionne entre autres pièces « l'extrait baptistaire de la dite Demoiselle de Blois, neuf aoust mil sept cent dix-huit, signé Budin ».

L'acte lui-même n'a pu être retrouvé, mais la date est précieuse, car en 1778 Louis XV n'avait que huit ans, et la marquise de Pompadour ne devait naître que trois ans plus tard, en 1721 !...

Voilà donc encore une légende qui disparaît sous le contrôle des faits. Mais, si toute légende est généralement fausse, il est rare qu'elle ne repose sur quelque fondement de vérité et c'est ici le cas. Si Mademoiselle E. de Blois n'était ni la fille de Louis XV ni de la Marquise de Pompadour, il est avéré qu'elle était la cousine-germaine de cette dernière.

---

(1) Voir Archives départementales de Lot-et-Garonne. Fonds de Raymond.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Des documents dont nous avons eu connaissance récemment grâce à l'obligeance de M. Bonneau, bibliothécaire à Saint-Germain-en-Laye, nous ont mis sur la bonne voie et nous avons pu établir, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'ici, qui était le père et la mère de Mademoiselle de Blois dont la famille habitait, au XVIII^e^ siècle, Versailles et ses environs.

Un mot de généalogie pour fixer les idées sur la famille de la Favorite. Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, était la fille, légale du moins (1), de François Poisson, écuyer du Régent et de Louise-Madeleine de La Motte (2) qui mena une existence toute d'intrigue et de galanterie, et défraya plus d'une fois la chronique de son temps. C'était, dit Barbier, « une belle brune à la peau blanche, une des plus belles femmes de Paris avec tout l'esprit imaginable », et, plus loin, il insiste en ajoutant « avec de l'esprit comme quatre diables ». Le père de Madame Poisson était entrepreneur des vivres aux Invalides, elle avait un frère, Jean-Louis de La Motte, qui fut caissier des Fermes générales et enfin fermier général en 1747 grâce à la recommandation de sa nièce. Madame Poisson avait plusieurs sœurs dont une, Marie-Anne, épousa François de Blois (3), officier de Madame la Duchesse de Bourgogne, elle eut au moins trois filles dont Elisabeth de Blois, qui nous occupe, et un fils, Laurent de Blois (4). Une autre sœur était religieuse professe au couvent des Ursulines de Poissy sous le nom de sœur Sainte Perpétue.

C'est dans ce couvent des Ursulines de Poissy (5), très en

---

(1) La marquise de Pompadour passe pour être la fille naturelle du fermier général Lenormand de Tournehem.

(2) Les armes des de La Motte sont de gu. au chevr. d'o. acc. d'un mont. d'arg.

(3) Ce François de Blois était fils de Nicolas de Blois, écuyer du commun de M^me^ la Dauphine et de Françoise Monnet qui habitaient Versailles. Une de ses sœurs Françoise épousa, le 9 février 1699, Laurent Antoine, capitaine du régiment royal des Vaisseaux de la résidence de Saumur.

(4) Marie-Louise de Blois née le 12 juillet 1710.....
Jeanne-Françoise de Blois née le 27 décembre 1713.....
Elisabeth de Blois, née probablement le 8 août 1718, morte le 10 juillet 1770.
Laurent de Blois..... mort en 1758.

(5) Le couvent des Ursulines de Poissy fut construit en 1646 près de l'Abbaye Royale, le prieuré des Dominicains élevé par Philippe le Bel en l'honneur de Saint Louis. Il eut beaucoup de peine à se maintenir pendant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vogue à cette époque, que Mademoiselle Elisabeth de Blois et la future Marquise de Pompadour, la petite « *Reinette* » comme on la surnommait déjà au couvent, reçurent leur première éducation. Cette dernière n'y resta pas longtemps peut-être, car en 1730 sa mère l'en retirait au grand regret de sœur Sainte Perpétue, elle n'avait que 9 ans ! Mais il n'est pas prouvé qu'elle n'y revint pas un peu plus tard, sa santé s'étant améliorée. Quoi qu'il en soit, durant son séjour au couvent, elle devint l'inséparable amie de sa cousine de Blois de trois années plus âgée qu'elle, dont elle partageait les jeux et les travaux. De temps en temps on faisait sortir ensemble les deux fillettes, tantôt c'était l'oncle, M. de La Motte, qui s'en chargeait, tantôt M. et M^me^ de Blois qui les amenaient à la campagne. Tous ces détails nous sont donnés par des lettres qu'écrit la Supérieure du couvent à M. Poisson (1) alors hors de France à la suite d'une affaire de fraudes dont il était accusé; c'est ainsi que, le 9 septembre 1729 par exemple, elle écrit :

« Que pensez-vous, Monsieur, d'estre sy longtems sans recevoir de mes nouvelles ? J'en attendais toujours de vous, en ayant escrit deux sans avoir receu aucune réponse. Je ne scay sy c'est qu'elles ne sont pas parvenues jusques à moy, dont je serais très fâchée, me mettant fort en peine. La dernière que je reçus de M^me^ Poisson, quand elle renvoya vostre aimable et chère fille, estait décachetée et à moitié déchirée. Elle a paru très contente de sa chère fille; nous le sommes pareillement; estant toujours très aimable et, Dieu mercy, en fort bonne santé. Madame sa mère luy a fait faire un corps bien fait et l'a renvoyée avec quatre fourreaux fort propres; elle en a beaucop de soin et d'amitié pour elle, qui a fort bonne grâce et sent tout à fait son bien. M. de La Motte envoye tous les jours de marché quelqu'un savoir des nouvelles et la fait

---

les guerres civiles de la Fronde, mais lorsque les troubles eurent cessé, les religieux acquirent des biens considérables et leur maison devint très prospère surtout au XVIII^e^ siècle. Les bâtiments furent détruits à la Révolution et sur leur emplacement s'élève maintenant la maison de détention.

(1) Fromageot. — L'enfance de M^me^ de Pompadour (*Revue* de l'histoire de Versailles, année 1902).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sortir de tems en tems avec sa cousine de Blois, pour aller dîner avec luy et l'on dit que tout au long il s'entretient avec elles. Elle ne s'ennuye point chez nous, au contraire elle a été charmée d'y revenir. Le 25 d'aoust, jour de la Saint Louis, il y a une foire à Poissy; nous l'y avons envoyée avec sa cousine et une de nos tourières qui leur a montré toutes les beautez et raretez, elle les a menées aussy à l'Abbaye où on les a fort caressées et trouvées très aimablés, elles ont fait demander depuis de leurs nouvelles. Le jour de l'Octave de l'Assomption de la Sainte Vierge, elles ont chanté dans leur classe les vespres de la Sainte Vierge, elles ont esté les principales chantres. Elles s'aiment fort l'une et l'autre et ne vont jamais l'une sans l'autre. Quand M. et M^me^ de Blois viennent ils les font sortir toutes deux, ils les doivent envoyer quérir pour aller au Mény (1) à vendanger, mesme avec celles qu'elles aiment le mieux de leur classe, c'est de grande joye pour elles. »

Nous ne possédons aucun renseignement précis sur l'époque à laquelle Elisabeth de Blois quitta le couvent de Poissy et sur l'époque de son entrée au couvent des « Dames de la Foi » (2) à Nérac. Ces religieuses venaient d'avoir un établissement pour l'éducation des jeunes filles nobles sous le nom de « Dames nouvelles catholiques »; c'est à elles qu'elle fut confiée. Il paraît que beaucoup d'autres couvents la réclamaient pour mettre à profit ses hautes relations, entre autres

---

(1) Il s'agit vraisemblablement de Mesnil-le-Roi non loin de Poissy dans la forêt de Saint-Germain. D'après le dictionnaire de l'abbé Despilly on l'appelait au XVIII^e^ siècle simplement Mesnil et l'on prononçait « Méni ».

On y remarque un petit château entouré d'un parc qui longe la forêt. Il est fort probable que c'est dans ce château, qui fut habité plus tard par Littré, que les enfants Poisson et de Blois allaient passer leurs vacances. Elles pouvaient vendanger tout à leur aise, car on trouve encore des vignes sur le coteau jusqu'à Maisons-Lafitte.

(2) Les Dames de la Foi ouvrirent leur couvent en 1720 dans la maison Labroue, rue Fontindelle, plus tard dans une maison située à l'angle formé par la place du Temple, aujourd'hui place de la Fédération et la rue Bourbonnette. Cette maison appartient actuellement au marquis de Pompignan.

Ces dames durent cette dernière demeure, d'après Samazeuilh, à la munificence d'Elisabeth de Blois. (Cf. Dict. géo. hist. et archéo. de l'arrondissement de Nérac.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le couvent de « Prouillan ». Cela nous amène à penser que son arrivée est postérieure à 1745, époque à laquelle sa cousine devait après le bal masqué de l'Hôtel de Ville, devenir la maîtresse du roi et toute puissante.

M^lle de Blois aurait eu alors au moins 24 ans. A cette époque, l'envoi dans un couvent d'une jeune fille noble ne nous surprend pas; mais à la suite de quel concours de circonstances fut-elle envoyée à Nérac ? — Nous en sommes réduits aux hypothèses. Est-ce pour raison de santé ? (1) C'est possible. Est-ce que cette jeune fille ayant perdu ses parents se trouvait sans personne pour la chaperonner ? Il ne fallait évidemment pas compter sur M^me Poisson qui occupait la malignité publique de ses liaisons variées (2) et qui du reste mourut à la fin de cette année 1745 très prosaïquement d'une indigestion à l'âge de 45 ans. Il y avait bien la tante, sœur Perpétue, au couvent de Poissy, qui devint même plus tard supérieure, qui aurait pu la garder auprès d'elle. Mais peut-être cette bonne tante trouvait-elle Poissy trop près de Paris et de Versailles et craignait-elle pour la vertu de sa nièce ; c'est encore possible. Ce qui nous confirme dans notre idée qu'elle arriva assez âgée au couvent des Dames de la Foi à Nérac, c'est qu'elle devint la grande amie d'une jeune fille du pays, M^lle Marie de Pellicier, fille de Jean-Gabriel de Pellicier, sieur de Passères, conseiller du roy, bailli de Laplume, qui faisait son éducation dans ce couvent. Or, Marie de Pellicier avait

---

(1) Cette famille ne semblait pas jouir d'une excellente santé. Nous voyons que M^me Poisson mourut à 45 ans. Les sœurs et le frère de M^lle de Blois moururent assez jeunes, elle-même ne vécut que jusqu'à 52 ans. — La marquise de Pompadour eut une enfance délicate; elle eut au couvent de Poissy « un rhume considérable » suivant l'expression de sa tante et mourut d'une affection pulmonaire à l'âge de 43 ans. Son fils mourut en bas-âge et sa fille Alexandrine fut, selon toute probabilité, enlevée à l'âge de 10 ans d'une péritonite.

(2) S'il faut en croire les malicieuses rumeurs du temps, la liste des amis de M^me Poisson serait assez longue : d'abord le ministre de la Guerre Le Blanc,puis M. du Laurent son premier commis, M. Fournier, directeur du Magasin royal des armes à Charleville qui se serait ruiné pour elle, Jean Paris de Montmartel, le célèbre financier, un ambassadeur étranger, M. de Vederkop, envoyé du Danemark, enfin Le Normand de Tournehem, l'opulent fermier général qui passait pour être le père de la marquise de Pompadour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une quinzaine d'années de moins que sa grande amie et bienfaitrice. M^lle^ de Blois lui conserva toujours son amitié, lui fit de nombreux cadeaux sa vie durant et ne l'oublia pas à sa mort.

Tout porte à croire qu'elle habita jusqu'en 1753 avec les Dames de la Foi à Nérac, où elle avait un appartement dont elle conserva toute sa vie l'usufruit.

Elle hérite vers cette époque de son oncle, le fermier-général Louis de La Motte qui lui laissait une grosse fortune. Elle avait alors environ 35 ans.

A partir de cette époque, commence ses acquisitions : d'abord une maison rue Sainte-Eulalie, à Condom, qu'elle achète au nom de M^lle^ de Pellicier, et c'est le frère de sa petite amie qu'elle charge de ses intérêts. Entre Nérac et Laplume il lui fait acquérir, le 31 juillet 1754, les biens de Montauzet avec les métairies qui en dépendent : Le Brana, Lambarde, Petit Pergain et Baylot qui appartenaient à Robert Dubernet de Mazères. — Le 19 février 1756, elle achète à François de Vigier les biens nobles du Moulia, dans la juridiction de Fieux. Un peu plus tard, le 8 février 1757, elle devient propriétaire du domaine de La Tourre, près de Condom, qui comprend un château et trois métairies : La Bourdette, Verduzan et Castagnet, c'est dans ce dernier domaine qu'elle résidera désormais jusqu'à sa mort en 1768. Sa vie se déroule loin du monde entre son château de La Tourre et Condom. Elle fera quelques séjours à Nérac chez les bonnes Dames de la Foi, où elle a, nous l'avons vu, conservé un appartement pour la recevoir, elle visitera ses propriétés de Montauzet et du Moulia et n'oubliera pas ses amis de Laplume qu'elle ira voir de temps en temps apportant toujours quelques cadeaux pour les services rendus, ce sont des dentelles, ce sera un mobilier de salon; car la petite noblesse de robe est pauvre en Gascogne et elle trouvera bien modeste le salon du bailli de Laplume, ce qui lui donnera l'idée de lui en offrir un plus somptueux .

En 1758, elle hérite à la mort de son frère, François-Laurent de Blois, de la somme de 106.134 livres et l'année sui-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vante passe une transaction entre le marquis de Marigny, Laurent-François-Antoine d'Ay, écuyer (1), Jean-Jacques Olibert de Corbières, ses cousins, et dame Jeanne-Antoinette Poisson, — c'est la marquise de Pompadour.

Ces divers héritages lui assurèrent une fortune importante pour l'époque et le pays et bien qu'elle aimât, dit-on, les belles choses et qu'elle fut un objet d'admiration quand elle venait à Laplume vêtue de sa robe de lampas blanc avec des glycines, que l'on peut voir encore transformée en chape dans l'église de cette ville, elle s'occupait surtout à soulager les misères autour d'elle: c'est ainsi qu'en plus des dons et fondations qu'elle faisait à Condom, elle constituait un capital de 5.000 livres pour les pauvres du Saumont et de Montauzet (2). C'était une vie très dévote qu'elle menait, contrastant étrangement avec celle de bien des dames de cette époque qui ne rêvaient que fêtes et plaisirs.

Nous n'en voulons pour preuve que l'inventaire de sa bibliothèque de La Tourre qui ne comprenait pas moins de 170 volumes, qui tous à l'exception d'un seul -- la Maison rustique — n'étaient que des ouvrages de piété. Il n'est pas indifférent, simplement à titre documentaire, de savoir quelle pouvait être la composition de la bibliothèque d'une personne pieuse au XVIII^e^ siècle, aussi en donnerons-nous la liste à la fin de cet article. Dis-moi qui tu hantes et je te dirais qui tu es. Les livres ne sont-ils pas nos compagnons de chaque jour ? Or nous ne trouvons pas de livre profane dans sa bibliothèque.

---

(1) Les Antoine auxquels était alliée la famille de Blois appartenaient à une famille d'officiers royaux très considérée à Saint-Germain. La charge de porte-arquebuse était héréditaire dans la branche aînée. Deux Antoine ont laissé au XVII^e^ siècle des relations sur la mort de Louis XIII et de Louis XIV. Le manuscrit des Antiquités de Saint-Germain, dont on a fait de nombreuses copies au XVIII^e^ siècle, est l'ouvrage de l'un d'eux.

(2) Cette rente, aux termes de la donation, devait être employée : 1° aux besoins des pauvres malades sans distinction aux plus nécessiteux; 2° pour faire des lits dans les familles où les enfants couchent avec les pères et mères et les garçons avec les filles; 3° pour aider à se marier les pauvres filles et pour fournir à des pauvres en état de travailler des instruments pour cultiver la terre ou faire valoir leur métier. On n'accumulera point les revenus pour faire de nouveaux fonds. Les reliquats seront employés à acheter des habits pour les pauvres du Saumont et de Montauzet. (Extrait des Jurades du Saumont communiqué par M. Mazères).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Enfin nous en avons une confirmation dans les considérations que nous trouvons dans l'acte même du décès, quand elle s'éteignit à l'âge de 52 ans dans son château de La Tourre et que nous reproduisons ci-après :

« L'an de grâce mil sept cent soixante dix et le onze du mois de juillet a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse selon les cérémonies de l'Eglise, feue, demoiselle Elisabeth de Blois, décédée la veille dans son château de La Tourre après avoir reçu tous les sacrements en ce cas requis et âgée de cinquante deux ans. Sa mémoire mérite d'être en grande vénération à raison de la régularité de sa vie et de ce qu'elle a fait pour les pauvres et durant sa vie et sa mort. Toute la ville a assisté à sa sépulture, ont signés avec moy Joseph Lapeyrusse et Pierron Bruchant tous deux de ce faubourg, Lafont, curé de Sainte Eulalie ».

Dans son testament scellé de ses armes qui paraissent être : *d'azur au chevron d'argent accompagnées de trois canettes, deux en chef, une en pointe* (1), elle institue pour ses héritiers égaux, généraux et universels; M. le Marquis de Marigny demeurant en son hôtel de Marigny à Paris, M. Antoine d'Ay, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Saint-Germain en Laye, Madame Jeanne Françoise Antoine épouse de M. de Corbières, demeurant aussi au dit Saint-Germain, tous trois cousins et cousins germains (2) et parmi ses légataires nous voyons figurer M^me^ de La Motte, dite sœur Perpétue, religieuse professe au couvent des Ursulines à Poissy pour une pension viagère de 200 livres, Mademoiselle de Pellicier et son frère dont elle confirme les donations entre vifs et leur laisse entre autres choses tout son mobilier : meubles, effets, argenterie, vin, bois, etc..., qui se trouvent à La Tourre. Elle fait de nombreux legs à des œuvres pies (3). Enfin elle désigne

---

(1) J'ai retrouvé ces mêmes armes gravées sur deux paires de flambeaux d'argent qui sont dans ma famille et qui furent donnés à Marie de Pellicier par M^lle^ de Blois.

(2) La marquise de Pompadour était morte le 16 avril 1764.

(3) Legs de 4.000 livres pour achats des lits à des pauvres où elle a des biens, 3.000 livres pour en distribuer la rente aux pauvres de la paroisse de Sainte-Eulalie et du Bédat, 6.000 livres pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité de Condom.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gabriel de Pellicier comme son exécuteur testamentaire.

Ses héritiers s'empressèrent à sa mort de réaliser ses biens et seule persista la légende que nous avons rapportée et dont nous avons fait justice.

La vie de Mademoiselle Elisabeth de Blois n'intéresse que l'histoire locale, de moins illustre origine que ses homonymes, la considération dont elle jouit venait tout autant de sa proche parenté avec le Favorite royale que de ses vertus. Et il est possible qu'elle se fut adonnée à la dévotion et aux bonnes œuvres pour racheter, dans une certaine mesure, par une vie exemplaire, le scandale que provoquait dans les âmes pieuses la conduite de sa cousine la Marquise de Pompadour.

Dr Barbier de la Serre.

Inventaire des livres de la bibliothèque de Mlle de Blois à son décès au château de La Tourre

Ouvrage en 6 jours. — Traité sur l'humilité. — Fruit de pénitence. — Essais de morale. — Perfection chrétienne. — De la Sollitude. — Sentiments chrétiens (les), 7 vol. in-12. — Trois tomes des psaumes de David. — La vie de M. de Chantre. — Instruction de Soisson, 7 tomes in-12. — Histoire ecclésiastique de Racine, 13 tomes in-12, avec les lettres à Morenas. — Ancien testament, 9 tomes. — Exposition de la doctrine chrétienne, par Sangui. — L'âme chrétienne, 13 tomes in-12. — Essais de morale, 13 tomes. — Semaine Sainte, in-12. — Entretien d'une âme avec Dieu, in-12. — Symbole de Lambert. — Prière et instructions chrétiennes. — Caractère de la charité. — Devoirs de chrétien. — Traités choisis de S. Augustin, 2 vol. — Vie de Jésus-Christ. — Journée chrétienne. — Instruction pastorale de Tours. — Exercice spirituel. — Vie des Riches. — Biblè de Saci, 11 vol. — Recueil de divers ouvrages. — Traité de la piété. — Sermon du père Teras, 4 vol. — Tableau de la mort. — Traité de la Pénitence. — Connaissance de Jésus, 2 vol. — Vie de Jésus-Christ. — L'Eucharistie. — Nouveau testament. — Instruction dogmatique. — Sainte Bible, 8 vol. — Traité de piété, tome I. — Prières chrétiennes. — Sermon de Sarranin, 2 tomes. — Méditation d'Avrillon. — Figure de la Bible, 10 exempl. — Imitation de Jésus-Christ, 2 vol. — Office Divin en 2 tomes à l'usage de Rome, français et latin. — Instructions aux sacrements. — Conseil de l'Eternité. — Piété envers les morts, in-12. — Lettres sur divers sujets de morale, 9 tomes. — Devoirs des Vierges, in-18. — Homelie de Calabre, in-18. — Œuvres spirituelles, in-18. — Pensées pieuses, in-18. — Vie des Saints, in-4°. — Maison Rustique, in-4°.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HOMMAGE FÉODAL DES CONSULS

AU PRIEUR DU MAS-D'AGENAIS

Messire Jean-Baptiste-Joseph Bécheau de Ferrachapt, diacre du diocèse de Bordeaux et chanoine de l'église collégiale Saint-Seurin, avait été pourvu par la cour de Rome du prieuré du Mas d'Agenais par suite de la résignation en sa faveur « et non d'autres » de M^re^ de Sabaros, son cousin et prieur — 29 octobre 1731, sous la réserve qu'il continuerait à habiter la « maison priorale », dans l'appartement qu'il avait fait bâtir à neuf et de la pension de 1.500 livres sur tous les fruits, revenus et droits du prieuré pour servir à son entretien et nourriture; cette somme devait lui être payée de six mois en six mois par son successeur, etc...

Le 26 avril 1732, M^e^ Thomas Salat, curé de Sénestis, prenait possession du prieuré au nom et comme procureur général de Messire de Ferrachapt. Le 28 décembre suivant, M. de Ferrachapt, comme prieur et coseigneur en paréage avec le duc de Bouillon et d'Albret, constituait pour son procureur général Messire de Lamaselière, lieutenant général et gouverneur d'Albret, commissaire nommé par son altesse pour recevoir les hommages des vassaux d'Albret; « et, d'autant que les hommages de ceux de la seigneurie du Mas devaient être rendus à son altesse et au Prieur », il donnait pouvoir au sieur de Lamaselière de recevoir pour lui la foi et hommages des vassaux ecclésiastiques et séculiers de la ville et juridiction du Mas, promettant d'avoir le tout pour agréable. Mais à peine M. de Ferrachapt avait-il pris possession effective de son prieuré que des difficultés s'élevaient déjà entre lui et les consuls du Mas relativement au serment que ces derniers devaient lui prêter. Il les avait fait assigner au Sénéchal de Nérac; mais à son tour noble David de Lavaissière, sieur de Verteuil,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1er consul, tant pour lui que ses collègues, lui faisait notifier le 21 décembre « qu'il était tout prêt à faire le serment de « fidélité et à recevoir le sien; il y aurait déjà répondu sans en « venir aux actes, si M. de Ferrachat avait daigné envoyer ses « députés d'abord après son installation. Il le priait et le som- « mait de vouloir lui indiquer le jour et l' « heure » qu'il trou- « verait à propos être procédé au serment de fidélité, offrant « de se rendre devant le maître-autel de l'église Saint-Vincent « ou autre lieu, en compagnie de ses collègues.

« La Communauté n'avait nul titre; elle ferait le serment « dans la forme qu'avait fait et reçu de M. de Sabaros, ancien « prieur. Il priait le prieur de le lui indiquer dans les 24 heu- « res, il offrait de se rendre le mercredi suivant, 24, à une « heure après-midi dans la collégiale avec ses collègues revê- « tus de leur livrée consulaire. »

Le 24, le matin, vers 10 heures, on remettait à M. de Lavaissière les statuts de la ville qui avaient disparu, cause des difficultés, et pour lesquels les consuls voulaient faire publier un monitoire; au même instant, en compagnie de MM. de Tastes et de Lorman, juge royal, M. de Lavaissière se rendait au domicile de M. Lapeyre, prédicateur, auquel il communiquait les statuts, et ils cherchèrent ensemble la forme et la manière desdites prestations de serments; il se trouvait dans les statuts que le 20 avril 1623, Messire Raymond de Montaigne prêtait son serment et MM. les consuls aussi tout au moment dans le même acte. Ils priaient M. Lapeyre de vouloir bien parler au prieur. M. de Ferrachapt faisait pour réponse « que sans « vouloir choquer MM. les consuls et la communauté, il ne « pouvait rendre réponse. Sur ce les consuls se donnaient la « peine d'aller chez le prieur pour le prier de leur indiquer le « jour et l'heure qu'il trouverait à propos. Le prieur leur « répondait « qu'il était fort mortifié de n'être pas son maître, « qu'il devait prendre l'avis de son conseil et surtout d'une « personne à qui il devait tout » (son père).

S'étant retirés à l'hôtel de ville, les consuls se revêtaient de leur livrée et les clefs de la ville dans un bassin, en compagnie de plusieurs jurats, ils se rendaient à l'église à une heure,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conformément à leur acte; étant restés plus de demi-heure devant le maître-autel, le prieur ne s'étant pas rendu, ils se retiraient à l'hôtel de ville où ils dressaient leur procès-verbal. Le 30, M. de Ferrachapt leur faisait signifier par Me de Larrieu, notaire du Chapitre, « que l'acte que le sieur de Lavaissière, écuyer, 1er consul, lui avait fait signifier au nom des consuls le 21 et les offres verbales lui paraissaient très illusoires, qu'ils devaient fournir leurs dépenses en jugement, l'acte judiciaire qu'ils avaient fait, ni les offres verbales qui avaient suivi cet acte ne pouvaient arrêter les poursuites qu'il était en droit de faire sur son exploit, ni empêcher la condamnation qu'ils devaient aller prendre volontairement en justice. Cependant comme il voulait sacrifier au bien de la paix tous les injustes et indécents procédés dont ils avaient usé à son égard dans cette occasion, il leur déclarait que si les offres qu'ils lui ont faites dans leur acte et dans les offres verbales sont aussi sincères qu'ils avaient bien voulu le lui faire entendre, il n'hésiterait point à les accepter; mais comme les consuls paraissaient avoir pu sincèrement alléguer la perte du livre de leurs statuts où la forme des serments dont s'agit était établie, que c'était un vrai jeu de leur part d'avoir prétendu faire publier un monitoire pour le recouvrement de ce livre, pendant qu'ils n'en avaient constaté la perte par aucune sorte de cas fortuit. Qu'il avait intérêt, une fois pour toutes, de constater la forme de ces serments, afin de prévenir désormais les contestations, que les prédécesseurs desdits consuls aussi attentifs qu'eux à cacher et à soustraire tous les titres où cette forme de serment est établie, qu'ils n'avaient jamais manqué de faire à ses prédécesseurs. Il ne consentait d'accepter leurs offres verbales qu'aux conditions expresses que, non seulement il serait dressé un acte public de la forme dans laquelle les serments tant du Prieur que des consuls auraient été faits, mais que les consuls représenteraient leur livre des statuts qu'ils avaient prétendu avoir retrouvé, dans lequel il serait fait registre de ce que, sur la convocation faite par le Prieur aux jour et heure qu'il leur avait indiqués, les consuls et principaux habitants se seraient rendus dans la collégiale Saint-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vincent et auraient été présents au serment fait par le 1er consul sur les saints évangiles, missel et croix; après quoi les consuls, tant en leur nom que pour les autres habitants absents, auraient prêté le serment entre les mains du Prieur, cónformément à ce qui est prescrit à l'égard des serments soit dans le livre des statuts, soit dans un acte du 30 août 1639 retenu par Me de Larrieu et vidimé par Me Dufour, notaire, qui leur avait été signifié où était contenue la forme des serments faits et reçus par Messire Nicolas de Montaigne, lors prieur et seigneur ainsi couché sur le livre; il serait délivré une expédition en forme au Prieur qui la remettrait dans les archives du prieuré aux fins qu'il ne put plus être fait ni contestation ni surprise à cet égard à ses successeurs. Si les consuls refusaient de le constater de la manière dont il leur demande ou qu'ils négligeassent de répondre dans trois jours aux offres et conditions de son acte, il prendrait leur silence pour un refus d'acquiescer à ses offres et conditions et ferait suite à son exploit pour obtenir les conclusions de son exploit et de son acte. »

Il protestait d'ailleurs de l'inutilité de la sommation que les consuls lui avaient faite dans l'acte du 21 décembre pour se rendre à l'église aux jour et heure par eux marqués, ensemble de la nullité de leur comparution dans l'église le jour et heure par eux indiqués dans leur acte; le droit d'indiquer le jour où ces serments doivent être faits et de convoquer ceux qui doivent y assister appartenant uniquement au Prieur qui leur indiquerait le jour lorsqu'ils auraient fourni leur réponse.

Dans leur acte du 2 janvier, en réponse à celui du prieur, les consuls déclaraient que les craintes des censures ecclésiastiques avaient fait restituer les statuts de la ville par les injustes détenteurs; qu'ils avaient toujours agi de bonne foi. David de Lavaissière protestait contre certaines allégations du prieur qu'il jugeait blessantes pour son honorabilité, que la visite d'honnêteté qu'il lui rendit méritait une autre réponse que celle qu'il lui avait faite, qu'ayant l'honneur d'être gentilhomme, les marques glorieuses dont le roy l'avait honoré en récompense des services qu'il avait rendus à l'état dans les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerres passées et sa probité généralement reconnue le mettait à l'abri des faits que le prieur exposait dans son acte; qu'il ne devait ignorer que les censures de l'église n'avaient été suspendues que pour donner du temps à une personne qui ne lui était pas inconnue de restituer les titres propres et communs à la communauté....

M. de Ferrachapt répondait quelques jours après, le 10, que M. de Lavaissière s'était mépris sur les termes de son acte du 30 décembre, qu'il ne l'avait pas pris dans le véritable sens qu'il contenait parce qu'il n'avait eu garde de vouloir suspecter ni sa probité ni son mérite personnel, car il était très convaincu que la noblesse de son cœur répondait à celle de sa naissance et que les glorieuses récompenses dont il avait été honoré étaient justement dues à sa bravoure et à la considération de ses services. Qu'il était persuadé de la sincérité de ses démarches et de son dernier acte, qu'il avait tout lieu de croire que lorsqu'il offrait de prêter le serment qui lui était dû et l'offre des consuls de recevoir le sien, il n'avait pas fait attention à la manière dans laquelle il avait offert dans son acte de faire le serment auquel de son côté il était assujetti, la forme des deux serments étant nettement expliquée, soit dans le livre des statuts, soit principalement dans les anciennes prestations qui y sont insérées. Il ne cherchait qu'à leur aplanir toutes les voies; il leur assignait pour l'exécution du serment le surlendemain, lundi 12, à une heure de relevée dans la collégiale Saint-Vincent. Il serait dressé un acte authentique par un notaire et couché sur le registre des consuls.

Le lundi, à l'heure dite, au devant du grand-autel, les consuls, jurats et principaux habitants assemblés, M. de Ferrachapt prêtait le serment accoutumé par ses prédécesseurs sur les saints évangiles, missel et croix : « d'être bon et loyal seigneur aux consuls et habitants, de garder de tout son pouvoir le prieuré, et le riche et le pauvre de tort et de force tant en son regard que d'autrui et les maintenir en leurs coutumes, usages, franchises et libertés dedans et dehors et d'entretenir inviolablement les accords faits entre ses prédé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« cesseurs et les habitants et de les aimer et chérir, le tout « sauf son droit et d'autrui ».

Immédiatement après entre MM. David de Lavaissière, Marc-Antoine Lauga, ancien lieutenant d'infanterie, Raphaël Couleau et Jacques Mouchès, consuls, assistés de MM. Antoine de Mellet, écuyer, noble Pierre de Lavaissière, noble François de Tastes, id., Mathieu Larrieu, Jean Bonnepère, Raymond Larrieu, ancien garde du corps du roy, Arnaud Dunogué, Jean François de Laroche, Paul Duniagou, Pierre Ferran, Jean-Baptiste Magial, Raymond Duniagou, Barthélémy Pochet, Pierre Auros, Jean Bonne fils, J.-Jacques Fillastre, François Laborde, Vital Auros, Jean Respaud, Laborde, jurat et syndic d'office, Martin Barrière, tous jurats et autres bourgeois et habitants de la ville, il était convenu, principalement entre les gentilshommes et les jurats que, sans tirer à conséquence pour le premier rang et signatures par la matricule, ils régleraient définitivement la question du rang, afin d'éviter à l'avenir toute contestation; et présents à la prestation de serment, tant pour eux que pour les autres habitants, ils rendaient témoignage de la réjouissance publique en l'avènement du Seigneur Prieur en la seigneurie du Mas et rendaient grâces à Dieu de leur avoir envoyé un Seigneur de si grande recommandation et mérite; étant à genoux devant le Seigneur Prieur « icelui tenant le missel entre ses mains, mettant et posant leurs mains sur icelui,, ils promettaient et juraient « d'être bons et fidèles bourgeois, de garder de tout « leur pouvoir les droits de l'église et d'entretenir aussi les « accords faits par les prédécesseurs dud. Seigneur Prieur et « les leurs, de lui rendre telle fidélité, révérence et obéissance « que tous bons vassaux doivent rendre à leur Seigneur, « réservant le droit de souveraineté due au Roy et sauver « leurs coutumes, usages, statuts et libertés. »

Le serment fait, ils présentaient au prieur les clefs de la ville pour les garder en reconnaissance de sa seigneurie; les ayant reçues, le prieur les remettait à l'instant aux consuls pour en être fidèles gardiens et dépositaires et tenir leur ville sous l'obéissance du Roy et Seigneur Prieur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'acte était fait dans la collégiale, au devant du maître-autel, sous la date du jour, 12e de janvier 1733. L'original était en double, l'un devers Me Bernard Larrieu, notaire, pour le prieur et l'autre devers Me Jean Auros, notaire, pour la communauté. Les témoins étaient Jean Soubes de Saint-Martin de Lesques, juridiction de Caumont, Pierre Ducasse, de Sainte-Marthe, tuilier, Nicolas Doumax, tisserand, de Caumont, qui signaient l'acte, suivaient les signatures du prieur, des consuls, jurats dans l'ordre de leur rang et qualité.

Trois jours après, le 15, M. de Ferrachapt constituait pour son procureur général au sénéchal de Nérac, Me Bertrand Bartouilh, auquel il donnait plein pouvoir de reprendre les instances qui avaient été commencées et introduites devant Me de Lamaselière, conseiller du roy, lieutenant d'Albret, juge et commissaire député par le roy pour la confection du papier terrier d'Albret, pour poursuivre et faire rendre les hommages audit seigneur par les vassaux de la ville et juridiction du Mas, leur faire fournir la dîme et le dénombrement, le blâmer et le contredire, faire toutes poursuites, saisies, actes à raison de la confection du livre terrier, etc. Le quinze avril suivant, il résignait, entre les mains du Saint Père, son canonicat de l'église Saint-Seurin en faveur de Me Jean-François Bécheau de Ferrachapt, son frère, clerc tonsuré du diocèse de Bordeaux y habitant, chanoine de la collégiale du Mas et chapelain de la chapelle de Corbiu desservie dans la collégiale et « non d'autres ». Jean-François avait été pourvu du canonicat du Mas par son cousin, M. de Sabaros, le 27 juin 1727, vacant par la mort de M. Antoine de Sabaros, archidiacre du Quayran, frère du prieur.

Le népotisme semble avoir été pratiqué par nos bénéficiers, car les résignations étaient souvent en faveur de quelque clerc, membre de la famille. La formule des serments était la même qu'au moyen-âge, sauf que la langue française avait succédé à l'idiome roman.

Le cas de nos consuls n'était pas isolé, car ils eurent souvent des démêlés avec nos prieurs qui leur rappelaient leur condition, leur vassalité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

David de Lavaissière, 1er consul, était ancien capitaine du régiment de la « Vieille Marine », chevalier de Saint-Louis; il descendait des Lavaissière de Capchicot. Le Mas devait à cette famille son dernier archiprêtre, avant la Révolution, Pradet de Lavaissière.

Mre J.-Baptiste de Sabaros fut inhumé le 26 janvier 1734 à l'âge de 76 ans.

M. de Ferrachapt qui résignait son prieuré en faveur de M. Eléazar de Meslon (dernier prieur) le 1er décembre 1777 était enseveli par Messieurs du Chapitre le 3 mai 1781, à l'âge de 73 ans. Il était fils de François-Henri Bécheau de Ferrachapt, conseiller honoraire au Parlement de Bordeaux, commissaire aux requêtes du palais et de dame Marie Isabeau de Tartas, parente de M. de Tartas, ancien prieur. Il était vicaire général du diocèse de Condom.

MAURICE JORET.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA FRANC-MAÇONNERIE AGENAISE

AU XVIII' SIÈCLE

Les ff .·. visiteurs

La loge reçoit : elle tuile des visiteurs. — Le mot de semestre. — Elle fait à son tour quelques visites.

Le but de l'Association maçonnique étant de resserrer parmi les hommes les liens de la fraternité, les membres des divers ateliers se visitaient fréquemment. Tout maçon de passage à l'Orient d'Agen pouvait être admis aux honneurs de la loge. Quand il demandait l'entrée du Temple, le visiteur était *tuilé* par des examinateurs, à qui il prouvait sa qualité de frère par les *signes*, *paroles* et *attouchements* réglementaires; il leur montrait son diplôme ou lettre de passe, délivré par une loge régulière; sa signature était confrontée avec celle du diplôme. A défaut de lettre de passe, il pouvait être admis si quelque membre de la Sincérité attestait qu'il avait déjà *travaillé* en loge avec lui. L'atelier le recevait alors avec les honneurs maçonniques dûs à son grade dans l'Ordre (1).

« On est venu annoncer à la T[rès] R[espectable] L[oge], dit un procès-verbal du 6 messidor an VI, que les ff.·. Durand fils, de l'orient d'Agen, et Passet, de Tonneins, étaient sur le parvis du Temple et qu'ils en demandaient l'entrée. La R. L.·. a député trois commissaires vers ces ff.·. pour s'assurer de leur légitimité et de leurs titres. La R. L.·. s'est convaincue que le f.·. Durand a été initié aux mystères de la maçonnerie à la L.·. des *Amis fidèles* de l'orient de Montpellier, constituée par le Grand Orient de France. Elle s'est convaincue aussi que le f.·. Passet avait été initié à la R. L.·. de la *Fidélité*, de Bordeaux, constituée par le Grand Orient de France. Ces ff.·., après avoir donné leur signature qui s'est trouvée conforme à celle apposée à leurs diplômes, ont été introduits dans le Temple »..... (2).

(1) Sur les visiteurs, voir notamment *Mss*, pp. 157, 142-143.
(2) *Mss*, p. 2.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« La R. L.·. a appris que les T. C. F. F.·. Carrié, Dutrouilh oncle et Andrieu, membres reconnus de la R. L.·. de l'*Union* et de la *Sincérité* de l'orient d'Agen, demandaient l'entrée du Temple. Ils ont été introduits avec les honneurs d'usage. Le vénérable a ordonné un applaudissement pour témoigner à nos CC. FF.·. visiteurs la joye que la R. L.·. éprouve de la faveur qu'ils lui ont faite de la visiter. Le f.·. Durand, au nom des visiteurs, témoigne dans un discours plein de sensibilité, la reconnaissance que leur inspire l'accueil favorable qui leur a été fait et ils l'expriment tous par les applaudissements maçonniques » (1).

Plus tard, après l'affiliation de la *Sincérité* au Grand Orient de France, le visiteur devra donner le *mot de semestre* que doit connaître tout maçon travaillant régulièrement dans un atelier de l'obédience de Paris (2).

La Loge d'Agen ne manquait pas de profiter des visites qu'elle recevait. Le frère étranger donnait des nouvelles de son Orient et coupait ainsi la monotonie des séances ordinaires où trop souvent on s'ennuyait. Tour à tour, vinrent la visiter des maçons qui se firent affilier et devinrent ainsi membres de la *Sincérité* : Paquin, Descressonnières, Boussion (3); d'autres, que les obligations de la vie avaient éloignés d'Agen et qui vinrent éclairer leur foi maçonnique à la lumière de leur ancien atelier, comme Mouillac, retiré à Moissac et fondateur d'une école de dessin qui eut dans Agen son heure de prospérité pendant la Révolution (4).

Naturellement, les visiteurs les plus nombreux et les plus fidèles, c'étaient les maçons lot-et-garonnais; ceux de la *Parfaite Fraternité* qui venait de renaître de ses cendres dans Agen même; Saint-Geniès, sous-préfet de Villeneuve, qui s'était fait initier aux *Vrais Amis* de Castillonnès (5); Villeneuve-Bargemont, alors sous-préfet de Nérac, plus tard l'un des plus grands préfets qui aient administré le département.

---

(1) *Mss*, p. 2.
(2) *Mss*, p. 210.
(3) *Mss*, pp. 2, 124, 135, 11, 37.
(4) *Mss*, pp. 17, 29.
(5) *Mss*, p. 273. A signaler que d'Auzac fit entendre une protestation, affirmant que cette visite s'était faite contrairement aux règlements maçonniques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Villeneuve-Bargemont avait eu l'entrée du Temple sur la recommandation de Pascalis, le secrétaire du préfet Pieyre. Il aimait à venir à la *Sincérité* — où se trouvait déjà une partie de la préfecture — chaque fois que les affaires administratives l'appelaient à Agen. Pascalis présenta enfin le diplôme de son filleul, le 17 ventose an XII, pour que la loge y posât son visa. La délibération de l'atelier constate que le frère, sous-préfet de Nérac, avait eu « l'entrée du Temple sans être pourvu de son diplôme, mais après avoir été tuilé et sur la parole de maçon qu'avait donnée le f.·. Pascalis qu'il l'avait vu ». Villeneuve-Bargemont était alors membre du *Triomphe de l'Amitié* à l'Orient de Draguignan. Pour remercier la *Sincérité* de l'avoir accueilli, il lui fit envoyer en communication par Pascalis un petit livre d'architecture maçonnique dont Barret-Lavedan se chargea de faire un résumé à l'usage des frères d'Agen (1).

Citons encore, parmi les visiteurs, Martin, Vacquié, Garreau, Carrère, de l'Orient de Roqueçor, qui faisait alors partie du Lot-et-Garonne; des maçons de la *Française-Ecossaise*, de l'*Amitié*, de l'*Anglaise* et de l'*Etoile flamboyante*, constituées à Bordeaux, la dernière en 1781 (2). De Toulouse on venait aussi des *Cœurs réunis* et des *Vrais Amis réunis*, deux ateliers reconnus la même année que la *Sincérité*, en 1774. Brachet et Lacaze, d'Astaffort, appartenaient au dernier; Agen les eut comme visiteurs, ainsi que les deux frères Goux, du Passage-d'Agen, membres de la vieille loge *Saint-André des Arts*. La *Sagesse*, qui datait officiellement de 1757, et l'*Encyclopédique*, de 1787, du même Orient, furent également représentées aux séances de l'atelier (3).

Du Gers, citons Ladrix, de l'Orient d'Auch, et des membres de la loge *Saint-Jean des Arts* et de *La Parfaite Amitié*, de Condom, fondée en 1786, parmi lesquels Mélet de Béraud (4). Au hasard, maintenant, nous relevons les noms, parmi les vi-

(1) *Mss*, pp. 125 et 127.
(2) *Mss*, pp. 37, 62, 206, 259, 260, 198.
(3) *Mss*, pp. 202, 27, 209, 275, 151, 109.
(4) *Mss*, pp. 19, 234, 43, 233.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

siteurs, de représentants de la *Parfaite Union* et des *Amis Réunis*, de Montpellier, qui dataient de 1782; de l'*Union*, un vieil atelier perpignanais de 1758; de la *Cordialité*, créée en 1778 à Villefranche d'Aveyron (1).

Peu de visiteurs venus de Paris où les loges abondaient : Cartier, officier du Grand Orient, dont nous parlerons plus loin; Capelle, de l'*Epi d'Or*, tout récent puisqu'il était éclos en 1803; Polidor Balzac, de *Mars et Thémis*, de 1784; Niels Hoffman Bang, étranger de marque, du *Centre des Amis* (1789), qui se présenta à *La Sincérité* sans être parfaitement en règle, le 30 floréal an VII, mais qui dut à la recommandation du f.·. Lacépède d'être accueilli à bras ouverts (2).

Pour terminer encore quelques noms relevés çà et là dans les délibérations de la *Sincérité* : Joseph Marthe, officier d'infanterie, de *Saint-Louis des Amis Réunis*, à l'Orient de Calais (1784); Sautereau, officier de gendarmerie, membre de la Légion d'honneur, comme on disait alors, qui avait vu la lumière à *Saint-Louis* de la Martinique; le général Ducomet, des *Enfants de Mars* à La Haye, plus tard affilié à la loge d'Agen; le général Miquel, de l'*Espérance*, de Berne, fondée en 1803, sans compter Langlois, des *Amis de la Gloire et des Arts* à l'Orient du 3e régiment d'infanterie légère, atelier créé en 1801, qui eut comme vénérable d'honneur le maréchal Macdonald (3).

D'autres visiteurs passaient encore; nous en parlerons plus loin. C'étaient des ff.·. qui venaient bien demander l'entrée du Temple, mais surtout pour faire appel à la générosité de leurs hôtes. Profiteurs de l'Ordre, souffrants plus ou moins « d'impécuniosité », ils faisaient le geste... de détresse financière et, sans murmurer, sans discuter, très élégamment, la *Sincérité* leur ouvrait ses portes toutes larges et sa bourse... avec discrétion. Mais la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ! Ceux-là même qui n'étaient pas en règle obtenaient de la bienfaisance de leurs frères d'Agen le viatique qui leur

---

(1) *Mss*, pp. 276, 135, 198, 109, 166, 213.
(2) *Mss*, pp. 213, 41, 192.
(3) *Mss*., pp. 231, 262, 118, 243, 124.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

permettait de poursuivre leur chemin; le Temple seul leur était interdit. Il l'était d'ailleurs à tout visiteur qui ne pouvait prouver sa qualité de maçon aux examinateurs qui le *tuilaient*. Un agenais, Crespy-Goulard en fit l'expérience le 3 nivôse an VII. Membre de *La Française d'Aquitaine* à l'Orient de Bordeaux, muni d'un diplôme de cet atelier, il ne fut pas admis aux travaux de la *Paix-Sincérité* sous le prétexte fallacieux qu'il n'appartenait pas à une loge reconnue par le Grand-Orient. L'argument était d'autant moins sérieux qu'à ce compte, tous les ff.·. d'Agen auraient dû trouver portes closes partout, leur loge n'ayant été régulièrement affiliée au Grand Orient qu'en l'an XI (1). Un autre étranger, Boutaud, de la loge *Saint-Jean des Arts*, d'Auch, fut, en l'an XIII, reconduit poliment pour le même motif et parce qu'il ne possédait pas le *mot de semestre* (2). Mais on lui fit mille excuses. Les règlements étaient sévères; l'atelier devait les appliquer strictement. Les temps n'étaient plus où l'on recevait un maçon hollandais sur la recommandation de Lacépède, le f.·. Hoffman Bang, ou encore le f.·. Piset, dit Desjardins, muni d'un diplôme de formes irrégulières et anormales, mais qui, tuilé par trois commissaires, avait donné les paroles et les attouchements maçonniques (an VII) (3).

Les membres de la *Paix-Sincérité* visitaient eux aussi les loges des Orients où les appelaient leurs affaires ou leurs plaisirs. Ils se munissaient, avant de partir, du diplôme ou de la lettre de passe réglementaire que l'atelier leur accordait moyennant une légère rétribution de trois livres 12 sols et, plus tard, de 4 livres 13 sols, et qu'ils remettaient à leur retour (4).

Quand le mot de semestre envoyé par le Grand Orient fut de rigueur, ils n'eurent garde de l'oublier. Chaque frère allait, en loge ouverte, au pied du trône du vénérable qui le lui

---

(1) *Mss*, p. 26.
(2) *Mss*. p. 210.
(3) *Mss*, pp. 142, 143, 40, 41.
(4) *Ms*, pp. 7, 18 et *passim*. Les 12 et 13 sols de la lettre étaient réservés aux pauvres. Voir aussi les *Comptes*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sussurait à l'oreille. C'était le *Sésame* des ateliers maçonniques.

Si nous en jugeons par les procès-verbaux, les membres de *La Paix-Sincérité* n'avaient guère l'humeur voyageuse et peu d'entre eux s'astreignaient à saluer leurs frères au cours de leurs déplacements dans les Orients étrangers. En l'an VII, c'est Lacuée qui rend compte de l'accueil bienveillant à lui fait par *La Sagesse* et *Saint-Joseph des Arts* de Toulouse (1); c'est Darribeau qui visite les *Cœurs Réunis* de la même ville (2); c'est Lacoste qui pénètre encore dans le temple de *La Sagesse* (3). La même année, en l'an VIII et en l'an IX, c'est Barret-Lavedan (4) qui fait une tournée maçonnique à Bordeaux, et surtout Lamouroux père et fils, que leurs intérêts appellent en Gironde et qui sont chargés, véritables missionnaires, d'aller visiter *L'Amitié* et les autres Respectables Loges de cet Orient, d'y puiser toutes instructions et tous renseignements utiles à l'ordre dont le père Claude fera plus tard rapport à ses frères d'Agen (5). C'est enfin Bert, payeur général qui fait à Paris une enquête sur le Grand Orient (6).

Les loges de correspondance

La loge sœur : La Parfaite Fraternité d'Agen

Pour resserrer « les liens d'amitié et d'union qui doivent exister entre les sectateurs de la maçonnerie », pour « alimenter les séances et donner une activité nouvelle à nos travaux, affirment des ff.·. de la *Sincérité*, au cours d'une discussion du 9 messidor an XII, il n'est rien de tel que de nouer des relations épistolaires avec tous les ateliers réguliers (7). Et il

(1) *Mss*, p. 18.
(2) *Mss*, p. 19.
(3) *Mss*, p. 56.
(4) *Mss*, p. 71.
(5) *Mss*, pp. 61 et 19.
(6) *Mss*, pp. 62, 63.
(7) *Mss*, p. 161.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est de fait que la correspondance maçonnique ne pouvait que parfaire l'œuvre des ff.·. visiteurs.

Dès sa réorganisation en l'an VI, la *Paix-Sincérité* décide de correspondre avec l'*Amitié* de Bordeaux et avec toutes les loges qui lui avaient envoyé des *planches* (lettres). Exception est faite pour Baltimore, « à cause du peu de relations qui existent actuellement entre la République française et l'Amérique septentrionale » (1).

En l'an VII, le commerce épistolaire — de l'*Amitié*, à laquelle on écrivait en adressant ses planches à Monreny, négociant, rue Métivier — s'étend à deux autres loges de l'Orient bordelais : l'*Unité* et l'*Essence de la Paix* (2). On s'abouche aussi avec *La Sagesse; Saint-Joseph des Arts* et les *Cœurs Réunis*, de Toulouse et, pour plus de sécurité, on décide, le 10 floréal an VIII, de « s'informer s'il existe un point central de M.·. en France et quelles sont les loges régulières avec lesquelles celle de la *Paix-Sincérité* peut correspondre » (3).

Mais, durant quelques années, la correspondance fut très réduite. Barret-Lavedan constatait le 13 prairial an IX qu'il en était de même à Bordeaux. On l'y « avait instruit que des motifs de prudence politique empêchaient d'entretenir des correspondances éloignées » (4). En l'an X, un peu plus d'activité. Philadelphie salue l'Orient d'Agen. L'*Aménité* de cette cité, en relations avec Raymond Noubel, envoie, avec une lettre et un tableau d'architecture, un rapport sur le frère Jefferson (5), ce président des Etats-Unis, qu'un voyage en terre française avait illuminé et à qui on attribue la fameuse parole : « Tout homme a deux patries, la sienne et la France ».

A partir de l'an XI les relations épistolaires avec les ateliers voisins deviennent plus étroites et plus fréquentes. Agen entre

---

(1) *Mss*, pp. 5 et 7.
(2) *Mss*, pp. 22, 31, 32, 54.
(3) *Mss*, pp. 21, 23, 38.
(4) *Ms*, p. 71.
(5) *Mss*, pp. 78, 84, 86.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en rapports avec la *Française d'Aquitaine* constituée à Bordeaux en 1781 (1). En l'an XII, elle décide de correspondre avec la *Cordialité* fondée en 1778, à Villefranche d'Aveyron (2). Enfin le 30 messidor, après une longue discussion, on dresse le tableau des loges avec qui se poursuivront, dans la limite des règlements, les conversations maçonniques et on ajoute à celles que nous avons indiquées :

Bordeaux : *La Française Ecossaise*, qui fonctionne depuis 1740.
Bayonne : *La Zélée* (1770).
Brest : *Les Elus de Sully* (1783).
Cahors : *La Parfaite Union* (1755).
Lille : *La Modeste* (1783).
Lyon : *La Parfaite Harmonie* (1781).
Marseille : *La Triple Union* (1782).
Moissac : *La Parfaite Union* (1783).
Montauban : *La Parfaite Union* (1787).
Montpellier : *Les Amis Fidèles* (1764).
Nantes : *L'Harmonie* (1781).
Paris : *Mars et Thémis*, dont le vénérable Moulon-Lachesnaye était très connu des frères d'Agen.
Périgueux : *L'Anglaise de l'Amitié* (1774).
Strasbourg : *La Commode* (3).

Et, pour éviter toutes indiscrétions ou pertes de *planches*, on décide, le 12 fructidor, que la correspondance ne sera plus adressée à Barret-Lavedan, mais à un personnage fictif *Monsieur Tiercenis, chez M. Faucon* (alors trésorier). *Tiercenis*, c'est l'anagramme de *Sincérité*. Un usage courant voulait qu'on en usât ainsi pour la correspondance maçonnique. A la *Parfaite Fraternité* d'Agen, c'était *M. Eterfranit* qui recevait les lettres, encore un anagramme enfantin, qui n'échappait pas aux services des postes (4) !

(1) *Mss*, p. 103.
(2) *Mss*, p. 114.
(3) *Mss*, pp. 165 bis, 161, 174.
(4) *Mss*, p. 177 et Bord, *op cit*, p. 276.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En l'an XIII et en l'an XIV, on ajoute à ces loges, toutes antérieures à la Révolution :

La Double Union, de Toulon (1761).
La Saint-Napoléon, de Paris, de fondation toute récente.
Le Secret des Trois Rois, de Cologne (1775).
Saint-Jean des Arts, d'Auch, que la Saint-Jean La Française de Toulouse avait fondée le 15 juin 1746.
Les vrais frères maçons réunis, créée en 1804 à Castelnau-de-Magnoac (Hautes-Pyrénées), où l'un des fils Menne avait été reçu le jour de la grande fête de l'Ordre.
Le Temple des Muses, de Paris (1804).
La Parfaite Egalité, de Mézin (1785) (1).

C'était, non pas les secrétaires, mais un frère, désigné par l'atelier, qui était chargé de répondre aux correspondants ou d'engager les conversations épistolaires (2).

Très réduite au début, la correspondance s'était tellement étendue que le port des lettres atteignit, pour l'an XIII, 118 francs et 15 sous.

Le 16 thermidor an XIII, la *Sincérité*, après une longue discussion décida de ne plus affranchir désormais (3) :

« Un f.·. met sous le maillet, dit le procès-verbal, la question de savoir si la L.·. affranchira à l'avenir les Pl.·. et Tableaux périodiques qu'elle envoie à ses ateliers correspondants et qu'elle n'a point encore adressés en ce qu'on a reconnu l'abus de cet affranch.·., car, d'un côté, il entraînait la L.·. dans des dépenses considérables et de l'autre, elle ne recevait aucune réponse, parce que notre pl.·. contenait la prière aux attel.·. corresp.·. d'affranchir aussi les leurs, ce qu'ils ne jugeaient point convenable de faire.

« La discussion a lieu ; chaque f.·. donne son avis et la L.·. délibère qu'elle révoque pour l'avenir l'usage d'affranchir les tableaux dénommés ci-dessus. Elle ordonne aussi que le post-scriptum imprimé à la fin de la pl.·. de cette année qui priait les LL.·. de vouloir bien, à leur tour, affranchir les paquets qu'elles nous enverraient, sera biffé ou couvert, de manière à n'être point aperçu. »

---

(1) *Mss*, pp. 200, 209, 237, 219, 249, 265, 258.
(2) *Mss*, pp. 5, 7, 22, etc...
(3) *Mss*, pp. 247 et 255.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais il était à l'Orient d'Agen une autre loge avec qui la *Sincérité* entretint vite les rapports les plus étroits et les plus cordiaux : *La Parfaite Fraternité* qui, après un long sommeil, avait repris ses travaux en l'an XII, à l'heure de la résurrection maçonnique française. Un beau jour, le 3 ventôse an XII, trois membres de cet atelier, les ff.·. Drouilhet, Baget et Fiancette, demandèrent l'entrée du Temple de *La Sincérité*, qui accueillit avec joie ces nouveaux visiteurs. Des mots aimables furent échangés avec toute l'émotion et la « sensibilité » possibles. Les relations étaient nouées (1).

Elles devinrent officielles le 13 floréal an XII (1804). Ce jour-là, on annonça que, sur le parvis du Temple de la *Sincérité*, se tenait une députation de la *Parfaite Fraternité*. Saubès, Pascalis et Claude Lamouroux furent chargés d'aller « tuiler » ces visiteurs. La délégation comprenait 7 membres, vénérable en tête. Neuf frères allèrent au devant d'elle; glaives en mains, les membres de la *Sincérité* firent à leurs frères de l'Orient d'Agen les honneurs de la voûte d'acier. Congratulations, planches, tableaux d'architecture, harangues savantes ou sensibles simplement des vénérables et de l'orateur, triples vivats, accolade fraternelle donnée par Barret-Lavedan à chacun des sept délégués, rien n'y manqua ! On échangea des protestations touchantes d'amitié; les jours furent donnés et la *Sincérité*, après le départ solennel des visiteurs et pour ne pas demeurer en reste avec eux, décida d'envoyer le dimanche suivant une députation de neuf membres, dignitaires en tête, rendre à la *Parfaite Fraternité* sa politesse maçonnique et lui remettre, avec sa délibération, la *planche* suivante que nous reproduisons in-extenso, comme spécimen du style de l'époque, ampoulé et redondant (2) :

Æterno fœdere juncti.

A l'orient d'Agen, et.·.

Le 6.·. jour du 3e.·. mois de l'an de la V.·. L.·. 5804.

A la gloire du G.·. O.·. de France et sous les auspices du G.·. A.·. de l'Univers.·.

(1) *Ms*, p. 124.
(2) *Ms*, pp. 138-140.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La L.·. de *la Sincérité* d'Agen à la T.·. R··. Loge de *la Parfaite Fraternité*, même Or.·.

T.·. T.·. CC.·. FF.·.

C'est dans la joie la plus sincère de nos cœurs que nous avons reçu, par la députation honorable dont vous nous avez favorisés, votre planche et ensemble l'extrait de vos livres d'architecture. Nous n'avons cru pouvoir répondre d'une manière plus expressive aux sentimens de fraternité qui depuis longtemps nous animaient et dont votre démarche a occasionné l'expansion qu'en envoyant auprès de vous neuf de nos ff.·. chargés de vous remettre la délibération de la loge relative à cette visite. Vous reconnaîtrez tant dans l'esprit de cette délibération que dans ce que vous diront nos chers frères le plaisir que la loge éprouve en cimentant, d'une manière spéciale, l'union qui doit exister entre toutes les loges régulières, mais qui doit être plus immédiat et plus intime entre deux loges du même orient.

T.·. C.·. F.·., nous ne négligerons rien pour entretenir cette union et nous espérons, par l'heureuse harmonie que nous établirons de concert, la rendre inaltérable.

C'est dans ces sentiments que nous sommes, etc.....

Désormais, l'union était scellée. Quelques jours après, le 20 floréal, la *Sincérité* délibéra que « lorsqu'un profane se présentera pour être reçu à l'une des deux loges en qualité de maçon, la loge où se présentera le profane, avant de procéder à son ballottage, sera tenue d'envoyer à l'autre des députés pour lui faire part de la demande du candidat afin de savoir d'elle s'il n'a pas déjà été présenté, agréé ou refusé à l'autre loge, afin qu'en cas qu'il s'y fût présenté et qu'il y eût été refusé, il ne puisse être admis dans la loge proposante. Et de même s'il y avait été déjà agréé pour être reçu, il ne pourra être admis dans la dernière loge où il se sera fait proposer que du consentement exprès de celle où il se sera auparavant présenté et il en sera de même pour l'affiliation pour tous les maçons qui la demanderont à l'une ou à l'autre loge » (1).

(1) *Ms*, p. 141.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et, depuis lors, il en fut toujours ainsi. Trois frères allèrent aux renseignements à chaque nouvelle candidature. Les visites et la correspondance se multiplièrent, et, malgré la différence de milieu social où les deux ateliers se recrutaient, — *La Sincérité*, plus aristocratique et administrative que *La Parfaite Fraternité* — les relations devinrent si cordiales qu'à chaque banquet des délégués s'échangeaient, reçus avec les honneurs maçonniques. Les deux loges formèrent même le projet de célébrer ensemble, en l'an XII, la fête rituelle de l'Ordre par le traditionnel banquet de la Saint-Jean d'été, où tous les frères de l'Orient d'Agen eussent été conviés. Mais aucun des deux ateliers n'était assez vaste pour abriter tout ce monde de dîneurs d'appétit et d'obligation ! Il fallut se contenter de députations (1). S'ils ne purent *travailler* ensemble en loge de table, nous savons du moins que, très gracieusement, la *Parfaite Fraternité* offrit asile à la *Sincérité* lorsque celle-ci dut quitter le Refuge pour aller s'installer au couvent de Paulin. Et l'hospitalité qu'elle donna à la loge-sœur dura quelques mois, le temps d'adapter l'immeuble du frère Pierre Lauzun à son usage maçonnique (2) et de lui donner une décoration appropriée.

R. Bonnat.

Au prochain numéro : *La loge d'Agen et le Grand Orient de France.*

(1) *Ms*, pp. 151, 247, 202.
(2) Voir, plus haut, chapitre IV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES ARTISTES LOT-ET-GARONNAIS

AUX SALONS DE 1920

La grande majorité des critiques d'art semble s'accorder cette année pour trouver les salons : *Nationale* et *Artistes Français*, dans leur ensemble, trop encombrés de sujets tirés de la grande guerre sans que celle-ci soit parvenue à inspirer un chef-d'œuvre pictural ou sculptural de grande envergure. Ces quelques lignes tirées d'un article du *Gaulois* du 30 avril en sont un amusant commentaire :

Je m'en doutais... A peine avez-vous salué en entrant le buste en terre cuite de M .Deschanel, vous voilà en pleine bataille. Vous rencontrez d'abord un soldat mort, sans casque, tombé entre les bras d'une personne à genoux, qui penche sur lui sa tête casquée qu'entoure un voile; c'est l'envoi de M. Decuing. A gauche, trois poilus, debout sur le bord de la tranchée, résistent à la grenade et à la baïonnette. Un guetteur, couché à plat ventre, à l'abri d'un tertre, vise un boche, tandis que son chien de liaison , impassible sur son derrière, a l'air de lui dire : « Ajuste bien, mon vieux, ne t'en fais pas ! » Dressé sur la pointe de ses bottes, Galliéni, la main gauche en visière devant ses yeux, paraît chercher à découvrir par-dessus le massif de verdure central le maréchal Foch, en capote d'ordonnance, qui, sa carte à la main, dirige les opérations entre le *Carpentier* tout nu de M. Landowsky et le *Jonas* également nu de M. Ségofin.

A ce moment la bataille fait rage : c'est terrible. Le grand hall se remplit de fracas et de massacre. Les grenades volent, les marmites pleuvent. Attention ! Celle-ci doit n'être pas tombée loin. Un caisson attelé de huit chevaux, enlisé jusqu'au moyeu dans la cuvette d'un cratère, ne se tirera jamais de la glu tenace où il s'embourbe. Deux poilus pliant sous une porche qui pèse sur leur épaule et engloutis par-dessus les chevilles dans la boue de Verdun, portent suspendu à cette perche un sac informe d'où sortent deux jambes : ce sont deux infirmiers qui rapportent un camarade. Le champ de bataille se jonche de morts et de mourants. C'est le dernier quart d'heure. Clemenceau hurle : « Je fais la guerre »,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec un chapeau pour auréole, et Déroulède, agitant les bras, répond : « Quand même ! On les aura... »

A ces signes, vous reconnaissez que vous êtes à la « Sculpture », au Salon des Artistes Français.

Et la peinture ne donne pas une impression différente.

Est-ce à dire que l'on doive passer devant le Salon sans y entrer ? Assurément non ! car s'il se ressent encore de la rude épreuve de la guerre, la phalange des artistes français, toujours appréciée, à juste titre, n'a pas disparue tout entière et l'on retrouve avec plaisir à côté des belles ardeurs des jeunes, les habiletés du pinceau et les audaces du ciseau et de l'ébauchoir auxquelles les Jean-Paul Laurens, les Gervais, les Henri Martin, les Bourdelles et bien d'autres nous ont habitués.

Dans le cadre de notre revue aujourd'hui, nous nous bornerons à faire simplement un groupement rapide des envois de nos artistes Lot-et-Garonnais. Et, si par cas, quelque omission se glisse en cette modeste nomenclature, nous ne demandons qu'à en être instruit pour la réparer.

PEINTURE

C'est d'abord à la Société des Artistes Français que nous nous arrêtons. Voici Antonin Calbet avec deux compositions : *Pour le Dieu* et *Fantaisie*. Sur lui un accord de louanges s'élève de la presse artistique et cela n'est point pour nous étonner, le passé est pour lui un garant du présent et ses œuvres réalisent chaque fois un progrès nouveau. Il est le coloriste lumineux, d'une lumière qui emprunte souvent ses tons les plus purs et les plus transparents à l'aquarelle, cet art pour lequel il est peut-être actuellement le maître. Son dessin souple au service d'une riche et large composition, ajoute encore au plaisir des yeux dès qu on est en présence de ses œuvres. Cette femme nue venant au milieu des fleurs apporter souriante son offrande au dieu Terme émergeant des roses et des verdures répond bien à sa manière coutumière si chatoyante, aussi je noterais au hasard des critiques élogieuses que lui valent ces œuvres, celles de M. Henri Longnon dans l'*Action*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Française : « Les femmes nues au milieu de massifs de fleurs « de M. Calbet ont toujours le même charme; c'est le talent « au service de la sensualité, mais avec un métier bien « habile. »

Excelsior, sous la signature Louis de Vauxelles, dit de lui : « M. Calbet est un Latouche au petit pied. »

Enfin Léon Plée dans les *Annales* d'un mot résume tout : « Un clou c'est aussi *le Dieu des jardins* de Calbet. »

Abel Boyé continue à nous donner des sujets simples de composition mais où la grâce s'allie à une connaissance très sûre de son métier, où abondent les tonalités délicates que nous avons appréciées souvent en contemplant à Agen la décoration exécutée par cet artiste au foyer du théâtre. Au salon cette année, il figure en bonne posture avec deux tableaux qui disent assez sa valeur : *Chants lointains* et *Juillet*.

Dans la première de ces œuvres, au flanc des coteaux bordant une vallée profonde une jeune femme baignée d'une douce lumière prête une oreille attentive aux *chants lointains* qui montent des fonds ombreux du vallon, tandis que dans la seconde : *Juillet*, le peintre a placé son modèle au bord d'un ruisseau. Ses habiletés d'artiste se jouent d'heureuse façon des reflets changeants de l'eau claire, comme de la profondeur des sous-bois et des paysages.

Dans la section d'art religieux M. Boyé a exposé une sainte Cécile nous révélant que, dans ce domaine, il est également capable d'une belle inspiration.

En faisant une halte devant les deux œuvres de M. Sabatté que possède notre Musée, il sera facile de comprendre comment sa *Cathédrale d'Arras* peut être le sujet d'un petit chef-d'œuvre, tant il peint avec un métier consciencieux et sûr, ainsi qu'avec émotion, les églises aux pierres vieillies et délabrées. L'artiste sait en tirer un charme fait de recueillement et de mystère, auquel il ajoute sa forte et personnelle compréhension artistique; aussi cette cathédrale française, blessée à mort par les obus de l'ennemi, l'a inspiré, et la fidèle traduction qu'il nous en donne dans cette toile lui vaut, du *Gaulois*, ces lignes flatteuses et certainement bien méritées :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Je ne sais où classer les tableaux de M. Sabatté. Ce grand artiste, ami de nos vieilles églises, s'est ému de leur martyre pendant les temps cruels. Sa *Cathédrale d'Arras* est peut-être le seul tableau de guerre vraiment émouvant de ce salon. » En plus de la *Cathédrale d'Arras*, pendant le bombardement l'artiste offre à nos yeux charmés : *Intérieur de la cathédrale d'Arras* et une gouache très fine : *le Mont Saint-Eloi*.

Que vous dirais-je de MM. Mondineu et Didier-Tourné, le premier exposant à ce salon *Réjouissance* et *Rêverie*, tableaux auxquels il faut ajouter deux intéressants portraits de femme au pastel, le second, *Charité*, sinon qu'ils continuent tous deux la route bien droite qu'ils ont prise et qui les a déjà menés à des œuvres qui comptent et que nous avons pu admirer. Mondineu, plus décorateur peut-être, Tourné plus classique, sont cependant tous deux, avec leur tempérament propre, de la trempe de ceux qui savent peindre et leurs toiles de cette année accusent leurs nombreuses qualités d'artistes sincères. *Rêverie*, de Mondineu, nous montre une femme nue dans les fleurs que frôlent les branches basses d'un arbre sous lequel elle est assise à l'abri du soleil qui l'enveloppe cependant d'une lumière diffuse et donne des reflets aux chairs. C'est une œuvre captivante par sa couleur dans sa simplicité de composition.

Réjouissance, au contraire, du même auteur, est une toile plus mouvementée qui intéresse par la luminosité matinale inondant toute cette scène mythologique.

Point d'effort de recherche dans *La Charité* de Didier-Tourné qui tire de sa simplicité même toute son émotion. Une vieille femme et un enfant secourant un miséreux sur le grand chemin non loin du village, dans un paysage d'hiver, tel est le sujet traité par notre compatriote auquel le jury de peinture a décerné l'un des plus importants prix du Salon : la *Fondation James Bertrand*.

Enfin un dessin rehaussé : une *Marquise Louis XV*, étude pour la décoration du théâtre d'Agen, montre le souci de recherches consciencieuses de l'artiste et cette étude fait songer qu'il serait temps que l'on se décide à maroufler la peinture

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Tourné exécutée pour la loggia du théâtre. Nous aurons alors en parallèle les deux artistes, et, quand on verra l'œuvre de Didier-Tourné, ce sera pour beaucoup la révélation d'un beau talent dans un genre auquel il ne nous avait pas encore habitué. Souhaitons en passant que les toiles de cet artiste reléguées et roulées sans doute dans quelque coin n'aient pas trop à souffrir de n'être pas mises en place au moins provisoirement.

Nous retrouvons M. David avec son paysage qu'il connaît bien pour l'avoir si souvent rendu, un panorama de la plaine gasconne intitulé : *Matinée grise*. Son pinceau se complait avec l'habileté que lui confère un long métier dans ces tonalités un peu sourdes, mais douces et non exemptes de finesse, apparentées à l'art de Didier Pouget.

Puis nous noterons le tableau d'un art très consciencieux de Madame Boyer Breton : *L'Aïeule*. L'artiste habituée du salon n'en est pas à son coup d'essai; l'œuvre le prouve abondamment.

Il ne faut point sortir du salon sans donner un coup d'œil aux miniatures d'une Villeneuvoise, M^me^ Altairac. Dans cet art si particulier la femme semble trouver plus facilement un champ propice à développer ses talents. Art minutieux par dessus tout, la miniature n'exclut pas les qualités de coloris ni de composition, ni de dessin. C'est ce que nous montre bien M^me^ Altairac avec l'envoi qu'elle a fait cette année aux Artistes Français et je me plais à signaler plus spécialement le profil si délicatement enlevé de M^me^ Jacques Amblard dans lequel l'artiste a su atteindre les finesses de son modèle.

SCULPTURE

Les Artistes Français ont reçu les envois de deux sculpteurs Lot-et-Garonnais : MM. Bacqué et Descomps. M. Bacqué a exposé une terre cuite : *Buste d'homme*, un *Nu* et la *Paix*, statue de plâtre où sa manière habituelle, celle de l'artiste rompu au métier, se retrouve à son honneur.

Excelsior trouvant très maigre le butin à glaner pour la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sculpture au salon de 1920 cite à peine quelques noms, mais notre compatriote est du petit nombre des élus, ce qui n'est point pour nous surprendre. Dans « l'*Homme Libre* » le critique note que cette statue *la Paix* est « sobre de ligne » « classique » « harmonieuse » et qu'elle forme un des meilleurs envois du Salon.

La femme nue également de M. Bacqué révèle de sérieuses qualités et le même critique dit de cette femme, qui ne nous montre pas que ses cheveux, « c'est charmant, un artiste a passé par là. » Comme confirmation du succès de ces œuvres ajoutons que l'Etat les a achetées pour le Musée du Luxembourg.

Quant à M. Descomps il expose quatre guerriers (mérovingien, moyen-âge, Louis XIII et Révolution) portant sur le pavois un poilu. Je ne sais si ce gros travail a donné un résultat digne de l'effort, mais il est en tous cas le témoignage de la facilité de métier que possède cet artiste. Le charme et la grâce ne sont pas inconnus au ciseau de M. Descomps et les œuvres qui en découlent serviraient peut-être mieux l'artiste que les sujets guerriers, mais, en ce moment, ne fallait-il pas payer son tribut à la victoire ?

Pour terminer nous irons à la *Nationale* afin d'y retrouver l'envoi d'un autre compatriote R. Lamourdedieu. La statue est intitulée : « *Matière tu es, liée à la matière tu restes.* ». Servie par une facture habile, une étude sérieuse du dessin et des plans, l'œuvre de ce sculpteur a pu à bon droit être qualifiée élogieusement par les critiques d'art de « philosophique » en même temps que de « puissante ».

Telle est la part variée et importante apportée au Salon par les artistes de notre pays. Dans ce coin de Gascogne où l'on peut parfois évoquer l'Italie, patrie des arts par excellence, une sève artistique monte toujours plus forte faisant éclore des œuvres multiples et harmonieuses pour le plus grand plaisir des yeux et de l'esprit, pour la légitime fierté de notre petite patrie.

Jean TORTHE.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE ACADÉMIE A NÉRAC AU XVII^e SIÈCLE

Agen possède depuis 1776 une Société académique reconnue plus tard d'utilité publique. On en trouve une autre à Moncrabeau, plus gasconne et plus ancienne, bien que datant du même siècle. Sait-on que Nérac, la ville-soleil, devança ses deux voisines et qu'encore imprégnée des souvenirs des Marguerites et des poètes de la cour d'Albret elle voulut avoir, comme Paris et dès le XVII^e siècle, son Académie littéraire ?

Le plus vieux des registres de Jurade que Nérac ait conservé fournit à ce sujet quelques renseignements qui, pour être concis, n'en sont pas moins précieux (1). En 1637 le corps municipal vota à l'unanimité la fondation d'une Académie dans la ville-soleil. Pour en obtenir l'autorisation, il s'adressa à M. de Morin qui lors gouvernait l'Albret pour le Roi, et M. de Morin acquiesça incontinent. Le 24 novembre 1657, devant la jurade assemblée en l'hôtel commun, l'un des consuls néracais M. de Mazelières donna lecture des lettres du gouverneur qui en autorisait la création. De chauds remercîments furent votés et l'Académie fut fondée.

C'est tout ce que nous savons d'elle. Quels en furent les membres; que fit-elle; combien dura-t-elle ? On ne sait. Fut-elle même autre chose qu'un mort-né ?

R. B.

(1) *Esplt* 3084. Archives de la ville de Nérac.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Société académique d'Agen. — *Procès-verbaux des séances.* — En ouvrant la séance du 6 mai, M. Allègre, président, a salué la mémoire de Philippe Lauzun, secrétaire perpétuel de la Société, récemment décédé. En termes émus, il a rappelé les liens profonds qui rattachaient au pays natal l'historien des châteaux de l'Agenais et conté quelques souvenirs de jeunesse de cet érudit laborieux et désintéressé.

Matteo Bandello est assurément l'une des figures les plus énigmatiques et les plus curieuses de notre histoire locale. Comment ce littérateur italien, auteur de contes célèbres, mais licencieux à l'excès, devint-il, au déclin de sa vie, évêque et comte d'Agen, de 1550 à 1555 ? C'est ce qu'explique nettement le professeur Francesco Picco dans une étude inédite, spécialement écrite pour la *Revue de l'Agenais*. On y verra que Bandello fut véritablement évêque, qu'il exerça son pouvoir spirituel jusqu'à l'épuisement de ses forces, sans enthousiasme et seulement pour obéir à sa protectrice, l'italienne Constance Fregose qui réservait le siège épiscopal d'Agen à l'un de ses fils et qui partageait avec Bandello les revenus de l'Evêché.

Etrange époque, en vérité, que ce XVI^e^ siècle où un évêque peut écrire à la fois si mal et si bien. C'est la même période qu'évoque M. Torthe en présentant *L'œuvre littéraire de Michel Ange*, par Boyer d'Agen. Peintre, sculpteur, architecte, Michel Ange est un de ces génies qui forcent l'admiration. Il manie également la plume avec un talent que met en lumière M. Boyer. Retenons de son étude ce qu'elle contient d'agenais : les démêlés du grand artiste avec le cardinal de La Rovère, l'Evêque d'Agen qui fit construire la tour de Hautefage. Ces démêlés, très vifs, portaient sur l'exécution d'un des grands chefs-d'œuvre du maître, le tombeau de Jules II, oncle du cardinal. Il paraît, au dire de l'artiste, « qu'Agen le traita de bandit ! »

M. Torthe annonce en outre que notre distingué compatriote prépare une étude sur les correspondants du Sanzio et signale un article où il est démontré, une fois de plus, que la Fornarina, la belle Romaine aimée de Raphaël, n'est pas une légende.

De la vigne du poète Jasmin à l'enclos de Maillane où séjournait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mistral, de *Françounetto* à *Mireille*, on retrouve toute l'histoire de la renaissance de nos langues méridionales. A ce sujet, M. Torthe commente un bel éloge de Mistral fait à l'Académie de Marseille, par Emile Ripert, maître ès-jeux floraux.

Dans sa séance du 3 juin, présidée par M. Allègre, la Société a élu *membre résidant* : M. le Dr de Barbier de La Serre, et *membres correspondants* : MM. le Dr Dèche, ancien député; Salavert Pelletreau, de Tonneins; Franck d'Artenset, de la Hitte, près Moncrabeau, et Cazeaux, de Clairac.

Après avoir accepté le legs qui lui a été fait par son ancien et regretté secrétaire perpétuel Philippe Lauzun, elle a voté de vifs remerciements à Mme Philippe Lauzun pour le prix qu'elle fonde en mémoire de son mari. Il s'agit d'une somme de 500 francs à attribuer tous les deux ans, par la Société, au meilleur travail d'histoire ou d'archéologie intéressant le Lot-et-Garonne et la partie agenaise du Tarn-et-Garonne, le Néracais, le Bazadais et le Condomois. Nous reviendrons sur cette fondation qui portera le nom de *Philippe Lauzun*. Dans la pieuse pensée de la donatrice, elle est destinée à rendre hommage à son mari et à poursuivre l'œuvre historique à laquelle il a si heureusement consacré toute sa vie.

M. le chanoine Durengues a vivement intéressé ses confrères en leur contant les années de jeunesse et d'âge mûr de l'évêque constitionnel Constant qui vint en 1791 instaurer et présider le culte révolutionnaire en Lot-et-Garonne. Il nous le montre au sein de sa famille, à Saint-Mégrin (diocèse de Saintes), au collège de Toulouse, au couvent des dominicains de cette ville, puis à Bordeaux, dans une des chaires de théologie de la capitale de la Guyenne, où s'affirmèrent ses tendances jansénistes et gallicanes et où il dénonça l'un des premiers ce qu'on appelait le péril philosophiste. Professeur écouté, directeur spirituel suivi, le futur évêque devint prieur du couvent des Jacobins de Bordeaux en 1783. C'est là que le trouva la Révolution.

Le romancier villeneuvois Charles Derennes, dont parle ensuite et fort agréablement M. Jacques Amblard, n'a rien de Janséniste : il est tout à fait moderne comme en témoigne son *Béguin des Muses*. C'est à propos d'une de ses œuvres les plus récentes : *Le Pèlerin de Gascogne*, que M. Jacques Amblard examine en critique la part que le Lot-et-Garonne tient dans les publications de cet écrivain. Citons de ce dernier une définition d'Agen : « C'est le portique charmant de la véritable Gascogne ». Elle fera l'aimable pendant de celle de Laurent Tailhade qui l'appelait « la ville aux pavés pointus et aux esprits obtus ».

A l'occasion du 4e centenaire de la mort de Raphaël, M. Torthe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

évoque le souvenir de la Fornarina peinte dans le dernier tableau de l'artiste : *La Transfiguration*. En fin de séance M. Jaudounenc débite en poète un sonnet inédit de sa composition : *Minuit*.

En juillet, la Société a pris connaissance des clauses de la fondation *Philippe Lauzun* qui sera attribuée pour la première fois en 1921, en séance publique organisée à cet effet.

Une plaque en marbre noir, commémorant la mort au champ d'honneur du lieutenant Henry Tropamer, a été posée dans la salle des délibérations de la Compagnie. A ce sujet, lecture est donnée par le commandant Labouche de la belle citation qui accompagne l'attribution de la Légion d'honneur à ce jeune érudit, si regretté de ses confrères et dont les débuts au barreau et la thèse de doctorat sur *La Coutume d'Agen* avaient fait concevoir de grandes espérances.

L'histoire nous a conservé le souvenir de deux demoiselles de Blois, bâtardes légitimées de Louis XIV; l'une, fille de La Vallière, l'autre, de la Montespan. C'est une troisième, presque inconnue, qu'évoque le docteur Barbier de la Serre, dans une communication très documentée. Jeune, belle, fort riche, venue de Versailles à Nérac, où elle habitait au couvent des Dames de la Foi, ayant à la Cour de puissantes relations, M^lle^ Elisabeth de Blois vit bientôt se former autour d'elle une légende dorée, qui, se précisant peu à peu, en fit une fille de Louis XV et de M^me^ de Pompadour. En face de la légende, le docteur de la Serre conte l'histoire véridique de cette jeune fille qui n'eut point le sort brillant de ses homonymes. Au moment où elle naquit, en 1718, Louis XV n'avait que 8 ans et la Pompadour n'avait pas encore vu le jour. Mais, fille de François de Blois et de Marie-Anne de la Motte, elle se trouvait être cousine germaine de la future favorite, avec qui elle fut d'ailleurs élevée au couvent des Ursulines de Poissy.

Comment et pourquoi vint-elle à Nérac au milieu du XVIII^e^ siècle : y fut-elle *limogé*, comme on dirait aujourd'hui ? Y vint-elle chercher le rétablissement d'une santé chancelante ? Voulut-on la mettre à l'abri des tentations de Versailles et de la Cour ? On ne sait. Toujours est-il qu'elle eut, sa vie durant, un appartement chez les Dames de la Foi; que, devenue maîtresse d'une grosse fortune, elle acheta maisons et terres à Condom, à La Tourre, à Fieux, à Montauzet entre Laplume et Nérac et qu'elle mena la vie la plus édifiante, jusqu'au jour où la mort la frappa — jeune encore, comme les La Motte — dans son château de La Tourre, près Condom.

C'est une autre époque que décrit ensuite M. Charles Bastard, et combien séduisante ! La Cour d'Albret de 1578 à 1580, avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Henry, *Nosté Henric*, l'escadron volant de femmes volages, les comédiens italiens, Catherine de Médicis et Marguerite, qui font de Nérac la seconde capitale de France. Ce ne sont que fêtes, chasses, dîners, comédies, jeux d'amour et d'argent, qui se terminent en 1580 par les conflits auxquels l'histoire a donné le nom de *Guerre des Amoureux*. Henri IV quitte Nérac où « trop chantaient les violes » pour prendre d'assaut Cahors.

De la Cour d'Albret et des artistes italiens, du XVI^e^ siècle, si brillant pour le Néracais, M. J. Torthe nous transporte au XX^e^ siècle, dans les *salons* de la Société des Artistes Français et de la Société nationale des Beaux-Arts où les Lot-et-Garonnais exposent leurs œuvres et leurs talents. En quelques mots heureux, M. Torthe décrit les unes, souligne les autres et cite à leur propos l'opinion de la grande presse parisienne.

La séance s'est terminée par la lecture d'un sonnet fort bien venu de M. de Jaudounenc sur l'*Agonie des fleurs*. R. B.

Monuments aux morts de la Grande Guerre. — Par une circulaire du 10 mai, le Ministre de l'Intérieur a invité les Préfets a constituer au chef-lieu de leur département une commission chargée d'examiner *au point de vue artistique* les plans des monuments commémoratifs que les communes se proposent d'ériger en l'honneur de leurs morts glorieux. Pour le Lot-et-Garonne cette commission est composée de MM. Bordes, professeur, chargé d'un cours d'histoire de l'Art au Lycée d'Agen; Fumadelles, sculpteur; Lannelongue, président de la Commission départementale; Metge, architecte; Trinquet, chargé de l'enseignement artistique au Lycée, et Bonnat, archiviste départemental. Présidée par le Préfet ou par le Secrétaire général, elle a déjà eu l'occasion de se réunir plusieurs fois, notamment le samedi 7 août, où elle a examiné les projets des communes de Caumont-sur-Garonne, Clermont-Dessus, Madaillan et Virazeil; trois, de forme pyramidale plus ou moins heureuse; le quatrième, celui de Madaillan, plus original avec sa statuette en bronze, réduction du *Penseur* de Michel-Ange.

Reconnaissance française. — Par décret du 22 juillet 1920 la médaille de la Reconnaissance française a été conférée à notre confrère M. Molinéry, docteur en médecine à Barèges, auteur de diverses plaquettes d'histoire dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de cette *Revue*. M. Molinéry reçoit ainsi une bien faible récompense pour les services désintéressés qu'il a rendus pendant la guerre à la Croix-Rouge de la 17^e^ région et dans divers hôpitaux de Toulouse, Paris et Barèges.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Beaux-Arts. — M. Didier Tourné, déjà premier second grand prix de Rome de peintùre, vient d'obtenir pour son tableau *La Charité*, exposé au dernier Salon des artistes français, le prix James Bertrand, d'une valeur de 3.600 francs, que lui a décerné l'Académie des Beaux-Arts.

— M. Georges Pinêtre, élève de l'Ecole des Arts décoratifs de Paris, a été reçu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, section d'architecture.

— M^lle^ Fumadelles, au concours de fin d'année de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux, a obtenu le numéro 1 de la classe de peinture.

— Le statuaire Joseph-Daniel Bacqué, de Lavardac, dont les Agenais connaissent le *Pothon de Xaintrailles* et la *Musique* du théâtre Ducourneau, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'exposition de San-Francisco.

— Notre confrère Jean Torthe expose encore chez Fourès, boulevard de la République. On y voit notamment quelques scènes tauromachiques bien traitées et toutes d'actualité, à l'heure où des arènes ont été montées à Agen et où le public a été successivement convié à assister aux courses landaises, provençales ou espagnoles.

— A signaler en outre les expositions de MM. Griffon, peintre sans cesse en progrès, et Pradère, remarquable aquarelliste, qui reproduit fidèlement les vestiges du vieil Agen.

A l'Académie de Montauban. — Au concours annuel de poésie ouvert par l'Académie de Montauban, « la plus haute récompense a été décernée à M^me^ Madeleine Mérens-Melmer, d'Agen, auteur de quinze strophes plaintives et harmonieuses, où s'expriment des sentiments purs, élevés et mélancoliques et où plus d'une fois, les symboles jaillissent en de vives images pour s'achever en de frémissants élans. Sur la forme, quelques réserves doivent être faites, l'auteur s'abandonnant trop à sa facilité naturelle ». Ainsi s'exprime le rapporteur sur notre compatriote qui reçoit la médaille d'argent grand module.

Vers l'agrégation. — M. André Pouymat, licencié ès-lettres, a soutenu avec succès, le 18 juin, les épreuves du Diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et de géographie devant la Faculté de Lettres de Bordeaux, avec une thèse très curieuse sur la *Justice consulaire à Agen au* XVIII^e^ *siècle*, que nous publierons dans cette *Revue*.

Notre Gascogne, revue régionaliste indépendante, littéraire, artistique, mondaine. — Nous signalons à nos lecteurs ce nouveau confrère, artistiquement imprimé et illustré. Dans le numéro 2,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous relevons plusieurs œuvres qui intéressent l'Agenais. *La lareuse*, de Germaine Emmanuel Delbousquet, *Chant natal*, par Emmanuel Delbousquet, de Sos; *Le foulard Gascon*, ballade libre, dite par l'auteur à Marmande à l'issue d'un concours de foulards gascons organisé par l'*Ame Gasconne*, par E.-A. Fromont. Nous souhaitons longue vie à ce nouveau confrère.

La Société de Vesins. — Fondée en 1911 sous l'inspiration et le haut patronage de Monseigneur l'Evêque d'Agen, la Société de Vesins n'est composée que de prêtres. Elle a pour but d'étudier l'histoire religieuse du diocèse d'Agen. Pendant les trois ans qui précèdent la guerre, elle produisit de nombreux et intéressants travaux dont quelques-uns ont été donnés dans notre *Revue*, et qui avaient pour auteurs nos confrères de la Société académique, MM. Durengues, Dubos, Dubois, Gayral, Angély, Marboutin et quelques autres prêtres comme MM. Magot et Sirech, etc... La guerre suspendit son activité. Depuis la fin de 1919, malgré de nombreuses et graves difficultés, elle a tenu quelques séances. Signalons parmi ces derniers travaux, des notes sur *L'Episcopat de Saint-Caprais*, sur une *Ecole de philosophie à Port-Sainte-Marie au XVIII^e siècle*, et sur *Le pèlerinage d'Hautefage*, etc.. auxquels cette *Revue* sera heureuse de donner l'hospitalité.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque Celtique, continué après la lettre L par les soins de M. Emile Cartailhac. — T. 2°, fascicules 2, 3, 4. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Paris, Imp. Nationale, 1919.

Le nom du continuateur de ce dictionnaire est une recommandation. M. Emile Cartailhac est en effet un des maîtres les plus connus et les plus qualifiés de la science de la préhistoire. On peut donc être assuré que ce travail est de grande valeur. Il représente un labeur acharné, une lecture immense et attentive. Presque toutes les communes de France sont citées dans ce dictionnaire. Pour le compte de l'Agenais, rien que dans ces trois fascicules, nous relevons plus de soixante noms de communes ou de lieux dits, ayant fourni quelques découvertes d'objets intéressants de la période celtique. Ce sont parfois des indications de quelques lignes, d'autres fois de vraies notices d'une colonne et plus. Citons parmi ces dernières Madaillan, Marmande, Mauvezin, Meylan, Monflanquin, Monsempron, Nérac, Nicole, Puch, etc... Dans un ouvrage de ce genre, tout n'est pas parfait. Pour ce qui nous intéresse spécialement on aurait pu désirer plus de développements et de renseignements à certaines notices, par exemple pour la Prouquière, le Mas-d'Agenais, etc.; l'article Nitiobriges, entre autres, est notoirement insuffisant, et il nous serait facile de signaler bien des lacunes. Quoiqu'il en soit, le dictionnaire est un excellent instrument de travail qui rendra de grands services et qui fait honneur à l'érudition française, bien qu'il appelle un supplément et des correctifs.

R. M.

Une œuvre inconnue de Bernard Palissy. — On vient de réimprimer, d'après une vieille édition de La Rochelle faite en 1563, un très curieux petit livre de Bernard Palissy : *Architecture et ordonnance de la grotte rustique de Monseigneur le duc de Montmorency, connestable de France.* Paris, typographie Ph. Renouard, librairie Damascène-Morgan, 1919, in-16 carré non paginé.

Ce petit opuscule de 34 pages était resté inconnu jusqu'ici. Andrieu n'en dit mot. Les bibliographes Saintongeais l'ignoraient aussi. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

R. B.

Agen, imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE
DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire. **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT

Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans

Maisons de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfaits

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc.,
peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux avec **Le Loyer Acquéreur**

S'adresser à **L. Vivarès** — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai

La Maison exécute tous
TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils — **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE
BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART
ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette. 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON
E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

ÉPICERIE FINE ✦ PRODUITS DE LUXE

L. CASABONNE

25, Rue Cornières et Boulevard de la République - **AGEN**
TÉLÉPHONE 0.20

MÉCANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - ***neuves*** - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes. Parfumeurs et Merciers
Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Andrieu. — Bibliographie générale de l'Agenais. — Agen, 1886-1891. — 3 vol. in-8°, reliés demi-chagrin et non rognés..... 45

Aumale (duc d'). — Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles. — Paris, 1863-1896. — 7 vol. in-8°, rel^re^ amateur, bel exempl^re^ 75

Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne. — Bordeaux, 1895. — Texte et album, 2 vol. in-4°, br. 25

Bonnat (*archiviste*). — Inventaire des Archives départementales, postérieures à 1789 (période révolutionnaire). — Agen, 1908. — In-4° broché.. 10

Bordes. — Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux, 1845. — 2 vol. in-4°, illustrés, brochés..... 25

Brumoy (le Père). — Théâtre des Grecs, nouvelle édition enrichie de très belles figures. — Paris, 1786. — 13 vol. in-8°, brochés 40

Campagne. — Histoire de la maison de Madaillan (1076 à 1900). — In-4° illustré, broché neuf..... 25

Documents inédits sur l'histoire de France. — Lettres de Jean Chapelain, publiées par Tamizey de Larroque; 2 vol. in-4°, cart..... 20

id. Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), publiés par Léopold Delisle, in-4°, cart..... 10

id. Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, par A. Desjardins; 5 vol. in-4° cart..... 40

id. Recueil des Chartes et de l'Abbaye de Cluny (802-954). Tome I^er^, in-4°, cart..... 10

Jasmin. — Œuvres complètes (1^re^ édition), 1835-1863. — 4 vol. reliés.... 50

Michaud. — Biographie universelle, ancienne et moderne (2^e^ édition). — Paris, Desplaces. — 46 vol. (dont 1 vol. de portraits) reliés.. 150

Monlezun. — Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Auch, 1846. — 7 vol. in-8°, brochés..... 35

Monluc. — Commentaires et lettres. (Edition A. de Ruble). — 5 vol. in-8°, brochés..... 50

Moreri. — Grand Dictionnaire historique, nouvelle et dernière édition avec supplément. — Paris, Mariette, 1725-1749. — 10 vol. in-f°, reliure ancienne, bon état..... 80

Museum sacré. — Description de l'Eglise métropolitaine du diocèse d'Auch. In-folio de 30 planches, cart. édit..... 30

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, de l'origine 1804 à 1915 inclus. — 26 vol. in-8°, reliés..... 250

Revue de l'Agenais. — Collection complète, de l'origine 1874 à 1919 inclus, en fascicules..... 250

Revue de Gascogne. — Années 1869, 1870, 1871 et 1882 à 1905, soit 27 années..... 75

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 5

REVUE DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

47e Année. — Septembre-Octobre 1920.

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1920

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

I. — J.-R. Marboutin. — Antoine Ferrein, médecin, de Frespech 257

II. — Y. Domengie. — Les causes de la fondation de nos Bastides agenaises 260

III. — Ch. Bastard. — La Cour d'Albret et les Comédiens italiens à Nérac de 1578 à 1580 280

IV. — René Bonnat. — La Loge d'Agen et le Grand-Orient de France au XVIIIe siècle 284

V. — René Bonnat. — Les morts Lot-et-Garonnais de la grande Guerre (1914-1918) 299

VI. — Jaudounenc. — L'Agonie des fleurs (sonnet) 306

VII. — *Nécrologie*.. — Ducos du Hauron, par F. Honoré, de l'*Illustration* 307

VIII. — *Chronique*. — Le Jasmin d'argent. — Monuments aux morts de la Guerre. — Société académique d'Agen. Au Musée d'Agen. — Exportation des œuvres d'Art (R. B.). — En lisant (Jean Torthe). — Phonétique et Morphologie 318

PLANCHES

Antoine Ferrein. — Ducos du Hauron.

Pour paraître prochainement :

Le château de Duras. par *Philippe Lauzun*. — La Justice consulaire à Agen au XVIIIe siècle, par *Pouyma*. — L'évêque constitutionnel Constant, par le chanoine *Durengues*. — Les Volontaires Lot-et-Garonnais de la ligne en 1792-1793, par le Ct *Labouche*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 25

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires..... 32 francs la feuille
A 100 exemplaires..... 42 francs la feuille

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat. aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANTOINE FERREIN

(Médecin-anatomiste)

Membre de l'Académie royale des Sciences,
Professeur au Collège de France et au Jardin du Roi,
Né à Frespech (Lot-et-Garonne), le 25 août 1693,
Mort à Paris, le 28 février 1769.

(Collection du Dr R. Molinéry)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVIS AUX [illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANTOINE FERREIN

Médecin-anatomiste

membre de l'Académie royale des Sciences,

Professeur au Collège de France et au Jardin du Roi,

associé à plusieurs Académies, etc. etc. etc.

Mort à Paris, le 26 février 1769

(Gravé d'après le Portrait de M. Greuze)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions ceux de nos Abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement de 1920, de bien vouloir en adresser le montant à l'Imprimerie Moderne, 43, rue Voltaire, avant le 15 novembre courant. Passé cette date, nous en ferons exécuter le recouvrement par la poste (13 francs).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANTOINE FERREIN

M. le docteur Molinéry, directeur technique des services de physiothérapie et des établissements thermaux de Bagnères-de-Luchon, membre correspondant de la Société académique d'Agen, a bien voulu nous communiquer le portrait d'un médecin d'origine agenaise, Antoine Ferrein. Nous aurions désiré qu'il l'accompagnât d'une notice sortie de sa plume autorisée, cela ne lui a pas été possible. Nous allons y suppléer par quelques notes rapides.

Antoine Ferrein ou Ferrin, naquit à Frespech (1) en 1693. Après ses premières études faites au collège des Jésuites d'Agen, il se rendit à Cahors pour y étudier le droit. Il y montra peu de dispositions, et s'adonna à la théologie, aux mathématiques et surtout à la médecine. La lecture de l'ouvrage de Boreli « *De Motu animalium* » le poussa vers l'anatomie et bientôt, malgré les désirs de son père, il se rendit à la célèbre école de médecine de Montpellier. Là, sous la direction de professeurs renommés, Vieussens et Deidier, il fit de rapides et étonnants progrès.

Obligé de se rendre à Marseille, il y donna avec succès des cours d'anatomie, de physiologie et de chirurgie. Revenu à Montpellier, il prit part au concours pour remplacer le célèbre professeur Astruc. Présenté le premier sur les trois concurrents, le roi lui préféra Fizes et Marcot. Ce fut une blessure d'amour-propre. Il quitta Montpellier, se rendit à Paris où il entreprit un cours d'anatomie.

En 1733, il suivit l'armée française en Italie avec le titre de premier médecin de l'armée. A la suite de plaintes qu'il éleva contre la mauvaise qualité des médicaments administrés aux soldats, il fut rappelé en France et envoyé dans le Vexin français, où il enraya les ravages de la suette.

Il se fixe définitivement à Paris, après avoir obtenu le titre

(1) Le 28 décembre 1734, M. Ferrein, prêtre, docteur en théologie, chapelain à la Chapelainie de Marchet en la paroisse de Sainte Quitterie, habitant du lieu de Gaillard, prend possession de la cure de Frespech. Ce prêtre devait être un parent du médecin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de docteur en 1738. Dès lors il ne compte que des succès. En 1741, il est reçu à l'Académie des sciences. L'année suivante, il occupe la chaire de médecine au collège royal, et la Faculté le nomme professeur d'anatomie. En 1758, il remplaça Winslow, comme professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin des Plantes. « Ferrein, dit la *Biographie médicale*, forma d'illustres élèves, il professa la médecine et l'exerça longtemps avec le plus grand éclat. Il passe avec raison pour un des plus grands anatomistes du siècle dernier. » Une attaque d'apoplexie l'enleva, le 28 février 1769, à l'âge de 76 ans.

Ferrein fut vers la fin de sa vie mêlé au procès Bordeu. On sait comment cet illustre hydrologue qui fut en même temps un remarquable écrivain et un historien des mieux documentés, suscita par son intégrité et sa science la haine des médecins de la faculté de Paris. On chercha à le déshonorer par la plus abjecte des calomnies. Bordeu se serait emparé des bijoux d'un moribond dont il avait la charge. Ferrein fut un des rares docteurs régents à prendre la défense de Bordeu. Un arrêt du Parlement venait bientôt confondre les lâches accusateurs (1).

Ferrein a écrit beaucoup, mais peu publié. M. Andrieu a dressé avec soin la liste de ses travaux. Un mémoire signé de son nom, paru dans le *Recueil de l'Académie des Sciences*, 1741, intitulé « Sur la formation de la voix », donna lieu à une vive polémique. Pour lui « l'organe de la voix est un instrument à cordes, et les différents tons sont déterminés par les différentes vibrations que l'air, en sortant des poumons, imprime aux fibres tendineuses des bords de la glotte. L'auteur donne à ces fibres le nom de cordes vocales ou rubans de la glotte. » Ce système vint porter le trouble dans les écoles où l'on enseignait la théorie de Dodart qui compare l'organe vocal de l'homme à un instrument à vent. La polémique fut longue, vive et ardente.

Après la mort de Ferrein parurent plusieurs ouvrages inspirés par son enseignement, *Cours de médecine pratique, rédigé d'après les principes de M. Ferrein*, par Arnaud de

(1) Communication de M. le Dr Molinéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nobleville. Paris 1769-1781, 3 vol. in-12; *Matière médicale, extraite des meilleurs auteurs et principalement du traité des médicaments de Tournefort et des leçons de Ferrein.* Paris 1770, 1 vol. in-12, t. r^er^ seul, par les soins de Hug. Gauhier, docteur régent de la Faculté de Paris.

Combien d'autres médecins, d'origine agenaise, mériteraient d'être présentés aux lecteurs de la Revue. Citons au hasard, parmi les plus anciens, Scaliger, Penot, né à Port-Sainte-Marie vers 1520, qui s'adonna à la chimie et finit misérablement après avoir publié de nombreux ouvrages; Maniald, de Clairac, 1535, qui acquit une grande célébrité en Guienne; Claude Fabri, médecin astrologue, Budé d'Agen, Biénassis; Jacques Ferrand, né a Agen en 1575, auteur d'un livre curieux, « *Traité de l'essence et guérison de l'Amour ou de la mélancolie érotique, par M. Jacques Ferrand, agenois, docteur en droit et en la faculté de Médecine,* Tolose, Vve Colomies 1610 » condamné à la destruction par l'autorité ecclésiastique. A la fin du XVII^e^ siècle, M. de La Monnoie, allèché par le titre de ces ouvrages voulut en faire la lecture, il fut déçu et s'en vengea par ces deux vers :

Ut titulum vidi, libri sum captus amore,
Ut librum legi; liber amore fui !

Citons encore Doazan, né à Astaffort en 1679, Bonnet de Miramont d'un courage héroïque sur les champs de bataille, Gignoux, de Valence, Fonfrède, Delaure, Barbiguière, Belloc né à Saint-Maurin en 1730, fondateur de l'école de Chirurgie d'Agen en 1776, créateur de la médecine légale, et toute la série de ses descendants, Gavarret, né à Casteljaloux en 1809, professeur renommé de physique médicale à la faculté de Paris; Pierre Paul Broc, né à Mézin en 1789, anatomiste célèbre, Imbert, Manec, Laboulbène, Gratiolet, etc. j'en passe et non des moindres. Je souhaite que quelque docteur en médecine, érudit et lettré, comme il y en a beaucoup en Agenais, nous donne bientôt une intéressante étude sur quelqu'un de ses devanciers. Ce sera tout plaisir et profit pour les lecteurs de la Revue.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Causes de la Fondation de nos Bastides Agenaises

I

Causes venant des populations rurales

La fondation des bastides n'étant pas un fait entièrement spontané, il est nécessaire de rechercher ses origines dans le passé.

Quelle était la situation de l'Agenais au début du XIII^e^ siècle ? Après le traité de 1229, l'Agenais avait besoin d'une période de convalescence. La guerre des Albigeois l'avait saigné à blanc.

Ses campagnes étaient dévastées, ses villes démantelées. La nécessité d'en créer de nouvelles se fit alors sentir. Mais, tout d'abord, d'où provenaient les villes déjà existantes ? Quelle était leur origine ?

Les premiers, les *Nitiobriges*, fondèrent dès villes dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous. *Agen*, la capitale de ce petit royaume, *Castella* (canton de Larroque) avec sa fameuse source de Bourbon jadis consacrée à Borbo, la déesse gauloise des eaux salutaires, *Excisum* (Eysses), *Cassignolium* (Casseneuil), furent, dès cette époque, des agglomérations importantes.

Les *Romains*, bâtisseurs par excellence, couvrirent le pays de nouvelles villes et donnèrent plus d'importance aux centres de population déjà existants. A l'oppidum celtique succéda le municipe gallo-romain, bâti de préférence en plaine, sur le bord d'un fleuve. C'est ainsi qu'*Aginnum*, capitale des Nitiobriges, après avoir occupé le coteau de *Pompejacum* ou de l'Hermitage sur la rive droite de la Garonne, s'étala jusqu'au fleuve et devint rapidement prospère. Elle se couvrit de riches monuments dont on retrouve encore les intéressants débris.

La vallée de la Garonne vit s'élever *Clermont-Dessous* où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des murs gallo-romains sont encore debout, *Aiguillon*, au confluent du Lot et de la Garonne; où les Romains construisirent une pile circulaire en petit appareil qui porte dans le pays le nom de la « Tourrasse », *Pompejacum* (le Mas d'Agenais) qui a donné au musée d'Agen une belle statue, la Vénus du Mas.

De même furent créés : *Bapteste* (Moncrabeau) sur la Baïse, *Sos* sur la Gélise, *Puymirol* sur la Séoune, *Pujols*, *Anthé*, *Montauriol*, *Montaut*, *Cassignolium*, au confluent de la Lède et du Lot fut agrandie.

Après une belle période de prospérité, ces villes vécurent de mauvais jours lorsque les invasions commencèrent.

Agen fut complètement détruite en 276 par les Barbares. Beaucoup subirent le sort de la capitale, si bien qu'au IIIe et IVe siècles, après plusieurs alertes, elles songèrent à se protéger et s'entourer de remparts. Agen, péniblement relevée de ses ruines, éleva sa première enceinte fortifiée autour du *Castrum Sancti Stephani*, défendu par un château au confluent de la Garonne et de la Masse.

Les fortifications des villes romaines furent faites, dans l'Agenais comme dans tout le reste de la Gaule, à l'image des *castra stativa*. C'était d'ailleurs le seul modèle qui leur fut offert. Elles eurent pour caractère, étant données les circonstances, d'être construites avec précipitation et sans plan d'ensemble. La conséquence fut qu'on renonça à ceindre la ville entière de murailles, et que l'on entoura seulement le cœur qui comprenait toujours l'église cathédrale; de là l'exiguité apparente de ces villes. Ces enceintes comprenaient des murs en grand, moyen, petit appareil, crénelés à leur sommet, flanqués de tours rondes ou carrées, percés de portes aux quatre points cardinaux et entourés de fossés d'une largeur de 20 mètres environ. Ces fossés étaient franchis sur des ponts de bois; les portes, fermées par d'épais ventaux également en bois. Ces fortifications suffirent aux villes jusque vers l'an 1000. Elles n'arrêtèrent pas les invasions; les villes terrorisées préféraient capituler que résister derrière leurs remparts. Les barbares ne les démolissaient pas. Aussi, sauf

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le cas d'incendie, les cités romaines ont survécu jusqu'à l'époque capétienne et beaucoup sont même parvenues jusqu'à nous (1).

A côté des villes romaines que nous venons de voir il faut considérer les communautés rurales. L'Agenais, comme le reste de la Gaule, comprenait de vastes domaines appelés *villas*. C'est de ces villas que sont nées beaucoup de nos communautés rurales. La villa comprenait : la partie livrée aux colons qui cultivaient la terre, la partie réservée au maître avec son habitation ou manoir, l'église et enfin les communaux, bois et paturages sur lesquels les tenanciers avaient un droit indivis.

La *période mérovingienne* n'apporta pas de changement notable au point de vue architectural. Les villes continuèrent à prospérer à l'abri de leurs remparts. Leur organisation fut cependant modifiée. Le défensor devint le premier magistrat, pendant que la curie voyait ses droits diminuer au profit du comte et de l'évêque et ne gardait plus que ses fonctions juridiques. Le droit municipal était en décadence tandis que l'autorité royale ou comtale augmentait.

Quant à la villa, elle demeura ce qu'elle était au bas empire.

Avec *l'époque carolingienne*, un nouvel élément, l'élément féodal apparaît. Les villes romaines subissent encore des invasions; ce sont au IX^e^ et X^e^ siècles, les *Normands* et les *Sarrazins* d'Espagne conduits par Abdel Rhaman. *Excisum*, saccagée par les Mores ne s'est pas relevée depuis. Il n'est resté, comme souvenir de son existence passée, que quelques débris de tombeaux romains, des médailles du bas empire et une tour éventrée qui a gardé, depuis le sac des Mores, le nom de tour Sarrazine.

De même qu'au III^e^ et IV^e^ siècles, ces invasions font surgir

---

(1) Au *point de vue administratif*, la ville romaine avait à sa tête un sénat ou *curia* dont les membres, les décurions, étaient responsables de l'impôt; et des *magistrats municipaux;* le *curator*, intendant de la cité nommé par l'empereur, et le *défensor* qui était élu et protégeait la plèbe contre l'aristocratie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de terre des fortications nouvelles. Tandis que la ville romaine, déjà pourvue de remparts, les consolide et les répare selon le style du temps, la villa romaine, elle, subit une profonde modification.

Le manoir de la villa, entouré d'épaisses murailles et de larges fossés devint le *château-fort* (castrum, castellum). Il engloba l'église et les bâtiments d'exploitation. Les cabanes des colons, autrefois dispersées, pour mieux être à l'abri des coups de main, vinrent se grouper autour du manoir ainsi transformé. Les maisons des tenanciers se bâtirent contre le château et l'église, à l'intérieur des remparts, formant un village, une localité qui prit souvent le nom d'un saint; tels *Saint-Nazaire*, *Saint-Astier* qui possède les ruines du château de Puychagut. *Penne* est encore célèbre par son château fort dont il ne reste que quelques pans de murs. *Casteljaloux* avait un château antérieur au x^e^ siècle appelé: castellum vandalorum, le château des Vandales. Le plus souvent, le château était sur une hauteur pour être plus facile à défendre.

Parallèlement au château, se développait le *monastère*. La période carolingienne est l'époque de la création des grands ordres. Le monastère joua le même rôle que le château et servit de centre d'agglomération. Un avantage, la protection religieuse, le droit d'asile, le fit même préférer au château. Nombreuses sont en Agenais les localités ainsi formées : *Moustier* (monasterium), *Saint-Maurin*, célèbre par les ruines de son abbaye de Bénédictins qui passait déjà pour ancienne au xi^e^ siècle, *Saint-Pierre de Nogaret* qui doit sa fondation à un monastère de Bénédictins fondé par Vital II de Gontaud-Biron; de même *Layrac* et *Moirax*.

Le village ainsi formé autour du château ou du monastère devenait rapidement prospère et donnait naissance à une *ville*.

Quelle que fut l'origine de cette ville, ses habitants avaient des intérêts communs; si le seigneur ou l'abbé était absent ou

---

(1) A cette modification architecturale, correspond un changement dans l'organisation; pendant que le maître se muait en *seigneur*, les tenanciers se changeaient en *serfs*. Le *régime féodal* avait fait son apparition.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éloigné, ils avaient à se prémunir eux-mêmes contre les attaques possibles.

Ainsi naît l'idée d'association qui prendra corps à l'époque capétienne et dont les manifestations donneront naissance aux *communes*.

Nous voici revenus à *l'époque capétienne* et particulièrement au début du XIIIe siècle. Nous avons vu qu'il existait alors deux sortes de villes : les *villes romaines* parvenues jusqu'à cette époque grâce à leurs fortifications et leur organisation; les *villes carolingiennes*, provenant du développement des villages formés autour d'un château ou d'un monastère. Ces dernières étaient nées de la villa romaine et avaient été édifiées peu à peu.

Ce mode de création de villes subsista à l'époque capétienne et atteignit même alors son apogée. Les causes de son développement intense furent : les invasions, les guerres féodales à l'occasion desquelles les villages se fortifiaient, l'intérêt seigneurial. Le seigneur encourageait ces formations, car ses revenus s'en trouvaient accrus. Il prélevait des droits sur les paysans qu'il abritait ainsi dans ses fortifications. Il comprit qu'il y avait là un moyen commode d'augmenter ses ressources, aussi en usa-t-il activement. Etait-il possesseur d'une agglomération dont le rapport était faible ? il la fortifiait. Pour mieux y attirer les habitants, il la dotait de privilèges tels que fixité de l'impôt, droit de foire, de marché. Ainsi se développèrent les *Sauveté*, *Sauvetat* ou *Castelnau* qui abondent dans notre pays : la *Sauvetat de Savères*, la *Sauvetat-du-Dropt*, la *Sauvetat-sur-Lède*, *Castelnaud*, *Castelnau-sur-Gupie*. Dès qu'un village était fortifié, il devenait une ville, jouissant de libertés ou coutumes que le mouvement communal fixa dans les Chartes.

M. Curie-Seimbres, dans son livre : *Essai sur les bastides du Sud-Ouest de la France*, parle ainsi de ces villes-châteaux, (p. 33) :

« Ces fondations ou pour parler plus exactement ces agrégations portent pour la plupart le nom caractéristique de *Castelnau*. On y (dans le Sud-ouest) en compte 32; mais le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nombre de ces villes fut beaucoup plus considérable, toutes n'ayant point reçu ce nom qui correspond à l'idée d'une position topographique située sur des hauteurs, parce que, dans les premiers temps de la féodalité, les châteaux occupaient les points les plus inaccessibles » et page 34 :

« Bien peu de ces bourgades accolées à des châteaux, sur la crête des collines devinrent des villes de quelque importance. Ces sites aux pentes abruptes se prêtaient mal à leur assiette et rendaient leur extension impossible; d'ailleurs elles étouffaient, pour ainsi dire, sous l'étreinte plus ou moins relachée du joug féodal. Aussi restèrent-elles presque toutes à l'état d'ébauche; quelques-unes furent même abandonnées et n'offrent plus que des ruines. Les villes accolées aux monastères eurent plus de prospérité, car ceux-ci, véritables colonies agricoles, étaient toujours situés dans les plaines, à portée des cours d'eau ».

Le XIII^e^ siècle, l'époque qui nous occupe plus particulièrement avait vu et voyait encore se développer l'*expansion communale*.

Ce mouvement fut dans le Midi presque dépourvu de lutte et de violence.

« Nos bourgs et nos villages, dit M. Curie-Seimbres, *page 41*, n'eurent guère qu'à convenir avec leurs seigneurs de la constatation, de la mise en écrit des usages et coutumes qui, de temps immémorial, réglaient leurs rapports réciproques; le fait se réduisit à de simples rédactions. Il n'y eut pas plus affranchissement, octroi ou concession de la part des uns, que conquête de la part des autres. Tout, dans ces chartes de coutumes, jusqu'à leur identité même, établit ce caractère paisible et pour ainsi dire administratif de ce qu'on désigne encore sous le nom très faux de révolution communale; mais ce grand mouvement renferme la preuve du besoin d'organisation qui éclatait de toutes parts. »

La situation des villes parvenues à fixer leurs libertés dans des chartes excitait la jalousie des habitants des campagnes. Ceux-ci, en effet, avaient à supporter le régime oppressif de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la féodalité. M. Curie-Seimbres, page 41, rapporte les paroles de M. Guizot, dans son cours d'histoire moderne, 7e leçon, par lesquelles il dépeint l'état de la population agricole à cette époque :

« Sa situation ne ressemble en rien à celle des habitants du château. Rien ne la défend, ne la met à l'abri; elle est exposée à tous les périls, en proie à de continuelles vicissitudes; c'est sur elle et à ses dépens qu'éclatent tous les orages qui remplissent la vie de ses maîtres. Jamais peut-être population n'a vécu plus complètement dépourvue de paix et de sécurité, livrée à un mouvement plus violent et plus incessamment renouvelé ».

Et M. Curie-Seimbres ajoute comme conclusion :

« On peut donc tenir pour certain qu'il régnait au fond des masses du XIIe au XIVe siècle, *un entraînement très réel vers l'existence urbaine, où se trouvaient la force et la sécurité.* »

II

Causes venant des Fondateurs

Raymond VII. — Alphonse de Poitiers. — Edouard Ier. — Phlippe Le Bel

Telle était la situation de l'Agenais au début du XIIIe siècle; les paysans regardaient d'un œil d'envie les villes qui, grâce à leur puissante organisation et à leurs murailles, prospéraient sous l'administration des comtes de Toulouse. Mais la civilisation méridionale jetait trop d'éclat pour ne pas éblouir les seigneurs du Nord. Ceux-ci, trop heureux de se servir d'un prétexte religieux, fondirent sur le Midi et se livrèrent au pillage de ces contrées fertiles et à l'écrasement d'un peuple qui parlait une langue particulière et possédait une législation différente de celle qui régissait les autres parties de l'ancienne Gaule. Une partie du Nord se précipita sur le Midi pour venger l'Eglise catholique attaquée par l'*hérésie albigeoise*. Le plus ambitieux de tous les nobles du Nord :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Simon de Montfort, après la prise de Carcassonne, ravagea l'Agenais. Au printemps de 1212, il marcha contre la ville de *Penne*, dont il brûla 74 habitants convaincus d'hérésie. Il prit de même *Biron*, *Marmande*, *Tonneins*, *Gontaud*, *Montpezat* et *Casseneuil* qui fut livré au pillage et à l'incendie. Devant tous ces succès, les seigneurs de l'Agenais vinrent rendre hommage au vainqueur.

Cependant les habitants ne supportèrent qu'avec impatience le joug de fer de Simon de Montfort et les persécutions de leur évêque *Arnaud de Rovingha*. Simon périt devant les murs de Toulouse révoltée. *Amaury*, son fils, abandonna le siège. Agen, alors, s'empressa d'ouvrir ses portes à *Raymond VI*, qui fit son entrée dans cette ville le 22 août 1221. *Raymond VII* succède à son père mort en 1222, marche contre Amaury, le bat sous Penne et reprend la ville. Amaury abandonne la lutte mais cède ses droits à *Louis VIII*. Dès lors, la royauté française attaque directement le Midi.

Les seigneurs du Nord n'étaient que les avant-coureurs de l'invasion de la royauté. Celle-ci, saisissant au vol la bonne occasion qui s'offrait, intervint avec l'arrière-pensée d'annexer le Midi à la couronne.

Louis VIII mourut trop tôt pour voir se réaliser son rêve (8 septembre 1226); sa veuve, *Blanche de Castille*, poursuivit le dessein du feu roi et effraya si bien Raymond VII qu'il signa le *12 avril 1229 le traité de Paris*.

Nous en trouvons le contenu dans l'*Histoire du Languedoc*, t. VI, p. 631.

Il réconciliait Raymond VII avec l'Eglise, attribuait à la royauté une partie du Languedoc et lui assurait le reste à l'avenir.

Dans l'*article 15*, Raymond dit :

« Je ferai détruire entièrement les murs de la ville de Toulouse et combler les fossés, suivant les ordres et la volonté du légat. »

Article 16 : « J'en ferai de même de 30 villes ou châteaux, savoir » (suit l'énumération).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous retenons pour l'Agenais :

« *Agen, Condom, Casseneuil, Pujol, Auvillars* ».

« Les murs et les fortifications de ces places ne pourront être rétablis sans la permission du roi. Je ne pourrai élever ailleurs de nouvelles forteresses; mais il me *sera permis de bâtir de nouvelles villes non fortifiées* dans les domaines qui me resteront, si je le juge à propos. Que si quelqu'une des places dont on doit abattre les murs appartient à mes vassaux et s'ils s'opposent à leur démolition, je leur déclarerai la guerre et je ne ferai ni paix ni trêve avec eux sans le consentement de l'Eglise et du roi jusqu'à ce que ces murs soient entièrement détruits et les fossés comblés. »

L'article 10 contenait en germe le mariage de *Jeanne*, fille de Raymond, avec *Alphonse de Poitiers* : « Le roi, faisant attention à notre humiliation et espérant que je persévérerai constamment dans la dévotion envers l'Eglise, et dans la fidélité envers lui, voulant me faire grâce, donnera en mariage, avec la dispense de l'Eglise, ma fille que je lui remettrai à l'un de ses frères et il me laissera tout l'évêché (ou diocèse) de Toulouse, excepté la terre du maréchal (de Lévis) que ce dernier tiendra en fief du roi. Après ma mort, Toulouse et son évêché appartiendront au frère du roi qui aura épousé ma fille et à leurs enfants et s'il n'y en avait pas de ce mariage ou si ma fille meurt sans enfant, ils appartiendront au roi et à ses successeurs, à l'exclusion de mes autres enfants; en sorte qu'il n'y aura que les enfants du frère du roi et de ma fille qui y auront droit ».

Ainsi le comte de Toulouse n'eut plus que l'usufruit de son comté. De ses autres états, il ne conserva plus que l'*Agenais*, le *Rouergue*, une partie de l'*Albigeois*, le *Quercy*, à l'exception de Cahors. Il en rendit hommage à Saint Louis. Par conséquent, la suzeraineté de l'Agenais qu'il tenait en fief auparavant du roi d'Angleterre, passa de la maison d'Angleterre dans celle de France.

Ainsi s'effritait la puissante maison de Saint-Gilles.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette paix était trop désastreuse pour que Raymond VII n'en garda pas un profond ressentiment.

Aussi fit-il tout ce qui dépendait de lui pour essayer d'en ressaisir une partie. Il aida, par exemple, le comte de la Marche dans sa révolte contre le roi de France. Ses tentatives ayant échoué, il s'appliqua à conserver les états qui lui restaient et à y étendre son influence devant les empiètements toujours plus grands de la Royauté.

Un des moyens d'action pour arriver à ce résultat fut la fondation de villes nouvelles ou bastides.

Ce n'était point là un fait nouveau qu'il faut entièrement imputer à Raymond VII. La Royauté en avait compris l'importance lorsque, dans le traité de 1229 que nous venons de voir, elle avait défendu au comte de Toulouse de créer des villes fortifiées.

Elle-même s'était servie de ce moyen pour étendre son influence dans les fiefs nouvellement acquis.

Raymond VII ne fit que suivre l'exemple de Louis VII, de Philippe Auguste dans le Nord et des comtes de Toulouse, ses prédecesseurs. Cependant ce qui n'était qu'une exception devint une règle.

Nous avons vu comment les seigneurs locaux avaient contribué à la formation des « villes-châteaux », lentes agrégations de maisons autour d'un manoir ou d'un monastère; et comment ces fondations, souhaitées par les paysans, enrichissaient leurs fondateurs. De là à penser à créer des villes d'un seul jet, il n'y avait qu'un pas. A côté des villes romaines et des villes châteaux naquit alors une troisième catégorie; les villes nouvelles ou bastides. Mais la *bastide* avait son germe dans la *sauveté;* l'idée de ces créations ne surgit pas tout d'un coup, elle fut le résultat logique d'une longue évolution.

Dans la fondation d'une ville neuve, la puissance fondatrice, royauté, abbaye, château se réservait des droits rémunérateurs en même temps que son influence politique et militaire étaient garanties.

C'est pourquoi, Raymond VII, pour réparer dans une cer-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taine mesure le désastreux traité de Meaux, pensa à fonder des bastides ou villes nouvelles. C'était d'ailleurs pour lui une nécessité : *économique*, *politique*, *militaire*.

Ses villes démantelées et ses campagnes dévastées ne lui rapportaient plus grand chose. Il devait trouver un moyen d'augmenter ses revenus; n'avait-il pas l'exemple des « sauveté » sous les yeux ? de là l'idée de créer des villes de toutes petites pièces et d'un seul coup. D'autre part, tandis que le comte de Toulouse voyait ses ressources diminuer, il s'était produit un renchérissement de la vie, analogue à celui que nous voyons en ce moment; les croisades avaient fait naître des besoins nouveaux; dés habitudes de luxe étaient venues s'ajouter à celles qui existaient déjà à la fastueuse cour des comtes de Toulouse. Or les cens seigneriaux, eux, n'avaient pas changé; il fallait les augmenter. La fondation de villes nouvelles n'était-elle pas le moyen tout indiqué pour arriver à ce résultat ?

Ses créations répondirent également à une nécessité *politique*. Le dernier représentant de la maison de Saint-Gilles avait à se défendre de la Royauté et de la Féodalité locale. Il sentait peu à peu ses états lui échapper sous l'influence de ces deux puissances. La Royauté devenait de jour en jour envahissante. N'avait-elle pas laissé prêcher la croisade des Albigeois et, bien mieux, ne l'avait-elle pas achevée ? Raymond VII se vit acculé peu à peu par la Royauté dont il devina le but secret : l'annexion du Midi à la couronne. Le traité de 1229 n'était que trop clair pour lui. Que faire dans cette situation ? créer des villes qui lui devraient tout : sécurité, liberté, richesse et qui, par cela même lui seraient fidèles. Il pensa à se faire préférer au Roi et à s'attacher ses sujets par des concessions. Il était d'ailleurs aidé par l'hostilité du Midi pour le Nord et le mauvais souvenir laissé par la croisade des Albigeois.

D'un autre côté, les seigneurs locaux étaient tout puissants dans les états du comte de Toulouse et Raymond VII avait à craindre leur autorité grandissante. Aussi pensa-t-il à les imiter dans une certaine mesure et à créer des villes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

neuves comme ils créaient des villes châteaux. Il s'établirait ainsi une concurrence de libertés et de concessions dont les paysans seraient les premiers bénéficiaires et où le comte de Toulouse, grâce à sa qualité de premier suzerain, aurait le dernier mot.

Il substituerait ainsi peu à peu son autorité à celle des seigneurs locaux tout comme la Royauté empiétait de jour en jour sur le domaine de la Féodalité.

Le comte de Toulouse n'avait-il pas pu, en effet, avant la croisade des Albigeois, se considérer comme le Roi de la France du Midi ? Pourquoi tous ces pays ayant les mêmes lois, les mêmes mœurs, la même langue, n'auraient-ils pas formé, sinon une nationalité, du moins une monarchie nouvelle et pourquoi les comtes de Toulouse n'auraient-ils pas ceint la couronne royale ? Il n'est donc pas étonnant que leur dernier représentant imitât, en politique, les moyens d'action de la Royauté capétienne.

Enfin, Raymond prévoyait peut-être un retour offensif de la Royauté et ce fut pour lui une *nécessité militaire* que de créer des « villes nouvelles ». Ne seraient-elles pas des garnisons sûres pour une guerre future ? Il avait vu comment les « Sauveté » avaient résisté à l'invasion, aussi pensa-t-il à en créer qui dépendraient de lui seul. Ainsi, une même volonté commandant dans différentes places produiraient une unité d'action, c'est-à-dire une chance de plus de succès. Pour répondre à cette nécessité militaire, les villes que fonda Raymond VII furent, à l'exemple des « villes châteaux », bâties sur des hauteurs, c'est-à-dire dans des lieux plus faciles à défendre. De plus, elles s'échelonnèrent sur la frontière des états du comte. C'est ainsi que nous relevons dans l'année 1246, la fondation de *Puymirol* en Agenais, qui remplit ces deux conditions. Située à une altitude de 153 mètres et sur les confins de l'Agenais, elle occupait une des plus fortes positions de la région. Elle ne fut pas bâtie de toutes pièces; elle était déjà le siège d'une localité depuis l'époque romaine, mais Raymond VII lui donna beaucoup plus d'importance en lui concédant des libertés. Il y fit bâtir une église et un châ-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teau qui fit donner à la ville le nom de *Grande Castrum* ou « Grand Castel ».

« Il paraît qu'il y a eu autrefois un fort château qui, suivant les apparences, lui avait fait donner le nom de Grandis Castri ou de Grand Château, sous lequel on ne le connaît plus aujourd'hui ». Ainsi s'expriment les éditeurs du Recueil des Ordonnances des Rois de France. (*Ordonnances*, t. v., p. 311.)

Raymond VII violait le traité de 1229 où il avait promis de ne plus élever de forteresses. S'il ne se croyait plus lié, c'est qu'à cette époque, en 1246, il était en lutte ouverte avec Saint Louis et s'était même allié au roi d'Angleterre. L'année suivante, Raymond se soumit au roi de France.

Les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc* ne se sont pas occupés des bastides; ils n'en ont rien dit théoriquement, avec quelque vue d'ensemble. Ils se sont même mépris sur le caractère de ces villes dont ils donnent la définition (*page 942*, t. vi). « On donna le nom de *bastides* aux nouvelles villes et aux nouveaux bourgs que les comtes de Toulouse fondèrent depuis (depuis le traité de 1229) en assez grand nombre dans le pays, parce que tous ces lieux furent d'abord *ouverts et sans défense.* »

C'était bien, en effet, ce que la Royauté avait permis a Raymond VII : fonder des villes non fortifiées. Mais le comte de Toulouse n'était pas homme à tenir une promesse aussi désavantageuse et d'ailleurs nous avons vu qu'à cette époque, il était en lutte ouverte avec la Royauté. Il fonda donc des villes fortifiées, témoin « Grande Castrum », dont le nom seul indique que ce n'était pas un lieu *ouvert et sans défense*.

Le mot *bastide* est dans le dictionnaire de *Du Cange* synonyme de *castrum*, *turris*, *propugnaculum*. Ce nom a d'ailleurs toujours signifié *ouvrage de défense* et appartenu à l'art militaire. On voit dans Viollet le Duc (*Dictionnaire d'architecture*) que pendant l'*antiquité* on appelait ainsi une *tour* de *bois* approchée des fortifications dans les sièges; au *Moyen Age*, un *ouvrage de défense* isolé, mais faisant cependant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partie d'un système général de fortification; au XIII^e *siècle*, par extension, une *ville forte*.

On ne conçoit d'ailleurs pas au Moyen Age de fondation de ville ouverte, le mot *ville*, à cette époque impliquant l'idée de *fortification*.

C'est ainsi qu'un lieu de 50 feux, entouré de murailles portait le nom de ville alors qu'une agglomération sans défense de 200 feux était appelée village. La fortification était le caractère distinctif de la ville, les villes *nouvelles ou bastides* furent donc *fortifiées* et cela dès le début, alors même que Raymond VII avait promis de n'en pas construire.

Dès lors, la voie était librement ouverte aux fondations de ce genre. Les différents possesseurs du comté de Toulouse devaient imiter Raymond VII.

Son successeur immédiat fut *Alphonse de Poitiers*, celui des frères de Saint Louis qui avait épousé Jeanne l'héritière du comté de Toulouse.

Alphonse, comte de Toulouse, c'était le premier pas vers la réunion à la couronne. Le Midi était rattaché à une branche latérale avant d'être définitivement réuni à la Royauté capétienne.

L'annexion, ainsi exécutée en deux temps, fut moins brusque; la soudure se fit sans secousse. Une heureuse circonstance vint s'y ajouter : le règne par lequel devait se faire la transition fut celui d'un *administrateur*. Le frère de Saint Louis mérite, en effet, ce titre. C'est l'impression qui se dégage du livre de M. Boutaric sur *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*.

Alphonse vit tout de suite le profit qu'il pouvait tirer de la fondation de bastides. Bien vite, il érigea ce moyen de création de villes en *système*.

Grand propriétaire, il voyait ainsi ses domaines prospérer et ses revenus doubler; *comte*, il augmentait son influence politique et son autorité aux dépens des seigneurs locaux; *administrateur*, il gagnait peu à peu les populations du Midi à la domination française.

Ce fut là un résultat merveilleux. Après la croisade des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Albigeois, on aurait pu croire que la Royauté s'était à jamais aliéné le Midi. « Et cependant, un demi siècle plus tard, le Languedoc faisait partie intégrante de la monarchie française et avait appris cette inviolable fidélité à la France dont il donna un exemple éclatant au XV^e^ siècle en restant énergiquement fidèle à la mauvaise fortune de Charles VII pendant que Paris obéissait aux Anglais » (*Boutaric, p. 15 et 16*). Telle fut la conséquence de la bonne administration d'Alphonse de Poitiers; la création de bastides fut un des moyens effectifs pour arriver à ce résultat. Ces villes placées sous sa sauvegarde augmentait sa popularité; c'était autant d'îlots gagnés à la cause royale, îlots qui, agglomérés, formeraient la grande terre de France. C'est pour des raisons à la fois politiques et militaires qu'Alphonse continua de fonder les bastides sur les limites de ses états. Il recueillait ainsi les mécontents des seigneuries voisines et fortifiait ses frontières contre les envahisseurs.

C'est ainsi qu'il fit bâtir sur les confins de l'Agenais : *Sainte-Foy la Grande*, *Eymet*, *Castillonnès*, *Villeréal*, *Tournon*, *Castel-Amouroux*.

La création des autres bastides élevées par lui dans ce comté répond plutôt à un intérêt économique. Ces villes nouvelles s'étalent largement dans les fertiles vallées des affluents de la Garonne; telles sont : *Laparade*, *Dunes*, *Damazan*, *Montréal* (près Agen) et *Villeneuve-sur-Lot* qui devait prospérer au point d'être la rivale d'Agen.

Nous trouvons dans l'*Histoire du Languedoc*, *t.* VIII, *p. 543*, *an 1272*, un *Mémoire des acquisitions du comte Alphonse*, dans lequel le revenu des bastides est calculé très exactement en livres tournois.

Rien mieux que ce document ne montre l'intérêt domanial attaché à cette création de villes, que le frère de Saint Louis considérait comme une avantageuse spéculation.

Faut-il s'étonner d'une pareille conception ? Les rois de France furent de même tout d'abord de petits propriétaires disputant à leurs voisins des lopins de terre. N'oublions pas que l'*unité territoriale* devait préparer l'unité administrative

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et morale. La première préoccupation des rois comme des comtes fut de donner la sécurité à leurs domaines. Ils n'y étaient nullement poussés par une idée généreuse mais ils pensaient, avec juste raison, que la sécurité allait de pair avec la prospérité et le bon rendement. La misère du peuple ne les touchait que parce qu'elle atteignait leurs recettes. Nous citerons à ce propos des *lettres de Charles VI*, en 1301 (*Preuves de l'Histoire du Languedoc, n° 107*, que M. Curie-Seimbres a indiquées *p. 64* de son livre) :

« Plusieurs des habitants avec leurs femmes, enfants ou familles, se sont allez hors d'icelui païs (le Languedoc) doubtans les charges et pour ce que plus ne les pouvaient supporter. Par quoi sont les maisons en ruine, les terres incultes, nostre païs dépopulé et nostre domaine moult apetiecé et y avons chaque jour très grand dommage. *Considérant que païs sans gens est inutile.....* »

Et *M. Curie-Seimbres* ajoute :

« Cette effroyable détresse trouve les conseils du roi indifférents; ils ne se montrent touchés que du déficit des finances; et ils n'adoptent que les mesures susceptibles de ramener dans leurs gîtes ces familles désolées, la *matière exploitable.* »

M. Curie-Seimbres ne croit pas à l'initiative des rois ou comtes français (il excepte les rois d'Angleterre) dans la fondation des bastides; il la rapporte entièrement aux sénéchaux et aux officiers locaux.

« *Les sénéchaux et autres officiers des rois furent les seuls qui s'appliquèrent personnellement à ces fondations* », dit-il p. 61.

Il ajoute qu'Alphonse de Poitiers étant sans cesse éloigné du Midi, soit qu'il fût à la croisade ou qu'il résidât à Vincennes, ne pouvait s'occuper de ces créations de villes nouvelles.

Cependant on voit par sa volumineuse correspondance que ce prince s'intéressait beaucoup à ses états et tenait à avoir des comptes exacts des revenus de ses domaines. Si les officiers royaux étaient bien placés pour recueillir les vœux des populations rurales et apprécier quels étaient les emplace-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments convenables à l'érection des bastides, il est probable qu'en les construisant, ils ne faisaient qu'exécuter les ordres de leur seigneur.

D'ailleurs, *M. Boutaric* dit *p. 122* de son livre : *Le gouvernement d'Alphonse était un gouvernement personnel;* rien n'était fait ou censé fait que par ses ordres. Le comte n'était pas entouré d'officiers féodaux héréditaires. Cependant comme ses états étaient vastes et la centralisation administrative très tendue, il avait besoin d'hommes dévoués pour l'éclairer et lui préparer les affaires, sauf à lui de décider souverainement. Aussi entretenait-il à ses gages un certain nombre d'ecclésiastiques et de chevaliers qui formaient une sorte de conseil. Aux grandes fêtes de l'année, ses baillis et ses sénéchaux apportaient les comptes de leur gestion devant ce conseil. La sanction d'Alphonse était nécessaire pour donner force d'arrêt aux décisions de ce conseil. »

Devant un gouvernement *aussi personnel*, comment croire qu'Alphonse laissa prendre par ses officiers l'initiative de fonder des bastides ! M. Curie-Seimbres appuie son argument sur ce qu'il n'existe pas dans la correspondance du comte de document qui érige formellement la fondation des villes neuves en principe d'administration. Il nous semble que les avantages de ces créations étaient tellement reconnus dès cette époque que point n'était besoin d'en vanter les bons effets.

L'officier royal ou comtal faisait édifier des villes neuves comme il rendait la justice ou surveillait les métairies de son seigneur. Cela faisait partie de ses opérations domaniales. Son mandat comprenait l'ordre de fonder des bastides là où il le jugerait utile. Son initiative consistait à chercher les endroits favorables à la création de villes neuves, encore fallait-il que cette fondation fut ratifiée par le comte.

Une preuve de ce que l'initiative venait d'en haut, c'est que les bastides n'atteignirent leur plein développement que lorsque Alphonse, c'est-à-dire un frère du roi, s'installa dans le Midi. Si les officiers avaient eu le pouvoir que M. Curie-Seimbres leur suppose, les villes neuves se seraient dévelop-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pées aussi bien sous les comtes de Toulouse que sous le comte de Poitiers. Ce fut le contraire qui se passa. Il faut bien avouer qu'Alphonse fut pour quelque chose dans ce changement. Son titre de frère du roi lui donnait une autorité quasi-royale, c'est pourquoi il imita les rois de France. Qui sait, même, s'il ne pensait pas à faire de ses états un royaume indépendant ? et s'il ne créait pas de bastides pour affermir sa future autorité royale ?

Nous trouvons encore pour étayer notre opinion une note de *A. Molinier* (conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève), dans l'*Histoire du Languedoc*, *t.* IX, *p.* 621 :

« L'opinion de M. Curie-Seimbres, prise absolument, est inadmissible. Jamais la Royauté, surtout au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles, n'abandonna à ses officiers le droit de fonder des bastides; nier la part active prise par Saint-Louis, Alphonse de Poitiers, Philippe IV et ses successeurs à l'administration locale, est impossible: il suffit de renvoyer M. Curiel-Seimbres aux innombrables mandements qui nous sont restés de cette époque. Tout ce qu'on peut lui accorder, c'est que dans certains cas, de simples sénéchaux purent, sans demander l'autorisation préalable du souverain, jeter les fondements d'une Villeneuve, quitte à obtenir plus tard de la royauté l'approbation de leur conduite; c'était là un véritable abus auxquels les commissaires royaux dès le règne de Philippe III eurent à porter remède. »

Des *lettres patentes de 1344* adressées aux sénéchaux de *Toulouse*, *Carcassonne*, *Beaucaire*, *Agenais*, *Quercy* et *Périgord* leur défendirent de construire à l'avenir de nouvelles bastides sans la permission expresse du roi.

Cet acte est un des rares documents de cette espèce et ne fait que confirmer notre opinion.

Si, en effet, le roi défend aux sénéchaux de construire des villes neuves sans sa permission, c'est qu'il a l'habitude de les fonder lui-même; et, alors même qu'il délègue son autorité à ses officiers il veut ratifier leurs actes. C'est là une preuve qu'il considère le pouvoir de fonder des villes comme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui appartenant en propre. Ce droit est une des attributions que lui confère sa qualité de souverain. Il est difficile de croire que le comte ou le roi, si jaloux de leurs pouvoirs, allaient les laisser s'émietter entre les mains de leurs officiers. S'ils leur confièrent quelquefois le soin d'élever des bastides, c'est que leurs multiples occupations les empêchèrent de le faire eux-mêmes, mais jamais ils ne restèrent indifférents devant les transformations et les agrandissements de leurs domaines. Bien au contraire, ils les favorisèrent et prirent une part active à leur développement.

Alphonse avait érigé la fondation de bastides en système; quand Philippe le Hardi se décida à rendre l'Agenais à *Edouard I^er^*, le nouveau comte continua son œuvre. Aux causes déjà citées pour la création des villes nouvelles s'ajouta un motif nouveau : Edouard I^er^ avait à faire oublier parmi les populations récemment gagnées à la royauté par le règne d'Alphonse son titre de roi d'Angleterre. Le meilleur moyen de s'attirer ce comté rebelle était de lui donner une plus grande prospérité économique.

Ainsi faisaient les empereurs romains soucieux de fermer les yeux de leurs sujets devant leur tyrannie et de les endormir dans la « paix romaine ». Les *Rôles Gascons* (éd. Bémont) et la collection *Bréquigny* nous font connaître les nombreuses lettres que le roi d'Angleterre adressait à ses sénéchaux pour élever de nouvelles villes, relever les murailles des anciennes et les doter de privilèges. C'est alors qu'on donna le nom de bastides non seulement aux villes nouvelles mais encore à de vieilles cités dont le roi voulait augmenter le rendement, en les fortifiant et en leur concédant des privilèges.

Ce procédé fut imité dans la suite, pendant le XIV^e^ siècle par les rois de France. *Philippe le Bel*, pour gagner à nouveau la population du comté conquise par les concessions d'Edouard, prodigua lui aussi les dotations de privilèges. Ainsi roi d'Angleterre et de France faisaient assaut de générosité; les habitants de l'Agenais en profitèrent et ce ne fut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas là la moindre raison du développement rapide de la richesse dans ce pays.

Mais il était écrit que son bonheur serait éphémère et cette prospérité, que la croisade des Albigeois avait déjà fait sombrer une fois, serait de nouveau détruite par la guerre de Cent ans.

Malgré tous ces revers, les libertés accordées par les rois de France avaient si bien gagné les sympathies des populations du Midi que celles-ci, sous le joug anglais, ne cessèrent de revendiquer leur retour à la France.

Yvonne Domengie.
Licenciée ès lettre.

(A suivre.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA COUR D'ALBRET
ET LES COMÉDIENS ITALIENS A NÉRAC
DE 1578 A 1580

Nérac vient de réveiller pour un instant sa beauté endormie et sous les ombrages de sa garenne royale des artistes de talent ont évoqué l'âme de Fleurette et de notre roi Henri. Fleurette ! Y a-t-il une légende plus vivante dans notre pays gascon que celle de Fleurette ? Fille d'un charbonnier, disent les uns, d'un meunier ou d'un jardinier disent les autres, mais toujours pauvre fille des champs qui, par désespoir d'amour, doucement se noya dans l'eau fraîche d'une fontaine.

Peu importe qu'elle ait ou non existé. Elle nous appartient même vêtue de rêve et son nom reste attaché au nom de la petite ville à l'époque de sa splendeur.

Car Nérac, en cette fin de XVI[e] siècle a rang de capitale.

La cour de Navarre y réside et y brille d'un vif éclat.

L'architecte Hervé Boulard, le contrôleur Jean Duché, les maîtres ouvriers Jean Masgallier et Thibaut Champagne agrandissent et embellissent le château qu'un pont vient de relier à la Garenne, objet des soins de Marguerite. Des allées de roses, de lauriers, de cyprès, d'arbres exotiques, accusant l'influence italienne, sont entretenues avec goût par François Roquette et sa femme Marie jardiniers royaux.

Les eaux vives sont recueillies dans de claires fontaines par Boulard. L'intérieur du château est l'objet des mêmes soins. De Pau sont venus des meubles et des tapisseries qui feront en 1582 l'admiration des ambassadeurs de Savoie. Celles de Nérac sont réparées par Mathieu Goutelle après son apprentissage à Paris en 1577.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De riches étoffes garnissent les sièges et les lits : tapisseries au petit point, satin de Bourges, damas, velours, taffetas de toutes nuances.

L'argenterie est massive et les coupes et ayguières en vermeil.

En 1578, à la veille de l'arrivée à Nérac de Catherine de Médicis et de Marguerite de Valois la cour est au grand complet. Henri a fait venir de Pau ses pages, qu'il monte de petits chevaux landais, son fou Thomin qu'il habille à neuf : bonnet à houppes, sonnettes de Milan, coutelas, chausses de couleur, jupe jaune, verte et rouge; son nain, ses guenons, ses faucons, ses perroquets, son dogue et aussi son exécuteur des hautes œuvres Jean Marracq à qui incombe « l'écartèlement, le brûlement, les fustigations ».

Une troupe de comédiens italiens sous la direction du signor Masiniano Milanino aux gages de 25 écus sol s'installe gaiement au château.

En octobre, les reines font leur entrée solennelle à la tête de leur joyeux « escadron volant ».

Le roi les harangue, du Bartas adresse un poème à Marguerite et les fêtes commencent.

Elles sont des plus brillantes et des plus variées. Tantôt chasses à Durance et à la Tour d'Avance où le gibier abonde sous la garde de Verdot Liaste, — battues aux sangliers, — courses folles sur plaine et sous bois, faucons aux poings.

Puis, repos à Nérac où tous les matins la cour se divise en deux « le roi et Madame la Princesse, sa sœur, allans d'un costé au presche » et Marguerite et « son train à la messe en une chapelle qui est dans le parc ». A la sortie, dit Marguerite, « nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble dans un très beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'ai fait faire, en des allées de 3000 pas qui sont au long de la rivière ». On rentre ensuite au château en s'arrêtant parfois chez Pierre Martin pour se munir de fraises et de linge fin et chez Jean Duracq libraire, où le roi achète pour ses pages des psaumes, et pour lui, la Vérité de la Religion chrétienne, qu'il paie 50 sols et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi la Bible, les œuvres de Plutarque, les mémoires de du Bellay, un dictionnaire grec-latin-français, l'Histoire de France par Dubraillau, les discours de Cicéron et les chroniques de Jean Carion..

Puis on se met à table, table lourdement chargée de viandes et de venaison, de grenades, pêches et poires, envoyées de Pau, de beurre, de fromages fabriqués à Durance par Antoine Arrys, suisse de la garde, vins rouges et blancs de Montgaillard, de Mézin et du Béarn.

L'après-dinée, jeu de quilles et de paume tenu par sire Jean Saint-Denis et le soir, aux chandelles, gavottes, menuets et le jeu du roi.

Comme partenaires, Turenne, Matignon, de Quitry, Roquelaure, de Montferrand, de Saint-Geniez, de Pujols, le Prince de Condé et Madame de Duras.

Le roi perd, il perd souvent, il perd toujours; mais s'il perd au jeu, il gagne à l'alcôve et M. de Duras n'est pas content.

« Les intrigues, les galanteries, les trahisons, et les duels, ces toutes sortes de plaisirs honnêtes, suivant l'expression de Marguerite » se donnent libre cours. « Catherine se joue des Ministres de la Réforme dont elle imite le langage puritain... Ussac trahit pour les beaux yeux de la belle et rieuse Anne d'Aquaviva... Condé y défie Turenne et Duras.. et c'est au milieu de cet imbroglio » que se signe la paix de Nérac proclamée par les trompettes le 28 février 1579.

Les fêtes redoublent. Henri papillonne de plus en plus. Il va « de caprice en caprice à M^me^ de Sauves, à M^lle^ de Tignonville, à Dayelle, à Rèbours » et s'arrête à la Fosseuse, fille d'Anne de Montmorency et du baron de Fosseux dont le castel est là-bas quelque part en Beauvoisis.

La Fosseuse est en pied et très gâtée par le roi qui tous les matins lui envoie dans sa chambre des massepains au lait.

La corruption est complète. Ce que fait Henri, Catherine, Marguerite, l'escadron volant le font aussi. « Turenne, Roquelaure, Béthune, l'austère Rosny lui-même, étourdi comme un hanneton, succombent.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le vice est profond. On intrigue à la chasse, au jeu, dans les salles basses du château.

Ce ne sont que mendiants et mendiantes d'amour.

Mais le jeu est dangereux. Les duels se succèdent, l'inimitié est dans les cœurs et la guerre des amoureux éclate en 1580.

Catherine sans Marguerite regagne Paris. Henri se ressaisit. Il redevient roi. A son tour il quitte Nérac où trop « chantaient les violes » pour prendre d'assaut Cahors.

Il va désormais respirer l'air pur des camps et des batailles où son panache, plus heureux que son cœur, ne connaîtra que la victoire.

Mézin, le 27 mai 1920.

CH. BASTARD.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA FRANC-MAÇONNERIE AGÉNAISE

AU XVIII' SIÈCLE

La Loge d'Agen et le Grand Orient de France

Rapports avec Paris. — Députés de la loge *Paix-Sincérité* au G.·. O.·. — Elle veut devenir loge de Chapitre. — Son rôle régulateur dans le département. — Affaires Long et Drouillet. — Constitution des *Vrais Amis* de Castillonnès.

Nous avons dit qu'à sa réorganisation, en 1797, après un sommeil de plusieurs années, la Loge d'Agen vécut indépendante sur les Constitutions ou règlements autrefois accordés à la *Parfaite Union* et à *La Sincérité*, à qui elle avait succédé. Dans le désarroi où la Révolution avait laissé le monde maçonnique, elle s'inquiéta peu, au début, de connaître les régulateurs de l'ordre et de prendre parti pour les grandes loges qui, à Paris, se disputaient âprement la suprématie. Mais l'heure sonna vite où, anémiée, désorientée, menacée de perdre le Nord après avoir perdu l'Orient, elle éprouva le besoin de chercher ce que ses procès-verbaux apellent « *le point maçonnique* ». Où donc était-il pour éclairer un Temple obscur et pour ranimer un atelier sur lequel déferlait une vague de tristesse et d'apathie ? (1)

De retour d'un voyage à Paris, le payeur général Bert, sur les instances de Lamarque, qui venait d'être nommé sous-préfet de Marmande, fit, le 13 floréal an VIII (3 mai 1800), un compte-rendu très remarqué des observations qu'il avait recueillies dans la capitale sur la franc-maçonnerie, notamment à la loge de *La Trinité*. Il n'y a plus qu'un *Grand Orient*, affirmait-il, et, à l'appui de son dire, il déposait sur le trône du vénérable un cahier des procès-verbaux dressés lors de la réunion, en 1799, des deux grandes loges qui se disputaient à Paris l'empire maçonnique, L'union est faite, disait-il ! L'até-

---

(1) *Mss*, pp. 64, 68, etc....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lier ne le crut pas sur parole, sans mettre en doute sa bonne foi. Une commission fut nommée où siégèrent, avec Bert, deux pilliers du Temple, Barret et Leyniac, et où furent étudiées les pièces rapportées par le payeur général. On les jugea insuffisantes; on objecta le danger de se jeter ainsi tout de go dans les bras d'un Grand Orient qu'on connaissait mal et qui ne fournirait peut-être qu'une lumière de qualité inférieure à un atelier qui en avait tant besoin. Il fut cependant « délibéré pour la première fois qu'il serait écrit au Grand Orient de France, aux loges de correspondance des orients de Toulouse et de Bordeaux pour obtenir les éclaircissements propres à diriger la marche de la Loge » et à faire cesser ses incertitudes. Deux fois de suite, cette décision fut maintenue et devint ainsi exécutoire (1).

Il fut vite reconnu que Bert n'avait point parlé à la légère. La vieille rivalité qui, longtemps, divisa les deux corps maçonniques avait heureusement expiré en 1799 « aux pieds de l'autel de la Fraternité ». Il n'y avait plus qu'un Grand Orient. Et c'est à lui que l'atelier décida de faire appel pour empêcher le Temple de s'écrouler et pour vivifier une loge que le sommeil maçonnique gagnait tous les jours, malgré tous les palliatifs employés, correspondances, visites, instructions réclamées aux frères avec prière de communiquer leurs talents maçonniques. Le 10 frimaire an IX, on délibéra d'ouvrir une correspondance suivie avec le Grand-Orient. Lacoste, alors orateur, fut chargé de la *planche à tracer*. Sa première rédaction ne plut pas; on le pria de recommencer. La seconde fut jugée parfaite. « La L.·., dit le procès-verbal, a vu son objet rempli avec ce goût, cette éloquence maçonnique familière au cher f.·. rédacteur et n'a pas balancé à délibérer l'envoi de ladite planche » (20 frimaire an IX) (2).

C'était un premier pas vers l'affiliation. Cinq mois se passèrent avant qu'on fît le second. Il fallut l'arrivée à l'orient d'Agen, en prairial an IX, d'un dignitaire de l'ordre, le frère Cartier, pour amener une solution. Cartier était chargé de

(1) *Mss*, pp. 62, 63, 65.
(2) *Mss*, pp. 68, 69.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

visiter les Loges au cours de ses voyages et de les engager à correspondre avec le Grand Orient « pour régulariser les travaux et resserrer les liens de fraternité qui unissent tous les maçons ». Dès qu'il fut avisé de sa présence dans Agen, Barret-Lavedan, très enthousiaste, s'agita pour que la *Paix-Sincérité* lui envoyât une députation chargée de l'inviter à la loge et au banquet qui devaient se tenir deux jours après. L'atelier, pour une fois, repoussa cette proposition de Barret qui favorisait un maçon puisqu'elle tendait à le dispenser des formalités imposées aux visiteurs. Il n'avait qu'à se présenter comme les autres. Il vint, il fut *tuilé* et il vainquit toutes les les résistances puisque, le 15 prairial, l'affiliation avec le Grand Orient fut votée à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissements (1).

Cinq jours après, l'atelier désignait comme son représentant à Paris le frère Georges Thurminger, demeurant rue Basse du Rempart Saint-Denis, qui se chargea de poursuivre l'affaire à Paris avec toute l'énergie dont il était capable (2). Mais tout n'alla pas au gré de l'atelier. Les négociations traînèrent en longeur, malgré l'intervention de quelques maçons agenais de passage à Paris, malgré les efforts d'un frère Dupin, originaire d'Agen et habitant l'orient parisien (3).

Thurminger mourut le 20 frimaire an X. Après avoir exprimé son chagrin le 20 nivôse « par les signes et batteries d'usage et adressé au grand architecte de l'univers des vœux ardens en faveur du défunt (4); la Loge fit appel à son frère le 3 thermidor an X, puis à un avocat, officier du Grand Orient, le f.·. Defoissy, qui fut plus tard président de la Grande Loge d'administration (5). Et les choses allèrent alors de mal en pis. D'un côté ,le Grand Orient, s'en tenant à cette formule qu'à loge nouvelle il fallait règlements nouveaux et invitant la *Paix* à prendre de nouvelles constitutions. De l'autre, un atelier, bien résolu à vivre sur les règlements des loges auxquelles il

(1) *Mss*, pp. 71, 72.
(2) *Mss*, pp. 73, 76.
(3) *Mss*, p. 78.
(4) *Mss*, p. 80.
(5) *Mss*, pp. 85, 89.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait succédé en l'an VII, sans grande tendresse pour les régulateurs de l'ordre et pour qui l'affiliation était une nécessité dont il se serait volontiers passé. Enfin, faisant la navette entre les deux parties et essayant d'amener un accord entre elles, Defoissy, négligent, ne répondant aux lettres qu'avec de longs retards et très absorbé par ses occupations profanes (1). Une solution, aussi élégante que simple, mit fin au conflit, après plus de deux ans de pourparlers et de tergiversations : le 5 messidor an XI, la Loge abandonna *le titre distinctif* de la *Paix* sous lequel, en l'an VII, elle s'était reconstituée, et reprit, avec celui de la *Sincérité*, les constitutions qu'elle avait reçues en 1774. Et le tour fut joué ! Ceux-là même qui l'inspirèrent durent s'étonner de ne pas y avoir songé plus tôt. La nouvelle *Sincérité* fut donc affiliée au Grand-Orient avec ses vieux règlements et sans rien payer comme droit d'entrée dans la grande famille maçonnique (2). Le 19 thermidor an XI, Barret-Lavedan annonça, au bruit des plus vifs applaudissements, qu'elle venait de recevoir son titre d'agrégation avec le *mot de semestre* qui constituait les loges régulières (3). Pour reconnaître cette faveur, on porta à 40 francs la rétribution annuelle due au Gr.·. O.·., modifiant ainsi une décision prise au cours des pourparlers, le 18 brumaire an X, où elle avait été fixée à 24 francs seulement (4).

Ainsi se nouèrent avec Paris des rapports qui, au début du moins, ne furent pas heureux. Defoissy continua à donner de nombreuses preuves de négligence. Quelle ne fut pas la surprise de la nouvelle *Sincérité* quand elle reçut, le 26 germinal an XII, l'*Almanach* du Grand-Orient que le f.·. Fustier, vénérable du *Point Parfait*, lui avait annoncé dès ventôse ! Elle était classée au deuxième rang des loges de l'orient d'Agen, après la *Parfaite Fraternité*, moins ancienne cependant et dont le sommeil avait duré plus longtemps ! Protestation officielle fut faite par Lamouroux au nom de tous ses frères.

(1) *Mss*, pp. 79, 86, 89.
(2) *Mss*, p. 92.
(3) *Mss*, p. 102.
(4) *Mss*, pp. 79 et 102.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Peine inutile (1). Si, par intermittences, Agen entendait la voix de Paris, qui pour les maçons équivalait à la *voix de Rome* pour les catholiques, Paris faisait la sourde oreille aux réclamations d'Agen. On crut bien faire en destituant Defoissy, le 16 thermidor an XII, et en le remplaçant par ce vénérable du *Point Parfait* qui s'était intéressé à la Sincérité quelque temps avant, mais on ne fit que compliquer l'affaire. Fustier déclina les offres flatteuses d'Agen par sympathie pour le député révoqué, victime, disait-il, d'un homonymat avec un autre officier du Grand Orient. Alors on se retourna vers Defoissy, qui refusa net. Nouvel appel à Fustier qui, cette fois, s'empressa d'accepter ! (2). Les rapports avec le Grand Orient se resserrèrent alors sous son impulsion et devinrent très fréquents. Ce ne furent pas seulement des *planches*, des tableaux d'architecture, des almanachs maçonniques que reçut le pseudo M. Tiercenis, l'hôte invisible du f.·. Faucon. Il arriva parfois au f.·. Fustier, qui tenait un commerce, rue Jean-Jacques Rousseau, de joindre à ses envois, comme en 1804, des prospectus commerciaux (3). Faire ainsi d'une pierre deux coups n'est-ce point pour un maçon le comble de l'art ?

Rendons cette justice au frère Fustier qu'il fut un député actif et clairvoyant. Les procès-verbaux l'attestent; c'est ainsi, par exemple, qu'ils le montrent tenant soigneusement la loge d'Agen au courant des évènements qui agitaient l'Ordre, comme en 1804, au moment de la réunion de la Grande loge écossaise au Grand Orient. Au milieu des plus tendres et des plus rituelles protestations de fraternité, il exprimait la crainte que ce bel accord ne subsistât pas longtemps (4). Et l'année suivante, la guerre éclatait à nouveau entre ces deux organisations rivales.

En 1804, après la transformation maçonnique qui fit de l'Ordre un instrument politique aux mains du nouvel Empe-

(1) *Mss*, pp. 128, 134.
(2) *Mss*, pp. 163, 170, 172, 173, 183.
(3) *Mss*, pp. 183, 211.
(4) *Mss*, p. 211.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reur, Agen réclama les *hauts grades* et la reconnaissance par le Grand Orient de *La Sincérité* comme *loge métropolitaine*. Et bien que l'instant fût favorable et que des Agenais illustres, comme Lacépède, figurassent parmi les grands dignitaires, l'atelier eût quelque peine à l'obtenir. Recommandations, démarches, interventions de toutes sortes n'avaient pas encore abouti à la fin de 1805. Ce n'est que plus tard que satisfaction lui fut donnée (1). Entre temps, *La Sincérité*, intimement unie désormais au Grand Orient, contribua à lui faire reconnaître *La Parfaite Egalité*, de Mézin, fondée en 1785, et les *Vrais Amis*, de Castillonnès (2). Pour faire preuve de zèle, elle projeta même, le 25 vendémiaire de l'an XIV, de réclamer de lui qu'il fût « défendu à toute loge de recevoir dans son sein aucun profane étranger à son Orient, avant de s'être informée de sa moralité auprès des ateliers existans dans le lieu de sa résidence accoutumée, s'il en existe, ou à ceux des plus voisins s'il n'en existe point » (3).

Elle ne donna pas suite à ce projet, mais, avant même de devenir *loge métropolitaine*, elle en joua en Lot-et-Garonne le rôle régulateur. Les procès-verbaux en fournissent trois exemples qu'il est bon de citer parce qu'ils montrent ce qu'était alors la vie maçonnique.

En l'an XII, on vit s'installer à Agen un maçon originaire de Port-de-Penne, le frère Long, initié à *La Franche Amitié* de La Ciotat. Appartenant au corps militaire de la cité, il s'introduisit dans les deux loges agenaises comme visiteur. *La Sincérité* l'avait reçu le 27 floréal et avait « applaudi à son agréable visite ». Il n'y eut plus dès lors d'hôte plus fidèle. Ses visites se multiplièrent jusqu'en thermidor; le 30, quelques ff.·., d'ordinaire si bienveillants, le signalèrent à l'atelier. Son intempérance de langage, sa facilité à parler de l'*initiation* et ses allures commençaient à déplaire. Etait-il maçon régulier ? Une enquête s'imposait. On commença par lui interdire l'en-

---

(1) *Mss*, pp. 179, 210.

(2) Pour la *Parfaite Egalité* de Mézin, *Mss*, p. 226. Nous parlerons plus loin des *Vrais Amis* de Castillonnès.

(3) *Mss*, pp. 267-68.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trée du Temple en attendant des renseignements qui arrivèrent pitoyables. *La Franche Amitié* de La Ciotat l'accablait; *La Parfaite Fraternité* l'avait expulsé. Entre temps, Long avait changé de garnison; il s'était retiré à Marmande, où il essayait de fonder une loge. *La Sincérité*, ainsi informée, n'hésita pas : le 26 germinal an XIII, elle fit avertir tous les maçons marmandais qu'ils avaient à faire à une brebis galeuse chassée de tous les ateliers de l'orient d'Agen. Long dut chercher ailleurs (1).

En l'an XIII survint un incident d'un autre genre. Un ouvrier de *La Parfaite Fraternité*, le f.·. Drouillet avait été exclu de son atelier pour avoir « tenu en loge ouverte des propos injurieux et infâmes ». Devant la manifestation de son repentir et l'aveu de ses torts, *La Sincérité* intercéda pour lui près de la loge-sœur, mais vainement. En désespoir de cause, Drouillet implora le Grand Orient qui chargea *La Sincérité* d'agir comme médiatrice. Une commission fut nommée le 24 prairial an XIII. Menne fils, Diché, Paquin, Baradat et Bory fils la composaient. *La Parfaite Fraternité* ne voulut rien entendre et l'atelier fut obligé de constater son impuissance par le procès-verbal suivant (1er messidor an XIII) :

« Dans une affaire aussi majeure et aussi délicate, la L.·. *La Sincérité* doit être entièrement impassible et ne point se départir du rôle honorable de conciliatrice qui lui a été déféré par le G.·. O.·. de France; elle doit tenir un juste milieu entre une L.·. sévèrement juste et un de ses enfans coupables, mais extrêmement repentant.

« Elle délibère en conséquence que toutes ~~les~~ pièces et instructions recueillies sur cette affaire seront adressées au G.·. O.·. de France avec sa présente délibération pour qu'il puisse y statuer et que notre loge lui manifestera tous ses regrets de n'avoir pas réussi à opérer la conciliation tant désirée » (2).

Elle fut plus heureuse dans une autre circonstance. Après avoir aidé de ses conseils la *Parfaite Egalité* de Mézin, elle entoura de sa sollicitude agissante « *Les Vrais Amis* » qu'un de

(1) *Mss*, pp. 142, 174-75, 188, 226.
(2) *Mss*, pp. 188, 213-14, 232, 236, 238.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses membres, le f.·. Fontfrède, receveur de l'enregistrement à Castillonnès, venait de réunir en cet orient en l'an XIII. Elle communiqua au nouvel atelier ses constitutions, ses règlements et tous les détails propres à le faire associer à la grande famille des maçons légitimés (19 prairial). Elle se chargea de l'envoi des documents au Grand Orient, des formalités nécessaires à la reconnaissance de son filleul à qui elle procura comme député à Paris l'agenais Moulon de La Chesnaye, alors vénérable de *Mars et Thémis* (29 vendémiaire an XIV). Ses démarches furent couronnées de succès et *Les Vrais Amis*, reconnus le 26 juin 1805 (1).

La loge d'Agen association de bienfaisance

Secours moraux. — Secours en nature. — Secours en espèces. — Son budget.

Les maçons, dit un de leurs thuriféraires, sont « intimement unis par les liens de l'estime, de la confiance et de l'amitié sous la dénomination de frères » (2). Resserrer ces liens de fraternité, c'est un des principaux travaux des loges maçonniques. *La Sincérité* s'y consacra avec un zèle qu'atteste la série de ses procès-verbaux. Il y règne constamment un ton de bonne compagnie, une cordialité confiante, une courtoisie bienveillante qui éclatent à travers la sécheresse des délibérations. Nous avons vu les ff.·. s'effaroucher de la censure appliquée à quelques confrères défaillants et souffrir quand les foudres maçonniques frappaient quelques mauvais ouvriers. La sympathie réciproque qui les animait se manifestait, en dehors de l'atelier, dans toutes les manifestations de leur vie profane. S'agissait-il de malades ? Vite on leur dépêchait trois commissaires pour s'enquérir de leur état et de leurs besoins ou pour les féliciter de leur rétablissement. Quand le malade n'habitait pas l'orient d'Agen, on lui envoyait une *planche* tracée avec toute la « sensibilité » réglementaire. C'est ainsi que Barret de Lavedan, le 22 germinal an XII, fut chargé de

(1) *Mss*, pp. 234, 252, 261, 267.
(2) *Instructions pour les Grades symboliques*, *op. cit.*, p. III.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

témoigner au colonel Antoine Lacuée « toute la part que la loge a pris (*sic*) à l'accident qui lui est arrivé et toute la joie qu'elle éprouve de son rétablissement (1). »

Cette politesse affectueuse entourait tous les frères indistinctement, qu'il fût question de leurs femmes ou de leurs enfants, de leur famille, d'une naissance ou d'un décès, d'un mariage, d'un accident fâcheux les touchant dans leur personne ou dans leurs biens. Quelle joie dans l'atelier quand un maçon devient père, surtout s'il s'agit d'un lewton (2) ! On félicite Pommaret, Rivière, Losteau qui se marient (3). On députe à ce dernier, le 10 pluviôse an VII, Saubès, Barsalou cadet et Claude Lamouroux pour le féliciter « d'employer son zèle à des travaux non moins agréés des M.·. (4). » J'aime à croire que Lamouroux lui souhaita beaucoup d'enfants, lui qui, véritable... père Gigogne, en avait eu vingt-quatre ! Tonnelé Gimbrède perd sa femme en l'an XII; la loge pleure avec lui; il se remarie en l'an XIII; elle lui prodigue force compliments (5). Falagret est victime d'un incendie qui consume sa maison en l'an VI; on pleure la maison (6). Gérard Lacuée meurt au champ d'honneur à Gunsbourg le 17 vendémiaire an XIV; au nom de l'atelier, le vénérable Diché envoie à la famille une *planche* de condoléances émues (7). Bouglé et le général Ducomet quittent l'orient d'Agen; on les assure qu'ils laisseront de bien vifs regrets à leurs frères de la *Sincérité* (8).

Il était naturellement d'usage de répondre à ces attentions fraternelles. Et chacun faisait comme Lacoste qui, félicité de la naissance d'un enfant, répondit, le 22 messidor an VII, « avec toute la sensibilité d'un bon père et d'un véritable maçon (9).

---

(1) *Mss*, p. 133.
(2) *Mss*, pp. 228, 227, 248, 170, 193, 194, 163, 164, 226, 208, 101, 86; 35; etc...
(3) *Mss*, pp. 121, 32, 142.
(4) *Mss*, p. 32.
(5) *Mss*, pp. 88 et 133.
(6) *Mss*, p. 9.
(7) *Mss*, p. 269.
(8) *Mss*, pp. 119 et 233.
(9) *Mss*, p. 51.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La loge se réunit au ci-devant Refuge, déclaraient en l'an VI les ff.·. Gimbrède et Lacuée à la mairie d'Agen, « pour cause de délassement et *pour exercer des actes de bienfaisance* (1). » Mettons que tout ce que nous avons conté fût du *délassement*, et passons aux actes de bienfaisance.

A la fin de chaque séance, le frère hospitalier faisait circuler la *boîte des pauvres*. Chacun y mettait son obole. Les sommes ainsi recueillies constituaient le fonds principal du budget de charité que l'atelier complétait comme il l'entendait, soit en attaquant les ressources ordinaires, soit en prélevant sur les ouvriers des cotisations spéciales. Pour éviter des abus, il fut décidé très tard, le 30 messidor an XII, qu'il serait tenu un registre des secours accordés; le trésorier le communiquerait aux frères individuellement ou à la L.·. tout entière avec toute la discrétion nécessaire. Les secours n'étaient accordés « qu'aux personnes *dénommées* par les ff.·. réclamans (2). »

L'exercice de la charité ne coûtait pas cher à la *Paix-Sincérité* si l'on en juge par ses procès-verbaux. Maigres étaient les ressources dont l'atelier pouvait disposer et les ff.·., ennemis du gaspillage, faisaient montre d'une générosité vraiment..... parcimonieuse. La *boîte des pauvres* rendait peu, surtout aux heures où six ou sept frères seulement assistaient aux séances. Pendant une période où l'atelier fut plus fréquenté, en l'an XIII, quatre-vingt-neuf livres seulement furent distribuées aux familles indigentes de la Saint-Jean d'été à la Saint-Jean d'hiver, c'est-à-dire en six mois, et la *boîte des pauvres* ne fournit que 47 livres 17 sols (3). C'est vraîment peu pour une association qui se piquait de générosité. Les secours variaient entre six et douze francs. Citons parmi les bénéficiaires le profane Delbourg, officier de santé, dont l'indigence était notoire et qui bénéficia, le 20 germinal an VII, du contenu de la *boîte aux pauvres* de ce jour-là (4); Le Breton-Pardailhan, « intéressant sur le rapport des qualités anciennes

(1) *Mss*, p. 5.
(2) *Mss*, p. 165 *bis*.
(3) *Mss*, p. 204 et comptes de la Loge.
(4) *Mss*, p. 36.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont il était décoré», à qui l'atelier octroya 12 francs (1); la dame Cazabat, veuve d'un maçon, qui obtint le 22 messidor an XIII les 12 francs «classiques» pour conduire un de ses enfants aux eaux de Barèges (2) ; un pauvre journalier d'Agen, Randé, qui avait besoin des eaux de Bagnères et qui témoigna à la fois de sa maladie et de sa misère par un certificat du médecin Belloc et de Champier, « ministre du culte catholique », dit le procès-verbal du 27 thermidor an XIII, qui mentionne 12 francs au compte du solliciteur (3). Même somme encore pour un artiste de Paris, un certain Duhamel, venu en représentation dans la ville où, faute de ressources, il restait en panne. « Pour venir plus particulièrement encore à son secours», les maçons présents à la séance du 7 germinal an XII s'empressèrent de prendre des billets pour assister à son spectacle (4).

Les ff.·. des autres orients obtenaient souvent davantage quand ils venaient en visiteurs réclamer le *viaticum* ou secours de route qui ne leur était jamais refusé, même quand leurs diplômes n'étaient pas en règle et qu'on leur avait interdit l'entrée du Temple. On leur donnait de 6 à 24 francs. Mais il advint que ce fut une charge trop lourde pour l'atelier. Un jour, Barret-Lavedan, alors vénérable, accorda ce maximum à un frère indigent de passage en ville; il en rendit compte à la loge le 2 fructidor an XI. On n'osa point le désavouer, quoique cette libéralité eût fait grimacer quelques frères; on l'en félicita même, mais on décida qu'à l'avenir le vénérable ne pourait disposer que de six francs seulement; la loge consultée donnerait davantage s'il en était besoin (5). C'était prudent, car quantité de maçons plus ou moins indigents, en traversant Agen, sollicitaient l'entrée du Temple en tendant la main. Citons, au hasard, le polonais *Filhawoski*, *Claude Jubier*, de Bourgoin, des Vrais Amis Réunis de Toulouse,

(1) *Mss*, p. 186.
(2) *Mss*, p. 250.
(3) *Mss*, n. 256.
(4) *Mss*, p. 132. Pour les autres secours, voir notamment pp. 25. 33, 60, 71, 137, 165 *bis*, 203.
(5) *Mss*, p. 99.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Destailleurs, de l'Aménité de Paris, le vitrier *Gautrey*, de Montpellier; *Cuinet*, de la Parfaite Union de Perpignan; *Couturier*, de l'Essence de la Paix, de Bordeaux; *Pierre Roby*, soi-disant négociant à Montauban, de la Sagesse de Toulouse, etc. (1).

Il y avait à la Saint-Jean d'Eté, en plus des secours en argent (2), grande distribution de pain aux pauvres de la ville. Cette générosité faisait partie du programme de la fête. On la renouvelait à l'occasion de certains anniversaires que la loge avait décidé de célébrer. C'est ainsi qu'en l'an X, pour le 18 brumaire, cinq quintaux (3) de pain furent répartis entre les indigents d'Agen. Mais il était des cas où la loge se montrait plus généreuse encore. En l'an VI, le frère servant Broca obtint 100 francs pour faire réparer sa maison (4). En l'an IX, ce fut au tour du jardinier du ci-devant Refuge qui bénéficia de cinquante livres à titre de bienfaisance, dit le procès-verbal, et en considération du nombre de ses enfants et des soins qu'il donnait à la Loge (5). Le 13 pluviôse an XIII on accorda un secours immédiat de 12 livres à un ancien instituteur de l'orient d'Agen, Augey-Delaygue « plongé dans la plus profonde indigence » et on lui assura une rente mensuelle de 6 francs (6).

Mieux encore : un des membres de la loge fit un jour appel à ses frères : il lui fallait 1.000 francs pour éviter la faillite. Sans tergiverser, l'atelier décida de les lui prêter, le 23 nivôse an VII, et comme le trésorier ne les avait point en caisse, il fut convenu que chaque frère s'imposerait au moins de 20 francs. Le bénéficiaire passerait un engagement en faveur du frère Dutrouilh payable à la volonté de ce dernier. Au dos de cette lettre de change, le f.·. Dutrouilh mettrait son ordre en blanc, et la lettre serait déposée aux archives avec l'état des souscriptions recueillies. « Bien entendu, ajoute le procès-verbal,

---

(1) *Mss*, pp. 70, 99, 124 142, 167, 185, 217, 229, 13.
(2) *Mss*, pp. 45, 67, 160.
(3) *Mss*, p. 78.
(4) *Mss*, p. 7.
(5) *Mss*, p. 75.
(6) *Mss*, p. 213.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chaque f.·. pourra se présenter chez le f.·. qui demande l'emprunt pour y prendre des articles de son commerce à concurrence de la somme qu'il aura prêtée en lui faisant un bon de la somme dont il se payera » (1).

Mais c'est là un fait exceptionnel. La loge se recrutait dans la bourgeoisie, chez des magistrats, dans le monde administratif ou dans le haut commerce. Presque tous ses membres avaient une situation qui les mettait à l'abri du besoin et qui les dispensait d'avoir recours à leurs collègues. Il était toutefois des cas où certains d'entr'eux furent secourus autrement que par l'argent, quand il s'agissait de trouver un emploi et des recommandations puissantes : Delbreil, par exemple, fut casé à Paris, en l'an XIV, grâce à Lacépède à qui la Loge s'était adressée (2).

En l'an VII, le colonel Antoine Lacuée fut secouru d'une autre manière. Il était à Luchon où il se reposait des fatigues de la guerre lorsqu'il fut arrêté pour délit « contre-révolutionnaire » et conduit à Toulouse avec ses co-inculpés. L'émotion fut grande à l'orient d'Agen. L'atelier, extraordinairement convoqué, protesta le 13 fructidor et mit en mouvement l'orient de Toulouse pour dégager le colonel. Barsalou et Dutrouilh, qui se rendaient à Toulouse, furent chargés d'y faire toutes démarches utiles et de porter à la victime innocente toutes les sympathies de ses frères ! La vérité triompha-t-elle toute seule ? Eût-elle besoin de l'appui des loges ? On ne sait. Toujours est-il qu'Antoine Lacuée put rejoindre son régiment sans que les poursuites aient été continuées (3).

Les secours qu'accordait la *Sincérité* ne constituaient pas la principale source de ses dépenses. Elle avait à régler encore, avec ses impositions qui s'élevaient en l'an X à 156 fr. 6 sols, avec ses frais de correspondance et d'administration, le salaire du frère servant, le coût des réceptions et invitations, l'entretien du Temple, tout ce que nous appellerons les *frais du culte*, et enfin son loyer de 400 francs par an au Refuge,

(1) *Mss*, pp. 29-30.
(2) *Mss*, p. 267.
(3) *Mss*, p. 55.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce qui était peu puisqu'elle affermait un jardin et jouissait de la moitié des fruits de l'autre (1). Les banquets qui se faisaient par souscription constituaient un budget spécial.

Elle disposait en recettes du produit de ses deux jardins, du contenu des *boîtes aux pauvres*, dè *l'annuel*, ou cotisation des ff.·., des droits assez élevés, nous l'avons vu, qu'on payait aux initiations et aux réceptions, ainsi qu'aux affiliations, élévations de grade, aux délivrances de diplômes ou de lettres de passe. Le budget était encore alimenté par des contributions extraordinaires imposées pour des motifs spéciaux (travaux d'embellissement du Temple ou caisse déficitaire) ou encore par des amendes dont la loge frappait les ff.·., suivant son arbitraire et la gravité du délit qu'on leur reprochait (2).

De toutes les ressources de la loge, la plus importante, après le droit d'entrée de 80 francs, c'était l'*annuel*, de 12 fr., payable en deux fois. Les procès-verbaux attestent les difficultés que le f.·. trésorier rencontrait pour l'encaisser. Doléances, plaintes, menaces, rien n'y faisait pour certains. Le f.·. servant avait beau les relancer à domicile, le f.·. terrible, réclamer des mesures, les retardataires avaient l'oreille sourde et la bourse fermée ! Combien de trésoriers de sociétés anciennes et modernes sont passés par là ? La loge citait les récalcitrants dans ses délibérations et quelques-uns s'exécutaient alors (3). Le 25 messidor an XI, sous le maillet du vénérable Barret de Lavedan, elle prononça l exclusion, pour non-paiement des annuels en retard, de Dumon, Henry Darribeau, Auguste Barsalou, Désiré Pélissier, Leyniac, Lacoste, Lauzun fils aîné, Carrère et Miraben (4), ce qui n'empêcha pas la plupart d'entre eux de revenir au Temple après s'être mis en règle avec le trésorier. La loge elle-même les rappelait quand ils continuaient à bouder, comme elle le fit en l'an XIII à son nouveau propriétaire Lauzun, à qui elle affirma, par une déli-

---

(1) *Mss*, p. 83.
(2) *Mss*, pp. 195.
(3) *Mss*, pp. 14, 7, 79, 92-93, 153, 220, 217-18, etc...
(4) *Mss*, p. 98.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bération spéciale, le plaisir que l'atelier aurait à le compter toujours au nombre de ses ouvriers (1).

Les documents ne fournissent qu'une comptabilité rudimentaire. Le budget de l'an IX se solde par 1152 livres de recettes; 1151 livres 8 sols de dépenses. Restaient dues 132 livres d'*annuels* (2). En l'an XII, les recettes atteignent 2383 livres 18 sols; les dépenses, 1944 livres 4 sols, 8 deniers (3). Le trésorier continuait à calculer à la mode ancienne ! En l'an XIII, les travaux au nouvel atelier de Paulin, l'imposition dont les ff.·. furent grévés, firent monter le budget à 3664 livres 3 sols, 4 deniers en recettes, en face de 3357 livres 3 sols, 6 deniers dépensés, et il était dû 324 livres d'arriéré (4).

La *Sincérité* était une charge pour beaucoup; les petites bourses reculaient devant elle; il fallait être, sinon riche, du moins dans une situation aisée pour y pénétrer. Pébernat, greffier du tribunal de Commerce, s'en retira, en alléguant qu'il ne pouvait supporter les charges que lui valait sa qualité de maçon. Boé-Mercier en fit autant. Mais sa *planche* de démission reçut des ouvriers un accueil auquel il ne s'attendait peut-être pas. Le 28 germinal an XIII, on le dispensa de payer ce qu'il devait, « laissant à sa délicatesse et à sa probité connue le soin d'y satisfaire quand l'état de ses affaires le lui permettrait » (5).

René Bonnat.

(*La fin au prochain numéro* : La Politique et la Religion).

---

(1) *Mss*, p. 249.
(2) *Mss*, p. 83.
(3) *Mss*, p. 155.
(4) *Mss*, p. 247.
(5) *Mss*, p. 227.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES MORTS LOT-ET-GARONNAIS DE LA GRANDE GUERRE

(1914-1918)

Plus de 1,500,000 morts ou disparus, sans compter les innombrables séries des mutilés, blessés ou malades gravement atteints, sans parler des ruines matérielles ou morales accumulées, voilà ce qu'a coûté à la France l'application par les Boches de leur grand principe national : « Deutschland über alles ! »

Dans ce bilan funèbre, le Lot-et-Garonne figure pour *8,428* morts ou disparus. C'est du moins le chiffre qu'accuse la première statistique officielle récemment faite par les maires du département d'après leurs registres d'état-civil et à la demande du ministère.

Les résultats de cette douloureuse enquête, que nous publions commune par commune, peuvent se passer de commentaires; ils ne sont que trop éloquents par eux-mêmes. Il nous sera bien permis cependant d'en souligner quelques particularités.

Le département ne doit guère compter aujourd'hui que 248.000 âmes. C'est à peu près d'ailleurs, le nombre des cartes de sucre délivrées par les services préfectoraux. Mais la population officielle est celle qu'indique le dernier recensement effectué en 1911 : *268.083* habitants et c'est sur les indications fournies par ce recensement que nous baserons nos observations.

Il en résulte que, du fait de la guerre, le Lot-et-Garonne a perdu 3,143 % de ses habitants. La moyenne française est légèrement supérieure (3,94 %). L'arrondissement le plus éprouvé, c'est *Nérac*, avec 1732 morts, soit 3,46 % de sa population d'avant-guerre. Il est suivi de près par *Marmande*, avec 2506 victimes et 3,41 %. Villeneuve vient après, et Agen, en dernière place, avec 1934 morts, soit 2,81 %.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quant aux cantons les plus atteints, c'est, dans l'ordre : *Bouglon*, 176 morts pour 4165 habitants, soit 4,22 %, et Houeillès, 174 pour 4.125 âmes (4,21 %). Le moins touché, c'est le canton industriel de Fumel avec 199 victimes pour 9879 habitants, soit 2,02 %.

Si maintenant nous passons aux communes, nous trouvons des pourcentages autrement plus douloureux Rives, dans le canton de Villeréal, atteint 11,15 % avec 43 morts pour 364 âmes. Elle est suivi de loin par *Lasserre*, du canton de Francescas (14 : 200 = 7 %); *Romestaing*, du canton de Bouglon (27 : 391 = 6,90 %); *Taillebourg*, du canton de Marmande (16 : 242 = 6,61 %); et *Saint-Nicolas de La Balerme*, canton d'Astaffort (19 : 307 = 6,18 %).

En revanche, *Thouars*, dans le canton de Lavardac, a le bonheur de ne compter qu'une seule victime de la guerre pour une population de 322 âmes (0,31 %); *Saint-Eutrope de Born*, 5 pour 1116 (0,44 %); *Montauriol*, 2 sur 380 (0,52 %); *Saint-Pierre de Buzet*, 2 sur 301 (0,64); *Massoulès*, 2 sur 250 (0,80).

Pour en finir avec cette série de chiffres toujours indigestes, ajoutons que la statistique officielle dressée par les mairies donne, par profession, le nombre des morts et des disparus. Chez nous comme ailleurs, ce sont les agriculteurs qui ont payé le plus fort tribut à la mort. Rien d'étonnant en France où les usines ont abrité tant d'ouvriers; encore moins en Lot-et-Garonne où le paysan domine.

De 1914 à 1918, 5,645 agriculteurs lot-et-garonnais ont sacrifié leur vie pour la patrie. Et dans ce total imposant ne figurent point forgerons, maréchaux-ferrants et petits artisans des campagnes, auxiliaires indispensables du monde agricole et qui vivent de lui. Sur 8.428 morts 5.645 propriétaires exploitants, fermiers, métayers, domestiques attachés à la terre, c'est plus des deux tiers de nos pertes, exactement 0,669 %.

René Bonnat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les morts Lot-et-Garonnais de la Grande Guerre 1914-1918

ARRONDISSEMENT D'AGEN

CANTONS D'AGEN

1er Canton

Agen	639
Colayrac-St-Cirq	35
Foulayronnes	16
Passage (Le)	57
St-Hilaire-sr-Garonne	17

2me Canton

Bajamont	9
Boé	38
Bon-Encontre	27
Pont-du-Casse	15
	853

CANTON D'ASTAFFORT

Astaffort	55
Caudecoste	20
Cuq	15
Fals	8
Layrac	45
St-Nicolas-de-la-Balerme	19
St-Sixte	12
Sauveterre-d'Astaffort	12
	167

CANTON DE BEAUVILLE

Beauville	28
Blaymont	9
Cauzac	10
Dondas	14
Engayrac	8
St-Martin-de-Beauville	6
St-Maurin	26
Tayrac	12
	113

CANTON DE LAPLUME

Aubiac	4
Brax	11
Estillac	16
Laplume	46
Marmont-Pachas	7
Moirax	12
Roquefort	9
Ste-Colombe de Laplume	23
Sérignac de Laplume	14
	142

CANTON DE LAROQUE

Cassignas	11
Castella	9
Croix-Blanche (La)	11
Laroque-Timbaut	36
Monbalen	11
St-Robert	9
Sauvagnas	13
Sauvetat-de-Savères (La)	6
	106

CANT. DE PORT-Ste-MARIE

Aiguillon	70
Bazens	18
Bourran	18
Clermont-Dessous	21
Frégimont	4
Galapian	10
Lagarrigue	13
Lusignan-Grand	9
Nicole	4
Port-Sainte-Marie	64
St-Salvy	12
	243

CANTON DE PRAYSSAS

Cours	9
Granges	10
Lacépède	24
Laugnac	20
Lusignan-Petit	10
Madaillan	21
Montpezat	22
Prayssas	29
St-Sardos	7
	152

CANTON DE PUYMIROL

Castelculier	14
Clermont-Dessus	15
Grayssas	10
Lafox	11
Puymirol	24
St-Caprais-de-Lerm	19
St-Jean-de-Thurac	19
St-Pierre-de-Clairac	24
St-Romain-le-Noble	14
St-Urcisse	8
	158

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RÉCAPITULATION

(*9 cantons*)

Agen (1er canton).	853
Agen (2e canton).	
Astaffort.	167
Beauville.	113
Laplume.	142
Laroque.	106
Port-Sainte-Marie.	243
Prayssas.	152
Puymirol.	158
	1934

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE

CANTON DE BOUGLON

Antagnac.	17
Argenton.	9
Bouglon.	22
Grézet-Cavagnan.	20
Guérin.	16
Labastide-Ctel-Amouroux .	11
Poussignac.	9
Romestaing.	27
Ruffiac.	24
St. Gemme-Martaillac. . . .	21
	176

CANTON DE CASTELMORON

Brugnac.	12
Castelmoron.	44
Coulx.	13
Grateloup.	15
Labretonie.	12
Laparade.	24
Saint-Gayrand.	5
Verteuil.	23
	148

CANTON DE DURAS

Auriac.	15
Baleyssagues.	18
Duras.	42
Esclottes.	11
Loubès-Bernac.	17
Moustier.	12
Pardaillan.	15
Saint-Astier.	13
Ste-Colombe-de-Duras. . .	7
St-Jean-de-Duras.	16
St-Sernin.	11
Sauvetat-du-Dropt (La) . .	23
Savignac-de-Duras.	12
Soumensac.	19
Villeneuve-de-Duras.	16
	247

CANTON DE LAUZUN

Agnac.	11
Allemans-du-Dropt.	10
Armillac.	12
Bourgougnague.	16
Laperche.	8
Lauzun.	35
Lavergne.	18
Miramont.	57
Montignac-de-Lauzun . . .	15
Peyrière.	13
Puysserampion.	12
Roumagne.	8
St-Colomb.	14
St-Nazaire.	9
St-Pardoux-Isaac.	13
Ségalas.	16
Sérignac-de-Lauzun	13
	280

CANTON DE MARMANDE

Agmé.	2
Beaupuy.	14
Birac.	24
Fauguerolles.	17
Gontaud.	31
Hautesvignes.	7
Longueville.	7
Marmande.	319
Ste-Bazeille.	58
St-Martin-Petit.	10
St-Pardoux du Breuil. . . .	22
St-Pierre de Nogaret.	32
Taillebourg.	16
Virazeil.	32
	591

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CANTON DU MAS-D'AGENAIS

Calonges.	27
Caumont.	19
Fourques.	27
Lagruère.	20
Mas-d'Agenais (Le).....	48
Ste-Marthe.	17
Samazan.	22
Sénestis.	21
Villeton.	16
	217

CANTON DE MEILHAN

Cocumont.	50
Couthures.	34
Gaujac.	7
Jusix.	7
Marcellus.	19
Meilhan.	63
Montpouillan.	32
St-Sauveur de Meilhan...	19
	231

CANTON DE SEYCHES

Cambes.	8
Castelnau-sur-Gupie.	24
Caubon-St-Sauveur.	13
Escassefort.	11
Lachapelle.	4
Lagupie.	14
Lévignac-de-Seyches.	36
Mauvezin-sur-Gupie	20
Monteton.	8
Montignac-Toupinerie. . .	10
Puymiclan.	26
St-Avit.	6
St-Barthélemy.	22
St-Géraud.	6
St-Pierre de Lévignac....	8
Seyches.	34
	250

CANTON DE TONNEINS

Clairac.	91
Fauillet.	30
Lafitte.	28
Tonneins.	202
Varès.	15
	366

RÉCAPITULATION

(9 cantons)

Bouglon.	176
Castelmoron.	148
Duras.	247
Lauzun.	280
Marmande.	591
Mas-d'Agenais.	217
Meilhan.	231
Seyches.	250
Tonneins.	366
	2506

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

CANT. DE CASTELJALOUX

Anzex.	13
Beauziac.	10
Casteljaloux.	149
Leyritz-Moncassin.	16
Réunion (La)	21
St-Martin-de-Curton. . . .	30
Villefranche-du-Queyran .	19
	258

CANTON DE DAMAZAN

Ambrus.	6
Buzet.	53
Caubeyres.	10
Damazan.	51
Fargues.	34
Monheurt.	12
Puch.	45
Razimet.	6
St-Léger.	13
St-Léon.	16
St-Pierre-de-Buzet.	2
	248

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CANTON DE FRANCESCAS

Fieux.	12
Francescas.	25
Lamontjoie.	14
Lasserre.	14
Moncrabeau.	70
Nomdieu.	10
St-Vincent-Lamontjoie. . .	20
	165

CANTON DE HOUEILLÈS

Allons.	32
Boussès.	11
Durance.	28
Houeillès.	46
Pindères.	30
Pompogne.	16
Sauméjean.	11
	174

CANTON DE LAVARDAC

Barbaste.	56
Bruch.	37
Feugarolles.	56
Lavardac.	62
Montgaillard.	12
Montesquieu.	29
Pompiey.	7
St-Laurent.	20
Thouars.	1
Vianne.	29
Xaintrailles.	23
	332

CANTON DE MÉZIN

Gueysse.	13
Lannes.	23
Lisse.	12
Meylan.	9
Mézin.	80
Poudenas.	21
Réaup.	23
Ste-Maure-de-Peyriac. . . .	27
St-Pé-St-Simon.	18
Sos.	38
Villeneuve-de-Mézin. . . .	6
	270

CANTON DE NÉRAC

Andiran.	13
Calignac.	16
Espiens.	22
Fréchou.	18
Moncaut.	11
Montagnac-s.-Auvignon . .	24
Nérac.	172
Saumont.	9
	285

RÉCAPITULATION

(*7 cantons*)

Casteljaloux.	258
Damazan.	248
Francescas.	165
Houeillès.	174
Lavardac.	332
Mézin.	270
Nérac.	285
	1732

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE

CANTON DE CANCON

Beaugas.	23
Boudy.	10
Cancon.	44
Casseneuil.	37
Castelnaud-de-Cancon. . .	20
Monbahus.	37
Monvieil.	5
Moulinet.	18
Pailloles.	6
St-Maurice.	6
	206

CANTON DE CASTILLONNÈS

Cahuzac.	11
Castillonnès.	43
Cavarc.	10
Douzains.	18
Ferrensac.	18
Lalandusse.	17
Lougratte.	24
Montauriol.	2
Saint-Quentin.	12
	155

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CANTON DE FUMEL

Blanquefort	30
Condezaygues	7
Cuzorn	17
Fumel	71
Monsempron	27
St-Front	20
Sauveterre-la-Lémance	27
	199

CANTON DU MONTCLAR

Caubel	11
Fongrave	15
Monclar	37
Montclar (Le)	37
Pinel-Hauterive	8
St-Etienne-de-Fougères	15
St-Pastour	24
Tombebœuf	25
Tourtrès	10
Villebramar	14
	184

CANTON DE MONFLANQUIN

Gavaudun	15
Lacapelle-Biron	13
Lacaussade	10
Laussou	14
Monflanquin	86
Monségur	14
Montagnac-sur-Lède	24
Paulhiac	18
St-Aubin	24
Salles	14
Sauvetat-sur-Lède (La)	17
Savignac-de-Monflanquin	11
	260

CANTON DE PENNE

Auradou	12
Dausse	12
Frespech	12
Hautefage	19
Massels	6
Massoulès	2
Penne	56
St-Sylvestre	44
Trémons	13
Trentels	32
	208

CANTON DE Ste-LIVRADE

Allez-et-Cazeneuve	12
Dolmayrac	17
Ste-Livrade	100
Temple-sur-Lot (Le)	22
	151

CANTON DE TOURNON

Anthé	9
Bourlens	10
Cazideroque	10
Courbiac	9
Masquières	9
Montayral	26
St-Vite	43
Thézac	10
Tournon-d'Agenais	18
	144

CANTON DE VILLENEUVE

Lédat	14
Pujols	46
St-Antoine de Ficalba	17
Ste-Colombe de Villen	18
Sembas	14
Villeneuve-sur-Lot	424
	533

CANTON DE VILLERÉAL

Bournel	18
Dévillac	10
Doudrac	10
Mazières-Naresses	12
Montaut	26
Parranquet	9
Rayet	8
Rives	43
St-Etienne de Villeréal	16
St-Eutrope de Born	5
St-Martin de Villeréal	5
Tourliac	9
Villeréal	45
	216

RÉCAPITULATION

(10 cantons)

Cancon	**206**
Castillonnès	**155**
Fumel	**199**
Monclar	**184**
Monflanquin	**260**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Penne.	208
Sainte-Livrade.	151
Tournon.	144
Villeneuve.	533
Villeréal.	216
	2256

TOTAL GÉNÉRAL

Agen.	1934
Marmande.	2506
Nérac	1732
Villeneuve	2256
	8428

L'AGONIE DES FLEURS

Une nuit, je marchais, une torche à la main
Dans un sentier bordé de fleurs énigmatiques,
Hautes, maigres, dressant, silhouettes phtisiques,
Leurs corolles flétries sur un ciel incertain.

Elles avaient des airs navrés et faméliques.
Nul parfum ne brûlait dans leur calice éteint.
La mort avait touché de son doigt clandestin
Ces fleurs faites jadis pour les rêves mystiques.

La fin de leur beauté sur mon âme a versé
Le Regret, vieux poison subtil, expiatoire.
Une fleur a touché mon front et l'a glacé.

J'ai jeté mon flambeau pour que la nuit plus noire
Dérobe à mes regards ces spectres du passé...
Les fleurs agonisaient alors dans ma mémoire.

JAUDOUNENC.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

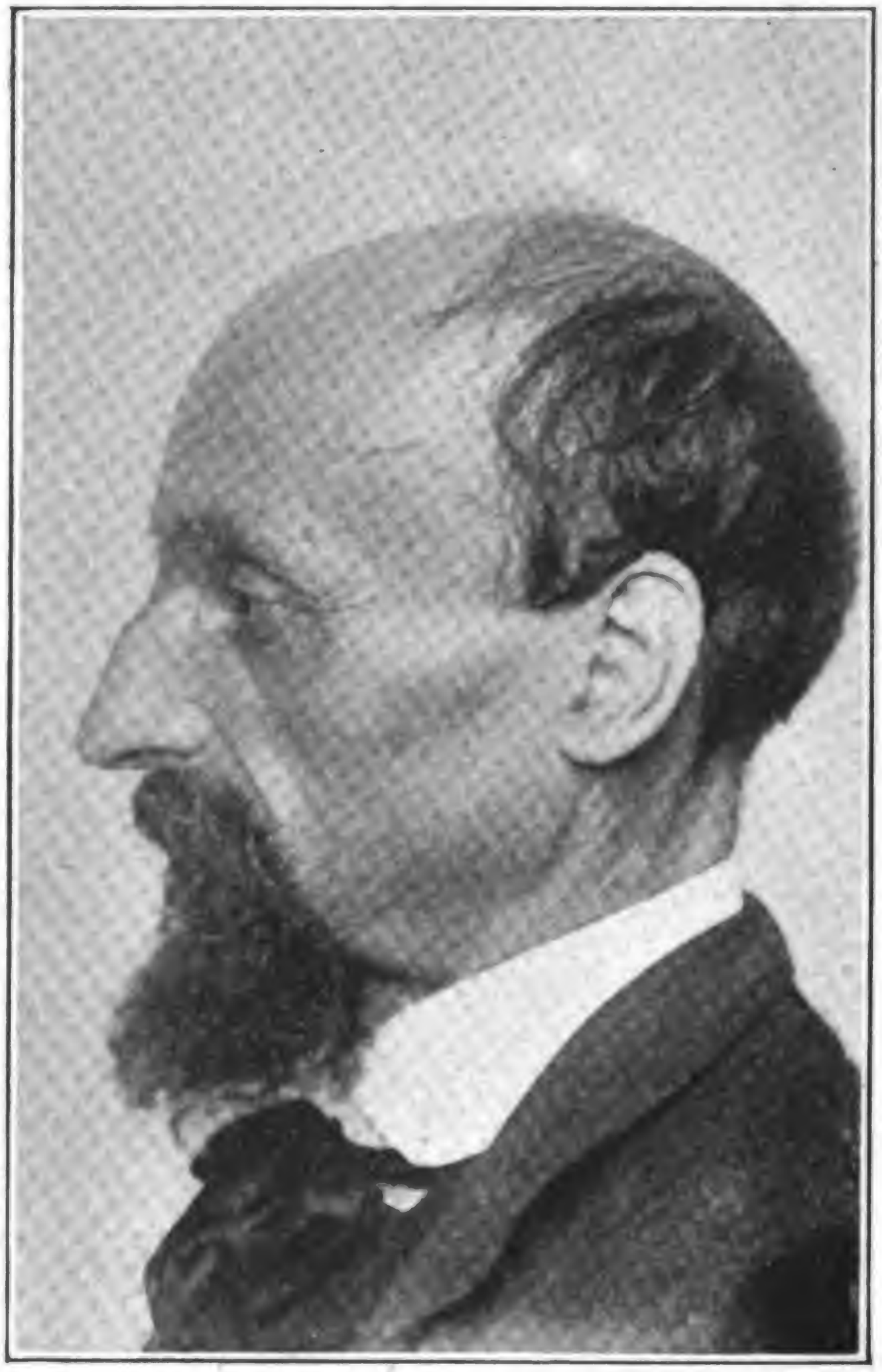

DUCOS DU HAURON

D'après une photo Lacroix, exécutée en 1877

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BUSTE DE BARON

D'après une photographie exécutée en 187-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

DUCOS DU HAURON [1]

Le premier inventeur de la photographie en trois couleurs

M. Louis Ducos du Hauron vient de mourir à Agen, âgé de quatre-vingt-trois ans, presque dans la misère, nous ont appris les journaux quotidiens (2). Son nom n'était guère connu du grand public; quelques-uns savent qu'il songea, le premier, a la photographie des couleurs par le procédé des réseaux colorés qu'ont si habilement réalisé les frères Lumière, mais, en général, on ignore ce qui constitue sa vraie gloire, ce qui assure la perpétuité de son nom chez les générations futures : l'invention de l'impression des gravures polychromes par la méthode dite *des trois couleurs*, telle qu'on l'applique encore aujourd'hui, avec des perfectionnements de détail, dans les ateliers de *L'Illustration*. C'est donc un devoir, pour nous, de rendre un modeste hommage à la mémoire de ce grand Français, en contant son histoire, histoire douloureuse comme celle d'un trop grand nombre de ses émules (3).

---

(1) Cet article, sauf une légère rectification, a paru dans l'*Illustration* du 11 septembre 1920. Nous ne saurions trop remercier le grand illustré d'avoir bien voulu nous autoriser à le reproduire ici. Nous adresserons les mêmes remercîments à M. F. Honoré, auteur de l'article dont nos lecteurs apprécieront la documentation si claire et si précise. L'*Indépendant de Lot-et-Garonne* a publié un article sur Ducos du Hauron dans son numéro du 10 octobre 1920, avec un portrait de l'inventeur dû à la collaboration de MM. Lacroix et Tournayre. Le cliché que nous reproduisons ici, grâce à la complaisance sans cesse en éveil de notre distingué confrère M. le Dr Molinéry, est destiné à illustrer un article qui paraîtra dans la *Maison Médicale*, organe de la clinique Roullès, d'Agen.

(2) Comme beaucoup d'inventeurs, Ducos du Hauron est mort pauvre. Mais les journaux quotidiens qui le font mourir dans la misère exagèrent quelque peu. Ce savant vivait au Temple-sur-Lot et à Agen, en compagnie de sa belle-sœur, veuve d'un conseiller à la Cour d'appel d'Alger, associé aux travaux de l'inventeur. La Société Lumière, qui exploitait ses procédés, lui assurait une rente de 1.800 francs. Il touchait en outre une pension de 1.200 francs du Gouvernement. Et cette année, sur l'intervention de M. Raymond Bazin au conseil général le 4 mai, la préfecture lui avait fait parvenir une somme de 1.000 francs.

(3) On lira aussi avec intérêt l'excellent article qu'a consacré à M. Ducos du Hauron M. Georges Tholin dans la *Revue de l'Agenais*, 1918, pp. 40-60.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'impression des gravures en couleurs fut, pendant longtemps, très compliquée. Les gravures polychromes du dix-huitième siècle, qui atteignent aujourd'hui des prix fantastiques, étaient imprimées d'un seul coup : on encrait la planche « à la poupée », ce qui représentait une véritable peinture pour chaque épreuve. Les chromolithographies s'obtiennent autrement : on emploie autant de planches que le sujet comporte de couleurs, et l'on dessine sur chacune d'elles les parties correspondant à une seule couleur. On encre au rouleau avec des couleurs différentes et l'on imprime les planches l'une après l'autre, en superposant les tirages. Il y a à peine trente ans, certaines impressions de luxe exigeaient quinze ou dix-huit planches. Il fallait une véritable virtuosité pour distribuer exactement sur chaque pierre les limites et l'intensité d'une nuance qui devait se fondre avec les couleurs apportées sur la même surface de papier par cinq ou six pierres successives.

Ducos du Hauron imagina de rendre cette répartition automatique en la confiant au soleil. Trois clichés photographiques ordinaires lui fournissent trois planches gravées qu'il encre respectivement avec trois couleurs initiales, rouge, bleu, jaune; en superposant les trois images monochromes, il reproduit avec une exactitude absolue les moindres nuances de l'original.

Du premier coup l'auteur du procédé *trichrome* en formula la technique avec une sûreté telle que cette technique semble définitive. On n'y a rien changé. On s'est borné à perfectionner l'outillage ou certains tours de main; et, dans l'état actuel de la science, on n'envisage guère la possibilité de pouvoir jamais procéder autrement. Combien pourrait-on citer d'inventeurs de cette envergure ?

Cette méthode ne fut pas seulement une trouvaille de simplicité géniale, comme celle des caractères mobiles; elle fut d'abord une conception abstraite, édifiée par un gamin de vingt ans sur une théorie optique nouvelle, éminemment subtile, qui étonnait les savants de l'époque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

Louis Ducos du Hauron naquit en 1837 à Langon (Gironde). Fils d'un fonctionnaire qui prit sa retraite en 1862, comme directeur des contributions indirectes à Auch, il se passionne de bonne heure pour l'étude des sciences physiques. Il est également grand amateur de musique et de peinture; sous le beau ciel du Languedoc, où les fleurs et les pierres vibrent avec tant d'éclat, il apprend à connaître les joies de la couleur, il réfléchit à ses mystères. La photographie vient de naître, les travaux de Chevreul font grand bruit; l'esprit curieux de l'enfant se trouve orienté vers l'étude de la lumière. En 1858, à peine majeur, le futur inventeur adresse à l'Académie d'Agen deux mémoires qui lui valent un long article de l'abbé Moigno où il est appelé « le jeune savant du Midi » (1).

A cette époque, le photographe amateur est un être à peu près inconnu : Louis Ducos n'a jamais touché un appareil photographique. Mais il est émerveillé par l'invention de Daguerre qu'ont récemment perfectionnée Talbot et Poitevin.

D'autre part, Chevreul vient de montrer que toutes les couleurs, avec leurs nuances innombrables, résultent de dosages variés de trois couleurs « fondamentales » : le rouge, le jaune, le bleu. En mélangeant ces couleurs dans des proportions convenables, il obtient 72, puis 1.440 nuances différentes.

Ducos du Hauron entrevoit un lien entre la découverte de Chevreul et celle de Daguerre. Tous les savants espèrent, à brève échéance, une composition chimique, fort supérieure à l'iodure d'argent, qui, placée derrière l'objectif, prendra et conservera la couleur des rayons lumineux. En attendant cette substance merveilleuse, encore inconnue aujourd'hui, Ducos du Hauron pressent une autre façon de résoudre le problème.

---

(1) Ducos du Hauron appartint à la Société académique d'Agen, ainsi que son frère Alcide, pendant de nombreuses années. Il y fut élu en 1859 comme membre correspondant.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il se dit qu'on peut obtenir dans la chambre noire une image exclusivement formée par l'une des trois radiations (rouge, jaune, bleue) émanant du sujet : il suffit d'interposer, entre le modèle et la plaque sensible, un verre coloré, appelé *filtre* ou *écran*, qui laissera passer seulement les radiations de sa couleur, interceptant toutes les autres. Un verre rouge, par exemple, ne laissera passer que les rayons rouges, proportionnellement au degré d'intensité du rouge, soit pur, soit mélangé à du jaune ou à du bleu.

En exposant successivement trois plaques derrière trois écrans différents, on obtiendra donc trois clichés donnant chacun une image partielle de l'objet. Avec l'écran rouge orangé, par exemple, les noirs (parties opaques) purs du cliché négatif correspondront aux rouges purs du modèle; les noirs plus ou moins atténués correspondront aux doses variées de rouge qui se trouvent dans le rouge violacé, le violet, l'orangé. Et ainsi de suite.

Par un procédé mécanique quelconque, tirons maintenant de ces trois clichés photographiques trois planches gravées que nous encrerons respectivement avec du rouge, du bleu et du jaune, puis imprimons les trois épreuves monochromes l'une sur l'autre : il en résultera une image reproduisant toutes les nuances du modèle.

Tel est, dans ses lignes essentielles, le procédé *trichrome*.

***

Ici se présente une difficulté que Ducos du Hauron eut le grand mérite d'apercevoir avant même d'avoir commencé ses expériences.

La première idée qui vient à l'esprit, c'est que le négatif obtenu avec l'écran rouge, par conséquent impressionné seulement par les rouges du modèle, doit fournir la planche positive qui imprimera en rouge. De même pour les autres couleurs.

Or, procéder de cette façon serait un véritable contresens.

Considérons le *négatif* pris avec l'écran rouge. Seul le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rouge du modèle, pur ou entrant dans la composition d'autres nuances, impressionne la plaque. Mais son action se répartit de deux façons :

1° Proportionnellement à la quantité du rouge, c'est-à-dire son degré d'intensité;

2° Proportionnellement au degré d'éclairement du rouge.

Dès lors, une partie légèrement rouge, mais très éclairée, impressionnera beaucoup plus le négatif qu'une partie très rouge peu éclairée.

Le rendu ne sera donc pas conforme à la réalité.

Ducos du Hauron comprit qu'il faut photographier le rouge, le jaune, le bleu, non à travers un écran rouge, jaune ou bleu, mais à travers un écran de la couleur complémentaire, c'est-à-dire vert, violet, orangé.

En effet, un écran vert laisse passer les rayons jaunes ou bleus et intercepte les rayons rouges. Ces derniers se traduiront donc sur le négatif par des blancs, c'est-à-dire par des transparences d'autant plus accentuées que le rouge sera : 1° plus abondant; 2° moins éclairé. Le cliché nous fournira ainsi un *positif* rouge exact à la fois quant à l'intensité de la couleur et quant à son degré d'éclairement.

Ce chassé-croisé de couleurs a été appelé *méthode d'inversion* ou *méthode antichromatique*. La méthode, fort discutée à l'origine, a été reconnue la seule bonne, la seule vraiment scientifique. Elle est la seule employée aujourd'hui.

C'est en 1859 que Ducos du Hauron entrevoit pour la première fois le moyen d'obtenir indirectement des photographies en couleur. Il travaille près de dix ans son idée et ne commence ses expériences qu'en 1868.

Il habitait alors Lectoure, petite sous-préfecture du Gers comptant 4.000 habitants. Il se procure un manuel de photographie et un matériel rudimentaire, choisissant chez un vitrier des verres de couleur où il découpe des écrans. Après plusieurs mois d'essais, il fait constater aux sommités du cru que les choses se passent exactement comme il l'a prédit. Le 23 novembre 1868, il prend un premier brevet où il décrit deux procédés des photographies des couleurs :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1° Procédé sur plaque unique, avec interposition d'un réseau trichrome;

2° Procédé trichrome, dont nous avons exposé le principe, qui permet d'obtenir : soit une image colorée matérielle en superposant trois épreuves monochromes; soit une image immatérielle en regardant, dans un appareil appelé chromoscope, la projection sur une même surface de trois dispositifs éclairés chacun par un verre de couleur qui a fourni le négatif.

Un peu plus tard, le 7 mai 1869, l'inventeur présente à la *Société française de photographie* deux spécimens de photographies en couleurs. A sa grande suprise, à la même séance, Charles Cros fait connaître une méthode analogue, mais sans l'appuyer d'épreuves. Les deux chercheurs s'ignoraient totalement; à l'insu l'un de l'autre, ils avaient marché dans la même voie et avaient trouvé simultanément, l'un à Lectoure, l'autre à Paris, la solution du problème. Accueillie avec enthousiasme par quelques esprits éclairés, l'invention rencontra surtout des incrédules; le Belge Monckoven, alors grand pontife du monde photographique, lui donna momentanément le coup de grâce en affirmant qu'il était impossible d'obtenir un cliché photographique à travers un écran jaune ou rouge et que les épreuves envoyées à la Société de photographie étaient évidemment truquées. Longtemps après, Monckoven comprit et fit amende honorable.

Tandis que Cros abondonne momentanément ses recherches, Ducos du Hauron essaie de vulgariser sa méthode. Ce savant possède une mentalité complète d'inventeur. Il a « rêvé » son procédé pendant dix ans, il l'a enfanté dans l'abstraction; dès qu'il lui a donné une forme concrète, il choisit entre plusieurs autres le mode d'application qui lui paraît offrir le plus grand avenir commercial.

Il laisse de côté la photographie directe à travers un réseau coloré; la fabrication du réseau présente d'énormes difficultés et les images transparentes ne sont pas à la mode. Depuis l'invention de Poitevin, on veut des photographies sur papier; d'autre part, on fait peu de projections. Il faut donc

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouver le moyen de multiplier indéfiniment les photochromies en les imprimant à l'encre grasse. Or l'impression photomécanique est dans l'enfance; entre les machines alors en usage et celles dont on dispose aujourd'hui, il y a un abîme. Avant de songer aux grands tirages, Ducos du Hauron, très sagement, se préoccupe d'obtenir des épreuves aussi parfaites que possible.

La difficulté est considérable. On ignore les plaques rapides, et la lenteur inhérente au procédé au collodion est encore augmentée par le manque de plaques orthochromatiques, c'est-à-dire sensibles aux radiations qui impressionnent mal les plaques ordinaires. Pour remédier à cette lacune, il faut employer des écrans d'une intensité exagérée : compter de une heure à deux heures de pose, au soleil, pour l'écran orangé; trois à quatre minutes pour l'écran vert. Ducos du Hauron imagine d'abord un moyen d'accroître la sensibilité des plaques; ensuite, il détermine, par tâtonnements, les nuances qui conviennent le mieux pour les écrans. En utilisant le procédé au charbon, il obtient sur des feuilles de gélatine trois monochromes qui, appliqués l'un sur l'autre, donnent une image parfaite de l'original. Image transparente, très mince, qu'on peut coller sur du papier comme on applique sur bristol une gravure sur papier de Chine.

La production est fort lente, mais les résultats sont déjà tels que M. Gustave Pereire s'intéresse à l'affaire. On prépare une collection de polychromies de très grand format dans le but de frapper un grand coup à l'Exposition internationale de photographie de 1876. Hélas ! la veille de l'ouverture, on s'aperçoit que les trois monochromes ne « repèrent pas ». On ignorait alors le moyen, trouvé plus tard, d'empêcher, au cours de manipulations nombreuses, les déformations des trois pellicules de gélatine.

Deux ans plus tard, Ducos du Hauron présente à l'Exposition de 1878 une admirable collection de photochromies en gélatine de format moyen. Un des plus grands imprimeurs de l'Europe, Albert, de Munich, lui offre un pont d'or pour aller créer en Allemagne une industrie que les maisons fran-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çaises ne sont point prêtes à monter. Le patriotisme de l'inventeur s'émeut, l'offre est déclinée.

Et quand, trois ans plus tard, en 1881, Ducos du Hauron sollicite du ministère du Commerce la prorogation du brevet pris en 1868, on lui oppose un refus catégorique pour ce double motif : « La découverte invoquée par l'inventeur n'a pas l'ampleur voulue et les retards de la mise en œuvre lui sont exclusivement imputables. »

***

De 1870 à 1883, Ducos du Hauron habite Agen. A la fin de son séjour, au moment où son brevet va tomber dans le domaine public, il trouve enfin des commanditaires. Avec quelques amis, M. Alexandre Jaille fonde à Toulouse une annexe des ateliers d'André Quinsac, à cette époque le grand spécialiste de la photocollographie (nom qui désigne l'impression d'une image, suivant le principe de la lithographie, au moyen d'un cliché en gélatine dérivant d'un cliché photographique ordinaire). On ne possède pas encore de glaces panchromatiques, mais la rapidité des plaques au gélatino-bromure d'argent facilite beaucoup la prise des trois négatifs.

Les débuts furent des plus encourageants, nous raconte M. G. Tholin, qui suivit de près ces laborieux essais.

« On obtient notamment de bonnes reproductions d'un tableau de Moreau et de deux paysages de Lourdes.

« Ces premières épreuves avaient été repérées à la main. On n'hésita pas à se procurer un outillage des plus perfectionnés; on se lança. Hélas ! pour n'avoir que des déboires. La précision manquait encore pour équilibrer, selon la gamme chromatique, six opérations, à savoir : trois clichés négatifs et trois reports ou tirages qui leur correspondaient. Généralement une couleur mangeait les autres : on peut juger l'effet de la prédominance d'une ou deux couleurs sur trois en le comparant à celui des combinaisons de notes fausses en musique.

« Ce qu'il y avait de plus grave, c'est qu'au moment où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'on constatait un résultat fâcheux, c'est-à-dire au début du troisième tirage, le mal était irrémédiable : l'édition, imprimée aux deux tiers, était perdue. Les échecs de ce genre étant dans la proportion de plus de trois quarts, au point de vue industriel, tout restait compromis. »

En avril 1884, Ducos de Hauron quitta la France pour rejoindre son frère, conseiller à la Cour d'Appel d'Alger, qui, toute sa vie, préleva sur son traitement de magistrat pour subvenir aux expériences de son frère (1).

Celui-ci réalisa encore des perfectionnements, dont le principal était la prise *simultanée* des trois clichés. Cependant, malgré tout, le tirage des sujets algériens exécutés en France n'attestait pas de sensibles progrès (1).

Un accident imprévu devait porter le dernier coup à cette industrie délicate. Le 30 juillet 1885, l'atelier de Toulouse est détruit par un incendie. Quinsac vient s'installer à Paris, où il devait mourir avant d'avoir pu organiser son exploitation (1).

Pendant les douze années qu'il passe en Afrique, l'opiniâtre inventeur ne trouvant pas d'éditeurs, disposant de ressources médiocres, achète une petite presse et apprend, sans maître, le métier d'imprimeur. Il réussit à tirer à petit nombre des épreuves fort présentables qu'il vend aux musées, aux amateurs, aux Mécènes, à raison de dix francs pièce.

Enfin, en 1896, Ducos du Hauron se fixe à Paris . il renonce désormais à toute tentative industrielle. Peu à peu, il voit les éditeurs de France et de l'étranger, tirer un parti merveilleux de sa méthode, grâce *uniquement*, on ne saurait trop insister sur ce point, aux progrès de l'imprimerie et des procédés de gravure.

Pour bien saisir ce dernier point, il me paraît indispensable d'indiquer sommairement ce que furent ces progrès.

Dans la photocollographie, qui marque les débuts de l'industrie photomécanique, on expose derrière le négatif une plaque couverte d'une gélatine bichromatée spéciale. On

---

(1) Les trois alinéas qui rectifient un *lapsus calami* de M. F. Honoré sont de M. Georges Tholin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'obtient pas d'insolubilisation proprement dite, comme dans le procédé classique au charbon; mais, après développement, les noirs et les blancs sont représentés par des différences de porosité de la gélatine dont les cellules, absorbant plus ou moins d'eau, repoussent plus ou moins l'encre grasse. C'est, en somme, le principe de la lithographie. Quoique soumises à une pression très faible, de telles planches se déforment vite; Ducos du Hauron n'en tirait qu'une quarantaine d'exemplaires, et le repérage des trois monochromes était fort difficile.

Pour éviter ces inconvénients, on inventa la photoglyptie . la gélatine bichromatée, insolée derrière le négatif, fournissait des reliefs permettant d'obtenir par contre-moulage un cliché métallique. Ici se présentait un nouvel obstacle : la difficulté de *retenir* l'encre.

Dans la gravure en taille-douce, sur bois, à l'eau-forte, l'encre se loge dans des tailles qui la gardent quand on essuie la planche. Dans un cliché de photogravure, les noirs sont représentés par des surfaces creuses formant des vallonnements dont la profondeur correspond à leur intensité. L'encre qu'on dépose dans ces vallonnements est happée par le rouleau compresseur. On a imaginé des expédients variés pour former sur ces surfaces un *grain* capable de retenir l'encre avec les gradations voulues. Seul, le procédé de la trame, ou simili-gravure, a apporté une solution pratique, qui n'est peut-être pas définitive, mais que l'imprimerie de *L'Illlustration* et quelques autres ont su porter à un haut degré de perfection.

***

Au printemps de 1897, raconte le conseiller Alcide Ducos du Hauron, son frère Louis fut mandé au ministère des Beaux-Arts, puis à la Mairie de Batignolles. Il se rendit à cette double convocation et il apprit que le gouvernement, ayant enfin entendu parler de son génie, avait décidé de lui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accorder, à l'occasion du 14 juillet... les palmes académiques. Au dernier moment, le modeste ruban destiné à ce grand homme fut attribué à un électeur plus influent.

En 1900, à l'occasion de l'Exposition de Turin, Ducos du Hauron reçut enfin la croix de la Légion d'honneur.

Le gouvernement impérial servait à Niepce et à Daguerre une pension de 6,000 francs; le gouvernement de la République accordait à Ducos du Hauron, avant la guerre, une subvention annuelle de 1.200 francs.

Dans sa petite maison de Savigny-sur-Orge, où je le vis en 1914, l'aimable vieillard continuait à travailler. Il avait abordé les questions d'optique les plus disparates : il a inventé le cinématographe qu'il décrit dans un brevet pris en 1864 ! Il a imaginé ce transformisme amusant qui consiste à obtenir un portrait caricatural en interposant entre le sujet et l'objectif un diaphragme ne laissant pénétrer les rayons que par deux fentes entre-croisées. Enfin, dans la longue liste de ses brevts, on en trouvera un à la date 1903 pour la canne *Œil-de-Géant*, « qui permet de voir au-dessus des foules ».

Mais le grand titre de gloire de Ducos du Hauron, qui lui appartient sans conteste possible, c'est d'avoir imaginé la sélection automatique des couleurs par les écrans pour la reproduction photographique de tous les sujets colorés, et d'avoir provoqué dans l'art des impressions illustrées une révolution qui, aujourd'hui seulement, prend l'essor qu'il avait prévu.

Cet homme est venu trop tôt pour faire fortune. Ses déboires n'avaient point altéré sa sérénité. C'est sans la moindre nuance d'amertume qu'il me conta son histoire dans son petit jardin de Savigny.

F. Honoré.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Le Jasmin d'Argent. — *Simple faire-part.* — Mercredi 29 septembre, dans le beau château de Trenquelléon, est né le *Jasmin d'Argent*, destiné « dès 1921, à récompenser et à consacrer le talent d'un poëte de nos contrées ». A l'éclosion de cette fleur étaient présents les représentants les plus qualifiés de la noblesse néracaise et agenaise et moult gens « vivant noblement », comme on disait autrefois. La cour de Versailles n'assistait-elle pas à la naissance des enfants royaux ? Très modestement la *Revue de l'Agenais* présente au Jasmin d'Argent ses hommages et sa foi et lui souhaite longue vie.

Monuments aux morts de la grande guerre. — Dans sa séance du 28 septembre 1920, la commission artistique chargée d'examiner les monuments que les communes veulent ériger en l'honneur de leurs morts a étudié les projets présentés par douze municipalités. Cinq sont de forme pyramidale sans originalité : *Clermont-Dessus*, où triomphe le ciment armé; *Sénestis* (6.300 fr.); *Lédat* (section de Campagnac) (1.600 fr.); *Fieux* (1.757 fr.); *Savignac de Duras*, dont la pyramide est surmontée d'une croix de guerre (1.900 fr.). Le sixième, celui de *Bajamont*, c'est une plaque de marbre blanc qui sera posée dans la salle du Conseil municipal (550 fr.). *Laplume*, pour 10.060 francs, aura sur un socle de pierre une femme tenant un drapeau de la main gauche et une palme de la droite. *Estillac* se contentera d'un simple monument funéraire d'un entrepreneur agenais, M. Labadie (2.400 fr.). Un spécialiste de Bergerac fournira à *Cavarc*, pour 3.000 francs, un buste en pierre d'un poilu casqué entouré d'un drapeau et reposant sur un socle très simple. A *Prayssas*, on verra sur une stèle légèrement décorée une urne funéraire, d'heureuses proportions. Le monument fait par M. Donnadieu, d'Agen, coûtera 11.300 francs. *Le Passage*, devant la mairie, verra s'élever un monument dû à M. Pujol, architecte : une stèle, avec motifs décoratifs appropriés, d'où se dégage en haut-relief, le poilu de la grande guerre (12.000 fr.). Quant au monument présenté par *Bazens*, mieux vaut ne pas en parler. La commission, ô ironie des mots ! l'a renvoyé à un homme de l'art.

Société académique d'Agen. — Dans sa séance du 7 octobre, après avoir salué la mémoire de deux membres correspondants récemment décédés : Ducos du Hauron, l'inventeur de la photographie en couleurs, et Victor Delbergé, *lou Bitor de Billonèbo*, poète et félibre bien connu, la Société a procédé à l'élection comme *correspondant* de M. Martin, greffier en chef de la Cour d'appel d'Agen. Elle a tenu à envoyer ses vœux les plus cordiaux au *Jasmin d'Argent*, éclos en une chaude soirée de septembre dans un beau château du Néracais et destiné au lauréat d'un prochain con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cours de poésie. Après quoi, M. le chanoine Durengues conta avec sa précision coutumière les avatars de l'évêque constitutionnel Constant depuis le jour où, devenu évêque par la grâce des électeurs lot-et-garonnais, il vint de Bordeaux prendre possession de son siège épiscopal. Les clubs et les citoyens lui firent un accueil triomphal. A Marmande, il présida un banquet de 2.000 couverts. Les deux tiers du clergé étaient pour lui. La désaffection vint vite. Monestier, conventionnel en mission dans le département, faillit en faire un nouveau martyr. Constant démissionna en 1801 et mourut à Paris, 10 ans après. Nul n'était plus qualifié que M. Durengues pour peindre cette originale figure, ce prélat respectable, de haute valeur et de mœurs exemplaires, mais qui eut le tort de verser dans la Constitution civile du clergé.

Avec M. le commandant Labouche, c'est le Lot-et-Garonne militaire qui revit. Sous le titre de « Volontaires de la ligne en 1792-1793 », nous avons vu défiler devant nous les ancêtres révolutionnaires de nos grands poilus d'aujourd'hui : les Tancogne, Delbosq, Delpech, Despeyroux, d'Agen; les Casse-Bellecombe, de Montpezat; les Laulière, de Beauville; Duburgua, d'Aiguillon; Boc, de Casteljaloux; Artigalas, de Nérac; Gras, un enfant de 14 ans, de Castillonnès; les marins du *Vengeur* : Fabre et Jurquet, de Villeneuve; les deux frères Besse, etc.

En fin de séance, M. de Broqua communiqua à ses confrères, avec des ex-libris lot-et-garonnais, quelques ouvrages d'amateur provenant de sa riche bibliothèque : belles reliures, éditions précieuses comme deux *Semaines Saintes* ayant appartenu à Louis XV et aux d'Orléans et un superbe exemplaire des *Contes* de La Fontaine, édition des fermiers généraux récemment acquise par lui dans notre département.

Musée d'Agen. — Un grand nombre de nos lecteurs — émus par les nouvelles au moins prématurées dont la presse quotidienne s'est faite l'écho — nous demandent s'il y a quelque chose de nouveau pour la direction du Musée. Rien encore, leur répondons-nous. M. Recours est toujours le conservateur provisoire de nos collections d'art. Le 15 avril, il a obtenu à Paris le certificat d'aptitude à ces fonctions au Ministère des Beaux-Arts, devant une Commission présidée par M. Arsène Alexandre, inspecteur général. Les renseignements officiels que nous possèdons nous permettent d'annoncer qu'en cette circonstance, M. Recours a distancé son concurrent de plusieurs.... kilomètres. Le provisoire devrait donc devenir définitif, dira-t-on. Hélas ! Justice et politique ne font pas toujours bon ménage. Comme il paraît difficile d'écarter complètement M. Recours des hôtels d'Estrades et de Vaurs, on cherche une combinaison pour y faire entrer l'autre aussi. La Commission du Musée, mise au rancart, continue à ne pas être consultée.

R. B.

Exportation des œuvres d'art. — *L'Officiel* du 7 septembre 1920 publie la loi interdisant l'exportation des œuvres d'art ou des objets provenant de fouilles pratiquées en France antérieurs à 1830. Désormais, pour exporter, il faut l'autorisation préalable du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. En cas de refus, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

œuvres et les objets sont d'office *classés* comme objets historiques pour une durée de 5 ans renouvelable. Pendant 6 mois, l'Etat se réserve le droit de les faire acheter ou de les acheter lui-même, au prix fixé par l'exportateur. Si l'autorisation est donnée, l'exportation est frappée d'un droit allant de 15 à 25 % de la valeur déclarée. Comme sanctions, la loi prévoit la confiscation des objets et, en cas de récidive, un emprisonnement de 6 jours à 3 mois. Cette loi a un défaut, celui de venir bien tard. Elle donne lieu naturellement aux protestations les plus vives des antiquaires dont Paris était le grand marché.

En lisant. — Le n° d'août du *Larrousse Mensuel Illustré* intéresse tout particulièrement l'Agenais. On y peut lire un article des plus documentés dû à la plume si littéraire de notre collègue M. Boyer d'Agen : *Les derniers jours de Raphaël*. Dans ces lignes captivantes, notre compotriote détermine clairement quelle fut la maison où mourut Raphaël, quel mal emporta l'artiste à 37 ans et ce que devint l'héritage d'art du maître. Ces questions diverses l'amènent à nous parler de Michel-Ange et des démêlés des deux artistes et de leurs élèves.

Les intrigues et les cabales qui se formèrent autour du Sanzio menèrent ses ennemis jusqu'au crime. Six mois après sa mort disparaissaient empoisonnés le cardinal Dovizio de Bibbiena, son protecteur, et aussi le cardinal d'Agen, Léonard de la Rovère avec qui Michel-Ange était en procès. Autour de ces deux morts erre la peu recommandable figure d'un Vénitien, Bastiano del Piombo, artiste rival de Raphaël et ami du Buonarroti. Cette grave accusation semble bien être vérifiée par les lettres dont nous parle M. Boyer d'Agen; et c'est par les circonstances ainsi révélées de la mort d'un de ses évêques que l'Agenais trouvera intérêt à lire les études sur Raphaël si parfaitement écrites par notre collègue.

Dans ce même numéro, c'est encore un Agenais, M. l'abbé Georges Bertrin, ancien professeur de rhétorique au Collège S^{t}-Caprais, qui fixe en quelques lignes très claires la physionomie des trois nouvelles saintes de l'Eglise catholique. *Trois françaises élevées à la fois sur les autels*, est le titre de cet article où tour à tour, l'auteur fait revivre les vertus et les mérites ainsi que la physionomie et le caractère propres à la bienheureuse Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité, de la Visitandine Sainte Marguerite Marie et de Sainte Jeanne d'Arc. JEAN TORTHE.

Phonétique et morphologie. — Dans un autre ordre d'idées, nous signalerons dans les *Annales du Midi*, n° de janvier-avril 1920 qui vient seulement de paraître, une courte note de M. Latouche (p. 354) montrant par des textes que l'*a* post-tonique latin, dans les dialectiques agenais et montalbanais, s'est transformé en *o* et finalement en *e*. Bastid*a* a donné bastid*o*, puis bastid*e*. C'est vers le XVI^{e} siècle que l'évolution de l'*a* en *o* s'est achevée dans le Montalbanais et les régions voisines.

Agen, imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. BONNAT.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE
DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE GOFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT — Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans —
Maisons de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc.,
peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux avec **Le Loyer Acquéreur**

S'adresser à **L. Vivarès** — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN —
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Google

Photographie Balistai

La Maison exécute tous
TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils -☼- **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE
BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART
ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON
E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

ÉPICERIE FINE ✦ PRODUITS DE LUXE

L. CASABONNE

25, Rue Cornières et Boulevard de la République - **AGEN**

TÉLÉPHONE 0.20

MÉCANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - **AGEN**

Google

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Florac. — AGEN

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Argenson (Marquis d'). — Journal et Mémoires publiés pour la Société de l'Histoire de France, par J.-B. Rathery. — Paris, Renouard, 1867. — 9 vol. in-8°, reliés 90

Boccace. — Le Décaméron, mis en français moderne par Sabathier, de Castres. — Paris, an X, 11 frontispices de Monnet, 2 portraits (Boccace et Lafontaine) et 110 figures de Gravelot, Cochin et Boucher.. — 11 tomes en 6 vol. in-8°, reliure ancienne, veau plein, tranch. dorées.. 600

Byron. — Œuvres complètes, trad. par Am. Pichot, illustrées, par Tony Johannot. — Paris, Furne, 1835. — 1er tirage des fig., 6 volumes in-8°, reliés 45

Cervantès. — L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche, trad. Viardot, ilustrations de Tony Johannot. — Paris, Dubochet, 1836. — 1er tirage des figures; 2 vol. grand in-8°, reliés 50

Chapelle. — Voyage de Chapelle et de Bachaumont, suivi de quelques autres voyages du même genre. — Genève, 1872. — In-8°, relre ancienne 15

Commines. — Mémoires de Messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, augmentez de plusieurs actes et observations, par Denis Godefroy et enrichis de 3 portraits. — Brusselle, Foppens, 1714. — 2 vol. in-8°, reliure ancienne 30

Le Bel (Jehan). — Li ars d'amour et de boneurté, publié pour la 1re fois d'après un manuscrit de la Bibl. royale de Bruxelles, par Jean Petit. — Bruxelles, 1867. — 2 vol. in-8°, sur hollande, brochés 25

Lorris (Guillaume, de) et **J. de Meung, dit Clopinel.** — Le Roman de la Rose où tout l'art d'amour est enclose, trad. de Lenglet-Dufresnoy, avec notes et glossaire de Lantin de Damerey et 4 figures de Monnet. — Paris, Fournier, an VII. — 5 vol. grand in-8°, brochés, non coupés, sur hollande 300

Mémorial Agenais, de l'origine 1831 à 1842 inclus. — 12 volumes in-folios, reliés 60

Millin (A.-L.). — Antiquités nationales ou Recueil de Monuments pour servir à l'histoire de l'Empire français. — Paris, 1790-98. — 5 vol. in-4°, reliés, avec 240 figures 150

Racine. — Œuvres de Jean Racine, avec des commentaires par Lumeau de Boisgermain. — Paris, Cellot, 1768; 1 portrait par Santerre et 12 figures de Gravelot. — 7 vol. in-8°, reliure ancienne 600

Salluste (Guillaume de), seigneur du Bartas. — La Seconde sepmaine, revue et augmentée par l'auteur même, pour Jacques Chouët, 1601. — In-12, reliure ancienne 20

Vinci (Léonard de). — Recueil de Testes de caractères et de charges gravées par le Comte de C... (Caylus) d'après Léonard de Vinci, avec notice de Mariette, 32 planches; 1730. — In-4°, reliure ancienne 300

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 6

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

47e Année. — Novembre-Décembre 1920.

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association-Ouvrière)

1920

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

I. — Ph. Lauzun. — Le château de Duras 321

II. — Pouymat. — La justice consulaire à Agen au XVIIIe siècle 334

III. — R. Bonnat. — Les anciennes loges agenaises devant la religion et la politique (*fin*) 351

IV. — Y. Domengie. — Les causes de la fondation de nos bastides agenaises 360

V. — E. Laulan. — La musique à Agen en 1920 369

VI. — *Nécrologie.* — Victor Delbergé. — Louis Daumas. — René Fourteau, par R. Bonnat 373

VII. — *Chronique.* — Le Jasmin d'argent. — Congrès des Sociétés savantes. — Légion d'honneur. — Musée d'Agen. — Bibliothèque municipale. — Société académique d'Agen 380

VIII. — Table des matières contenues dans le tome 47 383

GRAVURES

Château de Duras — Plan du château

Pour paraître prochainement :

L'évêque constitutionnel Constant, par le chanoine *Durengues*. — Les Volontaires Lot-et Garonnais de la ligne en 1792-1793, par le *Ct Labouche*. — Jasmin et sa statue, par *Jean Torthe*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 25

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires..... 32 francs la feuille
A 100 exemplaires..... 42 francs la feuille

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat. aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

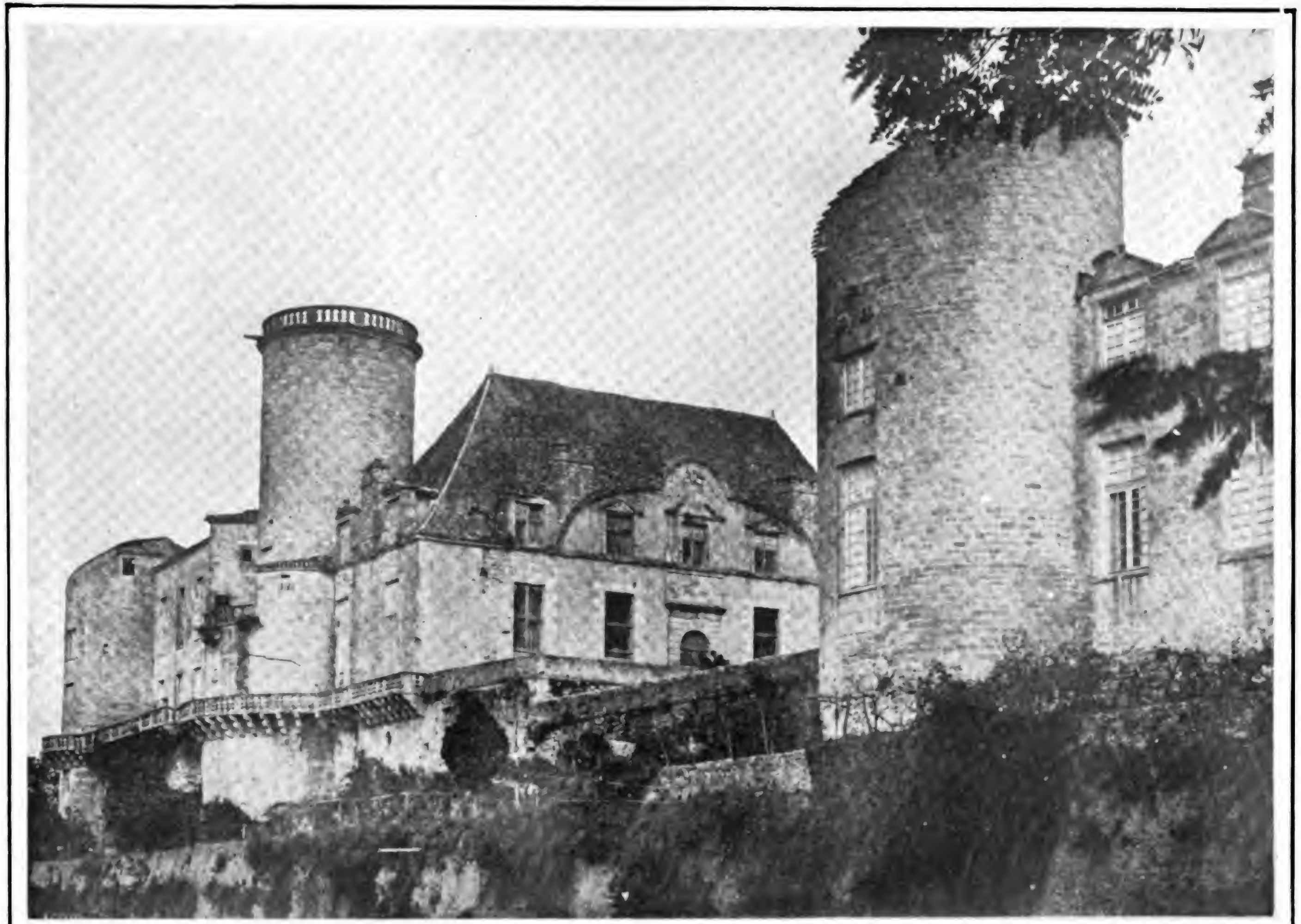

(Cliché Marboutin).

CHATEAU DE DURAS

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

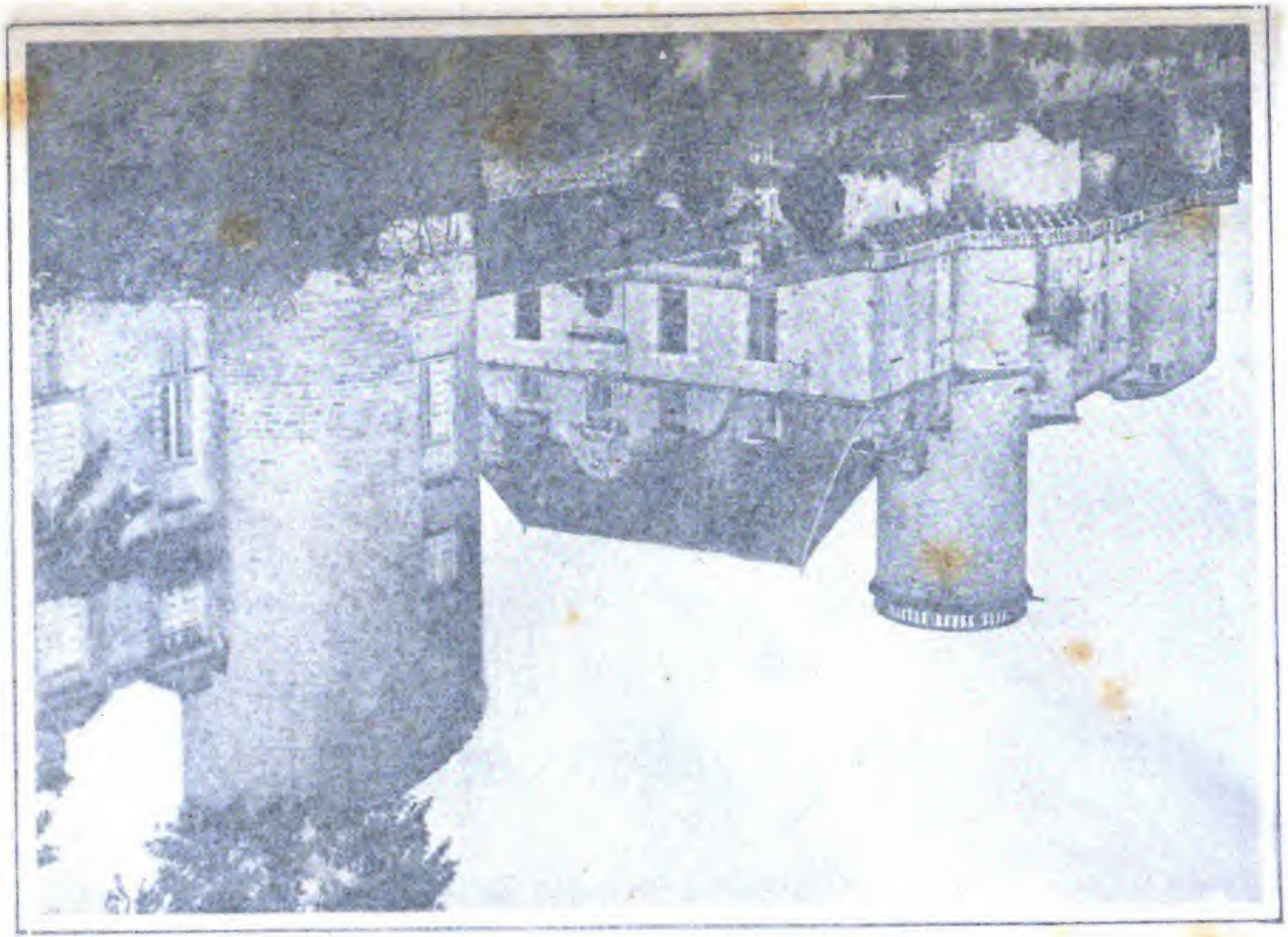

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

LE CHATEAU DE DURAS

Après Bonaguil, dont les majestueuses ruines et la parfaite conservation sont l'admiration de tous et en font un spécimen peut-être unique en France de l'architecture militaire dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, le château de Duras, de tous les châteaux de l'Agenais, est celui qui, par sa masse imposante, attire le plus particulièrement l'attention.

Remanié malheureusement maintes fois durant l'occupation anglaise en Guienne, profondément modifié plus tard, suivant le goût des temps et les caprices de ses seigneurs, il n'offre plus cette homogénéité qui est la caractéristique de la vieille demeure des Roquefeuil. Sa puissante ossature, néanmoins, déduction faite des éléments postérieurs qui sont venus en altérer le style, est demeurée suffisamment intacte pour qu'il soit possible de reconstituer cette forteresse féodale, une des plus somptueuses résidences du Sud-Ouest.

A ce titre seul, le château de Duras mérite une étude particulière. L'histoire si mouvementée de ses premiers seigneurs, les luttes, les sièges mémorables qu'il eut à soutenir aux XIII^e^ et XIV siècles, les péripéties des guerres de religion, le faste et la puissance des ducs de Duras, sous Louis XIV et Louis XV, ajoutent un intérêt de plus, qu'il serait injuste de méconnaître.

Hâtons-nous de dire qu'une étude sur la famille de Durfort-Duras a déjà été écrite en 1858 par M. Jean Favre, avoué à Marmande. Ne nous plaçant qu'au point de vue historique, le seul du reste qu'ait envisagé son auteur, nous l'estimerions assez complète pour juger inutile de la recommencer après lui, bien que de nombreux documents aient été découverts depuis sur l'histoire du château de Duras et ses seigneurs. Aussi aurions-nous continué à garder le silence sur ce remarquable

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

monument, si nous n'avions de plus en plus pensé qu'il était indispensable d'en faire connaître et apprécier l'intérêt archéologique que n'a même pas soupçonné M. J. Favre, et qui n'a été effleuré en quelques lignes seulement par Léo Drouyn dans son magnifique ouvrage *La Guienne militaire*.

C'est donc au point de vue archéologique que nous étudierons d'abord le château de Duras, nous résumerons ensuite pour compléter notre monographie, ce qui a été écrit sur son histoire et présenterons pour la première fois les documents nouveaux que la patience et l'habileté de nos chercheurs modernes ont exhumés des dépôts si précieux des archives régionales ou nationales.

I. — ARCHÉOLOGIE

Le château de Duras, tel qu'il s'offre à nos yeux, « donne à première vue, l'impression d'avoir été bâti d'un seul jet. Mais l'étude attentive de la construction, des formes, des profils et des appareils, fait aisément reconnaître des parties d'époques diverses, amalgamées cependant dans un ensemble harmonieux. Et cela se comprend. Les sièges nombreux, dont quelques-uns furent célèbres, accumulaient les ruines que l'on réparait à la paix. En 1377, il fut dévasté par l'incendie qui détruisit les toitures, les planchers, endommagea peut-être la construction, mais laissa subsister en majeure partie les tours et les courtines. Dans les années qui suivirent on répara le château en respectant l'ordonnance générale tout en admettant quelques innovations à la mode du temps. Aussi il est facile de reconnaître, même en l'état actuel, le plan du château de Duras au XIV^e^ siècle, saccagé et transformé par ses propriétaires dans le cours du XVII^e^ siècle. »

Mais n'existait-il pas auparavant un château plus ancien, plus simple peut-être, mais tout aussi fort, sinon plus que le château actuel ? Quel était-il ? Sous quelle forme se présentait-il ? Rien ne nous permet de répondre à ces questions. Il est possible, selon l'opinion de Léo Drouyn, qu'il occupait la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pointe extrême du promontoire, où se trouve la belle terrasse nord-ouest. Nous n'avons pas à nous occuper de ce château problématique.

Il existe, au tome II de l'*Album historique* de M. Parmentier, publié sous la direction de M. E. Lavisse (Paris, Armand Colin, 1887, in-4°), une gravure représentant le siège du château de Duras en 1377, reproduite d'après le manuscrit des *Chroniques* de Froissart, n°s 2644 et 2645 de la Bibliothèque nationale. « Le miniaturiste, écrit M. Momméja, au tome XXX (1903) de la *Revue de l'Agenais*, p. 177, qui, au XV^e^ siècle, a représenté cette scène n'avait aucune prétention à l'exactitude. Le château qu'il a peint ressemble étrangement à la Bastille; mais, par une rencontre assez imprévue et absolument fortuite sans doute, les coteaux qui forment l'horizon rappellent de très près ceux de l'Agenais, avec le bandeau de rocher couronnant les pentes cultivables qui les caractérisent si nettement. »

Pas aussi fortuite, croyons-nous, cette rencontre, car il est à peu près sûr que le château de Duras avait à cette époque une très grande analogie avec la Bastille. Il se pourrait même, très bien, que le dessinateur du manuscrit de Froissart ait eu connaissance de l'aspect réel de la forteresse assiégée et qu'il l'ait reproduite telle qu'elle était en réalité, avec comme fond les coteaux des bords du Dropt. Quoiqu'il en soit, étudions la majestueuse forteresse que le temps sinon la main des hommes, a dans ses grandes lignes conservée.

Sis à 122 mètres d'altitude, à l'extrémité d'un étroit promontoire, qui domine au sud-ouest la riche vallée du Dropt et au nord-est le vallon de la Dourdèze dont les eaux se réunissent à celles du Dropt aux pieds même du coteau, le château de Duras, jadis simple agglomération de vassaux venus se mettre sous la protection de leurs puissants seigneurs qui s'empressèrent également de la fortifier, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marmande, d'une population de 1,500 habitants.

Le château de Duras affecte la forme d'un vaste parallélogramme à peu près régulier, mesurant 110 mètres de long sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

35 de large dans la partie la plus ample. Il était défendu, aux angles, par quatre tours rondes, sur les côté par deux autres tours rondes qui existent encore, peut-être même par deux autres tours de même forme démolies, signalées par Léo Drouyn, ce qui portait à huit le nombre des tours.

Le château présentait ainsi une ressemblance frappante avec la Bastille de Paris, et aussi avec de nombreux châteaux de la même époque parmi lesquels nous citerons, dans l'Agenais, les châteaux de Nérac, de Castelnoubel, de Birac, de Cahuzac, d'Escaindaillac, etc.; dans la Gironde, ceux de Roquetaille, de Villandraut, de Blanquefort, ce dernier aux mêmes seigneurs que Duras; plus au nord enfin les beaux châteaux de Villebon et même de Pierrefonds, car il est impossible de ne pas assimiler Duras, quoique de proportions moindres, à Pierrefonds.

A cette époque les constructeurs militaires modifièrent complètement les dispositions généralement admises jusque-là et ils adoptèrent un système nouveau dans l'art de défendre les places fortes. Viollet-le-Duc (1) le signale, les tours deviennent de plus en plus saillantes en dehors de la courtine pour mieux les flanquer. Leurs sommets sont munis de plusieurs étages de défenses avec hourds, chemins de ronde, machicoulis. Elles sont cylindriques, très épaisses, très élevées et ne possèdent aucune meurtrière à leurs étages inférieurs.

Il en est de même des courtines, également crénelées, qui se relient les unes aux autres par des chemins de ronde permettant de faire de plein-pied le tour du château. Seules elles en défendent les approches. Ces courtines sont très hautes pour se protéger contre les « échelades », si fréquemment adoptées dans l'attaque des châteaux des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, et, reliées les unes aux autres, elles permettaient à une garnison relativement faible de se porter immédiatement sur le point attaqué, toujours protégée par la ceinture non interrompue de parapets crénelés, munis de robustes machicoulis.

Les tours et les courtines jouent donc ici le rôle principal.

---

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'architecture*, t. III, art. Château.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elles sont d'ailleurs renforcées à leur base par un empattement qui double à peu près l'épaisseur de leurs murs et si solide que toute brèche, avec les seuls moyens d'autrefois, était impossible.

C'est sur ce nouveau programme que fut construit de toutes pièces le château de Duras. Il offre avec ses contemporains le type du château fort qui s'isole de plus en plus, se ferme plus que jamais et devient « non plus une protection pour le pays, mais un refuge pour une classe privilégiée qui se sent attaquée de toutes parts et qui fait un suprême effort pour ressaisir la puissance » (1).

Seulement l'artillerie allait bientôt modifier du tout au tout ce système de défense, et, rendant vains les efforts des architectes du XIV^e^ siècle, détruire à jamais la souveraineté des châteaux féodaux. Employés jusqu'alors uniquement sur les champs de bataille, on comprit vite que les armes à feu pouvaient être utilisées non seulement pour l'attaque, mais aussi pour la défense des places fortes. A cet effet, on construisit tout autour des forteresses des lices et des plateformes destinées à supporter des canons de petit calibre, montés sur des affûts; on les hissa même jusqu'au sommet des donjons munis cette fois de terrasses crénelées et on ouvrit au bas des tours et des courtines de larges embrassures, capables de recevoir ces nouveaux engins, dont le but était de battre au loin les dehors et de défendre en même temps les approches par un tir rasant, suivant la déclivité du terrain. Telles sont les dispositions nouvelles que présente si éloquemment notre magnifique château de Bonaguil. Mais ce n'est pas le cas de Duras construit plus d'un siècle avant Bonaguil.

Durant plus de trois siècles, le château de Duras conserva son aspect primitif, sévère forteresse défendue par six ou huit tours rondes et isolée du village par un large et profond fossé sur lequel s'abattait un pont-levis. Ce ne fut qu'au XVII^e^ siècle que ses dispositions premières furent en grande partie modifiées. Alors disparurent la courtine nord-est et peut-être

(1) Viollet-le-Duc. Op cit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deux de ses tours latérales, pour donner naissance à une vaste cour d'honneur inondée d'air et de lumière. Alors fut construite, un peu au-dessus de la cour d'honneur, la belle salle des gardes, somptueux salon de réception dont l'ampleur et la majesté ne le cèdent en rien aux plus belles pièces des châteaux royaux. Alors fut entièrement modifié l'agencement intérieur du château, de la cour intérieure, des corps de logis, des tours. Alors fut jetée tout autour des appartements une élégante terrasse en balcon. Alors, enfin, sur la partie extrême sud de la courtine, s'éleva ce qu'on est convenu d'appeler le petit château, actuellement la Mairie, dégagement indispensable pour le logement des nombreux valets des châtelains ou de leurs invités.

Par là, nous sommes amené à donner une description rapide du château tel qu'il existe aujourd'hui, d'abord en en faisant le tour extérieurement, puis en pénétrant dans son intérieur, où nous ne signalerons que les seuls détails pouvant présenter quelque intérêt archéologique. C'e n'est, en effet, qu'en contournant le château que nous pourrons nous rendre compte de ce qu'il était jadis et admirer la superbe ossature, seul reste de sa splendeur médiévale.

Descendons devant la porte d'entrée, dans l'ancien fossé qui l'isole de la ville et distinguons les traces encore visibles de l'ancien pont-levis A, remplacé de nos jours par un pont en pierre moderne. Arrêtons-nous devant la première des grosses tours E, qui défendait l'angle est. Très sévère, sans ouverture dans ses parties basses, les baies que l'on y voit étant toutes modernes, cette tour comme du reste toutes ses semblables, sauf une, est découronnée à la hauteur du second étage. Circulaire, très saillante, c'est-à-dire fort peu engagée dans la muraille, d'après les préceptes du temps, elle est talutée à sa base et son appareil rectangulaire est très soigné. Malheureusement son découronnement a enlevé la plupart de ses dispositions défensives et on ne voit plus ni les meurtrières, ni les machicoulis, ni les créneaux qui la protégeaient à sa partie supérieure.

Suivons le mur qui relie la tour à la suivante, et constatons

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

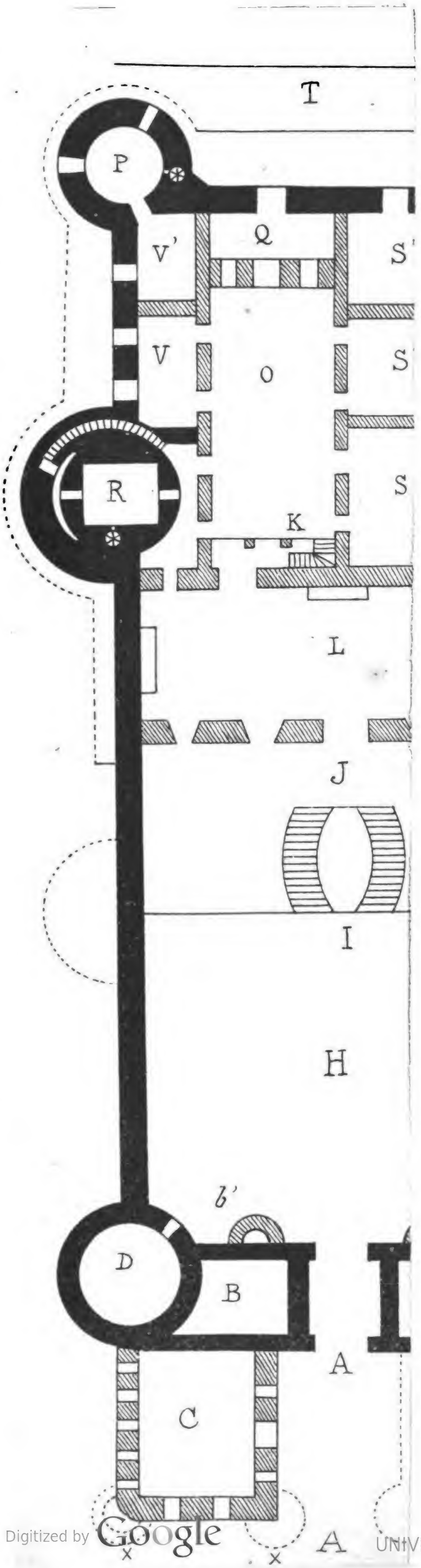

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il a été percé de nombreuses et larges ouvertures, donnant accès dans les caves et les cuisines établies sous la cour d'honneur. Ce mur a remplacé l'ancienne courtine sur laquelle, d'après Léo Drouyn s'élevait une tour « dont les soubassements, écrit-il, paraissent au nord-est ». Malgré nos recherches nous n'en avons trouvé aucune trace. Il est probable que lors de l'agrandissement de la cour et de son extension vers l'est, la courtine a été démolie jusque dans ses fondements et avec elle les soubassements de la tour en question. Dans ce cas il en aura été de même du côté opposé.

En revanche, la grosse tour M, à laquelle nous arrivons, se dresse encore imposante. Très avancée sur la courtine en bel appareil moyen allongé, elle n'est, à l'encontre des autres tours, nullement renflée à sa base. Mais également découronnée, elle n'a plus conservé aucune de ses défenses. Seule est percée à l'est, à son premier étage, une large baie destinée à ajourer sa grande salle qui, d'après la tradition, aurait été l'ancienne chapelle du château. C'est à partir de cette tour que court, au tiers environ de la hauteur de la construction et tout autour du château, cette galerie extérieure, ornée de balustres et supportée par de robustes corbeaux, qui sert de balcon à chacune des salles du premier étage et permet d'admirer la vue supérbe qui se déroule de tous les côtés..

La tour M est reliée à la tour N par une courtine, contre laquelle ont été adossées trois grandes arcades, qui supportent une terrasse, prolongement du balcon dont nous venons de parler. Plus petite que la précédente, la tour N défendait l'angle nord. Circulaire à l'extérieur, elle possède au premier étage, une salle hexagonale voûtée en croisées d'ogives, dont nervures sont simplement bisautées. Comme les autres, elle a été démolie jusqu'au deuxième étage.

Nous en dirons autant de la tour P, absolument semblable, qui se dresse à l'angle ouest et dont les baies apparentes, ouvertes après coup, ont fait disparaître les meurtrières. L'une d'elles cependant est encore visible, quoique bouchée et coupée en son milieu. C'était une grande archère en croix pattée permettant le tir de l'arc à la volée. Ce genre de meurtrière

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

employée dès la fin du XIII^e^ siècle en Gascogne, fut surtout de mode durant tout le XIV^e^ siècle.

Arrêtons-nous devant le corps de logis qui se dresse entre les deux tours N et P et qui constitue la façade nord-ouest du château. Cest une façade moderne percée de cinq baies très hautes. Celle du milieu constitue une magnifique porte, dont les montants à bossage supportent un fronton cintré, où étaient sculptées les armes de Durfort. Par elle on accédait autrefois au pont levis jeté sur les fossés permettant d'aller à à la belle terrasse T, qui termine le promontoire.

La façade sud-ouest est de toutes la plus imposante. « Elle s'étend de la tour P à la cour d'honneur. Toute la partie comprise entre les tours P et R est refaite en maçonnerie peu soignée et éclairée de grandes baies sans caractère. Une large terrasse soutenue par deux grands arcs en plein cintre, adossés à l'ancienne courtine, s'étend entre les deux tours. Elle est bordée d'un parapet à balustres faisant suite à celui du balcon ».

« La tour R, la plus haute du château, est aussi celle qui a perdu le plus de son caractère primitif. De la base au deuxième étage elle a la grosseur des autres; au second étage son enveloppe extérieure a été démolie. A partir de ce point son diamètre est plus petit, son appareil change et est assez irrégulier, en tout cas il est moins soigné parce que ce mur était intérieur primitivement, et c'est pour cela encore que l'épaisseur de ce mur est bien moindre. A cet étage une sorte de terrasse aménagée sur le mur extérieur, ornée d'une balustrade, permet d'accéder à l'escalier qui monte dans l'épaisseur du mur aux étages supérieurs. Au deuxième étage de la tour R., où on arrive par l'escalier de la cour intérieure K, se trouve une salle rectangulaire voûtée en berceau brisé retombant sur une corniche biseautée. Au dessus existe une salle absolument pareille. Un escalier à vis logé dans l'épaisseur du mur amène à l'étage supérieur aménagé en terrasse au XVII^e^ siècle, et orné sur le pourtour d'une balustrade semblable à celle du balcon. »

Les aménagements nouveaux apportés au XVII^e^ siècle au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

château de Duras ont ici, depuis le bas de cette tour R jusqu'à l'extrêmité sud, transformé radicalement, par la construction de la grande salle comme par l'élargissement de la cour d'honneur, la physionomie primitive de l'ancien château. Une brèche énorme a été perçée dans la courtine, qui établit ainsi une séparation entre le château proprement dit et la dernière tour de garde D, contre laquelle s'appuie ce qu'on est convenu d'appeler le petit château. Cette tour D, parrallèle et en tous points semblable à la tour E, la première que nous ayons décrite, est découronnée comme les précédentes. « Une grande archère est encore visible à son sommet du côté de la ville ».

De la même époque moderne, date le *Petit Château* C, élégante construction du XVIII^e^ siècle, dont les cinq fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage, ces dernières surmontées d'un fronton triangulaire brisé, éclairent de nos jours les salles de la Mairie.

Nous arrivons ainsi à notre point de départ, c'est-à-dire à la façade sud-est, où se remarquent, à gauche, à l'angle sud du Petit château, les vestiges de la première des tourelles de garde X de l'ancien pont-levis, les trois autres ayant été supprimées ou démolies jusqu'à leurs bases.

Franchissons ce pont-levis A' remplacé de nos jours par un pont en pierre, et étudions, rapidement, l'intérieur du château.

En A est l'entrée principale, porte monumentale cintrée à archivolte ondulée, refaite au XVIII^e^ siècle. Par un couloir de 8 mètres de profondeur, on arrive a la grande cour d'honneur H. Dans cette cour, retournons-nous et constatons que cette entrée est percée dans un ancien mur, postérieur, croyons-nous, à la courtine primitive, mais antérieur au XVII^e^ siècle, et qui termine du côté sud-est le vaste parallélogramme du château primitif. A ses deux extrémités, se dressent les tours D et E. Deux petites tourelles b et b' s'élèvent encore entre ces deux grosses tours et la porte d'entrée, à moitié engagée dans la muraille. Elles servaient de cages d'escalier, permettant d'accéder au chemin de ronde qui contournait le château. Toutes les ouvertures sont modernes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La cour d'honneur H, refaite et agrandie du côté du nord-est au XVII^e^ siècle, est un vaste parallélogramme de 24 mètres de long, sur 32 de large. Elle est dallée de grosses pierres et était clôturé de chaque côté par une balustrade, qui existe aujourd'hui du côté nord-est. Au fond se dresse une terrasse J, à laquelle on accède par un escalier I à deux rampes courbes de 15 marches chacune et qui précède sur toute la largeur de la cour la grande salle d'honneur. La façade de cette salle du XVII^e^ siècle, a véritablement grand air. Au centre, se détache une haute porte cintrée, dont les montants en belles pierres de taille, en bossage, soutiennent un robuste entablement sur lequel repose un panneau, où étaient sculptées, avant la Révolution, les armes des Durfort de Duras : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, aux 2 et 3 de gueule, au lion d'argent.* De chaque côté s'ouvrent deux portes fenêtres. Au-dessus, cinq baies éclairaient l'étage supérieur. Les trois du milieu sont encadrées par un grand fronton trilobé, aux lobes irréguliers, lourd et d'assez mauvais goût dans le style du XVII^e^ siècle.

La grande salle L, salle d'armes ou salon d'honneur, occupe tout le rez-de-chaussée du nouveau corps de logis. Longue de 30 mètres sur 10 de large, elle était ajourée au sud-est par les cinq portes dont nous avons parlé, et à chaque extrémité par deux autres aujourd'hui murées, donnant sur la vallée. Elle était chauffée par trois cheminées de marbre rose et blanc, l'une au milieu face à la grande porte, les deux autres à chaque bout. Chacune d'elles était surmontée d'un portrait de famille peint par Lebrun, celui du maréchal de Turenne, celui du premier maréchal de Duras, et celui du maréchal de Lorges. D'où, écrit M. Favre, dans son *Précis historique sur la famille de Durfort-Duras* « le nom de salle des Maréchaux » qui lui avait été donné. Elle était pavée de carreaux octogones séparés par de petites briques carrées recouvertes d'un émail vert. Au-dessus un magnifique plafond en caissons à la française la séparait d'un entresol de même dimension, recouvert par la magnifique charpente, en forme de carène renversée,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remarquable par son assemblage, comme par sa hardiesse et sa légèreté.

De cette grande salle, digne des palais royaux, plusieurs portes s'ouvraient dans le mur septentrional; l'une d'elles donnait dans la petite cour intérieure O, les autres dans les chambres voisines. La cour O, de 22 mètres de long sur 10 de large est en partie l'ancienne cour du château primitif; mais elle a été amoindrie par la construction de l'aile orientale et ne se trouve plus dans l'axe du château. Elle renferme un puits très profond. A chaque extrémité se voit un péristyle à trois arcades, avec voûtes d'arête très curieusement appareillées. Un escalier de pierre K, à double rampe, permettait de monter à l'étage supérieur du château.

En S, S' S'' chambres d'apparat donnant sur la cour intérieure et sur la vallée de la Dourdèze. Le grand salon S, de 10 mètres de long sur 9 de large, était orné de boiseries, tapissé de magnifiques tentures « représentant, dit M. Favre, les travaux d'Hercule ». On y voit encore le plafond lambrissé de petits caissons coloriés. Plus petites, les deux autres salles S' et S'' étaient aussi richement ornées. La plus élégante se trouvait être la chambre M, dans la tour demi-circulaire, dite chambre de la Duchesse, autrefois, croit-on, la chapelle. Elle est ornée de belles boiseries, sur un côté, d'une magnifique alcôve cintrée à coquille », et en face d'une riche cheminée de marbre. Toujours d'après M. Favre, on y voyait « ouvragés en tapisseries brodées, les écussons de la famille et de ses diverses branches ». Cette pièce, la plus belle du château après la grande salle, est ajourée par une large porte s'ouvrant sur la galerie circulaire et domant sur la vallée de la Dourdèze.

De la dernière de ces trois salles S'', on pénètre dans la tour du nord N, ronde à l'extérieur, hexagonale à l'intérieur, voûtée sur croisées d'ogives, dont les branches sont biseautées et la clef ornée d'une rose. Ses murs comme ceux des autres tours ont une épaisseur de 1^{m}80. « Il faut remarquer, ici, que toutes les tours du château de Duras renferment dans l'épaisseur de leur mur un escalier à vis qui dessert tous les étages.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est un système en usage dans tous les grands châteaux de cette époque, Pierrefonds, La Bastille, Villandraut, Coucy, etc., etc. ».

Traversons le péristyle Q, et transportons-nous dans l'aile opposée sud-ouest. La tour P découronnée comme les autres renferme elle aussi une salle voûtée en croisées d'ogive comme la tour N. Transformées en chambres modernes, les deux salles V et V' sont éclairées par de hautes et larges fenêtres, quelques-unes aujourd'hui murées, d'où la vue s'étend fort belle sur la vallée du Dropt.

La tour R, quoique fortement modifiée au XVII^e^ siècle, a conservé son élévation. « Elle a servi de jalon, écrit M. Favre, à la carte de Cassini. Dans les premiers mois de l'année 1757, MM. Cassini et Montigni, membres de l'Académie des sciences, vinrent étudier à Duras le plan de leur carte géographique. On dirait que cette tour a été conservée comme la dépouille la moins périssable. On l'appelait autrefois *La Tour de la Simillerie*, nom qui lui venait du mot Simille, à cause des greniers qu'elle protégeait et qui renfermaient les grains nécessaires à l'approvisionnement du château.

L'étage supérieur ne renferme que des pièces modernes et depuis longtemps nues et sans intérêt. Il n'en est pas de même des vastes sous-sols au-dessous de la cour d'honneur qui, par leur ampleur, méritent d'être signalés. Là, en effet, se voient de grandes salles voûtées les unes en berceau, les autres en arcs de cloître, qui servaient de cuisines, de caves, de celliers. Non loin de l'escalier qui vient de la cour, se voit un puits très profond protégé par une antique margelle. N'oublions pas d'indiquer le curieux effet d'acoustique particulier à l'une de ces voûtes et qui a donné naissance à la jolie légende que nous rappellerons dans la suite de cette étude.

---

(1) « Ces sous-sols, fort compliqués et très vastes, s'étendent non seulement sous la cour d'honneur, mais sous toutes les parties du château. Ils ont été faits ou refaits au XVII^e^ siècle, mais il faudrait en dresser un plan minutieux, en étudier les voûtes très variées, les baies qui les éclairent pour en déterminer l'âge et la destination. Une des salles les plus vastes, sous la cour, passe pour avoir été une cuisine, à une de ses extrémités, une immense cheminée divisée en trois par deux piliers qui soutiennent la hotte, occupe toute la largeur. ». — R. M.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De superbes terrasses s'étageaient au sud-ouest, au-dessous du château, descendant jusqu'à la vallée du Dropt, et, aboutissant à un parc immense où était jalousement conservé toute sorte de gibier; pentes abruptes et nues autrefois qui constituaient par leur approche difficile une des plus solides défenses de la forteress médiévale, et qui, plantées plus tard d'arbres magnifiques, alignés en quinconces, en faisaient un des plus séduisants attraits de cette demeure princière (1).

Fortifiée dès la fin du XIII^e^ siècle, la petite ville de Duras, au sud-est du château, est construite sur un plan régulier qui rappelle le plan adopté généralement pour toutes les bastides gasconnes, à rues coupées à angle droit, avec place centrale entourée d'arcades et cornières, dont quelques-unes sont en tiers-point.

Une porte fortifiée subsiste encore au sud-ouest de la ville, ouverte dans une tour quadrangulaire de la fin du XIII^e^ siècle. « Un mince bandeau décoré de dents de scie, au-dessus d'une baguette, écrit M. G. Tholin, décore les impostes des pieds-droits. L'archivolte et la voûte en berceau de la porte sont en cintre brisé; au centre de la tour, trois machicoulis en défendent l'entrée. L'étage supérieur est ajouré par une fenêtre cintrée. On y remarque aussi une longue et étroite meurtrière avec deux petites ailes en croix. »

Quant à l'église de la Madeleine, longue de 20 m. 50, large à la nef de 13 mètres, à chevet plat et à 3 nefs séparées par des piliers ronds, elle ne présente aucun caractère digne d'être signalé.

PH. LAUZUN.

(*A suivre*).

---

(1) En résumé le château de Duras fut bâti au XIV^e^ siècle sur un plan rectangulaire. Huit tours rondes et fort élevées, faisant saillie sur les courtines et renforçant les angles, lui donnaient une grande ressemblance avec la Bastille. De ce château il ne reste que six tours .

« Au XVII^e^ siècle on éleva un corps de logis qui renferme la grande salle; on fit les caves qui supportent la grande cour; on transforma les corps de logis qui bordent la cour intérieure; on adossa à la courtine, entre les deux tours, de grands arcs en plein cintre supportant les terrasses, et, à la hauteur de ces terrasses, sur tout le pourtour du château, on établit un balcon reposant sur des consoles à trois ressorts et orné d'un parapet à balustres. A cette même époque on construisit le petit château. La grande porte qui donne accès dans la cour d'honneur paraît être du XVIII^e^ siècle. ». — R. M.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA JUSTICE CONSULAIRE A AGEN

AU XVIII^e SIÈCLE

INTRODUCTION

L'histoire de la Justice consulaire à Agen au XVIII^e siècle est l'histoire des luttes incessantes que les consuls de cette ville menèrent avec une grande ténacité pour la défense de leurs prérogatives.

Agen fut toujours une ville privilégiée : les comtes de Toulouse, les rois d'Angleterre, les rois de France lui accordèrent de nombreux privilèges. Située à la limite d'une région que convoitaient tour à tour les souverains anglais et les souverains français, elle bénéficia de cette situation. Les uns et les autres voulaient s'attacher par les liens de la reconnaissance et de l'intérêt le pays d'Agenais; pour cela, ils lui accordaient des privilèges. L'un des principaux consistait dans le droit pour les magistrats municipaux d'Agen, *les consuls*, de participer dans une certaine mesure à l'exercice de la Justice. Ils conservèrent ce privilège jusqu'à la fin du Consulat, en 1790, mais au prix d'une résistance acharnée contre tous ceux qui considéraient ce droit comme une usurpation. La lutte fut chaude, car les consuls trouvèrent devant eux des ennemis obstinés et audacieux, des organisations judiciaires qui émanaient directement du pouvoir central. Dans cette lutte, ils virent s'effriter un grand nombre de leurs privilèges; les progrès de la centralisation eurent pour conséquence logique un amoindrissement progressif des libertés municipales. Plus favorisée que bien d'autres villes de France, Agen sut éviter la déchéance qui frappa tant de communautés dans leurs droits et dans leurs franchises. Mais elle subit quand même l'évolution, conséquence d'un ordre de choses nouveau, qui peu à peu substitua les « *municipalités* » aux « *communes* ». Enfermée dans ses hautes murailles crénelées, fermée aux étran-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gers par de lourdes portes, souvent entourée d'ennemis qui essayaient de surprendre sa vigilance, et la séparaient du monde extérieur, la commune formait un petit état dont les magistrats locaux étaient les souverains. L'autorité royale ne se faisait sentir qu'à des intervalles très rares et d'une manière fort peu efficace. Mais si les rois avaient permis aux communes de s'armer contre la féodalité, ils les désarmèrent lorsque les seigneurs féodaux se furent soumis à leur autorité . « Contrepoids nécessaire de la féodalité, elles étaient mortes avec elle. » (1).

Dans toutes les villes, consuls, échevins, capitouls virent leur autorité se réduire à l'administration de la cité. Ils avaient été chefs militaires et chefs politiques, en même temps qu'administrateurs; ils ne furent plus désormais que des fonctionnaires municipaux. « La Commune, c'est l'association armée de tous les roturiers d'une ville ou d'un bourg. La Municipalité, c'est le corps de l'administration d'une ville qui n'a pas besoin de se défendre. » (2).

Les Consuls d'Agen conservèrent toujours le souvenir de ce qu'avaient été leurs ancêtres. Au XVIII^e^ siècle, leur champ d'action est bien limité, mais si leur puissance est amoindrie, ils défendent avec un soin jaloux ce qui leur reste de pouvoir. Ils semblent, avec leurs robes somptueuses et leurs « *valets de ville* » aux costumes brillants, vouloir duper leurs contemporains et essayer de se duper eux-mêmes dans la douce illusion d'être encore ce qu'ils ont été. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, ils eurent le bonheur de conserver une partie de leurs attributions judiciaires; ils défendirent âprement ce lambeau de leur grandeur passée, et c'est avec fierté qu'ils plaçaient en tête de tous les actes publics :

« Nous, Consuls, gouverneurs juges de l'entière police, conjuges ès causes criminelles de la ville et juridiction d'Agen, syndics du pays d'Agenais ».

---

(1) Boiteau. Etat de la France en 1789. p. 110
(2) Idem, p. 112.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PREMIÈRE PARTIE

Aperçu rapide de la Justice consulaire à Agen avant le XVIII[e] siècle.

Les consuls d'Agen, fort hardis dans les polémiques et peu soucieux de la vérité, n'hésitaient pas à faire remonter leurs privilèges en matière de Justice à l'époque qui précéda l'arrivée de César en Gaule; ils cherchaient et prétendaient trouver dans les « *Commentaires* » des arguments en faveur de la haute antiquité de ces privilèges. Mais il serait futile de les suivre sur ce terrain : on est fort étonné de les entendre parler des « Communes gauloises » (1) et de l'organisation communale de la Gaule. Les Consuls voulurent voir aussi dans le fait que les comtes, pour rendre la Justice, s'entouraient, sous les prèmières dynasties, d'assesseurs : les « *boni viri*, les rachimbourgs » l'origine d'une dualité de pouvoirs judiciaires dans la cité.

C'est au XIII[e] siècle seulement que l'on commence à trouver des documents précis : Les chartes des comtes de Toulouse établissant et confirmant les privilèges de la ville d'Agen; en particulier celle de Raymond VII, « fils d'autre Raymond et de la contesse Jeanne, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence » octroyée en 1221, qui concède aux consuls d'Agen l'exercice de la Justice criminelle en concurrence avec le bayle agenais (2). Les rois d'Angleterre et les rois de France les maintinrent dans leurs privilèges; en 1295, Philippe le Bel envoya au Sénéchal d'Agenais l'ordre « de maintenir les consuls et la Communauté

(1) Agen, Arch. com. FF. 29. Pièces d'un procès entre les Consuls et le Présidial, en 1749 et années suivantes.

(2) « Concedimus etiam ex nostra ampliosa [?] et uberiori gratia quod dicti consules presentes et futuri sint judices una cum bajulo agenensi seu aliis officiariis vel commissariis in quibuscumque causis criminalibus emergentibus in dicta civitate agenni et ejus honore et quod ipsi consules habeant curiam, tenendo in eadem judicem vel judices habentes potestatem cognoscendi de omnibus causis, sicut retroactis temporibus habuerunt. » Agen, Arch. com., AA. 48 (Supplément). Extrait fait en 1610.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Agen dans la possession pleine et entière de leurs biens, droits, franchises, coutumes et libertés » (1). Les luttes en Guyenne entre Français et Anglais amenèrent la disparition de bien des pièces conservées précieusement par les consuls. Il nous est resté cependant cinq sentences de mort rendues au mois de mars 1293 par le bayle d'Agen conjointement avec les Consuls. Ce sont les plus anciens procès-verbaux de jugements en matière criminelle (2). En 1295, le Sénéchal d'Agen adressa au bayle une lettre portant « injonction d'instruire et de juger avec les consuls un procès en raison d'un crime commis dans la ville, attendu que par les anciens registres et par les jugements rendus par le bayle et ses prédécesseurs, il était bien prouvé que les consuls étaient dans la possession d'informer et juger concurremment avec le bayle des excès et crimes commis dans cette ville et juridiction et que le roi avait expressément ordonné au Sénéchal de faire jouir les consuls des mêmes immunités, franchises, us et coutumes dont ils jouissaient du temps du roi d'Angleterre, et de ne point permettre qu'ils fussent troublés dans leur droit et possession » (3).

En 1303, les consuls publièrent des extraits de trois articles de la coutume agenaise. Le premier nous apprend que les consuls avaient le droit de faire enterrer vivant le meurtrier sous le cadavre de sa victime: le deuxième constate le « droit des consuls de connaître, concurremment avec le bailli du suzerain, des causes criminelles » (4). En janvier 1341, Philippe de Valois accorda à la ville huit privilèges, dont un n'était pas nouveau : « Le droit pour les consuls d'assister à toutes les informations criminelles qui se feront dans la ville par

(1) Agen, Arch. com., AA. 4. Lettre de Philippe le Bel au Sénéchal.

(2) Agen, Arch. com., FF. 219. Justice criminelle. Procès-verbaux. — Cinq malfaiteurs, jugés par le bailli du roi et par les consuls furent condamnés à être pendus. Ils avaient incendié la maison curiale de Saint-Pierre-de-Gaubert, pillé l'église de cette paroisse et celle de Saint-Pierre-de-Clairac; ils avaient attaqué plusieurs maisons isolées et avaient commis de nombreux assassinats.

(3) Agen, Arch. com., FF. 29. Copie faite au XVIII^e siècle. L'original de la lettre a été perdu.

(4) Agen, Arch. com., AA. 4. Extraits de 3 articles de la coutume agenaise délivrés sous le sceau des consuls.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque officier que ce soit » (1); il exigea de tous les juges exerçant à Agen le serment « d'observer les coutumes et de respecter les privilèges de la ville » (2). En 1342, le Sénéchal, le juge-mage, le bailli royal en furent institués « conservateurs (3) ». En 1339, Louis, duc d'Anjou, prit une décision analogue et Charles V, en 1370, confirma les consuls dans l'exercice d'une partie de la Justice criminelle pour les récompenser des « bons et loyaux services rendus par eux et les habitants d'Agen dans la guerre contre Edouard, roi d'Angleterre (4) ».

Les consuls avaient l'exercice de la police : plusieurs ordonnances consulaires datant de cette époque en font foi (5). Ils exerçaient aussi la Justice civile, par l'intermédiaire d'un assesseur, conjointement avec le bayle et, s'il faut en croire les consuls, cette prérogative ne leur était pas contestée; c'est peut-être pour cette raison que les documents n'en font pas plus souvent mention. Mais cette « concurrence » en matière de Justice criminelle et civile n'existait pas seulement avec le bayle; les consuls étaient aussi conjuges avec le Sénéchal d'Agen, qui dépendait du Grand Sénéchal de Bordeaux. Il représentait le roi, s'occupait des affaires militaires, administratives et judiciaires. Les premières l'occupaient particulièrement; il s'intéressait beaucoup moins à la Justice dont il partageait l'exercice avec les consuls, dans certaines affaires qui ne ressortissaient pas de la juridiction du bayle (6). En 1462, Louis XI promulgua des Lettres patentes transcrivant celles de ses prédécesseurs et confirmant encore une fois les privilèges d'Agen. Dans la suite, tous les souverains, à leur avènement, renouvelèrent cet acte.

---

(1) Tholin. « Archives historiques de la Gironde », t. XXXIII, p. 114.

(2) Agen ,Arch. com., AA. 6. Lettres patentes.

(3) Id., AA.. 7. Ordonnance de l'Evêque de Beauvais, lieutenant du roi de France en Languedoc et Saintonge.

(4) Id., AA. 11. Lettres patentes.

(5) Id., BB. 16. Cahiers des Jurades (1344-1354).

(6) Id., FF. 4. « Factum délivré par cinq avocats docteurs ès-lois... pour l'interprétation des articles des coutumes relatifs à l'exercice de la Justice criminelle par les consuls et par le sénéchal conjointement ». Ils dénient au sénéchal le droit de juger seul un procès, même si le plaignant et le prévenu n'en ont référé qu'à lui.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En 1467, nous voyons les consuls et le bailli royal se transporter dans le domaine de Pomaret, paroisse de Caissac et tenir une cour de Justice, assis sur un banc (1). Dans le courant du XV^e^ siècle, il y eut un assez grand nombre de conflits qui furent pour les consuls un moyen de protester de leurs droits « exclusifs de haute, moyenne et basse Justice (2) ». Au XVI^e^ siècle, Louis XII et François I^er^ firent triompher leurs prétentions (3).

Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, la royauté porta deux fois atteinte à la Justice consulaire : par la création des Présidiaux et par l'ordonnance de Moulins. Par l'édit de 1551, Henri II créa les « *Juges présidiaux* ». Cette création avait pour but de simplifier la Justice, d'accélérer les procès et de rendre moins lourde la tâche des Parlements. Dans les villes, comme Agen, où il y avait un Sénéchal, les deux sièges furent réunis en un seul (4). Il y eut dix sièges présidiaux dans le ressort du Parlement de Bordeaux : Bordeaux, Bazas, Dax, Agen, Condom, Brives, Limoges, Saintes, Périgueux et Bergerac. La compétence civile leur fut concédée; fixée une première fois en 1551, elle fut accrue en juillet 1580. Leur compétence criminelle était très étendue. Un nouveau partage des attributions judiciaires s'imposa, car les consuls et le baille ne voulaient pas se laisser dépouiller de leurs prérogatives. Les arrêts contradictoires du Parlement, du Conseil du roi, la confusion des édits ne firent qu'accroître les difficultés d'une situation pénible. Avec le sénéchal, dont l'autorité était bien affaiblie, les consuls avaient joui assez tranquillement de leurs privilèges, mais les officiers présidiaux constituaient un danger bien plus grand, et une menace sérieuse pour l'avenir. La royauté fut même obligée de protéger le corps de ville contre leurs attaques : Par les édits du 20 août et du 4 no-

---

(1) Id. FF. 218 . Procès-verbal. Audiences des consuls assistés du bailli.

(2) Id., FF. 7.

(3) Id., FF. 9. Copie des lettres patentes.

(4) Au XVIII^e^ siècle, on emploi indifféremment le terme de Sénéchal et de Présidial, quoique l'un indiquât une personne, et l'autre un corps constitué

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vembre 1554, il fut interdit au Sénéchal — Présidial — d'avoir la haute main sur le consulat (1).

Au mois de février 1566, l'ordonnance de Moulins porta un nouveau coup à la puissance consulaire. L'article 71 était ainsi conçu : « Pour donner quelque ordre à la police des villes de notre royaume, et pourvoir aux plaintes qui de ce nous ont été faites, avons ordonné que les Maires, échevins, consuls, capitouls et administrateurs des corps de ville qui ont eu cy-devant et ont de présent l'exercice du criminel et de la police, continueront cy-après l'exercice du criminel et de la police à quoi leur enjoignons de vaquer incessamment et diligemment, sans pouvoir, d'hors en avant, s'entremettre à la connaissance des instances civiles entre les parties, laquelle leur avons interdite et défendue; et quelle renvoyons et attribuons aux juges ordinaires ou hauts justiciers des villes où il y a corps et communauté, tel que dessus; nonobstant tous privilèges, coutumes et prescriptions que l'on y pourrait alléguer au contraire (2) ». Cette ordonnance était une éclatante confirmation d'une partie des prérogatives consulaires; mais c'était aussi une défaite, puisqu'elle privait les consuls de la Justice civile. Les magistrats de nombreuses communautés ne se soumirent pas de suite, et ceux d'Agen protestèrent que « la Justice civile leur appartenait de toute ancienneté, même avant l'établissement de la monarchie (3) ». Une série de conflits se déroulèrent et finalement Henri III se décida, en 1582, à rendre aux consuls l'exercice de la Justice civile. Henri IV renouvela cette dérogation formelle à l'ordonnance de Moulins : en décembre 1594, il maintint par lettres patentes les consuls dans l'exercice de la Justice criminelle par concurrence avec le bailli royal « avec pouvoir d'établir un juge et assesseur qui connaîtrait de toutes les causes civiles en première instance ». Des lettres de jussion furent nécessaires pour faire enregistrer les lettres patentes au Parlement

(1) Agen. Arch. com. FF. 29. Pièces relatives à un procès entre les consuls et le Présidial (1749-1761).

(2) Id., FF. 29. Copie de l'Ordonnance. Bordeaux. Arch. dép. , C. 719. Ordonnance.

(3) Agen. Arch. com., FF. 29.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Bordeaux, en décembre 1597. Dès lors, le Juge royal connut les causes criminelles par concurrence avec les consuls; l'administration de la Justice civile appartenait à l'assesseur de la ville. Le Juge finit cependant par la recouvrer après avoir obtenu un arrêt favorable du Parlement. Les consuls eurent alors recours à un expédient que la vénalité des charges rendait aisé : ils achetèrent l'office de juge royal aux héritiers du juge protestataire, et nommèrent un assesseur pour exercer la justice civile. Celui-ci obtint des provisions. Mais la légalité de cet achat fut contestée, et un arrêt du Conseil obligea les consuls à vendre l'office aux enchères (1).

Ces luttes valurent aux consuls un grand prestige: en 1622, les officiers du Sénéchal présentèrent au roi une requête dans laquelle ils demandaient l'autorisation de briguer le consulat qui « leur donnerait plus de relief et de crédit (2) ». Les consuls n'avaient pas perdu définitivement l'exercice de la Justice civile; ils la recouvrèrent: mais dans ce conflit, ils subirent bien des vicissitudes. Ils l'avaient encore en 1674. La cour de Parlement les maintint à cette époque « dans le droit et possession de créer et établir, suivant la coutume ancienne, un promoteur pour requérir devant eux en toutes matières de police soit civile et criminelle, avec des inhibitions et défenses audit Carton (substitut du procureur général) de troubler le promoteur desdits consuls dans lesdites fonctions, à peine de deux mille livres (3) ».

En 1700, les consuls n'avaient plus l'exercice de la Justice civile et jusqu'en 1790 l'ordonnance de Moulins fut scrupuleusement observée.

Le 16 juin 1632, un arrêt du Parlement régla l'exercice de la Justice criminelle. Il devait rester en vigueur jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il portait que la Justice criminelle serait exercée conjointement par le juge ordinaire, son lieutenant, et les consuls. Ces derniers se rendront au lieu où le juge

---

(1) Agen, Arch. com. FF. 29.

(2) Id., FF. 30. Pièces d'un procès instruit en Tournelle, entre les consuls d'Agen et le présidial (1760-1765).

(3) Id., AA. 21. Arrêt du Parlement.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rend la Justice, aux jours et heures fixés. Le juge fera les instructions; en son absence, le lieutenant en sera chargé et si ce dernier est récusé ou est absent, la tâche reviendra aux consuls. L'arrêt faisait « défenses aux dits consuls de troubler ni empêcher ledit juge dans les instructions, à peine de trois mille livres (1). » Jusqu'en 1790, il ne reçut qu'une légère atteinte, en 1760.

Pour ce qui est de la police, les consuls l'exerçaient librement. Lorsqu'il s'agissait d'une « Police générale », d'une séance où l'on arrêterait un ensemble de mesures importantes pour la vie de la cité, les officiers présidiaux nommaient des commissaires qui s'assemblaient avec ceux de l'Hôtel de ville pour prendre les décisions convenables; telles furent les « Polices générales » du 16 avril 1655 (2), du 16 mai 1681. Mais un tel évènement était fort rare; les consuls étaient vraiment « juges de l'entière police ».

En octobre 1699, ils se virent soudain dépouiller de leurs prérogatives par la création d'une charge de *lieutenant général de police* : « Nous avons créé et érigé, créons et érigeons en titre d'office formé et héréditaire notre conseiller lieutenant général de Police, dans chacune des villes et lieux de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance où il y a Parlement, sièges présidiaux, baillages, sénéchaussées ou autres juridictions royales. » Les lieutenants généraux de police « connaîtront de tout ce qui concerne la sûreté des villes », du port d'armes prohibées, du nettoyement des rues et places, de l'entretien des lanternes, des approvisionnements, du prix des denrées; ils visiteront les halles, foires et marchés, hôtelleries, auberges, maisons garnies, cabarets et autres lieux publics. Ils surveilleront « les assemblées illicites », réprimeront « les séditions, tumultes et désordres »; ils s'occuperont des manufactures, des règlements des corporations. En cas d'incendie ou d'inondation, ils prendront des mesures en conséquence; ils s'occuperont

---

(1) Agen, Arch. com., FF. 30. Copie de l'arrêt.

(2) Livre doré du Présidial d'Agen. Page 113 (Habasque. Archives historiques du département de la Gironde).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des poids et mesures, du commerce des blés et des grains, « à l'exclusion de tous nos autres juges à qui nous en interdisons la connaissance ». Les habitants pourront être requis pour leur prêter main-forte. Les lieutenants de police avaient voix délibérative dans les assemblées des villes. Leurs décisions ne pouvaient être frappées d'appel que devant le Parlement. Ils étaient complètement affranchis de toute influence du présidial (1).

A Agen, M. Barbier de Lasserre acheta cette charge, se fit recevoir au Parlement et installer au Sénéchal (2).

Le XVIII^e^ siècle s'ouvre alors : nous allons voir les consuls livrer bataille pour reconquérir leurs attributions de police, puis pour les défendre, et sauvegarder la portion de Justice criminelle qui leur appartient. Ils étaient dignes de telles prérogatives s'il faut en croire le subdélégué d'Agen, Sarrazin, qui écrivait à l'Intendant le 7 juillet 1768 : « Les consuls ont montré un grand patriotisme pendant la guerre des Anglais. Les consuls actuels en ont hérité. C'est par leur sage conduite et leur affection pour le roi que les consuls et jurats ont mérité des privilèges et prérogatives que tous les rois ont confirmés (3). »

(1) Agen, Arch. com., FF. 1. Edit de création.
(2) Id., BB. 69. (Cahiers des Jurades). Délibération du 21 mai 1700.
(3) Bordeaux, Arch. dep., C. 928. Lettre de Sarrazin à l'Intendant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DEUXIÈME PARTIE

La situation en 1700.

En 1700, Agen était administrée par six *consuls*, assistés d'un certain nombre de *jurats*. Le corps de ville comprenait en outre un *procureur syndic*, un *secrétaire-greffier*, un *trésorier*, et un *huissier*. Le corps des jurats était composé des consuls sortis de charge. Les consuls étaient élus par leurs prédécesseurs qui en choisissaient trois parmi les jurats et trois parmi les habitants dignes du consulat (1). C'était une mesure excellente qui, à côté d'hommes nouveaux, plaçait des magistrats expérimentés. Les élections avaient lieu le 15 septembre, chaque année. Voici quelle était généralement la composition du corps consulaire : le premier et le quatrième consuls étaient des gentilshommes, le deuxième et le cinquième des avocats ou des docteurs en médecine, le troisième et le sixième des bourgeois notables, des négociants, des « procureurs scavans des règles de la procédure ». (2).

Les consuls avaient de beaux costumes : une robe longue, rouge, bordée de velours, avec une ceinture noire. Ils étaient coiffés d'un chaperon, insigne officiel de leur charge.

Les consuls et les jurats assemblés formaient la Jurade; les consuls dirigeaient les délibérations. Toutes les questions intéressant la communauté, les règlements de police importants y étaient discutés. Si les consuls en exercice étaient inhabiles à instruire un procès, « le corps de ville d'Agen avait un grand nombre de sujets parmi les anciens consuls qui formaient le conseil de l'Hôtel de Ville et conduisaient parfaite-

(1) Agen, Arch. com., BB. 71. (Cahiers des Jurades) et dans des documents divers.

(2) Agen, Arch. com., FF. 29. Pièces déjà citées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment bien ceux qui étaient en place dans la route qu'ils devaient suivre » (1). Ce corps politique permanent était toujours prêt à soutenir les droits de la communauté, à les défendre et à diriger les consuls. Les règlements en excluaient les ecclésiastiques, trop autocrates, et les artisans, trop frondeurs (2).

Le *maire*, assisté d'un *lieutenant*, était à la tête du corps de ville. Au mois d'août 1692, le roi, pour se procurer de l'argent, avait créé ces deux charges vénales qui rapportaient de grosses sommes au trésor.

« Le Procureur du roi de la communauté, ou Procureur syndic » jouait un rôle très important, surtout dans les affaires de justice. Cet office avait été institué par l'édit de juillet 1690 « pour l'observation du bon ordre, soit dans la distribution de la justice, police, soit dans l'administration et gouvernement des villes ». Le procureur syndic avait l'initiative de toutes les mesures; en justice, il occupait le siège du ministère public. Défense était faite aux consuls de le troubler dans ses fonctions (3). Lorsqu'il était absent, l'un d'eux le remplaçait.

Nous avons vu quelles étaient les attributions judiciaires des consuls. En 1700, ils exercent la Justice criminelle en concurrence avec le Juge royal. Le juge et son lieutenant, dans ce tribunal mixte, ont chacun une voix, les consuls à eux tous n'en ont qu'une. L'arrêt de 1632 est strictement appliqué. Dans le grand criminel, les appels des sentences sont portés au Parlement; dans le petit, l'appelant a le choix entre le Présidial et le Parlement.

Les consuls étaient momentanément privés, en 1700, de l'exercice de la police.

Ils avaient comme supérieurs, en tant que juges : « l'Intendant de police, justice et finances » résidant au chef-lieu de la Généralité, Bordeaux, représenté à Agen par un subdélé-

---

(1) Agen, Ach. com., FF. 29. Pièces déjà citées.

(2) Bordeaux, Arch. départ., C. 928. Lettre du subdélégué Sarrazin à l'Intendant.

(3) Bordeaux, Arch. dép., C. 926. Edit de création.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gué ; le Parlement de Bordeaux, le Chancelier, grand chef de la Justice et le Conseil du roi. Tout ce qui intéressait la police était principalement du ressort du Gouverneur de la province.

Lorsqu'il y avait une décision très importante à prendre, les consuls réunissaient une assemblée des Trois Ordres où ils siégeaient comme « syndics du pays d'Agenais »; le chapitre et le présidial siégeaient à côté d'eux. L'évêque la présidait. Certains règlements de police, en particulier une ordonnance sur l'entrée des vins, furent élaborés par une assemblée de ce genre .

L'autorité des consuls s'étendait sur la ville et sur le pays environnant; ils se donnaient le titre de « conjuges ès-causes criminelles, juges de l'entière police de la ville et juridiction.» Il paraît utile et intéressant de dire un mot sur Agen au XVIII^e^ siècle, et sur la juridiction puisque ce sont les cadres dans lesquels s'exerçait la Justice consulaire.

Agen était entourée de murailles. Voici le nom des rues actuelles qui marquent approximativement les limites de la ville au XVIII^e^ siècle : En partant de la tour de la Poudre, qui existe encore : rue Palissy, rue des Rondes Saint-Louis, cours Washington, tour du Marmandet (du bourreau), extrémité est de la rue Saint-Jean, cours du XIV Juillet, rue Brondeau de Senelles, Gare, boulevard Scaliger. moulin de Saint-Georges, cours de Belgique, cours Gambetta. Six portes donnaient accès dans Agen : A l'est, la Porte du Pin (1); au nord, la Porte Saint-Georges, près du moulin du même nom (2); à l'ouest, la Porte Saint-Antoine (3) et la Porte de Garonne (4). Entre cette dernière porte et la tour de la Poudre, le « Gravier » s'étendait au pied de la muraille. En juin, de grandes foires s'y tenaient. Enfin, au sud, la Porte Saint-Louis (5) et

---

(1) Place du XIV-Juillet.
(2) On y accédait par un petit pont qui existe encore.
(3) Place Jasmin.
(4) Au bout du Pont-Long.
(5) Au bout de la rue Louis-Vivent.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Porte Neuve (1). Il y avait six portiers nommés par les consuls et placés sous leur autorité directe.

Les murailles ne constituaient pas la limite définitive de la ville et souvent les consuls étaient obligés, dans leurs rondes de police, d'en sortir pour surprendre les malfaiteurs. Il y avait trois faubourgs : le Pin, Saint-Antoine, Porte Neuve. Beaucoup d'Agenais possédaient des jardins hors ville; certains, qui habitaient loin d'une porte, mais près de la muraile, avaient obtenu l'autorisation de faire percer une petite porte pour leur seul usage. Cela compliquait un peu la tâche des consuls, car il y avait des règlements de police pour l'entretien et la surveillance des issues de la ville; les particuliers ne s'y soumettaient pas très volontiers. Les faubourgs et les maisons isolées étaient le refuge de bien des gens qui avaient quelque chose a se reprocher et s'y croyaient plus à l'abri de la Justice consulaire.

Consuls et jurats siégeaient à l'Hôtel de Ville; c'est de là qu'ils partaient pour faire leurs rondes de police; c'était le point de rassemblement de la milice bourgeoise, le « quartier général » du guet. Il était au XVIIe siècle, sur l'emplacement actuel du théâtre; la porte d'honneur faisait face à la rue Saint-Antoine (2). D'un côté, se trouvait la rue Moncorny, de l'autre, un cour fermée par une grille. C'est par là qu'habituellement entraient les consuls et tous ceux qui avaient affaire à l'Hôtel de Ville. Tout près, au bout de la rue Moncorny, était la Place du Palais; le palais présidial était à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Mairie.

Agen était divisée en quatre paroisses qui étaient de vrais arrondissements de police : Saint-Etienne, qui comptait huit cent soixante deux feux; Sainte-Foy, quatre cents; Saint-Hilaire : trois cent soixante-trois; Saint-Caprais : deux cent soixante (3). La Cathédrale Saint-Etienne était sur l'empla-

---

(1) Au bout de la rue Montesquieu.

D'après « Les Enceintes successives de la ville d'Agen » de Philippe Lauzun. *Revue de l'Agenais*, 1894, p. 5 à 32; 115 à 137; 210 à 229.

(2) Rue Voltaire actuelle.

(3) De Bellecombe. « Aide mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais », p. 138, 145, 139, 137.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cement actuel du Marché Couvert; devant l'Eglise se trouvait la place du Grand marché; sur le côté sud, le « marché au blé » (1). Nous retrouverons fréquemment les consuls dans ces deux endroits car leurs fonctions de police les y appelaient souvent. Sainte-Foy était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la gare; Saint-Hilaire était à quelques pas de l'Eglise des Cordeliers, l'église paroissiale actuelle.

Un aperçu rapide des principales rues agenaises à l'époque qui nous intéresse nous permettra de suivre plus aisément les consuls dans leurs expéditions de police. La rue Pont de Garonne était une des rues les plus fréquentées d'Agen; elle partait de la Porte de Garonne, passait devant l'hôtel de ville et aboutissait aux Cornières; elle recevait assez souvent la visite de tapageurs nocturnes, de « carillonneurs » qui venaient se moquer des ordonnances des consuls jusque devant leur résidence. Les Cornières allaient jusqu'à la rue d'Amour. C'était une rue mal famée la nuit, car il y avait sous les arcades bien des recoins obscurs où les malfaiteurs pouvaient se dissimuler aisément. Les consuls avaient reçu des ordres pour y faire passer souvent la patrouille et le guet; ils y faisaient allumer des lanternes supplémentaires, quand les finances de la ville n'était pas en trop mauvais état. La rue d'Amour menait des Cornières à la place Saint-Caprais. Une assez grande artère menait de la Porte du Pin à la Porte Saint-Georges : la rue du Pin, où nous retrouverons souvent les consuls; vers le milieu se trouvait un puits public où les malandrins, durant la nuit, se plaisaient à venir lancer des ordures et des décombres, à la grande indignation des magistrats; rue des Arènes, rue des Couteliers (2)... rue Saint-Hilaire, place Saint-Hilaire et rue Saint-Georges. Une autre voie importante unissait le quartier de la rue Saint-Jean aux Cornières : rue Saint-Jean, rue du Temple (3), où se trouvait la petite Boucherie et qui, à ce titre, recevait souvent la visite des consuls ou de leurs subordonnés; rue de l'Egalité, rue Saint-

---

(1) La rue du Marché-au-Blé existe encore.
(2) Rue Molinier.
(3) Rue Lafayette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gilis. La rue Grenouilla unissait la rue des Arènes à la rue du Temple; elle n'était pas très bien famée et comptait de nombreux cabarets. La rue Grande Horloge partait des Cornières et finissait rue des Trois Gonelles (1).

Un inspecteur des manufactures, François de Paule Latapie, qui rédigea une « notice sur la généralité de Bordeaux » et l'envoya en 1785 au conseil du commerce disait : « Agen est la ville de la généralité la plus peuplée et la plus riche, la plus commerçante après Bordeaux ». « Sa population est d'environ *seize mille âmes* (2). En 1709, un recensement officiel envoyé à l'Intendant accusait 11.790 habitants (3).

L'autorité des consuls s'étendait, en dehors de la ville, sur la Juridiction. Elle comprenait un certain nombre de paroisses. Les consuls s'y rendaient parfois pour visiter les caves, vérifier les poids et mesures, pour faire des enquêtes en cas de délit. Les syndics, les curés et les marguilliers publiaient les décisions consulaires et en surveillaient l'exécution (4).

Tel est le cadre au milieu duquel les Consuls évoluaient. Mais leur autorité n'était pas seule à s'y exercer. Nous avons vu qu'ils avaient à compter avec de puissants adversaires qui, en lutte avec eux depuis bien longtemps, n'avaient pas encore désarmé : A côté d'eux, le Présidial veillait, animé d'un esprit d'hostilité marqué. Il était composé des présidents présidiaux, de deux lieutenants généraux, un au civil, l'autre au criminel; de trois lieutenants, principal, particulier, assesseur; de plusieurs conseillers dont un doyen; d'un procureur du roi, de deux avocats et de trois huissiers (5).

Les consuls avaient aussi à compter avec le juge royal, son

---

(1) D'après le Plan de Lomet : « Plan de la ville d'Agen avant 1789 ». Arch. com. d'Agen.

(2) « Archives historiques du département de la Gironde », t. xxxv, p. 325.

(3) « Livre d'or des élections consulaires ». Serret, p. 94.

(4) Voici la liste des paroisses de la Juridiction : Monbuscq, Dolmayrac, La Capelette, Saint-Sulpice de Boé, Sainte-Ruffine, Saint-Pey (ou Pierre) de Gaubert, Sainte-Radegonde, Saint-Amans, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Vincent-des-Corps (ou des corbeaux), Saint-Ferréol, Cassou, Merens, Serres, Sainte-Foy-de-Jérusalem, Artigues, Foulayronnes, Saint-Julien, Saint-Martin, Pauillac, Monbran, Cayssac, Saint-Cirq, Montréal, Cardonnet, Saint-Hilaire de Coulayrac. (Agen, Arch communales. Série BB. Journaux des Consuls (tableau des collecteurs), etc.)

(5) Bordeaux, Arch. Départ., C. 927. Liste des officiers du présidial d'Agen.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lieutenant et le procureur de l'ordinaire. Quant au Sénéchal lui-même, il n'avait qu'une prérogative : il convoquait la noblesse en cas de nécessité, et l'occasion ne s'en présenta qu'en 1789 lors de la convocation des États-Généraux. Les sénéchaux n'étaient plus que « les juges de paix des héritiers de la féodalité (1) ». De tous leurs rivaux, le Présidial était pour les consuls le plus redoutable, car ses officiers avaient une très haute idée de leur autorité; l'esprit de corps était très développé parmi eux; ils défendaient vigoureusement leurs prérogatives, et étaient prêts à empiéter sur celles des voisins. Cet état permanent de rivalité entre les divers corps judiciaires rendait beaucoup plus difficile et délicate la tâche des consuls. C'est pour guider leurs successeurs et les faire profiter de leur expérience que les magistrats, en sortant de charge, retraçaient, dans un tableau rapide, les devoirs que comportait la charge consulaire : « Il faut fréquenter les paroisses » assuraient-ils, encourager les curés, et les habitants qui doivent préférer l'Eglise au cabaret : l'ordre sera mieux respecté et la police plus facile à faire. « Il faut être de bonne intelligence » pour être forts contre les attaques des pouvoirs rivaux. « Il faut être assidu dans la maison de ville » pour que « la Justice siège en permanence ». Il faut défendre les prérogatives consulaires en matière de justice criminelle et de police. « Il faut se manifester au peuple et vaguer par la ville. L'autorité des magistrats sera plus grande s'ils savent la faire respecter eux-mêmes; « les familles en seront mieux en repos et leurs bourses mieux garnies ». « Il faut être assidu aux marchés « pour éviter les excès et les désordres. Enfin « il faut prendre garde aux procès et affaires de la ville (2) ».

C'était un programme d'action; nous allons voir comment ces conseils étaient suivis : Comment les consuls défendirent leurs prérogatives judiciaires au XVIII^e^ siècle, quels furent leurs auxiliaires, et comment ils s'acquittèrent de leurs fonctions de juges.

(*A suivre.*)

A. POUYMAT.

(1) Boiteau. Ouvrage déjà cité, p. 315.

(2) *Revue de l'Agenais*, 1882, p. 270 et suivantes. « Mémoires et instructions que Messieurs les Consuls de l'année mil six cent quarante trois laissent aux Consuls de l'année mil six cent quarante quatre ». Ad. Magen.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES ANCIENNES LOGES AGENAISES

DEVANT LA RELIGION ET LA POLITIQUE

Embryon d'instruction civique et morale sobrement esquissée dans des loges de discipline, d'ailleurs fort peu suivies; délassements nombreux créés par les réceptions, les initiations et surtout par des banquets sans cesse renouvelés; actes de solidarité et de bienfaisance qui ne coûtent pas cher à la loge, d'ailleurs peu riche, tels sont les *travaux* de la *Paix-Sincérité* que nous venons d'examiner à l'aide des délibérations de cet atelier de 1798 à 1805. Il nous reste à dire un mot de la partie négative de son programme qu'elle formule ainsi : « *La loge ne s'occupe ni de politique, ni de religion* », par quoi elle diffère essentiellement des loges françaises contemporaines (1).

Dans le domaine politique, les seules manifestations qu'elle se permette sont des témoignages de loyalisme à l'égard du gouvernement, des institutions et des lois. Et ce loyalisme ne se dément jamais. A cette époque, il est d'ailleurs d'obligation maçonnique. En l'an VI, la loge est naturellement pour la République et le Directoire. La Révolution, suivant une parole de Baret-Lavedan, y est considérée « comme le creuset où toutes les passions devaient s'épurer » (2). En l'an VII, le 14 juillet est commémoré par un banquet où l'on fête en même temps deux initiés, Gérard Lacuée et Pommaret, un cousin de Lacépède. C'est, dit le procès-verbal, un jour « infiniment précieux à tous les amis de la Liberté » (3). Déjà, en l'an VI, le 20 messidor, sur la proposition de Menne, 2e surveillant, on avait pris la même décision en accueillant « avec

(1) *Mss*, p. 5.
(2) *Mss*, p. 3.
(3) *Mss*, p. 50.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

transport » l'idée de fêter par un banquet civique et maçonnique « ce 14 juillet, jour du renversement de la Bastille et de l'anéantissement de l'autorité tyrannique » (1).

L'orateur Lamarque avait requis qu'il fût applaudi à cette décision de commémorer un évènement « qui a fait des Français une famille de frères », et « la loge, ajoute le procès-verbal, y a procédé avec toute l'énergie dont elle est susceptible ». En l'an VII, en l'an VIII, on boit à la République, au Directoire, dans les loges de table, avec le cérémonial que nous avons décrit (2). Mais, en l'an IX, il n'est plus question de Bastille, de République, de tyrannie. C'est le Consulat qu'on fête; c'est, le 5 messidor, le triomphe de l'armée d'Egypte salué des vivats et batteries d'usage (3). En l'an X, c'est le 18 brumaire. On célèbre, avec Bonaparte qui a renversé le Directoire, la paix que la France vient de remporter par ses victoires sur les puissances ennemies (4). Il y eut ce jour-là banquet, distribution de pain, illuminations qui ne coûtèrent pas moins de 120 livres. Sous l'Empire, la loge, éternelle ralliée, louera Napoléon, avec une « sensibilité » encore plus justifiée et quelques-uns de ses membres exerceront les fonctions municipales à l'orient d'Agen avec le même zèle qu'autrefois, sous l'ancien Régime ou pendant la Révolution.

Les discussions sur les matières religieuses étaient aussi sévèrement bannies de l'atelier. Un article des Constitutions les prohibait formellement. Aussi n'est-il presque jamais question de culte dans le registre des délibérations. Deux incidents méritent cependant d'être signalés. Le 5 fructidor an XII, on trouva dans le sac des propositions un billet ainsi libellé : « On propose, pour être discuté en loge extraordinaire, de renouveler les anciens usages qui sont *de faire prêter serment sur les Evangiles* les profanes qui ont la faveur d'être admis dans le Respectable Atelier. » Avant de se fermer

(1) *Mss*, p. 8.
(2) *Mss*, p. 67.
(3) *Mss*, p. 75.
(4) *Mss*, p. 78.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux formes et batteries d'usage. la *Sincérité* renvoya la proposition à la Commission chargée de réviser statuts et règlements. C'était un enterrement de première classe. Comme le renvoi eut lieu sans discussion, il est difficile de connaître l'esprit qui dicta cette résolution (1).

Nous sommes mieux renseignés par un incident plus typique qui survint en l'an XIII : *La Parfaite Fraternité* invita un jour la *Sincérité* à assister aux obsèques d'un de ses ouvriers, le f.·. Monestés, dans une église catholique d'Agen. L'invitation fut portée par une délégation où l'on retrouve quelques noms bien agenais : Pauliac, Roux, Albaret, Cabadé, Cauboue, Raynal et Macary. Une longue discussion s'éleva que raconte ainsi le procès-verbal du 25 prairial an XIII (2) :

Plusieurs ff.·. désireraient qu'on n'innovât rien dans nos usages et que, loin de donner une publicité affectée à l'expression des regrets que nous inspire la perte de nos ff.·., on se contentât de célébrer leur mémoire et de louer leurs vertus dans l'intérieur même de nos Temples et au milieu de ceux qui en furent les témoins.

C'était la pure doctrine maçonnique dont les constitutions prévoyaient tout un cérémonial funèbre à l'intérieur de la Loge tendue de noir, avec catafalque sur lequel étaient placés les attributs maçonniques du frère décédé.

« D'autres ff.·. parlant sur le mode de correspondre à l'invitation de la *Parfaite Fraternité*, font ressortir les inconvéniens qui naîtraient de l'obligation rigoureuse que notre loge imposerait à ses membres si, en accédant à cette invitation, elle délibérait purement et simplement qu'elle se rendrait en corps à la cérémonie lugubre. »

C'était l'opinion des maçons honteux qui n'osaient sortir en ville avec les insignes de leur grade.

« D'autre ff.·. enfin auraient souhaité qu'une députation de trois membres eussent (sic) représenté la L.·. par leur assistance à cette triste solennité.

(1) *Mss*, p. 176.
(2) *Mss*, p. 236.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Le vén. .·. Noubel ayant pris les avis de chaque f.·. individuellement interrogé, la L.·., se renfermant dans les expressions employées par l'orateur même de la députation de la L.·. de *La Parfaite Fraternité*, arrête que les membres de notre L.·. demeurent invités à assister au service funèbre du frère Monestès, sans entendre gêner leurs volontés, ni leur prescrire à cet égard une obligation de rigueur ».

Même décision en 1806. Un service funèbre est organisé le 14 janvier à la mémoire du colonel Gérard Lacuée, tué à Gunsbourg. La chapelle de Notre-Dame du Bourg en est le théâtre. La pompe est solennelle. La partie musicale est l'œuvre du f.·. Lamouroux et du professeur Mignot. Les autorités civiles et militaires y assistent, groupées autour du père du colonel, le premier président Lacuée. Les maçons d'Agen sont également présents. « On a remarqué, dit le *Messager de Lot-et-Garonne* du 18 janvier, qu'immédiatement après (la cérémonie), un grand nombre de citoyens s'est porté vers le local des Francs-Maçons et l'on conjecture que cette fête funèbre était un tribut qu'ils payaient à l'un de leurs membres. »

On le voit : point d'hostilité contre le culte catholique : neutralité bienveillante. Liberté absolue aux ff.·. de pratiquer la religion de leur choix, de vivre, de mourir et de se faire enterrer comme ils l'entendent. A l'atelier, les principes maçonniques suffisent. Au reste, les maçons de cette époque, particulièrement ceux d'Agen, étaient nécessairement *théistes*, puisqu'ils croyaient au grand architecte de l'Univers et qu'ils l'invoquaient.

Ils croyaient aussi en l'immortalité de l'âme. Ils sentaient en eux, dit le règlement d'une loge lot-et-garonnaise de 1807, le désir *d'être toujours* et, l'idée consolante d'un Dieu qui promet au juste une éternité de bonheur », toutes choses qui les rendaient « assez grands pour enfanter la noble espérance des siècles éternels » (1).

---

(1) Voir *Règlements de la R.·. L.·.* de *Napoléon La Grande* à Marmande. Agen, Noubel, 1807, in-8°, p. 17.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Reste à savoir l'idée qu'ils se faisaient de Dieu. Lamarque avait une tendance à l'identifier au soleil, père de la Lumière, si fêté dans les loges au jour de la Saint-Jean (1). Mais, au fond et malgré les prétentions philosophiques de quelques frères, la question les préoccupait peu. Ils vivaient comme leurs pères avec la foi et les croyances familiales et quelques-uns d'entre eux, comme Lamouroux, furent, bien que maçons, d'excellents catholiques. Faut-il rappeler qu'un prêtre d'Agen, Jean-Léonard Dupouy, fut initié en l'an XII ?

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les loges françaises ont une vie intérieure autrement plus active que leurs aînées : elles ont concentré leur attention sur les problèmes sociaux et philosophiques; elles sont peu à peu devenues démocratiques, libres-penseuses, puis hostiles aux idées religieuses et tout particulièrement aux concepts du catholicisme. Elles *travaillent* surtout, ce qui était rigoureusement interdit à leurs devancières du XVIII^e^ siècle, le *culte* et la *politique*. Qui reconnaîtrait nos ateliers modernes dans cette *Sincérité*, dont nous venons d'esquisser l'histoire, avec son personnel recruté presque tout entier dans la noblesse ou la haute bourgeoisie, avec ses idées de loyalisme politique qui constitueraient aujourd'hui un énorme anachronisme, avec son mysticisme archéologique de règle à l'époque, avec ses banquets sans cesse renouvelés ? *Quantum mutata !*

Il ne faudrait pas croire qu'elle n'eût point connu d'adversaires. Certes, elle ne suscita pas les mêmes hostilités que nos loges modernes, mais la raillerie ne l'épargna pas plus qu'elles. En ville et surtout au Palais où fréquentaient un grand nombre de maçons, on riait des mystères de l'atelier qui peu à peu se dévoilaient, de l'initiation, du Terrible, et du tablier de peau blanche, des banquets qui en appelaient d'autres. Et les lazzis succédaient aux lazzis. Trois agenais se faisaient remarquer par leur verve caustique et leurs boutades accérées : un apothicaire du nom de Pons et deux *défenseurs*, Tropamer et Martinelly cadet. N'alla-t-on pas, en

(1) *Mss*, p. 3.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'an XII, jusqu'à faire mimer au vauxhall et devant les nymphes du lieu une séance de l'atelier où les ff.·. furent quelque peu ridiculisés ?

La riposte ne se fit pas attendre. Elle arriva sous la forme d'un poème où le talent satirique de Raymond Noubel, ancien vénérable, se donna libre cours. Il égratigna l'adversaire avec un brio remarquable qui fit son effet, si nous en jugeons par une réponse également en vers qui lui fut adressée. Mais la réplique est aussi mauvaise et méchante que l'attaque est brillante. Laissons la parole aux maçons : le morceau mérite d'être publié :

Relation circonstanciée et véridique de ce qui s'est passé en loge des francs-maçons d'Agen le 23 du XII^e^ mois de l'an de la V.·. L.·. 5803 (3 ventôse an XII).

Le front chargé d'ennui, le cœur gros de douleur,
Hier les francs-maçons se rendaient à leur gîte.
Baret les devançait. Les frères, à sa suite,
Paraissaient accablés sous le poids du malheur.
Dans l'atelier secret ils entrent en silence.
Le fidèle *Broca* soupire en les voyant;
Il gémit avec eux; mais il craint cependant
Qu'en loge la Douleur n'amène l'Abstinence !
A leurs postes divers les frères sont placés.
Trois fois a retenti le marteau symbolique
Et trois fois attentif à l'ordre maçonnique,
Chaque frère y répond par trois coups cadencés.
Soudain de l'Orient part un cri lamentable :

« Apprentifs, compagnons, ô maîtres malheureux,
« Nos secrets sont trahis, leur dit le Vénérable.
« J'ai vu de nos bijoux l'attirail respectable
« Servir dans le vauxhall à de profanes yeux !
« Le délit est certain, mais quel est le coupable ?
« Cher frère inquisiteur, vous dont l'œil vigilant
« Des cœurs les plus pervers sait pénétrer l'abîme,
« Parlez ! Connaissez-vous les auteurs de ce crime ?
« Du succès de vos soins notre gloire dépend. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le frère inquisiteur et se lève et s'incline :
« Oui, je l'ai découvert, ce complot plein d'horreur.
« On conspire, dit-il; on veut notre ruine;
« Mais en vain contre nous le profane s'obstine,
« Nous saurons déjouer son aveugle fureur.
« Apprenez cependant quels sont les téméraires
« Qui se sont fait un jeu de nos sacrés mystères;
« A ces êtres sans honte on ne doit nul égard.
« Celui qui présidait à la cérémonie,
« S'y montra constament sans grâce et sans génie :
« De Thémis et du Goût c'est un enfant bâtard.
« Le froid de ses discours pénétra l'assistance.
« Le vauxhall étonné se crut à l'audience.
« Aussi, tout d'une voix, les juges mécontens
« Ont porté contre lui sentence avec dépens.

« On espérait un peu du Récipiendaire.
« C'est de Thémis encore un chétif avorton;
« Il a pourtant l'œil vif et le geste fripon,
« Et, bien mieux qu'au Palais, il exploite à Cythère:
« Aux nymphes du vauxhall il avait droit de plaire.
« Abandonné du ciel en cette occasion,
« Ce gentil sansonnet ne fut plus qu'un dindon.

« Mais de la scène, amis, voici l'acteur risible :
« Purgon ose y remplir le rôle de *terrible*.
« Quel caprice bizarre, ou quel affreux dessein,
« T'a mis, mon cher Purgon, le glaive dans la main ?
« Aurais-tu délaissé l'instrument pacifique
« Qui chasse de nos flancs les vents et la colique ?
« Pourquoi cet air farouche et ce maintien guerrier ?
« Si tes nobles désirs aspirent au laurier,
« C'est dans les *Pays-Bas*, tu le sais, qu'on moissonne
« Celui qui de ton front doit former la couronne.
« Cesse de vouloir nuire, anodin papillon;
« La nature à l'abeille a donné l'aiguillon,
« Pour garder les trésors que sa bouche compose
« Des doux sucs de l'œillet, des parfums de la Rose.
« Mais toi dont la nature a fait un être nul
« Borne-toi, cher Purgon, au service du c...l.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Mes frères, pardonnez cet élan de mon zèle !
« Tous les autres goujats de la troupe infidèle,
« Sont dans la nuit profonde avant-heure inhumés
« Et ne méritent pas l'honneur d'être nommés ! »

L'inquisiteur se tut, la troupe consolée
Rappela la gaîté, qu'elle avait exilée;
Et le fier Broca, joyeux et satisfait,
Fut porter au traiteur les ordres d'un banquet (1).

Malgré ses adversaires, la *Sincérité* continua à vivre sous l'Empire dans une prospérité chaque jour grandissante. Le grand-maître de l'ordre, Cambérès, n'avait-il pas dit que l'Empereur favorisait l'ordre maçonnique parce qu'il savait que son institution était basée sur l'amour de l'humanité (2). Ainsi protégée, la maçonnerie s'étendit vite en Lot-et-Garonne. En 1810, Agen comptait quatre loges. Aux deux de l'ancien régime étaient venues se joindre l'*Age d'or*, reconnue le 4 mai 1806, avec Durand comme vénérable, et les *Cœurs Réunis*, constituée le 24 juillet 1807, que présidait alors le f.·. Mignot, professeur de musique, quelque peu compositeur, révolutionnaire repenti, qui eut son heure de célébrité dans la ville. Un grand événement s'était produit à l'Orient d'Agen : la *Sincérité* avait été constituée en loge métropolitaine et en chapitre régulier, ce qu'elle souhaitait depuis longtemps. A Barbaste, la *Bienfaisance* avait reçu du G.·. O.·. ses lettres de constitution datées du 30 août 1808. Elle avait comme vénérable le f.·. Lemaître, homme de lettres. Castillonnès possédait toujours *Les Vrais Amis* que dirigéait le notaire Fraigneau. Outre *La Bonne Amitié*, de 1792, alors sous le maillet de Mellet, négociant, Marmande avait vu naître un nouvel atelier le 27 juin 1806, consacré à *Napoléon Le Grand* et présidé par Ballias de Laubarède, conseiller général, ex-commissaire ordonnateur en chef aux armées. *La Parfaite Egalité* de Mézin, que dirigeait un ancien officier, M. de Laccorège,

---

(1) Poème communiqué par M. Recours. L'ordre que porta le frère servant Broca était destiné à fêter l'initiation de Baradat.

(2) *Mss*, p. 250.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adjoint au maire, avait une sœur, *La Sagesse*, née le 28 mars 1805 avec Mendousse, négociant, comme vénérable (1).

Sous Charles X, en 1827, quels changements ! La *Sincérité* et la *Parfaite Fraternité* ont depuis longtemps disparu de l'Orient d'Agen. Restent l'*Age d'or* et *Les Cœurs Réunis*, aux destinées desquels président deux négociants, Maydieu et Tarry. Une autre loge, plus aristocratique, existe depuis 1823, *Le Duc de Bordeaux*, avec le f.·. de Mélet comme vénérable. Plus rien à Barbaste. A Castillonnès, c'est le notaire Sarrette qui préside les *Vrais Amis*. Damazan a vu naître *Le F.·. Bien-aimé* en 1826, et c'est le docteur Larbes qui le conduit. *Les Enfants de l'Union*, de 1825, travaillent à l'Orient de Fumel sous le maillet du f.·. Lacoste, un autre médecin. *Napoléon le Grand* a disparu de Marmande, naturellement, mais en revanche Villeneuve d'Agen possède depuis 1818 une loge extrêmement élégante, véritable rendez-vous de noble compagnie, *Les Amis des Bourbons*, qui a élu comme vénérable, en 1827, le f.·. Bruguière. A Mézin, la *Parfaite Egalité*, devenue Chapitre, est en sommeil.

Sous Louis-Philippe, la maçonnerie s'effrite: les pouvoirs publics ne la protègent plus. En 1839, le calendrier du Grand Orient ne mentionne que deux loges régulières en Lot-et-Garonne, une troisième, celle de Fumel, étant en sommeil. Ce sont les *Cœurs Réunis*, avec un avocat le f.·. Amblard comme vénérable, et comme principaux officiers Sanson, chef de division à la Préfecture, Caubone, arpenteur-géomètre, et Payen aîné, garnisseur en chapeaux, rue Garonne. La loge est devenue chapitre. La *Sagesse* règne toujours à Mézin. Elle travaille encore sous le maillet d'un Mendousse, mais d'un Mendousse qui a « pris du galon », qui est devenu propriétaire et adjoint au maire. Inspirons-nous de son *titre distinctif* et n'allons pas plus loin (2).

René Bonnat.

---

(1) *Calendrier pour l'an maçonnique 5811*. Imprimerie du Grand-Orient, à Paris.

(2) *Calendrier maçonnique... pour l'an 5827 et pour l'an 5839*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Causes de la Fondation de nos Bastides Agenaises

III

Causes venant des seigneurs locaux ; leur résistance. — Résistance des vieilles cités. — Les paréages

Nous avons vu qu'un des motifs qui poussèrent les fondateurs à élever des villes neuves fut le désir de prévenir l'*ambition des seigneurs locaux* et de diminuer leur autorité croissante. Quelle allait être l'attitude de ces derniers en face d'un mouvement dirigé contre eux et dont ils comprirent de suite l'hostilité ?

M. Curie-Seimbres nous dit à ce sujet, *p. 79* :

« Les anciens barons, les seigneurs locaux, réduits à un rôle inférieur, savaient-ils mieux (mieux que les légistes) apprécier tout ce que ces établissements renfermaient d'éléments contraires au principe de la Féodalité, la vie nouvelle qui se formait dans ces villes affranchies de la taille arbitraire et de toute servitude de corps; le grand fait d'une classe intermédiaire qui allait y prendre naissance ? On ne saurait l'admettre, mais il est certain qu'un instinct très logique guidait l'aristocratie et le haut clergé dans la résistance qu'ils opposaient à ces fondations. Leurs réclamations, leurs plaintes éclatent partout autour d'elles; c'était une situation générale. »

« En 1252, le sénéchal pour le comte de Toulouse, Simon Claret, dut réunir les consuls des principales villes du pays et leur faire rédiger un règlement que les enquêteurs d'Alphonse approuvèrent peu après. Le droit pour le comte de recevoir dans ses domaines tout individu reconnu; seulement, en abandonnant son premier seigneur, l'homme devait renoncer à sa terre s'il tenait fief d'un autre que de celui dont il habitait la seigneurie: il pouvait garder ce fief en s'acquittant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de tous les services auxquels il avait toujours été tenu. (*Hist. du Languedoc, éd. Privat, t.* VII, *p. 567.*)

M. Curie-Seimbres cite des exemples de l'opposition de l'aristocratie :

« Les *compilations d'Oihenart*, si précieuses en cette matière, renferment, aux *tomes 107, 108, f° 84*, la transcription de plusieurs lettres par lesquelles le comte Alphonse, en l'année 1268, mandait à ses officiers de faire droit aux réclamations portées devant lui, à l'occasion de ses bastides, non seulement par les comtes d'*Armagnac*, de *Comminges*, etc., mais même par de simples seigneurs de village. Ainsi *Bertrand de Saintrailles, domicellus*, se plaint que les habitants des nouvelles bastides *Lavardaci* et *Castri Comitalis* attirent et contraignent même les hommes de sa seigneurie à aller habiter ces bastides, ce qui lui devient très préjudiciable. « Induunt et compellunt homines dicti Bertrandi, dictas bastidas inhabitare, in ipsius prejudicium. » *Guillaume-Raymond de Pins* se plaint de même que les habitants des bastides *Castri Comitalis et Cœstrie Montisclari* : homines ipsius ad dictas bastidas transferri et in habitare, contra voluntatem eorumdem, minus juste, compellunt. »

Nous trouvons encore à ce sujet dans l'*Hist. du Langedoc*, *p.* 828, *t.* VII, que, à l'exemple de Saint Louis, Alphonse envoyait des commissaires ou « missi » pour réformer les abus. Ces envoyés s'étant rendus en Agenais en 1254 dressèrent des articles de réformation et les publièrent à Agen, dans le palais épiscopal. Parmi ces règlements, le 5° était :

« Il est défendu aux sénéchaux, sur les *plaintes des barons et des chevaliers du pays*, de construire de nouvelles bastides sans l'exprès commandement du comte ».

« Dans le *Haut clergé*, chez les prélats investis de possessions féodales, grands seigneurs terriens, les mêmes causes suscitaient le même esprit d'hostilité; seulement ils différaient en ce que leur résistance s'élevait plus haut que la plainte; ils ne craignaient point d'employer au service de leurs rancunes l'arme alors si redoutable de l'excommunication.(*Curie-Seimbres, p. 84 et p. 86.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Ces dispositions malveillantes, qui prenaient toujours leur source dans un intérêt lésé, n'avaient rien que de fort naturel chez les seigneurs féodaux; elles sont en ce sens l'attestation du progrès qui s'accomplissait au moyen des bastides. Mais ce qui serait moins explicable, si nous n'avions déjà constaté l'esprit étroit, jaloux, égoïste qui régnait à cette époque dans les *vieilles cités*, c'est de voir qu'elles aussi s'associaient à ces haines et s'efforçaient d'empêcher l'établissement des villes nouvelles ».

Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc livre XXXI chap. XXXVI, t.* IX, *p. 621*, émettent quelques idées générales sur les bastides, à l'occasion de la fondation de Revel :

« Comme ces bastides s'étaient fort multipliées dans la province et que cela causait du préjudice aux anciennes villes, qui se dépeuplaient tous les jours, à cause que les habitants allaient s'établir dans les nouvelles pour y jouir des privilèges qui leur étaient accordés, et que les sénéchaux faisaient ces établissements de leur propre autorité (document cité plus haut) les Capitouls de Toulouse obtinrent des lettres patentes du roi en 1344 adressées aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Agenais, Quercy, Périgord, pour leur défendre de construire à l'avenir de nouvelles bastides sans sa permission expresse. »

« Ainsi les *villes* poussées par leur étroit exclusivisme partageaient cette hostilité déclarée et se rencontraient avec la caste aristocratique sur le terrain de l'opposition et de la résistance. » (*Curie-Seimbres*, p. 88.)

Cependant, cette caste aristocratique, voyant que ses récriminations n'empêchaient pas le rapide développement des bastides, essaya de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Elle voulut tirer profit de ce mouvement dirigé contre elle et que sa résistance, énergique pourtant, n'avait pu enrayer. On ne peut que féliciter les seigneurs locaux de cette attitude qui était vraiment la plus intelligente et la plus digne. Accepter volontiers ce qu'on ne peut pas éviter, n'est-ce pas la plus pratique des philosophies ?

D'ailleurs, ils saisirent bien vite l'analogie entre les basti-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des et les villes châteaux » dont ils avaient apprécié les revenus avantageux.

Une ville neuve allait devenir un centre économique d'un rapport supérieur aux champs et aux forêts dont étaient faits leurs domaines. De plus, ces terres seraient placées sous la sauvegarde royale et n'auraient plus à craindre les randonnées des brigands. Leur sécurité serait donc assurée.

D'un autre côté, les souverains devaient compter avec cette féodalité locale, jalouse des droits qu'elle possédait sur la terre. Les deux puissances : royauté et féodalité devaient alors se rapprocher et, mettant en commun leurs droits, partager les profits.

Ce fut ce qu'on appela des *paréages*, termes qui, emprunté au latin rend l'idée de parité, de coexistence péréquate. « Le paréage rappelle, ainsi que le dit *M. Curie-Seimbres* qui l'a particulièrement bien étudié, la *recommandatio*, que la conquête barbare avait apportée avec elle et qui servit originairement à nouer les relations personnelles entre les chefs de bande et leurs compagnons. La recommandatio avait été l'acte tout matériel par lequel, dans cette société élémentaire, on attestait, en présentant un objet déterminé, une marque apparente, qu'on se mettait sous le patronage d'un supérieur et qu'on devenait son homme (*homagium-hommage*). Après l'établissement qui suivit la conquête, quand se fut effectué l'amalgame de la propriété territoriale avec la souveraineté, les terres données à titre de *bénéfice entrèrent* dans ces relations; mais un très grand nombre en était resté affranchi; elles existaient encore du XII^e^ au XIV^e^ siècle, avec leur caractère d'indépendance absolue, c'étaient les anciens *alleux*, les *terres allodiales* qui formaient pour ainsi dire l'état commun dans nos contrées du Midi. »

Nous trouvons dans l'*Introduction des Rôles Gascons*, *p.* XXVIII *au chap. VII* intitulé : « Rapide analyse de quelques documents curieux que fournit le manuscrit de Wolfenbuttel pour compléter la première partie des Rôles Gascons :

« Il y avait des tenanciers qui, appelés pour faire l'aveu de leurs tenures, déclaraient leurs fiefs et se réservaient leurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

alleux. Quelques-uns même répondaient fièrement qu'ils n'avaient que des *biens allodiaux*, refusaient d'en donner l'indication et soutenaient qu'ils ne devaient rien ni au roi d'Angleterre ni à nul autre homme vivant. Telle était la propriété allodiale en Guienne au XIII^e^ siècle. »

« La difficulté de défendre ces possessions (ces terres allodiales) contre des agressions venant de tous côtés porta les propriétaires de ces terres, principalement les abbés ou autres seigneurs ecclésiastiques à les placer sous la tutelle intéressée des suzerains ou des rois en qui résidaient l'autorité et la force, tel fut le but des paréages. » (*Curie-Seimbres*, p. *91*).

On voit, ainsi que le fait remarquer l'auteur de ces lignes, que la Féodalité, ayant donné tout ce qu'elle avait pu, était en décadence. Pour résister, elle se cramponnait à toutes les branches. Incapable de conserver tout son pouvoir et le sentant s'échapper, elle préféra le partager avec la Royauté, qu'elle reconnaissait supérieure.

« Ainsi, comme le dit *M. Curie-Seimbres*, les *paréages furent des contrats par lesquels les seigneurs inférieurs associaient des suzerains plus puissants à la copropriété commune, indivise et inaliénable de droits ou de lieux déjà existants, ou de territoires destinés à fonder des bastides.* »

Ces associations furent très avantageuses pour les deux parties contractantes. Elles assuraient aux seigneurs un plus grand rendement de leurs domaines en échange de la moitié de leurs droits.

Ceux-ci étaient transformés au point de vue *économique;* de simples champs, des paturages, des forêts devenaient des centres industriels et surtout commerciaux que leurs murailles et la sauvegarde royale mettaient à l'abri des agressions des brigands. Mais la Royauté était, sans contredit, celle des deux parties qui retirait le plus de bénéfices. N'ayant pas à abandonner (puisqu'elle n'en avait pas) de droits sur les terres allodiales, elle recevait la moitié des revenus en argent ou en espèces. Mais le plus grand avantage qu'elle retirait,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

c'est que peu à peu elle incorporait à son territoire des biens qui jusqu'alors lui étaient étrangers; ayant sous les yeux l'exemple de la féodalité, elle comprit que toute puissance vient de la terre et elle travailla sans cesse à augmenter son domaine.

On ne peut vraiment refuser aux Capétiens l'initiative de ces opérations; d'où serait venue cette unité de vue, cette tendance vers le même but si elles avaient été le fruit de volontés multiples ? Nous avons dit que ce furent surtout les *seigneurs ecclésiastiques* qui sollicitèrent la Royauté pour les paréages. C'est, qu'en effet, ils étaient à cette époque les plus puissants. Enrichis par les donations et les testaments, ils ne pouvaient faire cultiver toutes leurs terres. Ce n'était plus le temps où les moines défrichaient et colonisaient le pays. Absorbés dans la méditation et l'étude, ils laissaient ce soin aux serfs attachés à la terre du couvent. Mais la féodalité décadente diminuait peu à peu le nombre des serfs tandis qu'augmentaient sans cesse les donations pieuses. De plus, la surveillance n'était plus possible sur des terrains aussi vastes. Aussi, pour les coloniser et augmenter leur rendement en même temps que leur sécurité, les abbayes songèrent-elles à la sauvegarde royale et au paréage.

Comme les rois de France, les rois d'Angleterre se servirent des paréages pour augmenter leurs domaines et prendre pied dans des provinces qui, au début, leur étaient hostiles. Mais avant les rois, les comtes de Toulouse avaient pensé à de telles associations. C'est ainsi qu'en *1224* : un *paréage* fut conclu entre l'*évêque d'Agen* et *Raymond VII*, comte de Toulouse, pour les droits temporels de la ville d'Agen qui étaient contestés par la commune. (*Curie-Seimbres, p. 96.*)

Presque toutes les fondations de bastides sont précédées de paréages; quelquefois le paréage et la charte d'établissement de la ville ne font qu'une même pièce. Nous ne citerons que quelques exemples.

En *1259*, *Castillonnès* fut fondée sur un terrain de frontière indécis, à côté du Dropt, entre Périgord et Agenais où elle vint remplacer une forêt qui servait de repaire au brigan-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dage. (*Guyenne monumentale. Ducourneau, t. 1, 2e partie, p. 26.*)

La charte n'est autre que le traité primordial ou paréage en vertu duquel l'*abbé de Cadouin* et les *seigneurs de Mons*, au nom de *Guillaume de Biron*, propriétaire des terrains, en firent cession au comte Alphonse représenté par son sénéchal *Guillaume de Bagnols*, afin qu'il fut établi une nouvelle ville, sous la condition des droits ordinaires à percevoir des nouveaux habitants et, en outre, sous la réserve de trois emplacements destinés à des maisons pour leur usage.

Nous verrons de même que la charte de fondation de la plus importante des bastides créées par Alphonse, de *Villeneuve-sur-Lot*, est un paréage entre son sénéchal : *Philippe de Villefavereuse* et l'abbé des *Bénédictins d'Eysses*.

Un paréage précéda la fondation de la bastide de *Vianne*. créé par *Jean de Grailly*, sénéchal du roi d'Angleterre conjointement avec *Jourdain de l'Isle*, seigneur de Montgaillard.

En *1293 : Raymond de Campagne*, sénéchal pour le roi d'Angleterre, et l'*abbé de Clairac* signent un paréage pour établir une bastide du nom de *Nicole*, sur un lieu appelé *Congio*, appartenant à l'abbaye de Clairac.

Quand ils ne s'adressaient pas au roi pour ces sortes de contrats, les barons ou les abbés sollicitaient de simples seigneurs mais plus puissants qu'eux. C'est ainsi qu'un petit nombre de bastides furent établies par des paréages entre seigneurs :

En *1273*, *Gaston, vicomte de Béarn;* et un abbé de *Figeac*, s'entendirent pour fonder *Sérignac de Laplume*. De même, en 1286, il y eut un paréage pour le lieu de *Laplagne*, où devait s'élever *Lamontjoie*, entre le *comte d'Agenais* et *Jean de Bianne*. Tels furent les paréages. Ils contribuèrent puissamment à l'unité territoriale du royaume et furent, comme nous l'avons montré, un signe de la décadence de la féodalité. Jamais les seigneurs n'auraient été poussés à la concession ou même à l'offre des terrains destinés à l'assiette des nouvelles villes si un mobile puissant ne les y eût contraint :

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'intérêt. Leur avidité et leur cupidité étaient excitées par ces revenus que la couronne faisait miroiter à leurs yeux.

Peut-on même appeler avidité le sentiment qui les fit agir ? N'était-ce pas plutôt la nécessité ? On se souvient que la cherté de la vie avait grandi et que les cens féodaux étaient fixes. Comme Raymond VII, les seigneurs se lancèrent pleins d'espoir dans cette nouvelle spéculation.

IV

Conclusion sur les causes. — Importance des causes venant de la masse rurale

Dans les trois chapitres précédents, nous nous sommes appliqués à étudier les différentes causes qui ont présidé à la fondation des bastides. Nous avons vu qu'elles avaient trois sources différentes; qu'elles venaient de la *population rurale*, des *puissances fondatrices* : comtes ou rois; des *seigneurs locaux*.

Les motifs provenant de la masse du peuple nous semblent les plus intéressants. Ce sont, en effet, les causes profondes et essentielles.

De l'état lamentable des populations rurales naquit un besoin de bien-être qui se traduisit par le mouvement communal et la fondation des bastides. Ainsi, du chaos féodal sortit une tendance vers l'*ordre* et l'*organisation*. La transformation à laquelle nous allons assister fut une réaction contre l'état des choses existant.

Sans cette *aspiration des paysans vers les villes*, les spéculations des rois et des seigneurs seraient restées lettre morte; ce qui fit que leurs projets ne demeurèrent pas stériles mais réussirent pleinement, c'est qu'ils furent sollicités par la classe rurale et secondés par elle.

« La vraie cause, dit *M. Curie-Seimbres, p. 40*, fut d'un côté l'attrait exercé par le *régime régulier, libéral*, dont jouissaient *les villes*, et, de l'autre, l'*oppression intolérable* dont le monde féodal accablait les *campagnes*. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« C'est qu'en ces temps féodaux, dit *Cassany Mazet, dans son histoire de Villeneuve-sur-Lot*, il n'y a de sécurité nulle part dans les campagnes; c'est que les guerres des seigneurs, les rançons à payer pour la captivité des maîtres dans les pays d'outre-mer, les nouvelles levées pour venger les défaites des chevaliers croisés, la peste importée d'Orient, la misère, la mort, tous les fléaux réunis fondent sur le *laboureur isolé*, et par cela même impuissant à résister aux coups d'un implacable destin. Aussi, dès que s'ouvre une porte dans une *muraille protectrice*, il laisse là sa chaumière et son champ et met à l'abri, dans la ville neuve, le peu qu'il a et tous les siens.

Des campagnes voisines accourent les malheureux *serfs*, abandonnant la maison détruite et la terre dévastée et les marchands dépouillés, fuyant le guet-apens des repaires féodaux. Tous ces pauvres gens se reconnaissent; la communauté des souffrances les a fait frères; l'intérêt de leur sécurité les unit plus étroitement encore. Ils vont travailler sans crainte maintenant. La femme, les enfants, le pauvre petit trésor si durement gagné, si péniblement amassé, sont là derrière la haute muraille. Le baron pillard peut venir, il trouvera les portes closes et l'enceinte bien gardée; la *ville neuve est un solide refuge*. »

Les rois et les seigneurs locaux surent utiliser ces tendances des paysans vers la sécurité des villes, à leur profit.

Il se trouva qu'elles répondaient chez eux à des besoins économiques, politiques et militaires; leur mérite fut de savoir canaliser le mouvement dans le sens de leurs intérêts.

YVONNE DOMENGIE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA MUSIQUE A AGEN EN 1920

Nous assistons depuis quelques mois, dans la ville d'Agen, à un renouveau d'art musical qui, prenant la forme d'un événement intéressant d'histoire locale, mérite, à ce titre, d'être enregistré dans la *Revue de l'Agenais*.

En effet, dans notre ville, en cette année 1920, le concert est fort à la mode. On le trouve partout : au cinéma, à la terrasse des cafés, dans les hôtels; il termine les banquets, il suit ou précède les conférences, et très souvent, dans nos églises, il accompagne les offices religieux. Il est devenu le motif d'attraction indispensable et l'on peut dire vraiment que c'est le règne du concert, car, à tout propos, c'est une profusion de musique telle que jamais on n'en entendit.

De ce renouveau musical dont l'ampleur n'échappera à personne, nous voulons seulement retenir quelques constatations particulièrement instructives et en souligner l'importance.

Grâce à l'initiative et au dévouement d'un groupe d'artistes et de professeurs de musique qui veulent faire œuvre d'éducation populaire, nous voyons renaître, parmi les jeunes générations, le goût des études musicales presque annihilé, depuis quelque vingt ans, par la passion des jeux sportifs. Nous énonçons le fait, non pas que nous soyons contre les sports dont nous reconnaissons volontiers la grande utilité, mais, pour émettre, en principe, que nous sommes, surtout en éducation, partisan d'un juste équilibre.

Cette renaissance du goût musical, dans la petite Patrie, a pour point de départ la création d'une école de musique, sorte de conservatoire qui sera, on l'espère du moins, une source féconde d'instrumentistes et de chanteurs pour les diverses sociétés musicales de la cité.

Il s'est produit aussi, dans le courant de l'hiver dernier, un essai de décentralisation artistique sur lequel il nous plaît d'insister tout particulièrement dans cette chronique, parce que, sans doute, dans l'esprit des organisateurs, il fait partie de tout un système d'éducation musicale. Disons, tout de suite, qu'il s'agit des concerts de musique de chambre de la salle Saint-Paul.

Un simple coup d'œil jeté sur les programmes suffit pour se convaincre que les organisateurs de ces concerts ont apporté, par le choix des morceaux, la preuve d'un goût éclairé et de la connaissance approfondie des chefs-d'œuvre classiques et romantiques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une très large place y est donnée à l'art si noble, si clair, si purement classique de Mozart et de Beethoven dont les œuvres demeurent les modèles accomplis de la musique de chambre et la plus haute expression de la musique instrumentale.

Nous y trouvons aussi le quintette de Schumann qui a été redemandé. C'est une des plus belles pages que l'auteur ait jamais écrites, et bien que, dans sa façon de développer, la répétition des mêmes rythmes tourne parfois à l'obsession, l'alliance harmonieuse de la forme classique avec un contenu thématique et sentimental très romantique, fait bien vite oublier cette faiblesse.

A noter également un trio de Mendelssohn admirablement choisi pour faire ressortir la grâce, le charme, l'élégance de son écriture et de ses qualités remarquables dans les morceaux légers, dans les scherzos, où il est de premier ordre.

Il était intéressant, en même temps qu'indispensable, de faire une place à l'art plus raffiné de nos contemporains.

A la fin du XVIII^e^ siècle, la différence des styles italien, français, allemand, tend à s'effacer; de sorte que Gluck peut rêver d'une musique internationale avec Paris pour capitale du monde musical. Mais le torrent révolutionnaire arrête net ces tendances de la musique à l'internationalisme.

Au XIX^e^ siècle, au contraire, des tendances nationalistes s'accusent dans tous les pays, et nous voyons des musiciens russes, polonais, tchèques, danois, norvégiens, etc., faire effort pour exprimer dans leurs œuvres le génie particulier de leur race. Ceux qui y réussissent le mieux puisent leurs thèmes dans les chants populaires. C'est ainsi que Grieg, qui figure au programme avec une sonate pour violon et piano, est le seul de l'école scandinave qui ait su tirer du précieux fonds des chansons populaires de son pays, des œuvres un peu grêles, il est vrai, mais d'un grand charme poétique et d'une saveur harmonique toute nouvelle. Le quatuor de Borodine, l'un des cinq chefs de la nouvelle école russe, ne fut pas moins intéressant à entendre. La forte originalité des chants slaves ou asiatiques dont elle emprunte souvent les thèmes au mode bizarre, aux rythmes rompus, aux contours capricieux, d'une sensualité subtile et passionnée, donne à cette musique un charme étrange, une saveur pénétrante qui contrastent avec la banalité de certains procédés de présentation ou de développement. Les Russes sont volontiers descriptifs et, à ce point de vue, ils se réclament de Berlioz. Ils ont l'instinct de l'orchestration colorée et sa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vent tirer des combinaisons instrumentales, toutes sortes d'effets brillants, scintillants, chatoyants dont l'abus finit d'ailleurs par lasser.

Le programme n'eût pas été complet si notre jeune école de symphonistes de la fin du XIXe siècle avait été oubliée. Elle y fut très heureusement représentée par la sonate et le quatuor de César Franck. Nous ne retracerons pas ici les tribulations de ce génie musical qui a dû trouver sa voie tout seul, en luttant contre une foule de mauvaises volontés réunies pour le décourager. Ce fut seulement l'année de sa mort que César Franck obtint son premier grand succès à la « Société nationale » pour la première exécution de son quatuor. Toute la salle transportée était debout pour l'applaudir. Son talent d'instrumentiste l'avait fait nommer professeur de la classe d'orgue au Conservatoire. Mais on se défiait du compositeur; ses collègues le traitaient en ennemi. Lorsqu'il mourut en 1890, ni le ministère ni l'administration des Beaux-Arts, ni le Conservatoire ne se firent représenter à ses obsèques. Quatorze ans plus tard, tous les personnages officiels prononçaient de pompeux discours pour l'inauguration d'un monument élevé à sa mémoire.

C'est sous l'impulsion du génie de César Franck, que se développa la plus brillante école de symphonistes qu'ait jamais possédée la France et dont la réputation sans cesse grandissante commence d'inquiéter le tranquille orgueil germanique. Car, en effet, avec le lourd héritage de gloire musicale que les Germains ont reçu des Bach, des Hœndel, des Mozart, des Beethoven, des Wagner, les artistes allemands contemporains donnent l'impression de la fatigue. Ils semblent oublier le grand art dans lequel ils étaient depuis longtemps passés maîtres. De plus en plus, ils préfèrent de grandes constructions théâtrales, toutes en façade, ou bien des amusettes. Et ce sont les Français d'aujourd'hui qui écrivent de la musique sérieuse, de la musique intérieure, de la musique profonde.

Par ces considérations générales sur les auditions classiques de la salle Saint-Paul, nous avons simplement voulu montrer la beauté des œuvres choisies. Lorsque nous aurons dit que l'exécution en fut irréprochable, étant donnée la valeur des artistes, tous ou presque tous professeurs à l'école de musique, nous croyons bien n'étonner personne en ajoutant que ces concerts n'eurent pas tout le succès que les organisateurs étaient en droit d'attendre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est que la musique de chambre, la musique sans texte, la musique pure est souvent un art profond auquel il faut être initié. De même que pour comprendre certaines œuvres littéraires, comme la prose de Maeterlinck, par exemple, il faut être un fin lettré, pour comprendre certaines œuvres musicales, il faut être un musicien raffiné. En dehors d'un milieu très cultivé, certaines œuvres musicales comme certaines œuvres littéraires resteront toujours lettre morte, parce que les impressions décrites ou les idées exprimées dépassent l'expérience moyenne de l'humanité. « Ce n'est pas sans peine, écrit un historien, que M. Saint-Saëns qui est un grand musicien doublé d'un admirable pédagogue, est parvenu, en imposant au public et aux artistes le culte des classiques, à créer un public pour notre école de symphonistes de la fin du XIX^e^ siècle. Il a fait l'éducation musicale de la France au moment précis où Berlioz avait désespéré d'y réussir. » Nous craignons bien que ce public ne soit qu'un public parisien et non un public français, ce qui n'est pas la même chose.

Mais le public français, dira-t-on, aime cependant beaucoup la musique.. Cela est très vrai, mais, quelle musique ? La musique de théâtre; celle qui parlant à l'esprit par la déclamation, s'impose et s'insinue sans qu'on ait aucun effort à faire pour en saisir l'expression sensuelle ou sentimentale. Pour la comprendre, point n'est besoin d'être musicien.

Nous croyons donc ne pas commettre une aberration en disant que la France n'est pas un peuple vraiment musicien. Elle le fut. Elle fut même, croit-on, le plus grand peuple musicien de l'Europe au XVI^e^ siècle, pendant la Renaissance, avec Costeley, Josquin Desprez, Rolland de Lassus, Mauduit et Claude le Jeune. Elle le redeviendra, et nous l'espérons bien, surtout si se produisent un peu partout la tendance artistique qui se dessine sous nos yeux et de pareillles initiatives pour répandre le goût de la belle musique. « L'enseignement populaire de la musique, écrit Danhauser, peut avoir des conséquences incalculables en répandant la culture d'un sens si noble et si pur. Il n'est pas douteux, qu'en travaillant à produire des oreilles plus délicates et des âmes plus fines, on ne réussisse à susciter des compositeurs à qui ne manqueront ni les exécutants accomplis, ni les auditeurs enthousiastes. »

F. Laulan.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

Victor DELBERGÉ

Lou Calel, Lou Bitor dé Billonèbo n'est plus. La mort l'a frappé brusquement, au commencement de septembre, dans cette petite bastide de Villeréal où il vivait depuis 16 ans. Dans la capitale villeneuvoise comme au chef-lieu du département, qui ne connaissait cette figure originale, ce cadet de Gascogne poète lyrique, félibre, chansonnier, revuiste, auteur dramatique, librettiste, directeur de journaux littéraires et politiques, qui fut successivement officier, imprimeur et juge de paix ?

Dans les félibrées ou les cours d'Amour, dans les fêtes locales où le folklore est à l'honneur, dans les concours, dans les banquets de toutes sortes on voyait poindre avec joie la silhouette puissante de Delbergé. C'était une attraction qui s'annonçait. Joyeux compagnon, toujours souriant, bon convive et fin gourmet, cet homme gros et fort plaisait à tout le monde. On le savait excellent conteur, toujours *en forme*, toujours obligeant, et vite on lui cédait la parole; au besoin, on le réclamait, *Lou Calel* et *Lou Bitor !* Et sans se faire prier, Delbergé levait alertement sa taille imposante et payant largement son écot, régalait à son tour ses auditeurs d'une chansonnette, d'un poème hilarant et digestif, suivis d'une élégie française ou patoise bien vite chassée par un récit croustillant farci de sève gauloise ou de sel attique.

Rires et applaudissements accueillaient toujours le poète qui, de sa belle voix de ténor, célébrait sans se lasser les baisers et l'amour, nos gloires et nos souvenirs locaux, nos traditions, nos coutumes, notre langue immortelle. Sa Muse était intarissable comme sa bonne humeur.

Pour mieux réussir, il manquait à Delbergé l'ambition, la volonté et l'âme du solliciteur. Il avait aussi trop de facilité. Pour un rien, il enfourchait Pégase, qui, buvant l'obstacle, tentait l'escalade de l'Hélicon pour finir parfois au pas de Rossinante. Victor Delbergé était en outre de ceux qui ne savent rien refuser. Il jétait sa semence en pleins vents et dans tous les champs. Semer ainsi, ce n'est pas toujours récolter : le poète en est un exemple.

Il était né le 21 mars 1858 à Villeneuve, la capitale de nos ca

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dets modernes. Et naturellement ce cadet voulut être soldat. Il s'engagea en 1876, mais pour entrer brillamment, deux ans après, à l'Ecole d'administration de Vincennes, d'où il sortit officier en 1880. Hélas ! le métier de rond-de-cuir, même empanaché, ne plut guère à Victor Delbergé. Il lui fallait un autre panache et son épée le gênait, qui ne devait jamais sortir de son fourreau. Il avait déjà publié à Rodez, en 1881, un charmant petit recueil de poésies : *Mes Baisers de vingt ans* (1), et achevé, en 1885 un grand drame en vers et en trois actes, les *Romsberg*, épisode de la guerre de 1870-1871. Il avait encore sur le métier d'autres ouvrages qui le passionnaient.

Il quitte alors l'administration de l'armée, en 1888, et fonde à Arras, où il se trouvait, l'*Echo des Rosatis*, revue littéraire et artistique, fort bien traitée, mais qui eut seulement quelques numéros en 1889. La même année, il faisait imprimer ses premières œuvres patoises : *Mas faribolos* (2), contes en vers intéressants, pleins de fraîcheur, écrits dans le dialecte de Villeneuve-sur-Lot, et tirait d'un romancero espagnol, l'*Infante*, un drame en 4 actes en vers français, resté manuscrit.

Mais dans le Pas-de-Calais, Delbergé n'était qu'un déraciné Loin du midi, il perdait le nord. Pour réchauffer sa muse il avait besoin du soleil irradiant de nos campagnes agenaises. En 1890, il se décida à revenir dans son pays d'origine, dans cette « Billo nèbo » qu'il ne devait plus quitter que pour sa voisine Villeréal et où il comptait déjà tant de sympathies.

1890 ! date marquante dans la vie de Delbergé; date marquante aussi dans l'histoire de notre petit coin de terre. Le poète fait imprimer ses *Romsberg*. On les représente à Agen pour la première fois, le 10 mars, avec un succès que souligne la presse; on les joue à Villeneuve, à Marmande, à Nérac; une tournée parisienne s'en emparc. L'avenir s'ouvre plein de promesse pour ce jeune homme de 32 ans. C'est l'époque aussi des cigaliers conquérants et des félibrées enthousiastes en l'honneur de nos idiomes provençaux. A Agen, on parle, on chante, on banquette, on inaugure le buste de Cortète de Prades et l'on pose une plaque commémorative à la maison de Jasmin. Lou Bitor descend de Villeneuve et clame une ode « à *Jansémin* ». Il sut faire « passer l'assemblée par

(1) Rodez, impr. Broca, 1881; in-12 de 58 pp.
(2) Arras, impr. Thery et Plouvier, 1889; in-16 de 48 pp. av. portrait.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les émotions d'un lyrisme entraînant: il avait cessé de parler et l'on applaudissait encore ces vers sonores qui vibraient lancés par une voix superbe (1) :

Soulel, lusis; canto, cigalo !
Dins Agen, bilo sans ribalo,
Sèn bengut, la ma dins la ma,
Festeja la lengo amistouso
De la Gascougno tant hurouso...

Un journal patois *Lou Calel* naquit de la verve poétique de Victor Delbergé, le 1er janvier 1892. Tous les félibres lui promirent leur concours. Avec lou Bitor, devenu membre correspondant de notre Société académique, y parurent les uns comme des météores, les autres avec plus de constance et d'assiduité, Charles Ratier, félibre majoral, Sourreil, Fernand de Mazet, Jacques de Bonal, Gaston Lavergne, Maurice Calbet, pour ne citer que les noms les plus connus des lecteurs de la *Revue de l'Agenais*. *Lou Calel* vécut trois ans : il disparut en 1894. Son fondateur, très absorbé par la direction d'une imprimerie, consacra dès lors tous ses loisirs et tout son talent à la rédaction d'un journal bi-hebdomadaire qu'il avait créé à Villeneuve en 1893, *Le Réveil de Lot-et-Garonne*, organe de politique radicale qui subsiste encore et qu'il dirigea jusqu'à sa nomination de juge de paix de Villeréal, en septembre 1904.

De 1893 à 1904, on lui doit quantité d'articles où il ne ménage guère l'épigramme à l'un de ses compatriotes plusieurs fois ministre et devenu l'un des hommes d'Etat les plus marquants de notre époque. Il écrivit en 1902 et fit imprimer dans ses ateliers en 1903 un drame lyrique en 4 actes, *Fleurette*, où, en des vers faciles, il contait la gracieuse légende de l'héroïne de la Garenne néracaise (2). Il rêvait pour son œuvre la collaboration de Massenet et l'Opéra (3). La mort du grand compositeur ruina ce beau projet.

Si *Fleurette* fut éditée, un autre drame lyrique *Vanda*, 4 actes en vers, tiré d'une légende polonaise, resta manuscrit dans ses dossiers; il l'acheva en 1903.

---

(1) *Revue de l'Agenais*, 1890, p. 353. Cet ode a été publiée par toute la presse et a été l'objet d'un tirage à part.

(2) Villeneuve. Delbergé, 1902, in-8° de 71 pp.

(3) M. Eugène Pujol a repris cette idée et les Lot-et-Garonnais n'ont pas oublié les représentations de *Fleurette* données, cet été, dans la Garenne de Nérac. Delbergé a dû à la mort de Massenet d'être devancé par un auteur qui le suivait de si loin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réconcilié avec son ministre, comme lui membre correspondant de notre compagnie, Delbergé abandonna son imprimerie pour devenir juge de paix. Je me suis laissé conter par des habitants du canton qu'il fut un juge modèle, et vraiment de paix et de conciliation. Nul plus que lui ne fut apte à raccomoder les gens au hasard de la promenade, autour d'une table bien servie, à arracher aux adversaires quelques concessions heureuses, à agir sur eux à la gasconne en dehors du prétoire, à persuader aux plaideurs que mieux vaut encore une mauvaise transaction qu'un bon procès. N'est-on pas allé jusqu'à m'affirmer que le greffier de la justice de paix, ne faisant ainsi que de fort médiocres affaires, avait vendu son greffe pour se pourvoir ailleurs ! Ah ! le bon juge que Victor Delbergé ! (1).

Il poursuivit à Villeréal son œuvre littéraire. Citons de lui *Avant le Divorce*, un acte en prose (1905); *Volupté*, 3 actes en prose (1906); et surtout *Margalla* (1900-1909), grand drame historique sur un épisode de la campagne des Gaules, qui ne comprenait pas moins de 4 actes en vers et 6 tableaux. Notre compatriote Sylvain, le doyen de la Comédie française, appréciait tout particulièrement cette œuvre dramatique à laquelle il voulait faire les honneurs du Théâtre Français. En 1910, c'est *Chantecler* (2), variante en vers de l'œuvre de Rostand; en 1912, *Le Jugement de Pierrette*, qui fut représenté à Toulouse et en Lot-et-Garonne.

Quand éclata le coup de tonnerre de 1914, Delbergé préparait pour les Jeux Floraux de Toulouse *Countos et Faribolos*. C'est le recueil de ses meilleures poésies patoises : *Flourello*, *Lou Cassé*, *Lou Troubadour*, l'*Odo à la Lengo gascouno*, etc. De toutes les œuvres du poète, ce sont celles que je préfère. Mieux que ses productions françaises, elles marquent sa personnalité et accusent sa maîtrise; plus originales, elles sont tout imprégnées d'un parfum de terroir qui charme et qui séduit.

Depuis la déclaration de guerre, on doit à Delbergé quelques petites plaquettes de propagande, comme l'*Hallali* (1914), vendu au profit des Sociétés de secours aux blessés; un volume de poésies françaises *Rêves fleuris* (1915), dont le manuscrit est illustré par l'auteur avec un réel talent; *la Souco dé Nadal* (1917), un acte en vers; *la Cantinou de Billorial*, trois actes en prose, sans compter

---

(1) La justice de paix de Villeréal, après Delbergé, a été réunie à celle de Monflanquin.

(2) Villeneuve-sur-Lot, impr. Bonnemaison, in-8 non paginé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des revuettes ou des saynètes représentées soit à Villeneuve, soit à Villeréal : *Villeneuve ventre à terre ou voyage au pays des pruneaux; les Cadettes de Gascogne; Cyrano à Villeneuve; Villeréal sens dessus-dessous; En avant, les Poilus !*, etc.

Ces quelques notes montrent que l'œuvre de Victor Delbergé est considérable. Elle est aussi de très inégale valeur, ce qui en est la conséquence presque naturelle. M. Léo Delbergé, qui est un lettré comme son père, qui aime le théâtre comme lui, saura pieusement discerner dans les manuscrits du poète ce qui doit être publié ou ce qui peut paraître à la scène et séparer ainsi le bon grain de l'ivraie.

R. Bonnat.

Louis DAUMAS

Le mardi 9 novembre, au milieu d'une nombreuse assistance, on enterrait au cimetière de Lauzun M. Louis Daumas, décédé à l'âge de 53 ans, après deux jours de maladie. La mort l'a touché dans sa ville natale qu'il aimait tant, où il voulait dormir son dernier sommeil et où il avait coutume de venir se reposer à l'ombre de sa belle église et de son vieux château.

Agent-voyer dessinateur du département, ancien archiviste de la Lyre agenaise, secrétaire de la Société mixte de tir et de préparation militaire, Daumas appartenait à notre compagnie depuis douze ans. Et ceux d'entre nous qui l'avaient approché avaient bien vite apprécié la sûreté de son commerce et l'élevation de son caractère tranquille et droit.

D'une obligeance sans cesse en éveil, d'une fidélité dans ses amitiés devenue rare aujourdhui, Daumas était un brave cœur dans toute l'acception du mot. La dernière fois que me fut donné le plaisir de le voir, il s'en allait de son pas dansant, les bras chargés de fleurs qu'il voulait pieusement déposer sur les tombes de vieux amis goûtant dans notre nécropole de Gaillard l'éternel repos.

Des infortunes surgissaient-elles ? Fallait-il concourir à une œuvre patriotique ou philanthropique ? Daumas prélevait bien vite sur son modeste traitement la souscription généreuse qu'il renouvelait au besoin le mois suivant avec une régularité jamais lasse.

On le vit, pendant la guerre, se dépenser sans compter pour l'œuvre de préparation militaire à laquelle il s'était attaché depuis de nombreuses années. Il se surmena pour préparer les jeunes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

agenais à la défense du pays. Ses nombreux élèves, dit un de ses amis témoin de ses efforts, avaient pour lui la plus vive affection et des jeunes soldats lui écrivaient des lettres si patriotiques et si touchantes qu'à les montrer, son cœur de Français vibrait à la fois de fierté et d'émotion.

Dessinateur du département, notre confrère procéda à la réfection de nombreuses cartes cantonales. Il s'y appliqua, comme en toutes choses, avec un zèle méticuleux, une conscience, un souci de la perfection qui justifiaient le proverbe : *Chi va piano va sano*. Nous lui devons aussi la mise au point de quelques plans de nos vieux châteaux qu'utilisa leur historien Philippe Lauzun et il dressait, quand la maladie le frappa, la carte de nos bastides lot-et-garonnaises, que devait donner la *Revue de l'Agenais*.

En saluant sa mémoire, nous nous inclinons bien bas devant le deuil des siens et nous garderons pieusement le souvenir de ce confrère qui aima tant sa petite patrie et qui fut un admirateur passionné de nos sites et de nos vieux monuments.

R. B.

René FOURTEAU

Presque en même temps que Louis Daumas, le 2 novembre, nous perdions un autre de nos confrères, M. René Fourteau.

Ancien élève de Saint-Caprais, faisant profession d'ingénieur civil, attaché au service géologique d'Egypte, membre de l'Institut du Caire, M. René Fourteau est décédé presque subitement, à l'âge de 53 ans, à Settignano, près de Florence, en Italie, où il se trouvait en mission d'études. Il était des nôtres comme correspondant depuis 1911, et beaucoup d'entre nous se rappellent l'intéressante conférence de paléontologie qu'il nous fit alors, au cours de ses vacances, sur quelques vertébrés fossiles de la région de Laugnac, si magistralement exploitée depuis par M. Repelin.

Ceux qui n'eurent point le plaisir d'y assister pourront la lire dans la *Revue de l'Agenais* de 1911, avec une étude sur quelques Helicidæ des environs d'Agen. Ils apprécieront, comme nous le fîmes alors, la clarté de ses explications et toute la valeur de ce savant modeste dont l'existence vient de finir si brusquement.

R. B.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Joseph SCHLUTY

Vendredi 3 septembre, à Agen, s'est éteint, à l'âge de 91 ans, Joseph Schluty, compositeur de musique, organiste de la Cathédrale, chevalier de la Légion d'honneur.

« C'est une belle figure d'artiste, un homme de bien d'une bonté souriante qui disparaît », écrit *L'Express du Midi*, dans son numéro du 5 septembre 1920 (1).

« Joseph Schluty était né à Reischoffen (Bas-Rhin), le 5 décembre 1829. Il apprit de son père, simple amateur, les premières notions de la musique, puis compléta son éducation musicale sous la direction du célèbre organiste Théophile Stern, de Strasbourg. A la fin de 1852, alors qu'il n'avait que 23 ans, il obtint au concours la place d'organiste de la Cathédrale d'Agen.

« Très absorbé par le professorat, M. Joseph Schluty a néanmoins produit un nombre relativement considérable d'œuvres. Voici les principales :

« Piano : Fantaisie sur *Norma;* Paraphrase sur *Faust*, de Gounod; *Rêve de Mignon; Souvenir de Lucerne; Polonaise* de concert.

« Harmonium ou Orgue : *Méthode d'harmonium; l'Organiste pratique* et *Cécilia*, deux volumes contenant chacun cent morceaux; un troisième de cent pièces classiques; un *Stabat* avec variations, etc.

« Chant : Une Messe à quatre voix; deux *Noëls*, un *Ave Maria* à deux voix, etc.

« M. Schluty laisse la réputation, assurément bien méritée, d'un organiste hors ligne. Son jeu, plein de souplesse et secondé par un goût sûr et délicat, se prêtait avec une admirable facilité à l'interprétation du moderne comme du classique. »

Cet artiste vraiment supérieur avait été fait chevalier de la Légion d'honneur par notre éminent compatriote feu M. le sénateur Chaumié, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

---

(1) Voir dans la *Semaine Catholique* du 11 septembre un article nécrologique très documenté sur Joseph Schluty que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici et aussi un article sur les productions musicales et la personnalité de M. Schluty dans l'*Echo de Gascogne* du 15 février 1897.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Concours de poésie; Le Jasmin d'argent. — Un concours est ouvert du 20 novembre 1920 au 1er mars 1921 entre tous les poètes français habitants ou originaires des départements du Lot-et-Garonne, du Lot, du Gers, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne et du Tarn-et-Garonne.

Sujet : Au choix des candidats. Poésie inédite de 150 vers maximum, lisiblement écrits et de préférence dactylographiés, à adresser sous pli cacheté à M. Jacques Amblard, avocat, 1, rue Floirac, Agen.

Ces exemplaires ne porteront ni nom ni signature, mais seulement une devise reproduite sur une enveloppe cachetée qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Chaque œuvre patoise devra être accompagnée de sa traduction littérale française et indiquer le lieu d'origine du parler employé.

Un jury présidé par M. Marcel Prévost, de l'Académie française, choisi mi-partie par la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, mi-partie par le Comité du Jasmin d'Argent distribuera en séance publique, dans le courant du printemps, les prix suivants : 1° Un Jasmin d'Argent; 2° Une médaille d'argent; 3° Une médaille de bronze.

Congrès des Sociétés savantes. — Le 54e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 29 mars 1921.

Légion d'honneur. — Par décret du 9 novembre ont été nommés officiers de la Légion d'honneur nos compatriotes Sylvain et Sabatté. Voici les citations qui accompagnent leur promotion :

Sylvain (Eugène-Charles-Joseph) : « Doyen des sociétaires de la Comédie française : A prêté son concours à un grand nombre d'œuvres patriotiques et de bienfaisance, ainsi qu'à de nombreuses représentations données au profit des blessés, des aveugles et des veuves de guerre. A pris part aux tournées théâtrales sur le front. »

Sabatté (Jérôme-Guillaume-Fernand) : « Artiste peintre, nommé chef du service de protection des monuments du front nord, comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, a assuré, avec un courage digne des plus grands éloges, l'évacuation et la protection des localités bombardées. Chevalier du 31 octobre 1912. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En même temps, Gabriel *Tallet*, de Villeneuve, actuellement chef-adjoint du cabinet du Préfet de police, devenait chevalier. Ancien professeur, autrefois candidat à la députation dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, Gabriel Tallet est un esprit brillant. Ses derniers poèmes, publiés dans la *Revue de Paris*, ont été particulièrement remarqués.

Musée d'Agen. — Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 octobre, pris conformément aux indications de M. le Ministre des Beaux-Arts, ont été nommés « Conservateurs du Musée : M. David, pour la section peinture, porcelaines, meubles et objets d'art; M. Recours, pour la section sculpture, archéologie, paléontologie et collections diverses. »

Le fait du Prince est accompli ! Le Musée aura donc deux Conservateurs, l'un gardant l'autre. Abondance de bien ne nuit pas. En nous réjouissant de la titularisation de M. Recours, nous constaterons simplement qu'on lui confie ainsi les deux tiers de l'établissement, ceux où de sérieux efforts sont à fournir. M. David s'est réservé l'autre tiers, au premier étage, déjà inventorié et remarquablement organisé par MM. Momméja et Recours. Comme compensation probablement, M. le Maire d'Agen a décidé que des crédits du Musée M. Recours ne toucherait rien, son heureux collègue gardant tout; les bons comptes font les bons amis.

A l'œuvre maintenant. Il s'agit de procéder non pas à l'inventaire des collections du Musée — comme le dit à tort un communiqué de la Mairie — mais au récolement de ces collections. L'inventaire existe. Commencé par la Société du Musée, continué par les conservateurs Dombrowski, Momméja et Recours, complété par mes soins en 1913-1914, sous l'administration Laboulbène, c'est ce qu'on appelle le *Registre d'Entrée*. J'en ai heureusement le double — que j'ai déposé aux Archives départementales et que j'ai dressé en 1913 — pour les quatre grandes salles du premier étage confiées à M. David.

Bibliothèque Municipale. — M. Victor Calvet, bibliothécaire municipal, a été admis à la retraite sur sa demande, et M. Recours, désigné pour lui succéder. Nous ne laisserons pas partir M. Calvet sans rappeler qu'il est l'auteur du Catalogue alphabétique manuscrit, rédigé sur registres, des 35.000 ouvrages de notre Bibliothèque communale. Tous nos vœux l'accompagnent dans sa retraite.

Société académique d'Agen. — *Séance de novembre 1920.* — Après avoir adressé ses félicitations à M. le chanoine Potier, pré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sident de la Société archéologique de Montauban, nommé, en cette qualité, chevalier de la Légion d'honneur, la Société prend acte de la nomination d'un de ses membres, M. Recours, comme conservateur du Musée d'Agen; elle constate qu'ainsi satisfaction partielle a été donnée à son vœu réclamant la titularisation de ce fonctionnaire courtois, compétent, ne brocantant pas. Elle constate aussi que pour M. Recours s'étaient prononcées, avec elle, la commission du Musée d'Agen, la grande majorité des artistes lot-et-garonnais de Paris et la Commission qui, le 15 avril 1920, interrogea les deux concurrents.

Le *Jasmin d'argent*, destiné à récompenser les meilleurs poètes français ou patois de nos contrées, a trouvé dès son éclosion un biographe spirituel en la personne de Me Jacques Amblard. Sur sa proposition, pour compléter le jury du comité, quatre membres de la Société académique sont désignés : MM. Bordes et Ferrère, professeurs au Lycée, Martinon, supérieur du Collège Saint-Caprais, et Ratier, félibre majoral.

A propos de la statue de Jasmin, vivement critiquée par M. Derennes dans le *Pèlerin de Gascogne*, M. Torthe rappelle qu'elle est bien l'effigie du poète tel qu'il apparaissait au public quand il chantait ses vers. Mais il explique, dans une charmante communication, que sa conception artistique n'est guère heureuse. Elle n'évoque pas assez l'œuvre poétique qui fait la gloire de Jasmin.

M. Bonnat, archiviste départemental, examine ensuite la place qu'occupaient Religion et Politique dans les *travaux* de nos vieilles loges agenaises de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle. A l'aide de leurs délibérations, il montre qu'elles étaient *théistes*, mais qu'elles pratiquaient la neutralité religieuse la plus absolue. Quelques maçons furent d'excellents catholiques. Au point de vue politique, les loges, éternelles ralliées, applaudirent successivement tous les régimes et tous les gouvernements. Si elles ne suscitèrent pas les mêmes hostilités que nos ateliers modernes, la raillerie ne les épargna pas plus qu'eux.

Après la lecture d'un sonnet de M. Jaudouenc, la Société, avant de se séparer, adresse ses félicitations à M. Georges Leygues, président du Conseil, qui fait partie de cette compagnie depuis 36 ans.

R. B.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

Allègre (S.). — Le mot *Boche*..... 46
Gaston Labadie-Lagrave (1842-1919) (*Nécrologie*), 48. — Philippe Lauzun (*Nécrol.*), 77.

Amblard (Jacques). — Le romancier villeneuvois Charles Derennes. Le Pèlerin de Gascogne..... 173
Athalie à Marmande (*Chronique*). — Notes artistiques : exposition J. Torthe, 186.

Angély (J.-F.). —Étude critique sur la passion de Saint Vincent d'Agen. 36

Artillerie. Le 18e d'artillerie dans la grande guerre (1914-1918). 3

Barbier de la Serre (Dr). — Une cousine germaine de la marquise de Pompadour : Mlle Elisabeth de Blois. 213

Bastard (Charles). — Les Boches à Vianne..... 82, 161
La Cour d'Albret et les Comédiens italiens à Nérac de 1578 à 1580. 280

Beaux-Arts (Chronique). , ... 254

Bonnat (René). — La Franc-Maçonnerie agenaise au xviiie et au commencement du xixe siècles. 13, 110, 181, 231, 284, 351
Les morts lot-et-garonnais de la grande guerre (1914-1918). 299
Une Académie à Nérac au xviie siècle..... 249
Portrait des Agenais au xviiie siècle..... 124

Nécrologies : Philippe Lauzun (1847-1920), 65. — Victor Delbergé, 373; Louis Daumas, 377; René Fourteau, 378.

Chroniques : Académie de Montauban, 254. — Le docteur Molinéry, 253. — Henri Tropamer, 185. — Au Musée d'Agen, 61, 319, 381. — Procès-verbaux de la Société académique d'Agen, 59, 188, 250, 319, 382. — Jean-François Bladé à la Faculté des lettres de Bordeaux, 57; Le Jasmin d'Argent, 318. — Monuments aux morts de la grande guerre, 253, 318. — Bibliothèque municipale, 381.

Bibliographie : Une œuvre inconnue de Bernard Palissy, 256. — Exportation des œuvres d'art, 319. — Phonétique et morphologie, 320. — La princesse des Ursins à Barèges en 1702 ?, 64. — Un mémoire inédit de Jacques de Romas, 64. — Plaques de cheminées néracaises, 123. — A travers les Sociétés savantes, 124. — Dans l'Est, à tire d'ailes par de Lacaze, 189.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bordes (L.). — Un beau moment de l'âme française, par le Dr Labat (*Bibliographie*). 125

Cazac. — Philippe Lauzun (*Nécrologie*). 67

Domergie (Yvonne). — Les bastides agenaises. 260, 360

Ferrère (F.). — Souhaits à la Société archéologoque de Montauban (*Vers latins*). 55

Gaulejac (L. de). — Labadie-Lagrave (*Nécrologie*). 52

Goux (Léon). — Philippe Lauzun (*Nécrologie*). 75

Honoré (F.). — Ducos du Hauron (*Nécrologie*). 307

Jasmin d'Argent (Le). 380

Jaudouneng (Louis). — Sonnets. 172, 306

Joret (Maurice). — Hommage féodal des Consuls au prieur du Mas-d'Agenais. 223

Laboucheie (Commandant). — L'Etat militaire dans le Lot-et-Garonne de 1789 à 1792. . . . . 96, 129

Laulan (F.). — La musique à Agen en 1920. 369

Lauzun (Philippe). — Le château de Duras. 321
Le comte de Dienne (*Nécrologie*), 115.

Légion d'Honneur (*Chronique*). 389

Marboutin (J.-R.). — Antoine Ferrein, médecin de Fresnech (1693-1769). 257

Le château de Lauzun. 120

Chronique : Société de Vesins, 255. — *Bibliographie* : Notre Gascogne, 254. — Dictionnaire archéologique de la Gaule, par E. Cartailhac, 256.

Picco (Francisco). — Matheo Bandello, évêque d'Agen. 193

Polymat. — La Justice consulaire à Agen au XVIIIe siècle. . . 334

Recours (Louis). — Au Musée d'Agen (*Chronique*). . . . 123, 185

Schluty (Joseph). — Nécrologie. 379

Torthe (Jean). — Les artistes lot-et-garonnais aux Salons de 1920. 243

Bibliographie : Quelques œuvres récentes de Boyer d'Agen, 189. — A propos de Mistral, 192. — Enlisant, 320.

Tholin (Georges). — Noms de lieux se rattachant aux premiers grands domaines de l'Agenais (fin). 24

Agen, imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant* : R. Bonnat.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE
DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNENS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT

Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans

Maisons de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc.,
peuvent accéder à la propriété par l'économie
des loyers et la diminution des frais généraux avec **Le Loyer Acquéreur**

S'adresser à L. Vivarès — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai

La Maison exécute tous
TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils — **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE
BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART
ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: **4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON
E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

ÉPICERIE FINE ✦ PRODUITS DE LUXE

L. CASABONNE

25, Rue Cornières et Boulevard de la République - **AGEN**
TÉLÉPHONE 0.20

MÉCANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neufs* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers
Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Actes des Apôtres (Les), 1790-91. — 300 numéros, plus l'introduction, l'épilogue et les « Petits Paquets », reliés en 10 vol. in-8°, plein veau ancien, tr. j. 200

Assemblée nationale (L'). — Extraits du « Journal de Paris » du 20 mai 1789 au 20 mars 1791. 8 vol. in-8°, rel. anc. plein veau, tr. r. 80

Barante (de). — Histoire des Dues de Bourgogne. Paris, Dufey, 1837 ; 12 vol. in-8° illustrés de belles fig. sur papier chine encollé, jolie reliure romantique demi veau, dos ornés 60

Broglie et Staël (de). — Considérations sur les principaux événements de la Révolution française. Ouvrage posthume de Mme la baronne de Staël, publié par M. le duc de Broglie et le baron de Staël. Paris, 1818, 1re édition, 3 volumes in-8° reliés 30

Condorcet. — Mémoires de Condorcet sur la Révolution française. Paris, Ponthieu, 1824, 1re édition ; 2 volumes in-8° brochés 20

Dorat. — Collection complète des œuvres de M. Dorat. Neufchâtel, 1776 ; 6 vol. in-8°, portrait, rel. anc. plein veau, tr. r 60

Florian. — Œuvres. Paris, Imp. de Monsieur, 1788; 8 vol. in-8°, rel. anc. plein veau, tr. dorées 80

Luchet (de). — Histoire littéraire de M. de Voltaire, Paris, Moutard, 1781 ; 6 vol. in-8°, jolie reliure ancienne, plein veau écaille, tr. j. 60

Montaigne (Michel de). — Essais. — Paris, Langlois, 1796 ; 4 volumes in-8°, reliure ancienne 80

Nicéron (R.-P.). — Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages. Paris, Briasson, 1745 ; 43 volumes gd. in-12 brochés 90

Plessis-Mornay (du). — Mémoires sur les événements de l'an 1600 à 1623. Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, contenant la relation des événements notables sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. A Leyde, chez Elzevier, 1647 ; 3 vol. in-4°, reliure anc. 100

Polignac (cardinal de) — L'Anti-Lucrèce, poème sur la religion naturelle, traduit par M. de Bourgainville. Paris, Lemercier, 1749 ; portrait par Rigaud, en-têtes et culs de lampes par Eisen, 2 vol. in-8° grand papier, reliure ancienne plein veau, tr. r. 20

Raynal. — Histoire philosophique et politique des deux Indes. La Haye, Gosse fils, 1774 ; fig. de Eisen, cartes et plans : 7 volumes in-8°, rel. ancienne, veau plein, tr. m. 50

Rousseau. — Œuvres de M. Rousseau, de Genève ; nouvelle édition, Amsterdam, Michel Rey, 1769, fig. de Boily, Eisen, etc. ; 11 tomes en 10 volumes in-12, rel. anc. veau plein 60

Voltaire. — Œuvres complètes illustrées, s. l. 1775 ; 18 vol. in-8°, reliure ancienne, plein veau écaille, filets dorés sur les plats, dos ornés, tr. marb. 500

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles

This book is DUE on the last date stamped below.

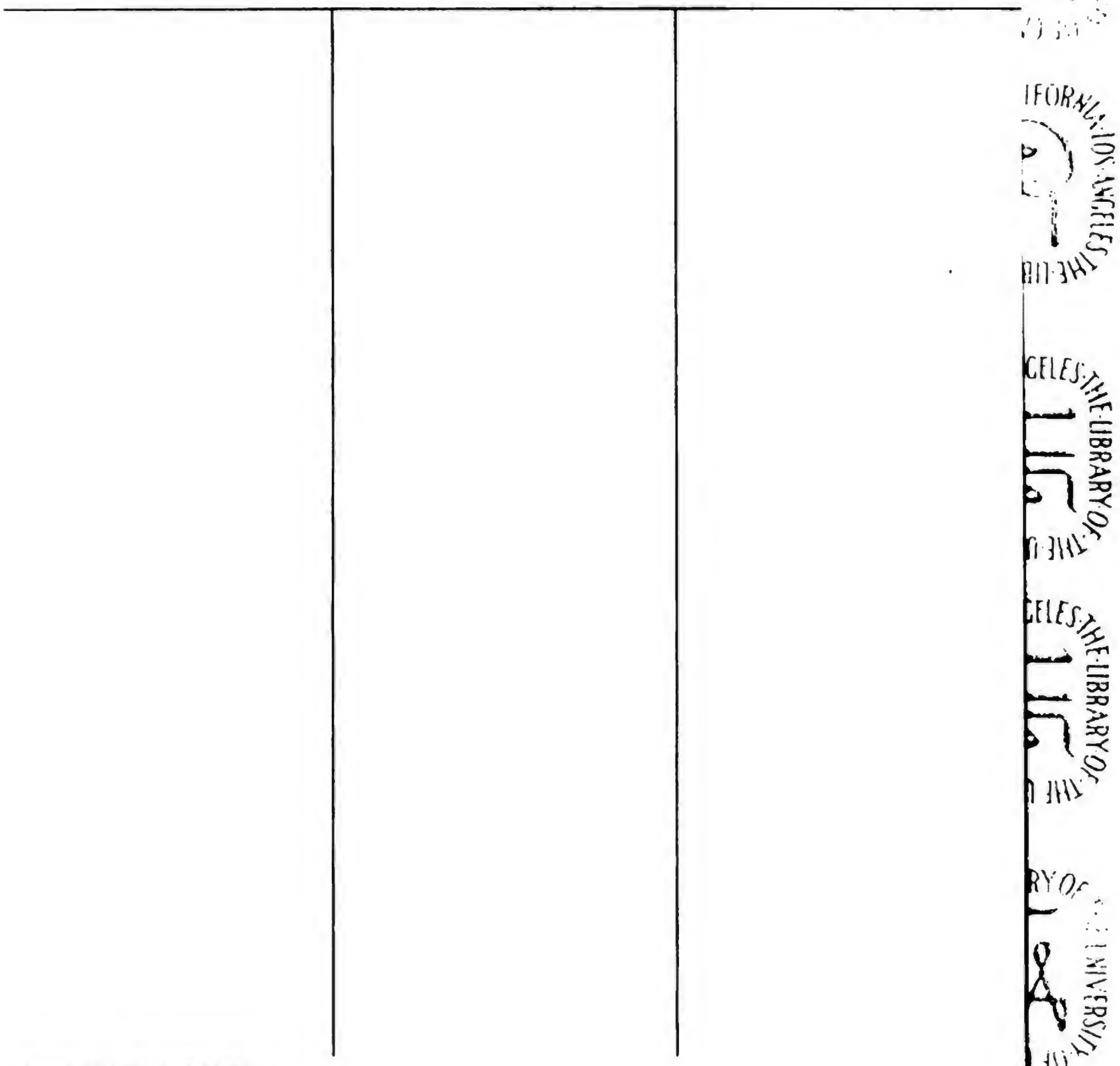

Form L9–Series 4939

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 245 488 2

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA